THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
RIVERSIDE

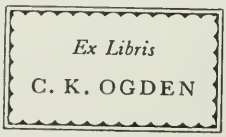

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoirederomede00rodo

SEIGNEUR A CHEVAL

Photo Brogi.

MICHEL PALÉOLOGUE, PAR B. GOZZOLI.

E. RODOCANACHI

HISTOIRE
DE
ROME
DE 1354 A 1471

L'ANTAGONISME ENTRE LES ROMAINS ET LE SAINT-SIÈGE

AUGUSTE PICARD, Editeur
Libraire des Archives Nationales et de la Société de l'École des chartes.
82, RUE BONAPARTE, PARIS

1922

AVANT-PROPOS

Le but de cet ouvrage est de présenter une histoire de la ville de Rome ; Rome, comme Florence et tant d'autres cités italiennes, a eu sa vie propre, ses vicissitudes communales. Même alors que le Saint-Siège était le plus puissant, toute individualité ne lui a pas été ôtée. Jusqu'ici on n'a guère envisagé que l'histoire de la papauté à Rome. Son éclat a fait tort à l'histoire de la ville en elle-même.

Il y a trente-quatre ans que la première partie de ce travail a paru sous le titre : *Cola di Rienzo, Histoire de Rome de 1342 à 1354.* La complexité du sujet nous a conduit, après ce premier essai, à publier des études fragmentaires[1] avant de poursuivre notre œuvre. Peut-être pouvons-nous la reprendre aujourd'hui avec quelques chances de plus de la mener à bien.

Ce qui rend particulièrement attrayante l'histoire du peuple de Rome, c'est que, grâce à l'abondance

1. *Le Saint-Siège et les Juifs* (1891). — *Les corporations ouvrières de Rome* (1894). — *Les Institutions communales de Rome* (1901). — *Le Capitole romain* (1904). — *Le château Saint-Ange* (1909). — *Rome au temps de Jules II et de Léon X* (1911). — *Les anciens monuments de Rome depuis la chute de l'Empire* (1914).

des documents contemporains[1], on peut pénétrer dans son intimité, le suivre dans ses innombrables variations ; il aimait le bruit, l'éclat des fêtes et des cérémonies, la bataille quand elle n'allait pas jusqu'à de trop grands sacrifices, le nom de la liberté. Son culte persistant pour son glorieux passé est touchant. Ses passions étaient violentes comme ses enthousiasmes et duraient peu. Rarement peuple fut plus versatile et plus sincère dans ses entraînements contradictoires. Sitôt qu'on l'étudie, on se sent pris de sympathie, car sa misère fut grande, son idéal généreux et ses défauts sont de ceux qu'on excuse le plus volontiers. Ce n'est pas peu de chose que de n'avoir pas été complètement annihilé par le prestigieux maître qui siégeait au Vatican !

Le peuple de Rome mérite donc bien qu'on s'applique à rappeler ce qu'il fut jusqu'à l'époque où, résigné à l'asservissement, trop heureux de vivre des générosités du Saint-Siège et des profits que lui procurait sa présence, il s'abandonna, à l'exemple d'ailleurs du reste de l'Italie.

1. On a insisté sur les données économiques, car leur importance en histoire apparaît, très justement, de plus en plus grande.

HISTOIRE DE ROME

DE 1354 A 1471

L'ANTAGONISME ENTRE LES ROMAINS ET LE SAINT-SIÈGE

LES RÉVOLTES POPULAIRES. L'OPPOSITION INTELLECTUELLE

CHAPITRE PREMIER

ROME EN L'ABSENCE DE LA PAPAUTÉ

Le lendemain du meurtre du tribun Cola di Rienzo.

Le fait qui domine l'histoire de Rome depuis le plus haut moyen âge, c'est le regret qu'avaient les Romains de n'être plus les maîtres du monde et leur ardente ambition de le redevenir. Même dans leurs plus mauvais jours, ils se crurent toujours capables et souvent sur le point de saisir de nouveau l'empire perdu. Quand Rome n'avait plus pour territoire que sa proche banlieue et luttait avec peine contre une petite ville telle que Tivoli ou Vetrallà, elle frappait des médailles portant en exergue qu'elle était la capitale du monde : « *Roma caput mundi* ».

Ce souvenir et cette aspiration expliquent la conduite du peuple. Comment aurait-il accepté la domination du Saint-Siège alors qu'il aspirait à gouverner le monde et qu'il voyait presque toutes les villes italiennes jouir de leur liberté ; et comment n'aurait-il pas écouté ceux qui l'appelaient à rétablir son antique prestige ?

L'aventure du tribun Cola di Rienzo, comme celles de Crescentius et d'Arnaldo di Brescia, fut un des épisodes de cette lutte séculaire. Elle devait se poursuivre jusque vers la fin du xve siècle, à l'époque où les Romains, revenus de leurs illusions, se courbèrent sous l'autorité pontificale. A l'époque du pontificat de Nicolas V, toutefois, l'antagonisme changea de forme ; l'hostilité populaire devint une opposition intellectuelle.

La continuité dans l'effort n'était guère le fait du peuple romain. Quand le tribun Cola di Rienzo eut péri, massacré par ses concitoyens dont il avait été l'idole, le 8 octobre 1354, son œuvre sembla avoir disparu avec lui [1] ; les barons recouvrèrent leur pouvoir, les sénateurs rentrèrent en fonctions comme devant, tout ce que le tribun avait établi fut déclaré aboli. Pourtant, les Romains restaient, au fond, attachés à leur indépendance ; le souvenir du Bon État, l'orgueil d'avoir obligé les hautains barons à se soumettre et d'avoir fixé un moment l'attention du monde avait éveillé des espérances et fait entrevoir des possibilités dont l'imagination des Romains resta longtemps troublée. Depuis plus de deux siècles, depuis la révolte de 1143, le peuple ne s'était

1. Voir : *Cola di Rienzo, Histoire de Rome de 1342 à 1354.* Paris, 1888, un vol. in-8° illustré.

jamais senti si près de réaliser ses rêves de liberté et de grandeur.

L'année même qui suivit la chute de Cola di Rienzo, Rome eut une vision des splendeurs d'autrefois qui aurait pu ranimer les anciennes illusions[1]. L'empereur Charles IV vint ceindre à Saint-Pierre la couronne impériale. Ce petit-fils de l'empereur Henri VII n'avait pas hérité de son aïeul ses brillantes qualités ; il était doux et prudent, d'une dévotion profonde. Accompagné de cinq mille cavaliers fidèles, tirés de ses États de Bohême et d'Allemagne, il allait de ville en ville, se faisant l'arbitre de leurs querelles, cherchant non sans peine des alliés, toujours incertain du lendemain. Le 8 mars 1355, il quitta brusquement Sienne pour se rendre à Rome. Les habitants d'Orvieto lui fermèrent leurs portes et, du haut de leurs murailles, regardèrent passer, dans la vallée profonde que domine leur ville, la petite troupe qui entourait l'empereur et dont l'aspect misérable ne devait guère relever le prestige. Par la voie Flaminienne qu'ont suivie, pendant tant de siècles, pèlerins, voyageurs et conquérants, l'empereur s'avança vers Rome ; le préfet de Vico vint se joindre à son suzerain, ainsi que les comtes de Santa Fiore et d'Anguillara qui lui amenèrent, dit-on, dix mille cavaliers. L'armée campa dans les Champs Néroniens, aux portes du Borgo, non loin du château Saint-Ange.

Le pape s'était d'abord opposé au couronnement de

1. On ne peut écrire l'histoire de Rome au moyen âge sans avoir recours et rendre hommage aux beaux travaux de F. Gregorovius, de Pastor, d'Emilio Calvi, de Papencordt, de Reumont, de Camillo Re, de G. Gatti.

l'empereur, mais dès le commencement de l'année il s'était ravisé, non sans multiplier les précautions; plusieurs brefs furent adressés par lui tant à l'empereur qu'à l'évêque d'Ostie et au cardinal Albornoz pour régler les détails de la cérémonie et surtout pour spécifier les garanties que devait donner Charles IV[1]. Entre autres stipulations, le pape exigeait que l'empereur ne pénétrât dans la ville que le jour où il serait couronné, mais le peuple romain n'attendit pas son entrée pour lui témoigner le respect qu'il gardait encore pour le représentant d'un titre illustre, et il se porta en foule au-devant de lui sous la conduite des caporioni; le clergé se joignit à lui. Le lendemain, jeudi 2 avril (1355), Charles IV, en ayant obtenu permission du légat, alla faire ses dévotions dans diverses églises romaines, vêtu en pèlerin et si peu reconnaissable que personne ne le remarqua au cours de sa visite; sa femme et quelques seigneurs l'accompagnaient[2]. Le dimanche suivant, jour de Pâques (5 avril), l'empereur fut couronné au matin dans l'église Saint-Pierre par le cardinal évêque d'Ostie, que le pape avait délégué à cet effet et dont c'était, au reste, le privilège[3]. Ce fut, selon la coutume, le préfet de Vico qui posa la couronne sur la tête de l'empereur; celui-ci, à son tour, couronna l'impératrice au pied de l'autel, après quoi il se dépouilla du manteau qu'il portait, affirma

1. Theiner, vol. II, p. 277 et suiv. Faut-il rappeler que le Saint-Siège résidait alors à Avignon?

2. Phil. Labbé, *Novæ Bibl.*, Paris, 1657, vol. I, p. 354.

3. Baluze, *Vitæ...*, vol. I, p. 315; *Cronica d'Orvieto*, Muratori, vol. XV, col. 684. — Jean de La Porte d'Annonay (Johanna Porta de Annoniaco), *Liber de Coronatione Caroli IV*. — André Duchesne, *Histoire de tous les Cardinaux français de naissance*, Documents. — Matteo Villani, liv. IV, cap. 92.

sous serment sa foi catholique et fut alors revêtu du manteau impérial.

L'église avait été envahie de bonne heure par les Allemands de l'escorte et par des étrangers, en sorte que les Romains ne purent y pénétrer, ce dont ils conçurent du dépit.

A l'issue de la cérémonie, l'empereur se rendit à la basilique de Latran en suivant l'itinéraire traditionnel imposé lors du couronnement des papes et des empereurs ; il prit donc par la rue du Borgo Vecchio jusqu'au pont Saint-Ange, passa devant l'église S. Celso, suivit la rue des Banchi Vecchi, gagna l'église S. Andrea della Valle dans le quartier S. Eustachio, de là passa devant la colonne Trajane, le Colisée, en prenant la rue appelée aujourd'hui Alessandrina, et gagna le Latran par la Via Maggiore, aujourd'hui Stradone ou Via di S. Giovanni. C'est là que se trouvait encore cette statue de femme que l'on supposait être celle de la papesse Jeanne[1].

L'empereur tenait dans sa main droite un sceptre d'or, dans sa gauche le globe surmonté de la croix ; il s'avançait sous un dais d'or et de soie ; les deux sénateurs tenaient la bride de son cheval et les principaux citoyens l'entouraient ; il visita la chapelle Sancta Sanctorum et y fit preuve d'une grande dévotion, puis eut lieu le banquet. Mais il lui avait été interdit de passer la nuit dans les murs de Rome et, docilement, le repas fini, il monta en selle et s'en alla demander l'hospitalité aux moines de S. Lorenzo hors des murs ; une partie de chasse servit à colorer cette soumission.

1. Voir notre ouvrage : *Études et Fantaisies historiques*, 2e série, p. 101.

On conduisit ensuite Charles IV et sa suite voir les chutes d'eau de Tivoli. puis l'empereur s'éloigna définitivement de Rome.

Pétrarque, qui n'abandonnait pas ses rêves, s'emporta contre ce monarque qui n'osait passer une journée entière dans sa capitale[1]. « O jour néfaste, s'écria-t-il, ô crime honteux, ô dieux immortels. le souverain pontife a abandonné Rome à ce point qu'il ne peut tolérer qu'un étranger y réside. » Et il demande à l'empereur ce qu'il répondra à son père et à son grand-père s'il rencontre leurs mânes dans sa fuite à travers les Alpes.

Charles IV paya la complaisance du cardinal évêque d'Ostie et du préfet; le premier reçut une traite de 1 000 florins sur la ville de Florence et le second une traite de 2 000 florins ; mais la réalisation semble en avoir été difficile. car le préfet se plaignait. douze ans plus tard, par une lettre en date du 21 mars 1367, de n'en avoir pas reçu le payement; il mourut sans avoir rien obtenu, et ses enfants adressaient encore des réclamations à la République florentine le 17 juin 1374.

Charles IV avait hâte de retourner dans son pays ; il s'embarrassait dans les innombrables compétitions des petites cités italiennes ; quelques paroles trop accueillantes donnèrent à croire aux Pisans qu'il méditait de rendre aux Lucquois leur liberté. et aussitôt le palais où il logeait fut entouré, on y mit le feu, l'impératrice et lui durent s'enfuir à demi nus. Aussi se hâta-t-il de regagner l'Allemagne,

Les Romains se sentaient fort déçus; ils l'avaient

1. *De Vita solitaria*, lib. II, sect. IV, § 3. Cf. *Let. fam.*, lib. XVIII, let. 12.

vivement pressé de leur faire rendre quelques-unes de leurs libertés et l'ancien joug s'appesantissait sur eux. Le régime des deux sénateurs nobles avait été rétabli; dans la première partie de l'année 1355, les sénateurs sont Orso d'Andrea de' Figli d'Orso et Giovanni Tibaldo di Sant' Eustachio; dans la seconde moitié, Luca Savelli et Francesco di Giordano de' Figli d'Orso; en 1356, les sénateurs furent Pietro di Sciarra Colonna et Niccolo de' Figli d'Orso, puis Orso di Giacomo de' Figli d'Orso et Pietro di Giovanni Capocci. Ainsi le gouvernement pontifical continuait à partager le pouvoir entre les grandes familles rivales. Cependant ce système allait prendre fin. Le cardinal Egidio Albornoz, occupé à dompter les seigneurs féodaux de la Romagne et à doter les diverses cités de ce pays de ces admirables « constitutions égidiennes » qui ont subsisté si longtemps, n'avait pu venir étudier sur place les vœux des Romains ; il dut regagner directement Avignon où le pape Innocent VI lui fit un magnifique accueil (1356). Mais il n'était pas sans connaître ces désirs, et cet « Ange de la Paix » conseilla sans doute au pape de donner à ses sujets romains tout au moins une apparence de satisfaction.

Andrain de la Roche, un bénédictin, abbé de Saint-Seine et de Cluny (1351), fut chargé d'appliquer la réforme envisagée par le cardinal. Renonçant à une tradition déjà vieille de plus d'un siècle, il commença par supprimer la dualité sénatoriale et ne désigna qu'un sénateur, Giovanni di Paolo Conti di Valmontone, qui appartenait à la famille du pape Innocent III [1].

1. Theiner, *Codex...*, II, p. 351, n. 331, 4 novembre 1357.

Les Réformateurs.

Peut-être Andrain avait-il voulu prévenir un orage qu'il sentait gronder; il ne put cependant le dissiper; le parti populaire semble avoir repris alors quelque influence car pendant que Conti était virtuellement en fonctions, le 28 juillet 1358, les statuts de l'Art de la laine furent confirmés, par les « sept réformateurs et vicaires du seigneur Giovanni Conti, sénateur, absent de la ville ». Ailleurs ces réformateurs sont qualifiés : « Les sept réformateurs de la Chose publique ». Avaient-ils contraint Giovanni à s'éloigner; était-ce de plein gré qu'il se faisait représenter et suppléer par eux ? On ne sait. Le vicaire du pape crut devoir aller plus loin dans la voie des concessions ; Giovanni Conti fut le dernier des barons romains qui aient occupé la charge de sénateur; son successeur fut un Siennois, Raimondo de' Tolomei [1]. et depuis ce fut la règle que jamais les sénateurs ne seraient romains.

Les noms des Réformateurs montrent bien qu'ils avaient été choisis parmi le peuple : Buccio Sanguinei, Giovanni Quatraccia, Bartollucio Lelli, Pietro Paparone... Deux ans après, les noms sont moins plébéiens, tout en n'étant pas de la noblesse, ni même de la gentilezza [2]. Ces nouveaux réformateurs s'appelaient Boccapaduli, Baroncelli, Cancellieri [3], dont les familles allaient peu à peu

1. Malavolta, *Historia. . dei Sanesi*, part. II, liv. VII, p. 120. — Gigli., *Diari senesi*.

2. Classe intermédiaire entre la noblesse et le peuple, composée de nobles déchus et de plébéiens enrichis. Voir plus loin.

3. Giovanni Cenci de Cancellieri, réformateur en 1360, est le même qui dirigea en 1368 des travaux accomplis au Vatican dans la vigne

émerger et jouer, aux siècles suivants, un rôle important dans la vie municipale de Rome.

La politique des Romains fut constamment, et jusqu'à l'anéantissement de leurs libertés au XVIIe siècle. de substituer toujours une magistrature à une autre, à mesure que la papauté les accaparait ; ils avaient créé les sénateurs. le Saint-Siège en fit les instruments de son pouvoir; ils imaginèrent alors les buonuomini. puis les conservateurs, puis les réformateurs, et finalement constituèrent, avec les officiers capitolins dont ils avaient pu défendre l'indépendance. un conseil communal qui tint tête aux papes les plus autoritaires.

A ce moment. il n'était pas une seule commune dans les États de l'Église qui ne songeât à s'émanciper. c'est Albornoz lui-même qui l'écrivait au pape[1]. Aussi le gouvernement pontifical ne cherchait-il pas à lutter ouvertement ; il atermoyait; aux Romains, les plus à redouter parmi les sujets de l'Église, il donnait (octobre 1359) de bons conseils sur le gouvernement de la ville[2]; à vrai dire, ces conseils consistaient en paroles vagues et en maximes générales : « Aimez-vous réciproquement. — Ayez de la considération les uns pour les autres. — Mettez l'intérêt général avant le vôtre. — Cultivez la concorde. » On est toujours d'accord sur des maximes de ce genre, mais quand vient le mo-

et le jardin pontificaux. C'est lui aussi qui « délivra Rome du fléau du château Saint-Ange », ce dont ses concitoyens se montrèrent peu reconnaissants, ainsi que le leur reproche sainte Catherine de Sienne dans une lettre datée du 6 mai 1379. Voir notre ouvrage sur le château Saint-Ange, p. 35.

1. Gregorovius, vol. VI, p. 455.

2. « *Senatori et populo Romano solicitando eos super bono regimine Urbis* » (*Reg. Vaticano*, 240, c. LXXXX).

ment de les appliquer, la zizanie commence. Barthélemy Séraphin, chanoine de Rouen, professeur de théologie, fut chargé de porter ces paroles. Si elles persuadèrent les Romains, elles ne touchèrent guère les barons, car, le 18 mai suivant (1360), le pape demandait aux réformateurs, dont il reconnaissait par là implicitement l'autorité, de se concerter avec le légat pour réduire ceux de la Campanie et de la Romagne[1]. Cette lettre fut adressée au sénateur Tommaso di Pianciano de Spolète, ce qui montre que sénateurs et réformateurs gouvernaient alors de conserve la ville, l'un se bornant sans doute à exercer les fonctions de grand juge, les autres gérant les affaires municipales. Ce qui est singulier, c'est que le sénateur agissait à l'occasion avec une extrême liberté à l'égard des représentants du Saint-Siège. En octobre 1360, Innocent VI dut rappeler au sénateur en exercice qu'il ne devait pas sévir contre les gens du vicaire qui, pour leur protection personnelle, portaient des armes, surtout la nuit[2]. L'autorité pontificale était singulièrement réduite; l'année suivante, les Romains déclaraient la guerre de leur propre autorité aux deux cités de Corneto et de Civitavecchia et engageaient des pourparlers avec Galéas II, seigneur de Milan, contre lequel Albornoz avait combattu naguère.

La Société des Arbalétriers.

Pour soutenir leurs prétentions, il fallait aux Romains une armée ; or, la ville de Rome était trop pauvre pour

1. Theiner, vol. II, p. 387, n. 348.
2. *Reg. Vaticano*, vol 241, c. LXIV.

prendre à sa solde des troupes mercenaires comme le faisaient tant d'autres cités[1]. C'est pourquoi elle organisa, comme certaines villes italiennes, une milice tirée de la population, la Société des Arbalétriers et des soldats pesamment armés (*Felix Societas balestrariorum et pavesatorum*[2]). Elle avait été formée à l'imitation de celle que les Florentins venaient de constituer[3] et jouissait de certains avantages politiques que les Statuts de la ville devaient consacrer bientôt ; il semble que ses membres étaient répartis par quartiers. A leur tête on plaça deux *banderesi* auxquels on donnait parfois le nom d'exécuteurs de justice, car ils étaient investis, non seulement de pouvoirs militaires, mais aussi de la charge de maintenir l'ordre et d'assurer l'exécution des sentences judiciaires. Ainsi, en 1360, ils capturèrent, sur l'ordre des magistrats romains, Bello Caetani, oncle du comte de Fondi, et Matteo della Torre, et les pendirent. L'un des banderesi commandait les arbalétriers ; l'autre, les soldats armés de boucliers. Le nombre total de leurs hommes semble s'être élevé parfois à trois mille. Ils résidaient au Capitole où l'on voit encore une pierre ayant contenu une urne funéraire, transformée, au moyen âge, en mesure à grain, sur les faces de laquelle est représenté un soldat de cette milice[4]. Avec leurs quatre conseillers ou prévôts dont ils semblent inséparables.

1. Un homme coûtait d'entretien 3 florins par mois ; un cheval, un florin (Theiner, vol. II, p. 374, p. 378).

2. Armés de boucliers, de pavois, *pavese*.

3. Matteo Villani, IX, 51, 87. — Pietro Egidi, *Appunti intorno all esercito del Comune di Roma* .. Viterbe, 1897, p. 158.

4. Voir *Les monuments de Rome*, p. 98, et *Le Capitole romain*, p. 139.

les banderesi jouaient un rôle important dans la vie municipale ; ils figurent parmi les membres du conseil privé et dans les collèges électoraux ; rien de grave ne peut se décider en dehors d'eux. Dans les cérémonies, ils occupent une bonne place, portant une toque « à l'antique » de velours cramoisi, un manteau doublé de satin bleu avec des demi-manches de velours également cramoisi, des chausses mi-parties jaunes et rouges, des chaussures de velours rouge et un bâton blanc[1].

A côté de cette milice permanente, il y avait le peuple en armes. commandé par les quarteniers, *caporioni*; on le convoquait à son de cloche ; la ville remboursait leurs chevaux à ceux qui les perdaient pendant le cours d'une campagne[2] ; les prix variaient entre 11 et 14 florins[3].

Le corps des pavesatori manquait de discipline, du moins au dire du pape ; dès l'année 1359, il avait envoyé à Rome un agent secret qu'il recommanda à la femme du gouverneur et qui devait ouvrir une enquête sur leurs « excès » qui semblent avoir été, à proprement parler, des empiétements sur les droits de l'Église, ordonnés peut-être par la municipalité romaine. Le résultat de cette enquête fut qu'un autre émissaire reçut commission peu après d'aller, au nom du souverain

1. *Ordine e magnificenza dei magistrati romani nel tempo che la Corte papale stava in Avignone.* — Muratori, *Antiq. ital.*, vol. II, col. 856, doc. XXIX.

2. Statuts, liv. I, art. 117, *De equis mortuis*.

3. Theiner, vol. II, p. 375. Si on compare ce prix à celui des denrées ou, par exemple, d'un voyage (voir notre étude sur les courriers pontificaux), on voit combien il est élevé. Prix d'un cheval : 10 ducats en 1453.

pontife, faire des remontrances aux réformateurs et les conjurer de rappeler leurs milices ou celui qui les commandait[1]. Cette mission coûta fort cher au trésor pontifical et fut apparemment sans résultat, car, en 1363, un nouvel envoyé partit pour Rome avec des instructions identiques. Cette fois, les réformateurs s'engagèrent à ne pas travailler à modifier l'ordre établi.

Les « sept réformateurs » continuaient à administrer la ville conjointement avec le sénateur ; le pouvoir pontifical les reconnaissait et s'adressait à eux quand leur concours était utile; ainsi le 10 mai 1360 il leur demanda d'aider le cardinal à ramener à l'obéissance les villes de la Campanie et de la Maritime qui avaient secoué le joug de l'Église[2]. Le 12 août (1360), il recommande aux Romains de faire bon accueil au nouveau sénateur, Hugues de Lusignan, neveu de Hugues IV, roi de Chypre[3], qu'il avait désigné et qui devait exercer ses fonctions pendant six mois, comme l'usage s'en était établi[4] ; mais la situation troublée du pays autour d'Avignon ayant obligé le pape à garder Lusignan auprès de lui, il autorisa, le 2 septembre, les Romains à désigner « six personnes capables d'exercer les fonctions sénatoriales[5] ». Cependant, c'est Lusignan qui ratifie les statuts de l'Art de la laine. le 20 mai suivant (1361).

Pendant que le successeur de Lusignan, Lazzaro di Riccardo de' Cancellieri, était en fonctions. les Romains

1. Theiner, vol. II, p. 410, n 382.
2. Theiner, vol. II, p. 387, n. 348.
3. Vitale imagine que c'est le roi lui-même (vol. I, p. 290). Il était le fils de Marie, impératrice de Constantinople.
4. Theiner, vol. II, p. 391, n. 357, et p. 391, n. 359.
5. Theiner, vol. II, p. 389, n. 356.

se mirent à faire la guerre à la petite ville de Velletri ; en mai 1362, ils en avaient si bien triomphé qu'ils en démolirent en partie les murailles et en rapportèrent à Rome les portes. Ils se hâtèrent d'informer les Florentins du succès de leurs armes en leur rappelant la maxime de Virgile qui se rapportait cependant bien mal à leur conduite : « *Parcere subjectis et debellare superbos*[1] ». En fait, leur triomphe n'était pas si complet qu'ils le voulaient faire croire ; la guerre reprit presque aussitôt et se prolongea longtemps ; aussi le peuple commençait-il à s'agiter ; il s'en prit aux barons et les chassa, et un chaussetier, Lello Pocadota, fut porté au pouvoir. La gentilezza, se sentant en danger, fit cause commune avec la noblesse ; une compagnie d'aventure qui errait aux environs, celle « du Chapeau »[2], fut appelée à l'aide. Alors les réformateurs qui étaient restés en fonctions et le dictateur, Pocadota, s'adressèrent à des mercenaires allemands et hongrois et armèrent seize cents des habitants ; toutefois, on n'en vint pas aux mains. Il en était souvent ainsi ; les préparatifs belliqueux aboutissaient à des cavalcades. Tout s'apaisa bientôt et les nobles revinrent ; mal leur en prit d'ailleurs, car le nouveau sénateur, un Florentin, Rosso di Riccardo de' Ricci, qui était en fonctions au commencement de l'année 1363, en fit pendre quelques-uns au gibet du Capitole[3] ; ces exécutions provoquèrent un soulèvement de la noblesse

1. *Énéide*, ch. VI, v. 854.

2. Elle était composée de Bourguignons et d'Allemands et comprenait un millier d'hommes à cheval ; lors d'une mutinerie, ils avaient mis leurs chapeaux au bout de leurs lances (M. Villani, liv. XI, cap. XXIII).

3. Sur l'emplacement du gibet, voir *Le Capitole romain*, p. 46.

que le sénateur réprima ; aussi, lorsqu'il eut regagné Florence, les sept réformateurs, les banderesi et leurs quatre conseillers lui envoyèrent une lettre des plus élogieuse (30 mai 1363)[1].

Il n'en faut pas conclure que le peuple romain était disposé à lutter ouvertement pour maintenir ses franchises. Lors du différend qu'ils avaient eu, l'année précédente, avec le sénateur qui se faisait attribuer, pour lui et « sa famille », un salaire de 2500 florins, au lieu de 1500 comme le prescrivaient les règlements, les Romains avaient adressé une supplique au pape pour le prier de mettre un terme à cet abus (5 mai 1362), et le pape réduisit à 1800 florins par semestre l'allocation du sénateur[2]. Après la défaite du parti aristocratique, loin d'en profiter, ils supplièrent le souverain pontife d'exercer comme avant son autorité à Rome, à la condition toutefois qu'il ne la déférerait pas à son légat, le cardinal Albornoz, dont ils redoutaient la rigueur. Et Matteo Villani [3] s'indigne de cette défaillance en bon Florentin qu'il était, heureux aussi de pouvoir dénigrer une ville rivale. «Toi qui lis et as lu les merveilles accomplies jadis par les Romains, écrit-il, n'es-tu pas frappé de stupeur? »

Innocent VI était mort (12 septembre 1362) quand les envoyés romains parvinrent à Avignon; Urbain V lui avait succédé le 6 novembre suivant. Aussitôt les Romains lui envoyèrent une ambassade pour le supplier

1. Vitale, vol. I, p. 285.

2. Theiner, vol. II, p. 393, n. 363. Les fonctions sénatoriales duraient six mois alors, après avoir duré un an au début.

3. Matteo Villani, liv. XI, cap. 25.

de rentrer dans sa capitale et d'imposer des bornes plus étroites à la juridiction pontificale.

Tant que le peuple romain ne fut pas absolument soumis, le conflit des deux juridictions municipale et pontificale constitua une cause permanente de litige, d'autant que le nombre de personnes relevant de la Curie allait sans cesse grandissant et que le Saint-Siège, à mesure que son autorité s'affermissait, poussait plus loin ses prétentions. Urbain V, qui n'était pas, au fond, sans quelque désir de retourner à Rome, ne voulut pas cependant s'engager et répondit par des paroles évasives ; en ce qui concernait le forum de la Curie, il argua de la complexité des compétences judiciaires pour ne pas s'expliquer (23 mai 1363)[1].

A vrai dire, les Romains allaient essayer de trancher eux-mêmes le différend. Presque à cette date, le 20 mai 1363, s'accomplit un acte capital dans l'histoire de la ville de Rome : la publication d'un texte codifié des usages et des traditions qui réglaient la vie municipale et judiciaire de la commune romaine. Le souvenir du Bon État dont on avait joui passagèrement au temps du tribun ne fut pas étranger à l'élaboration de ces Statuts et l'on choisit, pour les promulguer, précisément le jour où il avait été inauguré[2]. Au reste, ç'avait été jusque-là la coutume de célébrer par une messe cet anniversaire.

1. Theiner, vol. II, p. 410, n. 382. — G. Baluze, *Urbani* V, p. 355. Il donne la date de janvier 1364.

2. Statuts, liv. II, art. 65 ; liv. III, art. 105 et 149. — Camillo Re, p. 283. Sur la date de rédaction des statuts, voir notre ouvrage sur les *Institutions communales de Rome*.

Les Statuts de 1363. — Organisation municipale.

L'organisation municipale de Rome, contenue dans les Statuts, est essentiellement démocratique. Des trois classes qui composaient la population romaine, l'une, la noblesse, est complètement exclue de la gestion des affaires; l'autre, la gentilezza, n'y a qu'une part restreinte ; la dernière, le peuple, est la source de toute autorité. Le sénateur lui-même est désigné par le peuple. Les Statuts ne font pas une seule fois mention du souverain pontife; bien plus, ils menacent d'une amende de 1 000 livres, voire de 2 000 et de l'exil à perpétuité, ceux qui solliciteraient du pape ou de l'empereur une charge ou une dignité municipale.

Les magistrats et les officiers qui constituaient l'administration étaient divisés en deux groupes : ceux que les électeurs nommaient directement et qui avaient pour chefs les conservateurs ; ceux que le sénateur désignait; les premiers devaient être Romains, les seconds étrangers; il y avait également quelques officiers élus à vie et les banderesi secondés de leurs prévôts [1].

Les trois conservateurs étaient la pierre angulaire de la hiérarchie administrative. Il y avait eu auparavant des officiers de ce nom préposés à la garde du trésor public, d'où leur nom, mais les fonctions de ceux ci sont toutes différentes; ils continuent, il est vrai, à être les dépositaires du trésor public enfermé dans le palais sénatorial ; en outre, ils acquièrent le droit d'imposer et de

1. Ces Statuts sont analysés en détail dans notre ouvrage sur les Institutions communales de Rome.

percevoir des amendes; quand venaient des ambassadeurs, il leur appartenait de les recevoir; ils surveillaient l'alimentation en eau de la ville; si le sénateur venait à disparaître, ils le remplaçaient à tour de rôle; dans les élections, ils jouaient un rôle important; ils exerçaient un contrôle sur le sénateur; ils pouvaient réformer ses jugements, annuler ses décisions, s'opposer à ce qu'ils considéraient contraire à l'intérêt de leurs concitoyens. Ils ne recevaient aucun salaire, mais une indemnité pour leurs dépenses; deux d'entre eux devaient être pris parmi le peuple, le troisième parmi la gentilezza; leurs fonctions duraient deux mois. A tour de rôle, deux d'entre eux prenaient pendant un mois le titre de premier conservateur. Quelques prérogatives étaient attachées à ce titre; le premier conservateur présidait certains comités. Ils avaient des surveillants, au nombre de quatre, désignés par les buonuomini.

Les officiers qui géraient la Chambre urbaine, c'est-à-dire les finances, formaient un corps à part, bien qu'il fût, sous certains rapports, sous le contrôle des conservateurs. Le trésorier chargé de surveiller les entrées et les sorties devait en tenir registre et soumettre ses comptes aux conservateurs; défense lui était faite de recevoir aucune rétribution en dehors de son salaire de 8 écus par mois; il avait un teneur de livres qui prêtait serment d'exercer ses fonctions sans souci des menaces ou des sollicitations; de même que le trésorier, il était tenu de résider au Capitole « nuit et jour ». C'est lui qui touchait le produit des douanes, le montant des taxes, les amendes. Treize commis travaillaient sous ses ordres.

L'avocat et le procureur de la Chambre avaient mission d'empêcher le sénateur, sous prétexte de juger en appel, de faire grâce de leurs amendes à ceux que les juges urbains avaient condamnés ; ils suivaient les procès engagés par la Chambre et aidaient de leurs conseils le sénateur quand il s'agissait de défendre les droits de la commune. C'étaient les conservateurs qui les désignaient.

Il y avait encore un protonotaire de curie qui se tenait dans la cour inférieure du Capitole et rédigeait, moyennant 4 soldi, les actes officiels qui lui étaient demandés.

Les buonuomini ne participaient pas effectivement à l'administration, mais seulement aux élections ; ils étaient au nombre de vingt-six, deux par quartier.

Les *Magistri ædificiorum*[1] avaient charge, comme leur nom l'indique, de veiller à la conservation des monuments publics, anciens ou modernes, et aussi de tenir la main aux règlements de voirie.

Depuis l'année 1358, l'accès de la magistrature sénatoriale était interdit, comme on l'a dit, aux Romains ; les Statuts confirment cette exclusion ; le sénateur devait être originaire d'une ville située à quarante milles au moins de Rome ; les souverains étrangers, les ducs, comtes ou barons et même les parents des magistrats urbains ne pouvaient exercer la charge de sénateur. Le jour même où il prenait possession du pouvoir, le sénateur prêtait un serment dans lequel se trouvent énumérés

1. L. Schiaparelli, art. dans *Archiv. Soc. romana di Stor. Patria*, 1902. Ces *Magistri ædificiorum* devinrent bientôt les *Maestri di Strada*.

ses principaux devoirs; il s'engageait à être loyal et diligent, à prêter son concours aux inquisiteurs chargés de rechercher ceux qui avaient péché contre la foi chrétienne, à maintenir la paix et la sécurité tant à l'intérieur de la ville qu'aux alentours, à défendre les privilèges de Rome et ceux de la corporation des arbalétriers, à protéger les hospices et les lieux saints, ainsi que les veuves, les orphelins et les faibles, à rendre la justice sans vain appareil et « sans le fracas des jugements », enfin, à respecter le droit civil et le droit canonique. Le sénateur devait, en outre, obliger les maris et les beaux-parents à respecter les dots de leurs femmes ou de leurs belles-filles : châtier les faussaires, les faux monnayeurs, les auteurs de vols, d'attaques nocturnes, de viols, d'incendies, d'homicides ; donner satisfaction, même en ayant recours à la contrainte par corps, aux créanciers contre les faillis. Les jours non fériés, le sénateur était tenu d'accorder audience dans la cour supérieure du Capitole. On plaidait généralement par l'intermédiaire d'un avocat ; l'entrée du Capitole était même formellement interdite aux barons. Les Statuts reconnaissent au sénateur le droit de grâce. La surveillance des transactions commerciales lui était confiée. Chaque année, les Statuts des diverses corporations étaient soumis à sa ratification ; cette formalité leur donnait force de loi. mais le sénateur n'avait pas le droit d'y apporter de modifications ; les consuls corporatifs ne pouvaient exercer leurs fonctions qu'après que le sénateur avait ratifié leur élection. Les mesures de poids, de capacité, de longueur devaient être marquées du sceau du sénateur. On en voit encore les étalons au

Capitole, dans la tour du campanile. Ses fonctions duraient six mois.

Le sénateur était donc un juge et un préfet de police. Son salaire resta fixé au chiffre qu'avait déterminé le pape, soit 1 800 florins payables par tiers. Son autorité, diminuée ou plutôt circonscrite par les Statuts, était peut-être moindre que celle des conservateurs, mais le prestige qui restait attaché à son nom en faisait encore le premier magistrat de la cité. Il représentait Rome.

Quand le sénateur figurait dans un cortège, il était entouré d'un apparat qui faisait sans doute oublier ce que son pouvoir avait de précaire. Une foule de gentilshommes et de barons à cheval, accompagnés de leurs gens, d'officiers et de magistrats, le précédaient, puis venaient quatre trompettes à cheval avec des selles de cuir rouge; les pannons de leurs trompettes étaient aux armes du peuple romain; ils portaient une coiffure de drap rouge à la mode antique avec un ruban de taffetas blanc, un pourpoint de velours jaune dégagé autour du cou, une manche rouge et l'autre jaune, des chausses de drap rouge. Six massiers suivaient, avec des masses d'argent; ils étaient vêtus de longues robes sans manches en drap violet, garnies de tabis écarlate, et de justaucorps de velours rouge; leurs chaussures étaient rouges. Le harnachement de leurs chevaux était de cuir rouge.

Devant le sénateur marchait un enfant qui représentait la justice; à côté de lui, un huissier portait le bonnet sénatorial fourré d'hermine. Sa haquenée était blanche; il avait des chausses écarlates, des escarpins de velours cramoisi garnis de boutons d'or, un manteau de brocart doublé d'hermine, des gants blancs frangés de perles et

brodés d'or, trois bagues dont l'une était ornée de diamants, l'autre de rubis, la troisième d'émeraudes, les couleurs italiennes d'aujourd'hui; il tenait un sceptre surmonté d'une croix. Ce sceptre lui avait été remis au Vatican lors de son installation, et il le remettait aux conservateurs au haut de l'escalier d'Aracœli[1].

Quatre hallebardiers entouraient le sénateur; ils avaient des bérets rouges garnis de deux plumes, des vestes à larges manches rayées jaune et rouge avec des passementeries blanches; parfois ils portaient des armures blanches.

Le capitaine du peuple suivait le sénateur à cheval, couvert de son armure et d'un vêtement de velours violet; sa coiffure était en velours pourpre, ornée d'une médaille et de plumes; il portait un collier à mailles, des chausses rouges et jaunes, un manteau violet. A ses côtés marchaient deux hallebardiers armés de bâtons pour tenir la foule au large.

Les deux *Magistri ædificiorum* avaient des barrettes à la ducale en velours cramoisi, un vêtement de satin violet; leurs chevaux portaient des housses d'étoffe rouge.

Les deux syndics avaient un manteau écarlate bordé de fourrure blanche qu'ils rejetaient par-dessus l'épaule.

Puis venaient les deux secrétaires du Sénat; les quatre banderesi, un bâton blanc à la main; les caporioni qui marchaient quatre par quatre (comme ils étaient treize, il y avait sans doute un rang de cinq ou un isolé); leur costume était différent suivant le quartier qu'ils repré-

1. Muratori, vol. XXIV, col. 1031.

sentaient; leurs pages portaient les étendards des quartiers[1].

On avait pris soin de placer à côté du sénateur un magistrat presque aussi puissant que lui, mais effacé, le juge des appels, dont le rôle consistait à réformer ses sentences, à connaître des causes qu'il n'avait pas à juger; ses décisions étaient sans appel. L'intention des législateurs se manifeste clairement, au reste, dans la prescription qui interdit que le sénateur et le juge des appels soient parents ou même originaires d'une même ville. Le juge des appels était lui-même surveillé par deux notaires romains élus au sort, sans la présence desquels il ne pouvait siéger et qui rédigeaient les procès-verbaux des audiences.

Les officiers que le sénateur amenait avec lui, et qui devaient être comme lui étrangers, formaient sa « famille »; il les appointait sur son salaire. Leur nombre était de six; deux juges au criminel, dont l'un jugeait les affaires purement criminelles, l'autre les affaires civiles compliquées de crime; deux juges collatéraux qui s'occupaient de faire exécuter les testaments, de régler les questions dotales, de juger les affaires civiles; un juge de la Chambre urbaine qui faisait fonction de juge d'instruction et s'occupait des questions fiscales; enfin un juge auquel les Statuts donnent le nom de « sixième juge » et de qui relevait la police des marchés et des voies publiques, ainsi que les procès de petite importance.

Ces six juges constituaient, avec le sénateur, un

1. *Ordine e magnificenza dei magistrati romani nel tempo che la Corte papale stava in Avignone*, dans Muratori, *Antiq. ital.*, vol. II, col. 855, diss. XXIX.

conseil appelé *Assectamentum*, qui examinait les causes particulièrement difficiles et celles pour lesquelles les parties demandaient cette haute juridiction.

La suspicion étant, pour ainsi dire, la pensée dominante des Statuts, les précautions les plus minutieuses étaient prises pour empêcher les fraudes dans les élections des divers magistrats capitolins; le hasard et la désignation personnelle étaient combinés de telle sorte que la brigue ne pouvait guère se manifester[1].

A leur sortie de charge, les divers magistrats capitolins étaient soumis à l'épreuve du syndicat; des affiches apposées dans la ville prévenaient la population que toute personne qui aurait à se plaindre de leur gestion pouvait venir déposer contre eux au Capitole dans un certain délai[2] devant des syndics élus à cet effet; ces syndics devaient être étrangers et docteurs en droit; leur salaire était des plus élevés, 120 florins pour deux mois, car de leur honnêteté et de leur perspicacité dépendait, en fait, le bon fonctionnement de tout le système statutaire. S'ils ne relevaient contre le magistrat sortant aucune charge sérieuse, s'il était reconnu qu'il avait administré son département ou rendu la justice sans léser personne, il lui était délivré une lettre de bonne gestion et on lui versait le solde de son traitement. Que si, au contraire, il était convaincu d'avoir abusé de ses pouvoirs, les syndics lui infligeaient de lourdes amendes et l'obligeaient à des réparations.

1. La description exacte du mode d'élection des conservateurs et du sénateur se trouve dans notre ouvrage sur les Institutions communales de Rome.

2. Généralement dix jours.

Lorsqu'une résolution importante s'imposait, touchant les affaires de la commune ou les relations avec une autre ville, le peuple était convoqué en « Parlement » ou en « Conseil général ». Les nobles, exclus de toute fonction municipale, pouvaient y prendre part. Le Parlement, convoqué par la cloche du Capitole, se réunissait devant le palais sénatorial; nul ne pouvait y présenter de motion s'il n'en avait eu l'autorisation du sénateur ou de l'un des conservateurs; le sénateur exposait les propositions soumises à la ratification de l'assemblée qui votait par acclamation; il lui était défendu de solliciter le « *liberum arbitrium* », c'est-à-dire le droit d'agir sans tenir compte des Statuts.

A côté du Parlement, il existait un Conseil composé du sénateur, des conservateurs, des deux banderesi avec leurs quatre conseillers, des treize caporioni et des vingt-six buonuomini ; les décisions de ce Conseil avaient même force que celles du Parlement. C'est de ce Conseil que sortira plus tard le Conseil communal qui joua au XVIe siècle un rôle important dans l'histoire de la ville de Rome.

L'esprit de ces Statuts était éminemment démocratique. En outre, presque tous les citoyens jouissant d'une certaine considération étaient périodiquement appelés à exercer une charge car le nombre des officiers municipaux était, comme on l'a vu, très grand et la durée de leurs fonctions très courte ; d'autre part, ils n'étaient pas tout de suite rééligibles.

Tout y semble prévu pour assurer le bon fonctionnement du régime, pour maintenir les magistrats dans leurs devoirs, pour garantir au peuple le respect de ses

volontés; il ne leur manqua que d'être exactement appliqués.

Législation civile[1].

Le livre des Statuts contient, outre les articles déterminant l'organisation municipale, un code civil et criminel. La totalité du premier livre est consacrée à la législation civile, une partie du deuxième à la législation pénale; le troisième contient des dispositions concernant ces deux législations. Les textes adoptés par les rédacteurs des Statuts s'inspirent en grande partie du droit romain et un peu du droit lombard; les magistrats, les sénateurs entre autres, devaient connaître ces deux législations et porter le titre de « *Doctor utriusque juris* ».

La minorité prenait fin à vingt ans; les mineurs et les femmes ne pouvaient agir sans le concours d'un conseil de famille parfois composé de deux parents seulement, non intéressés dans l'affaire sur laquelle ils étaient appelés à donner leur sentiment, car il semble que ce conseil n'était pas permanent, on le constituait chaque fois que besoin était. Si le mineur se trouvait sous l'autorité paternelle, les parents convoqués devaient appartenir à la famille maternelle.

Celui qui aliénait sans cause valable la majeure partie de ses biens était réputé prodigue et recevait un curateur sans l'intervention duquel il ne pouvait agir.

Au moment du mariage, le mari devait reconnaître

1. Camillo Re, *Statuti della Città di Roma*. Rome, 1880. — Vito La Mantia, *Storia della Legislazione italiana*. Turin, 1885.

à sa femme une somme au moins égale au quart de ce qu'elle apportait en dot; il ne pouvait y avoir ensuite de donation entre époux. La femme avait droit à une pension alimentaire, le beau-père étant tenu responsable pour son gendre; la veuve avait droit à cette pension jusqu'au remboursement de sa dot. Quand le mari et la femme vivaient ensemble, la pension alimentaire était tenue pour fournie. L'intérêt que le mari devait payer à sa femme pour la dot qu'elle apportait était de sept pour cent.

L'étranger investi du droit de cité ne pouvait jouir des privilèges attachés à ce titre que s'il possédait une maison dans la ville ou une vigne à moins de trois milles. S'il était marchand, il fallait que la meilleure partie de ses biens fût à Rome; ses associés ne pouvaient pas profiter de ses privilèges.

Dans les successions, on favorisait les héritiers masculins, les agnats; s'il existait des fils ou des neveux issus d'un frère, les filles devaient, en cas d'absence de testament, se contenter de leur dot; il n'était pas défendu toutefois au père ou à l'aïeul de leur léguer ce qu'il voulait. Si les filles étaient veuves au moment du décès de leur père, elles avaient le droit, en rapportant leur dot, de retourner dans la maison familiale et d'y être alimentées. A défaut de descendants légitimes, le testateur pouvait léguer à ses enfants illégitimes la moitié de son bien. Les enfants légitimés avaient le droit de recevoir le quart de la portion que la loi attribuait aux enfants légitimes quand il y avait des héritiers légitimes mâles, la moitié quand il n'y avait que des héritiers légitimes du sexe féminin.

Suivant une vieille coutume, la veuve conservait la moitié de la donation qui lui avait été faite lors de son mariage ; s'il y avait des fils, elle ne jouissait que de l'usufruit, en donnant caution pour le capital. Elle ne pouvait réclamer à la succession sa dot et sa donation qu'au bout de six mois.

La femme pouvait disposer du dixième de son bien s'il s'agissait « du salut de son âme », c'est-à-dire de donations pieuses.

Les testaments devaient être exécutés dans les huit jours, sous le contrôle du sénateur, s'il n'y avait pas opposition ; les magistrats étaient tenus de donner leur aide aux exécuteurs testamentaires ; ceux-ci n'étaient pas responsables au delà des biens qu'ils avaient à répartir. C'était le sénateur qui envoyait les héritiers en possession. On pouvait toujours demander la liquidation d'une indivision ; les biens qui en étaient l'objet étaient mis en vente, nonobstant toute convention contraire.

Chacun pouvait bâtir sur le terrain qui lui appartenait, à la condition de ne pas gêner les vues de ses voisins ; défense était faite de bâtir sur les voies publiques, sur les ponts, sur les terrains communaux. En cas de contestation entre deux voisins sur la possession d'un terrain, le sénateur décidait dans un délai de cinq jours.

Les promesses et quittances données par une personne retenue en prison étaient réputées nulles ; le témoignage de cinq personnes établissait le fait.

Les biens loués pouvaient être donnés en dot par le locataire sans l'assentiment du propriétaire, les droits

de celui-ci demeurant d'ailleurs intacts quelle que fût la forme de la location.

Les baux à long terme et les emphytéoses devaient, à leur expiration, être renouvelés aux mêmes conditions, les membres de la famille du locataire ayant un droit de préférence.

Le locataire d'un immeuble ne perdait pas ses droits pour défaut de paiement des termes échus ; il était tenu d'entretenir les lieux en bon état ; s'il s'agissait d'une vigne et qu'il y eût contestation avec le propriétaire, deux experts étaient nommés. Dans les cas de métayage, le produit était partagé, mais le locataire avait droit à un certain nombre de journées de bêtes de somme [1].

Si un objet était vendu deux fois, la première vente était valable à la condition que l'acheteur fût entré en possession « réelle et effective » ; le sénateur faisait restituer le prix au second acheteur et imposait une amende.

Si un noble avait obtenu une vente en molestant ou en faisant molester le propriétaire dans ses biens ou dans sa personne, la vente était réputée nulle ; il fallait que quatre témoins de bonne réputation certifiassent le fait.

Le vendeur qui se refusait à livrer l'objet vendu devait l'indemnité que réclamait l'acheteur sur la foi du serment.

L'acheteur était obligé de recevoir l'objet vendu et ne pouvait se libérer en abandonnant les arrhes ; l'acceptation des arrhes rendait la vente définitive.

Les créanciers qui avaient reçu en gage les biens de

1. Cf. *Archiv. Soc. rom. di Storia Pat.*, Rome, 1885, an. VIII, p. 560. Location faite en l'année 1440.

leurs débiteurs avaient la faculté de les vendre à leur gré après avoir donné à ceux-ci un délai de quinze jours pour se libérer. La vente accomplie, le débiteur pouvait encore les racheter dans un délai de quinze jours en en remboursant le prix.

Les créanciers qui prouvaient leurs créances par documents, témoignages ou serment étaient privilégiés; les créances chirographaires qui ne portaient pas d'échéance fixe ou n'étaient pas confirmées par deux témoins venaient après.

Le débiteur qui, après avoir contracté une dette, subissait des dommages entraînant une diminution de sa fortune et qui n'était ni joueur ni porté à la fraude, obtenait des délais; il pouvait, si on l'avait incarcéré, être mis en liberté.

Les dettes se prescrivaient par seize ans, et par dix ans si le débiteur venait à mourir.

Les donations et les aliénations consenties par un failli ou par ses proches étaient sans effet; un magistrat, qui était généralement le sénateur, avait le droit de faire remonter la faillite et d'ordonner la restitution des biens vendus qui entraient dans la masse.

Les ventes faites par des personnes poursuivies pour crime étaient nulles également.

Défense était faite, sous peine d'infamie, d'acheter un procès, autrement dit de se substituer à un plaidant en lui remettant une somme d'argent; c'était, en somme, prendre un procès à forfait, comme cela se pratique d'ailleurs aujourd'hui encore dans tel pays d'Orient.

Législation pénale.

Depuis la réforme introduite, en 1333, par le représentant du roi Robert, alors souverain de Rome, seule la personne lésée ou un de ses parents jusqu'au troisième degré pouvait mettre en mouvement la justice criminelle dans les cas peu graves; pour les crimes, chacun avait le droit de l'invoquer. Comme dans la loi romaine, l'accusateur présentait sa plainte par écrit et jurait qu'il la croyait vraie et non calomnieuse; il citait des témoins dont le nombre ne devait pas dépasser dix; le magistrat instructeur en citait d'autres s'il le jugeait utile. Il ne devait toutefois donner suite à la plainte que si les preuves apportées lui paraissaient suffisantes et s'il en avait reçu l'autorisation de l'*Assectamentum*. Celui qui portait une accusation qu'il ne pouvait justifier était puni d'une amende qui variait suivant la gravité de l'accusation; si sa victime avait été emprisonnée, il devait faire autant de jours de prison qu'elle. Les accusés qui ne s'étaient pas présentés dans un certain délai étaient réputés avoir reconnu leur faute. L'accusé qui comparaissait pouvait, si la peine encourue était rachetable par une amende, déposer une caution afin d'être laissé en liberté.

Excepté en cas de flagrant délit, la maréchaussée ne devait opérer d'arrestation que sur mandat d'un magistrat.

Dans certains cas graves énumérés par les Statuts, il pouvait être procédé contre les accusés « par inquisition », c'est-à-dire sans qu'une plainte eût été dépo-

sée, mais après avis de l'*Assectamentum*, demandé par le sénateur.

L'accusé était obligé de répondre en personne dans les cas entraînant des châtiments personnels ; dans les cas où une amende pouvait seule être infligée, il avait le droit de se faire représenter par un avocat.

La torture n'était admise que pour les voleurs, les assassins et les auteurs d'autres crimes spécifiés dans les Statuts. Dans les cas moins graves, il fallait que les présomptions fussent particulièrement sérieuses. La torture, d'après le texte statutaire, devait servir à confirmer ou à préciser une inculpation et non à la créer. Les témoins ne pouvaient jamais y être soumis.

Les peines étaient doublées quand le crime avait eu lieu de nuit, ou un jour de fête, ou dans certains lieux désignés. La gravité en était graduée suivant le rang du délinquant; elles étaient doubles de celles infligées à un homme du peuple quand il s'agissait d'un membre de la gentilezza et triples quand il s'agissait d'un baron ou d'un bâtard de baron.

Le principal coupable et ses complices encouraient les mêmes châtiments.

Dans quelques cas particuliers, le crime était puni plus sévèrement quand le coupable en avait déjà commis un semblable, mais, d'une façon générale, la récidive n'aggravait pas la répression.

La sévérité des peines était diminuée quand il s'agissait de femmes; elles étaient jugées, non devant les tribunaux ordinaires, au Capitole, à la Torre di Nona[1], à

1. Sur la Torre di Nona, voir Ademollo, *I Teatri di Roma*, Rome, 1888, et A. Cametti, *Archiv. Soc. rom. St. Patri.*, 1916. Voir p. 193.

MONNAIE
SÉNATORIALE
Roma
caput mundi.

MARTIN V.

EUGÈNE IV.

NICOLAS V.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU JUBILÉ.

la Corte Savella, mais dans l'église S. Maria d'Ara-cœli; quelquefois même le juge se transportait chez elles. Elles devaient être emprisonnées dans un couvent, sous la responsabilité de l'abbesse.

Si une femme refusait de venir témoigner en justice, le juge devait la faire interroger chez elle par un notaire, aux frais de celui qui l'avait citée.

Le montant des amendes était partagé également entre la Chambre urbaine et les personnes lésées; un quart en était attribué, le cas échéant, au dénonciateur. L'amende était réduite de moitié quand les parties s'étaient réconciliées dans les dix jours.

L'ancienne législation ordonnait dans certains cas la démolition de la maison du coupable; les Statuts de 1363 interdisent cette pratique « pour éviter que la ville de Rome soit défigurée ». Ils décident en outre que la maison sera vendue, moitié au profit de la Chambre urbaine, moitié au profit de l'accusateur.

Les délits des enfants envers leurs parents recevaient le châtiment que ceux-ci réclamaient; le sénateur devait veiller à son accomplissement sous peine d'une amende de 200 livres.

Les parents n'étaient pas responsables pour leurs enfants émancipés.

Les enfants qui n'avaient pas dix ans et demi n'étaient pas considérés comme responsables; au-dessus de cet âge et jusqu'à leur majorité, les châtiments qu'on leur infligeait étaient moitié moindres que ceux réservés aux adultes; en cas de condamnation, ils obtenaient leur grâce en payant 500 livres.

Les blasphémateurs et les hérétiques devaient être

poursuivis par le sénateur conformément au serment qu'il prêtait en entrant en charge ; le châtiment réservé aux blasphémateurs était huit jours de prison ou une amende de 10 livres. Plus tard, les blasphèmes contre la Vierge et contre Dieu furent punis de 25, 50 et même 100 livres d'amende en cas de récidive ; ceux qui ne pouvaient payer la somme étaient exposés au pilori la première fois, battus de verges la deuxième fois et avaient la langue percée la troisième fois. Les blasphèmes contre les saints étaient punis « au gré du juge », suivant la qualité de la personne et la gravité de l'offense[1].

La corruption des fonctionnaires, qu'on nommait simonie, était sévèrement punie.

Les outrages et violences contre les magistrats municipaux et contre les avocats étaient punis de peines quadruples quand le coupable appartenait à la noblesse ; ces peines étaient, suivant les cas, l'emprisonnement, la torture, la dégradation civile.

Les faux monnayeurs étaient punis de mort ; ceux qui rognaient les monnaies avaient la main coupée.

Les faux témoins avaient la langue coupée.

Les notaires qui falsifiaient un acte payaient 500 livres ; leurs complices encouraient la même amende ; celle-ci était doublée quand le coupable était noble.

D'une façon générale, les faussaires étaient exposés,

1. Dans les statuts de la corporation des pêcheurs, le crime de blasphémer Jésus est puni de 40 livres d'amende ; blasphémer un saint coûtait moitié moins. Chez les barbiers, l'amende était de 10 livres dans le premier cas, de 5 dans le second. La corporation des pêcheurs existait déjà au temps où furent rédigés les Statuts de Rome. Celle des barbiers est très postérieure.

la tête coiffée d'une mitre, sur l'escalier du Capitole ou plutôt sur le groupe représentant un lion dévorant un cheval qui se trouvait à la porte du palais sénatorial et qui, après bien des vicissitudes, est exposé aujourd'hui dans le palais des conservateurs[1].

Ceux qui enlevaient des fillettes ou des garçons étaient pendus.

La femme à qui on avait fait violence ne pouvait réclamer le châtiment du coupable après deux mois de silence, mais le mari pouvait le poursuivre après ce délai[2]. L'amende imposée aux adultères allait de 100 à 1 000 livres, suivant le rang du coupable; elle était diminuée si la femme était de basse condition ou de mauvaises mœurs d'après le dire des voisins; il en était de même quand le mari pardonnait. Les plaintes en adultère ne pouvaient être déposées que par le mari, le père ou le fils de la femme coupable. Le supplice du feu était réservé aux sodomites et aux incestueux. Celui qui trafiquait d'une femme payait 200 livres ou avait le pied coupé. Celui qui vivait en concubinage avec une veuve ou une jeune fille devait l'épouser et payait 25 livres.

Les vols étaient réprimés selon leur importance. Au-dessous de 10 livres, le coupable devait rembourser le double à la personne qu'il avait volée et verser une somme équivalente au montant du vol à la Chambre urbaine; entre 10 et 50 livres, il y allait de l'amputation

1. Voir *Le Capitole romain*, p. 23

2 Dans une affaire de viol, en 1423, chacun des coupables est condamné à une amende de cinquante livres (*Archivio Vaticano*, Armad. XXIX, vol. 7, c. 237).

d'une oreille; toutefois, cette mutilation pouvait être rachetée. En cas de récidive, la peine était la mort. Lorsque le larcin avait eu lieu « furtivement », le châtiment était plus sévère ; le coupable était battu de verges et, en cas de récidive, amputé d'un membre ; il payait en outre une amende. Les voleurs de grand chemin, de même que les pirates, étaient pendus. Ceux qui volaient à main armée de nuit subissaient la même peine ; toutefois, s'ils n'avaient pas usé de violence, ils étaient amputés d'une main, ou exilés, ou fouettés, ou envoyés aux galères pour dix ans ; en cas de récidive, ils étaient pendus.

La rigueur des prescriptions du code statutaire envers les perturbateurs de la paix publique, envers ceux qui offensaient la majesté du peuple romain dans la personne de ses magistrats et envers ceux qui ne respectaient pas leurs engagements de déposer leurs querelles privées, montre à quel point l'ordre était sans cesse menacé[1].

Les conspirations contre le régime établi, le sénateur ou la sûreté de l'État étaient punies de mort.

Lorsqu'un citoyen en emprisonnait un autre, il encourait un amende de 100 livres si la détention avait été courte, de 200 livres si elle avait duré plus d'une heure, de 500 livres si elle dépassait trois heures ; si l'amende n'avait pas été payée dans les dix jours, il y allait de la tête. L'amende était doublée pour les membres de la

1. En 1423, un homme est condamné à 1 000 florins d'amende pour avoir troublé la paix publique ; il est vrai que le pape intervint pour que remise lui fût faite de sa peine (*Archivio Vaticano*, Armad. XXIX, vol. 7, c. 133).

gentilezza et pour ceux qui possédaient plus de 1 000 livres de capital, quadruplée pour les barons et leurs bâtards.

Si l'on provoquait des conflits armés dans les rues ou sur les places, si l'on circulait en groupe avec des armes, on s'exposait, ou bien à avoir la main droite coupée ou à des amendes dont la plus faible était de 100 livres.

Des peines variant avec la nature des armes étaient imposées à ceux qui en étaient porteurs.

Celui qui blessait autrui pour de l'argent avait la main droite coupée. Celui qui commettait un assassinat pour de l'argent ou par vengeance personnelle était puni de mort et de confiscation.

Lorsque le corps d'une personne assassinée ne portait qu'une seule blessure mortelle, on ne pouvait inculper qu'une personne; s'il y en avait plusieurs, on pouvait en inculper autant que de blessures mortelles.

Le meurtrier qui obtenait le pardon des héritiers de sa victime n'était pas poursuivi, mais il ne recouvrait la liberté que s'il payait à la Chambre urbaine une somme différente suivant les cas; il devait s'exiler pendant un an.

Ceux qui rompaient une paix jurée devant les magistrats ou acceptée devant notaire s'exposaient à des peines corporelles allant jusqu'à la mort et, en outre, à des amendes; celles imposées aux nobles étaient extrêmement élevées.

Celui qui, pour venger une offense, blessait personnellement ou faisait blesser quelques-uns des parents de l'offenseur, s'exposait à une condamnation capitale

avec confiscation de ses biens, dont une moitié revenait à la Chambre urbaine, l'autre à la partie lésée. Il pouvait toutefois se racheter moyennant 500 livres.

Le cas de légitime défense était admis quand il pouvait être certifié par des témoins.

Les blessures et les contusions involontaires étaient punies d'amendes variables selon qu'il y avait eu effusion de sang, défiguration, mutilation ou affaiblissement d'un membre; les cas prévus et les châtiments sont nombreux, comme dans les lois lombardes. Celui qui faisait tomber quelqu'un par terre méchamment était puni de 100 deniers d'amende ; si l'on jetait un cavalier à bas de sa monture, l'amende était de 25 livres; si l'on jetait quelqu'un dans le Tibre sans que la mort s'ensuivît, l'amende était de 100 livres; elle n'était que de 10 livres si c'était dans une mare. Les Statuts prévoient même le cas où l'on aurait mis du fumier, de la boue ou pis encore dans la bouche d'une personne ; l'amende était alors de 25 livres; si l'on arrachait les vêtements d'une femme, il en coûtait 100 livres.

Parfois, pour punir une agression préméditée, la peine du talion était appliquée dans la mesure du possible, par exemple quand il s'agissait d'un pied, du nez, de l'oreille, de la main, d'un œil ; on pouvait se racheter moyennant 300 ou 1 000 livres, suivant qu'on était du peuple ou de la noblesse.

Défense était faite de jouer aux dés pour de l'argent, soit de jour, soit de nuit; défense était faite également de jouer à des jeux d'argent sous les porches et dans l'intérieur des églises, ou bien dans les cloîtres.

Prescriptions économiques.

Les Statuts de 1363 tendent à favoriser l'importation et à entraver l'exportation[1]; le transport des céréales, de l'huile, du vin, des légumes n'était autorisé que dans la direction de Rome. Ces denrées étaient exemptes de droits. L'introduction de certaines catégories d'objets que l'on fabriquait à Rome était toutefois lourdement taxée; il en était ainsi des draps, des étoffes venant de Sienne ou de France; ils payaient 12 soldi d'entrée par charge; les arrivages par mer étaient soumis au *jus ripatici* dont le montant n'est pas spécifié. A leur sortie, les draps payaient un droit de un denier par livre sur leur valeur.

Les brebis payaient un droit de 10 soldi par mille têtes quand on les conduisait paître dans la montagne. Le droit de pâture était de 2 florins d'or par cent têtes quand il s'agissait de moutons, de chèvres et de brebis, de 4 soldi par tête quand il s'agissait de gros bétail.

Les exportations étaient interdites pour certaines marchandises; sur le bétail, une taxe de 8 deniers ou de 4 deniers par livre était imposée à la sortie, selon que le propriétaire était Romain ou étranger.

Les marchandises dont l'exportation n'était pas interdite payaient un droit de sortie de 8 deniers par livre si elles n'avaient pas été fabriquées à Rome, de 4 deniers seulement dans le cas contraire; exception était faite pour les vêtements, les « ornements », les

1. *Statuts de la ville*, passim, et S. Malatesta, *Statuti delle Gabelle di Roma*. Rome, 1886.

objets destinés à l'usage personnel, les harnais et les instruments nécessaires à l'agriculture. La douane remettait des certificats (*apodixas*) reconnaissant que les droits de sortie avaient été payés ou qu'une autorisation de ne pas les payer avait été obtenue; les gardiens des ponts étaient tenus de les réclamer. Les peines prévues étaient de fortes amendes et la confiscation, une part étant réservée au dénonciateur.

Nul n'avait le droit de se procurer du sel, si ce n'est celui qui provenait des salines d'Ostie, dont la commune avait l'exploitation; les contrevenants étaient punis de mort. Nul ne pouvait en transporter, même en petite quantité, sans une licence de la Chambre urbaine et de la Société des Arbalétriers.

L'impôt perçu sur chaque foyer, le « focatico », rapportait, au dire de Cola di Rienzo, 300 000 florins par an, c'est-à-dire autant que la gabelle, les octrois et les revenus des biens communaux ensemble. Il est possible, à vrai dire, que le tribun ait gonflé le chiffre pour les besoins de sa cause. Le focatico était évalué à 24 deniers par feu[1].

En 1423, Antonio Colonna se fait affermer la gabelle de la laine, de la viande et des bestiaux moyennant 10 500 florins par an[2]. Le revenu d'une porte s'élevait la même année (1423) à 125 florins[3].

De nombreuses exonérations de taxes étaient accordées par le peuple ou imposées par le Saint-Siège. Ainsi, en 1354, Cola di Rienzo fit adopter un décret exemptant

1. Tomassetti, *Il Sale e Focatico del Comune di Roma...* Rome, 1898.
2. *Archivio Vaticano*, Armad. XXIX, vol. 7, c. 154.
3. Blasio Pape, chargé de la garde de la porte S. Paolo, cède sa fonction à d'autres moyennant 125 florins... (*Ibid.*, c. 146).

de tout impôt l'hospice de S. Spirito in Sassia, et ce décret fut plusieurs fois confirmé par l'assemblée populaire, notamment en 1385 et en 1390. Dans tous les accords entre la papauté et la commune, il est rappelé que les privilèges antérieurs relatifs aux taxes seraient maintenus. D'autre part, des détaxes étaient parfois consenties pour favoriser certains projets édilitaires ; c'est ainsi que la commune accorda en 1386 des dispenses d'impôt à ceux qui s'établiraient le long de la Via Maggiore, c'est-à-dire entre le Colisée et le Latran, dans une région presque inhabitée et que la municipalité désirait voir repeuplée[1] ; elle avait fort mauvaise réputation et on la comparait volontiers à une caverne de brigands C'est pourquoi on ne se contenta pas d'exonérer de taxes ceux qui s'y établissaient ; ils étaient dispensés en outre de monter la garde sur les remparts, de participer aux expéditions, de se joindre à « l'armée constituée par le peuple romain » ; ils n'avaient à payer aucun droit sur la vente de leur vin ; les bouchers ne payaient pas de redevance sur les bêtes abattues par eux ; les artisans étaient exempts de toute imposition ; s'ils causaient mort d'homme, la peine la plus légère devait leur être appliquée ; il était même permis de les acquitter ; ils jouissaient *de plano* du droit de cité ; en cas d'agression à main armée, ils avaient le droit de faire sonner le tocsin ; toutefois, défense leur était faite d'exercer l'usure et de loger des hommes ou des femmes de mauvaise réputation. Chacun pouvait aller bâtir dans ce quartier sur le terrain d'autrui ; il suffisait d'en avoir obtenu l'autori-

1. P. Adinolfi, *Laterano e Via Maggiore*. Rome, 1857.

sation du « gardien » de la confrérie du Sauveur du Latran. Le propriétaire du terrain n'avait droit qu'à une indemnité de 12 deniers par an ; il était puni d'une amende de 50 florins s'il se livrait à des voies de fait sur le nouvel occupant ; toutefois, il pouvait lui racheter la maison qu'il avait construite en lui remboursant la dépense que celui-ci déclarait par serment avoir faite. Si l'occupant n'achevait pas, dans le délai d'un an, la construction commencée par lui, il était frappé d'une amende de 100 florins. Défense était faite de démolir des maisons dans ce quartier sous peine de 50 florins d'amende[1].

1. *Capitula et Statuta super balya et libertate morantium in via majore Urbis* (6 décembre 1418).

CHAPITRE II

RETOUR TEMPORAIRE DE LA PAPAUTÉ

URBAIN V

Satisfaits d'avoir manifesté leurs vœux de liberté en faisant rédiger les trois livres de leurs Statuts, les Romains ne s'occupèrent pas d'en faire passer les prescriptions dans la pratique ; on voit régner à Rome, après la rédaction de cette Constitution, le même désordre qu'auparavant, la même confusion des pouvoirs, la même soumission hargneuse, mais toujours prompte, aux ordres du Saint-Siège.

La guerre contre Velletri continuait ; le pape intervint l'année suivante, le 19 septembre 1364, pour représenter aux Romains que « toutes guerres ayant cessé en Italie », ils auraient mauvaise grâce à ne pas suivre l'exemple général[1]. Le cardinal Albornoz fut chargé de ménager une trêve ou la paix. Déjà les Statuts étaient violés ; le 1er janvier 1365, le pape maintint dans ses fonctions le sénateur Francesco di Angelino di Ugolino, archiprêtre de Pérouse[2], en lui recommandant, selon l'usage, de veiller aux intérêts de l'Église[3] ; il avait été

1. THEINER, vol. II, p. 417, n. 394. — BORGIA, *Istoria della Chiesa e Città di Velletri*. Nocera, 1723, p. 315.

2. Le mot *Arciprete*, qui figure après son nom, peut être considéré comme un nom de famille d'après VITALE.

3. THEINER, vol. II, p. 418, n. 397.

nommé au mois de novembre 1364. En juin 1365, le pouvoir est aux mains de sept réformateurs « exerçant l'autorité sénatoriale conformément aux nouveaux Statuts ». Or rien dans les Statuts ne justifie cette prétention. En novembre, la formule se complète par les termes : « avec l'agrément du pape », qui avait sans doute exigé cette addition. Plus tard, les Statuts des drapiers sont successivement ratifiés par les sénateurs et par les sept réformateurs.

Si les Romains refusaient au souverain pontife toute part dans l'administration communale, quittes à subir son ingérence à tout instant, ils n'en souhaitaient pas moins très ardemment de voir la cour pontificale revenir parmi eux. Dès l'avènement d'Urbain V, en 1362, ils lui avaient envoyé une ambassade pour l'engager au retour[1], mais le parti français, qui craignait de voir diminuer son influence si le pape s'éloignait, et les prélats italiens, qui regrettaient de quitter l'agréable et calme séjour d'Avignon pour la vie rude et périlleuse de Rome[2], accumulaient les obstacles. Ce fut peut-être à leur instigation que l'empereur d'Allemagne, Charles IV de Luxembourg, déclara vouloir accompagner le pape lorsqu'il ferait sa rentrée à Rome ; ce retour devenait ainsi une affaire politique. En fait, le seigneur de Milan, pensant que l'empereur méditait une entreprise militaire sous le couvert d'un acte de courtoisie, s'efforça d'embrouiller la question.

Pétrarque, voyant que rien ne se décidait, adressa

1. Baluze, p. 355.

2. On verra tout à l'heure combien l'événement devait leur donner raison.

une lettre pressante à Urbain V, pour le pousser à retourner dans sa capitale, comme il en avait adressé à Benoît XII et à Clément VI quelque trente ans auparavant ; de même qu'autrefois, il attaquait avec véhémence les cardinaux et toute la Curie et rappelait au pape que son devoir lui imposait de ramener le Saint-Siège à Rome[1]. La cour avignonnaise considérait, dit-il, l'Italie comme un pays barbare ; il lui assure que « rien sous les astres ne peut lui être comparé » ; elle goûtait fort le vin de Bourgogne, les crus de Beaune ; il les met bien au-dessous des vins de Naples, du vin grec, comme on disait alors. Ce ne fut pas d'ailleurs l'avis des prélats, car on dut faire venir à Montefiascone, en 1368, soixante barriques de Lunel et de Beaune[2]. Pétrarque représente au pape les dangers de sa situation au milieu d'un pays que ravage la guerre et où il lui faut sans cesse acheter sa sécurité aux bandes armées qui parcourent la région. Et puis, le mistral y souffle si fort ! (16 juin 1366). Il y eut peut-être d'autres raisons qui déterminèrent Urbain V à s'éloigner ; les inconvénients d'un trop long séjour hors de la capitale de la chrétienté commençaient à se faire sentir.

En septembre 1366, le pape manifesta son intention. Comme il était prudent, il songeait à passer au préalable quelque temps à Viterbe, qui était une ville où avait jadis séjourné la papauté et qui contenait un palais pontifical construit au siècle précédent[3] ; de là

1. Pétrarque, *Rerum senilium*, liv. VII, ép. I. Édition de Bâle, vol. I, p. 811. Cette très longue lettre, 16 pages in-folio, occupe tout un livre.

2. Theiner, vol. II, p. 458, n. 445.

3. Feliciano Bussi, *Storia della Città di Viterbo*. Rome, 1742.

il se rendrait compte de l'opportunité de pousser plus loin ; des émissaires furent donc envoyés à Viterbe pour sonder le terrain, tandis que d'autres allaient à Rome examiner l'état des palais du Latran et du Vatican. Enfin, le 30 avril 1367, Urbain V quitta Avignon pour Marseille où il s'embarqua le 20 mai suivant ; soixante galères lui avaient été fournies par les Républiques maritimes, Venise, Pise et Gênes. Le 4 juin, il mettait pied à terre en face de la ville de Corneto qui est située sur une hauteur à quelque distance de la mer ; le cardinal Albornoz, dont la politique énergique et habile avait préparé les voies du retour, vint le recevoir sur le rivage où l'on avait dressé des arcs de triomphe en branchages recouverts de tentures de soie et une tente où il entendit la messe. Une foule nombreuse l'acclama ; saint Colombini avait amené les jésuates dont il était le fondateur et qui tenaient des rameaux d'olivier[1]. Les représentants du peuple romain lui offrirent les clés du château Saint-Ange et le *plenum dominium*, foulant ainsi aux pieds leurs Statuts[2]. Le 9 juin 1367, il se mit en route pour Viterbe où l'attendaient quelques cardinaux venus par terre et les vassaux de l'Église. Cinq cardinaux s'étaient refusés à quitter Avignon.

A peine le pape était-il arrivé en Italie qu'Albornoz mourut, le 24 août 1367, son œuvre achevée, et sans avoir la douleur de la voir compromise. Elle était fragile et, dès qu'il eut disparu, elle chancela.

1. Il a laissé une relation de cette réception. Adolfo Bartoli, Lettres de Colombini. Lucques, 1856.

2. Baluze, p. 359.

Le 5 septembre 1367, à Viterbe même, le peuple criait « A bas l'Église ! » Il se rua sur les habitations des membres de la Curie qui coururent pour la plupart chercher refuge dans le palais où résidait le pape et qui était situé aux portes de la ville[1] ; les assaillants les poursuivirent, et la vie d'Urbain V fut un moment en péril. Six habitants et quatre personnes de la suite du pape furent tués. Le tumulte dura trois jours au bout desquels des hommes d'armes arrivèrent des châteaux voisins et même de Pise et de Florence, et l'ordre fut rétabli[2] ; alors on se querella sur les causes de ce mouvement que les uns attribuaient à l'arrogance des cardinaux et de leurs gens dont la plupart étaient Français, les autres à une manœuvre de ceux qui voulaient déterminer le pape à retourner en France. Dix-sept coupables furent pendus tout de suite, de nombreux procès furent commencés, plusieurs tours abattues ; la répression fut des plus sévères.

L'automne venu, Urbain V se mit en route pour Rome ; il partit le 14 octobre 1367 de Viterbe et le surlendemain il était devant sa capitale ; le marquis de Ferrare, Niccolo d'Este, l'accompagnait avec une escorte de mille hommes et lui tint l'étrier lors de son entrée. Malatesta Ungaro avait amené aussi un millier

1. Baluze, p. 361. — *Cronaca di Viterbo*, de Nic. della Tuccia, p. 35. — Pinzi, *Storia della Città di Viterbo*. La cause du tumulte est curieuse. Les gens du pape lavaient un chien dans une fontaine où les habitants puisaient de l'eau à boire.

2. Relation faite par le pape dans la bulle d'absolution adressée aux habitants le 1er décembre suivant (1367). Theiner, vol. II, p. 452, n. 434. Le 10 septembre, le pape informe les Florentins qu'il n'a plus besoin de secours. Cf. Baluze, p. 409. — Pendant qu'il était à Viterbe, le pape fit brûler un certain nombre de fraticelles.

d'hommes; c'est à lui que le pape avait confié l'organisation du cortège guerrier dont il voulait être entouré.

Il y avait soixante ans que les Romains n'avaïent point vu de pape; aussi leur joie était-elle extrême; ils s'étaient portés en foule à la rencontre d'Urbain V. D'abord parurent les cardinaux allant deux par deux[1] et suivis de leurs « familles » et de leurs chapelains; Malatesta les escortait avec cinq cents fantassins portant des armures; puis venait le pape monté sur un cheval blanc que plusieurs seigneurs tenaient en bride; le seigneur de Camerino élevait un étendard au-dessus de sa tête; des archevêques, des évêques, des prélats l'entouraient; quatre cents cavaliers l'escortaient; derrière lui marchaient les barons romains, des gentilshommes et plus de deux mille abbés, chanoines, moines et ecclésiastiques de toute sorte, les uns à cheval, les autres à pied.

Ainsi qu'il convenait, Urbain V se rendit d'abord à Saint-Pierre où il prononça une allocution. Une indulgence plénière fut accordée à tous ceux qui avaient pris part à la cérémonie. Puis le pape regagna son palais. C'est à peine s'il était habitable[2].

État de la ville. — Dépenses.

Rome entière tombait en ruines; les églises et les palais, qui n'étaient plus entretenus depuis que le Saint-Siège était à Avignon, croulaient; l'église S. Paolo n'existait pour ainsi dire plus; le Latran avait

1. Muratori, vol. XV, col. 910 D. Le chroniqueur, qui était présent, dit que les cardinaux, au nombre de onze, marchaient deux par deux !
2. Baluze, p. 365, 388.

été en partie détruit par un incendie en 1360 ; le Vatican et Saint-Pierre se trouvaient dans un état lamentable ; les cloîtres déserts s'effondraient ; les rues et les places étaient encombrées d'immondices et à peine praticables ; personne ne s'occupait de la voirie, les riverains envahissaient les voies et il fallut leur défendre de bâtir sur les places publiques. Le Saint-Siège envoyait bien de temps en temps un peu d'argent pour les réparations ; en 1355, une somme de 428 florins fut consacrée à réparer le campanile de Saint-Pierre touché par la foudre[1], mais ces allocations trop rares ne permettaient pas même de faire l'indispensable. Le 13 novembre 1365, c'est-à-dire à l'époque où il fut question pour la première fois du retour à Rome, le pape avait ordonné que le verger, le potager et les jardins du Vatican fussent replantés et clôturés[2]. Le duc (doge) de Gênes venait d'envoyer à Rome au pape (octobre 1367) un léopard, sans doute pour le mettre dans ses jardins[3].

Dès l'arrivée de la cour pontificale, en novembre 1367, les travaux furent repris avec activité ; l'« administration des œuvres des palais apostoliques » reçut 150 florins pour rebâtir certaines parties du Vatican voisines de Saint-Pierre et 100 florins pour construire un balcon d'où le souverain pontife donnerait sa bénédiction[4]. Durant tout l'hiver, la réparation des églises se poursuivit[5]. La restauration du

1. *Reg. Vat.*, 239, Inn. VI, c. XXXV.
2. Theiner, vol. II, p. 430, n. 408.
3. *Archiv. Vat. Int. et Exit.*, vol. 325, c. 73.
4. *Ibid.*, vol. 325, c. 68 et suiv.
5. Lettre de Coluccio Salutati à Pétrarque en date du 3 avril 1369, dans *Epistolario a cura di F. Novati*, Rome, 1891, vol. I, lib. II, p. 80, ép. XI. — Cf, Baluze, p. 377 et 390.

palais du Latran fut confiée à l'architecte Giovanni Stefani, de Sienne[1]. Des vignes furent plantées dans les terrains appartenant à la Curie, ce qui montre bien le désir du pape de se fixer définitivement à Rome[2]. Il fit acheter au prix de 21 florins des « tapisseries vertes » pour orner le palais de Montefiascone[3] et, à un juif, des étoffes pour tendre sa chambre (1367); au cours de l'année 1369, en janvier et février, un juif reçoit 119 florins, le barbier-chirurgien 11 florins, le cubiculaire 10 florins, un drapier 215 florins pour des tentures noires et blanches ou autres destinées au même usage[4]. Cette même année, la Chambre pontificale déboursa d'abord 1190 florins, puis 72 florins pour la restauration des palais; 150 florins furent consacrés à établir un vivier dans la vigne du Vatican; il s'en fallut de beaucoup que cette somme suffît, le devis ayant été largement dépassé, et le chancelier dut verser encore 662 florins 7 deniers[5]. En janvier 1370, un chanoine de Bâle apporta à Montefiascone pour le pape une pendule; il en répara une autre et reçut 30 florins.

D'autre part, le pape dut s'occuper de faire remettre

1. Lettre du pape aux Florentins, Gaye, *Carteggio*, vol. I, p. 74 (7 décembre 1369).

2. *Archivo Vat. Int. et Exit.*, vol. 327, c. 89. Elles donnèrent trois cents tonneaux de vin (Baluze, p. 377).

3. Le palais de Montefiascone avait été habité par les papes français Urbain IV et Martin IV. Urbain IV y fit ajouter une aile et en augmenta les fortifications. Il a été détruit. La ville, bâtie sur une éminence, était entourée d'une enceinte fortifiée et aisément défendable. Le lac voisin de Bolsena était fameux pour ses anguilles; la légende voulait qu'elles eussent joué un rôle dans les Annales de la papauté (Martin IV et Benoît XII). G. Stefani. — C. Pinzi.

4. *Int. et Exit.*, vol. 325, c. 67 et 331, c. 74 et suiv.

5. *Ibid.*, vol. 331. c. 31. — Theiner, vol. II, p. 473, n. 477.

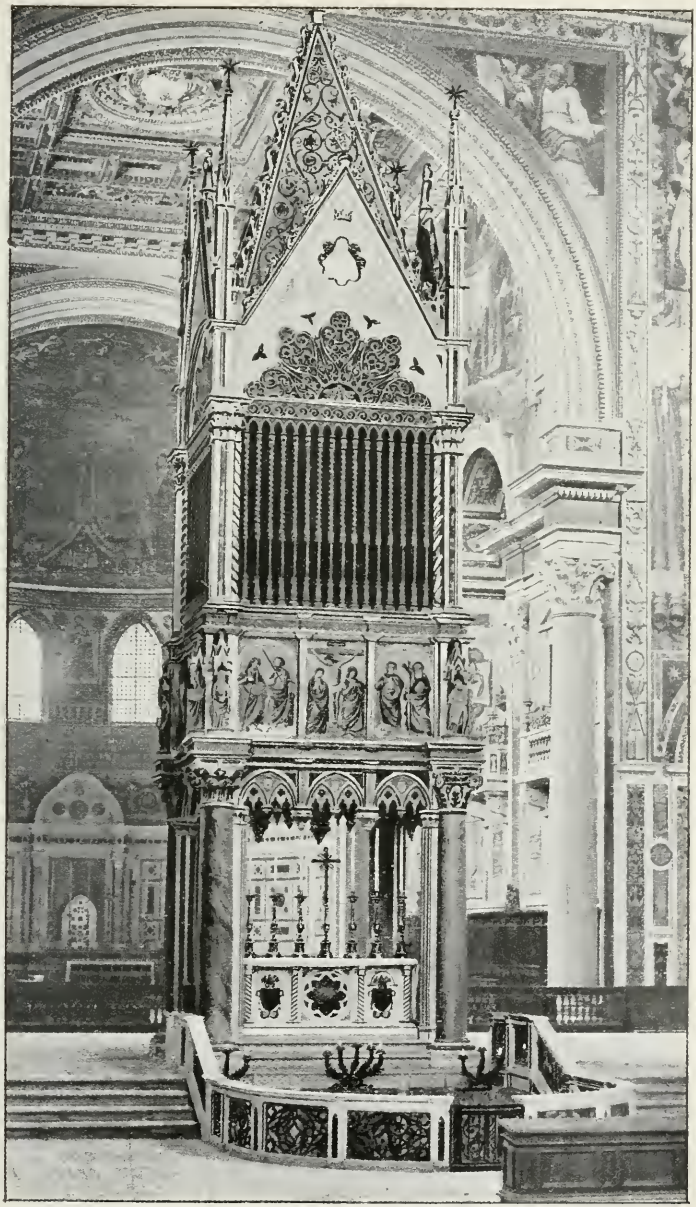

Photo Moscioni.

CIBOIRE DU LATRAN (1367).

Pl. III, page 51.

en état les objets du culte. le mobilier des églises; sept calices d'argent furent redorés moyennant 158 florins; le 12 juillet 1368, l'orfèvre Giovanni Baroncelli reçut 400 florins pour prix de deux reliquaires d'argent en forme de bustes dans lesquels devaient être placées les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul; le 15 avril suivant (1369), il était payé 200 florins à Giovanni Bartoli de Sienne, argentier de la cour, pour des coffres de fer destinés à renfermer ces reliquaires[1].

Ce fut un mémorable événement que la découverte de ces reliques; le 1er mars 1368, le pape ayant célébré la messe dans la chapelle Sancta Sanctorum, fit ouvrir les portes de bronze de l'autel et retira d'un coffret attribué à Léon III deux vases d'argent sur lesquels on lisait le nom des apôtres et qui contenaient deux crânes en bon état. A la nouvelle de cette trouvaille, la population se porta en masse vers le Latran; le pape voulut présenter lui-même les reliques, mais il fallut que deux cardinaux vinssent le relayer, car la foule se renouvelait sans cesse. Urbain V craignit de laisser un tel trésor dans la chapelle S. Sanctorum qui se trouvait en fort mauvais état, et il le fit transporter dans la basilique voisine du Latran; un ciborium en marbre et orné de colonnes de granit fut élevé à cet effet; il existe encore[2]. Les châsses y furent transportées en grande pompe, le 15 avril 1370. Le bruit de cet événement s'étant répandu au loin, le roi de France Charles V envoya de l'argent pour les travaux et deux fleurs de lis d'or

1. *Ibid.*, vol. 325, c. 63, 87, et vol. 331, c. 97.

2. Il fut décoré de peintures par Barnaba de Sienne et Giovanni Cosci de Florence.

ornées de pierreries pour être attachées sur la poitrine des bustes des apôtres qui formaient reliquaires[1].

Craignant que la haute valeur des châsses ne fût une tentation trop forte en ces temps de grande pauvreté, le pape promulgua, le 28 juillet 1370, une bulle par laquelle il menaçait des pires châtiments ceux qui y porteraient la main, ce qui n'empêcha pas qu'elles ne fussent l'objet d'un larcin quelque soixante-dix ans plus tard.

Ces reliquaires ont été détruits en 1799.

Urbain V s'occupa de mettre en état de bonne défense le château Saint-Ange ; dans le courant de l'année 1369, il n'y dépensa pas moins de 2 500 florins, dont 1 000 en décembre[3]. C'est que sans doute Urbain V sentait s'accroître autour de lui le mécontentement et que le plus sûr garant de sa sécurité était la forteresse que l'on commençait alors à appeler le Castello S. Angelo.

En vue de subvenir aux besoins d'une cour nombreuse et de traiter comme il convenait les hôtes dont il attendait la visite, le pape amassait des provisions; en octobre 1367, il faisait venir des amandes douces et du riz pour 27 florins, deux barils de « sucre de Babylone » pesant 358 livres 1/2 pour 164 florins, cinq barriques de vin, quatre barriques de muscat et du vin ordinaire pour 389 florins. D'autre part, le pape faisait grande dépense pour sa toilette; une somme de 85 florins fut employée pour fourrer un de ses vêtements ; on se servit

1. Ph. Lauer. *Le Palais du Latran*. Paris, 1911. p. 264.
2. Theiner, vol. II, p. 475, n. 484.
3. *Int. et Exitus*, vol. 331 ; c. 66 et suiv. — Voir *Le château Saint-Ange*, p. 30.

de 660 peaux de vair à 9 florins 1/2 le cent; une autre somme de 27 florins fut payée pour des étoffes[1].

Visite de l'empereur Charles IV et départ du pape.

D'illustres visiteurs vinrent effectivement, dès le mois de novembre 1367. Ce furent d'abord quelques Grecs de marque puis, en mai 1368, le roi de Chypre et la reine Giovanna de Naples à qui le pape venait d'envoyer la Rose d'or, du poids de 14 onces, ornée de trois saphirs et ayant coûté 15 florins[2]. Vers la fin de l'année arriva l'empereur Charles IV qui, après bien des hésitations, s'était décidé à venir en Italie. Urbain V alla à sa rencontre jusqu'à Viterbe (17 octobre 1368), puis le devança à Rome; le 21 octobre, il l'attendit sur le mont Mario, surnommé au moyen âge Montjoie parce qu'on supposait que de là les pèlerins apercevaient pour la première fois le but de leur lointain et périlleux voyage[3]. L'empereur arriva escorté de deux mille cavaliers; il mit pied à terre, prit une des brides du cheval du pape, tandis que le comte de Savoie prenait l'autre, ce dont quelques-uns le blâmèrent, et le conduisit ainsi jusqu'à Saint-Pierre[4].

1. *Int. et Exitus*, vol. 325, c. 63, 85...

2. *Ibid.*, vol. 325, c. 81. Le prix de ces roses était très variable; celle qui fut fabriquée en juin 1369 coûta 118 florins (*Ibid.*, vol. 331, c. 113). Sur les roses d'or, voir plus loin et *Rome au temps de Jules II*, p. 294.

3. Il faut admettre dans cette hypothèse qu'au lieu de suivre l'ancienne voie Flaminienne qui menait en ligne droite à la Porte del Popolo, ils obliquaient à droite par des chemins de traverse pour atteindre le sommet du monte Mario et de là redescendre sur le Borgo; ils atteignaient ainsi directement Saint-Pierre sans faire le détour par le pont Saint-Ange.

4. Lettre de Coluccio Salutati à Boccace en date du 8 avril 1369 (*Epistolario*, vol. I, p. 85). — Cf. Baluze, p. 369.

Il y avait bien des années que la ville éternelle n'avait pas possédé à la fois dans ses murs « ces deux têtes du monde », comme l'écrivait Salutati.

Le 1er novembre 1368, l'empereur, faisant fonction de diacre, servit la messe. L'impératrice Elisabeth, sa quatrième femme, qui était arrivée quelques jours après lui, reçut la couronne impériale. Lui-même avait été couronné en 1358 dans les conditions piteuses qu'on a dites. L'empereur accorda le titre de chevalier à douze de ses compagnons dans la basilique même; l'impératrice en créa d'autres sur le pont Saint-Ange après la cérémonie[1]. Après quoi l'empereur repartit de Rome, faisant sur son chemin commerce de ses faveurs, vendant sa neutralité et abaissant à plaisir la dignité impériale.

Pétrarque écrivit de Venise une nouvelle lettre au pape pour le complimenter d'être arrivé jusqu'à Rome à travers tant de périls et d'y avoir rétabli le Saint-Siège. Et il ajoute qu'il a bien fait de quitter la France où l'on ne sait guère parler latin que dans la rue du Fouarre. « Les Français, dit-il, sont assurément des gens d'humeur enjouée, alertes dans leurs paroles et dans leurs gestes, qui jouent volontiers, chantent avec plaisir, boivent souvent et banquettent copieusement, mais la gravité profonde et la moralité sincère appartiennent aux Italiens[2]... » Cette lettre est moins longue que la précédente, encore qu'elle remplisse plusieurs pages in-folio, ce qui n'empêchait pas Pétrarque

1. Baluze, p. 388.

2. Pétrarque, *Rerum senilium*, liv. IX, ép. 1. Édition de Bâle, vol. I, p. 848.

d'écrire peu après, le 2 octobre 1368, à Coluccio : « La vieillesse, qui rend les autres babillards, m'a rendu silencieux[1]. »

Urbain V passa la saison d'été dans son palais de Montefiascone, au nord de Viterbe ; le 13 octobre 1369, il était de retour au Vatican pour y recevoir un autre visiteur illustre, Jean Paléologue[2]. L'empereur d'Orient se présentait en suppliant ; les Turcs devenaient de plus en plus menaçants, il lui fallait des secours à tout prix. Le pape ne pouvait guère lui en donner ; néanmoins il lui fit payer très cher l'autorisation de se présenter devant lui ; l'empereur dut abjurer sa foi[3] ; ce ne fut qu'ensuite que le pape le reçut sur les marches de la basilique, le 21 octobre 1369[4]. Ainsi Rome vit cette même année deux empereurs s'incliner devant le pape.

Son autorité n'en était pas plus assurée. Il le sentait et était inquiet. Non content d'avoir fait fortifier et armer sa forteresse, il avait pris à sa solde, dès le mois de décembre 1367, une garnison qui lui avait déjà coûté, un an après, la somme considérable de 600 florins[5]. D'autres paiements du même genre suivirent ; en avril 1369, il fut compté 540 florins à un officier mercenaire et en juin 170 florins pour l'entretien de treize compagnies chargées de garder le Vatican et les portes de la ville[6].

La population s'agitait, en effet. En 1367, en viola-

1. *Ibid.*, liv. XI, ép. 4, p. 885. Pétrarque avait soixante-trois ans à ce moment.
2. Baluze, p. 391. Jean V était monté sur le trône en 1341.
3. Devant cinq cardinaux.
4. L'empereur n'eut que des promesses qui ne purent être réalisées.
5. *Archiv. Vat., Int. et Exit.*, vol. 325, c. 74.
6. *Ibid.*, vol. 331, c. 90 et suiv.

tion des Statuts, les Romains avaient établi au Capitole un Conseil composé des vingt-six buonuomini qui gouvernait la ville avec le sénateur ; les réformateurs avaient encore une fois disparu. De son côté, le pape s'arrogeait de nouveau le droit de désigner personnellement le sénateur ; en confiant ce titre à Bernardo Conradi, le 8 novembre 1368, il déclare que c'est au souverain pontife seul qu'il appartient de pourvoir à la nomination des sénateurs[1]. L'année suivante, comme le sénateur désigné par lui ne pouvait se rendre en temps utile à Rome, il chargea les conservateurs de le suppléer, alors que les Statuts leur déléguaient ce pouvoir de plein droit[2] ; en 1370, les conservateurs exercent également l'office de sénateur par la volonté du pape. Ainsi le pape entreprenait sans cesse sur les droits du peuple romain, à moins qu'il n'ait voulu dissimuler l'amoindrissement de son pouvoir en paraissant octroyer des fonctions qui ne ressortissaient plus à lui. Cependant, il est certain qu'il supprima les banderesi ; lorsqu'il avait fait son entrée dans la ville, ils s'étaient présentés comme les représentants du peuple[3] et leur « insolence » l'avait effrayé ; il défendit que nul ne proposât, « soit en Parlement, soit même dans des entretiens privés », de rétablir leur magistrature. Quand il prit cette décision, le 20 avril 1370, le pape se trouvait loin de Rome, à Viterbe, et c'est pourquoi, disait-il, il lui fallait veiller plus particulière-

1. Theiner, vol. II, p. 464, n. 455. Conrado est nommé pour six mois, à partir de décembre 1368.
2. Theiner, vol. II, p. 466, n. 458.
3. Muratore, *Antiq. Ital.*, vol. II, p. 856.

ment au maintien de l'ordre[1]. Pourtant, deux jours auparavant, il avait remis le pouvoir aux treize caporioni.

La situation apparaît particulièrement confuse, d'autant que les Romains cherchaient querelle aux habitants de Corneto; le sang aurait coulé sans l'intervention d'Urbain V[2]; le préfet de Vico assiégeait la petite place forte de Vetralla que le tribun Rienzo avait jadis vainement attaquée et qui relevait nominalement de la commune florentine. Par suite de la confusion qui régnait et de l'affaiblissement de tous les pouvoirs, des actes de brigandage se commettaient journellement dans la campagne et les voyageurs étaient détroussés aux portes mêmes de la ville[3]; le pape, en outre, était éprouvé par le climat, malgré la précaution qu'il avait prise de s'éloigner de Rome durant les chaleurs[4]; toutes ces raisons, ainsi que le désir qu'un pape français avait de revoir la France; conduisirent Urbain V à envisager comme prochain son retour à Avignon. Le 17 avril 1370, il quitta Rome pour Viterbe, accompagné d'une escorte nombreuse ; les Romains, qui étaient loin de se douter de ses véritables intentions, lui avaient fourni deux cents cavaliers. Ce ne fut qu'après son

1. Theiner, vol. II, p. 472, n. 472.

2. Theiner, vol. II, p. 476, n. 484 (6 août 1370).

3. Boccace (*Décaméron*, première journée, nouvelle 2, et cinquième journée, nouvelle 3) fait certainement allusion à des événements qui se passaient de son temps et presque sous ses yeux. Le *Décaméron* est de 1353 environ.

4. Durant l'été de l'année 1369, il y eut à Viterbe « une grande mortalité d'ultramontains ». Cinq ou six cardinaux succombèrent. Or, le pape, il ne faut pas l'oublier, était un ultramontain, étant né dans le Gévaudan (Baluze, p. 391).

arrivée à Montefiascone, au delà de Viterbe, qu'il manifesta le but de son voyage.

La consternation fut grande à Rome ; les avantages de son séjour étaient sensibles aux yeux de tous et l'on oubliait les griefs qu'on avait contre lui. Une députation partit pour Montefiascone le 22 mai 1370, mais, aux supplications qu'elle lui adressa, Urbain V se contenta de répondre : « Soyez les bienvenus ; le Saint-Esprit m'a conduit à Rome ; maintenant il me mène loin de vous pour le bien de l'Église. »

Une femme inspirée n'eut pas meilleur succès. Sainte Brigitte, fille de Birger, roi de Suède, et femme du seigneur Wulf Nerike, avait fait vœu de chasteté conjointement avec son mari, après avoir eu neuf enfants dont une fille qui fut sainte Catherine de Suède. Elle s'était d'abord rendue en Espagne où une vision lui révéla qu'elle devait aller vivre à Rome ; elle y vint une première fois en 1346, puis au moment du jubilé en 1350 et y habita une maison située près de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais Farnèse ; elle venait d'accomplir le pèlerinage de Jérusalem malgré ses soixante-huit ans ; les Romains l'honoraient d'une grande vénération et lui accordaient même le don divinatoire ; ses révélations faisaient bruit et l'Église en permit plus tard la publication, malgré l'opposition de Gerson[1]. Elle avait fondé près de Saint-Pierre un hospice pour les pèlerins suédois.

L'autorité qui entourait ses paroles ne put rien

1. Ces prophéties ont été imprimées à Anvers en 1492 et rééditées ensuite bien des fois. Elle les dictait en suédois et ses confesseurs les mettaient en latin.

contre la décision d'Urbain V, bien qu'elle lui eût parlé de façon fort impérative et se fût emportée contre la cour et l'Église romaines ; comme à l'égard de Pétrarque, à qui Urbain V ne laissait jamais de répondre par quelques paroles courtoises, le pape ne prit point ombrage de la véhémence de Brigitte et agit à sa guise. Le 26 juin 1370, il adressa aux Romains une « lettre consolatrice » dans laquelle il attestait qu'il avait vécu au milieu d'eux pendant trois années en paix et en sécurité, entouré de tous les respects et, après les avoir comblés de bonnes paroles, il ajoutait que, s'il s'éloignait, c'était uniquement parce que de nombreuses obligations de politique générale l'y contraignaient[1]. Le 5 septembre 1370, il s'embarquait à l'échelle de Corneto, « quittant l'Italie et les déserts de Corneto », écrivait un contemporain, Coluccio Salutati[2].

Durant son séjour à Rome, il avait fait brûler un certain nombre de fraticelles[3].

Sainte Brigitte avait annoncé que le pape mourrait s'il abandonnait Rome ; il expira, en effet, le 19 décembre 1370, à peine revenu à Avignon.

Rome en l'absence de la papauté.

Grégoire XI ayant succédé à Urbain V le 30 décembre, les Romains, selon l'antique coutume, lui accordèrent le titre de sénateur à vie, « non en sa qualité de pape, mais

1. Theiner, vol. II, p. 481, n. 474.
2. *Epistolario* cité plus haut.
3. Baluze, p. 409. Dès son arrivée, il en avait fait exécuter à Viterbe, comme il a été dit.

comme à Simon de Beaufort » (28 décembre 1371)[1]. En cette année 1371, il y eut deux sénateurs, Venanzio Moronti et Giovanni Malvolti qui semblent avoir exercé leurs fonctions sans y avoir été appelés par le pape ; l'année suivante, ce sont les trois conservateurs qui détiennent le pouvoir sénatorial, « conformément aux Statuts ». En 1373, le pape envoie à Rome un sénateur de son choix, Federico Lavelongo de Brescia, mais en prenant la précaution de déclarer qu'il n'exercera ses fonctions que par la volonté du peuple ; son épitaphe porte qu'il fut « élu sénateur »[2]. Le pape mêle un peu d'ironie à sa complaisance dans la lettre par laquelle il charge son représentant, Gérard du Puy, abbé de Montmayeur, de s'entendre avec les Romains au sujet de l'installation d'un nouveau sénateur, car il lui recommande de respecter les Statuts et les règlements du peuple romain « qui en change souvent ». Grégoire XI ne négligeait pas d'ailleurs de faire approvisionner en vivres et en munitions le château Saint-Ange[3]. Ces précautions et ces ménagements étaient imposés au pape par les sentiments d'indépendance qui se manifestaient alors dans tous les pays relevant du Saint-Siège ; la République florentine était loin d'être étrangère à ce mouvement.

Les Florentins encourageaient particulièrement les Romains dans la voie de la résistance au pouvoir pontifical, d'abord parce qu'ils étaient en hostilité avec la

1. Theiner, vol. II, p. 542, n. 531. Il était fils de Guillaume II, comte de Beaufort en Anjou.
2. Olivieri, p. 235.
3. Theiner, vol. II, p. 483, n. 507.

papauté, et ensuite pour empêcher son retour, car ils craignaient que Rome ne l'emportât alors sur Florence. Le 6 janvier 1376, le Conseil des Huit adressa au peuple romain une longue lettre lui conseillant de ne pas supporter plus longtemps le joug honteux qui pesait sur l'Italie avilie. « Les Romains, les pères et les auteurs de la liberté, souffriraient-ils que l'Italie, la première des nations, continuât à se corrompre dans une abjecte captivité et leur devoir n'était-il pas de prendre sous leur protection les autres peuples, de rejeter la tyrannie hors de l'Italie, de défendre son indépendance et de pousser à la rébellion ceux qui étaient opprimés ? » Le Conseil des Huit mettait en garde les Romains contre les menées de la cour pontificale qui était venue naguère dans leur ville « non pour leur bien, mais par ambition et pour augmenter sa puissance ». Orvieto, Bologne, Forli, Macerata, d'autres villes encore, reçurent des lettres de ce genre. Le mouvement de révolte s'étendait, en effet ; Città di Castello, Narni, Montefiascone revendiquaient leur indépendance à l'égard du Saint-Siège ; à Pérouse, le légat venait d'être chassé aux cris de « Mort à l'abbé et aux prêtres ! » Spolète, Assise, Ravenne, les Marches s'agitaient[1] ; de l'œuvre d'Albornoz il semblait que rien ne subsisterait. Cependant, les Romains demeuraient calmes. Le 1er février 1376, le Conseil des Huit revint à la charge. « Si jamais le moment fut propice, écrivait-il, c'est aujourd'hui ; aujourd'hui doit renaître la force généreuse du sang italien. Qui de nous peut tolérer que

1. *Chron. Estense*, Muratori, vol. XV, col. 499. « *De mense Decembris Ecclesia Romana incœpit declinare.* »

tant de cités si nobles soient asservies aux barbares envoyés en Italie par la papauté pour dévorer nos biens et répandre notre sang? Ces tyrans qui, au nom de l'Église, submergent notre pays, n'ont rien de commun avec nous; ils envient nos richesses... Que prétendez-vous faire? Souffrirez-vous que des barbares possèdent le Latium? Où est cette antique valeur latine qui a subjugué le monde? Nous nous proposons de conclure avec les peuples et les princes de l'Italie une ligue contre les étrangers. Si vous voulez entrer dans cette fédération, ou, pour parler de façon plus vraie, si vous voulez nous accueillir ainsi que les autres cités dans cette ligue, alors la tyrannie périra sans peine et sans effusion de sang. »

Les hommes ont toujours aimé à échanger de ces paroles sonores, mais elles sont bien rarement suivies d'effet. Trop de passions rivales partageaient alors l'Italie pour que l'idée d'un effort commun pût prévaloir; le sentiment de l'unité italienne existait déjà, et peut-être était-il plus fort qu'on ne l'imagine, mais il ne l'était pas assez pour effacer les jalousies qu'imposait l'état social et économique de l'Italie. Rome se tint à l'écart parce que le préfet de Vico, soutenu par la République florentine, avait pris et prétendait conserver la ville de Viterbe; il s'était même emparé d'un château sur lequel le peuple romain pensait posséder des droits immédiats. Saisis d'une plainte, les Florentins répondirent qu'ils étaient au désespoir de cet incident, mais qu'ils ne pouvaient rien contre le préfet qui était leur allié; les Romains demandèrent à connaître les conventions conclues entre Vico et Florence, ce qui leur fut

refusé ; alors ils répliquèrent que la République n'était pas sincère quand elle parlait d'établir la liberté dans toute l'Italie, puisque en réalité elle soutenait la tyrannie du préfet de Vico, et ils n'avaient pas tort.

Cette situation troublée amena les Romains à mettre à leur tête un dictateur, Giovanni Cenci[1], qui prit le titre de capitaine du peuple (6 février 1376). Giovanni Cenci était d'une famille qui avait donné déjà plusieurs magistrats à la République. A côté de lui, car à Rome la dictature même était étroitement surveillée, on plaça des magistrats créés à l'imitation de ceux de Florence, des « gouverneurs de la Paix et de la Liberté » ; ils administraient la ville de concert avec les conservateurs, les exécuteurs de justice et les chefs de l'Association des arbalétriers. Cenci attaqua aussitôt le préfet et, dès le mois de mars, mit le siège devant Montalto et Toscanella. Les Florentins protestèrent, déclarant qu'ils n'auraient jamais envahi le territoire romain et qu'ils considéraient Rome comme la métropole de l'Italie, mais qu'il était de leur devoir de défendre le préfet, Viterbe et tous leurs alliés. Les Romains firent quelque progrès ; le bourg d'Aspra, voisin de Rieti en Ombrie, accepta de recevoir un podestat romain ; la convention fut signée par Niccoló Porcari. C'était encore là une famille d'origine plébéienne comme les Cenci, qui peu à peu prenait une place considérable dans la vie urbaine. En novembre, Cenci n'est plus dictateur ; il faisait partie d'un triumvirat des « directeurs des guerres du peuple romain ».

1. Cenci, devenu chancelier en 1379, joua, comme on verra, un rôle important dans la reddition du château Saint-Ange. En 1392, un Giovanni Cenci est sénateur (VITALE, p. 348).

CHAPITRE III

RETOUR DÉFINITIF DE LA PAPAUTÉ

Grégoire XI a Rome.

Ces manifestations d'indépendance et ces guerres intestines n'empêchèrent pas Grégoire XI de penser de plus en plus à ramener le Saint-Siège à Rome. Quoiqu'il fût Français et ne sût seulement pas parler l'italien, depuis son enfance, assure-t-on, son plus vif désir avait toujours été de mettre fin à l'exil d'Avignon ; lors de son élection, il n'avait pas caché que son arrivée au pontificat signifiait le retour en Italie[1]. Les difficultés qui s'y opposaient étaient grandes pourtant. Tout son entourage y était contraire ; son père, ses parents, le roi de France s'employaient à le détourner de ce projet ; le duc d'Anjou, frère du roi, avait osé lui dire ces paroles que l'avenir ne devait que trop justifier : « Pères saint, vous en allés en ung païs et entre gens où vous êtes petit amés et laissiés le fontaine de foy et le roiaume où li Église a plus de voix et d'excellence que en tout le monde ; et par vostre fait porra cheoir l'Église en grant tribulacion, car ce vous morrez par de de là, che qu'il est bien apparent, si comme vos maistres phisiciens le me dient, li Romains qui sont

1. L. Mirot, *La Politique pontificale et le retour du Saint-Siege à Rome*. Paris, 1899.

merveilleux et traître, seront maistre (et seigneurs) de tous les cardinaulx et feront pape de force à leur seance[1]. »

Sur vingt-six cardinaux, vingt et un étaient Français et tenaient à ne pas s'éloigner de leur patrie ; on intriguait, on bataillait, on travaillait souterrainement à retarder, à empêcher le départ. Sainte Catherine dut même conseiller au pape de feindre et de quitter Avignon pour ainsi dire subrepticement.

Malgré tant d'obstacles, la volonté de Grégoire XI demeurait inébranlable. Avant sa mort (1373), sainte Brigitte l'avait pressé de revenir, en le menaçant de la colère céleste s'il s'y refusait[2]. Après elle, sainte Catherine de Sienne l'entreprit ; elle lui adressa les lettres les plus virulentes, lui représentant que le sort de l'Église était entre ses mains et qu'il ne devait plus compter sur le clergé corrompu qui l'entourait et qui avait envahi la chrétienté. Puis, voyant que Grégoire XI hésitait, elle vint à Avignon. Fut-elle reçue? On en pourrait douter, car elle écrivit d'Avignon deux lettres au pape qui pourtant se trouvait dans cette ville (juin 1376). Ces supplications, ces injonctions ne furent peut-être pas sans effet, mais d'autres raisons déterminèrent probablement le pape à accomplir son dessein sans plus tarder. Un évêque qu'il gourmandait parce qu'il ne résidait pas dans son diocèse lui répondit : « Pourquoi, Saint Père, ne résidez-vous pas dans le vôtre? » Et ce reproche lui fut très sensible, d'autant plus que la question de la résidence, qui ne devait recevoir de solution que deux

1. Froissart, liv. II, § 36.
2. Comtesse de Flavigny, *Sainte Brigitte*. Paris, 1910.

cents ans plus tard, commençait dès lors à inquiéter ceux que préoccupait l'avenir de l'Église.

On a prétendu que les Romains avaient menacé le pape, s'il ne revenait pas, de nommer un antipape dans la personne de l'abbé du Mont-Cassin. Ce qui est certain, c'est que la situation des États de l'Église allait en empirant, que la révolte était partout et qu'il devenait évident que la faute en revenait aux représentants du pouvoir pontifical. La papauté était sur le point de perdre définitivement son domaine italien. Grégoire XI se décida donc à partir (13 septembre 1376), mais les empêchements semblaient naître sous ses pas : son cheval se cabra au sortir du palais pontifical et refusa d'avancer, il lui fallut en prendre un autre; le trajet d'Avignon à Marseille fut pénible.

En mer, ce fut pis. Grégoire XI s'embarqua le 2 octobre 1376 à Marseille avec sa suite, sur des galères fournies par les Républiques maritimes, par l'Espagne, par la Provence; la tempête sévit presque constamment; on dut relâcher sans cesse, retourner pour chercher un abri, attendre de longs jours; plusieurs fois la flottille fut dispersée; le pape courut des dangers, l'évêque de Luni périt noyé[1]. Les prélats français se réjouissaient parfois, au milieu de leurs souffrances, à la pensée que ces traverses triompheraient de la ténacité du pape. Il n'en fut rien et le voyage se poursuivit. On demeura neuf jours à Livourne, à cause du mauvais temps ; on fit escale à l'île d'Elbe, à Piombino, à Orbetello; enfin, le 6 décembre,

1. Baluze, p. 427, 440, et le poème latin de Pietro Amelio dans Muratori, vol. III, col. 690. — Cf. Mirot qui donne d'abondants détails sur le voyage et la composition de la flotte.

après plus de deux mois de voyage, la galère pontificale abordait au port de Corneto. Le pape reçut le même accueil enthousiaste qu'Urbain V neuf ans auparavant; le rivage était couvert de gens venus de très loin pour acclamer leur nouveau maître. Mais Grégoire XI dut comprendre que les paroles de paix et de conciliation dont l'avait bercé sainte Catherine n'étaient guère de saison; à son arrivée dans la ville de Corneto, il fut accueilli par les cris de: « Mort au préfet, mort à ses partisans! » auxquels se mêlaient les cris plus tragiques encore de: « Épargne tes sujets, Seigneur! », comme si le pape arrivait en bourreau.

Jusqu'au dernier moment et contre toute espérance, les Florentins avaient persisté à pousser les Romains à la résistance. Ils étaient en guerre ouverte avec le Saint-Siège ; des vaisseaux pontificaux avaient saisi une galère florentine et, à la demande du pape, les marchands florentins étaient maltraités en France, en Allemagne et dans plusieurs autres pays. « Le pape, écrivaient les chefs de la République, viendra à Rome non comme un ange de paix, mais comme un démon exterminateur; il asservira ceux qui l'appellent et les ruinera. » Mais les Romains songeaient uniquement à la prospérité matérielle que la présence du pape vaudrait à leur ville. Ils lui envoyèrent une ambassade pour hâter son arrivée. Le pape faisait, au reste, activer les travaux d'aménagement des palais pontificaux. Au Vatican, on restaura les vitraux des fenêtres, on garnit les armoires et les portes de serrures et de loquets, on peignit les armes du pape sur les fauteuils et sur les sièges[1].

1. Mirot, p. 174.

Avant de poursuivre son voyage jusqu'à Rome et de se remettre en quelque sorte aux mains de ses sujets, Grégoire XI voulut sonder à fond leurs dispositions. Les cardinaux d'Ostie, de Porto et de Sabine furent chargés d'engager des pourparlers touchant les rapports de la papauté et de la commune; ils furent rapidement menés, par suite du grand désir qu'avaient les Romains de les voir aboutir[1]; le 21 décembre 1376, le « Parlement » ratifia une convention aux termes de laquelle, dès l'arrivée du souverain pontife à Ostie, il serait investi par la commune de la même autorité que naguère Urbain V; ses officiers prendraient possession des ponts, des portes, des tours, des lieux fortifiés du Transtévère et de la cité Léonine; en retour, Grégoire XI s'engageait à ne pas supprimer la Société des exécuteurs de justice (banderesi), ni la milice communale; il pourrait toutefois en modifier l'organisation et ses chefs lui prêteraient serment; elle irait le recevoir à son débarquement, le conduirait à Saint-Pierre, après quoi les hommes qui la composaient retourneraient chacun dans sa maison et cesseraient de vivre en commun; leur solde leur serait payée comme avant[2]. Les Florentins s'efforcèrent de mettre les Romains en garde contre les dangers d'un pareil accord. Le souverain pontife ne songeait, disaient-ils, qu'à dissoudre la compagnie des banderesi; même s'il rendait à la ville son antique splendeur et s'il revêtait d'or ses murailles, les Romains devraient ne l'accueillir qu'avec regret, car il leur ravirait la liberté!

1 « Ils étaient prêts à toutes les concessions », dit Matteo de Sienne (Mirot, p. 177).

2. Theiner, vol. II, p. 590, n. 606.

Le pape demeurait anxieux, hésitant; le préfet de Vico l'inquiétait; il envoya contre lui une expédition; elle fut battue et deux cents hommes restèrent prisonniers (1er janvier 1377); le préfet expédia aussitôt des députés à Florence, portant, selon la coutume, un rameau d'olivier, pour y annoncer cette nouvelle. Néanmoins, le 13 janvier 1377, la cour pontificale quitta Corneto où elle avait fait « un triste séjour de cinq semaines », et gagna par mer Ostie, en passant au large de Civitavecchia qui était au préfet. La côte désolée et aride que l'on voyait du bord ne fut pas sans attrister les compagnons de voyage du pape, ainsi que le raconte l'un d'eux, le moine-évêque Aurelio. Ostie était encore entourée de murailles, mais elles tombaient en ruine et il n'y avait plus d'habitants. La flottille pontificale jeta l'ancre devant le port le 14 janvier 1377. La population romaine s'était portée à la rencontre de son souverain et faisait paraître comme de coutume beaucoup de joie; des histrions dansaient et chantaient au milieu de la foule, mais ils étaient chauves et décrépits! Le jour suivant, à l'aube, le pape s'embarqua de nouveau et péniblement les galères remontèrent le Tibre, en sorte que la nuit tombait déjà quand on arriva devant Saint-Paul hors des murs; les barons et les bourgeois attendaient le pape, tenant des torches et des bannières; les trompettes sonnèrent, des acclamations retentirent, mais Grégoire XI ne descendit pas à terre; le lendemain matin seulement, le samedi 17 janvier 1377, qui était une fête de l'Église, il débarqua; le cortège devait entrer dans la ville par la porte S. Paolo, ce qui ne s'était jamais vu, car les souverains, les conquérants ou les papes, venant toujours du

nord, arrivaient à l'autre extrémité de la ville par la porte del Popolo ou par celle du Borgo (Viridaria). Pétrarque (il était mort en 1374) et sainte Catherine auraient voulu que le pape fît son entrée sans escorte, sans armes, protégé seulement par un crucifix. « Soyez homme courageux, lui avait écrit Catherine de Sienne. Venez le plus tôt que vous pourrez, ne vous étonnez pas si l'on vous contredit. Venez en homme viril, non avec une force armée, mais la croix en main, accomplissant ainsi la volonté du Christ. » Prudemment, toutefois, Grégoire XI se fit garder par une troupe de deux à trois mille cavaliers. Les magistrats municipaux à cheval, les chefs de la milice des arbalétriers entouraient le pape dont la monture était richement harnachée; le sénateur et des barons tenaient un dais au-dessus de sa tête; on portait devant lui le gonfalon de l'Église. Le comte de Fondi, le comte de Nola, Raimondo Orsini lui faisaient escorte. Le cortège longea le fleuve, passa au pied du mont Testaccio, de l'Aventin, par des routes effroyablement boueuses, contourna le Capitole sans s'y arrêter et, traversant la partie la plus populeuse de la ville, par la Via Papale[1], parvint à l'église Saint-Pierre; des toits surchargés de monde, on jetait des fleurs sur le pape[2]. Ce ne fut qu'à midi que, encore à jeun et très las, il put s'agenouiller au tombeau des apôtres.

L'exil d'Avignon avait duré soixante-dix ans.

1. Voir Adinolfi, *La Via Sacra*, Rome, 1865. Il en donne le tracé.
2. Un bas-relief sur le tombeau de Grégoire XI, qui est dans S. Francesca Romana, représente cette scène, mais il date de 1584. Voir p. 74. — Grégoire XI avait été cardinal à dix-sept ans.

CHAPITRE IV

LA PAPAUTÉ A ROME

Le Schisme.

Les fêtes données pour célébrer le retour de Grégoire XI eurent un triste lendemain; les nobles, qui comptaient sur lui pour reconquérir leur autorité et gouverner la ville à leur guise, éprouvèrent un violent dépit quand ils virent leurs espérances trompées, et se mirent à conspirer; Luca Savelli et le comte de Fondi réunirent en secret quatre cents hommes d'armes en vue d'un coup de main, mais leur complot fut éventé. D'autre part, le peuple n'avait pas tardé à replacer les buonuomini et les banderesi dans leurs fonctions, malgré l'accord conclu avec le pape; aussi celui-ci était il, non sans raison, « troublé et inquiet »[1]. Il regrettait maintenant, comme il l'écrivait aux Florentins le 13 juillet 1377, d'avoir quitté « sa belle patrie, un peuple pieux et reconnaissant et quantité de choses précieuses », malgré les prières des souverains et des cardinaux, et pensait au retour[2]. Afin d'affermir son pouvoir déjà chancelant, il fit appel à un neveu d'Albornoz, homme énergique comme lui, mais qui n'avait pas son habileté,. Gomez Albornoz, et le créa « sénateur

1. Baluze, p. 427.
2. Lettre écrite d'Anagni. — Gregorovius, III, 553, n. 7.

illustre de Rome et capitaine général pour la guerre de la ville et du peuple de Rome[1] »; il exerçait ses fonctions au mois de mai 1377[2]. En même temps. Grégoire XI négociait avec ses adversaires. Le 30 octobre 1377, le préfet de Vico se réconcilia avec le Saint-Siège et les Romains; un grand conseil fut convoqué pour ratifier le traité; on y appela les consuls des corporations encore peu nombreuses : les « mercanti », les agriculteurs, les merciers, les changeurs, peut-être les ferrons[3], les treize caporioni, les vingt-six buonuomini, huit « conseillers » par quartier, soit cent quatre conseillers plus le sénateur, les trois conservateurs, les banderesi et leurs conseillers. Le traité fut adopté.

Les prédictions qui avaient été faites au pape avant son départ semblaient sur le point de se réaliser; il avait dû passer l'été loin de Rome, à Anagni, « où l'air est pur et frais », mais les fatigues de son long voyage, le changement de climat, les anxiétés qui l'assaillaient avaient trop ravagé sa santé pour qu'il pût se remettre, bien qu'il n'eût que quarante-huit ans. Il se mourait et déjà l'on songeait à son successeur. Le choix était difficile. Si un pape français était élu, il ramènerait la cour pontificale à Avignon. et c'en était fait de Rome. Les Romains organisèrent donc une démonstration ; le sénateur Guido de Proini[4], les magistrats capitolins, les caporioni et quelques citoyens de marque se rendirent au palais S. Spirito où se trouvaient la plupart des

1. Il avait été majordome du roi de Castille. Le pape le nomma également gouverneur du duché de Spolète.
2. Il confirme à cette date les statuts des marchands (Gatti, p. 110.)
3. Voir *Les Corporations ouvrières de Rome.*
4. Guy de Provins.

cardinaux et leur demandèrent de désigner, le moment venu, un pape romain ou, à tout le moins, italien. Les cardinaux leur donnèrent de bonnes paroles et surtout le conseil de veiller à la tranquillité de la ville. Les interrègnes étaient toujours à Rome des moments difficiles, car tous les pouvoirs qui émanaient du souverain pontife devenaient caducs et la machine gouvernementale se trouvait désorganisée; le sénateur lui-même, comme représentant du pape, perdait son autorité.

Les « ultramontains », qui se savaient détestés des Italiens, faisaient déjà transporter au château Saint-Ange leur or, leurs bijoux, leurs vêtements et jusqu'à leurs livres; Pierre Gros, archevêque d'Arles, qui, en sa qualité de camerlingue, avait la garde des objets de prix appartenant au souverain pontife, s'empressa de les transporter dans la citadelle et s'y enferma. Celui qui y commandait se trouvait être un Français, Pierre Rostaing, dit Gandelin, soldat de carrière, plein d'énergie, qui occupait ce poste depuis le 1er mars 1375. Il avait avec lui son oncle, Pierre Rostaing, dit Pironno, venu en Italie avec le cardinal Albornoz, et qui commandait les milices.

Le pape mourut au milieu de ce désarroi, le 27 mars 1378, prévoyant les terribles complications qu'allait entraîner le choix de son successeur. Le 19 mars, sentant sa fin prochaine, il avait publié une bulle ordonnant que celui-là fût reconnu pape, qui serait désigné par la majorité des cardinaux en conclave ou hors conclave, à Rome ou ailleurs[1]. Il fut exposé dans la basilique de Saint-Pierre, puis transporté dans l'église

1. Ciacconio, *Vitæ pontif.*, vol. I, p. 965.

S. Maria Nuova, actuellement S. Francesca Romana, où, deux cents ans plus tard, en 1584, la commune de Rome lui fit ériger un tombeau avec une inscription qui marque la reconnaissance persistante que les Romains lui conservaient pour avoir ramené le Saint-Siège dans leur ville[1].

Gandelin s'occupa aussitôt d'organiser la défense du château Saint-Ange ; il en fit murer les portes secondaires, accumula les provisions et arma ses hommes qui étaient Bretons pour la plupart. L'importance du château Saint-Ange était capitale ; celui qui le tenait avait Rome à sa discrétion. comme l'avenir allait le montrer. Les Romains voulurent donc s'assurer de Gandelin. « Pendant la neuvaine des obsèques de Grégoire XI, raconte-t-il[2], les quatre syndics du peuple romain (les banderesi) vinrent me trouver de la part de la commune ; ils me dirent qu'ils souhaitaient que je fusse citoyen de Rome et, au cas où je voudrais être de leur parti et garder le château en leur nom contre le pape, l'empereur, les cardinaux et tous leurs ennemis, ils me promettaient de faire de moi un grand personnage. » On lui offrit le tiers des biens qui venaient d'être confiés à sa garde et l'un des banderesi lui proposa même sa nièce en mariage. Mais Gandelin ne se laissa pas tenter. Alors les Romains essayèrent de mutiner la garnison ; il y eut même un commencement de révolte.

Seize cardinaux seulement se trouvaient à Rome, sept Limousins, quatre Français, un Espagnol et quatre

1. Gregorovius, *Le Tombe*, p. 82.

2. Abbé Gayet, *Le grand Schisme d'Occident*... Paris, 1889, vol. II, p. 176.

Italiens. Quelques-uns d'entre eux auraient voulu que le conclave se tînt dans le château Saint-Ange. mais la majorité préféra le Vatican. Tout le mal vint de là. Le Borgo était gardé militairement, un échafaud se dressait sur la place Saint-Pierre. Un présage funeste augmentait les appréhensions : la foudre venait de tomber sur la salle du conclave. Pendant qu'ils montaient au Vatican, le mercredi 7 avril 1378, les cardinaux entendirent des paroles menaçantes. « Il nous faut un pape italien ou romain », criait la foule massée sur la place Saint-Pierre. La cloche du Capitole, la Patarine[1], sonnait sans relâche[2]. Des colloques avaient lieu entre les conclavistes et les gens du dehors ; ils se résumaient tous dans cette phrase : « Faites un pape romain ou nous vous tuons tous », ce que Froissart interprète de la façon suivante : « Avisés vous, seigneur, et nous bailliés ung pape rommain qui nous demeure, ou autrement nous vous ferons les testes plus rouges que vostre chapel ne soient[3] ». La nuit fut anxieuse. Au matin, les cris redoublèrent ; les caves pontificales furent forcées ; le malvoisie, le vin grec, « les bons crus du pape » coulèrent à flots ; l'évêque de Marseille vint dire que le temps pressait et que si les cardinaux ne donnaient pas satisfaction immédiate au peuple, on en viendrait aux pires extrémités[4]. Peut-

1. Cette cloche avait été enlevée dans la région de Viterbe où se trouvaient beaucoup d'hérétiques patarins.

2. Joseph de Loye, *Les Archives de la Chambre apostolique*, Paris, 1899. Dépositions de témoins sur les troubles qui eurent lieu à Rome pendant le conclave après la mort de Grégoire XI. — Gayet et Valois.

3. Liv. II, § 39.

4. Noel Valois, *La France et le grand Schisme*. Paris, 1896.

être le danger a-t-il été grossi quelque peu par ceux qui avaient intérêt à expliquer le revirement subséquent des cardinaux ; il n'est pas niable cependant que le vote eut lieu sous la pression populaire ; pendant qu'on y procédait, la foule forçait les portes, démolissait celles qui étaient murées ; on chercha même à défoncer le plancher. Les cardinaux pouvaient se dire que, s'ils étaient massacrés, ce serait la populace qui ferait un pape et qu'il en résulterait un schisme. On nomma donc en hâte un Napolitain, l'archevêque de Bari, Bartolommeo Prignano. Une telle élection, faite au milieu du tumulte et du bruit, ne pouvait manquer d'être contestée ; c'est pourquoi les cardinaux la confirmèrent tout aussitôt par un second vote qui eut lieu cette fois dans un calme relatif. Un malentendu faillit alors amener une catastrophe ; un Français cria à la foule que l'archevêque de Bari était pape ; comme il prononçait mal, on entendit de Bar ; c'était un prélat limousin. La salle du conclave est alors envahie aux cris de : « Romain, Romain ! » Les cardinaux sont menacés et frappés. Pour les sauver du péril, un conclaviste imagina de présenter à la place de Prignano un vieillard podagre, mourant de peur, Francesco Tibaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, qui était Romain. Le pauvre homme se défendait, faisait de la tête signe que non avec tant de vivacité qu'il en fit tomber la mitre blanche dont on l'avait coiffé ; il criait qu'il n'était pas pape ; on le fit taire en le menaçant et on le hissa de force sur un trône où il fut acclamé, et le peuple satisfait se retira tandis que les cardinaux fuyaient sous des déguisements divers, les uns pour se

réfugier au château Saint-Ange. les autres pour aller chercher au loin un peu de sécurité. La commune s'était empressée d'envoyer des courriers dans toutes les directions pour porter la nouvelle qu'un pape romain venait d'être élu. Quand la vérité fut connue, il était trop tard ; l'élection ne pouvait être annulée et l'on ne savait plus où retrouver les membres du conclave. D'ailleurs, les Romains prirent fort bien leur parti de cette dure déception ; leurs représentants se rendirent au Vatican pour saluer Prignano que chacun considérait alors comme légitimement nommé. Il prit le nom d'Urbain VI (18 avril 1378).

Le siège du chateau Saint-Ange.

Mais sa situation demeurait incertaine tant qu'il ne serait pas maître du château Saint-Ange ; or Gandelin, poussé par le cardinal Gérard, se refusait à le livrer tant que tous les cardinaux ne l'y auraient pas autorisé, car le défunt pape le lui avait ainsi ordonné, disait-il.

Le pape Urbain VI aurait chargé, dit-on, le cardinal de S. Eustachio. Pierre Flandrin, d'acheter le gouverneur et ses hommes, mais le cardinal s'appropria la somme et rien ne fut fait. Cependant il était d'autant plus urgent d'aboutir que les nouvelles pièces d'artillerie qui avaient été établies dans le château pouvaient rendre intenable le Vatican et causer grand dommage dans tout le quartier. Urbain VI adressa une lettre aux cardinaux demeurés à Avignon pour leur exposer la situation où il se trouvait, leur faire connaître les conditions qu'il offrait au gouverneur et leur demander d'interve-

nir (15 juin 1378). Mais il était impossible que la réponse parvînt avant six à huit semaines au plus tôt et, d'un moment à l'autre, les bombardes de Gandelin pouvaient tonner; il prit donc le parti de s'éloigner de Rome.

Les cardinaux français, prétextant le mauvais air qui commençait à régner, partirent également; ils songeaient dès ce moment, semble-t-il, à faire scission et, comme il leur importait beaucoup que le gouverneur continuât à ne pas obéir au pape, ils l'y encourageaient ouvertement. Avait-il des vivres pour soutenir un siège? Certains cardinaux pensaient qu'il en possédait pour plusieurs mois; d'autres craignaient, au contraire, qu'il n'en eût que pour quelques semaines. On décida à tout hasard de lui en faire passer; un parti de Bretons, chargé de l'opération, eut un petit combat à soutenir près de la porte Salara[1], le 16 juillet 1378, et s'en tira à son avantage. Le siège devint plus actif; les Romains plantèrent des palissades et creusèrent des tranchées autour du château pour empêcher les sorties; mais Gandelin se contenta d'envoyer des boulets sur le Borgo et sur le reste de la ville. Urbain VI n'aurait pu, même s'il l'avait souhaité, retourner au Vatican ni même officier à Saint-Pierre, ce qui diminuait singulièrement son prestige. Il lui était impossible d'arguer, pour soutenir sa légitimité, qu'il était le maître à Rome.

Le parti français tira avantage de cette situation pour élire, le 21 septembre 1378, un pape français, Robert de Genève, qui prit le nom de Clé-

1. Cette porte se trouve au delà du Pincio, très loin du château Saint-Ange. On ne s'explique pas le mouvement des Bretons.

ment VII[1]. A cette nouvelle, la colère des Romains ne connut plus de bornes; ils massacrèrent dans les rues ceux qui tenaient pour le parti français; il y eut plus de quatre-vingts tués; des femmes étrangères et surtout des Françaises furent traitées honteusement; nombre de prêtres, de prélats et d'évêques, des personnes de haute condition se virent dépouillés et jetés en prison pour de longs mois; des femmes crachèrent au visage des ecclésiastiques qu'elles rencontraient[2].

L'élection du pape français fit sortir Gandelin de sa réserve; il se déclara ouvertement pour lui, ce qui provoqua, de la part des Romains, un redoublement d'activité. Ils passèrent à l'offensive, mais que pouvaient leurs projectiles contre les épaisses murailles de la citadelle? En revanche, ils empêchaient le ravitaillement de la forteresse. Gandelin avait-il encore des provisions? On aurait pu croire qu'il n'en manquait pas, puisqu'en février le pape français autorisa les hommes de la garnison à ne pas faire maigre pendant le carême, pour ne pas diminuer leurs forces. En fait, elles devenaient rares. Les assiégés qui étaient faits prisonniers avaient les deux mains coupées. De son côté, Gandelin bombardait la ville sans merci. Le château Saint-Ange était bien, comme l'écrit un contemporain, « un dard dans le flanc de l'Église, une épine dans son œil ». De sa possession dépendait en quelque sorte l'issue du conflit entre les deux papes.

1. Le successeur d'Adrien VI porta également le nom de Clément VII (1523-1534).

2. Théodore de Nyem, liv. 1, § 14.

Urbain VI, voyant l'inutilité des efforts des Romains, eut recours à un chef de bande, Alberico di Barbiano, comte de Cuino, créateur de la célèbre compagnie de S. Giorgio qui comptait huit cents lances. Il vint escarmoucher sous les murs du château et fit campagne autour de Rome contre les bandes qui cherchaient à en ravitailler la garnison ; avec l'aide des troupes de la commune romaine, il leur livra bataille près de Marino, au sud de Rome ; les Bretons et les Gascons furent défaits[1] ; leur chef, le comte Louis de Montjoie, neveu du pape français, fut pris ; ce fut une déroute (30 avril 1379)[2]. Les Romains, remplis de satisfaction et d'orgueil, considérèrent cette victoire comme un événement national et en firent part aux cités italiennes. La Seigneurie de Florence écrivait, le 11 mai 1379, à la « Société des Italiens » : « Ce n'est pas une armée anglaise (allusion aux bandes de Hawkwood), ni une armée germanique qui a triomphé, mais une armée purement italienne que l'on peut nommer libératrice de l'Italie, et la gloire en est grande pour nous tous[3]. » Alberico fit dans Rome un retour triomphal ; Urbain VI le créa chevalier et lui donna un étendard portant ces mots : « L'Italie délivrée des barbares ».

Cette victoire eut en fait ce résultat important d'amener la reddition du château Saint-Ange. Il est

1. Le Saint-Siège employait volontiers des mercenaires bretons ; en 1460, il est payé mille florins pour leur solde.

2. Walsingham, *Anglica Hibernia... Historia*, Francfort, 1602, p. 222. — Muratori vol. XV, c. 263 et 503, et vol. XVII, c. 277. — Luigi Fumi, *Notizie... sulla battaglia di Marino*, dans *Stud. e Docum. di Storia e Diritto*, vol. VII, 1886.

3. Gregorovius, vol. III, p. 556, n. 41.

très rare que ses défenseurs aient été, non pas vaincus de vive force, mais obligés de capituler (27 avril 1379). En fait, les vivres manquaient ; on en était réduit à manger des herbes et des racines; la ration de pain n'était plus que de quatre onces par jour. L'ex-dictateur, le chancelier Giovanni Cenci, avait mené les négociations. Le peuple, au lieu de lui savoir gré de l'avoir délivré d'un si dangereux « fléau », trouva mauvais qu'il eût accordé à la garnison, qui ne comptait plus que soixante-quinze hommes, le droit de se retirer[1]; son irritation s'accrut quand on sut que le pape Urbain VI avait pris soin de faire transporter au Vatican, avant que la nouvelle de la reddition fût connue, les objets précieux que l'archevêque d'Arles y avait entassés l'année précédente ; l'espérance d'un avantageux pillage était ainsi perdue. De violentes discussions s'engagèrent à ce propos entre la commune et Urbain VI qui avait le caractère tranchant et la parole rude. Il fut finalement convenu que le peuple, en dédommagement, pourrait raser le château. Et le peuple se satisfit de cette vaine concession. Raser le môle d'Hadrien!

Le 1er mai 1379, les milices romaines, enseignes déployées et trompettes sonnant, vinrent en prendre possession et l'œuvre de destruction commença. La haute tour que l'on voit dans les anciennes vues de Rome et la chapelle édifiée par Nicolas III furent jetées bas;

1. Peu après, sainte Catherine de Sienne réprimandait vertement les Romains de leur ingratitude dans une lettre adressée, le 6 mai 1379, aux banderesi et aux quatre défenseurs de la Paix (Nic. Tommaseo, *Le Lettere di S. Caterina*, Florence, 1860, vol. IV, p. 362, let. 349).

on arracha les grandes plaques de marbre blanc qui formaient le revêtement de l'édifice; le peuple était accouru avec joie pour participer à la démolition de cette forteresse qui avait fait si longtemps sa terreur. Mais lorsqu'on voulut s'attaquer aux épaisses assises du monument, à la construction romaine, l'énergie manqua comme les moyens. On dut laisser intacte la masse centrale, qui subsiste encore immuable. Cependant le bruit se répandit que la ruine avait été complète. Benvenuto d'Imola, le commentateur de Dante, s'écriait: « Oh douleur! cet édifice magnifique a été détruit! » Infessura, dont le grand-père exerça vers ce temps des fonctions judiciaires, écrivait plus tard : « Le château fut abandonné, il y poussa une végétation si abondante que les chèvres allaient y brouter. » Durant longtemps les Romains se fournirent aux alentours du château de pierres, de briques et de plaques de marbre pour en faire de la chaux [1].

Le château n'allait pas tarder pourtant à jouer de nouveau un rôle décisif dans l'histoire de Rome.

1. Cette capitulation, ainsi que la bataille de Marino, donna lieu à un abondant échange de lettres entre la commune de Rome et les autres villes italiennes, ce qui montre l'importance qu'on y attacha. Lettre du 30 avril 1379, par laquelle le secrétaire du pape, Pietro di Fuzzo, informe de l'événement la ville de Montefiascone ; lettre des *Anteposti* de la guerre, en date du 1er mai, aux habitants d'Orvieto; lettre de l'ambassadeur siennois Angelo Ghini aux Siennois en date du 4 juin; lettre de Bruni, médecin du pape, aux Siennois, relatant tous les détails de la reddition de la citadelle (Dans *Stud. e Docum. di Storia e Diritto*, vol. VII, 1885, p. 9, 10, 11, 58...).

L'occupation du château Saint-Ange ne fut, en fait, d'aucune utilité au peuple romain ; après s'être donné l'illusion qu'ils l'avaient détruit, les vainqueurs se retirèrent ; tenir garnison dans une forteresse leur semblait une odieuse sujétion. Il en résulta que leur triomphe servit seulement à mieux établir la puissance du pouvoir pontifical ; ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Le 8 septembre 1380, Urbain VI désigna de sa propre autorité les syndics ; c'était violer les Statuts et s'adjuger l'autorité suprême, puisque tous les magistrats municipaux se trouvaient ainsi sous la dépendance du pape. Deux ans plus tard, le 17 août 1382, ce fut pis encore ; le pape chargea le sénateur lui-même de faire subir l'épreuve du syndicat aux officiers capitolins, qu'ils fussent nommés par le peuple ou désignés par lui[1]. Cependant, à voir les changements incessants qui se produisaient alors dans l'organisation municipale, on dirait que les Romains jouissaient de leur liberté et pouvaient se donner les règlements et les magistrats qui leur plaisaient ; des fonctions nouvelles apparaissent et disparaissent avec une stupéfiante rapidité ; les banderesi sont tout-puissants ou supprimés, les buonuomini gouvernent la ville ou sont remplacés par les conservateurs à qui on rend leur autorité. En réalité, le souverain pontife était le maître véritable et l'évêque de Cordoue pouvait affirmer que jamais les Romains ne s'étaient montrés si dociles[2]. Lorsque Charles de Durazzo, le futur

1. Theiner, vol. II, p. 602, n. 631 et p. 606, n. 638.
2. Rapport au roi d'Aragon, dans Raynaldus, an. 1379, n. 46.

roi de Naples, vint à Rome en novembre 1380, accompagné d'une armée, le pape le nomma gonfalonier de l'Église, ce qui était son droit, et sénateur, en quoi il usurpait sur ceux du peuple, et le peuple ne protesta pas. Urbain VI sacrifia les ornements des églises pour lui procurer de l'argent en vue de l'expédition qu'il préparait contre Naples ; les vases d'or et d'argent, les candélabres de mainte église furent détruits. Charles demeura à Rome jusqu'à l'été de l'année suivante ; le pape lui donna l'investiture du royaume qu'il avait à conquérir et le couronna.

Charles de Durazzo avait amené à Rome comme conseiller un canoniste fameux, professeur de droit, Albertuccio di Lapo de Castiglionchio. dont la vie est un exemple frappant des traverses qu'avaient à subir en ces temps calamiteux les hommes les moins préparés par leur caractère et leurs qualités à affronter les hasards de la vie ; mêlé contre son gré aux querelles intestines de Florence, il avait failli y perdre la vie, sa maison avait été détruite et il s'était réfugié à Barcelone ; l'université de Padoue lui ayant offert une chaire, il revint en Italie, mais, à la demande de la République florentine, il dut s'éloigner de Padoue ; Charles de Durazzo l'avait alors pris à son service ; quand il fut à Rome avec lui, il faillit être empoisonné ; son assassin fut tenaillé. Le pape, qui le tenait en haute estime, le nomma avocat consistorial et, après le départ de Charles de Durazzo, lui confia les fonctions sénatoriales, mais cela ne fut pas du goût des Romains[1]. « Aujourd'hui 21 juin 1381, dit

1. Lorenzo Mehus, *Epistole o sia Ragionamento di misser Lapo...* Bologne, 1751.

un chroniqueur anonyme contemporain, le roi Charles a quitté Rome et laissé comme représentant Lapo di Castiglionchio...[1] ; dès que les banderesi en furent instruits, ils coururent au palais sénatorial et dirent à messire Lapo : « Nous n'entendons pas que tu perdes « Rome comme tu as perdu ton pays ; arrange-toi pour « vider notre ville sur-le-champ ou bien nous te hache- « rons en petits morceaux. » Sur quoi messire Lapo s'en alla[2]. » Mais cette retraite ne suffit pas à ses ennemis ; quelques jours plus tard, le 27 juin, il mourait empoisonné[3].

En septembre 1381, Pietro Lante de Pise exerçait les fonctions de sénateur, « grâce au bon plaisir du pape et par l'autorité du Sénat », ces derniers mots étant évidemment vides de sens puisqu'il n'existait pas de Sénat ; à la fin du mois, il était remplacé par Razzante de Todini de Massa, puis il semble que les Statuts reprennent leur empire, car on trouve simultanément un sénateur et trois conservateurs. La cause en est sans doute que le pape avait quitté Rome. Le voisinage du préfet de Vico lui donnait de l'inquiétude et les Romains se montraient mécontents ; ils avaient maintenant deux sortes d'ennemis : ceux du pape et les leurs ; le préfet, les Orsini, des troupes de mercenaires dévastaient la campagne, enlevant les bestiaux, coupant les arbres, rançonnant les agriculteurs, tandis que les pirates catalans transformaient en déserts les régions maritimes ;

1. Il semble plutôt qu'il fut désigné par le pape.

2. Vitale, p. 339. Il fit souche à Rome d'une famille qui compta plusieurs cardinaux et s'unit aux Della Rovere.

3. Sa tombe existe encore dans l'église d'Aracœli.

dans la ville, le désordre était extrême; le pape dut défendre qu'on démolît pour en tirer des matériaux les palais des cardinaux absents[1]; le clergé dilapidait les donations et les legs faits en vue d'entretenir les églises[2].

Dans ce désarroi, la seule autorité qui s'appuyait sur une force armée, celle des banderesi, devint prépondérante; ils s'arrogèrent le droit de juger sans appel, d'infliger le dernier supplice; leur signature figure dans une convention entre la commune et l'hôpital Sancta Sanctorum. Le pape dut ratifier cette usurpation sur son autorité.

Un événement heureux rendit un peu de tranquillité aux Romains. Le 8 mai 1387, le préfet de Vico fut tué à Viterbe au cours d'une émeute; c'était un dangereux ennemi qui disparaissait; Viterbe rentra aussitôt sous la domination de l'Église et le calme parut rétabli autour de Rome[3]. Urbain VI, qui se trouvait alors à Lucques, crut pouvoir retourner dans sa capitale (septembre 1387), mais il n'avait aucune mansuétude[4], en sorte qu'à peine était-il revenu qu'un mouvement populaire se produisit (1389); le peuple refusa de reconnaître le sénateur qu'il avait nommé, Damiano de' Caetani. et,

1. Theiner, vol. II, p. 607, n. 539.

2. Bulle du 8 juillet 1384 : « Nous désirons relever par une prompte restauration, remède bien utile, la vénérable église du Latran en grande partie détruite, hélas ! Nous voulons assurer leur plein effet aux pieuses intentions des fidèles qui ont fait des largesses sur leurs deniers pour cette restauration et réprimer l'audace de certaines personnes de cette église qui étendent une main téméraire sur des trésors qui ne leur appartiennent pas » (Ph. Lauer, p. 270).

3. Theiner, vol. II, p. 609, n. 643. Lettre des habitants de Viterbe au pape en date du 26 mai 1387.

4. *Liber Pontificalis*, vol. II, p. 506. — Muratori, vol. III, p. 712.

conduit par les banderesi, assaillit le Vatican. Urbain VI usa pour se défendre de ses armes spirituelles, ce qui est un cas presque unique dans l'histoire communale de Rome ; les banderesi excommuniés durent venir dans Saint-Pierre se prosterner au pied des autels, pieds nus, la corde au cou, vêtus de la chemise des pénitents et tenant un cierge, et le pénitencier, les ayant touchés de sa baguette, leur accorda leur pardon (1389)[1]. Si les Romains étaient venus si vite à résipiscence, c'est que le pape leur avait donné l'espérance d'un prochain jubilé. Le dernier avait eu lieu en 1350 et la périodicité n'en était pas encore bien établie ; on pensa donc que la promesse d'Urbain VI aurait un accomplissement immédiat, mais il mourut assez subitement, le 15 octobre 1389, avant d'avoir pu la réaliser. Son successeur, le Napolitain Boniface IX, jeune homme de trente ans, élu le 2 novembre suivant, reprit son dessein et fixa le jubilé à l'année suivante.

Boniface IX. — Conventions entre le peuple et le pape.

Tant qu'il dura, le jubilé assura une tranquillité complète à Rome ; il s'agissait de ne pas détourner le flot des pèlerins qui accouraient de tous les pays où l'autorité du pape romain était reconnue. A peine les derniers d'entre eux s'étaient-ils éloignés que les difficultés recommencèrent. Boniface IX avait des qualités de gouvernement, mais il était cupide et tendait à empiéter sur

1. Mabillon, *Museum Italicum*, vol. II, p. 517. — De Reumont, vol. II, p. 1065. — Moroni, vol. 58, p. 306.

les droits financiers de la commune. Toutefois on n'en vint pas aux extrémités ; cinq cardinaux s'abouchèrent avec les trois conservateurs « exerçant les fonctions de sénateurs et d'administrateurs de la guerre »[1], avec les banderesi et leurs quatre conseillers et, le 11 septembre 1391, un accord fut signé entre le Saint-Siège et le peuple romain ; la Société des Arbalétriers le contresigna, comme formant une personnalité distincte. Il y était stipulé que les Romains donneraient leur appui au pape pour réduire les barons rebelles, renonceraient à imposer des taxes aux membres de la Curie et du clergé, entretiendraient à leurs frais les murs et les ponts de la ville et respecteraient l'autorité du souverain pontife[2]. La compétence des magistrats capitolins était définie aussi clairement que possible ; en compensation, il était convenu qu'il ne serait plus porté atteinte aux pouvoirs de la maréchaussée pontificale en ce qui concernait les ecclésiastiques et les personnes dépendant du Saint-Siège. Quelques mois plus tard, le 5 mars 1392, une nouvelle convention était signée par quatre cardinaux, par les trois conservateurs, les banderesi et leurs conseillers et les treize caporioni ; il n'est jamais question du sénateur, comme on voit. Le but de cet accord était d'assurer à la papauté l'appui des Romains dans les opérations projetées pour recouvrer en totalité le Patrimoine qu'occupaient en partie Giovanni Sciarra, qui avait pris le titre de préfet de la ville, Galasso et un bâtard de l'ancien préfet, Giovanni di Vico. Sciarra

1. C'est un titre qu'ils prenaient assez souvent à cette époque. Voir *Statuti dei Mercanti*.

2. Theiner, vol. III, p. 35, n. 16. — C. Pinzi, *Storia di Viterbo*.

s'était même emparé de Viterbe en 1391 et avait été accueilli avec joie[1]. Le pape déclarait que toutes les villes conquises, excepté Viterbe, Orchia[2] et Civitavecchia, deviendraient la propriété du peuple romain. Les Romains fournirent au pape quelques hommes tout au plus pour combattre Giovanni Sciarra ; les hostilités languirent; le 15 mai 1393, un accommodement fut conclu aux termes duquel Sciarra devenait gouverneur de la ville pour le compte de Boniface IX ; les bandes mercenaires françaises qui combattaient pour l'autre pape, Clément VII, s'enfuirent[3]. Mais une question d'argent provoqua un grave dissentiment entre le pape et les Romains qui voulaient être remboursés des frais de cette campagne ; or la caisse pontificale se trouvait vide, comme à l'ordinaire ; alors, ils exigèrent que le chapitre de Saint-Pierre vendît les biens de la basilique et, sur son refus, quelques-uns des chanoines furent menacés et chassés des dépendances de l'église; la colère du peuple se porta même contre le pape, le Vatican fut saccagé et Boniface IX s'enfuit en donnant de son départ cette cause, assez singulière en la circonstance, qu'il allait à Pérouse pacifier une querelle entre deux factions ennemies, les Beccarini et les Raspanti (novembre 1392)[4]. Les Romains regrettèrent bien vite de l'avoir obligé à quitter la ville et lui envoyèrent une ambassade

1. Theiner, vol. III, p. 43, n. 18.

2. Orchia, ou Orchiano, ou Norchia, est un « castello » voisin de Viterbe.

3. *Cronaca di Viterbo*, p. 43.

4. Raynaldus, ad. an. 1392, n. 6. Ils représentaient les deux partis des nobles et des plébéiens. Le pape quitta furtivement Pérouse le 30 juillet 1393. Marini, vol. II, p. 52, donne son itinéraire.

à Assise où il avait dû se réfugier à la suite de nouveaux troubles à Pérouse, qu'il n'avait pu accommoder[1]. Ainsi le pape, impuissant, fuyait de ville en ville. Parmi les députés, s'en trouvaient deux, Natolo et Petruccio Savio, qui lui dirent sans ambages : « Veux-tu n'avoir rien à craindre à Rome ? Saisis-toi du château Saint-Ange », paroles dont Boniface IX fit son profit[2]. Avant tout, il fallait s'entendre sur les conditions de son retour ; une délégation fut envoyée, composée d'un médecin, Francesco de Fara, citoyen romain, agissant en qualité de nonce du pape, du cardinal de Todi et de l'abbé de S. Paolo. Le « Conseil privé » discuta les termes de l'accord et, le 8 août 1393, les soumit à une assemblée qui se tint dans la grande salle du Capitole et dont firent partie les trois conservateurs « exerçant les fonctions de sénateur », les banderesi et leurs conseillers, une centaine de délégués des différents quartiers de la ville et les imbossolatori ; la plupart des avantages qu'avaient acquis les Romains depuis tantôt deux siècles étaient sacrifiés. Le pape promettait de revenir, mais à la condition que la commune et la Société des Arbalétriers envoyassent pour lui faire escorte mille cavaliers et qu'on lui remît dix mille florins, parce que son retour impliquait de nombreuses dépenses. L'assemblée se cabra à ce chiffre et n'accorda que six mille florins, mais elle accepta tout le reste ; le pape recevait le droit de nommer le sénateur ; s'il n'en usait pas, les conservateurs devaient prêter serment entre ses mains ; les banderesi ne devaient pas interve-

1. *Liber Pontificalis*, vol. II, p. 530.
2. Infessura, p. 9.

nir dans la gestion du sénateur, ni les subordonnés des conservateurs se permettre de dépouiller de leurs armes les membres de la Curie, qu'ils fussent laïcs ou ecclésiastiques; les deux routes allant à Rieti et à Narni, c'est-à-dire mettant Rome en communication avec le Nord, ou l'une d'elles à tout le moins, devaient être gardées par les milices romaines afin que les pèlerins et les voyageurs pussent arriver sans danger; une galère armée devait être entretenue sur les revenus des ports de la ville, Ripa et Ripetta, afin de protéger les navires portant des approvisionnements; les personnes attachées à la cour pontificale ne devaient payer aucune des taxes ni supporter aucune des charges municipales et ne répondre que devant les tribunaux auxquels ils ressortissaient; il était expressément stipulé que les *Magistri viarum* ne les molesteraient pas. De même, le pape et les cardinaux devaient être exonérés de toute taxe. Deux personnes seraient nommées, l'une par le pape, l'autre par le peuple, pour veiller à l'approvisionnement de la ville et « empêcher les cours des céréales, du vin, de la viande, du poisson et des autres comestibles de trop monter ».

Ces articles reconnaissaient l'autorité des banderesi, les plus redoutables adversaires de la papauté; c'était une concession dangereuse; dès le mois de mai de l'année suivante (1394), ils soulevèrent le peuple et le pape fut en danger de sa vie; sa bonne fortune voulut que le roi de Naples Ladislas, fils de Charles de Durazzo, se trouvât à portée avec une armée, en sorte que Boniface IX put rétablir son autorité dans le courant de l'automne[1].

1. S. Antoninus, *Historia a creatione mundi*, Lyon, 1527, vol. III, cap. 22, c, 2, § 2.

Mise en état de défense du chateau Saint-Ange et du Capitole.

Le pape songea alors à rendre au château Saint-Ange son antique valeur défensive; il interdit qu'on continuât à enlever des « pierres de ce château qu'on a voulu, dit-il, détruire et raser jusqu'au sol, au grand détriment de notre pouvoir et de l'autorité de l'Église ». La gravité des peines dont il menaçait les contrevenants, excommunication et privation de sépulture pour les laïcs, perte des bénéfices pour les clercs, montre à quel point il tenait à voir ses volontés respectées (4 septembre 1395). Toutefois, le pape fit employer les pierres qui gisaient à l'entour à construire un mur de défense rectangulaire dont il subsiste des vestiges et qui en augmenta sensiblement la force[1]. En même temps, le palais du Capitole était muni de nouvelles défenses; deux tours qui existaient déjà de chaque côté de la porte donnant accès dans les prisons, et qui portent le nom de Boniface IX, furent restaurées et peut-être exhaussées; elles n'ont pas été détruites; la grande salle dans laquelle siégeaient le sénateur et ses juges, et qui avait apparemment souffert lors de l'incendie qui eut lieu au temps de Rienzo, fut remise en état. Et les Romains aussitôt de se plaindre amèrement que Boniface IX avait fait une forteresse de ce palais qui était un prétoire et un lieu où débattre les intérêts communaux. Quantité de clercs et de pauvres prêtres travaillèrent à apporter des pierres et du ciment afin

1. Nyem, p. 142.

d'obtenir des lettres de remerciements ou quelque faveur du pape, mais très peu en eurent, dit Théodore de Nyem[1]. Pour faire face à toutes ces dépenses, Boniface IX dut tirer de l'argent de ses sujets et même du clergé; la ville de Viterbe eut à payer une taxe probablement annuelle de 1 000 ducats ; aussi ses biographes. lui ont-ils fait un renom de grande rapacité et d'avarice.

Un nouveau pape venait d'être élu à Avignon. Clément VII étant mort, le choix des cardinaux français s'était porté sur l'Espagnol Pietro de Luna qui avait tout récemment joué un rôle important dans les événements du schisme ; il prit le nom de Benoît XIII. A peine élu, son action se fit sentir. Actif, intrigant, habile, il mit tout en œuvre pour amener un soulèvement dans Rome ; il lia partie avec Onorato de Fondi, qui, ayant des amitiés à Rome, en usait pour pousser le peuple à se révolter ; quelques seigneurs de l'Ombrie entrèrent dans le complot, reçurent des armes et de l'argent ; à Rome même, des barons, Giovanni et Nicola Colonna, fils de Stefanello, de la branche de Palestrina[2], Paolo Savelli et d'autres se tenaient prêts à seconder le mouvement. Le Transtévère, le quartier le plus pauvre et le plus turbulent de la ville, prit la tête du soulèvement ; mais le roi de Naples Ladislas avait une armée en surveillance non loin de Rome. L'ardeur des conjurés ne tint pas devant cette menace ; Onorato fit sa paix avec le pape le 10 mars 1399 ; les Colonna traitèrent le 12 juin ; leurs complices avaient déjà expié ;

1. *De Schismate*, p. 192.
2. Litta, vol. IV, Colonna, pl. 5.

Natolo et Petruccio Savio, ces envoyés qui avaient naguère expliqué au pape ce qu'il fallait faire pour être maître de Rome, eurent la tête tranchée ; Natolo di Buzio Natoli, qui venait d'exercer les fonctions de conservateur, fut également exécuté par ordre du sénateur Angelo Alaleoni ; une vigne qu'il possédait hors des murs fut attribuée par le pape au château Saint-Ange[1] ; on trouve aussi le nom de Pietro Cenci parmi ceux qui payèrent de leur vie leur désir de changer de maître ou de rendre à leurs concitoyens la liberté dont ils semblaient, à la vérité, faire si peu de cas dès qu'ils la possédaient. Les cris de « Popolo, Popolo ! » cessèrent de se faire entendre, et le pape reprit toute son autorité et « le droit de haute et basse justice », comme le dit un contemporain ; il abolit la magistrature des banderesi ; à partir de ce moment, il n'est plus question d'eux dans l'histoire de Rome. L'Association des Arbalétriers disparut également ; en même temps, le pape rétablissait dans ses pouvoirs le sénateur, mais il ne fut plus élu par imbossolazione, comme le prescrivaient les Statuts : le pape se réserva sa désignation ; les conservateurs, au contraire, continuèrent à être élus par le peuple et devinrent ses véritables représentants.

Boniface IX fut-il, ainsi qu'on le pensa de son temps, le « premier tyran » de Rome? Il y jouit assurément d'une plus complète autorité que ses prédécesseurs et

1. Theiner, vol. II, p. 93, n. 64. Le 6 mars 1398 (lire 1399). Nyem, p. 142, et Raynaldus, ad an., § 14 et 16, donnent la date de 1399 qui concorde avec celle où Alaleoni fut sénateur. Les conclusions de Gregorovius, vol. III, p. 582, n. 16, quant à cette date sont différentes.

détruisit le grand obstacle à la toute-puissance pontificale, les banderesi, mais il laissa subsister les conservateurs qui devaient continuer la lutte pendant deux cents ans.

Statut des gabelles. — Le jubilé.

Ce fut vers cette même époque qu'une innovation importante fut introduite dans l'administration municipale de Rome ; elle montre que, malgré la dureté des temps, la ville se développait au point de vue économique. La convention de 1393 avait prévu la création de deux officiers chargés de pourvoir à l'approvisionnement de la ville et laissait à la commune la disposition de ses revenus propres ; ce ne fut guère que cinq ou six ans plus tard, en 1399, que l'on organisa définitivement ces services. Un livre des « Statuts des gabelles » fut publié par les soins des magistrats capitolins[1] ; il comprenait non seulement des prescriptions relatives aux taxes à percevoir sur les marchandises, mais aussi des articles concernant les revenus de la commune et leur perception ; c'est une réglementation fiscale générale. Les mesures déjà prescrites par les Statuts communaux au point de vue des entrées et des sorties des marchandises s'y trouvent confirmées ; les droits d'entrée sur les denrées sont abolis ; il est défendu d'en exporter ; pas de droit sur l'entrée du bétail, mais une taxe sur les ventes ; les céréales doivent être vendues au poids ; le lait et les fromages, à la mesure. Les marchandises venues par eau payaient des droits différents ; en outre, les Statuts fixent des taxes

1. S. Malatesta, *Statuti delle Gabelle di Roma.* Rome, 1886.

sur les ventes de biens et de marchandises, taxes proportionnelles à leur valeur. A la tête de ce service, qui comprenait les principales ressources de la ville, les magistrats capitolins, d'accord apparemment avec le pape, placèrent un grand gabeleur qui devint très vite un personnage important ; à côté de lui, le camérier (trésorier) de la ville avait la gestion des finances[1]. D'autres dispositions vinrent, durant les années suivantes, notamment en 1404, en 1410 et en 1416, compléter ces règlements, mais la teneur générale n'en fut guère modifiée pendant de longues années.

En novembre et décembre 1398, Boniface IX avait autorisé l'achat de deux mille, puis de trois mille mesures (rubbio)[2] de froment ; en même temps, il donnait pouvoir aux agents du sénateur de procéder contre ceux qui dissimulaient des denrées ; le quart de l'amende était promis aux délateurs.

Ces mesures étaient rendues nécessaires par l'approche de l'année jubilaire, le pape ayant décidé qu'il y aurait un jubilé tous les cinquante ans[3]. Déjà une pieuse surexcitation se manifestait ; les flagellants avaient reparu ; on vit des troupes d'hommes et de femmes, vêtus de blanc et portant sur leurs coiffures une croix rouge, se diriger tumultueusement vers Rome en chantant des hymnes, surtout le *Stabat Mater*. Le peuple les surnomma les *Bianchi*. Le 6 septembre 1399, une partie de la population de Bologne prit ce costume

1. Theiner, vol. III, p. 72, n, 109, 1er mars 1410.

2. On se rappelle que le rubbio pesait 217 kilos.

3. La période fut réduite ensuite à vingt-cinq ans. Le jubilé de l'année 1389 semble avoir été considéré, à ce point de vue, comme non avenu. Années jubilaires : 1300, 1350, 1400, 1423, 1450, 1475, 1500.

PLAN DE ROME (XIVe SIÈCLE)

Cod. Vat. Urb. 77.

COSMOGRAPHIE DE PTOLÉMÉE.

et se mit en route pour Imola ; le premier campement eut lieu aux portes de cette ville, l'évêque de Bologne y célébra la messe, puis les pèlerins reprirent leur route ; près de trente mille arrivèrent jusqu'à Rome. Les faux prophètes, les faiseurs de miracles avaient beau jeu dans un tel milieu ; il en surgit en quantité ; les uns annonçaient que la fin du monde était proche, les autres accomplissaient des prodiges ; l'un d'eux prétendit être le prophète Élie descendu du ciel pour prévenir les hommes qu'un tremblement de terre les anéantirait bientôt. Des cardinaux devinrent leurs dupes. Un de ces thaumaturges, arrêté à Aquapendente par ordre du clergé, avoua dans les tourments ses supercheries et fut brûlé vif ; ses émules disparurent.

On vit les bianchi parcourir par bandes les alentours de la ville, couchant dans les monastères, dans les cimetières et jusque dans les églises ; ils dévastaient tout sur leur passage, dépouillaient les arbres fruitiers, pillaient les maisons, se livraient aux pires excès ; vieillards, jeunes gens, femmes et jeunes filles passaient les nuits pêle-mêle. Le pape dut intervenir[1].

Cependant, la situation politique était des plus troublées ; le comte de Fondi (ou Fundi) tenait la Campanie et la Maritime et pouvait interdire l'accès de Rome ; Boniface IX l'excommunia et déclara contre lui la guerre sainte (2 mai 1399) ; le frère du pape, Andrea Tomacelli, réunit une armée de mercenaires et, avec l'aide du cardinal Luigi Fieschi, gouverneur pontifical de la Campanie, obtint la reddition de la ville d'Anagni d'où le comte de Fondi menaçait la plaine romaine ;

1. Raynaldus, ad. an. 1399, n. 18.

une convention fut signée le 4 mai 1399, par laquelle les habitants recouvraient leurs franchises dont le comte les avait sans doute dépouillés ; ceux-ci souscrivaient en retour certaines conditions destinées à apaiser les animosités locales; ils s'engageaient, par exemple, à restituer les cloches qu'ils avaient prises à d'autres villes[1]. Privé d'appui de ce côté, le comte de Fondi se soumit.

Le 20 octobre 1399, une trêve d'un an fut conclue entre le comte Giovanni Sciarra de Vico, préfet de la ville, et Boniface IX[2] ; tous deux promettaient de ne pas entretenir de relations avec le pape avignonnais ni par lettre ni par messager[3], engagement qui, bien évidemment, était tout en faveur du pape romain; il n'y avait, en effet, guère d'apparence que celui-ci voulût entrer en conversation avec son rival. Les trois conservateurs contresignèrent l'acte, car cette convention intéressait autant le peuple que le pape, puisque le préfet était l'ennemi traditionnel des Romains[4].

Croisade contre les Colonna. Affermissement du pouvoir pontifical hors de Rome.

Mais un danger plus grave allait compromettre la situation du pape dans Rome même; Giovanni et Niccolo Colonna, qui continuaient à se montrer hostiles à Boniface IX, tenaient pour le pape français et

1. Theiner, vol. III, p. 97, n. 51.
2. Theiner, vol. III, p. 102, n. 54.
3. C. Calisse, *I Prefetti di Vico*, Rome, 1888.
4. Ce fut contre le préfet que Cola di Rienzo tourna premièrement les armes de la République romaine.

avaient lié amitié avec le comte de Fondi. Forts des intelligences qu'ils avaient dans la ville, ils pensèrent pouvoir provoquer une sédition et chasser Boniface IX au profit de Benoît XIII ; c'est pourquoi, dans la nuit du 15 janvier 1400, Niccolo se présenta devant la porte del Popolo qui lui fut ouverte par des affidés et se dirigea avec ses hommes vers le Capitole aux cris de : « Mort au tyran Boniface ! Vive le peuple ! » Son attente d'un soulèvement fut toutefois déçue ; les Romains voulaient bien recouvrer leur indépendance, mais à condition qu'il ne leur en coûtât rien. Niccolo n'en poursuivit pas moins son dessein et assaillit le palais sénatorial, l'église et le couvent d'Aracœli. Le sénateur, qui était un Vénitien, Zaccaria Trevisani, avait eu le temps d'organiser la défense, et la troupe de Niccolo, apte à pratiquer un coup de force, n'était nullement prête à faire un siège ; les Romains d'ailleurs continuaient à se tenir cois, en sorte que les conjurés n'eurent d'autre alternative que de battre en retraite ; poursuivis par les papalins, ils se réfugièrent à Palestrina.

Un certain nombre s'étaient trouvés séparés du gros de la troupe et avaient cherché refuge dans des maisons ou dans des jardins ; ils furent pris, jugés et trente et un d'entre eux allaient subir la peine capitale, quand, au moment de l'exécution, on s'aperçut que le bourreau manquait ; on offrit à l'un des condamnés de le remplacer pour avoir la vie sauve ; il accepta, bien que son frère et son père fussent au nombre de ceux qu'il lui fallait exécuter et, les larmes aux yeux, il s'acquitta de sa tâche jusqu'au bout, après quoi le magistrat qui lui

avait donné le choix l'aurait fait pendre à son tour si les assistants n'étaient intervenus en sa faveur[1].

A la première nouvelle du tumulte, le pape s'était enfui au château Saint-Ange, où il demeura enfermé quinze jours.

Voulant que le châtiment des fauteurs de ce complot fût exemplaire, il fulmina, le 14 mai 1400, une bulle dans laquelle, rappelant qu'un de ses prédécesseurs, Boniface VIII, avait déjà décrété, cent ans auparavant, l'anéantissement de la famille des Colonna de Palestrine, il lançait l'anathème contre ses représentants actuels, Giovanni et Niccolo, et leur déclarait une guerre d'extermination ; il les proclamait déchus de leurs biens, de leurs dignités, de leurs droits civils, les mettait hors la loi et ordonnait à chacun de les chasser des lieux où ils chercheraient refuge[2]. Leurs villes et leurs châteaux, Palestrina, Zagarolo, Gallese, Gallicano, Pozzaglia... furent frappés d'interdit. Les privilèges réservés aux croisés étaient accordés à ceux qui allaient faire campagne contre eux[3]. Une armée romaine fut équipée, que le pape renforça de deux mille cavaliers et de mercenaires fournis par le roi Ladislas. Teobaldo Annibaldi en reçut le commandement, en qualité de capitaine du peuple hors les murs (22 mai 1400)[4]. Le siège fut dur et se prolongea jusqu'à l'automne ; la ville résista, mais ses environs furent dévastés sans pitié.

1. Nyem, p. 169. — Raynaldus, ad. an., n. et 22.

2. Theiner, vol. III, p. 105, n. 57. Les *Memorie Prenestine*, Rome, 1795, p. 163, donnent la date du 24 mai ; cependant le texte dit : Le II des Ides de mai, par conséquent le 14.

3. *Memorie Prenestine*, p. 163.

4. Theiner, vol. III, p. 110, n. 58.

Ces grands mouvements aboutirent, en définitive, à peu de chose ; on aimait alors à se griser de mots sonores, à se satisfaire par des menaces effrayantes, et rarement on allait jusqu'au bout ; il fallait de trop grands efforts pour emporter une ville ou même un château, il fallait courir de trop grands risques pour détruire complètement un adversaire. Et l'on traitait. Les armées alliées, romaine, pontificale et napolitaine, revinrent à Rome et les Colonna entrèrent en composition. Le 16 janvier 1401, Giovanni se prosternait au pied du pape et sollicitait l'absolution, tant en son nom qu'au nom de son frère[1] ; en conséquence, Boniface IX leva, le 22 janvier 1402, toutes les censures portées contre la famille des Colonna et leurs sujets[2] ; non seulement leurs biens leur furent laissés, mais le pape en ajouta d'autres et réduisit certaines charges qui leur avaient été imposées ; c'est ainsi qu'au lieu de payer un tribut pour les villes de Gallese et de Porto d'Azeglio, ils n'eurent plus à fournir qu'un cerf vivant pour la première de ces villes et deux faisans pour l'autre[3] ; en retour, les Colonna s'engageaient à ne plus entreprendre d'opérations contre le Saint-Siège. Le pape, deux cardinaux, le sénateur, les trois conservateurs et les treize caporioni signèrent cet accord.

Ces troubles nuisirent singulièrement au jubilé. Les débuts en avaient été favorables[4] ; quantité de fidèles parmi les plus nobles et les plus riches s'étaient mis en route, laissant sur leur passage, tant dans les villes que

1. Il devait payer 20000 florins s'il ne se conformait pas aux engagements pris en son nom.
2. *Memorie Prenestine*, p. 163.
3. Theiner, vol. III, p. 111, n. 59.
4. Nyem, p. 170.

dans les églises, des présents considérables, mais, arrivés près de Rome, ils se virent assaillis et dépouillés par des bandes de soldats papalins licenciés, par des mercenaires sans emploi et des brigands de profession ; des femmes de haute race subirent d'ignobles traitements, quelques-unes disparurent et l'on ne sut jamais ce qu'elles étaient devenues. La nouvelle s'en répandit promptement ; il en résulta que les pèlerins se firent rares, d'autant plus qu'une épidémie avait éclaté dans la ville. On l'appela « la peste des blancs » à cause des pèlerins qui l'avaient apportée.

Bien qu'on le pressât de s'éloigner pour éviter la contagion, Boniface IX resta à Rome, soit qu'il considérât que sa présence était nécessaire durant une année jubilaire, soit qu'il craignît, comme le prétendirent ses ennemis, qu'une fois sorti, il ne pût plus revenir.

Cependant, le pouvoir du pape s'affermissait de plus en plus ; la ville de Viterbe, déchirée par les querelles des Guelfes et des Gibelins, se livra à lui et Giovannello Tomacelli reçut mission d'aller y rétablir la concorde[1] ; il constitua un Conseil communal composé de quarante gentilshommes auxquels étaient adjoints les consuls des corporations (18 novembre 1401). Le 1er août suivant, un accord était conclu entre le cardinal doyen, au nom du pape, et la famille Orsini ; il y était convenu que les deux parties se prêteraient assistance, ne se nuiraient pas, laisseraient libre passage aux voyageurs et aux

1. Theiner, vol. III. p. 116, n. 60. Tommacelli était gouverneur du Patrimoine et du duché de Spolète. Il venait de prendre à son service un chef de bande fameux dont il sera souvent parlé plus loin, Mostarda di Forli.

marchandises, se préviendraient réciproquement des complots dont elles auraient eu connaissance et ne s'engageraient dans aucune alliance contraire à l'esprit de ce pacte[1].

Un traité du même genre fut signé avec les Gaetani. D'autre part, Boniface IX avait ramené Bologne à l'obéissance, conclu une alliance avec la République florentine, reconquis Pérouse. Riccardo Rosa de Terracine et Onofrio Frangipane firent leur soumission[2]. Délivré de tout sujet d'inquiétude, le pape allait donc pouvoir enfin jouir de son pouvoir et accumuler des richesses, si tant est qu'il en eût la passion comme on l'en accusait, quand il mourut le 1er octobre 1404, dans d'horribles souffrances[3]. Sa tombe a disparu de Saint-Pierre.

A peine était-il mort, que les turbulences qu'il avait su contenir reprirent de plus belle ; Guelfes et Gibelins, Orsini et Colonna, partisans du roi de Naples et défenseurs des franchises communales recommencèrent à s'entre-déchirer ; chaque parti entourait de barricades le quartier qui lui appartenait. Le sénateur, Bente di Bentivogli, et un frère du feu pape occupaient le Capitole dont les deux Colonna et Battista Savelli, que nous allons voir bien souvent combattre ensemble, voulaient s'emparer ; la possession en était d'autant plus importante que, grâce au pape, la Chambre apostolique avait pu accumuler dans le Tabularium une énorme quantité de sel dont on évaluait la valeur à plus de 20000 florins. Le Tabularium était d'ailleurs devenu

1. Theiner, vol. III, p, 118, n. 62.
2. N. Valois, *La France et le grand Schisme*, vol. III, p. 321.
3. Gregorovius, vol. III, p. 585, n. 49.

un grenier à sel et il en garde encore les traces[1]. Francesco Orsini, du parti de l'Église, voulut se porter au secours des assiégés; les Colonna, aidés par les milices urbaines, lui barrèrent le chemin ; il y eut des combats au cours desquels beaucoup de chevaux et quelques hommes furent tués ; le parti des Orsini eut le dessous et dut se retirer vers le mont Giordano où les Orsini avaient et eurent si longtemps leur palais. Le peuple, le parti gibelin triomphait, mais, n'osant se fier à ses propres forces, il fit appel à Ladislas qui, errant autour de Rome, guettait son occasion[2].

Interventions du roi de Naples et des chefs de bandes.

Telles étaient les circonstances dans lesquelles, le 12 octobre 1404, se réunit le conclave[3]; neuf cardinaux seulement y prirent part. ce qui n'empêcha pas d'âpres contestations. Les Florentins envoyèrent un délégué, le moine Giovanni Dominici[4], qui harangua les cardinaux par une lucarne, leur recommandant de choisir un pape qui consentît à mettre fin au schisme[5], un pape, disait-il, « artisan de la déposition du pape plutôt que pape et sur la parole de qui on pût compter ». Ses paroles plurent généralement, mais on continua à ne

1. Poggio, *De Varietate....* p. 8, écrit en 1431, parlant du Tabularium : « *Publice nunc salis receptaculum* ». Voir notre ouvrage sur le Capitole.

2. Nyem, p. 185.

3. Après l'échec d'une tentative d'arrangement avec les représentants du pape d'Avignon qui se trouvaient par aventure à Rome à ce moment.

4. Évêque de Raguse en 1408.

5. L. Bruni Aretino, p 32. — Infessura, p. 10.

pouvoir s'entendre. Cependant, comme il fallait aboutir rapidement, à cause des troubles qui grandissaient dans la ville, un choix fut fait au bout de cinq jours de délibération ; l'élu fut de nouveau un Napolitain[1], Cosimo dei Migliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. Longtemps archevêque de Ravenne, il avait la pratique des hommes, et son rôle, durant le précédent pontificat, avait été important ; le peuple, pensant qu'étant Napolitain, il aurait l'appui du roi Ladislas dont on attendait merveille, montra une grande joie et « resta en paix quelques jours », dit la Chronique de Viterbe (17 octobre 1404)[2].

Le surlendemain de son élection, le dimanche 19 octobre, le roi Ladislas, acclamé et fêté, faisait son entrée dans la ville par la porte S. Giovanni ; les caporioni se portèrent à sa rencontre et le menèrent en grande pompe, sous un dais, au palais du Latran où il passa deux nuits. Il repartit le mardi, et, faisant le tour extérieur de la ville, traversant le pont Molle et passant par les Prati, entra dans le Borgo par la porte Castello (21 mars)[3]. Quelques seigneurs napolitains et romains, une foule de bourgeois et de gens du peuple, et le comte de Troja, qui allait jouer pendant les années suivantes un rôle si important, lui faisaient escorte. C'est dans cet équipage que Ladislas se présenta devant le pape

1. Cosimo était né à Sulmona.

2. C'est la date que donne le *Liber Pontificalis*.

3. Infessura, p. 10 et Muratori, vol. XXIV, col. 974, *Diarium Antonii Petri*. Ces deux textes diffèrent, mais Infessura écrivait longtemps après les événements et Antonio Pietro en fut le témoin ; à partir de 1406, il écrit *de visu*, comme il le dit, p. 47 ; c'est donc à son récit qu'il faut s'en rapporter. Il était attaché à la basilique de Saint-Pierre.

nouvellement élu comme un médiateur entre le peuple romain et la cour pontificale ; il obtint tout d'abord que le Capitole serait restitué aux Romains ; afin de ménager le Saint-Siège, il fut convenu que le camérier du pape livrerait le palais au comte de Troja qui le remettrait à son tour au peuple romain (27 octobre 1404)[1]. La joie fut extrême à Rome, on s'imagina que la liberté allait renaître et qu'une ère nouvelle s'ouvrait. Dix « gouverneurs du Capitole » furent désignés ; chaque quartier eut le sien, excepté les quartiers Ripa, Camponarzo et Campitelli. Mais le pape fit confirmer son droit de nommer le sénateur, ainsi que le capitaine du peuple qui devint un magistrat des plus importants, juge suprême des appels[2] ; en outre, les « curiaux », c'est-à-dire les personnes attachées à la cour pontificale, et les habitants du Borgo étaient soustraits à la juridiction des tribunaux capitolins ; le pape et les cardinaux devaient être exempts de toute taxe et recevoir une certaine quantité de sel ; il était fait défense aux barons d'entrer au service du peuple avec plus de cinq lances ; aucun Romain ne devait rester en relation avec le pape rival d'Innocent VII ; il était imposé au peuple d'assurer la sécurité des routes conduisant à Rome et de ne pas créer de lois nouvelles ; un corps de dix « gouverneurs de la Chambre urbaine » était institué ; la nomination de trois d'entre eux était réservée au pape ou au roi de Naples en sa qualité de gonfalonier de l'Église, les

1. Theiner, vol. III, p. 131, n. 71.

2. Il est souvent désigné sous le nom de *Capitaneus et Judex Apellationum*. En 1423, le pape Martin V nomme de sa propre autorité le « Juge des Appels » (*Archiv. Vaticano*, Armad. XXIX, vol. 7, c. 247).

autres étant choisis « suivant les anciennes coutumes » dont, au reste, il ne reste pas trace ; ils remplaçaient en fait ou surveillaient le grand gabeleur ; défense leur était faite de s'immiscer dans les affaires politiques ou judiciaires ; ils étaient les gardiens et les gérants du trésor public ; deux syndics désignés par le souverain pontife et par le peuple examineraient leur gestion. Une amnistie était proclamée.

La formule « *Sic voluit et declaravit Dominus noster* » ou une formule semblable qui précède chaque article prouve que cette convention fut une sorte de charte octroyée par le bon vouloir d'Innocent VII. Néanmoins, le pape tint à associer en quelque sorte le peuple romain à son pouvoir et certaines de ses monnaies portent en exergue des lettres S. P. Q. R.[1].

La convention avait rempli de satisfaction le peuple romain, mais, quand il s'agit de l'exécuter, il s'y refusa ; il nomma les sept gouverneurs du Capitole, mais ne consentit pas à laisser siéger les trois gouverneurs délégués par le pape ; les sept gouverneurs prirent même le titre de « *Septem gubernatores libertatis Reipublicæ Romanorum sacri Senatus officium gerentes* », ce qui élargissait singulièrement leur rôle[2]. Cette violation de la convention à peine souscrite donna lieu à une âpre discussion ; le pape menaça de s'en aller ; finalement, le 15 mai 1404, les « septemvirs », conduits par leur chef Lorenzo de Macharonii, vinrent avec des cierges allumés implorer le pardon du pape qui le leur accorda et, en retour, renonça à désigner trois des gouverneurs.

1. Floravante, p. 92.
2. Vitale, vol. II, p. 367. — G. Guiraud, *L'État pontifical*.

Pour prix de son intervention, le roi Ladislas reçut le gouvernement pour cinq ans de la Campanie et de la Maritime, ce qui le rendait maître des avenues de la ville ; il délégua ses fonctions au comte de Troja.

Le 4 novembre 1404, le roi se donna la satisfaction de faire une entrée solennelle ; il passa par la porte del Popolo, suivit la Via Lata qui est le Corso actuel, traversa le quartier Colonna et par la Via Torre de' Conti, parvint au Latran; sur sa route, il créa un chevalier ; dès le lendemain, le 5 novembre 1404, il s'en retournait à Naples.

Le pape n'avait pas voulu nuire à l'éclat de cette cérémonie en la faisant précéder de celle de son couronnement; il y procéda aussitôt après, le 11 novembre; des membres des deux familles rivales, les Colonna et les Orsini, l'escortèrent, ainsi que le comte de Troja, les treize buonuomini avec leurs étendards et « tout le peuple romain à pied ou à cheval[1] ». Conformément à la coutume, un héraut enflamma à plusieurs reprises des morceaux d'étoupe placés au bout d'un bâton, en criant : « Seigneur, Seigneur, ainsi passe la gloire du monde. » Un homme apporta au pape diverses sortes de pierres en lui disant : « De quelle pierre veux-tu que ton tombeau soit fait ? » Le rabbin lui présenta le livre du Pentateuque et le pape le lui rendit par-dessus son épaule gauche avec ces mots : « Votre Loi est bonne, mais vous la comprenez mal ; les choses anciennes sont passées, tout est nouveau maintenant. »

Pendant le trajet de Saint-Pierre au Latran, un héraut

1. Cancellieri, *Possessi*, p. 35. — Chronique d'Adam de Usk, publiée par sir Eward Maunde Thompson. Londres, 1876 et 1904.

jeta par trois fois de l'argent à la foule. Au Latran, la cérémonie de la *Sedes stercoraria* eut lieu comme de coutume[1].

Le soir, Innocent VII rentra au Vatican dont il estimait le séjour plus sûr que le Latran.

Le jour de la Noël, un chevalier fut créé par le pape qui se contenta de lui frapper le front avec la main en lui disant : « Reçois ce coup pour le bien commun et la foi chrétienne. » Les autres chevaliers présents lui donnèrent l'accolade, il reçut des mains du pape la tunique de la religion et un chevalier lui mit les éperons d'or[2].

Jeux du Testaccio.
Difficultés entre le peuple et le pape.

Le dimanche de Quadragésime, qui, en l'année 1405, tombait le 8 mars, eurent lieu les jeux du Testaccio[3] qui avaient une si grande importance dans la vie romaine que les Statuts leur consacrent plusieurs articles. Chaque quartier fournissait huit « joueurs » qui portaient ses couleurs et semblent avoir été choisis parmi les jeunes gens de bonne naissance ; ils ne pouvaient se

1. Anciennement et jusqu'au couronnement de Léon X, le nouveau pape devait s'asseoir sur trois sièges symboliques dont l'un était cette fameuse *Sedes stercoraria* que l'on montre encore à Rome et qui a donné naissance à une légende ridicule ; peut-être reçut-elle ce nom parce que l'on chantait le psaume 112 : « ... *de stercore erigens pauperem*... » pendant que le pape y était assis. Samuel Desmarets a écrit une dissertation sur ce sujet (Groningue, 1663). Sur la papesse Jeanne, voir *Études et Fantaisies*, p. 101.

2. Adam de Usk, p. 92.

3. Adam de Usk, p. 94. — Domenico Orano, *Il Testaccio*. Pescara, 1910. — Article de R. Lanciani, *Bull. Com. Archéol.* (1914).

récuser qu'en payant une forte amende ; des honneurs spéciaux leur étaient réservés ; dans les cortèges, dans les cérémonies, ils figuraient aux meilleures places. Le sénateur et les sept gouverneurs présidèrent cette année la fête, ayant devant eux la hache et le billot pour punir les perturbateurs, car il arrivait que, excités par le spectacle, les assistants se livraient à toutes sortes de désordres.

Les joueurs coururent d'abord la bague avec des lances ; les anneaux étaient d'argent. Puis eut lieu la course des chars dont les Juifs faisaient les frais[1] ; sur des chars couverts d'étoffe rouge et auxquels on attelait des taureaux, étaient placés des porcs ; on les lançait du haut du mont Testaccio ; pendant la descente, les chars se renversaient et se fracassaient, les taureaux et les porcs s'échappaient et la foule s'acharnait après eux, tâchant de les tuer ; chacun devait en rapporter chez soi une part et celui qui rentrait les mains vides courait risque, si sa femme était d'humeur revêche, de faire pénitence jusqu'à la Saint-Pancrace (12 mai). Parfois, à ce que raconte Adam de Usk, les membres de la Curie, qui assistaient à ces jeux, recevaient dans la confusion, « non par mégarde, mais avec intention », des blessures de ceux qui avaient quelque vengeance à tirer d'eux « à cause de leurs femmes ou de leurs filles ».

Ensuite, il y avait des courses de chevaux et d'autres animaux[2].

1. Ils devaient verser 1 130 florins. Voir *Le Saint-Siège et les Juifs* et *Rome au temps de Jules II et de Léon X.*

2. Voir ce qui est dit plus loin à propos du carnaval. — Adam de Usk, p. 95. Les jeux avaient un peu changé au xvie siècle. Voir Sanuto, vol. XXVIII, col. 301, février 1520.

MONT TESTACCIO. *Photo Anderson.*

PL. V, PAGE 110.

Les quelques concessions qu'Innocent VII avait faites aux Romains ne servirent qu'à accroître leurs prétentions ; Nyem rappelle à ce propos le vieil adage *Cum servo nequam palmus datur, accipit ulnam*[1], adage dont on a fait: « Poignez vilain, il vous oindra ». Sitôt le roi de Naples et son armée partis, ils recommencèrent leurs agressions. Le pape était un homme doux, pacifique et droit, que ces changements d'humeur et ces exigences déconcertaient ; il aurait tout cédé pour vivre en paix s'il l'avait pu. On racontait qu'il dit un jour à quelques Romains : « N'ai-je pas fait tout ce que vous demandiez ? Que vous faut-il de plus? Voulez-vous mon manteau ? » En fait, il fit appel, pour se défendre, au chef de bande Mostarda de Forli, capitaine énergique, auquel on pouvait se fier, mais qui lui coûtait fort cher[2]. Or le trésor pontifical se trouvait particulièrement vide par ce temps de schisme et de discorde. Il fallait donc se montrer conciliant ; le bruit s'étant répandu que le pape avait fait appel à un condottiere célèbre, Paolo Orsini, alors à Bologne, le peuple demanda qu'il ne vînt à Rome qu'après les vendanges, et Innocent VII accepta (7 juin 1405)[3]. Dans une promotion de onze cardinaux, il nomma cinq Romains : un membre de la famille Orsini, Giovanni ; un membre de la famille Colonna, Odone, et trois plébéiens. La ville fut en liesse pendant huit jours.

Mais le roi de Naples veillait ; il ne lui convenait pas

1. Nyem, p. 187. « Quand on donne une palme à un mauvais serviteur, il reçoit une aune. »

2. Un peu plus tard, l'entretien de trois chevaux et de dix hommes revenait à plus de 8 florins par mois.

3. Theiner, vol. III, p. 143, n. 76.

que le pape et le peuple romain vécussent en trop bonne harmonie, car il ambitionnait de s'ériger en maître dans la ville ; il avait donc soin d'entretenir l'agitation ; ses agents soudoyaient des perturbateurs dans le peuple et surtout dans la gentilezza ; on les connaissait, le peuple les appelait les « pensionnés du roi ».

Le premier heurt eut lieu en mars 1405 ; le 15 de ce mois, les milices romaines, commandées par les deux Colonna, Giovanni et Nicolo, sortirent pour aller s'emparer de la forteresse de Molara, située dans les monts Latins, et qui appartenait aux Annibaldi. Le pape envoya le prieur de S. Maria de Aventino pour concilier le différend ; il y réussit, et l'armée romaine revint le 25 mars, mais les magistrats capitolins firent aussitôt couper la tête du négociateur, sous prétexte qu'il avait agi sans leur autorisation. Innocent VII, irrité, menaça de nouveau de se retirer à Viterbe[1].

Une complication survint le 2 août 1405. Les Romains voulaient s'assurer la possession du château qui commandait le pont Molle et dans lequel des soldats pontificaux tenaient garnison, car on supposait que le roi de Naples tenterait d'entrer à Rome de ce côté. Les milices romaines sortirent donc de la ville le 2 août au matin, renforcées par des bandes de mercenaires, et se portèrent vers le pont ; un combat assez vif s'engagea, le pont fut coupé, des pierres furent arrachées ; vers le soir, un renfort arriva du côté des papalins et les Romains prirent la fuite, laissant des tués et des blessés ; Leonardo Bruni les vit le lendemain, gisant encore sur le pont, ainsi qu'il l'écrivait

1. Infessura, p. 11. — Antonio Petri, p. 976. — Guiraud.

non sans émotion à l'un de ses amis[1]. Revenus en tumulte dans la ville, les fuyards convoquèrent à grand bruit le peuple à un Parlement; c'était jour de fête, la population était oisive, elle accourut en armes au Capitole où l'on apporta bientôt les étendards des différents quartiers. Toute cette foule se dirigea alors vers le Vatican; les soldats chargés de la défense du palais se mirent en devoir de charger les assaillants; chacun encourageait ses compagnons, faisait montre de vaillantise, fourbissait ses armes, quand survint la nuit qui calma les courages. Jusqu'au matin, des patrouilles parcoururent les rues.

Guet-apens du 6 aout 1405 et fuite du pape.

Quatre jours après cette escarmouche, le 6 août 1405, une affaire très grave eut lieu. Les sept « gouverneurs », deux caporioni et quelques notables romains délégués par le peuple se présentèrent de bonne heure au palais du Vatican, soit que le souverain pontife les eût convoqués, soit qu'ils fussent venus de leur propre mouvement. L'entretien se prolongea toute la matinée sans résultat; les délégués remontèrent donc à cheval et se dirigèrent en compagnie de plusieurs cardinaux vers le pont Saint-Ange; au moment où ils passaient devant l'hôpital S. Spirito in Sassia, situé près du pont, un neveu du pape, Lodovico Migliorati, jeune homme

1. Lettres de Leonardo Bruni Aretino qui fut, comme Nyem, au service des papes de cette période. Lettre à Collucio Salutato. Et *Commentarius* dans Muratori, vol. XIX, col. 922. Bruni dit que le pape venait de l'appeler à Rome, où il trouva tout dans la confusion.

d'une trentaine d'années que les procédés des Romains exaspéraient, sortit avec quelques affidés qu'il avait dissimulés dans le bâtiment, entoura la petite troupe et l'entraîna « jusqu'à la troisième porte »[1] ; les représentants du peuple furent jetés à terre, dépouillés de leurs vêtements et on leur coupa la tête avec une petite hache, après quoi leurs cadavres, couverts de sang et percés d'horribles blessures, furent jetés par les fenêtres. Ils demeurèrent tout le jour gisant nus sur le sol; de douze qu'ils étaient, un seul, neveu d'un cardinal, fut sauvé par l'arrivée de son oncle[2]. La nouvelle de cet attentat se répandit rapidement; aussitôt, la grande cloche du Capitole sonna à coups redoublés comme lorsque le peuple romain partait en guerre, la foule s'ameuta et se précipita vers les maisons de ceux qui appartenaient à la cour pontificale, les pilla et les saccagea de fond en comble; plus de cinquante personnes, des vieillards, le patriarche de Grado, Pietro Cocco, des évêques, furent entraînés; on les frappait, on les injuriait, on lacérait leurs vêtements ; leur vie ne fut épargnée que parce qu'on les enferma dans les prisons du Capitole[3].

Le pape avait-il été prévenu du guet-apens ? Les contemporains diffèrent sur ce point. Quand il en apprit les résultats, il prit peur ; le château Saint-Ange avait

1. D'après Infessura, le pape envoya les négociateurs auprès de son neveu pour rédiger avec lui les termes d'un accord.

2. Niccola della Tuccia, p. 47. — Infessura, p. 11. — Antonio Petri, col. 876. — Nyem, p. 189. — Bruni, p. 8.

3. Adam de Usk raconte qu'il fut dépouillé de tout, jusqu'à ses boucles de souliers, et dut se cacher pendant plus de huit jours déguisé en frère prêcheur.

un gouverneur sur lequel il ne pouvait pas trop compter, Antonio Tomacelli, et rien n'était prêt pour la défense ; la fuite immédiate lui parut le seul moyen de salut ; toute la cour partit avec lui[1] ; il faisait une chaleur accablante ; Innocent VII et plusieurs de ses compagnons de fuite pensèrent mourir de soif et d'émotion ; un corps de cavalerie précédait le convoi ; les chariots et les membres de la Curie venaient ensuite ; une arrière-garde armée fermait la marche, mais le désarroi était extrême ; un des soldats de l'escorte tua, sous les yeux du pape, un membre de la Curie auquel il voulait arracher un verre d'eau ; entre Rome et Sutri, un capitaine, Ceccolino, tua l'abbé de S. Pietro de Pérouse parce que celui-ci avait tué jadis un frère de ce capitaine ; les gens qui trouvaient à boire mouraient pour avoir bu sans modération ; d'autres succombaient à la soif ; les cadavres demeuraient sur le bord de la route sans sépulture. On allait lentement ; le 7 août 1405, on était à Sutri ; le 8, à Viterbe, où le pape comptait s'installer.

Le pillage continuait à Rome ; le Vatican fut envahi et mis à sac ; la foule lacéra les registres de bulles, ainsi que ceux des lettres pontificales et des suppliques ; plus de cinquante volumes de comptes disparurent ; la plupart furent d'ailleurs restitués dans la suite. On représenta le pape la tête en bas, comme on faisait pour les criminels, et ceint « du diadème du diable[2] ». Giovanni Colonna s'établit dans le palais et y séjourna une vingtaine de jours ; il donnait son pied à baiser en

1. Aretino accompagna le pape ; Nyem demeura à Rome (Muratori, vol. III², col. 834).

2. Adam de Usk. Stefano Infessura, p. 12. Voir p. 151.

dérision du pape ; aussi le peuple lui décerna-t-il le sobriquet de Jean XXIII. Partout les armes pontificales furent martelées, arrachées ou souillées de boue; on ne parlait que de détrôner le pape.

Le roi de Naples ne laissa pas échapper l'occasion de réaliser ses ambitions; son armée était aux portes de la ville ; le 20 août 1405, un fort détachement, commandé par le comte de Troja, Riccardo de Sanguineis, Gentile de Monterano et le comte de Carrare, pénétra sans résistance.

Il est difficile de démêler les véritables sentiments des Romains à l'égard de Ladislas; ils semblent l'avoir d'abord accueilli avec joie et confiance et presque aussitôt s'être détachés de lui; le comte de Troja ne savait lui-même ce qu'il devait penser; la population s'était portée au-devant des troupes royales et les avait acclamées alors qu'elles défilaient devant l'église S. Celso et Guiliano dans le quartier Ponte, mais le comte de Troja n'en fit pas moins gagner aux trois mille hommes de troupe qu'il amenait le pont Saint-Ange et les établit dans le Borgo. puis, leur ayant fait quitter leurs chevaux. mais garder leurs lances, il repassa le pont, accompagné de Giovanni Colonna. Les Romains dressaient déjà une barricade en travers du pont ; on se battit à coups d'arbalètes et à l'arme blanche, tandis que l'artillerie du château tirait sur la ville, car le gouverneur penchait alors du côté du roi; les Napolitains brûlèrent les boutiques construites sur le pont. Vers le soir, ils se retirèrent dans le château.

La guerre était commencée ; les caporioni sortirent

avec leurs troupes pour défendre les quartiers du centre, Ponte, Parione, Regola. qu'on croyait menacés et qui se hérissèrent de barricades. L'irritation contre le roi éclata. Quelques-uns de ses partisans, Niccola Colonna et Battista Savello, sentant leur cause perdue, prirent la fuite ; les « gouverneurs » qui siégeaient au Capitole devinrent soudain suspects; ils représentaient le parti hostile au pouvoir pontifical et, par suite, favorable au roi de Naples; on les considéra comme ses alliés ; la foule se porta vers le Capitole et en commença le siège ; des travaux d'approche furent entrepris. Cette attaque fit des alliés de ceux qui jusqu'alors n'étaient sans doute qu'animés des mêmes sentiments ; des signaux lumineux furent échangés entre les assiégés du Capitole et les défenseurs du château Saint-Ange. Mais le palais sénatorial ne pouvait guère soutenir un siège, malgré ses créneaux et ses tours ; au bout de trois jours de résistance, force fut aux gouverneurs de capituler ; la garnison obtint la vie sauve et l'assurance que nul ne serait molesté dans ses biens; les gouverneurs furent destitués et remplacés par des buonuomini ; les prisons du Capitole contenaient cinquante prélats et curiaux enfermés lors de l'émeute du 6 août ; ils ne furent pas mis en liberté, mais traités avec égards, et on leur restitua leurs propriétés: Les créneaux du Capitole et la fameuse « tour du Marché » furent abattus.

Le pape profita de ce mouvement et se déclara nettement contre le roi ; le 26 août 1405, il envoya pour le combattre Paolo Orsini avec deux de ses lieutenants, Mostarda et Ceccolino, celui qui avait tué un abbé ; Giovanni Colonna et Gentile de Monterano sortirent

du château Saint-Ange à leur rencontre ; il y eut dans le lieu dit l'Armaccia ou Almachia (Naumachia), au pied de la forteresse, quelques belles passes d'armes; les royaux perdirent un certain nombre de prisonniers, après quoi ils se replièrent et rentrèrent dans le Borgo par la porte Viridaria[1]. Paolo Orsini et Mostarda, les serrant de près, pénétrèrent dans l'enceinte pontificale et en prirent possession. Il y eut quatre jours de répit. Cependant, le château tirait toujours.

Le 1er septembre 1405, les hostilités recommencèrent; les Romains s'enhardirent jusqu'à établir des barricades près du château. mais un orage d'une violence inouïe se déchaîna dans la nuit, une partie de la toiture du Panthéon fut arrachée et alla écraser les maisons voisines; le campanile de S. Nicolo de Servitoribus, dans le quartier Colonna, s'effondra sur l'église[2]; deux nonnes et l'abbesse du couvent périrent frappées de la foudre. La population vit, dans cette catastrophe, la marque qu'il fallait se soumettre au Saint-Siège; elle y était toute prête, car le désordre allait croissant, ainsi que l'animosité contre le roi.

Innocent VII se remettait à peine d'une attaque d'hémiplégie ; ses partisans se querellaient, Paolo Orsini venait d'assassiner près de Viterbe Mostarda qui avait été pendant douze ans l'un des plus fidèles

1. Elle portait ce nom à cause des vergers qui se trouvaient dans le voisinage; vers cette époque (1410), on l'appelait plus généralement Prata, dit l'anonyme Magliabecchianus. Ubicus, p. 151. C'est la porte S. Pellegrino ou S. Pietro.

2. Cette église a disparu (Armellini, p. 310).

défenseurs du Saint-Siège (23 septembre 1405)[1]. Ses inquiétudes rendirent le pape conciliant et, sur l'intervention de deux cardinaux romains, Oddone Colonna et Pietro Stefaneschi, un rapprochement se fit. Comme preuve de son bon vouloir, Innocent VII excommunia son neveu Migliorati, cause de tout le mal ; aussi les Romains acceptèrent-ils que le nouveau sénateur fût de sa main ; le pape désigna Gian Francesco de' Panciatici et, le 30 octobre 1405, lui donna le droit non seulement de poursuivre les crimes graves, comme l'y autorisaient les Statuts, mais de châtier même les délits de peu d'importance, car autrement, disait le pape, l'autorité du sénateur se trouvait trop limitée et il lui était impossible d'assurer la tranquillité publique[2]. Les Romains ne protestèrent pas, ce qui montre à quel point leur soumission était complète. Le 11 novembre 1405, Panciatici prenait possession du palais sénatorial au milieu des acclamations habituelles.

Siège du chateau Saint-Ange.

Toutefois la situation demeurait grave ; les Romains ne pouvaient faire sortir de la ville leurs bestiaux sans danger de se les voir voler ; les loups rôdaient dans les rues jusque devant Saint-Pierre et les chiens de garde se contentaient d'aboyer et ne se risquaient pas à défendre les petits chiens qui erraient dans les rues, ce dont Adam de Usk prend texte pour remarquer que les grands de ce monde en usent le plus souvent de même.

1. Nyem, p. 196.
2. Theiner, vol. III, p. 143, n. 78.

Le gouverneur du château Saint-Ange, le Napolitain Tomacelli, ne se décidait ni pour le pape, ni pour le peuple, ni pour le roi ; de temps en temps, il envoyait quelques boulets sur la ville ; un homme fut tué au Transtévère. Paolo Orsini, le lieutenant du pape, tenait pour son maître, mais, le 26 novembre 1405, il sortit, emmenant seize hommes et, à peine hors de la place, il l'attaqua, enleva un bastion et incendia une palissade entourant un puits.

Le 3 janvier 1406, un accord intervint enfin entre Innocent VII et ses sujets. Au cours d'une assemblée, l'envoi d'une délégation fut décidé ; elle se composait de dix-neuf personnes prises parmi les plus considérables de la ville ; Giovanni Baroncelli et Antonio Scaccola, deux plébéiens, comme leurs noms l'indiquent, allèrent à Viterbe offrir au pape les clés de la ville et le *merum et mixtum imperum*, c'est-à-dire l'autorité pleine et entière, la haute et basse justice[1]. « Jamais, disait le pape dans une lettre adressée aux habitants d'Ancône, à la date du 21 janvier 1406, un fait pareil ne s'est produit. » Le vicaire du souverain pontife fut conduit en grande pompe et avec beaucoup d'allégresse au Capitole et y prit, conjointement avec le sénateur, le gouvernement de la ville. Selon la coutume, l'organisation municipale fut laissée intacte et, en apparence, elle continua à fonctionner comme avant ; le 10 janvier 1406, le pape avait écrit aux magistrats capitolins de continuer leurs fonctions[2].

1. Vitale, p. 373. Ce devaient être de bien grosses clés. Della Tuccia les vit passer sur des brancards !

2. Theiner, vol. III, p. 144, n. 80.

L'attitude du gouverneur du château Saint-Ange donnait toujours de l'inquiétude ; quand Innocent VII entra dans sa capitale, le 13 mars 1406, il dut faire le tour des murs et pénétrer par la porte Portuense ou Portese dans le Transtévère et de là gagner le Vatican. Néanmoins, cette entrée fut entourée de ce cérémonial imposant qui inspirait sans doute en partie aux Romains la crainte et le respect dont ils entouraient le souverain pontife. Adam de Usk, qui y assista, parle avec admiration des chevaux harnachés d'or et de soie rouge que montaient le pape et trois nobles, du dais soutenu par des lances qu'on tenait sur la tête du souverain pontife, de son manteau écarlate dont quatre serviteurs soulevaient les extrémités et qui était si ample que le cheval disparaissait dessous tout entier. des quatre chapeaux en soie rouge très larges ornés de cordelettes d'un travail admirable dont le pape portait l'un, tandis que les trois autres étaient placés sur des chevaux magnifiquement harnachés, les cordelettes atteignant presque le sol. Sur un cheval blanc qui suivait immédiatement le pape, était placée une chaise qui lui servait à monter sur son cheval, à en descendre et « à satisfaire les besoins de la nature»; une sorte d'escalier y était fixé. Des enfants portant des ramaux d'olivier criaient « Hosanna».

Un des premiers actes du pape fut d'ordonner au sénateur de mettre en liberté les débiteurs du trésor public qu'il avait incarcérés (15 mars 1406)[1]; plus tard, il lui défendit de faire exécuter un citoyen romain condamné par lui (13 mai 1406)[2].

1. Theiner, vol. III, p. 150, n. 86.
2. Theiner, vol. III, p. 149, n. 85.

Innocent VII, qui était timoré et indécis, sentit le besoin d'avoir à côté de lui un homme énergique; c'est pourquoi il fit appel à son neveu Migliorati qu'il venait d'excommunier; il le nomma marquis d'Ancône et seigneur de Fermo et lui donna le commandement de ses troupes.

Migliorati et Paolo Orsini poussèrent activement le siège du château, tandis que leurs troupes escarmouchaient aux alentours de la ville; quelques bourgades furent prises: Castel Giubileo, Castel Arcione... La plupart des barons, les Savelli, les Colonna, les Annibaldi, étaient pour Ladislas, aimant mieux un suzerain lointain qu'un maître proche et qui disposait des foudres spirituelles. Il avait, en effet, excommunié, le 18 janvier 1406, dans les formes habituelles, Niccolo et Giovanni Colonna[1] et, un peu plus tard, les autres partisans du roi; Ladislas fut lui-même déclaré déchu de ses droits à la couronne que l'Église l'avait aidé à conquérir. Paolo Orsini, qui armait cinq cent cinquante lances, reçut la promesse d'une solde annuelle de 5500 florins, garantie par les revenus de certaines communes et de quelques particuliers (1er avril 1406)[2].

Il était bien rare, comme on l'a dit, qu'on poussât les choses à l'extrême; le 28 juin 1406, un armistice fut conclu et les deux chefs de l'armée pontificale, Migliorati et Paolo Orsini, partirent pour Naples. Le gouverneur du château Saint-Ange, Tomacelli, continuait pourtant à lutter, mais, le 7 août, quelques défenses extérieures du château furent prises; d'autre

1. Raynaldus, ad. an. 1406, n. 3.
2. Theiner, vol. III. p. 150, n. 87.

part, les vivres commençaient à manquer, en sorte qu'il demanda à traiter. En outre, son maître, le roi de Naples, venait de faire abandon au pape de la forteresse ; Migliorati, désigné par Innocent VII, eut mission d'en prendre possession ; un traité de paix fut rapporté par les représentants du pape et ratifié par lui le 18 août 1406. Ladislas devenait « le défenseur, le conservateur et le porte-étendard » de l'Église[1].

Ainsi, maître absolu dans Rome, réconcilié avec ses ennemis immédiats, Innocent VII triomphait partout ; il put s'occuper de réprimer le brigandage qui s'exerçait jusqu'aux portes de Rome et empêchait les pèlerins et les voyageurs de venir ; l'échec du dernier jubilé était une leçon. Il créa donc Pietro Matteo « défenseur des voies » en lui accordant hors des murs de la ville un pouvoir absolu pour châtier à son gré les malfaiteurs et les brigands (24 août 1406)[2]. Le 6 novembre suivant, il mourut, ayant régné deux ans et dix neuf jours ; il était âgé de soixante-dix ans.

1. Theiner, vol. III, p. 156, n. 91.
2. Theiner, vol. III, p. 156, n. 92.

CHAPITRE V

INTERVENTIONS ÉTRANGÈRES A ROME

Grégoire XII.

Les quatorze cardinaux qui se trouvaient à Rome se réunirent immédiatement en conclave (18 novembre 1406) ; ils étaient partagés : quelques-uns voulaient s'en remettre au concile du soin de choisir un pape, afin de terminer ainsi le schisme, mais la décision du concile tarderait et il était à craindre qu'un long interrègne fût la cause de troubles dans la ville et peut-être l'occasion pour le roi de Naples de réaliser ses projets ambitieux. Chaque cardinal prit donc l'engagement, s'il devenait pape, de négocier la pacification de l'Église, de déposer la tiare s'il le fallait et de ne point nommer de nouveaux cardinaux. Après quatorze jours de délibération, le choix du conclave se porta sur un Vénitien, Angelo Correr, qui avait le titre de patriarche de Jérusalem (12 décembre 1406). Le nouveau pape, qui prit le nom de Grégoire XII, était un octogénaire qu'on avait élu surtout dans la pensée que le désintéressement et l'effacement lui seraient plus faciles qu'à un homme plus jeune ayant devant lui un long avenir[1]. Il signa après son élection l'acte de renoncement éventuel qu'il avait

1. Nyem, p. 206, § III.

accepté comme cardinal, mais il parut bientôt qu'il comptait en éluder les obligations.

Son couronnement, qui eut lieu le dimanche 19 décembre 1406, fut particulièrement somptueux ; il fit le trajet de Saint-Pierre au Latran entouré de sa cour et de douze chevaliers portant des bannières ; un nombreux clergé, une escorte brillante, des hommes d'armes suivaient ; près du pont Saint-Ange, le chef de la communauté juive lui présenta le Livre de la Loi relié en or et couvert d'un voile d'étoffe précieuse ; le pape le trouva si beau qu'il le garda, à la différence d'Innocent VII[1].

Son élévation surexcita chez Grégoire XII son goût pour le faste et la dépense ; ses contemporains l'accusaient de dépenser en friandises plus que ses prédécesseurs en aliments et en vêtements[2]. Ses neveux profitaient de ses prodigalités et l'encourageaient à imposer de nouvelles taxes et à pressurer le clergé ainsi que les laïques. Comme ces expédients ne suffisaient pas, il fallut vendre des livres appartenant au pape et à l'Église ; le cardinal Enrico Minutolo en acheta pour 500 florins[3] ; on vendit aussi des ornements d'église, des objets précieux[4] ; on dut même mettre en gage la tiare pontificale pour subvenir aux dépenses militaires (17 février 1407)[5]. Il était, en effet, de la plus grande

1. Au couronnement de Calixte III, ce fut la foule qui voulut s'en emparer ; les cardinaux qui se trouvaient à côté du pape, et le pape lui-même, furent bousculés.

2. Muratori, vol. III², col. 838. — Infessura, p. 15.

3. Theiner, vol. III, p. 159, n. 98. En date du 29 avril 1407.

4. Muratori, vol. III², col. 838.

5. Theiner, vol. III, p. 158, n. 95.

importance pour Grégoire XII de s'assurer d'un appui militaire important ; le 8 avril, il plaça comme gouverneur du château Saint-Ange un Allemand, l'évêque de Kulm, Bock, qui fut d'ailleurs presque aussitôt remplacé par un homme de métier, Vituccio de Corneto, de la famille des Vitelleschi, homme énergique mais taré, contre lequel le sénateur avait dû sévir jadis[1]. En outre, le pape signa, le 12 mai 1407, une convention avec Paolo Orsini, par laquelle celui-ci déclarait mettre à sa disposition ses cinq cents lances « pour la garde de l'Église[2] ». Le pape promettait à chaque lance 562 ducats par mois et s'engageait à remettre à leur capitaine, pour assurer ce payement, une somme de 30 000 florins, dont 6 000 étaient prélevés sur les 7 040 avancés contre le dépôt du trirègne ; le reste devait être fourni par les revenus de la ville de Rome (5 000 florins) et de la ville de Bologne (10 000 florins) donnés comme caution. Le Saint-Siège était d'ailleurs déjà en retard d'une paye. Cette convention fut confirmée par une autre, en date du 18 mai 1407, rédigée en italien afin que Paolo pût la comprendre, car il s'agissait dans cet acte des versements qui lui seraient faits et de la rémission des peines encourues par ses hommes et par lui pour cer-

1. Theiner, vol. III, p. 158, n. 96 et 97. — Pagliucchi, *I Castellani...* Rome, 1906, p. 56. — Migliorati avait eu pour successeur Tedallini qui fut peu de temps gouverneur ; Muziarelli de Corneto, surnommé Mezzoprete, lui succéda. Quand le pape lui substitua l'évêque de Kulm, il l'obligea à dresser un inventaire du château; depuis lors, à chaque changement de gouverneur, la même formalité fut accomplie et l'on possède ainsi une série précieuse de documents. Voir *Le château Saint-Ange*, p. 42 et suiv.

2. Theiner, vol. III, p. 160, n. 100.

tains actes de pillerie accomplis sur les terres de l'Église[1].

Bien en avait pris au pape de se prémunir. Le 17 juin 1407, alors que tout Rome dormait, les soldats du roi de Naples pénétrèrent dans la ville par une brèche voisine de la porte S. Lorenzo dans le quartier Monti[2]; ils avaient pour chefs Giovanni et Niccolo Colonna. Riccardo de Sanguineis et Jacobo de Nepi qui se faisait appeler le tribun de la liberté, comme naguère Cola di Rienzo. A cette nouvelle, le vieux pape monta à cheval et s'en fut chercher refuge au château Saint-Ange[3] où le cardinal de Ravenne et le cardinal Colonna vinrent peu après le rejoindre, tandis que le reste du sacré Collège et les membres de la Curie s'enfuyaient épouvantés sous des déguisements jusqu'à Sutri. Pourtant l'alerte dura peu. Les soldats napolitains s'étaient d'abord emparés d'un couvent[4] dont ils avaient mis à mal les nonnes, puis ils avaient pillé les tavernes et les boutiques. Pendant ce temps, Paolo Orsini réunissait ses partisans. Giovanni Colonna vit le danger; il chercha vainement à rallier ses hommes, tout occupés de leur butin; il était trop tard; un capitaine allemand, Hartmann, avait fait tomber la herse de la porte « Tiburtine[5] » et coupé en deux les assaillants. Une méprise,

1. Theiner, vol. III, p. 165, n. 101.

2. Antonio Petri (Muratori, vol. XXIV, col. 981), qui est un contemporain, doit être suivi de préférence à Infessura, p. 15, dont la chronologie semble erronée. — Cf. A. de Tummulillis, *Notabilia Temporum*, p. 13, et Nyem, p. 234.

3. Ce qui montre que, à cette époque, le corridor n'existait pas encore ou bien était en mauvais état. Certains auteurs en font remonter l'origine au temps de Nicolas III.

4. S. Bibiana, près de S. Maria Maggiore, dans le quartier Monti.

5. C'est la porte S. Lorenzo (Urlichs, *Itineraria Urbis*, p. 88).

s'il faut en croire Nyem. qui a parfois l'imagination prompte, avait fait échouer un stratagème. Niccolo Colonna avait imaginé, raconte-t-il, de feindre une fuite à un moment donné afin d'entraîner hors de la ville Paolo Orsini avec une partie de ses hommes ; on aurait alors abaissé la herse et ceux des soldats de Colonna, laissés intentionnellement à l'intérieur, auraient eu facilement raison du reste des soldats pontificaux séparés par la herse du gros de la troupe. Mais il se trouva que les Napolitains, croyant que Hartmann était chargé de ce soin, le laisssèrent s'approcher de la porte avec ses hommes et baisser la herse ; ainsi les soldats de Colonna se trouvèrent pris au piège au lieu des soldats d'Orsini. Leur victoire fut complète. Les deux Colonna, Antonio Savelli, Jacobo Orsini tombèrent entre les mains des vainqueurs, ainsi que quelques nobles de moindre qualité, Riccardo de Sanguineis, Galeotto Normanni que le roi Ladislas venait de créer chevalier, Corradino de Antiochia ; ceux-ci furent promenés dans la ville assis à rebours sur des chevaux et coiffés de mitres, tenaillés et finalement décapités devant le Capitole (21-27 juin 1407). Les autres étaient de trop grands seigneurs pour qu'on ne craignît pas, en les exécutant, de susciter d'inexpiables rancunes. Dès le lendemain, le 18 juin, le pape était rentré dans son palais.

Fuite du pape. — Misère a Rome.

Néanmoins, malgré cette victoire, il y avait lieu de craindre. Comme l'écrivait Leonardo Bruni qui faisait partie de la cour du pape, quand à Rome on ne s'était

pas battu pendant quelques jours, chacun s'en étonnait. Le vieux pape ne put consentir à vivre dans de pareilles alarmes ; le 28 juillet 1407, il confia le pouvoir suprême au cardinal Pietro Stefaneschi di Sant' Angelo[1] ; tous les magistrats, même ceux nommés par le peuple, étaient tenus de lui obéir ; le sénateur, Giovanni Cima de Cingoli, dut remettre au pape les insignes de son pouvoir. Cela fait, Grégoire XII quitta Rome, le 9 août 1407, accompagné d'un certain nombre de cardinaux, pour aller s'établir à Viterbe et le légat s'en fut habiter au Vatican[2]. Pour se concilier le peuple, il lui fit une concession ; ses trompettes porteraient désormais, sur leur banderole, les armes, de la ville aussi bien que celles du Saint-Siège.

Comme il fallait à tout prix s'assurer les bons offices de Paolo Orsini et que le trésor était vide, Stefaneschi fit vendre les calices et les croix qui ornaient les églises de Rome.

La population était inquiète ; elle se demandait si son nouveau maître se montrerait plus exigeant que les neveux du pape fugitif, et plus tyrannique ; la vie devenait chère, car les vivres arrivaient malaisément à cause de l'insécurité de la campagne ; les bœufs et les moutons étaient enlevés dès qu'on les menait paître ; la récolte n'avait pu être rentrée ; comme de coutume, on s'en prenait au gouvernement. Stefaneschi commit une faute ; le 1er janvier 1408, il imposa une taxe de 30000 florins au clergé romain ; celui-ci s'assembla

1. Theiner, vol. III, p. 166, n. 102.

2. Le prétexte donné était que le pape se rendait à Savone pour se rencontrer avec le pape avignonnais Benoît XIII.

dans le couvent della Rosa près du Capitole[1], et déclara qu'il ne payerait rien ; toutes les fonctions religieuses furent suspendues jusqu'à ce que la décision du légat fût rapportée ; mais Stefaneschi ne céda pas, fit emprisonner quelques prélats et les autres se soumirent.

Cette imposition n'ayant pas suffi, force fut de continuer à dépouiller les églises. On fondit jusqu'à des statues de saints. Et le pape consulté ne put que donner son assentiment. Ces moyens désespérés ne pouvaient ramener l'abondance ni la sécurité ; la situation s'aggravait au contraire ; le clergé organisa des processions, le Saint Suaire fut présenté à la foule comme dans les circonstances solennelles ; le pain n'en restait pas moins cher ; les esprits s'excitaient, le bruit se répandit qu'une troupe de cent pèlerins avait été massacrée par les soldats de Paolo Orsini[2]. On commençait à le redouter ; son pouvoir était grand, car il commandait à une armée forte et disciplinée, il était maître d'une partie du Patrimoine et avait obtenu naguère de grosses rançons de quelques prisonniers.

Le pape et le légat ne savaient s'ils devaient compter sur lui ou le craindre.

Chacun aspirait à un changement et beaucoup jetaient maintenant les yeux sur le roi Ladislas qui avançait vers Rome à la tête d'une armée. Le cardinal légat sentit que la partie était perdue ; il rétablit les magistrats municipaux dans leurs pouvoirs : le 18 avril 1408, les banderesi reprirent leurs fonctions ; ils vinrent au

1. S. Caterina della Rosa, actuellement De' Funari. Le corps de sainte Catherine y fut déposé en 1409 (Muratori, vol. XXIV, col. 1 008).

2. Sur sa généalogie, Litta, vol. VIII. Orsini, tav. 21.

Vatican prêter serment de fidélité au souverain pontife et le légat leur rendit les bannières de leurs quartiers ; le peuple, assemblé au Capitole à son de cloche, et les caporioni reconnurent l'autorité des banderesi qui devinrent les maîtres absolus de la ville. En les investissant ainsi de l'autorité suprême, le légat pensait colorer l'effondrement de l'autorité pontificale ; en fait, chacun sentait qu'il cédait la place au roi de Naples.

Celui-ci venait d'attaquer le port d'Ostie par terre et par mer ; le gouverneur, Paolo Battista di Giovio, ne possédait ni troupes, ni munitions, ni vivres ; au bout de deux jours et précisément ce même 18 avril 1408, il rendit la place. Certain désormais que le pape ne pourrait secourir sa capitale par mer, Ladislas porta son armée composée de douze mille hommes, jusque sous les murs de la ville. Ce furent de durs moments pour les Romains ; le pain était de plus en plus cher ; la campagne ne pouvait plus être cultivée ; on craignait pour les vignes ; des bandes d'assassins erraient autour de la ville et les meurtres devenaient de plus en plus fréquents[1].

Le roi avait établi son camp près de l'église S. Paolo ; les meilleurs capitaines du temps combattaient sous ses ordres : le comte de Troja, le comte de Carrare, Gentile da Monterano, les deux Colonna qui avaient recouvré leur liberté, Lodovico Migliorati, le neveu du feu pape que le pape actuel avait dépossédé d'Ancône, et Battista Savelli. Les préparatifs de l'assaut commencèrent aussitôt ; un pont de bateaux fut établi sur le Tibre qui, au sortir de Rome, coule entre des berges

1. Infessura, p. 15. — Antonio Petri, col. 989.

assez resserrées. Toutefois, depuis l'échauffourée du 17 juin précédent, quelques précautions avaient été prises ; on avait réparé les brèches des murs, placé des chevaux de frise et des troncs d'arbres en avant des endroits faibles. La défense eût été possible avec des soldats décidés à combattre, mais la plupart des Romains voyaient, au contraire, dans la souveraineté du roi la fin de leurs souffrances et le capitaine des troupes pontificales était tout disposé à passer d'un camp dans l'autre. Les représentants du peuple prirent les devants et, le 21 avril 1408, ils signèrent une capitulation aux termes de laquelle toutes les défenses de la ville, y compris le Capitole, les portes, les ponts, devaient être livrées au roi ; les banderesi abdiquèrent et le roi nomma sénateur, avec des pouvoirs étendus, Giovanni de Torti ou Tortis, baron et seigneur de terres nombreuses dans la région des Abruzzes qui, au milieu des acclamations de la foule, prit solennellement possession de sa charge, le surlendemain, 23 avril[1]. Le même jour, le roi fit son entrée ; il pénétra par la porte S. Giovanni, se dirigea vers le Colisée, passa près de la Torre dei Conti, par la rue appelée alors Spolia Christi[2] et gagna le Transtévère par les ponts de l'île du Tibre ; il s'arrêta à l'église S. Crisogono, une des plus anciennes basiliques de Rome qui existe encore presque dans l'état

1. Antonio Petri donne la date du 12 mars. — Muratori, vol. XXIV, col. 998. Lettre encyclique de Grégoire XII, informant les fidèles de ces événements, en date de Lucques, le 20 juin 1408.

2. L'église S. Maria in Campo Carleo portait au moyen âge le nom de Spolia Christi, parce que les acteurs qui jouaient au Colisée venaient y déposer leurs costumes ou bien parce qu'elle contenait un tableau représentant le Christ dévêtu par les Juifs (O. Panciroli, *I Tesori nascosti...*, Rome, 1600, p. 481. — Armelleni, p. 168).

où elle se trouvait alors. Le roi poursuivit ensuite son chemin jusqu'au Vatican sous un dais soutenu par huit barons romains ; il s'y logea dans l'appartement du camerlingue. Que si le roi avait fait ce détour, c'était à cause des bombardes du gouverneur du château Saint-Ange, Vituccio de Vitelleschi, qui lui interdisaient le pont Saint-Ange ; il n'était maître que d'une moitié de Rome. Cependant les principales villes des États de l'Église se soumirent à son autorité, entre autres Pérouse, Todi, Orte, Rieti, Assise ; des ambassades vinrent le complimenter au nom des républiques de Lucques, de Sienne, de Florence ; son ambition ne connut plus de bornes et il fit inscrire ces mots sur son manteau : « *Aut Cæsar aut nihil*[1] ».

Ladislas maitre de Rome.

La vie renaissait dans Rome ; les Napolitains avaient pris en main l'administration et la police de la ville ; les magistrats capitolins nommés du temps du cardinal légat furent congédiés et remplacés par des hommes à la dévotion du roi ; les vivres affluaient ; le rubbio de froment, qui se vendait cinq ducats, baissa à trois ducats ; les accapareurs prirent peur et vendirent à perte ; cinq pains coûtaient un soldo, soit environ trente centimes ; le lard, l'huile, les fruits étaient en abondance ; les querelles avaient cessé. Les Romains eurent en outre un spectacle rare, celui d'un tournoi sur la place Saint-Pierre où deux pavillons furent dressés ; l'un des adver-

1. Nyem, p. 272. Lettre datée du 8 mai 1408. — Infessura, p. 16. — Antonio Petri, col. 992.

saires était un Gascon, il fut blessé ; l'autre était un Italien. A vrai dire. la plupart des portes de la ville venaient d'être murées et les ponts-levis rétablis par ordre de Ladislas, mais le peuple ne songeait qu'au bien-être dont il jouissait.

Néanmoins, le roi ne séjourna pas longtemps à Rome ; le 24 juin 1408, il reprit le chemin de Naples en évitant toujours soigneusement de passer sous le feu du château Saint-Ange, tandis que Paolo Orsini, devenu l'un de ses capitaines, sortait par la porte Viridaria pour se rendre dans le Patrimoine. Avant de s'éloigner, Ladislas avait enjoint à un certain nombre de barons, dont faisaient partie Giovanni et Niccola Colonna, Battista Savelli, Giordano de Cave, de ne pas entrer à Rome sans son autorisation.

Au même moment où le roi de Naples s'emparait de Rome, une flottille fournie par les Génois au compétiteur de Grégoire XII, Benoît XIII (Pierre de Luna) se présentait à l'embouchure du Tibre[1] ; n'eût été la présence de l'armée royale, la ville eût été prise ; ainsi, par un jeu de circonstances assez curieux, ce fut le roi Ladislas qui conserva la ville au pape romain dont il était l'adversaire ; la foule, qui aime à voir des dessous ténébreux dans les coïncidences de ce genre, se convainquit que le pape et le roi étaient d'accord et avaient combiné cette prise de possession de la ville pour déjouer les desseins de l'autre pape. Ce qui parut donner quelque consistance à cette imagination fut que Grégoire XII ne rompit jamais ouvertement avec le roi ; ses neveux demeurèrent auprès de lui ; le légat qui avait abandonné

1. Gregorovius, vol. III, p. 596. — Raynaldus, ad. an. 1408, n. 5.

la ville fut bien reçu à la cour; l'un des neveux du pape alla à Rome vers la fin de l'année. Et puis, la prise de Rome n'empêchait-elle pas Grégoire XII de remplir sa promesse de désistement ?

Quoi qu'il en soit, un événement survint qui mit le comble à la confusion et dérangea ces tortueuses combinaisons, si tant est qu'elles existassent ; le 17 juin 1409, les cardinaux qui se trouvaient réunis à Pise élirent un troisième pape, Pierre Philargès, Crétois sans grand prestige, mais qui offrait l'avantage de n'avoir pas de neveux et de n'appartenir à aucun parti ; il s'engageait en outre à ne dissoudre le concile qu'après avoir réalisé la réforme de l'Église. Ce nouveau venu, qui prit le nom d'Alexandre V, réunit tout de suite un grand nombre de partisans, tant on désirait voir finir le schisme; des chefs qui allaient s'illustrer, comme Sforza Attendolo de Cotignola et Braccio da Montone ; d'anciens capitaines dont la réputation était établie, comme Malatesta dei Malatesta et Paolo Orsini qui changeaient encore une fois de parti, et « le roi Louis » d'Anjou[1], se rangèrent sous les ordres du cardinal légat Baltassare Cossa[2]. L'objectif était Rome. Un pape siégeant à Rome semblait le seul véritable. Ce fut une marche triomphale ; les villes se livraient avec empressement aux repré-

1. Duc d'Anjou, fils de Louis Ier, deuxième fils du roi Jean II, né en 1377; couronné roi de Naples par Clément VII, en 1387, il n'avait pu entrer en possession de son trône. Alexandre V venait d'excommunier le roi Ladislas et de le déclarer déchu du trône de Naples.

2. Les uns le disaient fils du comte Giovanni de Troja, les autres de naissance très humble. Il devait sa fortune à Boniface IX qui le créa cardinal en 1402 et le nomma légat à Bologne, dans l'exarchat de Ravenne et à Ferrare. Il fut élu pape sous le nom de Jean XXIII, l'année suivante.

sentants d'Alexandre V; Orvieto, Montefiascone, Sutri, Viterbe, Corneto, Narni, Todi passèrent de son côté. L'armée pontificale arriva ainsi sans encombre sous les murs de Rome, le 1er octobre 1409.

L'embarras des Romains dut être extrême ; ils ne savaient à qui ils appartenaient. Giovanni de Torti, installé par Ladislas, continuait à exercer les fonctions de sénateur ; le roi était traité à Rome en souverain, bien qu'il eût substitué à sa hautaine devise celle-ci : « Je suis un pauvre roi ami des déshérités (*saccomanni*), protecteur du peuple, ennemi des tyrans ».

D'autre part, Grégoire XII nommait encore certains officiers romains ; le 1er avril 1409, il désigna le gardien des prisons de la Curie[1]. Le gouverneur du château Saint-Ange ne cessait de lancer sur la ville « des boulets et autres choses utiles à la guerre », mais on ne savait plus trop au nom de qui ; il avait fait disparaître les armes de Grégoire XII et, ne sachant quel était le vrai pape, les avait remplacées par celles de l'Église. Et voici qu'un nouveau maître survenait, précédé d'une puissante armée !

Tandis qu'elle approchait, les partisans du roi de Naples prenaient leurs dispositions ; Bertoldo Orsini, Butio de' Sanguineis, Lorenzo Natoli, l'un des caporioni, étaient allés occuper le quartier Saint-Pierre, mais ils y restèrent peu, à cause des canons du château ; le gouverneur, Vituccio de Vitelleschi, semblait, en effet, avoir pris un parti ; le 29 septembre 1409, jour de la fête de l'archange Saint-Michel, dont la statue domine la tour centrale, il cessa de hisser la bannière de

1. Theiner, vol. III, p. 171, n. 107.

l'Église et tira plus que jamais sur la ville ; de leur côté, les Romains dressèrent des barricades et creusèrent des tranchées tout autour du château ; il y eut quelques combats et même des blessés ; les habitants du Borgo comme ceux du Transtévère furent évacués et allèrent se réfugier en grand nombre dans l'église Saint-Pierre où l'on dut cesser de célébrer les offices.

C'est au milieu de ces incertitudes et de ces craintes que l'armée du cardinal Cossa se présenta. Les soldats d'Alexandre V occupèrent sans difficulté le quartier du Vatican, où le légat s'établit ; toutefois, il fut bientôt obligé de fuir à cause du bombardement. On dut même enlever le Saint Suaire qui fut transporté dans le château Saint-Ange (3 octobre 1409), car le gouverneur venait de prendre ouvertement parti pour le nouveau pape et hissait, le 5 octobre 1409, son étendard sur le château en le faisant saluer de trois appels de trompettes. Cette décision n'était pas tout à fait spontanée ; Niccolo Orsoni avait réussi à placer quatre pièces sur un monument, détruit au XVIe siècle, qu'on nommait Meta di Romolo ou Meta di S. Pietro et qui semble avoir été une pyramide à degrés presque aussi haute que le château[1].

Cependant, ce brillant début n'eut pas de lendemain ; les quartiers de la rive gauche restaient aux Romains et aux Angevins, et les pontificaux ne tentèrent même

1. C'est du moins ainsi qu'elle est figurée dans certaines représentations du château, entre autres sur un panneau de la porte de bronze de l'église Saint-Pierre. L'anonyme Magliabecchianus, qui écrivait précisément vers 1410, la place dans l'Almachia (Naumachie) et lui donne vingt degrés de dix pieds chacun (URLICHS, p. 161). Les restes de ce monument furent rasés au temps de Léon X (LANCIANI, *Scavi*, vol. I).

pas de les leur enlever ; le 10 octobre 1409, ils quittaient la ville et gagnaient Monterotondo et Bracciano ; le 14, le comte de Troja et quelques barons revenaient et entraient à Saint-Pierre, mais ils y restaient peu ; le coup sur Rome était manqué ; l'armée, qui coûtait très cher, fut dissoute ; Malatesta demeura seul en surveillance aux environs de la ville.

Rome aux mains du pape Alexandre V.

Les Romains vivaient dans des transes perpétuelles. Antonio Petri raconte que, le 17 octobre 1409, comme il s'occupait avec d'autres de faire ses vendanges, quatre hommes d'armes survinrent ; à leur vue, ses amis et lui s'enfuirent, jetant leurs instruments, leurs paniers et leur pain. Antonio n'était pas, à vrai dire, d'un extrême courage[1]. Le 17 octobre 1409, au cours d'une sortie, la garnison fit des prisonniers, mais elle manquait de vivres ; un événement imprévu lui en fournit ; il arriva qu'un boucher qui avait acheté cent porcs voulut aller les laver dans le Tibre ; l'un d'eux se précipita à l'eau, les autres suivirent, ils partirent à la dérive et les assiégés en arrêtèrent la plupart au passage.

1. Il rapporte que, le 15 décembre de l'année 1411, il « eut des mots », en sa qualité de trésorier de la chambre de la basilique de Saint-Pierre, avec Angelo de Vetralla à propos d'une question de partage de grain : la querelle devint si violente que ledit Angelo se mit à battre Antonio et « moi Antonio, ajoute-t-il, j'eus beaucoup de patience » (Muratori, vol. XXIV, col. 1025). Le 8 septembre de l'année 1413, il fit de nouveau preuve de « beaucoup de patience ». Giovanni Paolo le battit en présence de nombreux voisins « à cause du grand orgueil qu'il tirait du roi Vinceslas », et Antonio semble s'être contenté de noter soigneusement cet incident dans ses mémoires (*Ibid.*, c. 1098). On peut aussi conclure de ce passage qu'Antonio n'était pas favorable au roi.

Le 23 novembre 1409, Paolo Orsini vint avec trois cents cavaliers et deux cents fantassins ravitailler la garnison. Cependant les assiégeants transformaient en forteresse le couvent S. Spirito ; ils en crénelaient les tours et les murailles et faisaient de belliqueuses démonstrations ; une des portes du château fut brûlée. La haine du peuple s'exaspérait ; un clerc attaché à la basilique de Saint-Pierre fut torturé parce qu'il avait été prendre un repas au château avec le nonce du pape.

Le 22 décembre 1409, Malatesta campa entre les églises S. Agnese et S. Lorenzo, c'est-à-dire à l'emplacement qu'occupe la villa Torlonia, la nature du terrain étant plus favorable à une attaque dans cette région ; au matin, les Romains prévenus se portèrent en foule de ce côté et le spectacle qui s'offrit à leurs yeux du haut des remparts les frappa non pas de crainte, semble-t-il, mais d'admiration ; ils virent la plaine remplie de fantassins et de cavaliers couverts de leurs armures, qui allaient, venaient, paradaient et qui, s'approchant des murs, leur disaient : « Pourquoi ne criez-vous pas avec nous : Vive l'Église, vive le peuple ? »

La porte Salaria était défendue par Niccola Colonna et Riccardo della Molata avec une soixantaine de lances ; sur le haut des murs, le caporione du quartier Colonna[1] montait la garde, son étendard déployé, avec bon nombre de ses hommes. Vers le soir, l'armée pontificale se retira. La nuit était déjà close quand on apprit

1. La porte Salaria se trouvait dans ce quartier. Elle a été détruite en 1871. Elle portait ce nom à cause du sel qu'on introduisait à Rome par la *Via Salaria*.

que cette parade était une feinte et que, tandis que l'attention des Romains était attirée vers l'ouest de la ville, Paolo Orsini avait pénétré dans le Borgo et s'était même avancé jusqu'à la porte Settimiana ; mais elle était gardée et le Transtévère fut sauvé ; la surprise n'avait réussi qu'à demi, le Borgo seul restait aux mains des pontificaux. Le premier moment de terreur passé, les Romains ou plutôt les Angevins se ressaisirent ; Nicola Colonna, Battista Savelli, le comte de Troja réunirent leurs troupes et, le lendemain matin, 29 décembre 1409, ils sortirent par la porte Settimiana afin d'offrir le combat aux assaillants[1]. Malheureusement pour eux, ils avaient plus de courage que de science militaire, alors que leurs adversaires savaient manœuvrer. Tandis qu'ils s'avançaient en bel ordre de bataille sur le chemin qui, longeant le Tibre, rejoint le Transtévère au Borgo, Paolo Orsini, secondé par Giacomo Orsini, sortait du Borgo par la porte Cavalleggieri, suivait la crête de la colline hors de la vue des Angevins, forçait la porte S. Pancrazio située dans la partie haute du Transtévère et attaquait les Romains de dos et de flanc. Leur déroute fut complète ; il y eut toutefois peu de morts ; neuf combattants se noyèrent dans le fleuve. Dans les batailles de ce temps, on ménageait généralement les adversaires : un ennemi captif rapportait souvent beaucoup, tandis que d'un ennemi tué on ne tirait guère que ses dépouilles. Cette fois, le nombre des prisonniers fut grand ; tous les chefs furent pris ; le comte de Troja se

1. Anciennement Septimiana, à cause de son voisinage de constructions dues à Septime Sévère ; détruite en 1498, elle a été remplacée par la porte actuelle.

cacha dans une vigne où il ôta son armure ; des amis lui jetèrent une corde, grâce à laquelle il se hissa par-dessus la muraille de la ville. et il s'enfuit nu-tête et en chemise.

Ces victoires, pour complètes qu'elles parussent, avaient rarement des résultats décisifs ; le lendemain fut un jour d'hésitation ; autre chose était de combattre homme à homme, autre chose d'emporter d'aussi fortes murailles que celles de Rome ; maîtres de la rive droite, il fallait aux assaillants, pour prendre le reste de la ville, traverser le Tibre ou tenter l'assaut des murailles ; deux entreprises également difficiles avec les moyens dont ils disposaient. Ils comptaient d'ailleurs sur les intelligences qu'ils avaient dans la ville et sur un mouvement populaire. De fait, aux premières heures de la nuit de la Saint-Sylvestre, des enfants se mirent à crier « Vive l'Église et le peuple ! », les cloches de plusieurs églises appelèrent aux armes, la place Campo di Fiore s'emplit de monde qui acclamait Alexandre V. Vers minuit, Paolo Orsini et Lorenzo de Annibaldi traversèrent le Tibre et eurent un colloque sur la place Campo di Fiore avec des délégués du peuple ; on tomba d'accord sur une reddition qui assurait aux Romains leur liberté, puis Paolo Orsini regagna son quartier général au Borgo, où Malatesta et Francesco Orsini vinrent le rejoindre ; la populace continuait à pousser des cris en faveur de l'Église (1er janvier 1410). La tranquillité parut même si bien établie que la Sainte Véronique fut rapportée du château Saint Ange à Saint-Pierre avec le cérémonial qui convenait[1].

1. On sait que le Saint Suaire ou Sainte Face (*Santo Volto*) portait

A une situation nouvelle, il fallait de nouveaux magistrats ; trois conservateurs furent choisis, non par les moyens compliqués prescrits par les Statuts, mais directement par les buonuomini ; ils montèrent aussitôt au Capitole et arrêtèrent le sénateur angevin Giovanni de Tortis qui fut livré à Paolo Orsini (5 janvier 1410) ; on abattit les barricades qui coupaient le pont Saint-Ange et la vie parut reprendre ; le peuple entra en possession du château Saint-Ange que Vituccio dut lui livrer. Restait à conquérir les portes ; Rome était une singulière ville ; à cause de son étendue et de sa dissémination, on n'était jamais sûr de la posséder tout entière et de façon définitive. Les soldats du roi s'étaient retirés dans les tours qui encadraient chaque porte et formaient comme autant de châteaux forts ; il s'agissait de les réduire. Une des bombardes du château Saint-Ange fut traînée au sommet du mont Testaccio et les Romains se mirent à tirer sur la porte S. Paolo qu'occupaient les Napolitains ; la population, qui aimait les jeux de la guerre quand elle n'y avait pas trop de part[1], accourut en foule pour assister au spectacle ; la distance entre le mont Testaccio et la porte était bien de cinq cents mètres, mais la pièce fut si exactement pointée que, du premier coup, le boulet atteignit le but, « ce qu'on n'avait ni vu ni entendu », dit

aussi le nom de Sainte Véronique. Celani en discute amplement dans son travail *La Venuta di Borso d'Este a Roma*, p. 73, n° 1 (*Archiv. S. R. di Stor. Pat.*, 1890).

1. En 1423, les caporioni se plaignent que les Romains ne viennent guère quand on les appelle aux armes ou que, sitôt arrivés, ils s'en retournent immédiatement (*Archivio Vaticano*, Armad. XXIX, vol. 7, c. 213).

le chroniqueur Antonio Petri. Aussi, deux jours après, la garnison se rendit. Celle de la porte S. Lorenzo résista, au contraire, désespérément ; les Romains, amenèrent du canon et lancèrent force boulets, ce qui n'empêchait pas les assiégés de crier : « Vive le roi Ladislas ! » toutes les fois qu'on s'approchait. On employa des machines de guerre, on éleva des tours ; le 16 janvier 1410 seulement, des pourparlers s'engagèrent ; il fut convenu que si, avant deux jours, aucun secours ne lui était arrivé, la garnison capitulerait. Elle livra donc la porte le 18 janvier. Ce ne fut que le 15 février 1410 que la porte Maggiore se rendit. La ville appartenait sans conteste au pape Alexandre V[1].

Dès le 12 février 1410, les Romains envoyèrent au pape, alors à Bologne, une députation dont faisaient partie dix évêques et que conduisait le comte Tagliacozzo, de la famille Orsini[2], afin de lui offrir, comme à Boniface IX et à tant d'autres de ses prédécesseurs, la souveraineté de leur ville ; un accord fut conclu le 1er mars 1410, aux termes duquel les magistrats capitolins étaient maintenus en fonctions, à condition de prêter serment de fidélité au souverain pontife ; aucune taxe nouvelle ne serait imposée ; les points stratégiques seraient sous la garde des milices urbaines ; le sénateur n'exercerait ses fonctions que pendant un laps de six mois, comme l'ordonnaient les Statuts, à moins toutefois que le pape n'en décidât autrement

1. Le pont Molle ne fut pris que le 1er mai 1410.

2. Matteo Griffoni, *Memoriale Historicum Rerum Bononiensium.* — Muratori, vol. XVIII, col. 217.

dans l'intérêt de la ville[1] ; l'obligation pour tous les magistrats de subir l'épreuve du syndicat était rappelée, l'un des syndics devant être romain, l'autre étranger ; toutes les condamnations prononcées par les représentants du roi Ladislas contre des citoyens romains étaient révoquées ; le pape se déclarait prêt à se rendre à Rome selon le vœu qui lui en était exprimé[s]. Mais il mourut presque aussitôt, le 3 mai 1410, et, comme cette mort servait les desseins du cardinal Baldassare Cossa, on la lui attribua. Son passé était assez lourd pour qu'on pût, sans invraisemblance, le charger aussi de ce crime ; on le disait débauché, dépensier, tyrannique[3] ; il avait commencé par être pirate ; ses contemporains le considéraient aussi habile dans les affaires séculières qu'incapable en matière de religion[4]. Les onze cardinaux réunis à Bologne le nommèrent toutefois pape le 17 mai 1410, et il se fit couronner le 25 du même mois dans l'église S. Petronio sous le nom de Jean XXIII.

La nouvelle de cette élection fut accueillie à Rome avec joie ; on espérait toujours quelque amélioration d'un changement de régime ; les conservateurs ordonnèrent des réjouissances.

Jean XXIII, que l'expérience de ses prédécesseurs éclaira, songea avant tout à se concilier le gouverneur

1. Giovanni de Tortis était resté sénateur du 23 avril 1408 au 5 janvier 1410, c'est-à-dire pendant près de deux ans.

2. Theiner, vol. III, p. 182, n. 109.

3. Nyem, *Rerum œcumenici Concilii*, Francfort, 1697, vol. II, c. 336. *De vita facinoribus et factis Baltassaris.*

4. L. Aretino, *Comment.*, dans Muratori, vol. XIX, col. 927. — *Liber Pontificalis.* vol. II, p. 512. — Cf. Gregorovius, vol. III, p. 604.

COSTUMES DU XVe SIÈCLE. *Photo Alinari.*

FRESQUE DE L'ÉGLISE S. AGOTINO, A S. GIMIGNANO, PAR B. GOZZOLI.

du château Saint-Ange, le redoutable Vituccio. Il était si puissant qu'une mission envoyée par le pape, et que dirigeait le cardinal de S. Prassede, n'osa pénétrer dans la ville qu'après s'être entendue avec le gouverneur et avoir reçu l'assurance que, en cas de danger, elle trouverait asile dans le château (26 mai 1410)[1]. Vituccio se montrait tout prêt à se laisser gagner; dès le 21 juin 1410, il arborait sur le château Saint-Ange l'étendard du nouveau pape; le 6 septembre, il partit, en compagnie de Paolo Orsini, pour se rendre auprès de lui; Jean XXIII le combla; il le nomma gouverneur au temporel du château de S. Lorenzo et de son territoire dans le diocèse de Montefiascone (11 janvier 1411); plus tard, le 21 août, il l'exempta, lui et sa famille, sa vie durant, de tout impôt, tant dans le Patrimoine de Saint-Pierre[2] que dans le territoire de Corneto dont il était originaire; en outre, il lui assignait une pension mensuelle de 15 florins d'or, en accompagnant ces faveurs de louanges sans bornes. A vrai dire, il lui donnait presque en même temps (31 août 1411) un remplaçant, Malduccio di Castrocaro, qui prit possession du château le 1er septembre[3].

Jean XXIII maitre de Rome.

Jean XXIII changea d'autre part le personnel admi-

1. Theiner, vol. III, p. 65, n. 112.

2. Est-il besoin de rappeler que le Patrimoine était la région située au nord de Rome, la Tuscie comme on la nommait quelquefois, ou Toscane pontificale; la capitale en était Viterbe. L'Église la tenait, depuis le XIIe siècle, d'une donation de la comtesse Mathilde, du moins d'après l'interprétation qui prévalut après d'ardentes polémiques.

3. Pagliucchi, *I Castellani del Castel S. Angelo*, Rome, 1906, p. 60.

nistratif; il désigna de nouveaux conservateurs et un sénateur, le comte Ruggiero di Antigliola de Pérouse. qui monta au Capitole prendre possession de sa charge, le 15 juillet 1410, avec tout le cérémonial habituel; le 2 août. il recevait le serment des divers magistrats communaux; le 7, il faisait trancher la tête à Paolo Cancellieri, après que la cloche du Capitole eût, selon la coutume, sonné trois fois.

Il fallait que Jean XXIII s'assurât l'amitié des deux frères Niccolo et Giovanni Colonna pour pouvoir aller en sécurité à Rome; il leur accorda l'investiture de Genzano, Corcollo, Passarano, Frascati, Città Lavigna. Pendant la négociation, Niccolo Colonna mourut, le 22 août 1410; son frère Giovanni se hâta de signer, le lendemain, un aussi avantageux accord. Auparavant, le pape avait ratifié une convention conclue, sous les auspices de Malatesta, entre le feu pape Alexandre V et Battista Savelli, lequel s'était engagé à mettre ses armes au service de l'Église et avait reçu en retour le gouvernement de plusieurs cités; le pape lui avait accordé en outre l'absolution des censures portées contre lui (1er juillet 1410)[1].

Assuré dès lors de la tranquille possession de ses États, Jean XXIII put songer à organiser l'expédition qu'il méditait contre le roi de Naples; Ladislas donnait asile, à Gaète ou à Fondi, au pape rival, Grégoire XII, qui n'avait point renoncé à ses visées sur Rome, et il semblait que la situation de Jean XXIII resterait incertaine tant qu'il n'aurait pas eu raison de lui. C'est

1. Theiner, vol. III, p. 176, n. 114.

pourquoi l'armée pontificale, solidement constituée, fut confiée aux meilleurs chefs mercenaires du temps, Paolo Orsini, Gentile di Monterano, Sforza, Braccio da Montone surnommé Fortebraccio. Le trésor de l'Église fut mis à sec pour subvenir aux frais de l'entreprise. Le «roi Louis d'Anjou», qui avait reçu le commandement en chef, vint à Rome le 20 septembre 1410 afin de veiller aux préparatifs; il repartit le 31 décembre pour rejoindre le pape.

Le 11 décembre 1410, une ambassade composée de trois personnes, et dont le chef était Lorenzo de Annibaldi, alla supplier le pape de transporter le Saint-Siège à Rome.

Le pape en avait d'ailleurs le dessein. Le 1er avril suivant (1411), Jean XXIII, accompagné de tous ses cardinaux qui n'étaient d'ailleurs que huit, se mit en route vers Rome en compagnie de Louis d'Anjou; le 11 avril 1411, il entrait dans sa capitale et s'installait à S. Pancrazio, près du Latran. Le lendemain, 12 avril, il gagnait Saint-Pierre, entouré de barons romains et français, et y célébrait l'office; la Sainte Véronique fut montrée au peuple; les magistrats vinrent le saluer, tenant un cierge à la main.

Le 23 avril, l'armée qui devait attaquer Ladislas s'ébranla; elle se composait de douze mille hommes; l'armée napolitaine se porta à sa rencontre. Le choc eut lieu à Rocca Secca, près de Pontecorvo, aux frontières du royaume, le 19 mai 1411; ce fut une victoire éclatante pour les troupes pontificales; le roi Ladislas aurait perdu la couronne et la vie si ses ennemis avaient su profiter de leur succès, mais on n'en comprit l'impor-

tance que lorsque le roi avait déjà pu se refaire une armée, et rien de décisif ne fut obtenu[1].

La nouvelle de ce triomphe et l'ordre de le fêter parvinrent à Rome le lendemain 20 mai; la ville fut illuminée; le jour suivant, on apporta deux drapeaux pris sur l'ennemi, et les plus précieux de tous, puisque c'étaient celui du roi et celui du pape Grégoire XII ; le pape Jean XXIII, revenu aussitôt à Rome, les fit suspendre tous deux au campanile de Saint-Pierre pendant qu'il célébrait la messe; du haut des degrés il bénit la foule accourue; le lundi 27 mai 1411, à l'aube, il transporta, suivi du clergé et d'une grande partie de la population, le chef de saint Jean-Baptiste de l'église Saint-Pierre à celle du Latran; aussitôt des bruits malveillants circulèrent; on raconta que cette translation avait été faite en vue de la vente aux Florentins de la précieuse relique moyennant le prix de 50 000 ducats. Les clarisses du couvent de l'église S. Silvestro, où la relique était précédemment déposée, réclamèrent bruyamment; les habitants du quartier Colonna, où se trouvait le couvent, allèrent, avec leur caporione, supplier le pape de ne pas donner suite au projet qu'on lui prêtait; force fut au pape, pour calmer toute cette agitation, de faire restituer aux clarisses leur précieux trésor[2]. Néanmoins le peuple restait troublé, mécontent. Le rubbio de blé était monté au chiffre exorbitant de

1. *Giornali Napolitani* (MURATORI, vol. XXI, col. 1073). Le nombre des prisonniers fut si grand que les soldats de Louis d'Anjou les vendaient à vil prix et que le roi Ladislas put en racheter un grand nombre, ce qui l'aida à reconstituer son armée (SISMONDI, *Histoire des Républiques italiennes*, vol. VIII, p. 207).

2. INFESSURA, p. 18.

9 florins; le vin coûtait très cher, et cependant, pour regarnir le trésor, on avait dû augmenter d'un tiers la taxe qui le frappait[1]; c'était près de 18000 florins de plus que l'on demandait à la population[2].

Tout allait à l'abandon, il n'y avait plus de surveillance, les loups envahissaient la ville comme naguère; on en tua cinq dans les jardins du Vatican. Sur ces entrefaites, éclata un orage terrible qui détruisit quantité de maisons; le Latran fut frappé de la foudre en plusieurs endroits et le peuple y vit un sinistre présage[3]. Les nouvelles qui venaient de l'armée étaient mauvaises. Jean XXIII comprit qu'il devait se rendre propices ceux qui pouvaient l'aider : il fit une nombreuse promotion de cardinaux[4], dont sept Italiens, trois Français, deux Anglais, un Allemand, un Portugais (6 juin 1411). Mais il eut soin aussi de renforcer les fortifications du Borgo et celles du château Saint-Ange; les créneaux en furent restaurés, en même temps que le corridor qui menait du Vatican au château; déjà à cette époque, les arcades qui le supportaient servaient de prison pour des femmes de mauvaise vie et de retraite pour des recluses qui s'y faisaient emmurer[5].

1. Cet impôt rapportait 50 000 florins par an.

2. Nyem, *Rerum... Concilii*, Francfort, 1697, vol. II, c. 369.

3. Antonio Petri (Muratori, vol. XXIV, col. 1026).

4. Le nombre des cardinaux nommés varie selon les auteurs; Antonio Petri donne le chiffre de onze, Vincenzo Colomelle en cite dix-sept, Raynaldus et Ciacconio fournissent quatorze noms. — Cf. Comte de Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie*, Paris, 1889, col. 1205. Le chiffre de quatorze paraît être le vrai.

5. Nyem, *Rerum... Concilii*, p. 371. Il en fut de même plus tard pour les arcades des murs de la ville; des ermites s'y établissaient et se battaient parfois pour la possession d'une arcade (Rome,

Les affaires du pape étaient fort compromises dans le royaume de Naples; Louis d'Anjou revint à Rome avec ce qui restait de son armée (12 juillet 1412); quelques-uns de ses meilleurs capitaines, Sforza, Braccio da Montone, l'avaient abandonné; le 3 août 1411, il quitta le Vatican, accompagné de quelques cardinaux, pour aller s'embarquer au port de Ripa Grande, à destination de la « Rive du Ponent », c'est-à-dire de la Provence. Des barons qui l'entouraient lors de son entrée en campagne, très peu le suivirent dans cette espèce de fuite[1].

Ce départ et l'échec de la campagne contre Ladislas rendirent plus difficile encore la situation du pape. Le 11 août 1411, un consistoire fut convoqué à son de cloche, selon la coutume, et les dix-sept cardinaux qui y prirent part décidèrent que l'anathème serait lancé contre le roi de Naples; il fut déclaré en outre hérétique et indigne de la couronne. C'étaient des mots, et le pape lui-même, comme on verra, n'y attachait pas d'importance. Sforza penchait de plus en plus du côté du roi; le 19 mai 1412, il abandonna ouvertement le service de l'Église[2]; Battista Savelli, dont on redoutait semblable défection, fut enfermé au château Saint-Ange le 22 mai suivant. Sforza quitta Rome en juin et alla camper à quelque distance avec le comte de Carrare; le comte de Troja se joignit à eux (27 juin 1412). Le pape fit représenter Sforza sur les portes et les ponts de la ville, pendu

Archivio di Stato, Atti del Governatore, Sec. XVI, Prot. 48, fasc. 14). Cf. *Archiv. Soc. Rom. di St. Patria*, an. XXV, 1902, p. 68. — Cf. p. 197.

1. Antonio Petri, âme naïve, s'en étonne (Muratori, vol. XXIV, col. 1027). Louis mourut le 29 avril 1417.

2. Antonio Petri (Muratori, vol. XXIV, col. 1033, 1038).

par le pied droit et tenant d'une main une pioche, pour rappeler sa profession première, et de l'autre une banderole sur laquelle se lisaient ces mots : « Je suis Sforza de Cotignola, douze fois traître à l'Église, qui ai forfait à ma parole et aux actes que j'ai signés » (17 août 1412)[1]. Ce qui n'empêcha pas le pape de lui dépêcher un cardinal avec 36 000 ducats, mais Sforza, qui comprenait que la cause du pape était perdue, le renvoya et alla s'établir à Ostie, d'où il pouvait gêner l'approvisionnement de la ville et entrer en contact avec le roi de Naples. Sa situation devint d'autant plus forte que le préfet de Vico se rangea à ses côtés et lui livra Civitavecchia. La disette s'aggrava; le rubbio de blé valait 11 florins[2], on ne trouvait plus à se nourrir. La municipalité prit des mesures pour éloigner les étrangers.

Le pape cherchait à s'assurer des appuis; il donna l'investiture de la bourgade d'Olevano à Giordano et à Lorenzo Colonna, fils d'Agapito[3]. Mais il sentait si bien qu'il ne pourrait lutter que, dès le mois de juin, il avait entamé des pourparlers avec le roi de Naples par l'intermédiaire du gouvernement florentin; il fit proposer à celui qu'il excommuniait naguère et traitait d'hérétique de le nommer gonfalonier de l'Église et offrit de lui verser une grosse somme d'argent garantie par les cités de Pérouse, Viterbe, Bénévent et d'abandonner le duc d'Anjou, à la condition qu'il obligerait le pape Grégoire XII à

1. Les images de ce genre étaient de pratique courante ; on représentait les condamnés par contumace sur les murs du Capitole. Voir *Le Capitole romain* et *Cola di Rienzo*.

2. Un peu plus tard, il tomba à 4 florins par suite de l'amélioration de la situation politique.

3. Gregorovius, vol. III, p. 513, n. 57.

abdiquer ou, à tout le moins, l'expulserait de son royaume. Les négociations traînèrent, ce semble, et ce ne fut que le 19 octobre 1412 que la conclusion en fut connue à Rome; aussitôt les cloches sonnèrent et l'on pavoisa par ordre; les réjouissances durèrent deux jours. Ladislas assembla à Naples un synode d'évêques qui, avec le concours de certains jurisconsultes, déclarèrent que le pape Grégoire XII avait été illégalement élu et donnait dans l'hérésie; dégagé de tout devoir envers lui grâce à cet expédient, le roi se disposait à agir quand le pape le devança en prenant la fuite; le 31 octobre 1412, il s'embarquait sur un bateau marchand à Gaète, accompagné de bien peu de ses anciens partisans ; parmi eux se trouvait son neveu, le cardinal Condulmiero, qui devait être pape dix-neuf ans plus tard sous le nom d'Eugène IV et connaître à son tour les extrémités du sort.

La position du pape bolonais n'en devint pas meilleure. Pour se procurer des ressources, il eut recours au moyen qu'employaient alors les souverains en détresse : il falsifia la monnaie; le 24 novembre 1412, on apprit que le florin, qui était une monnaie d'or, ne vaudrait plus que 36 bolognini qui était une monnaie d'argent; or le florin avait valu parfois jusqu'à 60 bolognini[1]. Ce brusque changement amena une profonde perturbation dans la vie économique de Rome; le rubbio de blé monta de 3 à 4 florins; les marchands de denrées désertèrent les grands marchés du pont Saint-Ange, du Capitole et du

1. Les florins étaient du titre de 24 carats et pesaient 72 grains; en 1423 comme en 1483, ils équivalaient à 47 bolognini; 362 bolognini pesaient une livre.

Portique d'Octavie et refusèrent de vendre, en sorte qu'on ne trouva plus rien à acheter ; en outre, les Romains s'irritèrent de ce qu'ils considéraient comme un empiétement sur leurs droits, car, s'ils confiaient le soin de fabriquer leur monnaie à des Florentins qui étaient les grands manieurs d'argent de l'Italie, ils prétendaient que le taux n'en pouvait être modifié sans leur consentement. Le pape dut, d'ailleurs, céder devant cette grève et fit annoncer à son de trompe le retour à l'ancienne monnaie[1].

En décembre eut lieu un événement qui marqua dans la vie romaine ; dans la nuit du 2 décembre 1412, Lodovico de Florence posa sur la façade de l'église S. Maria Aracœli une horloge que Lodovico de Milan avait construite ; elle fut placée à gauche de la porte centrale ; depuis, elle a été transportée plus haut, à l'emplacement qu'elle occupe encore ; toute la ville suivit son installation ; le 24 décembre, un Allemand apporta une cloche qui, trois jours après, se mit à sonner les heures ; depuis lors, « l'horloge du peuple romain » régla les moments de l'existence officielle de la ville[2].

Le roi Ladislas a Rome.

Le roi de Naples guettait son heure ; l'annonce que fit Jean XXIII, le 3 mars 1413, qu'il s'apprêtait à assembler un concile hors de Rome, lui servit de prétexte ; il déclara que, si le pape abandonnait sa capitale, il lui apparte-

1. Nyem, *Rerum... Concilii*, Francfort, 1697, vol II, c. 367. — Antonio Petri, Muratori, vol. XXIV, col. 1032.

2. En 1497, il fallut la réparer. Plus tard, cette horloge eut un « modérateur » dont la charge était héréditaire. Son salaire était de six florins par trimestre en 1465.

nait à lui d'y assurer la sécurité; une de ses armées envahit les Marches où Sforza tenait assiégé dans la forteresse de Rocca Contrada son ancien compagnon d'armes Paolo Orsini, le capitaine de l'Église; une flottille de fustes et de galères pénétra dans l'estuaire du Tibre et le roi s'avança en personne vers la ville. Le 24 juin 1413, il occupa Ostie que le gouverneur livra moyennant 3 500 ducats. En vain le comte Orsini de Tagliacozzo, qui avait épousé la nièce du pape, s'efforça-t-il d'arrêter sa marche.

L'opinion était à Rome, comme toujours, très partagée; les uns croyaient qu'un changement de régime apporterait un soulagement à la misère générale, les autres redoutaient un souverain qu'on savait perfide et cruel; une partie du clergé était convaincue que le pape et le roi étaient d'accord, et l'attitude du pape, ses tergiversations, ses avances au roi pouvaient rendre plausible cette supposition. Jean XXIII envoyait partout, à Florence, à Pise, chercher des secours qui ne venaient pas (mai 1413). Le désordre devait être extrême à Rome et l'anarchie complète, si l'on en juge par l'ordonnance que publia le pape, le 6 avril 1413; il y donne le droit au sénateur, Felcino de Hermannis, de poursuivre ceux qui troubleraient la paix publique sur la dénonciation d'un seul témoin oculaire ou de quatre témoins « qui auraient des soupçons » et sans convoquer le coupable. En outre, défense est faite de sortir en armes, de circuler la nuit sans lumière, de proférer des paroles injurieuses et même de se promener avec des luths, des cithares et autres instruments de musique[1].

1. Theiner, vol. III, p. 205, n. 139.

Afin de gagner les Romains, Jean XXIII abolit la taxe sur le vin qui les avait si fort irrités et leur rendit la libre administration de la ville (4 juin 1413); les conservateurs et les caporioni se virent réinstallés dans leurs fonctions et de solennelles promesses furent échangées par les représentants du pape et par ceux du peuple dans la grande salle du palais sénatorial ; on se promit de mourir plutôt que de subir le joug napolitain. « Ne craignez pas le roi Ladislas ni homme au monde, fit dire le pape, parce que je suis prêt à mourir avec vous pour le salut de votre mère l'Église et du peuple romain. » Le peuple, assemblé le lendemain en Parlement, déclara qu'il n'était pas un Romain qui ne fût résolu à « manger ses enfants plutôt que de se soumettre à cet aspic[1] ». Si l'on ne connaissait l'humeur des populations méridionales et combien les paroles sonores les enchantent. on se demanderait pourquoi on les prononçait, puisque, le jour suivant, le pape avec les treize cardinaux et toute sa cour abandonnait le Vatican « sans se fier ni à la solidité de ses murailles ni même à l'abri qu'aurait pu lui fournir le château Saint-Ange réputé imprenable », se réfugiait pour une nuit dans le palais du comte Mancipelli, au quartier Ponte, et se préparait à quitter Rome en hâte. Au même moment, les soldats du roi Ladislas escaladaient les murailles près de l'église S. Croce dans la région du Latran[2]; un chef de bande, Tartaglia, les suivait avec une troupe en criant : « Vive le roi Ladislas et la

1. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, vol. IV, p. 230.

2. Il y a deux églises de ce nom près du Latran, S. Croce in Jerusalemme qui existe encore, et S. Croce in Laterano dont il ne subsistait plus que quelques vestiges au temps de Sixte V, alors que tant d'églises disparurent faute d'entretien.

paix ! » sans éprouver même un semblant de résistance. Au soir, toute la ville était occupée.

Cependant Jean XXIII était sorti par la porte S. Angelo et se dirigeait vers Viterbe. Ce fut, comme au temps d'Innocent VII, une désastreuse retraite ; plusieurs des compagnons du pape moururent d'épuisement, de faim, de soif ; la cavalerie du roi poursuivait et capturait les retardataires (8 juin 1413)[1].

Ladislas s'installa d'abord au Latran où il demeura deux jours, puis se rendit au Vatican où il resta vingt jours avec ses capitaines et les barons qui étaient avec lui. L'église Saint-Pierre et la sacristie furent pillées ; de précieuses reliques disparurent ; dans la ville, les soldats napolitains pourchassaient et tuaient les partisans de Jean XXIII et les Français. Mais le château Saint-Ange restait à prendre. Le pape venait (19 avril 1413) d'en confier la garde à un gouverneur énergique, Lazzaro Cancellieri, qui lui restait fidèle[2]. Pour aller de la ville au Vatican, il fallait faire un long détour par le Transtèvère ou se risquer à passer le fleuve à la dérobée sur des barques plates. On établit des tranchées autour du château.

Ladislas s'était établi en maître dans la ville ; il nommait de sa propre autorité les magistrats capitolins ; c'est ainsi qu'il créa sénateur Niccolo de Thiano ou plu-

1. Infessura, p. 19. — *Cronaca de Viterbo*, p. 49. — Lenfant, *Histoire du Concile de Pise*, Amsterdam, 1731, vol. II, cap. VII, n. 5 (1413). Lettre du pape au roi d'Angleterre (ne donne aucun détail). — Nyem, *Vita...*, lequel parle en témoin oculaire. Il raconte qu'il vit galoper éperdument de bons vieillards qui, à Rome, avaient grand'peine à se hisser sur la croupe d'un cheval.

2. Il appartenait à une ancienne et noble famille de Pistoia ; un de ses homonymes avait été sénateur de Rome en 1362.

tôt de Diano, appartenant à une célèbre famille napolitaine: il le considérait à ce point comme sa créature que, le 7 décembre, il lui commandait de cesser son office pour aller ailleurs remplir un autre emploi[1]. Les trois conservateurs et les caporioni furent également remplacés par des hommes à la dévotion du roi qui fit frapper une monnaie à son nom et ajouta à ses titres celui de « *Illuminator illustris Urbis*[2] ». Comme la disette continuait et que le rubbio de blé avait atteint le cours de 18 florins, il fit venir de Sicile beaucoup de céréales qu'il distribua au peuple « sans chercher à en tirer bénéfice[3] ». Le peuple lui en fut reconnaissant, mais sa situation restait précaire, car le château Saint-Ange demeurait entre les mains de ses adversaires et pouvait servir de point d'appui à un soulèvement comme il s'en produisait si souvent à Rome; il lui fallait aussi surveiller son royaume[4]. Il partit donc le 1er juillet 1413, accompagné de ses barons, mais, pour bien marquer qu'il n'abandonnait pas la ville, il fit hisser son étendard sur le campanile de Saint-Pierre et peindre ses armes sur les ponts et les principaux édifices après qu'on en eut effacé celles de Jean XXIII. Deux gouverneurs étaient chargés d'administrer la ville, Giulio Cesare pour la rive gauche, le comte de Troja pour la rive droite.

Lui parti, ses soldats n'observèrent plus aucune discipline; il devint dangereux de sortir de la ville et d'aller à la

1. Vitale, p. 382.
2. Gregorovius, vol. III, p. 639, n. 10.
3. Infessura, p. 19.
4. Vers la fin de juin, il avait occupé Viterbe d'où Jean XXIII s'était enfui (Antonio Petri, Muratori, vol. XXIV, col. 1036.) — *Cronaca di Viterbo*, p. 49.

moisson ; les offices divins durent être suspendus. Il y eut des protestations ou des révoltes ; le 4 août 1413, plusieurs Romains furent envoyés aux galères ; le 7, d'aucuns eurent la tête tranchée « comme traîtres au roi » ; un peu plus tard, un habitant du quartier S. Angelo subit le même sort « *propter suam simplicitatem*[1] ». Il n'en fallait pas beaucoup alors à Rome pour être exposé aux pires aventures.

Reddition du château Saint-Ange.

Un événement important se préparait. Les Napolitains avaient dissimulé derrière la Meta une machine de guerre en bois qui se mit à lancer sur le château Saint-Ange des projectiles destructeurs ; le gouverneur, Lazzaro Cancellieri, fut blessé ; Jean XXIII le remplaça par un de ses parents, Antonio Cancellieri, auquel il avait naguère confié le gouvernement de la Marche et qu'il considérait comme un homme « valeureux, fidèle et actif[2] » (18 octobre 1413). Néanmoins, deux sous-gouverneurs lui furent adjoints. Le château ne s'en rendit pas moins cinq jours après, le 23 octobre, ou plutôt Cancellieri cessa de se montrer hostile. La joie fut grande dans Rome, quand cette nouvelle se répandit vers le soir ; les rues s'emplirent de gens portant des torches, des lanternes et des drapeaux et criant : « Vive le roi Ladislas ! »

Battista Savelli, que le pape avait fait enfermer quelques mois auparavant, fut rendu à la liberté ; toutefois, le gouverneur, le considérant comme sa propriété

1. Antonio Petri (Muratori, vol. XXIV, col. 1038).
2. Bulle de nomination (Pagliucchi, *I Castellani*, p. 64).

personnelle, ne le laissa sortir qu'après qu'il eut payé une rançon de 12000 ducats. En fait, si Cancellieri ne bombardait plus la ville, il n'entendait nullement céder la forteresse aux Napolitains. Le précédent gouverneur étant mort de ses blessures, on descendit son cercueil avec des cordes pour ne pas avoir à ouvrir les portes (3 novembre 1413). Chose assez singulière et où apparaît bien le caractère romain de ce temps, on fit à cet homme, qui avait si longtemps répandu l'effroi dans la ville, de superbes obsèques auxquelles assistèrent les magistrats capitolins, « serviteurs de Sa Majesté », une bonne partie du clergé et une foule nombreuse.

Le nouveau gouverneur n'avait rien d'un ennemi irréductible ; le 18 novembre 1413, il livra la citadelle dont le comte de Troja prit possession ; les trois étendards du roi, du peuple et de l'Église furent hissés au sommet du Maschio[1]. Un certain Betto remplaça Cancellieri qui se retira aussitôt dans le royaume de Naples pour y jouir du fruit de sa trahison, car on l'accusa de s'être fait acheter, comme aussi d'avoir emporté les biens que les cardinaux lui avaient confiés avant de s'enfuir avec le pape.

Aussitôt installé, Betto fit détruire la machine de guerre établie près de la Meta et dont l'action avait été si terrible. Il craignait, en effet, en songeant à l'instabilité des choses, qu'on s'en servît contre lui ; en même temps, de nouvelles défenses furent ajoutées aux anciennes ; un câble fut établi entre le château et la Meta,

1. Le Maschio était le réduit central, la partie la plus élevée du château. On y enfermait des prisonniers. Il existe encore. L'archange saint Michel le domine.

afin que la garnison pût être ravitaillée en cas de besoin[1].

L'année s'acheva par une félonie ; le sénateur invita quelques Romains à venir dîner avec lui au Capitole et retint l'un d'eux prisonnier ; sa détention dura plusieurs semaines.

Les jeux du Testaccio n'eurent pas lieu au printemps de 1414 dans leur forme habituelle ; au lieu des tueries de taureaux et de porcs qui se pratiquaient généralement, on donna un mystère dans lequel on vit saint Pierre crucifié et saint Paul décollé[2].

Retour et mort du roi de Naples. — Sforza a Rome.

Le 14 mars 1414, le roi Ladislas revint à Rome ; il entra par la porte voisine du Latran, pénétra à cheval dans la basilique et se fit présenter les têtes des apôtres Pierre et Paul, puis il gagna, en passant par l'église Sainte-Marie Majeure, le palais du cardinal S. Angelo, Pietro Annibaldi, qui était au Transtévère. Un vice-roi, le comte Belcastro[3], fut chargé d'administrer la ville.

Ladislas voulait en finir avec Jean XXIII qui, bien diminué par sa fuite, dépourvu d'argent et errant en Toscane, en Ombrie, en Romagne sans y trouver d'appui, pouvait pourtant lui créer des ennuis ; il venait de lier partie avec l'empereur Sigismond et espérait devenir le centre d'une ligue redoutable. Le 25 avril

1. Quand la tranquillité fut rétablie, Cancellieri fit supprimer ce câble (juillet 1414).

2. Sur les représentations sacrées à Rome, voir Alessandro d'Ancona, *Origini*... Turin, 1891, vol. I, 171, 277, etc.

3. Niccola della Tuccia, p. 50, cite un autre nom.

SAINT-PAUL HORS DES MURS. CLOITRE. *Photo Moscioni.*

1414, il sortit donc par la porte Viridaria avec son armée forte de douze mille hommes pour aller chercher son adversaire ; son premier campement fut au lieu qu'on nommait l'Isola, d'où le connétable de Bourbon devait partir, quelque cent ans plus tard, pour assaillir Rome (sac de 1527). Les signes néfastes se multipliaient ; un bolide passa au-dessus du quartier Monte, la foudre tomba sur une église, les ouragans se succédaient. Et puis la misère était extrême ; on devait se passer de cierges dans les processions ; il n'y avait plus d'huile pour garnir les lampes dans les églises ; les moines du couvent S. Spirito allaient par la ville, cherchant où célébrer les offices, car leur chapelle avait été pillée.

Le 25 mai 1414, on apprit « avec grande satisfaction et beaucoup de tristesse », dit prudemment le chroniqueur Antonio Petri, que le fameux Paolo Orsini avait été tué en combattant contre Sforza et le fils de Mostardo ; la nouvelle était fausse ; pour cette fois, il n'avait pas été tué, mais était prisonnier[1], ce qui remplit de joie ses ennemis et fut un soulagement pour ses amis ; tout le monde étant à peu près dans les mêmes sentiments, les manifestations furent unanimes ; on pavoisa, les cloches sonnèrent à toute volée, les magistrats communaux se rendirent au Capitole pour se réjouir officiellement avec le sénateur. Cela dura six jours.

A la fin du mois de juillet 1414, le bruit se répandit que le roi de Naples était tombé malade près de Narni et qu'on le ramenait en hâte ; une litière fut construite précipitamment, mais il ne put s'en servir et ce fut dans

1. Le roi de Naples l'avait fait saisir et charger de chaînes à Pérouse où il l'avait mandé, en même temps que Orsò di Monterotondo.

une sorte de chaise à porteurs qu'on le transporta au monastère de Saint-Paul hors des murs ; là on l'embarqua sur une galère qui devait le conduire à Naples ; Paolo Orsini, étroitement gardé, se trouvait sur la même galère (30 juillet 1414). Peu après, il mourut (6 août)[1].

Le penchant qu'ont les foules d'attribuer à des causes étranges les événements qui surviennent aux hommes dont la réputation passe l'ordinaire fit attribuer cette mort rapide à un crime ; une femme de Pérouse, fille d'un pharmacien, aurait profité de la confiance qu'il avait en elle pour l'empoisonner ; elle-même était morte presque en même temps.

Les partisans du roi s'efforcèrent d'abord de nier sa mort ; ils firent sonner les cloches pour remercier le Ciel de sa guérison. Peut-être voulaient-ils gagner du temps. Mais, dès le 9 août 1414, on commença à ne plus douter et à trouver que le régime angevin avait trop duré. La transition se fit sans secousse ; le sénateur en fonction, Baccelleri[2], descendit du Capitole volontairement et remit le pouvoir aux trois conservateurs, les milices populaires prirent possession des portes de la ville et le gouvernement d'autrefois fut rétabli. Seul le château Saint-Ange et le pont Molle restaient entre les mains des Napolitains. Toutefois, le gouverneur du château, qui était alors Riccardo Petra de Gaète, voulant mon-

1. Le 3 août, « en un lieu du littoral », dit Antonio Petri (Muratori, vol. XXIV, col. 1043) ; le 6 août au Castel Nuovo de Naples, dit le *Giornali Napolitani* (Muratori, vol. XXI, col. 1070). — Cf. Nyem, *Vita...* ; Raynaldus, ad. an. 1414, n. 6 ; N. Valois, vol. IV, p. 251. Le roi demanda jusqu'à son dernier moment qu'on mît à mort son prisonnier. Sa sœur, qui allait être la reine Jeanne, le calmait en lui affirmant qu'il n'était plus, mais elle avait ordonné qu'on lui laissât la vie.

2. Antonio de Grassi de Castronovo, dit Baccelleri.

trer son intention d'entretenir de bonnes relations avec les Romains, fit abattre le mur qui barrait le pont depuis quelque temps. Dès le 9 août 1414, il avait donné l'ordre d'enlever les plaques de marbre qui formaient le revêtement de la Meta et de les transporter au château Saint-Ange.

Diverses tendances se partageaient la ville ; les uns penchaient pour la reine Giovanna (Jeanne II) qui avait succédé à son frère[1], les autres pour le pape Jean XXIII ou pour le gouvernement populaire. Afin de calmer l'effervescence, les conservateurs firent sonner, le 10 août, les deux cloches du Capitole et donnèrent au peuple de bonnes paroles. Sforza approchait[2]. Les Colonna et les Savelli se déclaraient pour lui, tandis que les Orsini se montraient hostiles, mais leur chef Paolo était loin, captif à Naples. Cependant, le 9 septembre au matin (1414), Sforza, qui, cette fois, travaillait pour lui-même, se présenta, accompagné des Savelli et des Colonna, devant la porte del Popolo, et la singulière conversation que voici s'engagea entre celui qui en avait la garde et eux : « Qui es-tu? — Je suis Corradino Colonna. — Que veux-tu? — Entrer avec mes compagnons. — Tu ne peux entrer sans l'autorisation du caporione du quartier Campomarzo dont cette porte fait partie. — Cela se trouve bien, car c'est lui qui nous a envoyé chercher. »

1. Veuve sans enfants de Guillaume, fils de Léopold II duc d'Autriche, femme de grande beauté et de vie licencieuse qui, par ses aventures et ses fautes, rappelle fort la princesse du même nom dont les débordements avaient fait tant de bruit au siècle précédent.

2. Leodrisio Cribello, *De Vita... Francisci Sforzia...* — Muratori, vol. XIX, col. 660.

Ainsi il appartenait à un chef de quartier de laisser pénétrer dans la ville qui il voulait !

La porte fut ouverte et Sforza entra avec ses hommes ; il tombait une pluie diluvienne « telle qu'on eût dit que le fleuve traversait la ville » ; trompettes sonnant, la petite troupe s'avança jusqu'au pied du Capitole ; là, il y eut un colloque entre Sforza et les magistrats romains ; il fut décidé qu'on irait chercher, pour accommoder les choses, Pietro Matuzzio, homme sage, universellement respecté et qui avait quelque autorité, mais celui-ci refusa de venir, « sachant qu'il irait à une mort certaine ». Les soldats de Sforza s'étaient répandus dans la ville, mais à certains endroits ils se heurtèrent à des barricades que les Romains s'apprêtaient à défendre aux cris de : « Vive le peuple ! » La pluie, paraît-il, les servait, et il en résulta qu'aucun d'entre eux ne périt, alors qu'un assez grand nombre d'assaillants furent tués ; les hommes de Sforza, quoique soldats de métier, reculèrent devant les milices populaires et leurs trois chefs, Savelli, Colonna et Sforza, se virent obligés d'aller en hâte chercher un refuge à l'autre extrémité de la ville, vers le Latran « où ils passèrent la nuit sans pain ni vin, car les Romains ne voulaient pas leur en donner ». Soudain, le château Saint-Ange se mit à canonner la ville, le gouverneur venait de prendre un parti. On s'empressa de murer le pont. Cette intervention aurait dû faire triompher Sforza, il n'en fut rien : après une seconde tentative, il abandonna son entreprise et se retira par la voie Flaminienne.

Le 10 septembre 1414, le peuple s'étant porté devant la maison de Matuzzio, l'avait acclamé « parce qu'il

aimait le peuple ». Matuzzio, qui ne rêvait rien moins qu'un si dangereux honneur, se défendit longtemps; finalement, entouré des caporioni, des étendards du peuple et d'une foule immense, il monta au Capitole tandis que les cloches sonnaient ; un grand nombre de barons, Poncello, Gentile Orsino, Cola Conti, Giordano Conti, la comtesse d'Anguillara, une Orsini et son fils, vinrent, le 12 septembre, jurer fidélité au gouverneur de la ville ; chacun lui obéissait, il faisait et défaisait les magistrats. Mais son règne fut de courte durée ; un mois ne s'était pas écoulé que Matuzzio devait quitter le Capitole ; en philosophe qu'il était, il se retira sans regret et rentra dans sa maison « avec beaucoup d'honneur » (16 octobre 1414). Treize représentants du peuple le remplacèrent ; ils réunirent la population au haut de l'escalier du Capitole et, aux cris de « Vive l'Église ! » il fut convenu qu'on enverrait des délégués auprès du légat pontifical, le cardinal de Bologne, Giacomo Isolani[1], qui se trouvait tout proche, à Toscanella. Le légat s'empressa de déférer au vœu des Romains ; le 19 octobre 1414, il entrait par la porte S. Pancrazio au Transtévère, en compagnie de ses fils, et allait se loger dans le palais du cardinal S. Angelo (Pietro Stefaneschi). Le 31 octobre, le cardinal se rendit à

1. Isolani représentait alors le concile qui avait déposé Jean XXIII le 29 mai 1415 et reçu, le 4 juillet, la renonciation de Grégoire XII. Lettre des Pères du Concile en date du 25 juillet 1415 à Isolani. Petrarcchi, *Vita di M. Jacopo Isolani* dans *Miscellanea di Varia Letteratura*, vol. I, Lucques, 1762, p. 105. — Cf. Levi, *Nuovi Documenti sulla Legazione del Card. Isolani* dans *Archiv. della Soc. Rom. di Storia Pat.*, an. III, p. 403. Isolani était né à Bologne où il avait enseigné la théologie; il fut envoyé plus tard en France comme légat pour y apaiser des querelles.

cheval, sous un dais, entouré des barons et des caporioni, au palais du cardinal Orsini, dans le quartier Parione. Il ne pouvait, en effet, s'approcher du Vatican car le gouverneur du château Saint-Ange, Riccardo Petra, continuait à se montrer hostile. Les « représentants » gouvernaient despotiquement, mais leur règne dura peu.

La terreur a Rome.

La terreur était dans Rome et la vie devenait impossible. « Nul ne saurait dire, écrit Antonio Petri qui vécut ces heures d'angoisse, tout le mal que Riccardo causait à la ville. » On n'osait traverser le fleuve, les chanoines se refusaient à célébrer les offices dans Saint-Pierre et la vénérable basilique, centre de la chrétienté, était désertée et avait été dépouillée de tous les objets du culte (octobre 1414). Le 26 décembre, la population s'alarma d'une éclipse de lune qui « parut d'abord toute noire et puis toute rouge » ; elle dura deux heures[1]. Tout l'hiver et le printemps se passèrent de la sorte ; les processions habituelles ne purent avoir lieu. Le 17 juillet 1415, le gouverneur entreprit de couper le pont Saint-Ange ; il fit enlever cinq grosses pierres dans la première arche, mais le lendemain une trêve était conclue. Elle dura peu. Le 30 juillet 1414, le bombardement recommença de plus belle ; il ne s'arrêtait « même pas les jours fériés ». De leur côté, les Romains se mirent à creuser des tranchées et à élever des épaulements tout autour du château ; ils firent plus ; le 7 août 1415, ils murèrent la porte de la forteresse ! Ils

1. Elle fut totale en effet et commença à dix-sept heures.

n'eurent pas un tué, tandis que les défenseurs éprouvèrent, à ce qu'on raconta dans la ville, de grandes pertes. Une grosse pièce fut amenée, mais que pouvait-elle contre d'indestructibles murailles ? Voyant que la force ne leur servirait de rien et qu'il leur était bien difficile d'empêcher les vivres d'entrer, les Romains essayèrent de l'intrigue ; une femme servit d'intermédiaire, mais le gouverneur eut vent de ces menées, et la femme, lancée par une des machines de guerre du château, alla tomber au loin parmi les assiégeants ! Le lendemain, un homme eut le même sort ; il tomba dans le fleuve (11 septembre 1415).

Le 8 octobre, le légat Isolani demanda aux trois conservateurs de venir s'entretenir avec lui dans le palais de S. Lorenzo ; aussitôt qu'il les eut à sa disposition, il fit arrêter l'un deux, Capocci ; on l'interrogea pendant six heures et il avoua qu'il avait organisé un complot pour livrer la ville aux Napolitains. Le peuple était pour le légat et parcourait les rues en criant : « Vive l'Église » ; d'ailleurs, des hommes d'armes gardaient tous les points importants, l'épée nue. Capocci fut exécuté le soir même, dans une des salles du Capitole.

Un événement imprévu vint changer la face des choses. La reine Giovanna avait épousé, le 10 août 1415, Jacques de Bourbon, comte de La Marche, espérant par ce mariage se prémunir contre les entreprises de Louis d'Anjou, mais elle s'en repentit bientôt, car son mari, dont elle avait pensé faire un serviteur docile, prit pour lui tout le pouvoir et la réduisit presque en captivité. Un de ses premiers actes fut de rendre la liberté à Paolo Orsini qui vint aussitôt à Rome à la tête

d'un corps de troupes réuni en hâte (25 novembre 1415). La conduite des opérations contre le château Saint-Ange lui fut confiée, et il la mena si bien que le gouverneur, voyant que la Meta était entre ses mains, cessa d'inquiéter les Romains. Pendant près d'une année, Orsini fut le maître à Rome ; c'était lui qui nommait les magistrats ; mais, le 5 août 1416, il fut tué dans un combat près de Colle Fiorito (Ombrie), où il avait pour adversaires Tartaglia et Lodovico Colonna. Les Romains s'alarmèrent, ils redoutaient Tartaglia ; trois gouverneurs furent chargés de veiller à la sécurité publique et de désigner les magistrats. Le danger ne laissait pas d'être grand, en effet. Tartaglia était le lieutenant d'un homme qu'il y avait lieu de craindre, Braccio de Montone, l'un des compagnons de Louis d'Anjou dans son entreprise contre Naples ; il s'était emparé de Pérouse et d'autres villes ; Bologne redoutait ses entreprises et maintenant il songeait à s'emparer de Rome[1]. Ses partisans s'agitaient, et ils étaient nombreux dans Rome ; les gouverneurs et le légat luttaient entre eux âprement ; les exécutions se succédaient, car la trahison était partout.

Braccio approchait lentement ; il soumit l'Ombrie et une partie de la Sabine ; le 9 juin 1417, il campait près de S. Agnese hors des murs. Isolani alla le trouver et lui demanda pour quelle raison il venait. « J'ai, répondit-il, la même raison qu'ont les papes : le désir de la puissance. » Il ajouta qu'il ne venait pas pour conquérir la ville, mais pour y maintenir la tranquillité

1. *Vita Bracchii*, par Gio Antonio, dans Muratori, vol. XIX, col. 131.

durant l'absence de la papauté[1]. Jamais on n'avait vu une armée aussi nombreuse sous les murs de Rome; elle pillait et rançonnait les villages voisins et empêchait les Romains de cultiver leurs champs. D'ailleurs, les vivres manquaient, il n'y avait plus de pain et les Romains étaient loin de s'entendre entre eux. Une assemblée eut lieu, le légat prononça d'éloquentes paroles, d'héroïques résolutions furent prises, mais le cardinal S. Angelo réunit à son tour dans son palais les magistrats et le peuple et leur représenta si vivement leur imprudence et les dangers qu'ils couraient que tous décidèrent d'un commun accord de ne pas s'opposer à l'entrée de Braccio; bien plus, ils sortirent de la ville avec des rameaux d'olivier à la main, pour lui offrir la seigneurie. Le légat Isolani, son second, Stefano Barbarini, et le sénateur, Giovanni Alidosi[2], quittèrent précipitamment le Capitole pour se réfugier auprès du gouverneur du château Saint-Ange, Riccardo, en la fidélité duquel ils avaient confiance.

Braccio maitre de la ville.

Braccio avait, dit Æneas Sylvius Piccolomini, une noble apparence, bien qu'il fût paralysé du côté gauche; son parler était doux et aimable, mais il ne disait jamais ce qu'il pensait; il se plaisait aux souffrances d'autrui; c'est ainsi que, sur son ordre, plusieurs hommes avaient été naguère précipités du sommet de hautes tours, un

1. *Vita Bracchii* (Muratori, vol. XIX, col. 545).

2. Il confirme les statuts des changeurs le 12 août 1416 (*Ars Campsorum*). Bibliotecca V. Emanuele.

prisonnier fut jeté à Viterbe dans une source bouillante. Il ne croyait ni à Dieu ni à diable[1].

Il alla s'installer sur l'Aventin, hors de la portée des canons du château, dans les bâtiments attenant à l'église S. Maria de Aventino, qui sont devenus le prieuré de l'ordre de Malte. La municipalité fut dissoute et un nouveau sénateur, Ruggieri, comte d'Antignola, remplaça Alidosi ; il exerçait ses fonctions à la date du 20 juin 1417[2]. Braccio prit le titre de *Defensor Urbis*, conformément aux déclarations qu'il avait faites en entrant à Rome, tandis que le cardinal S. Angelo, qui avait tant contribué à son succès, prenait ou usurpait le titre de vicaire de l'Église.

Mais que pouvait Braccio s'il n'occupait pas le château Saint-Ange? Comme tant de fois déjà, de sa possession dépendait le sort de Rome. Le gouverneur venait de remporter un avantage marqué ; le 25 juin 1417, il s'était emparé de la Meta et avait rétabli le câble de va-et-vient, assurant ainsi le ravitaillement de la citadelle ; le 6 juillet, il captura quatre-vingt-quatre chevaux de la cavalerie de Braccio qui passaient à proximité ; Braccio, en revanche, parvint à faire murer la porte S. Pietro, voisine du château[3]. Toutefois l'opération eut lieu de nuit et les Romains trouvèrent que ce n'était pas de bonne guerre.

Encouragé par ce succès, Braccio vint hardiment s'établir avec son armée dans les bâtiments du

1. Lesca, *Commentaires*, p. 281.

2. Statuts des changeurs, *ut supra*. Déjà sénateur en 1410.

3. Antonio Petri (Muratori, vol. XXIV, col. 1063). C'est la porte S. Petri in Hadrianeo. — Cf. Moroni, *Diz. Eccles.*, vol. LIV, p. 168, et Muratori, vol. XXIV, col. 1065. Aujourd'hui murée.

Vatican et à l'entour (8 juillet 1417). Un premier assaut fut donné le jour même à la Meta, au cours duquel le câble qui la reliait au château Saint-Ange put être brûlé, et le 21 juillet suivant, la petite garnison qui s'y trouvait se rendit.

Le cardinal Isolani et Riccardo envoyaient message sur message à Naples sans obtenir aucun secours ; Braccio voyait, au contraire, grossir sans cesse son armée ; Tartaglia lui amena, le 23 juillet 1417, un important renfort, en sorte que la situation des assiégés parut désespérée[1]. Mais la saison travaillait pour eux ; une sorte de langueur, suivie d'une soif ardente, accablait les soldats de Braccio[2]. D'autre part, la reine Giovanna avait reconquis sa souveraineté ; à la suite d'une révolution, le 13 septembre précédent (1416), son mari avait dû chercher refuge dans le château de l'Œuf où, assiégé, il renonça au pouvoir pour sauver sa vie ; et il en était résulté que Sforza fut remis en liberté et gratifié par la reine de plusieurs seigneuries, entre autres celle de Troja[3] ; il brûlait de reprendre sa carrière d'aventures qui devait le mener à de si hautes destinées ; il supplia la reine de lui en fournir l'occasion, et celle-ci lui donna Rome à conquérir. Le 10 août 1417, il campait avec une assez forte armée dans la plaine qui s'étend devant la porte S. Giovanni ; le comte de Carrare, Cristoforo Caetani, le

1. La précieuse chronique de Antonio Petri s'arrête au 25 septembre 1417.

2. Muratori, vol. XIX, col 547.

3. Sforza avait été mis à la torture et Jacques de Bourbon l'aurait fait périr si sa sœur, femme de Michelino Attendolo, n'avait fait arrêter quatre ambassadeurs napolitains qu'elle garda comme otages (*Annales L. Bonicontrii Miniatensis*, Muratori, vol. XXI, col. 110).

comte Tagliasti, Orso di Monterotondo, Giordano Cave combattaient sous ses ordres. Braccio avait massé son armée dans la région du Latran, mais il n'avait garde de la risquer; on n'engageait une bonne troupe qui pouvait se louer fort cher que lorsqu'on était bien sûr d'avoir le dessus. Sforza avait envoyé à Braccio son gantelet teint de sang, mais, comme son adversaire, il hésitait à commencer le combat ; au lieu de l'attaquer de front, il fit un mouvement tournant, conduisit son armée à Ostie et de là au mont Mario d'où il coupait Braccio de ses communications avec Pérouse et Bologne. Braccio, en effet, dut abandonner Rome après l'avoir occupée un peu plus de deux mois[1] ; il sortit par la porte Viridaria, emmenant ses principaux partisans, Battista Savelli et Giacomo Colonna (26 août 1417)[2].

Sforza maître de la ville.

Le lendemain, Sforza avec sa troupe entrait par la porte del Popolo[3], occupait le Vatican et Saint-Pierre et nommait des caporioni et un nouveau sénateur, Giovanni dal Bonincontri, dit Nanni di Spinello, de Sienne. Le cardinal Isolani s'investit des mêmes pouvoirs qu'il exerçait auparavant.

Les vengeances ne tardèrent pas. Le 3 septembre 1417, le cardinal S. Angelo fut envoyé prisonnier au château Saint-Ange ; son neveu partagea bientôt le

1. L. Fumi, *Braccio a Roma*, Sienne 1877. Correspondance de Braccio et du cardinal Isolani.

2. Muratori, vol. XIX, col. 679. *Vita Sforliæ.*

3. Infessura, p. 21. — *Annales Bonincontrii,* Muratori, vol. XXI.

même sort, ainsi que Riccardo della Molara et d'autres. On les accusait d'avoir comploté de livrer la ville à Benoît XIII (Pietro di Luna) qui était alors à Valence, en Espagne. Riccardo fut relâché après une courte détention ; pour le cardinal, il mourut assassiné en prison pendant qu'on instruisait son procès (31 octobre 1417)[1].

Les Romains se plièrent au nouveau gouvernement ; toutefois, le caporione du quartier Campomarzo fut puni d'une amende de 300 ducats pour avoir ouvert la porte à Sforza.

Le nouvel élu du concile de Constance, le pape Martin V[2], ne pouvait qu'accepter de reconnaître les gouvernants de Rome ; il confirma le cardinal Isolani et le sénateur Nanni di Spinello[3] dans leurs fonctions, déclara que Sforza resterait le défenseur de la ville et se proclama l'ami de la reine de Naples. Sforza passa l'hiver à Rome et ne retourna qu'au printemps 1418 à Naples, laissant son neveu Foschino commander à sa place[4].

Martin V avait quitté Constance le 16 mai 1418, en compagnie de l'empereur Sigismond ; il ne parvint que le 12 octobre à Milan, car il voyageait avec une lenteur voulue, désirant s'éclairer sur la situation de l'Italie et s'assurer de l'accueil qu'il y recevrait et des amis sur qui il pourrait compter. De Milan il gagna Brescia, Mantoue, Florence.

1. Muratori, vol. XXI, col. 115. — Forcella, *Iscrizioni*, vol. II, p. 342, n. 1048. Inscription tombale dans l'église S. Maria du Transtévère. Il y est parlé de « *impia mors* ».
2. Odone Colonna, élu le 11 novembre 1417, jour de la Saint-Martin.
3. D'après Gregorovius, ce sénateur était Giovanni Savelli.
4. *Ibid.*

La situation s'était compliquée à Rome depuis le départ de Sforza ; les bouleversements politiques s'y succédaient sans relâche ; tour à tour les conservateurs chassaient le sénateur et le sénateur chassait les conservateurs et accaparait tous les pouvoirs ; l'anarchie régnait. Le 2 décembre 1417, le pape voulut interposer son autorité entre les barons et le peuple afin qu'ils fissent trêve « en vue de la paix »[1], mais l'état d'énervement des Romains tenait à une cause qui est à l'origine de toutes les révolutions : on avait faim. A la différence de la plupart des autres villes importantes d'Italie, Rome n'avait ni commerce ni industrie, à peine un port ; elle vivait de sa banlieue et d'arrivages maritimes précaires. Le calme ne pouvait y durer longtemps.

Toutefois, le pape avait un avantage considérable qui lui assurait la maîtrise de la ville : le château Saint-Ange était à lui. Au lendemain de son élection, il avait envoyé son neveu Antonio Colonna auprès de la reine de Naples ; une « paix perpétuelle » fut conclue le 21 août 1418 ; la reine chargea le grand sénéchal, Gianni Caraccioli, qui était pour le moment son favori, de se rendre auprès du pape pour lui rendre hommage. Chemin faisant, le sénéchal remit à Antonio les forteresses d'Ostie, de Civitavecchia et le château Saint-Ange (septembre 1418). Martin V chargea le cardinal légat d'aller en prendre possession et d'y installer un gouverneur de son choix qui fut l'évêque de Montefiascone, Pietro Antonio (16 octobre 1418). Celui-ci fut remplacé, à la date du 25 février 1420, par un laïc, très en faveur auprès de Martin V, Ugolino Olivi, comte de

1. Theiner, vol. III, p. 220, n. 153.

Piagnano, auquel le pape rappelle, dans sa lettre de nomination, que la charge de gouverneur du château Saint-Ange est une des plus hautes qui soient (27 février 1420)[1].

Sforza avait passé au service du pape et, quittant le royaume de Naples, s'était mis à harceler son rival Braccio da Montone ; mais, pour la deuxième fois, les deux adversaires ne voulurent pas courir les hasards d'une lutte décisive ; un arrangement fut conclu le 8 février 1420 par lequel Braccio abandonnait ses prétentions sur Rome, restituait quelques villes au Saint-Siège et se faisait reconnaître en retour comme seigneur de Todi et de Pérouse sous la suzeraineté de l'Église[2]. Martin V engagea même Braccio à son service et l'envoya réduire les Bolonais, bien qu'il leur eût promis précédemment (19 mai 1419) de respecter leur indépendance. Les Bolonais se soumirent et le cardinal Gabriele Condulmiero, le futur Eugène IV, fit son entrée dans la ville en maître le 15 juillet 1419.

1. Theiner, vol. III, p. 255, n. 182. Le pape le nomma sénateur de Rome en 1423. Olivieri ne le mentionne pas.
2. Muratori, vol. XIX, col. 699.

CHAPITRE VI

DERNIÈRES LUTTES ENTRE LE PEUPLE ET LE POUVOIR PONTIFICAL

Martin V.

Après tant d'années de luttes intestines, de guerres dans les rues, d'incertitudes, de bouleversements, la situation de Rome était lamentable ; les églises, les monuments tombaient en ruine ; on ne bâtissait plus ; les seuls travaux architecturaux de cette époque sont quelques tombeaux, celui du cardinal Pietro Stefaneschi Annibaldi par Paolo Romano, dans l'église S. Maria in Trastevere, et celui du cardinal Marino Vulcani de Naples, dans l'église S. Francesca Romana. Les ordonnances n'étaient plus observées ; en 1424 et en 1425, il fallut rappeler les bouchers, les marchands de poissons et les tanneurs au respect des prescriptions qui leur interdisaient de jeter sur la voie publique « les têtes, les pieds, les carcasses, les entrailles des animaux tués, du poisson pourri, des ordures[1] ». La disette sévissait ; tout luxe avait disparu. Rome faisait à peine figure de cité, écrivait Théodore de Nyem[2].

1. *Archivio Vaticano*, Armad. XXIX, vol. 8, c. 162 et le bref daté du 31 mars 1425. — Theiner, vol. III, p. 290, n. 231.

2. Théodore de Nyem, *Vita pontificum*, dans G. Eccardo, *Corpus*

Le frère de Martin V, Giordano Colonna, était arrivé à Rome en qualité de légat pour préparer les voies ; d'ailleurs, les Romains n'aspiraient qu'à voir revenir la papauté et, en outre, Martin V était Romain.

Le pape avait quitté Florence le 9 septembre 1420, après avoir prévenu la Curie de son intention de gagner directement sa capitale[1] ; selon sa coutume, il cheminait à petites journées ; il fit son entrée à Viterbe entouré de bannis dont quelques-uns n'avaient pas vu leur patrie depuis plus de vingt-cinq ans[2]. Comme les routes n'étaient pas sûres et que des bandes armées erraient dans les environs, Martin V se fit escorter d'une troupe d'hommes d'armes. Le samedi 28 septembre 1420, le cortège pontifical arrivait aux portes de la ville ; le pape alla se loger dans les dépendances de l'église S. Maria del Popolo ; le lendemain eut lieu son entrée solennelle ; suivant l'itinéraire consacré, le souverain pontife quitta la Via Lata aux environs de l'église S. Marco, prit la Via Pontificale et gagna Saint-Pierre par le pont Saint-Ange ; il était sous un dais et les « champions » des différents quartiers marchaient devant lui[3].

La population exultait ; il lui semblait que la fin de ses maux était enfin venue ; plusieurs jours durant, les caporioni et de nombreux habitants parcoururent

hist., Leipzig, 1723, vol. I, col. 1546 et suiv. — Cf. Duchesne, *Liber Pontificalis*, vol. II, p. 520.

1. *Archiv. Vat.*, Arm. XXIX, vol. 6, c. 168.

2. Le 18 septembre au soir ; il repartit le 26.

3. Les joueurs qui représentaient les divers quartiers dans les divertissements du Testaccio (Pogge, *Lettres*, dans *Spicilegium romanum*, par Angelus Majus, Rome, 1844, vol. X, ép. V, p. 431).

les rues de la ville, tenant des torches et des cierges et criant : « Vive le pape Martin ![1] »

Cependant, le pape n'estima pas que les bonnes dispositions de ses sujets lui fussent une sauvegarde suffisante et, dès le 11 octobre 1420, il signait une convention avec un chef de bande, Angelo de Trisacho, qui se chargea de garder le palais du Vatican avec soixante-dix hommes, moyennant douze florins par mois pour lui et trois florins par homme pour ses soldats[2]. Le 24 octobre, la porte Pertusa, située derrière Saint-Pierre, était confiée à un homme sûr[3]. La ville était remplie de malandrins ; le premier soin du pape fut d'organiser la répression ; des exécutions eurent lieu ; les barons des environs, qui rançonnaient voyageurs et pèlerins, furent également châtiés ; le seigneur de Montelupo eut la tête tranchée ; il en fut de même du seigneur Ulisso de Magnano ; Tartaglia, ce condottiere fameux qui avait combattu sous les ordres de Braccio et dont les Romains avaient eu à se plaindre, fut pris et mis à mort[4]. En même temps, le pape réglementait les finances municipales ; un arrêté en date du 1er novembre 1420 fixait les salaires des magistrats capitolins depuis le sénateur jusqu'aux plus humbles employés, ainsi que la solde des officiers et des hommes qui gardaient les portes, le

1. Infessura, p. 23 et suiv. Un singulier tableau qui est au Louvre représente le pape passant le pont Saint-Ange. Nous l'avons reproduit dans *Le château Saint-Ange*. Voir plus loin, p. 183, 185, au sujet des représentations du pape.

2. Theiner, vol. III, p. 269, n. 198.

3. *Archiv. Vat.*, Armad. XXIX, vol. 6, c. 227. Cette porte existait encore au xviiie siècle ; elle a disparu.

4. Niccolo della Tuscia, p. 116. Défense fut faite aux « curiaux » de sortir avec des armes « offensives ou défensives » (1422).

château Saint-Ange et les places fortes hors de Rome[1].

Martin V prenait en main effectivement le gouvernement de la ville; son intervention est constante. Si l'on s'en tenait aux textes des Statuts, il semblerait que le pape était exclu de toute action dans les affaires communales ; à consulter les faits, on constate qu'il en était tout autrement. Au point de vue judiciaire, son ingérence s'exerce surtout en faveur des condamnés ; le 3 novembre 1420, il décrète une amnistie en faveur de toutes les personnes emprisonnées ou poursuivies, à l'exception des barons, des homicides, des voleurs et des criminels de lèse-majesté ; à tout moment, il ordonne au sénateur de mettre en liberté des inculpés, il s'occupe de faire entrer en composition des plaidants, même quand il y avait eu voies de fait ; il fait restituer à un changeur huit cents florins que des joueurs déshonnêtes lui avaient pris avec des dés pipés ; d'autre part, il rappelle qu'un blasphémateur doit être condamné au pain et à l'eau ; il demande une condamnation sévère contre des malfaiteurs. Pour assurer l'exécution de ses volontés, il s'arroge le droit de désigner de son propre chef, contrairement aux règlements statutaires, certains magistrats, le procureur fiscal, le juge des appels, le maréchal de la Curie capitoline. En 1422, il essaye de délimiter les diverses juridictions qui s'exerçaient dans la ville ; dans un rescrit adressé au sénateur, il déclare que les clercs seront jugés par lui ou par son représentant, les « courtisans » par la maréchaussée pontificale et les citoyens romains par les tribunaux ordinaires, mais, dans

1. Voir *Les Institutions communales de Rome.*

l'exécution de ses instructions, il se présentait constamment des difficultés et ce fut, on l'a vu, le constant et vain souci de la papauté que d'établir une délimitation exacte entre les compétences des tribunaux.

D'autre part, le pape s'occupait de l'alimentation de la ville ; il permettait le transport des céréales de la Campanie et de la Maritime vers Rome ; il s'occupait aussi d'organiser la milice urbaine et chargea les conservateurs de choisir quatre personnes auxquelles on confierait le soin de désigner les citoyens en état de prendre les armes pour maintenir la tranquillité publique ; il intervenait pour apaiser un conflit entre barbiers ; il obligea le sénateur à ne pas exiger des habitants de Corneto qu'ils fournissent des hommes ou de l'argent pour les jeux du Testaccio[1].

Ces immixtions constantes, quoiqu'elles fussent peut-être très utiles, expliquent les mouvements de révolte qui agitaient parfois le peuple romain. La comparaison avec les républiques voisines ne pouvait manquer de lui être pénible.

Une catastrophe se produisit à la fin de l'année 1422 ; en novembre, à la suite de fortes pluies, le Tibre déborda et ses eaux, pénétrant dans la ville par la porte del Popolo, envahirent tous les bas quartiers jusqu'à la place Campo di Fiore. Comme au temps de Piranesi et de nos jours en 1900, il y eut de l'eau dans le Panthéon jusqu'à hauteur d'homme ; une inscription, qui existait déjà au temps d'Infessura, marque la hauteur que l'eau atteignait dans l'église de S. Maria sopra

1. *Archiv. Vat.*, Armad. XXIX, vol. 6, 7 et 8, *passim*.

Minerva ; on naviguait en bateau dans les rues[1]. Beaucoup d'habitants périrent et un grand nombre d'animaux furent noyés dans la campagne ; une disette s'ensuivit. Suivant une pente naturelle à l'esprit populaire, on chercha une cause mystérieuse à ce malheur et l'on assura que Braccio avait rompu les digues du lac Pedeluco en Ombrie, pour se venger sur les Romains d'un échec qu'il venait de subir.

Mort de Braccio et de Sforza. — Renaissance de la ville.

Braccio périt peu après prisonnier des soldats pontificaux (1424). La reine de Naples l'avait chargée de prendre la petite ville d'Aquilée, dans l'Abruzze ultérieure, que l'empereur Frédéric II avait fondée quelque cent cinquante ans auparavant. Les habitants en avaient rendu les fortifications si redoutables et ils étaient eux-mêmes si courageux qu'au bout de quatorze mois d'attaques, Braccio n'avait pu s'emparer de la ville. Cependant, leurs forces s'épuisaient ; ils firent donc appel au souverain pontife, ennemi de la reine, qui envoya à leur secours deux mille fantassins et autant de cavaliers, sous la conduite de Lodovico Colonna ; celui-ci les fit passer par un défilé qui avait paru inaccessible à Braccio, ce qui lui permit de le prendre à revers. Le combat fut rude, ce qui était rare alors, et Braccio blessé tomba aux mains de ses ennemis. Il se laissa mourir

1. M. Carcani, *Il Tevere e le sue Inondazioni*, Rome, 1875, p. 40. — F. M. Bonini, *Il Tevere incatenato*, Rome, 1663, p. 53.

de faim (mai 1424)[1]. Lodovico Colonna ramena à Rome son cadavre qui demeura exposé plusieurs jours sans sépulture devant la porte de S. Lorenzo, où Pogge le vit[2]. L'allégresse fut extrême à Rome. Quant à Sforza, il était mort quelque temps auparavant, en voulant sauver un de ses fils qui se noyait. Les deux pires ennemis de Rome avaient donc disparu et il semblait qu'aucun danger ne fût plus à redouter. On dansa sur les places publiques, on organisa des cavalcades; une multitude accompagna Colonna quand il se rendit au Vatican. Le rubbio de blé baissa à 40 soldi, c'est-à-dire à moins d'un florin. C'est alors qu'on songea à donner au pape l'épithète qui figure sur son tombeau : « *Temporum suorum felicitas* ».

Il y avait lieu de se réjouir ; les territoires fertiles dont Braccio avait fait son domaine firent retour au Saint-Siège d'autant plus aisément que son fils avait succombé en même temps que lui; Pérouse, Todi, Assise, toute l'Ombrie se donna aux représentants de Martin V ; Foligno, attaqué par l'un des fils de Sforza qui s'était mis à la solde de l'Église, succomba malgré la présence de Corrado Trinci ; aussitôt les petites cités des Marches, Forli, Imola, Fermo, Ascoli, Sinigaglia, ouvrirent leurs portes et l'État pontifical se trouva à peu près reconstitué dans son intégrité !

Délivré de soucis de ce côté, Martin V put consacrer les ressources accrues du Saint-Siège à la restauration de sa capitale ; d'importants travaux furent entrepris;

1. Niccolo della Tuccia, p. 116. — Ercole Ricotti, *Storia delle Compagnie di Ventura*, vol. II, p. 287. — Muratori, vol. III², 866.
2. *De Varietate Fortunæ*, p. 74.

la nef de la basilique du Latran fut repavée avec des dalles de porphyre et de serpentine; il est vrai que ce fut aux dépens des autres monuments de la ville; Antonio Piccardi et Niccola Bellini reçurent l'autorisation de prendre dans les églises ruinées, et sans nul doute dans les monuments antiques, les matériaux dont ils auraient besoin ; les corniches furent ornées de statues et les murailles de fresques dues à Gentile da Fabiano; le pape l'avait appelé à Rome, ainsi que Pisanello et Masaccio qui décora Sainte-Marie Majeure. Masaccio y représenta le pape sous les traits du pape Libère. Le porche de Saint-Pierre, qui menaçait ruine, fut réparé, ainsi que la toiture du Panthéon, en sorte que le pape put, sans trop de vanité, faire frapper une médaille qui portait cette inscription : « *Dirutas ac labantes Urbis restaur. eccles. Columnæ huius firma petra*[1] ». Le palais des Douze Apôtres, actuellement palais Colonna, qui servait de résidence au pape, fut rebâti; l'atelier monétaire sensiblement agrandi[2]. Martin V fit également quelques réparations au château Saint-Ange; ses armes, qui figurent sur une tour et sur la façade du Capitole, prouvent que certains travaux s'y exécutèrent sur son ordre.

Les cardinaux se piquèrent d'émulation; le cardinal

1. Bonanni, vol. I, p. 20, méd. V.

2. Muntz, *Les Arts...*, vol. I, p. 4. — Pastor, vol. I, p. 232. — Floravanti, p. 93, dit, d'après Nicola Signorile, que la Monnaie se trouvait, au commencement du xve siècle, au pied du Capitole, près de l'arc de Septime Sévère. Vers le milieu du siècle, elle fut transportée dans le quartier Pigna; le Saint-Siège payait 33 florins pour la location de la maison où elle était installée (1467) ; plus tard, on l'établit, pour plus de sécurité, sous les murs du château Saint-Ange (*Bibl. Vat.Mandat.*, 1466-1468).

espagnol Alfonso Carillo fit les frais d'importants travaux dans l'église SS. Quattro Coronati, ainsi qu'en témoigne une inscription sur le porche[1]. Une bulle datée du 27 mai 1423[2] mentionne la restauration par le cardinal protecteur de l'hospice voisin de l'église S. Stefano degli Ungheresi[3].

Les Romains reconstruisaient leurs maisons et en bâtissaient de nouvelles[4]. Ce fut afin de coordonner tous ces travaux et d'empêcher les empiétements sur la voie publique que le pape promulgua, le 31 mars 1425, la bulle qui réorganisait le service des *Magistri viarum*[5]. Elle leur accordait les droits les plus étendus, le droit d'imposer des amendes, de prononcer des jugements et de les faire exécuter, la direction des services de voirie, la surveillance des règlements de salubrité; un salaire de 100 florins par an leur était attribué.

A la suite de prédications de saint Bernardin de Sienne, les Romains, sur qui l'éloquence avait toujours un grand empire, entreprirent de réformer leurs mœurs; saint Bernardin revenait de Terre Sainte. entouré d'un grand renom de sainteté et, quand il eut parlé contre le luxe, les jeux, la parure, bien des gens apportèrent sur la place du Capitole tables à jeu, dés, ornements, bijoux

1. Forcella. *Isc.*, vol. VIII, p. 290, n. 720.

2. *Collectio Bullarum*, Rome, 1747, vol. II, p. 81. — Cf. Armellini, p. 747.

3. Appelée aussi Della Guglia, à cause de l'obélisque de Saint-Pierre qui se trouvait encore à cette époque *in situ* et dont elle était voisine.

4. Muratori, vol. III², c. 853. — Cf. Platina.

5. Theiner, vol. III, p. 290, n. 231. On se rappelle qu'ils portaient antérieurement le nom de *Magistri ædificiorum*. — Voir l'excellent article de Emilio Re, dans *Archiv. Soc. Romana di Stor. Pat.*, année 1920 (XLIII), p. 5.

et en firent un grand bûcher. On brûla aussi une sorcière et tout Rome s'en fut assister à son supplice (juillet 1424).

Il ne semble pas que les bonnes résolutions des Romains aient duré bien longtemps. car il fallut bientôt leur imposer par des lois un peu de modération dans les dépenses somptuaires[1]. Cependant, le pape avait fait ouvrir la porte sainte du Latran et quantité de Romains et d'étrangers accomplirent les rites prescrits.

Le 12 février 1431, qui était le lundi du carnaval, « le soleil s'obscurcit et il sembla qu'il faisait nuit »[2]; huit jours après, le pape Martin V fut frappé d'apoplexie après son repas et mourut le lendemain ; il avait soixante-trois ans[3]. On l'enterra aussitôt dans l'église du Latran qui lui était particulièrement chère; on y voit encore la plaque de bronze qui le recouvre et sur laquelle il est représenté. Le peuple romain le pleura sincèrement, hommage que peu de papes reçurent.

Cependant, s'il avait rendu quelque prospérité et quelque tranquillité à la ville, sa politique en compromit gravement l'avenir; son favoritisme envers les siens permit à la maison des Colonna d'acquérir une telle puissance qu'elle devint un danger pour son successeur et pour la ville et que tout le pontificat d'Eugène IV se passa à lutter contre elle. Les Colonna occupaient les principales charges, tenaient les comman-

1. Voir *La Femme italienne.*

2. L'éclipse fut, en effet, complète; elle commença à treize heures et demie.

3. Duchesne, vol. II, p. 522. Il avait régné treize ans.

dements les plus importants, étaient en réalité les maîtres de la ville. En outre, ils s'étaient emparés de Marino, dont le château commandait la route vers le royaume de Naples, d'Ardea, d'Astura qui avait appartenu aux Frangipani, de Frascati, de Rocca di Papa, de Basanello et d'autres villes encore. Giordano, frère de Martin V, fut créé duc d'Amalfi et de Venosa par la reine de Naples à la demande du pape, puis prince de Salerne ; Lorenzo reçut le comté d'Albe et Genazzano ; tous deux moururent avant Martin V. Le fils de Lorenzo fut élu cardinal en 1426 (24 mai), si jeune que le pape ne fit connaître sa nomination qu'en 1431[1].

Le pontificat d'Eugène IV.

Le 1er mars 1431, les cardinaux présents à Rome, et qui étaient au nombre de quatorze[2], se réunirent dans l'église S. Maria sopra Minerva; comme on craignait des mouvements populaires, toutes les rues environnantes, jusqu'à la place du Panthéon, avaient été barrées de palissades[3]. Les Colonna surtout étaient à craindre ; leurs éternels rivaux. les Orsini, qu'ils avaient durement opprimés, n'aspiraient qu'à se venger, et l'on pouvait redouter que, pour parer à ce danger, les Colonna ne tentassent un coup de force afin d'imposer leur candidat au conclave. C'est pourquoi les cardinaux se hâtèrent. Le surlendemain, samedi 3 mars 1431, leurs voix se portèrent sur Gabriele

1. Pastor, vol. I, p. 237. — Moroni, *Diz.*, vol. XIV, p. 303.
2. Il y avait cinq absents (Ciacconio, éd. 1601, c. 887).
3. Muratori, vol. III², col. 1123.

Condulmiero[1]. Il appartenait à une famille vénitienne récemment anoblie ; sa carrière avait été rapide ; grâce à son oncle le pape Grégoire XII, il était devenu évêque de Sienne à vingt-quatre ans, en 1408 ; la même année, le pape l'avait nommé trésorier général du Saint-Siège et cardinal du titre de Saint-Clément ; en 1424, il recevait la légation difficile des Marches. Il avait, lors de son élection, quarante-huit ans et les dehors, sinon les qualités, d'un souverain pontife[2] ; son aspect, dit Vespasiano da Bistici, son contemporain, imposait le respect et la vénération ; sa taille était élevée, son aspect grave et recueilli. Sa générosité touchait à la prodigalité ; à un exilé, il disait, en lui présentant sa bourse, d'y puiser librement ; il ne pouvait conserver d'argent par devers lui et, un jour, gourmanda un de ses familiers, Roverelli, auquel il avait remis 4000 ou 5000 florins pour les employer et qui ne les avait pas dépensés sur l'heure[3].

Le 11 mars eut lieu le couronnement du nouveau souverain pontife qui se rendit au Latran en grande pompe, selon l'usage, ; au cours de cette cérémonie, une panique se produisit dans la foule et il y eut plusieurs tués, dont un évêque.

Maintenant il s'agissait d'établir solidement le pouvoir du pape, afin qu'il fût à l'abri des tentatives probables des Colonna ; deux cardinaux qui avaient con-

1. On écrit aussi Condulmieri, Condulmaro et, par erreur, Condolmieri. La forme vénitienne est Condulmier ou Condulmer.

2. La sœur de Grégoire XII, Beriola Corraro, épousa Angelo Condulmiero et en eut un fils qui fut Eugène IV et une fille, Barbo Polissena, qui devint mère du pape Paul II.

3. Muratori, vol. XXV, col. 263.

tribué à son élection, Giordano Orsini et Lucio Conti, aidèrent de leurs avis Eugène IV qui manquait des qualités d'un politique, était violent comme le sont les timorés, cruel quand on l'y incitait, incertain et fourbe[1]. Tout d'abord il fallait s'assurer la possession du château Saint-Ange qui était au pouvoir des Colonna ; Martin V y avait placé comme sous-gouverneur un de ses parents, Gio. Battista Colonna. Il fut amené à se retirer. Dès qu'il eut quitté la forteresse, on l'accusa d'avoir dilapidé les fonds destinés à la croisade. Ces fonds formaient dans les budgets pontificaux un chapitre à part, et ils étaient fournis par des impôts spéciaux ; mais, à vrai dire, le Saint-Siège y avait souvent recours dans les moments de gêne et ils ne servaient que rarement à préparer les tentatives de croisade dont on donnait à la chrétienté de temps à autre la consolation. Néanmoins le cas fut jugé très grave à l'égard de l'ancien gouverneur et une instruction fut ouverte.

Eugène IV, sentant de quelle utilité pouvait lui être le château, y plaça un homme sûr, Gaspard Wanduffen, procurateur de l'ordre teutonique (juillet 1431), qui se mit aussitôt à l'approvisionner en munitions et en vivres. Cependant, pour s'assurer sa fidélité, le pape lui donna comme surveillant, en qualité de sous-gouverneur, quelqu'un de sa famille, Marco Condulmiero ; en même temps il consacrait des sommes importantes à faire des réparations ; onze bombardes de différents calibres furent achetées, elles coûtèrent 200 florins. En 1432, gouverneur et sous-gouverneurs furent changés ; un

1. *Liber Pontificalis*, vol. I, p. 556. Cf. C. Calisse, Civitavecchia, p. 238.

NICCOLA PICCININO.

MÉDAILLE DE VITTORE PISANO

Vénitien, Giracomino Badoer, prit leur place; il donna, par ordre du pape, une vive impulsion aux travaux.

S'étant ainsi assuré un point d'appui solide, le pape engagea vivement la lutte avec les Colonna et leurs partisans ; le 18 mai 1431, il lançait contre eux l'anathème ; la réponse ne se fit pas attendre ; un complot fut ourdi, dont le but était d'occuper secrètement le château Saint-Ange, d'effrayer le pape afin qu'il allât s'y réfugier et de l'y assassiner, mais un des fauteurs du complot, Tommaso Priore, ayant été arrêté et ayant fait dans les tourments des révélations détaillées, ses complices furent saisis (20 juin 1431)[1]; l'un était l'évêque de Bénévent, Gaspare Colonna, fils d'Antonio, qui ne recouvra la liberté que longtemps après et mourut des misères et des angoisses qu'il avait subies ; l'autre était un moine, Fra Masi, qui fut pendu et écartelé le 14 juillet suivant (1431). Un grand nombre d'autres personnes se virent impliquées dans l'affaire et plus de deux cents périrent en prison ou sur l'échafaud.

Cependant la reine de Naples, Giovanna, avait envoyé au pape, sur sa demande[2], seize cents hommes et trois mille fantassins pour l'aider contre ses adversaires; ceux-ci proposèrent à celui qui les amenait, Giacomo di Caldora, une somme élevée pour qu'il n'allât pas à Rome[3], mais Eugène IV offrit plus encore et Caldora

1. Les chroniqueurs sont en contradiction sur la date de ce complot. Infessura donne la date de 1432 ; la biographie du pape qui est dans Muratori, vol. III², col 869, donne celle de 1431, qui paraît être la bonne. Voir, en effet, Pastor, trad., vol. I, p. 294.

2. A la date du 28 avril 1431, il est payé 100 florins à Ranuccio Farnese envoyé à Naples par le pape (*Mand. Camer.*, 1431-1434, fol. 8).

3. Raynaldus, ad an. 1431, XI, et article Caringi dans *Il Saggiatore*, Rome, 1846, vol. IV, p. 264.

arriva, ce qui obligea le parti des Colonna à se tenir coi pendant un temps. Les Vénitiens se montraient disposés à secourir leur compatriote et les Florentins penchaient pour lui par haine des Colonna. Force leur fut donc de se soumettre (22 septembre 1431); ils eurent à payer une indemnité de 75000 florins et à restituer les places fortes de Narni, Orte, Soriano; en outre, il leur fut imposé de rappeler les capitaines qu'ils avaient placés dans les villes dont Martin V leur avait confié la garde. Leur allié, le préfet de Vico, dut abandonner des terres qu'avaient d'ailleurs envahies, au nom de l'Église, Niccolo Fortebraccio et Giovanni Vitelleschi, évêque de Recanati, mais plus soldat qu'évêque, fort habile homme de guerre façonné à l'école de Sforza et qui allait jouer un rôle important dans l'histoire de l'Église. Il avait débuté dans la vie comme secrétaire du condottiere Tartaglia. Le préfet dut même s'enfuir jusqu'en Toscane.

Cette paix n'était qu'une trêve, et la guerre se ralluma dès l'année suivante. L'instruction du procès contre le gouverneur du château Saint-Ange avait attiré les soupçons sur le trésorier de l'Église, Oddo Poccia de Varris[1]; il est certain que, dans les derniers mois de la vie du feu pape, il avait remis en deux fois 8700 florins à Antonio Colonna, prince de Salerne[2], l'un des signataires de la convention du 22 septembre 1431. Oddo fut arrêté et dut croire son affaire très mauvaise, car il fit

1. De Varris, ou de Barris, vice-camerlingue, administrateur du territoire d'Anagni (Moroni, vol. VII, p. 78).

2. La reine de Naples l'avait dépouillé de ce titre par un rescrit en date du 1er juin 1431.

vœu en prison de donner à l'église S. Maria del Popolo une de ses maisons[1]. Son arrestation provoqua, de façon fort imprévue, la reprise des hostilités (15 avril 1432). Eugène IV avait recommandé qu'on usât de ménagements en procédant à la capture du trésorier et de ceux qu'on supposait être ses complices. Or le capitaine des troupes de l'Église, Stefano Colonna, fils de Niccolo, qui était en mésintelligence avec les autres membres de sa famille, usa tout au contraire de brutalité, ce dont le pape le reprit fort vivement[2]. Stefano, blessé, prit la fuite et se réfugia à Palestrina. Le cardinal Prospero Colonna le rejoignit ; les Conti, les Gaetani, les Savelli, Corrado di Antiochia lièrent partie avec eux et un certain nombre de Romains mécontents vinrent grossir leur troupe[3]. Les escarmouches commencèrent aussitôt. Le 23 avril 1432, la porte Appia, actuellement S. Sebastiano, que défendait Antonio Battista degli Albertoni, fut enlevée ; les assaillants traversèrent toute la région déserte qui s'étendait derrière cette porte du côté du Palatin et s'avancèrent jusqu'au quartier Colonna[4]. Ailleurs qu'à Rome, c'eût été ville gagnée ; mais au milieu de ces ruines, de ces caves, de ces ruelles nombreuses, de ces replis de terrain, il était difficile à une petite troupe de se garder efficacement et de ne pas courir le danger de périr dans la victoire, d'autant que la population, sur laquelle les Colonna

1. Un procès, né de cette donation, ne reçut de solution qu'en 1451! Vitale, p. 420.

2. Infessura, p. 27.

3. *Archives Caetani.* Article de Caringi dans *Il Saggiatore,* vol. II, p. 254 et suiv. Rome, 1846.

4. Platina, *Vie d'Eugène IV.*

avaient compté, se montrait, à son habitude, indifférente et que les milices pontificales semblaient être prêtes à agir énergiquement. Pour ne pas être coupés, les Colonna et leurs alliés durent donc non seulement se replier en hâte et abandonner Rome, mais regagner précipitamment leurs châteaux forts[1] ; toutefois ils laissèrent garnison dans les tours qui défendaient la porte Appia et tinrent ainsi la ville en alerte ; d'autre part, ils avaient, en se retirant, saccagé les champs et les vignes. La misère devint grande ; le blé monta de prix et les brigandages reprirent dans la campagne romaine, en sorte que les Romains, pris de colère, mirent à sac les demeures du cardinal Colonna, de Stefano Colonna, de Pietro Paolo Sartore, d'Orlando, ainsi que celle du cardinal Capranica (Domenico Pantagati), qui existe encore[2]. Plus d'un mois s'écoula avant que la porte Appia pût être reprise (31 mai 1432). Celui qui avait été chargé de la défendre et s'était si mal acquitté de sa tâche, Antonio Battista degli Albertoni, fut accusé de connivence avec les ennemis et condamné à voir raser sa maison, bien que les Statuts de 1363 eussent supprimé ce genre de châtiment.

Toutes ces secousses altérèrent la santé d'Eugène IV[3] qui semble avoir été atteint d'hémiplégie

1. Les *balestarii* de quartier du Transtévère reçurent 100 florins pour avoir défendu la ville. Battista Orsini reçut 30 florins pour la solde des hommes qui gardaient une des portes de la ville (*Mand. Camer.*, 1431-1434, fol. 8, 15).

2. C'est une des rares demeures privées de cette époque qui subsistent. Infessura, p. 28. — Cf. *Vita Dom. Capranica card. auct. Bart. Poggio* et *Tractatus Jordani Bricci pro Eugenio adversus Cardinalem de Capranica scriptus jussu Petri card. Fuxensis*, an. 1433, dans Baluze, *Miscellanea*, Paris, 1678-1715, vol. III, p. 263 et 303.

3. Platina.

(22 octobre 1432)[1]. Aussitôt le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les Colonna ; un gardien de la prison de la Torre di Nona[2], que Martin V avait nommé et qu'Eugène IV avait confirmé dans sa charge en avril de l'année précédente, aurait été l'auteur de l'attentat[3]. Le pape se rétablit d'ailleurs assez vite.

L'empereur Sigismond à Rome.

L'empereur d'Allemagne Sigismond errait alors en Italie, allant de ville en ville, appelé ici, chassé de là suivant les menus événements de la politique locale ; les Hongrois qui l'accompagnaient étaient indisciplinés et pauvrement armés. Son alliance avec le duc de Milan, qui était l'ennemi du pape, semblait devoir lui interdire l'accès de Rome, mais il tenait à y être sacré empereur ; il y avait vingt-deux ans qu'il cherchait l'occasion de se faire couronner et il était venu en Italie à travers mille dangers presque uniquement pour cela.

De Sienne, où il se trouvait au commencement de l'année 1433, il députa auprès du pape le chancelier de l'empire, Gaspard Schlick, et le comte Maticone,

1. Muratori, vol. III², col. 809, donne la date du 19 septembre 1431. Platina, au contraire, semble confirmer la date donnée par Infessura.

2. La Torre di Nona, située près du fleuve, sur la rive opposée au château Saint-Ange, était une très dure prison ; on y plaçait les coupables dont on voulait augmenter le châtiment. La maison où elle était établie appartenait à l'hôpital Saint-Jean de Latran, qui la louait au Saint-Siège 76 florins par an. (*Mand.* 1460, fol. 30).

3. Ce geôlier serait peut-être Rinaldo di Giacomo di Saltanico de Padoue (*Archiv. Seg. Vat.*, Arm. 29, vol. VII, c. 224. — *Reg. Vat.*, 381, fol. 13).

offrant de reconnaître Eugène IV pour le seul pape véritable, ce qui mettrait fin aux intrigues qui se tramaient à Bâle en vue de faire annuler son élection ; il s'en était fallu peu d'ailleurs qu'elles n'aboutissent. Eugène IV accepta de le couronner. L'empereur s'était avancé entre temps de Sienne à Viterbe et il partit de là pour Rome, escorté seulement, comme il avait été convenu, de quelques centaines de soldats à pied et de six cents cavaliers ; le jour de l'Ascension, le 21 mai 1433, il fit son entrée dans la ville, monté sur un cheval blanc et sous un dais drapé d'or. Il était suivi des ambassadeurs du czar des Tartares, du sultan des Turcs, du roi de France et du roi d'Angleterre. Le cardinal d'Arles, qui logeait près de Saint-Pierre, le reçut dans son palais.

Le jour de la Pâque aux Roses (Pentecôte), 31 mai 1433, eut lieu le couronnement. Une foule nombreuse d'hommes et de femmes était accourue pour voir passer l'empereur, écrit Pogge qui fut présent à cette cérémonie[1], et le spectacle fut, en effet, d'une singulière grandeur. Tous ceux qui exerçaient une fonction quelconque à Rome et aux alentours étaient venus grossir le cortège ; ils portaient leurs costumes traditionnels, dont quelques-uns étonnèrent les assistants, car on n'était plus accoutumé à les voir ; puis venaient les « joueurs » publics, désignés par les divers quartiers, et le clergé chantant des hymnes. Précédant l'empereur, un enfant vêtu d'un costume rouge et or jetait au peuple

1. Lettre de Pogge à Niccolaus dans Angelus Majus, *Spicilegium Romanum*. Rome, 1844, vol. V, p. 430. ép. V. Lettre écrite en juin 1434. — Cf. Raynaldus, ad. an., n. 14.

des pièces d'argent; l'empereur s'avançait monté sur son cheval blanc, sous un dais d'étoffe brochée d'or que soutenaient avec des lances dorées de grands seigneurs romains; il avait le visage gai, ouvert et plein de majesté, la barbe blanchissante, la taille haute. Parmi ceux qui le suivaient, les représentants de l'empereur d'Orient attirèrent surtout l'attention à cause de leurs vêtements étranges et magnifiques, de leurs coiffures d'une étonnante richesse, de leur abondante chevelure et de leurs longues barbes, et ce fut peut-être la raison pour laquelle les Romains, qui se rasaient jusque-là, commencèrent à laisser croître leur barbe. Avant de pénétrer dans Saint-Pierre, l'empereur prêta serment, devant la porte dite d'Argent, de respecter les droits et les privilèges de l'Église romaine[1], puis il fut admis à entrer dans la basilique; selon la coutume, ce fut l'évêque cardinal d'Ostie qui eut mission de l'oindre; cette cérémonie accomplie, il s'approcha, vêtu en diacre, du maître-autel, revêtit le pluvial, plaça sur sa tête une tiare blanche[2] et une couronne, reçut, comme « soldat de l'Église », une épée nue, et entendit la messe.

L'usage voulait qu'à la sortie de la basilique le nouvel empereur, car il n'avait été jusqu'alors que roi des Romains[3], se rendît au Latran à pied en compagnie du pape dont il tenait le cheval en bride, mais Sigismond

1. Raynaldus, 1433, n. 14, donne le texte du serment et de la déclaration publiée peu après.

2. « *Mitratus cum veste sacerdotali...* ».

3. Dans son serment prononcé, comme il a été dit, avant son onction, il s'intitule : « *Romanorum Rex, annuente Domino futurus Imperator* ».

avait la goutte et le pape consentit qu'il fît le trajet à cheval. Cependant, à côté de tant de marques de faveur, une humiliation lui fut réservée; ce fut le chef des milices pontificales et l'un des trois conservateurs, Lorenzo Pietro Ognisanti, dit Mancino, un plébéien, qui lui tinrent l'étrier, alors que cet honneur était généralement réservé aux représentants des plus illustres familles. Les assistants avaient à la main des branches d'olivier et des torches dont Pogge cherche vainement le nom dans la langue latine ; ils sonnaient de la trompe et jouaient des cymbales. Arrivé au pont Saint-Pierre, le pape s'en retourna au Vatican, tandis que l'empereur créait un certain nombre de chevaliers italiens et allemands, dont le chancelier Schlick auquel il conféra en outre le titre, devenu hors d'usage, de comte palatin.

Sigismond demeura à Rome jusqu'au 14 août 1443, visitant en curieux les monuments dont les restes disparaissaient rapidement; le fameux archéologue Ciriaco d'Ancône lui servait de guide ; puis, par Todi, Pérouse et Ferrare, il gagna Mantoue et de là le Tyrol. Ce fut la République de Venise, avec laquelle il s'était réconcilié, qui paya les frais de ses pérégrinations[1].

Plus tard, le pape Eugène IV fit sculpter l'un des épisodes du couronnement sur la porte de bronze dont il orna l'entrée de l'église Saint-Pierre[2].

1. La chambre apostolique eut à payer, le 7 octobre 1435, une somme de 158 florins, pour des étendards. Il est possible que ces étendards furent ceux qui figurèrent au sacre (*Introit et Exitus*, vol. 388, c. 96).
2. Voir Muntz, *Les Arts...*, vol. I, p. 41.

Situation troublée a Rome. Fortebraccio et Sforza.

La situation était des plus troublée à Rome, les factions s'entre-déchiraient; le 17 avril 1433, Salvatore Colonna avait assassiné son oncle Stefano; en représailles, les Colonna de Palestrina tuèrent Salvatore et plusieurs autres personnes. Le blé manquait et le peuple murmurait. Bientôt, un péril plus grave surgit. Un dangereux condottiere, Fortebraccio, neveu de Braccio da Montone par sa mère, s'approchait de Rome, encouragé et soutenu par le duc de Milan; il prétendait être l'exécuteur des volontés du concile de Bâle et contraindre le pape à se soumettre à ses volontés; le 25 août 1433, quelques jours après le départ de l'empereur, il s'empara du pont Molle et des passages de l'Anio, coupant ainsi Rome de toute communication avec la Toscane et l'Ombrie, puis il poussa jusqu'à la porte del Popolo. Eugène IV, épouvanté, alla se réfugier dans le château Saint-Ange; quand le danger lui parut moins menaçant, il choisit pour asile l'église de S. Lorenzo in Damaso, dans le quartier Parione. Vitelleschi, quittant sa légation de la Marche d'Ancône, arrivait avec ce qu'il avait pu réunir de troupes; il y eut près de Genazzano une de ces batailles indécises comme elles l'étaient alors si souvent, mais qui obligea néanmoins Fortebraccio à s'éloigner de Rome; il ne s'en écarta guère, car, une révolte ayant été fomentée en Romagne, Vitelleschi dut s'y rendre en hâte et Fortebraccio put entrer dans Tivoli d'où il harcela les Romains (7 octobre 1433). Les vivres n'arrivaient plus, on n'osait rentrer les récoltes. Sur ces entrefaites, la nouvelle fut publiée que la rébel-

lion de la Romagne et des Marches s'aggravait; Ancône avait secoué la domination de Vitelleschi que son excessive rigueur rendait odieux; Francesco Sforza, qui était à la solde du duc de Milan, avait pénétré par ruse dans cette province et maintenant il l'occupait ouvertement au nom de Visconti; il envahissait l'Ombrie. De tous ses États, il ne restait plus au pape que Rome et la campagne environnante. Les Colonna, alliés à Visconti et qui tenaient pour Fortebraccio, triomphaient. Le cardinal Prospero avait reçu à Bâle le meilleur accueil.

Eugène IV pensa intimider ses adversaires en lançant contre les Colonna l'anathème (9 octobre 1433)[1]; Antonio Colonna, prince de Salerne, le cardinal Prospero, Edoardo, Corradini et Giovanni furent déclarés ennemis de l'Église et dépouillés de leurs terres, de leurs châteaux, de leurs biens personnels, de leurs droits, lesquels étaient dévolus au Saint-Siège; en même temps, les plus graves accusations de détournement étaient lancées contre quelques uns d'entre eux; ils avaient soustraits des « trésors immenses », des objets mobiliers, des biens qui leur avaient été confiés. Mais ces menaces avaient perdu, par leur fréquence, beaucoup de leur efficacité; elles étaient surtout une manière d'apaisement pour celui qui les lançait et ne troublaient guère ceux qui en étaient frappés; nul n'ignorait, au surplus, qu'il était bien rare qu'elles ne fussent aussitôt retirées que formulées. C'est ce qui advint cette fois encore. Eugène IV était prêt, malgré ses menaces, à toutes les soumissions; les envoyés du roi de France et de l'empereur l'ayant d'ailleurs poussé dans cette voie, il

1. Theiner, vol. III, p. 322, n. 269.

rendit leurs biens et leurs dignités aux cardinaux Capranica, Ugo de Chypre et Giovanni Casanova, ainsi qu'aux membres de la famille Colonna visés dans la bulle du 9 octobre précédent, reconnut l'autorité suprême du concile et révoqua les bulles d'anathème (15 décembre 1433)[1].

Eugène IV négocia alors avec ses autres ennemis. Fortebraccio tenait les monts Sabins ; après Tivoli, il avait pris Subiaco, ses bandes portaient la désolation tout autour de Rome; le désarmer eût été bien avantageux, mais le pape ne put rien obtenir de lui et, durant des années, il continua ses rapines[2]. Sforza, plus politique, consentit à traiter ; il s'était établi au nord de Rome, à Calcarella, près de l'antique Volci, attendant la fin de la mauvaise saison pour se porter sur Rome. Le pape délégua auprès de lui Niccola Acciapaccio, évêque de Tropea. et son propre secrétaire et historiographe, le fameux écrivain Flavio Blondo (ou Biondo)[3]. La négociation fut aisée, car le pape voulait à tout prix amener à lui ce dangereux ennemi ; il lui offrit les fonctions de gonfalonier de l'Église et de gouverneur des Marches (25 mars 1434)[4]. C'était, en fait, se mettre à sa merci, mais n'est-ce pas la coutume des âmes faibles de donner leur confiance à ceux qu'ils redoutent, pensant ainsi se les rendre favorables ?

1. Gregorovius, vol. III, p. 708. G. Reynaldus, ad. an., n. 1.

2. Infessura, p. 31.

3. Né à Forli en 1388. Eugène IV l'appela auprès de lui et lui confia de hautes missions: il fut secrétaire des conciles de Ferrare et de Florence.

4. Theiner, vol. III, p. 325, n. 270. Ordre aux communes. aux nobles, aux magistrats des Marches de payer les taxes à Sforza (25 mars 1434).

Sforza nourrissait de vastes desseins qu'il devait avoir l'habileté et la bonne fortune de réaliser. Protéger le Saint-Siège lui convenait. Il commença par envoyer son frère Leone au secours du pape, puis il vint lui-même, accompagné de Micheletto ; Fortebraccio s'était avancé au-devant de lui jusqu'à Monterotondo, à vingt-cinq kilomètres au nord de Rome ; une première rencontre lui fut favorable, mais, dans un second combat qui eut lieu à Mentana, l'avantage resta aux soldats du pape ; Fortebraccio se retira et se vit même assiégé dans Tivoli. Eugène IV pouvait croire ses affaires rétablies, quand lui survint un nouvel et redoutable adversaire. Le duc de Milan, que le pacte conclu entre le pape et Sforza avait mécontenté, envoyait à Fortebraccio comme auxiliaire Niccolo Piccinino de Pérouse, qui commençait alors à se faire connaître et s'apprêtait à jouer un rôle considérable dans les destinées de Rome. Ce furent de terribles moments pour les habitants : la guerre faisait rage autour de la ville et le brigandage sévissait ; on avait beau pendre des malfaiteurs par dizaines aux gibets du Capitole, les marchandises n'arrivaient pas ; le peuple, excité par de nombreux agents des Colonna, de Piccinino, des Pères du Concile et de Visconti devenu un ennemi acharné du pape, s'imagina que si Eugène IV était chassé, la tranquillité renaîtrait, sa liberté lui serait rendue et que le concile de Bâle viendrait siéger à Rome, ce qui serait la source de grands profits.

Se sentant environné d'hostilités, le pape ne savait que faire ni même où résider ; il s'était établi dans le palais de S. Crisogono qui appartenait à son neveu le cardinal Francesco Condulmiero, trésorier de l'Église,

S. MARIA SOPRA MINERVA. *Photo Moscioni.*

VOL. IV, PAGE 2010.

mais bientôt il l'abandonna pour se réfugier au Transtévère qui lui paraissait plus sûr ; il alla habiter dans les bâtiments qui attenaient à l'église S. Maria in Trastevere. Les représentants de la population vinrent lui demander de déposer la tiare, de livrer le château Saint-Ange et Ostie et de donner son neveu en otage, car on le détestait ; l'opinion publique lui attribuait tout ce qu'avait de dur et de hautain l'attitude de son oncle. Il justifia d'ailleurs ces imputations, car, intervenant dans la discussion entre le souverain pontife et les envoyés des Romains qui se lamentaient de la ruine de leurs biens ruraux, il les traita de gardeurs de bestiaux et de paysans. Aussi l'émotion allait-elle grandissant.

Durant la nuit du 29 mai 1434, des cris de « Vive le peuple, Vive la liberté ! » retentirent dans le quartier Ponte ; bientôt la rumeur gagna toute la ville, les rues s'emplirent d'une foule incertaine de ce qu'elle avait à faire, mais bruyante ; vers le milieu de la nuit, le Capitole fut attaqué ; le sénateur Biagio di Narni, qui y résidait comme l'y obligeait son serment, dirigea la défense et reçut plusieurs blessures ; le palais fut emporté et la foule se dirigea alors vers la demeure du neveu du pape, s'empara de lui et le jeta dans les souterrains du Capitole. Le lendemain, sept « gouverneurs de la liberté exerçant les fonctions sénatoriales » étaient élus par le peuple et s'installaient dans le palais sénatorial ; c'étaient des gens de la bourgeoisie habitant les quartiers du centre de la ville ; un « connétable » fut commis pour les défendre.

Le soulèvement était purement populaire ; le premier acte du nouveau gouvernement fut de déclarer

que les barons ne devaient pas s'approcher de Rome et du territoire romain; ceux qui étaient demeurés dans la ville et les prélats se cachaient; un cardinal, le protonotaire apostolique Lucio Conti, s'enfuit dans une barque[1].

Le pape abandonne Rome.

Eugène IV sentit, dans sa retraite du Transtévère, que sa sécurité était sérieusement compromise; un seul pont, il est vrai, reliait ce quartier au reste de la ville, mais les Transtévérins passaient pour gens fort batailleurs, prompts à la révolte, et pouvaient d'un moment à l'autre se tourner contre lui; l'exemple de Conti le tenta. Dans la soirée du 4 juin 1434, tandis que, pour donner le change, quelques évêques feignaient d'attendre une audience à sa porte, le pape, déguisé en fraticelle de l'ordre de Saint Paul, gagnait furtivement sur un mulet le lieu appelé alors Riparomea ou Riparmea et qui se trouve en face du mont Aventin[2]; un vrai fraticelle l'accompagnait; un batelier attendait, un certain Valentino, qui prit le pape sur son dos et le déposa dans sa barque amarrée à quelque distance du bord; quelques hommes d'armes y entrèrent pour défendre le pape au besoin; la nuit était close et la barque partit au fil de l'eau. Mais la nouvelle de la fuite du pape commençait déjà à se

1. Paolo dello Mastro, *Diario e Memorie diverse...*, p. 9.

2. Biondo donne le récit le plus détaillé de cette fuite (*Hist. Dec.*, III, lib. VI ; édition Bâle, 1531, p. 402). — Muratori, vol. XXIV, col. 1107. *Miscellanea hist. Pauli Petroni.* — *Riparmea* pour *Ripa Marmorea*, plus tard *Ripa Grande*.

répandre ; les habitants du Transtévère et bientôt ceux de l'autre rive du fleuve accouraient en armes, poussant de grands cris et proférant d'horribles menaces ; ils jetaient sur la barque des traits, des pierres, tout ce qu'ils trouvaient. A la sortie de Rome, le Tibre décrit, en face S. Paolo, une vaste courbe ; les Romains coupèrent au plus court et devancèrent la barque que le vent retardait ; en outre, les eaux étant basses, il fallait chercher les chenaux qui parfois se rapprochaient dangereusement des bords ; le péril devenait très grave ; de chaque côté du fleuve se pressait une foule énorme qui criait à Valentino que. s'il livrait le pape il serait largement récompensé. Les Romains, après bien des recherches que la nuit retardait, finirent par découvrir une autre embarcation qu'ils mirent péniblement à flot, mais, avant qu'elle ait pu rejoindre celle du pape, elle s'engrava.

Eugène IV s'était couché au fond de la barque et on l'avait recouvert d'un long bouclier ; la précaution était bonne, car les projectiles tombaient dru et le bouclier fut atteint à deux reprises. Au moment où la barque s'engageait dans un passage du fleuve fort resserré, une embarcation montée par cinq Romains apparut et se lança à la poursuite des fugitifs ; avec leurs lances. les Romains s'efforcèrent de tuer les rameurs du pape et, n'y ayant pas réussi, ils se portèrent en avant pour leur barrer la route. Ce fut un moment critique ; mais Valentino, promettant à son équipage de hautes récompenses et lui montrant la gloire de sauver le souverain pontife, lui ordonna de foncer sur les assaillants ; la barque que ceux-ci montaient

était vieille et peu solide et peut-être aussi leur envie de se saisir du pape était-elle moins grande que leur souci de ne pas risquer leur vie ; ils s'écartèrent et le pape fut sauvé. La marée descendante entraînait alors la barque qui dépassa ceux qui la poursuivaient, et le pape, qui n'avait cessé de se lamenter et de s'apitoyer sur son sort, put sortir de dessous son bouclier ; il se mit à remercier avec effusion ses sauveurs et à les assurer que sa reconnaissance serait efficace. Tout n'était pas fini. Le pape pensait débarquer à Ostie ou à Porto ; ses ennemis l'y avaient devancé ; il fallut pousser jusqu'à Civitavecchia, malgré le vent contraire ; là un capitaine, quelque peu pirate de son métier, Vitello d'Ischia, prit le pape à son bord ; comme le vent continuait à être contraire, le départ ne put s'effectuer tout de suite, ce qui permit à quelques-uns des familiers d'Eugène IV de le joindre. Enfin on put mettre à la voile et, le 12 juin 1434, le pape et sa suite débarquaient à Pise ; après un repos de quelques jours, il repartit pour Florence où il parvint le 23 juin ; on lui donna logement dans les dépendances de l'église S. Maria Novella. La curie arriva peu après, mais non sans difficultés.

Rome se gouverne a sa guise.

Rome était libre de s'administrer à sa guise, mais il n'y avait pas de sécurité, pas de gouvernement possible si le château Saint-Ange n'était pas acquis au nouveau régime ; Eugène IV le savait, et tout récemment encore, à la fin de l'année 1433, il avait fait entrer dans la forteresse des munitions et des pièces d'artillerie et

donné au gouverneur deux lieutenants, Jacobo de Padoue et Bartolommeo Baldena.

Les Romains, craignant une sortie, s'empressèrent d'élever sur le pont Saint-Ange, comme ils le faisaient toujours en pareil cas, une barricade dont un des leurs, Paolo delle Tosti, eut le commandement. Un essai de circonvallation fut tenté. Toutefois si, grâce à ces mesures, une attaque directe n'était plus à craindre, le danger d'un bombardement restait grand et les Romains, qui se souvenaient des temps désastreux de Rostaing et de Riccardo, étaient fort inquiets. Précisément le pape avait donné comme chef à la garnison un capitaine très attaché au Saint-Siège et à la famille Orsini, Baldassare de Baroncelli de Offida ; Baldassare était d'ailleurs aussi rusé qu'énergique[1]. Voici le stratagème qu'il imagina pour délivrer le neveu du pape qui restait captif au Capitole. Sur son ordre, les soldats de la garnison se montrèrent sur les remparts du château, criant : « Vivent le peuple et les magistrats capitolins ! », tandis qu'un mannequin fait à la ressemblance du gouverneur était pendu aux créneaux. Les Romains, persuadés que la garnison était pour eux, s'approchèrent du château et huit d'entre eux parmi les plus notables furent délégués pour aller s'aboucher avec les révoltés. Ils n'avaient pas plutôt passé la porte que la herse s'abaissait derrière eux et qu'ils étaient les prisonniers du gouverneur ; en même temps, les bombardes recommençaient à lancer des boulets, dont l'un tomba sur la barricade du pont

1. Le 30 juillet 1434, le pape lui fait envoyer des armes pour 350 florins, et pour 100 florins et demi d'étoffes (*Archiv., Vat.*, Arm. 29, vol. 19, f. 10).

Saint-Ange ; les Romains se dispersèrent promptement.

Fort de ce gage, Eugène IV chargea aussitôt deux clercs de la Chambre, « ses représentants et commissaires » à Rome, Giovanni de Rieti et Giacomo de Recanati, de traiter pour l'échange des prisonniers et la restitution des objets pillés par le peuple (12 juillet 1434)[1]. Les négociations traînèrent ; le 25 septembre, deux nouveaux négociateurs furent envoyés, Francesco Mareri, évêque de Brescia, et Pietro del Monte, qui était un juriste et devint plus tard évêque de Brescia[2]. Mais on ne s'entendit pas encore. Cependant les Romains avaient fait appel à Fortebraccio, pensant que ce capitaine redouté viendrait à bout plus vite qu'eux de la résistance du château ; il accourut, malgré un armistice conclu avec les autres chefs de bandes, Sforza, Piccinino, Gattamelata, mais, après avoir inspecté la forteresse du côté du Transtévère, il s'en retourna (18 août 1434). Livré à lui-même, le peuple perdit courage ; les « gouverneurs de la liberté » n'avaient rien organisé et le « bon état » qu'on s'attendait à les voir établir se faisait attendre, la ville était en anarchie. Toutefois, on ne voulait pas capituler sans conditions ; les gouverneurs firent donc appel à Lorenzo Colonna qui se présenta. le 19 octobre 1434, avec quelques troupes ; mais son prestige était mince et son secours fut sans utilité ; les représentants du pape, au contraire, Vitelleschi et l'évêque de Tropea, arrivèrent escortés d'un gros de soldats fournis par les Orsini et par Sforza ; ils s'établirent, le 26 octobre 1434,

1. Theiner, vol. III, p. 325, doc. 271.
2. *Reg. Vat*, 366, c. 18.

dans le Transtévère qui était favorable au Saint-Siège ; les habitants du quartier Ponte se soulevèrent aussitôt et prirent les armes aux cris de : « Église, Église ! » et cette clameur gagna rapidement toute la ville. Le gouverneur du château Saint-Ange ébaucha une sortie, tandis que Vitelleschi menait résolument l'assaut contre le Capitole ; les magistrats du peuple ne firent nulle résistance et « regagnèrent tristement leurs demeures ». Le régime populaire prit donc fin ; on était au 27 octobre 1434 ; il n'avait même pas duré cinq mois. Ce fut le 1er novembre qu'Eugène IV apprit cette nouvelle à Florence ; dans sa joie, il remit la somme considérable de 100 florins au cavalier Rossetti qui la lui avait apportée[1]. Le neveu du pape recouvra la liberté et s'en fut à Florence le retrouver (29 novembre 1434).

Rétablissement du gouvernement pontifical. Vitelleschi.

Eugène IV sut montrer sa reconnaissance à celui qui avait été effectivement l'artisan de ce succès ; le 31 décembre, il conféra au gouverneur du château Saint-Ange, Baldassare de Baroncelli, le titre de chevalier avec ces paroles : « Tu honoreras la chevalerie autant que tu en seras honoré » ; le 14 janvier suivant (1435), il lui conférait le titre de sénateur et les Romains durent accepter de lui obéir, malgré l'animosité qu'ils ne pouvaient manquer d'avoir contre lui. Peu après, en 1436, assiégé dans la petite ville de Medicina, voisine de Bologne, dont le pape lui avait confié la défense, il dut

1. *Archiv. Vat., Int. et Exit.*, vol. 398, c. 70.

capituler; son adversaire, Francesco Cotignola, ordonna qu'il fût mis à mort et « ce fut justice, dit un contemporain, à cause des grandes cruautés qu'il avait commises »[1].

Eugène IV devait en grande partie au cardinal Vitelleschi la soumission de sa capitale ; il lui en accorda, comme il convenait, le gouvernement. Le confiance du pape en son légat était entière, son échec dans les Marches n'avait pu l'ébranler ; il savait que, grâce à lui, les Romains resteraient soumis, car il avait fait ses preuves ; ses crimes ne se comptaient plus. A Toscanella, étant au service de Tartaglia, il avait tenu la ville dans la terreur ; à Corneto, sa patrie, on l'avait vu, devenu chef de parti, agir contre ses adversaires avec une extrême cruauté[2] ; au demeurant, homme énergique et habile.

Il y avait beaucoup à faire pour rétablir l'ordre dans Rome ; la misère était grande et la discorde universelle. Le premier soin de Vitelleschi fut de s'accommoder avec les condottieri qui environnaient la ville. Le 22 mars 1435, il signa un accord avec un des Orsini ennemis du pape, Jacobo de Monterotondo, qui, d'accord avec Lorenzo Colonna et Fortebraccio, tenait campagne autour de Rome et interceptait les ravitaillements. Cinq jours après, il négocia la paix entre Battista Savelli et les Romains ; ce qu'il y avait de singulier dans l'affaire, c'est que Savelli n'était pas en guerre avec eux, il ne leur avait jamais fait de mal, « mais on le soupçonnait fort »[3].

1. Muratori, vol. XXII, col. 219.
2. « *Homo diabolico* », dit Infessura, p. 34.
3. Muratori, vol. XXIV, col. 1108. Paolo di Liello Petrone.

Le lendemain, fut découvert un complot dont le but était de « déposséder l'Église de son domaine ». Les auteurs en étaient quelques-uns des Colonna et des habitants du quartier Trevi dans lequel cette famille comptait de nombreux partisans. Cinq des conjurés furent arrêtés; l'un d'eux, soumis à la torture, avoua son projet et ajouta que les maisons de seize riches bourgeois devaient être pillées ; on comptait faire périr un certain nombre d'habitants dans les tourments. Deux des prisonniers furent mis à mort le jour suivant.

Les soucis ne manquaient pas au légat. Le 9 avril 1435, le comte Antonio di Pontadera qui, depuis quelque temps, courait la campagne romaine, assaillit la porte S. Giovanni et s'en empara, ainsi que des trente-huit Romains qui la défendaient[1] ; il s'était ménagé des intelligences dans la ville et de puissants alliés, Odoardo Colonna, neveu du feu pape, Cola Savelli, Corradino del Piglio, Altoconte Conti. Vitelleschi fit appel à Orsino Orsini qui se trouvait à Castelnuovo; il accourut, mais, avant qu'il parvînt à Rome, Pontedera s'était déjà enfui (15 avril) et ce fut en vain qu'il le poursuivit jusqu'aux environs de Marino. L'attaquer dans Marino, il n'y fallait pas songer; cette sourcilleuse forteresse défiait tous les assauts. Il s'en retourna donc dans ses terres.

Pontedera n'abandonnait pas pour cela la partie; le lendemain même de son départ, un tout jeune homme,

1. Eugène IV nomma, le 6 novembre 1435, Antonio Bartolomei citoyen romain, « châtelain » de cette porte pour une année. On le retrouve dans les mêmes fonctions en 1458 (*Archiv. Vat.*, *Reg. Vat.*, 384, fol. 127 et *Reg. Vat.*, 1515, fol. 110). Les gardiens d'une porte touchaient certaines redevances; un siècle plus tard, on les évaluait à plus de 1 000 ducats.

Giulio, fils de Paolo Muti, se fit prendre comme il cherchait à pénétrer dans la ville; soumis au supplice de l'estrapade, il confessa que Pontedera l'avait envoyé pour déterminer les Romains à se soulever le jour de Pâques, deux heures avant le lever du soleil; Pontedera serait venu leur prêter main-forte. Le jeune homme eut la tête tranchée le jour même, au pied de l'escalier du Capitole.

Le mécontentement du peuple expliquait toutes ces tentatives ; par suite de l'insécurité des routes et d'une mauvaise organisation, les farines et le blé n'arrivaient plus à Rome, alors que de grosses quantités existaient aux alentours; le rubbio de blé, qui représentait trois cent trente livres de pain ordinaire[1], et qui valait, en 1432, de 5 à 6 florins, se payait maintenant de 8 à 10[2]; le pain manquait souvent et plus d'une fois les Romains durent se coucher à jeun. Cette disette dura jusqu'à la fin de mai: elle causa une grande mortalité. Le 16 mai 1435, les crieurs publièrent dans la ville qu'une trêve de trois mois avait été conclue entre l'Église et Pontedera.

Continuant sa politique d'apaisement au dehors, Vitelleschi signa, le 14 août 1435, un accord avec Renzo Colonna; vers le même temps, il ramena à l'obéissance la petite cité de Tivoli dont la possession était l'orgueil de Rome, mais dont les incessantes révoltes lui occasionnaient bien des soucis ; il y avait trois ans qu'elle s'était déclarée indépendante. Le 17 août 1435, une nouvelle de grande conséquence parvint à Rome ; on y publia la paix conclue le 12 août entre le pape, les Vénitiens et les Florentins d'une part, le duc de Milan de l'autre. La

1. *Archiv. Soc. R. di Storia Patria*, 1885, an. VIII, p. 561.
2. Infessura, p. 28.

sécurité semblait devoir renaître. Il ne restait plus au pape qu'un ennemi, mais fort dangereux, le préfet de Rome, Jacobo di Vico. Vitelleschi mit le siège devant Vetralla qu'avait jadis emportée, moins la forteresse, le tribun Cola di Rienzo et où le préfet se croyait inexpugnable. Cette fois, ville et forteresse n'offrirent que peu de résistance et le cardinal y entra victorieux, le 31 août 1435. Depuis les temps du tribun, l'intervention de l'artillerie avait sensiblement modifié la force de résistance des places.

Le préfet capturé eut la tête tranchée à Soriano, le 28 septembre suivant (1435) ; les biens de cette famille qui, pendant quatre siècles, avait été la terreur des Romains et qui avait souvent tenu en échec le Saint-Siège, furent confisqués par l'Église à défaut d'héritiers naturels[1]. Vico, Caprarola et quelques autres terres échurent à Everso di Anguillara qui les paya 7375 florins ; la famille des Anguillara acheta par la suite tout le territoire qui avait appartenu aux préfets et acquit une puissance égale à la leur. Le dénuement de son trésor[2] avait inspiré au pape cet expédient qui substitua un ennemi à un ennemi; toutefois les Anguillara ne devinrent jamais un danger sérieux pour Rome. Eugène IV eut soin d'ailleurs de ne pas leur accorder la charge de préfet de la ville qui, à la vérité, ne fut plus dès lors qu'une fonction honorifique sans importance pratique. Le premier qui

1. Sur Vico, voir Calisse, *Storia di Civitavecchia*.

2. Depuis son arrivée à Florence, Eugène IV faisait de constants emprunts à la banque Cosme, Laurent de Médicis et Cie et lui donnait en gages la presque totalité des revenus de l'Église (*Archiv. Vat.*, Arm. 29, vol. 19, c. 1).

en reçut l'investiture fut Francesco Orsini, comte de Trani et de Conversano, premier duc de Gravina[1].

Eugène IV envoyait sans compter, au « commissaire » qui le représentait à Rome, les fonds qu'il réclamait ; le 31 octobre 1435, il lui fit remettre 2 000 florins et, le 16 novembre, 500 florins « pour quelques affaires de la cour apostolique[2] ».

Le peuple de Rome souffrait; il avait chassé le pape et proclamé un gouvernement populaire parce qu'il manquait de pain ; maintenant il souhaitait de voir le Saint-Siège revenu, pensant que son retour amènerait un peu de bien-être. Une mission composée de trois citoyens de marque fut envoyée à Florence où elle parvint le 2 février, après six jours de voyage ; le chroniqueur Paolo di Liello Petroni, qui est pour ainsi dire la seule source intéressante pour cette période, en était le secrétaire. Mais Eugène IV se voyait choyé à Florence, il restait sous le coup de la frayeur qu'il avait eue en fuyant, en sorte que les efforts des envoyés romains furent vains. D'ailleurs, l'événement lui donna raison tout aussitôt. Pendant que Vitelleschi, nommé archevêque de Florence et patriarche d'Alexandrie, se trouvait auprès de lui (1436), une révolte éclata à Rome ; le chef en était Poncello ou Poncelletto Venerameri qui avait trahi les siens lors de la dernière conjuration parce qu'on lui avait promis une grosse somme (100 000 ducats)[3] dont Vitelleschi ne s'était point fait scrupule d'ajourner le paiement; avec l'aide

1. Litta, vol. VIII, Orsini, XXII.
2. *Archiv. Vat., Int. et Exitus*, vol. 398, c. 94 et 95.
3. Chiffre donné par Infessura, p. 35, mais paraissant bien exagéré; le ducat valait le florin.

de quelques autres habitants, il s'empara de la porte Maggiore; c'était presque toujours ainsi que commençaient les soulèvements, car les portes étaient rarement bien gardées et leur possession assurait les communications avec les *fuorusciti* (19 mars 1436). Antonio de Pontadera, qui était aux aguets, prit possession de la porte et y mit une petite garnison. Les Conti et les Savelli, ennemis des Orsini, s'étaient joints au mouvement. Mais, le coup fait, Pontadera s'éloigna, en sorte que Everso di Anguillara put s'emparer à son tour de la porte pour le compte du pape, avec l'aide des gens du quartier Ponte qui, à cause de leur voisinage du Monte Giordano, tenaient pour les Orsini (23 mars 1436)[1].

Vitelleschi et les barons romains.

Le nouveau patriarche d'Alexandrie, Vitelleschi, revenait en hâte; il sentait bien que, tant que les ennemis du Saint-Siège seraient puissants dans la campagne romaine, il n'y aurait aucune sécurité pour le souverain pontife dans sa capitale ; aussi engagea-t-il une rude campagne contre les plus dangereux d'entre eux après les Colonna, les Savelli. Le gouverneur pontifical de Rome, Giuliano Ricci, un Florentin, dévasta leurs terres et assiégea leurs places fortes; le berceau de leur famille, Castel Savello, situé sur la voie Appienne près d'Albano, qu'ils avaient fortifié et embelli durant des siècles, fut

1. Le palais des Orsini était, on l'a dit, au Monte Giordano, appelé Monte, bien qu'on y distingue à peine une ondulation de terrain due à des débris de monuments antiques. Il se trouvait dans le quartier Ponte.

emporté et à peu près rasé ; il n'en resta que des débris[1]. Ensuite Piperno, non loin de Frosinone, fut attaqué ; Antonio Pontadera accourut avec deux mille hommes et six cents chevaux ; un combat eut lieu, au cours duquel il fut pris avec deux de ses neveux ; Francesco Savelli et Onorato Gaetani tombèrent également aux mains des soldats pontificaux. Sur l'ordre de Vitelleschi, Pontadera fut pendu à un olivier près de Scantino, dans la Maritime, le 19 mai 1436. Quatre jours auparavant, Francesco Savelli avait été conduit au château Saint-Ange ; il y demeura prisonnier neuf ans et n'en sortit qu'à la mort du pape (1447). Un peu plus tard, les deux neveux de Pontadera furent à leur tour exécutés.

Les habitants de Rome se mirent alors de la partie ; le 27 mai 1436, les gens des quartiers voisins Ponte et Parione, en alliés fidèles des Orsini, partirent en guerre pour assiéger, au nom du pape, le bourg de Castelnuovo sur la voie Flaminienne, objet de tant de combats ; c'était, au nord de la ville, une des forteresses des Colonna comme Palestrina au sud ; Renzo Colonna s'y était retiré ; sa résistance fut courte et, le 2 juin 1436, les Romains revenaient en triomphateurs. Alors Vitelleschi décida de porter à ses ennemis un grand coup. Les hommes des quartiers de la ville qui n'avaient pas pris les armes furent convoqués et, encadrés dans les troupes pontificales, ils marchèrent sur Palestrina. Lorenzo Colonna s'y trouvait, mais tout conspirait en

1. C'est de ce château que les Savelli ou Sobelli tiraient leur nom. Platina rapporte que Vitelleschi conduisit lui-même les opérations, Paolo di Liello Petrone, qui est un contemporain, attribue ce succès à Ricci. G. Tomassetti donne d'abondants détails sur le château (*La Campagna Romana*, vol. II, Rome, 1910, p. 128).

faveur du patriarche d'Alexandrie, les vivres manquaient aux assiégés qui n'avaient pas au reste grand courage, et le siège fut court ; le 14 août 1436, Lorenzo capitulait sous condition qu'il serait libre de se retirer à Terracine. Jamais si grand succès n'avait été obtenu. Le centre de résistance des Colonna se trouvait en possession de leur ennemi acharné, le pape. D'autres places tombèrent assez rapidement l'une après l'autre, Gallicano, S. Gregorio, Passerano, S. Pietro in Formis, Zagarolo, Castelnuovo[1]. Aussi, à son retour à Rome, Vitelleschi fut-il reçu « avec plus d'honneur qu'un pape », dit un chroniqueur contemporain. Quand, le 27 août 1436, il sortit du Latran où il était allé vénérer les reliques des saints apôtres, une foule immense l'attendait ; les caporioni prirent la tête du cortège, suivis des fanions de leurs quartiers respectifs et accompagnés des jouteurs ; puis venaient un grand nombre de citoyens portant des torches ou sonnant de divers instruments ; le clergé suivait en corps. Dans le voisinage du Latran se trouve un arc ou plutôt une arcade qu'on appelait alors S. Vito et qu'on nomme maintenant arc de Gallien ; le patriarche se considéra digne de l'honneur d'y passer et le peuple l'approuva par les cris de : « Vive le Père de la cité ! » Un groupe l'attendait

1. Gallicano, à trente kilomètres au sud de Rome, sur une hauteur ; Eugène IV fit remise aux habitants des taxes sur le sel et du *focatico* qui n'avaient pas été payés depuis son avènement. S. Gregorio, diocèse de Tivoli. Passerano, entre les voies Labicana et Prenestina près de Castiglione. S. Pietro in Formis est sur la voie Appienne, non loin des marais pontins dont les émanations l'ont dépeuplé. Zagarolo, à quelque distance de la voie Labianca, est actuellement un bourg assez important de près de six mille habitants. Toutes ces localités sont dans le voisinage de Palestrina.

avec un dais de drap d'or sous lequel il fut conduit jusqu'à l'église S. Lorenzo in Damaso dans le quartier Parione ; les porteurs se relayaient, de même que ceux qui conduisaient son cheval par la bride, car chacun tenait à participer à cet honneur ; la foule qui faisait la haie agitait des rameaux d'olivier, les maisons étaient décorées d'étoffes. Arrivé à l'église S. Lorenzo, Vitelleschi s'y retira, tandis que, selon la coutume, les assistants s'arrachaient le dais et le mettaient en pièces. Ses dévotions achevées, le patriarche remonta à cheval et gagna sa résidence habituelle située dans le quartier Regola. Les Romains avaient organisé en son honneur une souscription qui produisit 1 200 ducats ; on les lui remit dans une coupe d'or de la valeur de 100 ducats ; son étendard fut planté devant son palais, comme s'il se fût agi d'un pape ou d'un empereur. Paolo di Petrone, qui représente certainement l'opinion de ses concitoyens, écrit : « Jamais, jusqu'à ce jour, personne n'a fait autant que lui pour le bien de notre ville. Si seulement il n'avait pas été si cruel ! Mais il y était bien obligé, car Rome et les environs étaient la proie des malfaiteurs ; jour et nuit il s'y commettait des meurtres. »

Les jours qui suivirent, le peuple, assemblé en Parlement sur la place du Capitole, décida d'y ériger une statue équestre du patriarche avec cette inscription : « A Giovanni Vitelleschi patriarche d'Alexandrie, troisième Père de la cité depuis Romulus ». Les habitants de Corneto, dont il était originaire, reçurent ensemble le titre de citoyens romains[1] et il fut décidé que, tous les ans, le jour anniversaire de la prise de Palestrina, il

1. Gregorovius, vol. III, p. 717.

serait offert un vase d'argent à l'église S. Luigi, de même que le 8 mai il en était offert un à l'église S. Angelo en commémoration de la chute du préfet de Vico.

Après les réjouissances vinrent les châtiments. Venerameri, qui avait livré la porte Maggiore, s'était réfugié auprès de Renzo à Palestrina ; lors du siège de cette ville, il avait fui à Cave ; le patriarche l'y fit arrêter et on l'amena à Rome le 28 août 1436 ; le 9 septembre, il était tenaillé sur le parcours entre le Capitole et la place Campo di Fiore, puis pendu sur cette place et écartelé.

Cependant les habitants de Palestrina tremblaient, car ils sentaient bien que leur ville n'était pas hors de cause et que sa reddition ne suffirait pas au patriarche ; réunis en Parlement, ils le proclamèrent, comme les Romains, le troisième Père du peuple ; l'orage ne tarda pas néanmoins à fondre sur eux. Prétendant que Lorenzo avait projet de s'établir de nouveau dans cette place, Vitelleschi déclara son intention de la détruire de fond en comble ; il donna huit jours aux habitants pour se retirer en emportant ce qu'ils pourraient et désigna dans chaque quartier de Rome un maître maçon qui devait se trouver, le 20 mars 1437, à Palestrina avec des ouvriers « pour détruire la ville de fond en comble par le fer et par le feu[1] ». De nombreux auxiliaires se joignirent à eux dans l'espoir d'un bon butin. En quarante jours, l'œuvre fut accomplie ; la cathédrale elle-même fut rasée et sa cloche expédiée à Corneto ; les piliers de marbre des portes furent également transportés à Corneto et ser-

1. L. Cecconi, *Storia di Palestrina*. — A. Petrini, *Memorie Prenestine*, Rome, 1796.

virent à orner le palais que Vitelleschi y faisait construire ; on les y voit encore[1].

Cette destruction impitoyable fit bruit dans le monde. Eugène IV en fut tenu pour responsable, bien qu'il ne soit pas certain que le pape ait été pressenti par son représentant, et le concile, qui cherchait des occasions de le discréditer, le blâma avec énergie[2].

Dans le courant du mois de juillet 1437, Vitelleschi, poursuivant le cours de ses succès, s'empara des terres du prince de Tarente, fit deux mille prisonniers et imposa ainsi au sud des États pontificaux l'autorité du Saint-Siège comme il l'avait établi dans le Latium, la Sabine et la Maritime. En récompense. le pape le nomma cardinal, le 9 août 1437. Les Romains en montrèrent une grande satisfaction ; on en vit allant par la ville à cheval, portant des torches ; d'autres allumaient des feux de joie ; les jeux du Testaccio, qui ne se célébraient plus depuis quatre ans à cause de la misère des temps, furent rétablis ; il y eut aussi des jeux au Capitole, près de l'église S. Maria Aracœli ; selon l'usage, une pièce d'étoffe fut la récompense des vainqueurs.

Mais toutes ces démonstrations, qui s'adressaient moins au pape qu'à Vitelleschi, ne diminuaient pas la défiance d'Eugène IV envers ses sujets ; il continuait à armer le château Saint-Ange « dont une récente expérience, disait-il, lui avait montré que la conservation était de grande importance pour maintenir la ville en respect ». Le 3 novembre 1435, il avait décidé que les

1. Boffi, *Palazzo dei Vitelleschi*, Rome, 1886. — Müntz, *La Renaissance*, Paris, 1885, p. 165, en donne une représentation.
2. Antonio Petrini, *Memorie Prenestine*, Rome, 1796, p. 176.

dépenses d'entretien et d'approvisionnement de la forteresse seraient désormais imputées sur la gabelle de la farine qui était la plus fructueuse des sources de revenu du Saint-Siège. D'autre part, il en avait confié la garde à un homme énergique, Antonio di Gian Francesco di Rido de Padoue, qui s'adjoignit son frère Nicola ; des sommes importantes, allant jusqu'à 1000 florins, leur furent allouées en vue de travaux à accomplir et d'approvisionnements à compléter.

Vol des pierreries des chasses de saint Pierre et saint Paul.

L'année suivante, la ville fut en grand émoi à la suite d'un sacrilège inouï. Les pierres précieuses qui ornaient les reliquaires contenant les têtes de saint Pierre et saint Paul et qui étaient déposés au Latran furent dérobées ; c'étaient deux rubis, un saphir, trois diamants et vingt-deux perles fort belles ; l'un des rubis pesait 48 carats, l'autre 47 et demi ; ils valaient à eux seuls 2 600 ducats ; on estimait le saphir et les perles à une valeur plus élevée encore. Le vol fut découvert de la façon suivante : Un certain Silvestro de Pallone fit l'acquisition de l'une des perles moyennant 30 ducats, mais une contestation s'éleva entre celui qui la lui avait vendue et lui ; l'affaire s'ébruita, on chercha l'origine de cette perle et finalement les auteurs du vol furent découverts. C'étaient un chanoine du Latran, Nicola de Valemontone, et un sien neveu, Capocciola, bénéficiaire à la basilique. Ils furent emprisonnés, ainsi qu'un autre bénéficiaire, Garofalo. On apprit alors que le larcin avait été

accompli en deux fois, dans le courant d'avril 1438. Les pierreries, retrouvées entre les mains du chanoine et de ses complices, furent rapportées en grande pompe le 22 août ; le sénateur, Francesco de Salimbeni de Sienne, se rendit avec les magistrats municipaux au Latran et y lut l'excommunication qu'avait jadis lancée le pape Urbain V contre ceux qui violeraient ces reliquaires.

Les trois coupables furent dégradés le 4 septembre 1436, devant le maître-autel de l'église d'Aracœli, puis conduits sur la place Campo di Fiore où on les enferma dans des cages à claire-voie placées sur des estrades ; ils y demeurèrent exposés quatre jours. Le 18 septembre, le chanoine, assis à rebours sur un âne et coiffé d'une mitre de papier sur laquelle étaient représentés des diables, ainsi que ses deux complices attachés à des planches, furent amenés sur la place du Latran ; l'un des complices, considéré comme moins coupable, eut la faveur d'être pendu à un arbre ; les deux autres eurent la main droite tranchée[1], puis furent brûlés vifs.

La situation de Vitelleschi à Rome pouvait paraître assurée ; il n'en était rien ; deux habitants, Jacobo Gallese et Riccio, crurent pouvoir fomenter un mouvement, mais ils furent dénoncés et pendus au pied de l'escalier du Capitole le 8 novembre 1438. Puis Renzo

1. Ces mains furent clouées « à côté de la Louve », dit Infessura. La Louve de bronze qui se trouve actuellement au musée du Capitole, dans le palais des Conservateurs, en ornait alors la façade, comme on le voit dans certains dessins un peu postérieurs. Une peinture représentant le supplice des coupables existait, au temps d'Infessura, dans l'église du Latran. Elle a été détruite lors des remaniements accomplis au temps de Pie IV. O. Tommasini donne une reproduction de cette fresque dans son édition d'Infessura, tav. II et III.

Colonna reprit Zagarolo (12 novembre) et Gallicano où il plaça comme gouverneur un Orsini, Rinaldo. Le patriarche était allé passer l'hiver dans sa patrie, à Corneto; à cette nouvelle, il revint précipitamment et alla mettre le siège devant Zagarolo, mais ni ses nombreuses bombardes ni ses machines de guerre ne purent venir à bout de la garnison, en sorte que, le 2 avril 1439, Vitelleschi dut se résigner à signer un accommodement. Cependant on voulut donner à croire aux Romains que les armes pontificales avaient triomphé : les cloches sonnèrent au Capitole et dans toutes les églises de la ville. Le surlendemain, Vitelleschi partait pour Florence. Quel avait été l'arrangement conclu au sujet de Zagarolo, on ne sait ; ce qui est sûr, c'est qu'il ne fut guère respecté, car un mois plus tard, la ville était prise et brûlée (11 mai 1439).

Le pape nomma sénateur vers ce temps, pour maintenir les Romains en obéissance, un homme énergique, Angiolo Bonciari, « qui sévissait également contre les grands et les petits, en quoi il n'avait pas tort », dit un contemporain[1]. Toutefois, il se montra d'une rigueur si excessive que les Romains l'obligèrent à quitter la ville.

Meurtre de Vitelleschi.

Vitelleschi n'avait pas à redouter pareille aventure ; il était riche et entretenait de ses deniers une armée composée de quatre mille hommes à cheval et de deux

1. Ou Angelo ou Angilo Bonciaro. (Gregorovius, vol. III, p. 747, n. 100. — Paolo Petroni, *Mesticanza*, col. 1122). — Cf. Vitale, vol. II, p. 411 et Vendettini, p. 85. Il était florentin.

mille fantassins; les villes de Corneto, Soriano, Civittavecchia, Ostie lui obéissaient; en réalité, il était véritablement le maître de l'État pontifical ; ses adversaires ne manquèrent pas à exciter la défiance du pape à son égard ; ils insinuèrent qu'il intriguait, d'accord avec le concile, pour le supplanter ; que, loin de poursuivre ardemment la campagne engagée contre Piccinino, il se rapprochait de lui et que la violence de son caractère et son manque de scrupules pourraient bien l'amener à prendre un parti extrême envers le pape. Les Florentins, qui redoutaient que le patriarche ne réussît, comme jadis Albornoz, à donner au Saint-Siège une puissance qui pourrait leur porter ombrage, travaillaient dans le même sens. A Rome, Vitelleschi avait un dangereux ennemi. Rido, le gouverneur du château Saint-Ange, le haïssait parce qu'il le redoutait ; il savait très bien que Vitelleschi ne se sentirait pas en sécurité tant que le château ne serait pas entre ses mains ; il y eut peut-être, en effet, quelques manœuvres de la part de Vitelleschi pour s'emparer par trahison de la forteresse[1]. Quoi qu'il en soit, Rido, se croyant menacé et présumant qu'il ne serait pas désavoué du pape, résolut de se défaire de son rival. Le samedi 18 mars 1440[2], veille des Rameaux, comme il passait avec une forte escorte devant le château pour se rendre à Corneto, Rido sortit à sa rencontre et l'entretint jusqu'à ce que ses troupes eussent passé. Saisissant alors son cheval par la bride, il l'entraîna vers l'intérieur du château ; la herse fut abaissée derrière lui et une chaîne, qu'on avait dissimulée par terre, tendue au

1. Niccola della Tuccia, p. 170.
2. Paolo dello Mastro donne la date du 9 mars.

travers du pont. Le patriarche avait saisi son épée et se défendait de son mieux, mais Rido le blessa à la hanche, tandis que les soldats de la garnison accourus le frappaient à la main, au visage, au genou ; un trait d'arbalète lui fit vider les étriers ; quelques-uns de ses serviteurs qui étaient restés à ses côtés furent mis hors de combat et on l'entraîna à moitié mort dans une des prisons du château. Cependant, son escorte s'était aperçue du guet-apens et revenait pour le secourir ; celui qui la conduisait, Everso di Anguillara, somma le château, mais Rido lui montra une lettre qu'il dit lui avoir été envoyée par le pape et qui lui enjoignait de se saisir du patriarche. Everso n'insista pas et se dirigea avec ses hommes du côté de Ronciglione[1].

Dès qu'il s'était vu captif de son ennemi, Vitelleschi avait compris que c'en était fait de lui ; à Geronima Orsini, qui était venue lui apporter des consolations, il dit que lorsqu'on mettait en prison des gens de sa sorte, on ne les laissait pas sortir vivants. De fait, le 2 avril au matin, il était mort[2].

Les bruits les plus divers coururent sur cet événement. On prétendit que le chirurgien qui le soignait l'avait achevé d'un coup de bistouri ; qu'il avait été empoisonné ; qu'ayant cherché à s'évader, il avait été jeté dans

1. Infessura, p. 40. — Niccolo della Tuccia, p. 170. — Blondo, Dec. IV, Lib. I, p. 156. — Bref d'absolution de Rido en date du 1er mai (*Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat.*, 375, fol. 226). — Muratori, vol. XXIV, col. 1123. — Platina. — S. Ammirato, *Storie Fiorentine*, Florence, 1641, part. II, lib. XXI, p. 23. — Bussi, *Historie della Città di Viterbo*, Rome, 1742, p. 245. — Pastor, éd. allemande, vol. I, p. 802. — Pinzi, *Lettere del Vitelleschi* et *Storia di Viterbo*, vol. IV, p. 20. — Salvi, *Delle Istorie di Pistoia*, 1657, vol. II, p. 301.

2. Peu avant de mourir, il avait fait son testament.

l'affreux cachot nommé S. Marocco, où ses blessures s'étaient envenimées. A peine enveloppé d'un suaire, il fut transporté dans l'église S. Maria Minerva, où il resta exposé. Plus tard, ses parents obtinrent l'autorisation de l'ensevelir dans la cathédrale de Corneto.

Quelle fut la part d'Eugène IV dans ce meurtre ? Il prisait sans doute beaucoup l'énergie et l'habileté de son vicaire, mais peut-être redoutait-il plus encore son ambition. Les assassinats politiques passaient alors pour un moyen de gouvernement légitime et les scrupules moraux n'étaient pas pour arrêter les princes, fussent-ils papes, de cette époque comme de l'époque suivante. Dans une lettre adressée aux Florentins le 19 mars 1440, c'est-à-dire le lendemain de l'attentat, Rido déclare, il est vrai, qu'il a agi de son propre mouvement, « faute de temps pour consulter le pape », mais d'autre part, certains contemporains affirment que la lettre que Rido montra à Anguillara était bien authentique. En tout cas, si Eugène IV ne fut point l'instigateur du crime, il n'en désavoua pas l'auteur. Écrivant aux habitants de Corneto, le 3 avril 1440, c'est-à-dire alors qu'on ignorait encore à Florence la mort de Vitelleschi, Eugène IV qualifie Rido et sa victime tous deux de « très chers fils » et il ajoute, comme pour adoucir par avance les regrets des Cornétins, que le patriarche était malade depuis quelque temps déjà, qu'il avait demandé plusieurs fois à être relevé de ses fonctions et qu'un successeur allait lui être désigné, ce qui était exact, du reste, comme on le verra. Cette lettre fut rédigée par l'historien Blondo en sa qualité de secrétaire pontifical. En outre, le pape combla Rido de faveurs ;

le 1er mai, il lui remettait un bref d'absolution ; le 30 juillet, il lui accordait 500 florins sur la banque Cosme et Laurent de Médicis et Cie (*et socii*), ainsi que des pouvoirs extraordinaires dans le Patrimoine et la Maritime. Quelques années plus tard, Rido ayant fait arrêter de sa propre autorité un ambassadeur que les Florentins envoyaient au roi de Naples, il en résulta de graves complications entre le Saint-Siège et la République ; néanmoins, le pape ne lui en marqua aucun mécontentement ; bien plus, il l'autorisa à garder pour lui la rançon que dut payer l'ambassadeur. L'année suivante, il lui fit présent d'une châtellenie confisquée aux Savelli, que Rido vendit, en 1448, au chapitre de Saint-Pierre, moyennant 9000 ducats. Sa statue équestre se voit actuellement au château Saint-Ange[1].

Antonio Giampaolo Sacchi de Viterbe se trouvait auprès de Vitelleschi au moment de son arrestation ; il fut fait prisonnier en même temps que lui. Le lendemain on lui fit savoir, raconte-t-il dans sa relation de l'événement[2], qu'il avait le choix ou de payer 10000 ducats de rançon ou d'avoir la tête tranchée. Il refusa de se racheter, sachant bien qu'il s'agissait simplement d'un marchandage. En fait, des négociations s'ouvrirent, elles durèrent huit mois et dix-sept jours ; au bout de ce temps, on ne réclama plus que 8000 ducats que Sacchi dut verser avant huit jours ; il vendit à moitié prix ses immeubles de Viterbe et de Corneto et sortit enfin « des mains de Pharaon plus mort que vif et sans un sol vaillant ».

1. Voir *Château Saint-Ange*, notes, p. 31.
2. Niccola della Tuccia, p. 170, n. 3. Cf. p. 200, n. 4.

Ce n'était pas sans raison que le pape s'était empressé d'atténuer la colère que les habitants de Corneto ne pouvaient manquer de ressentir à la nouvelle de l'assassinat de leur compatriote. Le patriarche laissait une grosse fortune, 300 000 ducats, disait-on[1], en or et en pierreries ; or. suivant la coutume, le Saint-Siège héritait de droit des cardinaux parce que leurs richesses provenaient, disait-on, des libéralités pontificales et qu'ils n'en avaient que la jouissance viagère[2]. Au reste, le patriarche s'était conformé à cet usage, car il avait légué au pape 214000 florins ; il en avait laissé 200 à l'église de la Minerva. Mais cet argent était déposé dans son palais de Corneto auquel on travaillait encore quand il mourut ; des agents furent envoyés de Rome pour s'en saisir et dresser l'inventaire des biens meubles du cardinal, mais ils trouvèrent les habitants en armes et l'un d'eux fut tué[3]. Cependant, peu après, la commune revint à résipiscence, des excuses furent présentées et les deux neveux de Vitelleschi, Pietro et Manfredi, livrèrent le château et ses richesses. Une grande part en revint à celui qui avait peut-être été l'instigateur de toute cette affaire et qui allait succéder à Vitelleschi.

Scarampo. — Modifications statutaires.

Avant même que Vitelleschi eût été tué, Eugène IV l'avait, en effet, remplacé, du moins *in petto*, par l'un de ses camériers, Lodovico Scarampo Mezzarota. Né à

1. Niccola della Tuccia, p. 170.
2. Voir notre ouvrage sur *Rome au temps de Jules II.*
3. Carlo Calisse, *Storia di Civitavecchia,* Florence, 1898, p. 255.

Padoue ou à Trévise dans une condition obscure, il commença par étudier la médecine et ce fut, dit-on, en soignant Eugène IV qu'il gagna sa confiance. Hardi compagnon, homme de guerre dans l'âme, rompu à toutes les ruses du métier, il avait fait ses premières armes sous les ordres de Vitelleschi dont il avait l'audace, l'habileté militaire et la cruauté, mais non la finesse diplomatique. Le pape l'avait fait archevêque de Florence et patriarche d'Aquilée. On le disait fort débauché, dépensier et porté aux plaisirs; sa table lui coûtait vingt ducats par jour[1].

Il était parti pour Rome aussitôt après l'arrestation de Vitelleschi et il y entra dans les premiers jours d'avril 1439[2], aux acclamations de la foule qui pensait trouver en lui un maître plus doux.

Ses débuts furent d'un maître; le 29 juin 1440, il défit, avec le concours des troupes florentines, Piccinino, le plus redoutable des ennemis du Saint-Siège ; la bataille d'Anghiari est demeurée fameuse parce que Machiavel a écrit que, bien qu'elle ait duré quatre heures avec acharnement, il n'y eut qu'un combattant de tué, encore fut-ce parce qu'il était tombé de cheval[3]. Néanmoins les conséquences en furent importantes. Scarampo s'était montré habile et impétueux capitaine; l'armée milanaise que commandait Piccinino avait été mise en

1. Moroni, *Diz. Eccles.*, vol. XLV, p. 12. — P. Cortesius, *De Cardinalatu*, p. 67. On l'avait surnommé à la cour pontificale le cardinal Lucullus. — B Scardeonius, *De .. claris civilus Patav...* Venise, 1558.

2. Stefano Caffari donne la date du 4 avril 1439 (*Archiv. Soc. Rom. Stor. Patria*, Rome, 1885, an. VIII, p. 555).

3. D'après Blondo, il y eut dans l'armée de Piccinino soixante tués et quatre cents blessés; d'après Pogge, quarante tués. Les soldats de Scarampo eurent dix morts.

déroute et était en grande partie prisonnière. Le 1er juillet 1440, Scarampo devenait cardinal[1].

Une sainte venait de mourir à Rome. Le 9 mars 1440, s'était éteinte dans son palais du Transtévère où elle était allée soigner son fils, une femme pieuse que Rome vénérait, Ceccolella, veuve de Lorenzo Ponciani, connue sous le nom de sainte Francesca Romana[2]. Son église de prédilection était celle de S. Maria Nuova, au Forum, qui a pris depuis, ainsi que deux autres, le nom de S. Francesca Romana[3]. Elle retrouvait là quelques femmes pieuses qui bientôt formèrent avec elle une congrégation, les oblates de Torre de' Specchi, du nom du lieu où elles s'assemblaient; cette nouvelle confrérie dépendait de l'ordre des bénédictins[4].

Le 26 mai 1440, le jour de la fête du corps du Christ, il y eut un grand tumulte à Rome parce que les fraticelles de l'ordre de Saint-Augustin qu'Eugène IV avait établis naguère au Latran voulurent porter solennellement le corps du Christ, alors que les chanoines de la même basilique, qui les considéraient comme des intrus, prétendaient que cet honneur leur était réservé[5]. On se

1. Prix de quelques objets en 1440. Dix-sept barils de vin sont vendus 17 florins et payent 5 grossi de taxe ; un manteau est payé 6 ducats : deux cannes (quatre mètres) et une palme de drap rose, 13 ducats; deux cannes et demi de drap turc, 10 ducats; une maison est louée par un juif, près de la place Giudea, moyennant 18 ducats et 6 brasses d'étoffe pour deux ans (Notes de Stefano Caffari publiées par Coletti dans *Arch. Soc. Rom. di Stor. Patria*, an VIII (1885), p. 555 et suiv).

2. Elle fut canonisée par Paul V en 1608.

3. C'est la très ancienne église, aujourd'hui désaffectée, qui est adossée au Palatin et qui possède de si intéressantes fresques. Voir W. de Grüneisen, *Sainte Marie Antique*. Rome, 1911.

4. Pastor, vol. I, p. 233, qui donne une bibliographie abondante.

5. Infessura, p. 41. — Stefano Caffari, *loc. cit.*, 560.

lança des pierres, la populace se mêla à la querelle; les fraticelles, « qui se battaient très bien », dit Infessura, eurent cependant le dessous; ils durent regagner le Latran d'où ils furent chassés « au moment où ils commençaient leur repas et sans avoir pu l'achever ». Ils allèrent se plaindre au pape qui leur donna raison, et les chanoines furent contraints de leur céder la place.

Le 8 août 1442, le pape porta un édit contre les juifs, leur défendant de manger, de boire, de vivre en commun avec les chrétiens, d'avoir des serviteurs chrétiens, les obligeant à porter le signe diacritique et interdisant aux chrétiens de leur acheter des médicaments ou de les employer comme médecins[1].

Le 15 juin 1443, Scarampo conclut un accommodement avec le roi de Naples, Louis Ier; le pape le ratifia le 6 juillet suivant et Rome fut dans la joie. Ses deux principaux adversaires ainsi écartés[2] grâce à Scarampo, rien ne s'opposait plus à son retour à Rome. Les Romains le souhaitaient vivement, car ils espéraient en tirer de grands avantages; l'opinion générale était d'ailleurs que le retour du pape ne saurait tarder; certains actes de location portent que le loyer ne serait pas augmenté si le pape rentrait à Rome[3]; dans d'autres, au contraire, il est stipulé que le locataire payerait dans ce cas plus cher, par exemple douze ducats de Venise au lieu de huit (20 août 1443).

1. *Bullaire,* vol. V, 68. — Sur les mesures prises par le Saint-Siège à l'égard des Juifs, voir notre ouvrage, *Le Saint-Siège et les Juifs.*

2. Vitelleschi et Louis Ier.

3. Acte du 3 août 1442. Stefano Caffari, *loc. cit.*, p. 564. « *Et ego possum disponere durantibus dictis duobus annis pro meo velle aut veniat papam* (sic) *aut non, nihil plus solvam.* » — Cf. p. 566.

Eugène IV ne se sentait plus d'ailleurs en complète sécurité au milieu des Florentins avec lesquels il était en conflit ; il s'en vint donc s'établir à Sienne, ville hostile à Florence, où il passa plusieurs mois[1]. Scarampo, entre temps, supprimait ceux qui auraient pu conspirer contre le pape ; le 27 mai 1443, il fit trancher la tête à Paolo della Molara ; l'exécution eut lieu « non sans peine » dans une des salles du Capitole ; Paolo était vaillant autant qu'homme du monde, dit Paolo Petroni, il avait de l'éloquence. et le Saint-Siège lui devait beaucoup ; il commandait à cent hommes d'armes. Deux jours après, quatre de ses gens furent pendus.

D'autre part, le patriarche, dans la vue de rendre l'opinion publique favorable au Saint-Siège, consentit certaines améliorations au régime statutaire tel qu'il s'était peu à peu constitué par suite de violations successives des Statuts. Ainsi les sénateurs, qui étaient devenus des instruments du pouvoir pontifical, ne devaient plus rester en fonctions plusieurs années de suite contrairement aux Statuts ; ils ne seraient plus dispensés de l'épreuve du syndicat ; ils ne recevraient plus l'étendard du peuple romain, sorte de témoignage de leur bonne gestion, à leur entrée en charge, ainsi que cela se pratiquait abusivement depuis quelque temps, mais seulement s'ils avaient obtenu la « couronne du syndicat ». Le lieutenant du trésorier eut mission de se rendre tous les jeudis au Capitole afin d'y juger sans appel, avec le concours des conservateurs et du prieur des caporioni, les litiges qui lui seraient déférés. Il fut décidé que les autres magistrats muni-

1. *Historia Senensis.* MURATORI, vol. XXI, col. 51.

cipaux ne seraient plus maintenus au delà de la durée habituelle de leur mandat et qu'ils ne pourraient remplir une même charge qu'après un laps de cinq années. Cette dernière disposition aggravait singulièrement le texte des Statuts. Pour en assurer le respect, il fut décidé qu'un registre serait créé, sur lequel quatre Romains inscriraient au fur et à mesure les noms de tous les magistrats en exercice, ainsi que les incapacités dont ils se trouveraient frappés. Un article rappelait que les sénateurs et leurs officiers devaient être originaires d'une ville éloignée de quarante milles au moins de Rome. Des six officiers de la maréchaussée, quatre seraient dorénavant Romains et deux étrangers. On avait eu à reprocher des exactions à ce corps; il fut donc ordonné que lesdits officiers siégeraient en public au Capitole. Deux « proconsuls » de l'art des notaires furent chargés d'empêcher les notaires, de même que les agents du fisc, d'exiger plus qu'il ne leur était dû; les droits à percevoir sur les actes furent tarifés. Les cent florins que l'on prélevait sur le salaire du sénateur en vue de l'entretien du Capitole ne devaient plus être détournés de leur emploi, et ce furent les conservateurs qui eurent la charge de faire respecter cette clause. Ainsi leur rôle grandissait peu à peu et la papauté y prêtait les mains. Il était prescrit que le premier des conservateurs devait avoir au moins trente-cinq ans[1]. De même, il était stipulé que le premier des caporioni ne pourrait être âgé de moins de trente ans. Cette règle

1. On se souvient que deux des trois conservateurs, dont les fonctions duraient deux mois, prenaient la présidence à tour de rôle pour un mois en tirant au sort, semble-t-il. Le texte de cette disposition semble donc un peu bizarre.

s'appliquait à divers autres officiers. Défense était faite aux officiers de justice d'employer la torture, excepté dans les cas prévus par les Statuts ou à moins que la nécessité n'en fût manifeste. Les charges publiques étaient interdites à ceux qui avaient commis un meurtre, qui ne possédaient pas assez de biens pour assurer leur existence de façon décente ou qui devaient de l'argent à la Chambre apostolique. Il était stipulé qu'un tableau des droits de péage serait affiché dans les lieux où on les percevait et que leur produit serait uniquement consacré à l'entretien des routes et des ponts. La taxe perçue sur les prisonniers détenus dans le Capitole fut ramenée à 2 soldi au moment de l'incarcération, à 8 deniers par nuit et à 3 soldi au moment de la levée d'écrou. Un article de la convention décide que les voitures lourdes ne passeront pas, autant que possible, par les rues principales, afin de ne point les encombrer.

Cet accord fut rédigé, ce semble, en deux fois : la première partie avant l'arrivée du pape, la seconde quand il était déjà à Rome depuis quelque temps; une commission composée des trois conservateurs et d'un certain nombre de cardinaux en approuva le texte définitif le 20 juillet 1446 et le pape le sanctionna le 28 août suivant. Il devint pour le peuple romain une sorte de charte à laquelle il se montra très attaché; le pape Nicolas V dut le confirmer dès son avènement, le 1er mai 1447[1]. En 1484, les cardinaux réunis en conclave durent également promettre de le respecter « *ad unguem* »[2].

1. Il avait été élu le 16 mars 1447.
2. Infessura, p. 168. Le texte de cet accord se trouve dans l'incu-

Retour d'Eugène IV a Rome.

Eugène IV avait quitté Sienne le 14 septembre 1443; le 28 au matin, il partit en litière de Formello, sur la voie Cassia, et arriva ce même jour aux portes de la ville; la population s'était portée à sa rencontre; il passa la nuit dans les dépendances de l'église S. Maria del Popolo[1]. Le lendemain, il se rendit à cheval à Saint-Pierre en faisant un détour; il traversa tout le quartier Parione; sans doute voulait-il se montrer à la population, et puis il y avait alors peu de chemins dans la région qui séparait la porte del Popolo du reste de la ville; les alentours du mausolée d'Auguste, l'Austa, n'étaient que champs et vignobles et la seule route praticable devait être la Via Lata, aujourd'hui le Corso[2]. Arrivé à Saint-Pierre, Eugène IV y entra et, s'étant placé auprès du maître-autel, il fit une courte allocution, après quoi il donna sa bénédiction et se retira dans ses appartements. Cinq cardinaux seulement l'entouraient. Déjà un certain mécontentement régnait dans la population, car le pape, avant même d'arriver, venait de commettre une maladresse, il avait mis une taxe d'un tiers sur le vin. Aussi, quand il se rendit au Latran, le jour suivant, des coups de sifflet se firent entendre, ainsi que des cris de : « A bas la taxe du tiers ! » Comprenant alors sa faute, le pape

nable contenant le texte des Statuts de 1469 et à la suite du troisième livre des Statuts de 1519. Voir notre ouvrage sur *Les Institutions communales de Rome.*

1. Caffari, *loc. cit.*, qui assista à ces cérémonies.

2. Itinéraire : le Corso jusqu'à S. Marco, la rue Astalli, la rue Pelliciaria qui a disparu, S. Andrea della Valle, la rue Papale et le pont Saint-Ange.

supprima la taxe; en outre, on montra la Véronique au peuple qui ambitionnait toujours cette faveur. Les fêtes destinées à l'impressionner se succédèrent. Au bout de dix-neuf jours, Eugène IV regagna le Vatican, car le concile allait se réunir au Latran et les préparatifs commençaient. Cette convocation hâtive était une mesure habile; en assemblant le concile à Rome, le pape marquait, d'une part, qu'il en était redevenu le maître, et, d'autre part, que, seul pape légitime, c'est à lui qu'il appartenait de le convoquer. Les Pères de Bâle perdirent du coup toute autorité et parurent des ennemis du pouvoir légitime. Peu de prélats répondirent à l'appel d'Eugène IV, mais le coup était porté.

Le 15 octobre 1444, Piccinino mourut à Milan, de douleur, dit-on, d'apprendre que la ville de Bologne s'était révoltée contre son autorité à l'instigation d'Annibale Bentivoglio et que son fils Francesco avait été vaincu par Sforza[1]; lui-même avait éprouvé une grave défaite le 8 novembre de l'année précédente et son prestige semblait définitivement atteint. Visconti lui-même, qui l'avait longtemps aidé et soutenu, conspirait pour le perdre.

Privé de cet appui, le pape chercha à s'assurer la sympathie de ses sujets; il publia donc, le 26 novembre 1444, une bulle déclarant que la taxe perçue sur la vente, l'échange, l'aliénation des objets de toute nature amenés à Rome ou fabriqués dans la ville ne serait plus

1. Sforza avait l'appui de Florence, de Venise, de Sigismondo Malatesta et de son propre frère Alessandro, seigneur de Pesaro; ils soutenaient tous le pape Félix V. Piccinino combattait pour le pape Eugène IV, pour le roi de Naples et pour Visconti, beau-père de Sforza.

Photo Moscioni.

AUBERGE DE L'OURS.

PL. X, PAGE 235

exigée qu'une fois, et non plus à chaque opération comme cela s'était pratiqué jusqu'alors[1].

Deux ans plus tard, le 16 novembre 1446, arrivèrent deux envoyés de l'empereur Frédéric III, Procopio et Æneas Sylvius Piccolomini, le futur Pie II, qui lui apportaient de la part de leur maître l'assurance qu'il renonçait à soutenir désormais le concile de Bâle et le pape Félix V. Cet abandon en avait entraîné d'autres. De Mayence, du Palatinat, de Saxe, du Brandebourg partirent des ambassades ; le lieu de réunion était Sienne ; de là tous les représentants des pays germaniques, au nombre de soixante environ, vinrent ensemble à Rome. Cette démarche causa aux Romains une grande joie et beaucoup d'orgueil, mais aussi quelques embarras, car les auberges, quoique nombreuses, étaient insuffisantes ; lors du jubilé de 1450, Rucellai affirme en avoir compté mille vingt-deux ayant enseigne ; les plus célèbres étaient celle de l'Ours où Dante avait séjourné et qui se trouvait sur la berge du Tibre, près du château Saint-Ange ; la maison existe encore en partie ; l'auberge du Soleil, sur la place Campo di Fiore, Via del Biscione ; l'auberge du Paradis dans le voisinage, à côté de S. Andrea della Valle, quartier du Parione, laquelle, un peu plus tard, était tenue par un Allemand, comme plusieurs autres[2].

1. *Bullaire*, vol. V, p. 80.

2. *Archiv. Soc. Rom. Stor. Patria*, vol. VI, p. 553. Il y avait aussi l'*Osteria del Cocchio* qui datait de 1391 et la *Taberna della Sposata*, mentionnée dans le cadastre de 1450 comme une dépendance de l'hôpital de la confrérie del'Salvatore. — F. Cerasoli, *Ricerche storiche intorno agli Alberghi di Roma*... Rome, 1893. — Alessandro Rufini, *Notizie Storiche... intorno alla origine... di alcune osterie, caffé...* Rome, 1855. — A. Gottlob, *Aus der Cam. Apost.* Innsbruck, 1889. Il

Les ambassadeurs furent, suivant la coutume, comblés de cadeaux; le pape et les cardinaux leur envoyèrent des barriques de vin, des biscuits, de la viande, de la cire; ils furent invités à des banquets. Cependant il fallait en venir au but de leur visite et là allaient commencer les difficultés. Les envoyés avaient pris pour porte-parole Æneas Sylvius Piccolomini; c'était un choix fort habile. Tout d'abord, Piccolomini était un Italien[1].

Doué d'une grande éloquence et de beaucoup de tact, fin politique et subtil diplomate, fort érudit en outre, il avait cet avantage d'avoir été successivement des deux partis; à Bâle, il s'était fait une place dans le concile; quand Félix V y eut été élu pape, il devint l'un de ses familiers; depuis un an, il avait fait sa paix avec le pape romain, en même temps que l'empereur, dans la chancellerie de qui il était entré, se rapprochait de lui. Le discours qu'il devait prononcer à l'audience solennelle fut approuvé de tous dans une réunion préliminaire et l'on ne trouva « rien à y ajouter et rien à en retrancher ». Le jour venu, aux approches de la Noël, après avoir entendu des messes, les envoyés se présentèrent devant le pape qui, entouré de quinze cardinaux, siégeait sur son trône, l'air grave et majestueux comme il avait coutume. Quand ils eurent embrassé sa mule, Piccolomini prit la parole et « plut à chacun »; l'évêque

existait déjà alors une corporation des hôteliers et aubergistes. Martin V fit défense à ses consuls, en 1423, d'astreindre un *cortesanus* à payer les taxes corporatives (Les *cortesani* étaient tous ceux qui tenaient à la Curie; ce titre était naturellement fort recherché). *Archivio Vaticano*, Arm. XXIX, vol. 7, c. 238.

1. Né à Corsigniano, près de Sienne, le 18 octobre 1408.

de Trèves et celui de Cologne[1] se déclarèrent satisfaits, et ni le pape ni les cardinaux ne se sentirent offensés; il loua Eugène IV, blâma ceux qui restaient neutres, condamna le roi[2]. On s'arracha les copies de sa harangue, tant le succès en avait été grand ; c'est Piccolomini lui-même qui nous l'apprend dans sa relation[3]. Il avait su aplanir bien des obstacles au rapprochement de l'Allemagne et du Saint-Siège et la discussion allait s'engager, lorsque le pape fut pris d'une fièvre violente. Les pourparlers continuèrent cependant, mais les exigences des Allemands étaient si grandes que, malgré les efforts de Piccolomini, on ne parvenait pas à s'entendre.

Le pape, sentant ses forces décliner, voulait pourtant aboutir; il signa un compromis le 5 février 1447, mais, arguant de son état, il y déclara que les concessions qui y étaient consenties lui avaient été arrachées à cause de son état de faiblesse et devaient être tenues pour nulles si l'événement montrait qu'elles étaient en contradiction avec les doctrines des Pères de l'Église ou amoindrissaient l'autorité du souverain pontife. Les bulles ratifiant l'accord furent publiées tout aussitôt, le 7 février 1447, et les ambassadeurs prêtèrent serment d'obéissance.

La réconciliation de la papauté romaine et des princes germaniques fut célébrée par des réjouissances et des processions dans lesquelles on porta en grande cérémonie la tiare ornée de trois couronnes d'or et de pierres

1. Ces deux évêques étaient en conflit avec le pape qui avait sévi contre eux.

2. Frédéric III n'était encore que roi des Romains.

3. Piccolomini, *Commentarii*. Francfort, 1614. — Muratori, vol. III², 881. — Raynaldus, ad. an.

précieuses, que, disait-on, l'empereur Constantin avait donnée au pape saint Sylvestre et qui venait d'être rapportée d'Avignon. Elle était le symbole de l'imprescriptibilité des droits du Saint-Siège sur Rome et de la légitimité du pape qui y régnait (12 février 1447).

Un danger grave menaçait cependant le pouvoir pontifical; Alfonso Ier, roi de Naples, était aux portes de la ville; il s'était saisi de Tivoli en janvier 1447, avec l'assentiment, disait-on, du camerlingue Scarampo; venait-il pour peser sur le vote du conclave qu'on sentait prochain, ou bien pour prêter main-forte à Scarampo durant la vacance du Saint-Siège, car des troubles étaient toujours à redouter alors. Le peuple détestait le cardinal à cause de ses rigueurs; la noblesse, à cause de la situation humiliée dans laquelle il la tenait. Mais, le 14 février 1447, Eugène IV, qu'il dominait plus que jamais, lui donna le commandement de toutes les places fortes dans les terres de l'Église.

Quand il se vit sur le point de mourir, le pape appela au Vatican, où il se trouvait, les cardinaux qui tous, à l'exception de Prospero Colonna, avaient été nommés par lui[1] et, leur ayant rappelé les divers événements de son règne, ajouta que son salut eût été mieux assuré si, au lieu d'avoir ceint la tiare, il avait vécu dans un cloître; il leur raconta ensuite un apologue. Un Athénien, dit-il, étant sorti de chez lui, cria sur la grand'place que si quelqu'un voulait des figues de son figuier, il devait se hâter d'en cueillir, car il allait l'abattre, et, comme personne ne comprenait le sens de cette allégorie, il expliqua que si l'on avait quelque chose à lui demander, il

1. Il en avait nommé vingt-sept. Sept étaient morts.

fallait le faire sur-le-champ parce qu'il sentait bien que ses moments étaient comptés; enfin, il exhorta les cardinaux à s'entendre pour faire un choix unanime, car mieux valait nommer d'accord un homme médiocre que, dans la lutte, un homme éminent. Le 23 février 1447, au matin, il expira; il avait soixante-deux ans.

On l'exposa avec tous les insignes de la papauté d'abord dans une chapelle voisine, puis devant le maître-autel de Saint-Pierre; jusqu'au 4 mars, c'est-à-dire pendant les neuf jours prescrits, des messes furent, conformément à la coutume, célébrées sur sa dépouille par les cardinaux. Chaque jour, ils se réunissaient ensuite dans l'église S. Marie Majeure pour y régler les affaires courantes[1].

Eugène IV avait demandé à avoir sa sépulture dans l'église Saint-Pierre, près du pape Eugène III, disciple de saint Bernard. Son neveu Francesco lui fit édifier, en conséquence, un monument qu'il voulut somptueux; il portait une inscription qui disait en substance que la haute vertu du pape était attestée par ce fait que deux empereurs étaient venus se prosterner à ses pieds, l'un pour apprendre ce qu'enseigne la foi latine, l'autre pour recevoir la couronne d'or; elle ajoutait qu'il préparait une puissante flotte contre les Turcs quand la mort l'enleva, qu'il avait toujours méprisé les vains honneurs et avait ordonné qu'on l'enterrât dans un lieu où il serait foulé aux pieds de tous, mais que son neveu Francesco, qu'il avait fait cardinal, ne pouvant se résigner à le voir si humblement enseveli, lui avait fait ériger un superbe tombeau, en signe de sa reconnais-

1. Relation de Stefano Caffari, p. 570.

sance[1]. Ce tombeau, dont Francesco se faisait gloire à ce point, ne dura guère. Un autre, qui existe encore, le remplaça dans la petite église S. Salvatore in Lauro, dû aux chanoines de S. Gregorio in Alga, à Venise, dont il avait fondé le chapitre; c'est un des rares monuments en style toscano-romain qui se voient encore à Rome; on y lit une inscription qui commence par ces mots : « Venise lui donna le jour. Que lui donna Rome? L'empire du monde[2]... »

État de Rome vers le milieu du XVe siècle.

Quand Eugène IV était monté sur le trône, la ville de Rome commençait à se repeupler, mais bien des régions demeuraient encore désertes; comme le dit Vespasiano dans sa *Vie d'Eugène IV*[3], les troupeaux paissaient un peu partout ; le Forum avait reçu le nom de Campo Vaccino, à cause des vaches qu'on y voyait et aussi par confusion avec le forum Boarium, situé dans le voisinage; et le mont Capitolin, du moins dans la partie où se trouve la roche Tarpéienne, avait été nommé Monte Caprino, à cause des chèvres qui y broutaient; le gibet s'y dressait; le sol était couvert de ronces, de buissons et de colonnes renversées. Le seul endroit habité du mont Aventin était le célèbre couvent de SS. Alessio e Bonifaccio qui venait (1430) d'être concédé par le pape Martin V aux moines hiérosolymites. Une

1. Gregorovius, *Le Tombe dei Papi*, p. 208, 88. — Cf. Platina, *De Vitis*...

2. Armellini, p. 367.

3. Muratori, vol. XXV, col. 264. — Lanciani, *Storia degli Scavi*. Rome, 1902.

partie de ce couvent est devenue le prieuré de Malte. Le Palatin, qui appartenait presque entièrement aux Frangipani, était également inhabité; il n'avait plus de forme, dit Pogge; les moutons, les chevaux y vaguaient au point que certains auteurs médiévaux ont soutenu que son nom de Palatin ou Baladin venait du bêlement des troupeaux! Les ventes de terrains dans cette région montrent qu'il s'y trouvait surtout des vignobles; on eut même, dit Blondo, la pensée de raser ce qui y subsistait de ruines afin de pouvoir cultiver plus complètement le sol. Sur l'Esquilin on voyait des traces des jardins si fameux de Mécène; ce n'étaient que fûts de colonnes, débris d'architecture, fragments de statues; le cardinal Prospero Colonna dépensait largement pour tirer parti de toutes ces richesses. On fouillait le sol, on travaillait les blocs de marbre mis au jour, pour en orner son habitation; la population venait admirer ces vestiges de l'antiquité et les travaux entrepris. Les alentours des thermes de Dioclétien sur le Quirinal n'étaient que ruines; la vieille église de S. Ciriaco s'écroulait faute d'entretien et devait être abandonnée et détruite au siècle suivant. L'église d'Aracœli et le palais sénatorial occupaient seuls la partie nord du mont Capitolin; le palais sénatorial, que l'incendie du temps de Cola di Rienzo avait fortement endommagé, ne semble pas avoir été restauré. « Le Capitole, où habite le sénateur, dit Bernardo Rucellai, est en partie ruiné! » Le palais des conservateurs commençait à s'élever; son importance augmentait à mesure que s'accroissait leur pouvoir. Entre le palais sénatorial et l'église d'Aracœli se dressaient cet obélisque minuscule et ce palmier qu'on voit figurer

dans les plus anciennes représentations de ces monuments. L'obélisque ne fut transporté qu'en 1582 dans la villa Mattei où il se trouve encore[1].

La population s'était retirée dans les parties basses, surtout dans ce qui avait été le Champ de Mars; les habitati ns devenaient rares à mesure qu'on s'avançait du côté de la porte del Popolo. Le cardinal Pietro Barbo, qui devint pape sous le nom de Paul II; le cardinal Bessarion, transfuge de l'Église d'Orient; le cardinal de S. Marcello, Antonio Casino, avaient leurs palais dans cette région; près de S. Lorenzo in Lucina se trouvait celui du cardinal français Jean Juven, évêque de Thérouanne, qui passait pour le plus beau de Rome après le Vatican.

Il ne restait plus que trois ponts sur le Tibre : le pont Saint-Ange, le pont qui traversait l'île du Tibre (S. Bartolommeo et Quattro Capi) et le Pons Senatorum[2]. Le seul aqueduc qui pût encore fournir de l'eau était celui de l'Acqua Virgo; c'est lui qui alimente encore aujourd'hui de son eau cristalline la fontaine de Trevi, celles de la place d'Espagne et de la place Navone[3].

Pogge parle ainsi, sur un mode un peu déclamatoire, de l'aspect de Rome en son temps : « Descendant de

1. Voir notre ouvrage *Le Capitole*, p. 30.

2. *Pons Æmilius*, le premier construit en pierres ; son nom changea souvent. A la fin de l'Empire, il était connu sous le nom de *Pons Lapideus* ou *Lepidi*; au moyen âge, il prit le nom de *Pons senatorum* ou *Sanctæ Mariæ*; le 24 décembre 1598, une inondation l'emporta ; il n'en reste qu'une arc[illegible] ; c'est pourquoi on a donné à ses ruines le nom de *Ponte Rotto*.

3. Voir, sur la valeur respective attribuée jadis aux différentes eaux de Rome, l'ouvrage du docteur philosophe Andrea Bacci, *Del Tevere*, Venise, 1576.

cheval parmi les ruines du mont Tarpéien, au seuil d'un temple antique et au milieu d'une foule de colonnes, nous découvrîmes autour de nous un immense horizon. Mon compagnon Antonio s'écria alors : « Combien dif-« fère ce Capitole de celui qu'a chanté Virgile; il était « d'or jadis, on n'y voit plus que des débris maintenant. » Je ne saurais comparer à nul autre le désastre de cette cité. Les édifices qui semblaient comme elle assurés de l'éternité sont les uns en partie ruinés, les autres complètement anéantis. »

Il écrivait ceci durant son premier séjour à Rome. Quand il y revint avec le pape après dix ans d'absence, il constata de nouveaux désastres; il ne restait plus que trois arches au lieu de six au temple « de la Paix » (basilique de Constantin). « Le Colisée, comme on l'appelle vulgairement, dit-il, a été, grâce à la sottise des Romains, presque entièrement converti en chaux; des temples ont été transformés en églises... »

Les Romains, ou, à tout le moins, une certaine classe de Romains détruisaient Rome, en effet. Grisoloras, le maître de Pogge, écrivait à Jean Paléologue que la Rome moderne se bâtissait aux dépens de l'ancienne, que l'on employait les vases antiques comme auges pour les bestiaux, les colonnes brisées comme montoirs pour les cavaliers, les statues pour en faire de la chaux.

Eugène IV se proposa de restaurer sa capitale, mais la détresse du trésor ne lui permit pas toutefois d'entreprendre de grands travaux; il pourvut à ce qui lui parut le plus utile, à l'entretien et à la réparation des églises. Le portique du Panthéon fut débarrassé des

échoppes dont il était encombré. « Cette église, dit Blondo, la plus belle de toutes, a des colonnes qui sont plus belles aussi que toutes les autres, mais elles étaient à moitié cachées par des boutiques diverses; maintenant on les voit nettes et propres du haut en bas. » Les colonnes qui avaient souffert furent restaurées. La toiture que les grands ouragans, comme il y en eut plusieurs sous ce pontificat, endommageaient fréquemment, fut en partie refaite; la place qui se trouve devant l'église et les rues adjacentes furent pavées. Ces travaux amenèrent la découverte de plusieurs antiquités dont une vasque de porphyre qui, après avoir décoré longtemps la place, servit de sarcophage au pape Clément XII et se voit actuellement dans la chapelle Corsini au Latran; deux lions en basalte égyptien, dégagés en même temps, furent placés de part et d'autre de la vasque, puis transportés par ordre de Sixte V sur la fontaine de l'Acqua Felice, près des thermes de Dioclétien; on les a déposés en ces temps derniers dans le musée du Vatican en les remplaçant par des imitations.

Eugène IV fit également restaurer les églises S. Onofrio sur le Janicule, S. Spirito in Sassia, S. Maria Minerva, S. Maria in Trastevere, S. Susanna, Sainte-Marie Majeure; il transforma l'intérieur de l'église du Latran et y fit élever un tombeau à son prédécesseur Martin V, édifia la sacristie actuelle et reconstruisit le monastère adjacent. On découvrit, en procédant à ces transformations, des mosaïques et de très belles statues. Des fresques commencées par Gentile da Fabiano furent achevées par Pisanello.

Les travaux entrepris à Saint-Pierre furent considé-

Photo Moscioni.

PORTE DE BRONZE DE SAINT-PIERRE. DÉTAIL

rables : la sacristie fut agrandie, la toiture de la basilique refaite; le célèbre artiste vénitien Bregno dirigeait les travaux. Mais le principal mérite du pape fut la commande des deux battants de la porte en bronze qui fermait l'entrée principale de la basilique antique et qu'on a transportée dans la basilique reconstruite. Eugène IV avait vu à Florence les portes du baptistère, il en voulut de semblables à Rome. Antonio Averulino, dit Filarète, qui en reçut la commande, n'avait pas, certes, le génie de Ghiberti, mais la conception générale de l'œuvre ne manque pas de valeur et l'exécution en est habile. On y retrouve ce mélange de souvenirs païens et de sentiments chrétiens qui allait devenir de plus en plus la caractéristique de l'art et de la pensée en Italie à l'époque de la Renaissance; l'artiste a représenté dans les panneaux de cette porte les faits importants du règne d'Eugène IV, surtout son triomphe sur l'Église d'Orient, en même temps que des épisodes mythologiques; on voit les *Métamorphoses* d'Ovide et les fables d'Ésope à côté du martyre de saint Paul. Cette porte fut mise en place le 26 juin ou le 14 août 1445[1].

Des portes de bois sur lesquelles étaient figurés des sujets analogues complétaient la décoration. Elles sont l'œuvre du moine dominicain fra Antonio de Michele de Viterbe et furent détruites par Paul V. On a pensé, mais sans preuves certaines, que ces portes étaient antérieures à la porte de bronze et lui servirent de modèle.

Les deux ponts de l'île du Tibre furent réparés par ordre d'Eugène IV; on se servit dans ce travail de

1. La description de cette porte et de celles en bois se trouve dans Muntz, *Les Arts...*, vol. I, p. 41 et suiv.

pierres de travertin, comme au temps de leur construction.

L'ancienne Monnaie fut abandonnée et remplacée par une nouvelle Monnaie située dans le quartier du Vatican.

Les prélats contribuaient pour leur part à l'œuvre entreprise par le pape; le cardinal Antonio Martinez de Chales fit édifier, dans le quartier Campo Marzo, l'église S. Antonio de Portoghesi et l'archevêque de Ravenne, Tommaso Perenoli, restaura l'église S. Michele e Magno, dans le Borgo.

Le pape avait pris sous sa protection les anciens monuments. Il avait nommé, en 1432, un « gardien des édifices publics et des murs » qui devait veiller à leur conservation conjointement avec les *Magistri ædificiorum* qui étaient devenus depuis peu des *Magistri viarum*. Mais, comme il était permis d'emporter les matériaux tombés à terre, les déprédations continuaient et peu à peu les vestiges de l'antiquité, encore nombreux à cette époque, disparaissaient, ainsi que le constate Pogge.

Il semblerait, à lire les chroniques de cette période, que la misère était continuelle et générale; il n'en est rien pourtant. Le souverain pontife, qui avait dû recourir si souvent à la caisse de la banque Médicis, se faisait fabriquer pourtant une tiare ornée de rubis, de saphirs et de perles, pesant quinze livres et estimée trente mille florins; il faisait venir de loin des tapisseries et des étoffes de prix et envoyait à ceux qui avaient bien mérité de lui et du Saint-Siège des roses d'or et des épées de

grand prix; des artistes fameux, des graveurs, des orfèvres étaient appelés au Vatican et travaillaient aussi pour les prélats de la cour et pour les grands. Des modes luxueuses s'introduisaient; sous l'influence française, les Romains, de même que la plupart des Italiens, abandonnaient leurs costumes anciens, amples et d'étoffe simple, pour des vêtements plus justes et plus riches. L'autorité municipale n'était pas encore assez fortement établie pour imposer des règlements somptuaires comme à Florence et dans la plupart des villes d'Italie, règlements qui d'ailleurs n'avaient qu'une influence passagère. Le premier édicté à Rome date de 1473. Les femmes portaient dans leurs cheveux des fils de perles comme toutes les Italiennes de ce temps; les hommes laissaient croître leur barbe, comme il a été dit, ce qui, auparavant, eût paru une inconvenance. Cependant, sur les pierres tombales, les sculptures représentent encore les défunts avec le visage glabre, comme il était de tradition. Le luxe des banquets commençait à naître[1].

1. Muntz, *Les Arts*, vol. I, p. 53. — Gregorovius, chap. XII, § 4.

CHAPITRE VII

L'OPPOSITION DES ÉRUDITS

Lorenzo Valla et Stefano Porcari.

Les révoltes populaires avaient pris fin sous le pontificat d'Eugène IV ; un mouvement d'opposition parmi les gens éclairés commençait, lequel devait se prolonger jusqu'aux grands pontificats du XVIe siècle et compta des hommes comme Valla, Porcari, Infessura, Pomponio Leto, Platina, Burchard, à ne citer que les plus fameux.

Le Saint-Siège avait toujours eu des censeurs fort âpres ; depuis le temps de Dante, de Pétrarque, de sainte Catherine de Sienne, les invectives ne lui avaient pas été ménagées, mais elles étaient dirigées contre le clergé et la cour pontificale, non contre le pouvoir temporel du Saint-Siège. Certes, beaucoup déploraient que la papauté fût mêlée aux choses de la terre ; Dante voyait dans la donation de Constantin la cause de tous les maux et de toutes les déchéances de l'Église, mais jusqu'alors personne n'avait mis en doute cette donation ni attaqué dans son essence même l'autorité du pape à Rome. Lorenzo Valla, de son vrai nom della Valle, le tenta le premier. Son esprit inquiet et irascible l'avait longtemps empêché de se fixer.

Après avoir parcouru la France et l'Allemagne et erré en Italie de ville en ville, il s'était retiré à Naples auprès du roi Alfonso dont la cour conservait encore les traditions du roi René ; c'était lui qui donnait le ton aux discussions savantes que le roi aimait à voir soutenir en sa présence. Déjà plus d'une fois il s'était attaqué à l'Église, critiquant le célibat des prêtres, blâmant en termes violents les mœurs et les pratiques des moines ; dans son traité sur le Libre Arbitre, il était arrivé à des conclusions assez différentes de celles que l'on considérait comme canoniques. Mais, sous l'inspiration du roi, il fit plus, il rédigea un pamphlet dans lequel le pouvoir que la papauté s'arrogeait sur Rome était violemment contesté. Alfonso était alors en guerre avec le souverain pontife et cherchait à le déposséder de sa capitale ; il lui convenait donc que le Saint-Siège parût n'avoir aucun droit réel sur Rome. Valla avait la partie belle, car la donation de Constantin n'était établie par aucun document, par aucun fait ; depuis longtemps elle était contestée. La discussion n'est pas très serrée, dans le livre de Valla ; on raisonnait peu alors, on se bornait à des affirmations, à des exclamations, à des invectives ; la rhétorique l'emportait sur l'argumentation, mais l'allure de cet écrit est vive, le style en est piquant. Il eut alors et dans la suite une grande vogue. Toutefois c'était une œuvre de combat et Valla n'était rien moins qu'un combattant ; quand il lui parut profitable de s'humilier devant la papauté, il le fit sans aucun scrupule ; Eugène IV, Nicolas V, Scarampo, qu'il avait tour à tour flétris, furent sollicités par lui ; il protesta que l'obéissance à son chef et

« l'amour de la gloire » l'avaient uniquement poussé et « qu'il aiderait plus l'Église qu'il ne l'avait offensée ». Et cela lui valut un canonicat à Saint-Jean de Latran, la charge de secrétaire apostolique et cinq cents écus d'or. Il mourut à Naples vers 1457.

Un autre allait reprendre la lutte, un lettré, un humaniste comme lui. L'humanisme n'était pas foncièrement hostile au Saint-Siège, il y eut des papes humanistes, mais il se trouva que l'opposition se recrutait parmi les humanistes. Stefano Porcari avait cultivé avec passion les Lettres anciennes et s'en était imprégné. Romain de vieille souche, il appartenait à la gentilezza, sa famille était nombreuse et comptait alors plus de quarante représentants à Rome, divisés en deux branches, celle du quartier Pigna et celle du quartier Parione[1]; la maison familiale existe encore, dans le quartier Pigna, avec les armes des Porcari au-dessus de la porte. Il se peut que l'origine de cette famille soit lombarde, car l'épithète Porcarius ou Archiporcarius était un titre honorifique à la cour des souverains milanais, mais Porcari ne se contentait pas d'un passé trois fois centenaire ; suivant la coutume des grandes familles romaines, les Colonna, les Orsini, les Gaetani, il prétendait descendre de la *gens Portia* et signait souvent *Portius*.

Au reste, ce fut bien plus par la noblesse de ses sentiments que par l'antiquité de ses origines, comme le dit Machiavel[2], que Stefano Porcari acquit une place pré-

1. Sur les biens des Porcari, voir P. Adinolfi, *Roma*, vol. I, p. 43, 98; notre étude sur la *Conjuration de Porcari*; Fumi; Sanesi; O. Raggi.

2. *Histoire de Florence*, liv. VI.

éminente, non seulement parmi ses concitoyens, mais dans toute l'Italie du Nord. Même ses ennemis lui rendaient hommage : « *Animi tam moderati quam erat ingenio præditus docili* », disait l'un d'eux, Alberti, non le moins prévenu.

Élevé dans l'amour de l'antiquité qu'il cultiva toute sa vie avec passion, il n'en ressentait que plus fortement la déchéance de sa patrie. Son patriotisme était ardent.

Au cours d'une magistrature qu'il exerça à Florence, il prononça ces belles paroles : « C'est notre devoir de consacrer toutes les forces de notre corps, toutes les ressources de notre intelligence au service de la patrie ; nous devons lui sacrifier et nos richesses, et nos amis, et nos enfants, et notre vie même. Que son nom doux et vénérable demeure éternellement gravé dans nos cœurs ! » Son style, le choix de ses exemples montrent que Stefano possédait à fond les auteurs classiques et en tirait peut-être trop fréquemment son inspiration, mais les sentiments qui animent ses harangues sont assurément sincères et toujours généreux.

Ses hautes qualités lui attirèrent d'illustres amitiés ; il devint le centre d'un groupe qui pensait comme lui ; Ambrosio Traversari le loue bien des fois dans ses lettres ; Pogge recherchait son commerce et partageait ses illusions ; Ciriaco d'Ancône, Gasparo de Vérone, Francesco Filelfo l'admiraient et ne furent pas sans influence sur sa conduite.

On ignore la date de sa naissance qui ne saurait guère être postérieure à l'année 1390 ; on ignore aussi le détail de sa jeunesse, mais il est certain que de bonne heure il

fut impatient d'agir et de rendre à sa patrie, comme il l'a dit, son lustre ancien. L'occasion tout au moins de montrer ses talents à gouverner les hommes lui fut fournie par le pape Martin V qui, appréciant son goût de l'antiquité et sans doute son intelligence précoce, le chargea en 1422, d'aller rétablir l'ordre à Orvieto, dont le condottiere Braccio di Montone venait d'être chassé par les troupes gouvernementales. En 1427, les Florentins confièrent à Porcari pour six mois, selon la coutume, les fonctions de capitaine du peuple; elles consistaient, comme à Rome, à juger les différends entre citoyens, à maintenir la concorde, à défendre « les arts » et à faire respecter les Statuts.

Malgré les circonstances difficiles que traversait alors la République, Stefano sut s'acquitter de ses fonctions à la satisfaction de tous ; il ne cessait de représenter aux Florentins les dangers des querelles intestines et ses paroles n'ont point vieilli : « Que d'empires que l'on croyait inébranlables, que de nations florissantes ont succombé au milieu des guerres intestines ! Rome, jadis maîtresse du monde, est maintenant la proie du plus audacieux par la faute de ses concitoyens. Il n'est pas de plus ferme rempart pour une cité que l'union de tous ses enfants. » Sa charge lui fut renouvelée pour six mois, contrairement aux usages (25 novembre 1427). Puis Porcari parcourut l'Europe et surtout la France, en compagnie de son frère Mariano; il revint à Rome vers l'époque où Eugène IV montait sur le trône pontifical, et celui-ci l'envoya presque aussitôt comme podestat à Bologne où les passions était ardentes et dont plusieurs maladresses des gouverneurs avaient rendu la fidélité

chancelante. Là, comme à Florence, Porcari réussit dans sa mission. « Les deux partis ont confiance en lui, écrivait Traversari, et se réjouissent de pouvoir, après la tempête, compter sur le calme dont il est le sûr garant. » C'est pourquoi les Siennois lui offrirent, à leur tour, le rôle de podestat.

Porcari est un exemple intéressant de ces existences de magistrats nomades, allant de ville en ville exercer les fonctions judiciaires que les habitants étaient incapables, à cause de leurs passions, d'exercer eux-mêmes.

Alors qu'il se trouvait encore à Sienne, éclata la révolte qui obligea Eugène IV à s'enfuir de Rome (1434). Porcari, après en avoir obtenu congé des Siennois, vint trouver le pape à Florence et s'offrit à s'entremettre entre les Romains et lui ; on se souvient du rôle que joua, lors de ce soulèvement, le château Saint-Ange ; Porcari pensait amener une réconciliation en proposant de remettre la forteresse à une personne qui eût la confiance des deux partis. Le pape fit attendre sa réponse quelques jours et rejeta les avis de Porcari qui s'en revint à Sienne. En sortant de charge, il dut subir, comme d'habitude, l'épreuve du syndicat, et il se trouva qu'une des plaintes portées contre lui fut reconnue fondée, en sorte qu'il eut de ce chef à payer une amende. Il sembla accepter la sentence de bonne grâce. Son équité était telle d'ailleurs qu'ayant à son tour à présider, en qualité de capitaine du peuple, au syndicat du podestat qui l'avait fait condamner, il le déclara innocent de toutes les imputations alléguées contre lui. Néanmoins, au grand scandale des Siennois, il en appela à Rome du jugement qui le condamnait ; or, il

était encore à ce moment capitaine du peuple de Sienne, ce qui rendait sa situation bien singulière, du moins pour nous qui voulons plus de logique et d'unité dans la conduite des hommes.

Porcari passa de Sienne à Orvieto. Les habitants avaient demandé au pape « un gouverneur énergique, impartial, capable d'inspirer une crainte salutaire aux méchants, d'apaiser les dissensions et de bien servir les intérêts de l'Église », et le pape leur envoya Porcari. Il ne semble pas toutefois que Porcari se soit montré, cette fois, aussi excellent administrateur et magistrat qu'il l'avait été auparavant ; le pape dut intervenir quelquefois pour rétablir la balance entre ceux que Porcari favorisait et ceux qu'il poursuivait, ce qui n'empêcha pas Vitelleschi d'écrire aux habitants, à la fin de sa magistrature : « Il s'est montré aussi courageux que juste, aussi ferme dans son devoir que désintéressé ! » Il est vrai que la commune lui offrit peu après, comme au « restaurateur de la paix », une coupe et une aiguière d'argent valant soixante ducats d'or (25 février 1437).

Durant les dix années qui suivirent, Porcari disparaît de la scène ; il n'est plus fait du tout mention de lui dans les annales. Que devient-il pendant ce long laps de temps ? On ne le sait. Dans cette retraite, volontaire ou forcée, le sentiment amer qu'il avait de l'abaissement de sa patrie s'exalta ; il se prit à penser que la papauté en était la cause et que, sans elle, Rome pourrait reprendre le rôle qu'elle avait rempli autrefois. C'était toujours la même pensée qui avait animé Crescentius, Arnauld de Brescia, Dante, Pétrarque, Rienzo, avec

cette nuance qu'ils s'en prenaient aux papes, et non à la papauté.

L'opposition de Porcari se manifesta au moment de l'élection du successeur d'Eugène IV.

Élection de Nicolas V.

Aussitôt après la mort du pape, le peuple avait été assemblé à son de cloche dans l'église S. Maria Aracœli. Un interrègne semblait toujours aux Romains une occasion propice pour revendiquer leurs droits, et ils voulaient s'entendre sur les réclamations qui seraient soumises aux cardinaux en qui résidait momentanément le pouvoir. Porcari vint à cette réunion et y prit la parole avec son éloquence habituelle pour attaquer à fond la papauté. Il représenta aux Romains l'état misérable où leur ville était tombée et leur rappela la splendeur de son passé ; il compara la liberté dont jouissaient les plus petites cités italiennes avec le joug qu'imposait à Rome la domination pontificale et conclut en invitant ses concitoyens à faire valoir leurs droits même par la force. La carrière politique de Porcari, ses connaissances juridiques, son savoir des choses de l'antiquité donnaient du poids à ses paroles ; une telle intervention pouvait avoir de sérieuses conséquences ; c'est pourquoi l'archevêque de Bénévent, qui présidait la séance, interrompit son discours ; la réunion se termina dans un grand tumulte, sans qu'aucune résolution eût été prise. Une deuxième assemblée fut convoquée ; on fit en sorte qu'elle n'eut pas plus de résultat. Que pouvaient d'ailleurs les Romains? Le roi de Naples, Alfonso Ier,

épiait le moment où les troubles lui donneraient occasion d'intervenir dans les affaires de la ville, comme l'avait fait naguère Ladislas. Et puis le défaut capital des Romains était alors de redouter fort les solutions sanglantes quand elles pouvaient être évitées. Les choses en restèrent donc là et les cardinaux purent se réunir sans avoir eu à faire de promesses au peuple.

Il avait été décidé que le conclave se tiendrait, non pas au Vatican où était mort le pape, bien que la tradition le voulût ainsi, mais dans le réfectoire du monastère attenant à l'église S. Maria sopra Minerva. Les clés de la salle furent confiées à quatre prélats soumis à la surveillance alternative des ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Aragon et du roi de Chypre, lesquels avaient eux-mêmes pour surveillants le procurateur de Rhodes. Æneas Sylvius Piccolomini rapporte tout le détail des formalités dont étaient entourés les conclaves, en y mettant une pointe d'ironie, car il avait vécu longtemps en un pays où l'on était moins façonnier ; bien des choses le surprenaient à Rome ; il s'étonna fort, par exemple, de voir que, bien que l'on fût dans la saison froide, à une époque où il n'y avait pas la moindre mouche à Rome, un serviteur eût néanmoins pour unique mission de les chasser de dessus le cadavre du feu pape, parce qu'ainsi le voulait le cérémonial. Æneas, au reste, devint pape à son tour, et il ne semble pas qu'il ait supprimé beaucoup de ces anciens usages ; il comprit sans doute qu'il est dangereux de modifier l'appareil traditionnel dont on entoure certaines institutions ; combien crouleraient sans ce décor !

La plus grande incertitude régnait sur l'élection le

jour où le conclave tint sa première séance (4 mars 1447) ; cependant, le cardinal Prospero Colonna semblait devoir l'emporter sur ses concurrents, le cardinal de Capoue. Capranica, Martinez Chaves, mais un dicton courait à Rome : « Qui entre pape au conclave en sort cardinal » ; de fait, il s'en fallut d'une voix qu'il ne fût élu. Le cardinal de Tarente fit alors sentir aux membres du conclave le danger qu'il y aurait à confier encore une fois le pouvoir suprême à un représentant de la famille Colonna, et ce fut à Tommaso Parentucelli, qui venait à peine de recevoir la pourpre cardinalice, qu'échut la tiare.

Son rôle avait été considérable sous le pontificat précédent et on le qualifiait alors de « second pape » ; on lui avait confié le soin de prononcer l'oraison funèbre d'Eugène IV, et le talent oratoire dont il avait fait preuve en cette occasion comme en d'autres l'avait mis en grande estime auprès du sacré collège ; ses belles périodes à forme cicéronienne, quand bien même elles étaient un peu vides, ne laissaient pas de séduire même ceux qui ne se piquaient pas d'un culte exclusif pour l'antiquité. La manie du cicéronianisme commençait à poindre.

Le choix de Parentucelli était néanmoins si imprévu que Capranica voulut compter deux fois les voix avant de le proclamer. Le nouveau pontife était d'origine fort humble, il n'avait même pas d'armes et dut prendre celles de l'Église[1]. Le cardinal Colonna annonça lui-même au peuple, en sa qualité de doyen, le résultat

1. Paolo dello Mastro. Parentucelli était fils d'un barbier-chirurgien de Sarzana ; il était né en 1398 à Pise ; durant sa jeunesse, il avait été précepteur chez les Strozzi et chez les Albizzi.

du vote (6 mars, dix heures du matin); le peuple, croyant qu'il annonçait sa propre élection, se précipita vers son palais pour le piller selon l'usage, tandis que les Orsini s'enfermaient dans leurs demeures ; le bruit se répandit ensuite que l'élu était le cardinal de Capoue et sa demeure fut à son tour visitée par la foule; quand la vérité fut enfin connue, on courut à la maison du pape, mais « comme il ne possédait rien, on ne put rien lui prendre, et c'est là un des avantages de la pauvreté », conclut judicieusement Æneas Sylvius[1].

Parentucelli, qui prit le nom de Nicolas V en souvenir de son protecteur Niccolo Albergati, était un lettré, très versé dans la connaissance de l'antiquité classique qu'il avait appris à connaître durant son séjour à Florence ; il se trouvait donc partager les goûts et peut-être les aspirations de Porcari ; seulement il détenait le pouvoir, ce qui allait faire de ces deux humanistes d'irréconciliables adversaires.

Les Romains furent dans la joie ; ils avaient un pape qui, étant humaniste, ne pouvait manquer de professer, pensaient-ils, une profonde admiration pour le passé de Rome et s'efforcerait d'en restaurer la grandeur. Cette perspective flattait leurs plus chères espérances. Aussi lui firent-ils un chaleureux accueil quand il se rendit, le 17 mars 1447, de Saint-Pierre, où il avait reçu la tiare, au Latran, où il célébra la messe ; il était monté sur un cheval blanc et tenait à la main la rose d'or[2] ; trois

1. Il fut versé 500 ducats au couvent de la Minerva pour les réparations à faire au dortoir où s'était tenu le conclave (*Int. et Exitus*, vol. 414, c. 77).

2. Du 19 avril 1475, rachat du cheval du pape aux caporioni qui y avaient droit, moyennant 50 florins. Payement de 127 florins pour

barons le précédaient, portant des étendards, et les dignitaires de sa cour, les prélats et les officiers municipaux l'entouraient ; les Juifs lui présentèrent le Livre de la Loi: « il l'approuva. mais désapprouva leur interprétation », suivant la formule habituelle. Des courses furent organisées en son honneur. Le 1er mai 1447, Nicolas V porta au comble la satisfaction des Romains en leur concédant le maintien de leurs franchises[1] ; il décida en outre que leurs Statuts et leurs vieilles coutumes ne seraient plus modifiés, que nul ne serait désormais forcé d'acheter du sel, mais que ceux qui en auraient besoin le payeraient 3 florins le rubbio ; que la taxe sur l'entrée des vins servirait uniquement à l'entretien des murailles et au paiement des professeurs qui enseignaient publiquement[2]; que seuls les citoyens romains exerceraient les charges municipales ; que les bénéfices, les prébendes et les canonicats de la ville et des environs seraient réservés aux Romains ; que les droits perçus aux portes et aux ponts seraient consacrés à leur restauration; que le sénateur, les conservateurs et les autres magistrats capitolins recevraient dûment le salaire que leur attribuaient les Statuts ; que le vin, tant étranger que romain, pourrait être vendu au détail, « même dans des vases de terre ».

Cette attitude pouvait induire Porcari à penser que le pape allait entrer dans la voie qu'il espérait lui voir suivre ; aussi accepta-t-il la charge importante qu'il lui

le damas blanc broché d'or qui avait servi pour le baldaquin du pape (*Int. et Exitus*, vol. 414).

1. Theiner, vol. III, p. 367, n. 314.

2. A partir de ce moment, on l'appela la taxe des Études.

offrit presque aussitôt, celle de gouverneur de la Campanie et de la Maritime ; elle était généralement réservée à des archevêques et à des cardinaux, car de la sécurité de ces provinces dépendait en grande partie l'alimentation de la ville. Porcari demeura environ un an en fonctions.

Les ambassades affluaient à Rome pour complimenter le nouveau pontife ; la République florentine envoya les plus illustres de ses citoyens, Pietro Médicis, fils de Cosimo, Giannozzo Manetti, Neri Caponi, Agnolo Acciaiuoli, lesquels firent leur entrée dans Rome escortés de cent vingt cavaliers ; Nicolas V les reçut en audience solennelle, comme il convenait pour une aussi importante ambassade. Le discours que prononça son chef, Manetti, dura plus d'une heure ; pendant qu'il le débitait, le pape parut s'être endormi, mais il y répondit avec tant d'à-propos et d'éloquence que tous les assistants en restèrent stupéfaits.

La fortune favorisait Nicolas V ; le pape Félix V déposa la tiare le 7 avril 1449[1] ; il n'y eut plus dès lors qu'un seul pape ; les ennemis du Saint-Siège venaient à résipiscence ; les Colonna se rallièrent sur la promesse qu'ils pourraient rebâtir Palestrina, sans en relever toutefois les fortifications[2]. Lorenzo Valla, revenu à Rome, accepta la charge de secrétaire apostolique. Seul Porcari faisait opposition. Son adhésion au gouvernement

1. Il mourut le 7 janvier 1451, dans un couvent de Ripalla.

2. Le gouverneur du château Saint-Ange, le fameux Rido, en remit les clés au pape qui les lui rendit, mais, peu après, il nomma comme « curateur » du château, Giacomo di Noxeto. La garnison était alors de soixante hommes. D'autre part, le pape prit à sa solde 233 lances pour lesquelles il dut payer 4 100 florins.

de Nicolas V, si tant est qu'elle ait existé, n'avait pas duré ; il s'efforçait maintenant de pousser les sujets du pape à la révolte, les leurrant de l'espoir que l'empereur Frédéric III, quand il viendrait à Rome, leur ferait restituer leurs libertés. Lors d'un tumulte survenu pendant les jeux qui se célébraient sur la place Navona, il tenta de provoquer un soulèvement à main armée. Porcari était un rêveur épris d'une belle idée, mais sans nul sentiment des réalités, comme l'avaient été, au reste, Dante et Pétrarque et tous les tribuns qui avaient agité le peuple de Rome. Il connaissait trop l'antiquité et pas assez ses concitoyens. « Assurément. dit Machiavel, son intention pourra être louée de quelques-uns, mais tout le monde blâmera son jugement. » Pourtant Nicolas V ne le considérait pas comme dangereux ; il se contenta de l'envoyer à Bologne ; le cardinal Bessarion en était gouverneur et la surveillance qu'il fut chargé d'exercer sur l'exilé dut être discrète quoique exacte, car il ne pouvait manquer de se trouver en sympathie intellectuelle avec cet érudit si fort épris de l'antiquité. La preuve en est qu'il ajouta cent écus sur sa cassette particulière aux trois cents que le pape alloua comme pension à Porcari.

Marc' Antonio Sabellico, qui vécut dans l'intimité de la famille de Porcari, assure que le pape le chargea auparavant d'une mission en Allemagne, et que ce fut à son retour seulement qu'il lui assigna la résidence de Bologne ; toutefois, aucun autre de ses biographes ne parle de ce fait. Bessarion ayant été nommé gouverneur de Bologne le 26 février 1450, ce ne fut pas, en tout cas, avant cette date que l'internement de Porcari commença.

Le jubilé de 1450.

Bologne était rentrée dans l'obéissance, le 24 août 1447, tout en réservant son indépendance municipale ; les ennemis du Saint-Siège se ralliaient ; le calme renaissait en Italie; les Romains, satisfaits des concessions qui leur avaient été faites, ne songeaient plus à secouer le joug pontifical. Ce fut donc dans les conditions les plus favorables que se prépara le jubilé de l'année 1450.

On prit à Rome quelques précautions touchant l'alimentation de la foule des pèlerins qui allaient sans doute affluer ; des agents furent envoyés dans les principales villes du nord de l'Italie pour guider et aider les pèlerins, mais ces précautions se trouvèrent bien insuffisantes, tant les prévisions furent dépassées. Comme d'habitude, le jubilé commença à la Noël. Une foule de fidèles avaient pensé qu'en se hâtant, ils devanceraient les autres. en sorte que dès l'abord Rome se trouva encombrée ; les moulins ne suffisaient plus à moudre la farine. ni les boulangers à enfourner le pain ; la circulation devenait difficile dans les étroites rues menant aux quatre basiliques de Saint-Pierre, Saint-Paul hors des murs, Saint-Jean et Sainte-Marie Majeure que devaient visiter les pèlerins; il leur fallait d'ailleurs s'y rendre chaque jour pendant un mois s'ils habitaient Rome, pendant deux semaines s'ils étaient Italiens et pendant une semaine s'ils étaient ultramontains. Force fut donc de réduire ces périodes; on les ramena d'abord à trois jours, puis à un seul jour.

Après ce premier flot, il se produisit, en janvier, un arrêt. Les Romains étaient désespérés ; les gros bénéfices sur lesquels ils comptaient allaient-ils leur échapper ? Chacun avait transformé sa maison en hôtellerie, les marchands s'étaient fortement approvisionnés. Quel mécompte si les étrangers faisaient défaut ! Il n'en fut rien. Dès le milieu du carême, le flux recommença et ce fut une merveille. « Les pèlerins arrivaient comme des sauterelles », dit un contemporain ; Rome fut envahie, submergée ; bientôt toutes les hôtelleries, qui pourtant étaient nombreuses, toutes les maisons furent pleines ; on ne pouvait se loger à quelque prix que ce fût, on couchait dans les monuments, dans les églises, et, comme le temps était beau, dans les nombreuses vignes qui séparaient les maisons. Les rues fourmillaient de monde, on se perdait, les parents passaient des heures à se rechercher, éperdus ; les vivres devenaient rares et de plus en plus chers. Sur le pont Saint-Ange, qui était le seul moyen de communication entre la ville et le quartier du Vatican, on ne pouvait plus circuler ; il fallut que les soldats du château, aidés de jeunes gens de bonne volonté[1], fissent circuler les allants et venants à coups de bâton. Cet encombrement provoqua une épidémie de peste ; il n'en pouvait être autrement ; depuis quelques années elle régnait en Italie ; dès que commença la saison chaude (vers l'Ascension), elle se développa de façon terrifiante. non seulement à Rome, mais sur les chemins que suivaient les pèlerins ; en Toscane, en Lombardie, on ne voyait que morts le long des grandes

1. Paolo dello Mastro, le chroniqueur de cette période, fut de ce nombre.

routes, dit un témoin, et beaucoup avaient sur eux de grosses sommes d'argent qui ne leur avaient servi de rien pour se faire soigner. Dans Rome, les scènes habituelles se produisirent; des églises, des monastères furent transformés en hôpitaux ; les malades tombaient dans les rues sans que personne songeât à les secourir ; les pères erraient par la ville à la recherche de leurs enfants qui avaient succombé. L'autorité, même si elle avait su prévoir cette calamité, aurait été désarmée devant l'extension extraordinaire du fléau ; d'ailleurs elle était en grand désarroi. La cour pontificale s'était dispersée dès l'abord, saisie de terreur : « L'un partait pour l'Espagne, dit le représentant de l'Ordre teutonique, l'autre pour la Catalogne » ; cardinaux, évêques, abbés, religieux de tout sexe abandonnaient Rome en hâte, car on commençait à être persuadé que la peste est une maladie contagieuse.

Le pape quitta le Vatican le 15 juillet. Homme d'études, aimant la vie somptueuse et facile, le danger le trouvait assez faible. Déjà, l'année d'avant, il s'était réfugié dans un de ses châteaux, celui de Fabriano, emmenant avec lui ses copistes, ses compilateurs, ses traducteurs, afin que les travaux de sa bibliothèque ne fussent pas interrompus. Leur vie fut, paraît-il, fort misérable dans ce séjour improvisé. Des règlements très sévères défendaient à quiconque de s'en approcher à moins de sept milles de distance. Nicolas V s'en alla, cette fois encore, suivi d'une très petite cour et de peu de serviteurs, et erra de refuge en refuge pendant une partie de l'été pour se fixer enfin à Fabriano[1]. Ce ne fut

1. Fabriano se trouve près de Macerata, dans les Marches.

qu'à l'automne qu'il revint, quand l'épidémie eut plus ou moins disparu.

La nouvelle que la peste régnait à Rome en éloigna pour un temps les pèlerins. Ceux qui risquaient le voyage ne manquaient pas de faire leur testament avant de partir. On apprit aussi qu'en route on avait chance d'être dépouillé et parfois même massacré ; une grande dame allemande fut saisie dans les environs de Vérone par des bandits et disparut. Cet événement surtout fit grande impression.

Avec l'automne, les pèlerins affluèrent de nouveau ; chaque maison se transforma en auberge et bientôt il n'y eut plus un lit disponible dans toute la ville ; les logis se payaient ce qu'on en demandait. Bien des gens durent passer la nuit dehors et en moururent. Le pain manqua de nouveau. Le pape dut décider que la sainte Véronique serait montrée tous les samedis et que les chefs des apôtres Pierre et Paul seraient exposés tous les dimanches. Quand il donnait sa bénédiction, la foule envahissait les abords du Vatican et il n'y avait pas une place d'où l'on pouvait l'apercevoir qui ne fût occupée. « Ceux qui ne le voyaient pas étaient encore bien plus nombreux que ceux qui le voyaient », dit un témoin.

Cette affluence amena une affreuse catastrophe. Le samedi 19 décembre 1450, après que le pape eut donné sa bénédiction dans la basilique de Saint-Pierre, les pèlerins s'en retournaient en traversant le pont Saint-Ange, quand une mule montée par deux femmes se cabra ; la foule était dense et la nuit tombait ; il y eut un remous et tout aussitôt une panique se pro-

duisit; ceux qui étaient en avant refluèrent, ceux qui venaient derrière continuèrent à avancer ; la poussée fut terrible au point que des gens se jetèrent dans l'eau par-dessus les parapets ; beaucoup de malheureux succombaient, suffoqués ou foulés aux pieds ; on en vit courir avec leurs vêtements en lambeaux ou presque nus, raconte Paolo dello Mastro. Heureusement le gouverneur du château Saint-Ange eut l'intelligence de faire fermer « la porte de bronze » qui donnait accès sur le pont ; ses hommes rétablirent la circulation après de longs efforts et à grands coups de bâton ; on put alors, à la lumière des torches, relever les blessés et les morts. On entassa ceux-ci le long du parapet, de chaque côté du pont. Les auteurs diffèrent sur le nombre des victimes, ce qui est naturel, et d'ailleurs on ne savait pas combien de gens étaient tombés dans le fleuve ; il semble toutefois qu'il dut y en avoir plus de deux cents. Paolo dello Mastro prend soin de noter que quatre chevaux furent tués, ainsi que la mule cause du désastre. Durant toute la nuit, on transporta des cadavres dans l'église voisine de S. Celso, où chacun venait, à la lueur des chandelles, chercher les absents. Ce n'étaient que cris et lamentations. Vers minuit, six charrettes fournies par le pape vinrent prendre les morts pour les transporter au cimetière où ils restèrent exposés toute la journée. Chaque charrette fit trois voyages. Parmi les victimes, la plupart étaient des hommes et des femmes dans la force de l'âge et appartenant à la classe populaire ; on trouva peu de vieilles femmes et de courtisanes.

En commémoration de ce malheur, le pape, qui en

avait été fortement affecté, fit édifier deux chapelles à l'entrée du pont où l'on priait pour les victimes et pour les pèlerins.

Le jubilé se termina à la Noël. Parmi les fidèles accourus à Rome fut le peintre Roger van der Weyden, appelé en Italie Ruggiero da Bruggia, lequel rapporta de son voyage une nouvelle manière ; ses peintures se ressentent fortement dès lors de l'influence des maîtres dont il avait vu les œuvres à Florence, à Sienne, à Orvieto, à Milan.

Un des attraits de l'année sainte avait été la béatification de Bernardin de Sienne ; elle fut célébrée en grande pompe, en la présence des délégués de l'ordre auquel il avait appartenu.

Légendes relatives a Rome.

Quelle était l'idée que se faisaient de Rome ceux qui y affluaient ? Bien des légendes couraient, auxquelles les personnages les plus instruits ajoutaient une foi absolue et presque dévote[1]. Au moyen âge elles s'étaient développées de façon incroyable, aussi bien en Italie que dans le reste de l'Europe, et les voyageurs s'étonnaient sans doute de ne point voir, en parcourant la ville, les dragons et les monstres par lesquels on leur avait appris qu'elle était gardée, les diables qui infestaient le Colisée et dont Benvenuto Cellini, quelque soixante ans plus tard, eut si grand'peur, les statues parlantes du Capitole et tant d'autres merveilles. Au temps de Nicolas V, on croyait encore implicitement à la plupart de

1. Voir *Études et Fantaisies historiques*, deuxième série.

ces imaginations. On en peut juger par la description que donne de Rome le bourgmestre de Nuremberg, Nicolas Muffel, qui accompagna Frédéric III à Rome en 1452[1]; il ne s'intéresse pas aux monuments ; leur masse ou leur beauté le frappent peu, mais il s'attache en revanche aux souvenirs, aux histoires, aux légendes qu'on raconte à leur propos. Ce qui le frappe dans la statue équestre de Marc-Aurèle, actuellement au Capitole et qui se trouvait alors près du Latran, c'est qu'elle représente « un vilain appelé Septime Sévère, qui tua un roi qui assiégeait Rome et le ramena dans la ville ». S'il parle de la pomme de pin colossale qui se voit encore au Vatican, c'est pour rappeler qu'elle a été portée de Troie à Constantinople et puis à Rome par des démons. Le Panthéon était à ses yeux le temple de toutes les idoles ; la déesse Diane, « la diablesse des idoles », y était vénérée. Il rapporte qu'on y voyait des poutres de bronze doré, ce qui d'ailleurs est exact. Sous la pyramide de Cestius étaient ensevelis Romulus et son frère, et il ajoute que l'on avait donné cette forme à ce monument pour que les chiens ne pussent le souiller en montant dessus ; il qualifie d'obélisque cette pyramide et celle de Néron dont il a été parlé lors du siège du château Saint-Ange, et affirme que saint Pierre fut crucifié entre les deux...

1. Muffel, mort le 28 février 1469, *Beschreibung der Stadt Rom*. Tubingen, 1876. — Cf. Calvi, *Bibliografia*, p. 125, n. 86.

La bibliothèque du pape. Ses encouragements aux écrivains. Ses projets d'embellissements de la ville.

Les Romains ainsi que le Saint-Siège tirèrent de gros profits du jubilé[1] ; les changeurs en profitèrent plus particulièrement, de même que les droguistes, les épiciers, les marchands de tableaux de sainteté, surtout ceux qui vendaient des copies du Saint Suaire. Les aubergistes qui se trouvaient dans le voisinage des basiliques firent fortune plus que les autres. L'or avait afflué à Rome au point que le reste de l'Italie en fut appauvri ; à Pérouse, on ne trouvait plus de numéraire. Le trésor pontifical s'enrichit donc et le pape put donner libre cours à son penchant pour la dépense. Quand il était jeune, *in minoribus*, il avait coutume de répéter : « Si j'avais de l'argent, je le dépenserais entièrement en livres et en monuments », et il fit comme il avait dit. Sa passion pour les livres dura toute sa vie ; il en acheta jusqu'à son dernier jour ; ses émissaires allaient dans les pays les plus lointains pour lui en trouver. Ayant appris qu'en Scandinavie on venait de découvrir un texte complet de Tite-Live, il y envoya aussitôt, mais la nouvelle était fausse. Tout un personnel de copistes, de traducteurs, d'enlumineurs travaillait à compléter sa bibliothèque. Les manuscrits y étaient classés méthodiquement dans huit armoires sous la surveillance minutieuse de Giovanni Tortelli (vers 1449)[2] ;

1. « *Fere infinitam auri et argenti copiam* », dit Manetti.

2. Art. de Girolamo Mancini dans *Archiv. Stor. Ital.*, 1921, an. LXXVIII, p. 161. Il avait fait le voyage de Constantinople pour apprendre le grec.

un inventaire contenant plus de huit cents numéros en fut dressé un peu plus tard. La plupart des volumes étaient reliés en velours cramoisi avec fermoirs d'argent. Les auteurs grecs, Homère, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe y figurent. On en faisait de fautives, mais cependant d'utiles traductions. L'influence du cardinal Bessarion et des savants grecs que la menace de la catastrophe prochaine de l'empire d'Orient jetait en Italie se faisait sentir aussi bien à Rome que dans le reste de la péninsule.

Le pape se composait une cour intellectuelle ; il appelait auprès de lui et rémunérait grassement les érudits, les savants, les littérateurs, sans s'occuper de leurs opinions ni même de leurs mœurs ; on en vit d'étrange sorte ; Alberti, Manetti, Bisticci, Filelfo, Marsupini vivaient de ses largesses et l'accompagnaient dans ses voyages ; un poète, Giuseppe Brivio, fut placé à la tête du service des archives ; Decembrio devint chef des abréviateurs[1] ; l'harmonie était loin de régner dans ce cénacle, il y eut des querelles célèbres entre Pogge et Georges de Trébizonde, entre Valla et Pogge, entre Filelfo et Valla. Les écrivains dédiaient au pape leurs ouvrages ; en retour, il les aidait, les encourageait, les protégeait au besoin.

Nicolas V voulait aussi que sa cour l'emportât en splendeur sur toutes les autres cours d'Italie ; c'était un grand seigneur fastueux ; il dépensa à pleines mains pour se procurer des pierreries, des bijoux, des ornements sacerdotaux, comme pour garnir les églises de calices, d'objets d'art, de crucifix en argent et en or.

1. Pastor, vol. II, p. 188.

« Jamais, dit un contemporain, on n'avait vu à Rome tant de bijoux, de vêtements de soie, de pierreries. » Comme tous ceux qui avaient alors de l'argent à dépenser et à thésauriser, Nicolas V amassait les perles, l'argenterie, les vases de cristal ; ces trésors constituaient une sorte de caisse d'épargne pour les temps difficiles ; on estime à plus de 4000 florins les sommes employées chaque année en achats de ce genre ; il acquérait, par exemple, des « tasses d'argent à la parisienne » dorées et ornées de feuillages à l'extérieur, d'émaux à l'intérieur ; des saphirs, des perles pour ses mitres, des diamants. Verriers, orfèvres, brocheurs travaillaient assidument pour lui ; il établit au Vatican un atelier de tapisserie composé de Français ; des panneaux lui étaient envoyés de Florence et des Flandres. Les marchands d'Italie et de France lui proposaient leur plus beaux meubles[1].

Mais ce qui surtout lui tenait au cœur, c'était l'embellissement de sa capitale. L'aspect sordide de la métropole du monde catholique avait dû étonner singulièrement les pèlerins qui s'attendaient à trouver une ville « toute d'or ». Les rues en étaient étroites, tortueuses et sales, comme quelques-unes de celles qui existent encore dans ce qui reste de la Rome du moyen âge.

Un grand progrès fut réalisé quand on défendit de déposer les ordures ménagères au milieu des rues et qu'on décida que certaines places serviraient de dépôtoirs à l'exclusion des autres ! On n'observait plus aucun règlement dans la construction des maisons ;

1. *Archiv. di Stato, Archiv. Camer*, 1454.

les *Magistri viarum* s'épuisaient à rétablir les aligne - ments et à faire observer les règlements.

Nicolas V rêvait de transformations grandioses. En admirateur enthousiaste de la Rome d'autrefois, il souhaitait de reconstituer sa capitale avec les monuments, les portiques, les avenues qui frappaient jadis d'admiration les barbares. Le « plan régulateur » de Nicolas V, tel que nous le présente son biographe Manetti, ne pouvait guère être réalisé dans son ensemble à cause de son ampleur; seule, la reconstruction du Borgo put être entreprise. Le pape voulait en faire le centre de la vie sacerdotale; tous les services de la cour pontificale y auraient été concentrés, le Vatican serait transformé; devant la basilique de Saint-Pierre reconstruite, une vaste place s'étendrait, de laquelle partiraient trois voies qui l'uniraient au pont Saint-Ange. La circulation pourrait, grâce à ces dégagements, être assurée les jours où la foule accourait vers le sanctuaire. Ces trois voies existaient déjà en partie; celle du milieu, qui porte actuellement le nom de Borgo Vecchio, devait être bordée par les boutiques des changeurs et des drapiers; les deux autres, le Borgo Nuovo et le Borgo S. Spirito, seraient réservées aux corporations secondaires; le Borgo S. Spirito menait à l'emplacement qu'occupait alors l'obélisque, près de la sacristie actuelle; c'est là qu'étaient le palais des chanoines et l'édifice qu'on appelait *Dormitoria*, où les prêtres étrangers trouvaient un abri; des colonnades, rappelant les anciens portiques, décoreraient les extrémités de ces rues.

On avait suggéré au pape d'orner le parvis de la

basilique d'une fontaine monumentale dont le superbe obélisque de Saint-Pierre aurait été l'ornement; il aurait été supporté par quatre statues de bronze représentant les évangélistes et surmonté par une statue du Christ. Heureusement, ce projet dangereux et absurde ne put être exécuté.

La basilique menaçait de crouler; construite sur les ruines du cirque de Néron qui reposaient elles-mêmes sur un sol instable, les parois s'en étaient affaissées en certains endroits; les colonnes de la partie méridionale penchaient et le toit semblait sur le point de s'effondrer. On a reproché au pape d'avoir entrepris une reconstruction au lieu d'une réfection, sans se laisser arrêter par la pensée qu'il allait porter la main sur le monument le plus vénérable de la chrétienté, témoin des premiers temps de la victoire du christianisme. Mais qu'on songe au peu de respect que l'on avait alors pour les choses anciennes; ceux-là mêmes qui étaient le plus épris du passé n'hésitaient pas à en faire disparaître de précieux vestiges, et il en fut ainsi jusqu'au delà de la Renaissance, on pourrait presque dire jusqu'à notre temps. Il est juste toutefois de rappeler que certaines précautions furent prises; on eut soin de respecter, par exemple, les plaques de porphyre de l'antique pavement. Au cours des travaux, des tombes chrétiennes apparurent sous la tribune; cette découverte remplit de joie le pape, qui fit remettre dix écus à chacun des ouvriers qui y avaient contribué; on pourrait penser que les bijoux qu'on y avait trouvés seraient pieusement conservés: point du tout; on fondit l'or pour en dorer un calice; il dut y en avoir une grande

quantité, si l'on en juge par le poids du mercure employé dans l'opération.

Martin V et Eugène IV avaient déjà engagé certaines dépenses ; Nicolas V conçut de plus vastes projets ; il voulait reconstruire de fond en comble la basilique en luidonnant des proportions colossales. Les travaux commencèrent par la tribune et par le portique ; un grand entrepreneur, Beltramo di Martino, qui était en même temps architecte, eut la direction de l'ouvrage ; la toiture fut refaite, ainsi que la mosaïque de la façade sur laquelle se virent longtemps les armes du pape. Quant au reste, c'est à peine si l'on ébaucha les plans projetés ; les dépenses dont on trouve la trace à chaque page des registres pontificaux étaient excessives ; en 1452, elles s'élevèrent à plus de 25 000 ducats ; en 1453, à plus de 21 000[1]. Or, dès 1452, les bénéfices réalisés durant le jubilé étaient déjà consumés et il fallut, pour trouver de l'argent, avoir recours aux procédés qui eurent, un siècle plus tard, de si fâcheux résultats en Allemagne ; au mois de septembre 1452, la banque Médicis versa à Beltramo, pour les travaux de la tribune, 2 000 florins produits par la vente des indulgences en ce pays ; l'année suivante, il fut versé de même 1 000 florins. Les sommes recueillies en France servaient à la restauration d'autres églises[2]. Au surplus, après la

1. E. Muntz, *Les Arts...*, vol. I, p. 117. — Cf. *Archivio Camerale Tesor. Seg.*, an. 1452, c. VI et suiv.

2. Stephano Nardini de Forlivio. *Nicolaus, etc., Dilecto filio magistro Stephano de Nardinis de Forlivio utriusque juris doctori et Ap. Cam. clerico Salut., etc. Dudum siquidem concessimus hominibus in certarum partibus Regni Francie plenarias Jubilei indulgentias dummodo quantitatem pecuniarum quas pro expensis veniendo, stando, redeundo et*

conjuration de Stefano Porcari, l'humeur du pape ayant achevé de se transformer, il sembla ne plus s'intéresser autant qu'auparavant à ces travaux.

Bernardo Roselino et surtout Alberti, qui avaient tracé les plans de la nouvelle basilique, furent également chargés de la réfection du Vatican; il ne fut que restauré. La salle des *marescalchi*, la bibliothèque, le Belvédère reçurent des décorations nouvelles ; les fresques de la chapelle qui porte encore le nom de Nicolas V et qui sont l'œuvre de Fra Angelico existent actuellement.

Dans le reste de la ville, Nicolas V entreprit d'importants travaux ; il débarrassa le pont Saint-Ange des constructions qui l'encombraient et qui avaient dû contribuer à la catastrophe du jubilé ; onze masures valant de 72 à 140 ducats furent achetées et démolies[1] ; quelques autres avec boutiques durent être payées plus cher; une boutique de boulanger coûta 90 ducats ; une maisonnette, 34[2]. On le voit, le nombre des maisons sur le pont était grand.

afferendo verisimiliter exposuissent pro reparatione ecclesiarum Urbis, *et in subsidium contra infideles prestandum convertendas dilecto filio Johanni de Grolea thesaurario nostro et in partibus Normanie, Petro Davidis, Liter. Ap. Scriptori vel aliis solvissent effectualiter, plenius continetur. Nos attendentes finem indulgentiarum occasione dicti Jubilei concessarum in subsidium et reparationem hujusmodi convertende ad nos quantocitius deferantur denturque... De tua fide et probitate gerentes fiduciam specialem damus tibi potestatem ut dictos Johannem ac Petrum onnesque alios collectores.., omnes et singulas quantitates pecuniarum recipiendi, quartam partem pro expensis tollendi, et alia apud Sedem Apost. exbursandi concedimur facultatem. Etc. Dat. Romæ, apud S. Petrum anno 1452, quinto kalend. Aprilis, anno sexto.* A. DE RECANETO. (*Archivo Vaticano, Reg. Vat.*, 420, c. 28).

1. D'après les prix, ces maisons ne pouvaient être que des masures; le prix d'une belle maison était en 1453 de 1000 ducats. Un cheval valait alors de 30 à 90 ducats.

2. *Archivio Camerale. Tes. Seg.*, an. 1452, c. 231 et suiv.

Ce à quoi le pape donna le plus d'attention, il le dit lui-même à son lit de mort, ce fut à la défense de la ville et du Borgo. Témoin des malheurs de son prédécesseur et pensant, quoique à tort, que le peuple était encore mal assoupli à la servitude, il voulut assurer le Saint-Siège contre un coup de main ; le Vatican fut entouré d'une muraille, le château Saint-Ange également, avec des tours d'appui ; cette enceinte subsistait il n'y a pas longtemps, mais on l'a maintenant détruite ou modifiée. « Seuls les oiseaux, dit Manetti, pouvaient désormais pénétrer dans la forteresse. » Des salles furent aménagées pour la garnison qui avait été augmentée. Le pape fit détruire ce fouillis de constructions qui avaient été peu à peu édifiées sur la plate-forme et éleva à la place « deux superbes demeures, travail superflu et bien coûteux », dit un contemporain. Une nouvelle statue de l'archange saint Michel fut placée au sommet; elle coûta 74 florins.

Contre les agressions de dehors, le pape prit aussi des précautions ; la muraille d'Aurélien était par endroits en fort mauvais état ; les soldats de Ladislas avaient pénétré dans la ville par une brèche ; des travaux furent donc entrepris, surtout dans la portion qui se trouvait comprise entre le fleuve et la porte S. Paolo, par conséquent derrière le Testaccio ; plusieurs portes, la porte Pertusa située en haut de la colline Vaticane, actuellement murée, la porte Torrione ou Cavalligieri, furent restaurées[1]. Le pont Molle fut refait en partie et muni de défenses.

En 1452, à l'époque où l'empereur Frédéric III vint

1. *Archiv. Camer., Tes. Seg.*, an. 1452, c. CCIX et suiv.

à Rome, ces travaux reçurent une impulsion nouvelle. Un « maître des murailles », Antonio di Pietro Fannini, de Rome, en avait la direction ; il recevait en une fois 544 ducats; un peu plus tard, ce sont des maçons, Giuliano di Ser Roberto et Benedetto Rosso, qui travaillent à cette réfection et à qui l'on paye des acomptes de 400 ducats.

Le palais du Capitole fut fortifié et surélevé ; si la tour qui se trouve en face de l'arc de Septime Sévère et qui porte le nom de Nicolas V ne fut pas entièrement construite par lui, du moins il la fit restaurer, de même que les deux tours dites de Boniface IX qui flanquaient l'entrée du *Tabularium* ; l'architecte qui conduisit les travaux, Pietro di Giovanni Danaroso, reçut, en 1453, une somme de 100 ducats ; l'année suivante, une somme de 212 ducats fut consacrée à d'autres travaux d'entretien dans l'intérieur du palais.

En même temps, grâce au pape, le palais des conservateurs, situé à côté du palais sénatorial, s'achevait.

Les arcades en plein cintre, actuellement murées, que l'on voit à l'intérieur de la première cour, datent de cette époque, à ce qu'il semble.

En l'année 1452, un nouveau règlement détermina les attributions des *Magistri ædificiorum*, devenus par la force des choses les *Maestri di strada* ; la population de la ville s'accroissait, la circulation était plus active, on commençait à concevoir quelques règles d'hygiène, il fallait des agents pour veiller aux prescriptions édictées relativement à la voirie.

L'office des *Maestri di Strada* devenant plus absorbant[1], il n'est plus défendu de leur attribuer un salaire, comme dans le règlement antérieur de 1410[2]; au lieu de n'exercer leur charge que pendant six mois, ils doivent rester en fonction un an ; leur autorité est accrue, ainsi que leur pouvoir d'imposer des amendes.

Quelques travaux de viabilité furent entrepris dans la ville. La destruction des aqueducs avait amené la population à se rapprocher du fleuve; l'eau était apportée dans les habitations par des porteurs ; la mère de Cola di Rienzo exerçait ce métier[3]. Le pape aurait voulu dégager cette région, qui était la moins salubre, au profit des quartiers élevés, comme le quartier Monte, alors à peu près désert; il s'occupa donc de rétablir celui des aqueducs qui était le moins endommagé et le plus propre à alimenter cette région, l'aqua Vergine dont l'eau d'ailleurs est remarquable ; une dérivation en amena une partie dans une fontaine qu'il fit construire au-dessous du Quirinal et qui reçut, dit-on, le nom de Trivium ou Trevi parce que l'eau y coulait par trois bouches ou mieux parce qu'elle se trouvait au carrefour de trois voies. A la vérité le quartier portait ce nom depuis le XIIe siècle.

Dès le 13 mai 1447, c'est-à-dire au lendemain de son élection, Nicolas V avait offert des exemptions d'impôt

1. Article déjà mentionné de Emilio Re, dans *Archiv. Soc. Rom. di Stor. Pat.*, année 1920 (XLIII), p. 5.

2. En 1480, ce salaire sera fixé à 100 florins par an.

3. L'eau du Tibre passait, à vrai dire, pour particulièrement saine et agréable au goût; Clément VII comme Paul III en emportaient quand ils voyageaient (Marini, *Archiatri*, vol. I, p. 338).

à ceux qui iraient s'établir dans les régions qu'il comptait rendre habitables, mais les faveurs administratives ne peuvent généralement rien contre les habitudes et les nécessités de la vie. L'année suivante, il dut renouveler son décret. D'ailleurs, les essais tentés auparavant n'avaient pas mieux réussi. Le quartier Monte n'en resta pas moins inhabité, et c'est encore à présent l'un des moins peuplés de la ville.

La place S. Celso, dans le quartier Ponte, fut élargie par la destruction de quelques maisons ; la Monnaie, qu'Eugène IV avait établie près de son palais, fut agrandie et ornée de peintures.

Restauration des églises. — Destruction des monuments anciens.

Ainsi qu'il convenait, Nicolas V s'appliqua à la restauration des églises, fort nombreuses, qui menaçaient ruine ; Manetti lui prête le projet de restaurer les quarante églises dites « des stations ». Ses prédécesseurs avaient déjà entrepris d'en réparer quelques-unes, mais les travaux qu'ordonna le souverain pontife furent de tout autre importance. En janvier 1452, ordre fut donné au prieur du Latran de commencer des réparations générales, *magna et continua*, auxquelles devaient être consacrés tous les revenus, rentes et profits divers de l'Église[1]. L'église S. Stefano Rotondo croulait, « *divino cultu penitus destituta* » ; Nicolas V

1. *Priori S. Johannis Lateranensi de Urbe, Nicolaus, etc. Dilectis filiis Johanni de Baroncellis utriusque juris doctori, Consistorii nostri advocato, et Petro Juliani civibus romanis. Salutem, etc. Inter cetera*

la restaura à grands frais (1000 ducats en une fois) et l'attribua à des moines augustins ; la toiture en fut refaite. Pour les aider à l'entretenir, il leur fit don de certaines maisons. L'église et le monastère de Saint-Paul hors des murs étaient également en fort mauvais état ; le pape donna charge à un entrepreneur, pendant un laps de temps de trois ans, de s'occuper de sa restauration. L'église S. Teodoro, réparée une première fois, s'effondra ; on dut la reconstruire un peu plus petite.

juxta et honesta cordis nostri desideria illud nobis precipuum est ut ædificia ecclesiarum presertim alme Urbis ubi tot veneranda Sanctorum corpora requiescunt debite reparentur et conserrentur, ac magnum potissime nostro tempore suscipiant incrementum. Animadvertentes igitur quod ecclesia S. Johannis Lateranensis de Urbe magna et continua reparatione indiget quodque circa reparationem et conservationem ejusdem ecclesie in hujusmodi edificiis cives romani non solii religione sed etiam naturali quodam zelo mirum in modum afficiuntur ut tam pium quamque sanctum opus feliciter et celeriter impleatur, necnon de fide, integritate, solercia, industria et prudentia nostris plenam in Domino fiduciam obtinentes ac indubie sperantes quod nos una cum dilecto filio priore ipsius ecclesie aut alio vel aliis deputando seu deputandis ab eo ædificia predicta debite reparata et diligenter conservari facere non cessabitur ex premissis et aliis juxtis ac rationabilibus causis animum nostrum ad id moventibus vos officiales et presides fabrice ac reparationis et conservationis ædificiorum ecclesie predictorum usque ad et per triennum a data presentium computandum, auctoritate. Ap. harum serie facimus constituimus atque etiam deputamus. Ita quod vos una cum priore seu ab eo deputando vel deputandis prefatis, triennio hujusmodi durante, omnes et singulos fructus, redditus et proventus tam ex piis elemosinis et oblationibus seu legatis, quam alias quomodocumque eidem ecclesie pervenientes et ad fabricam seu reparationem ejusdem deputatos seu deputandis pro tempore recipere valeatis illosque pro eisdem reparatione et conservatione seu in illarum utilitatem effectualiter ac integre convertere tencamini ac etiam debeatis, etc. Volumus autem quod vos una cum dicto priore rationem fabrice hujusmodi, singulis annis, dicto triennio durante coram Dominico Hie S. Crusis presbitero card. vel alio per nos ad id deputando reddere solicite debeatis. Date Rome apud S. Petrum, anno 1451 Idus Januarii, Pont. nostri anno quinto (*Archivio Vaticano, Reg. Vat.* 419, c. 178).

Les autres églises où des travaux eurent lieu furent :

S. Maria in Trastevere.

S. Prassede.

S. Pietro in Vincoli.

S. Stefano Coelimonte.

SS. Apostoli.

S. Lorenzo hors des murs.

S. Maria della Febre[1]...

Dans quelques monuments, des vitraux furent placés : au Vatican, à S. Stefano Rotondo, S. Eustachio, S. Teodoro.

Comme le pape voulait que son nom demeurât attaché à son œuvre, il le fit imprimer sur les briques employées dans les constructions, à l'imitation des empereurs romains. En outre, il fit apposer ses armes sur certains monuments, entre autres au Capitole.

Ces transformations n'allaient pas sans des destructions nombreuses ; pour agrandir la place Saint-Pierre, il fallut détruire plusieurs maisons; ce qui est pis, c'est que d'anciens monuments disparurent. Pour bâtir des églises ou des palais, réparer les murailles ou rétablir les ponts, on était pour ainsi dire obligé d'avoir recours aux matériaux qui se trouvaient à portée. La réfection de la tribune de Saint-Pierre amena l'anéantissement d'un temple qui datait, pensait-on, de l'empereur Probus; les thermes d'Agrippa fournirent plusieurs colonnes; on prit du travertin dans « le temple de la Paix », c'est-à-dire vraisemblablement dans la basilique de Constantin, du marbre au Forum, au

1. *Archiv, Camer., Tes. Seg.*, an. 1453 et suiv. et *Reg. Vat.*, 430, c. 166.

Colisée, sur l'Aventin[1]. Le pape achetait des terrains autour des ruines, afin d'en tirer des matériaux; il autorisa l'établissement d'un four à chaux près du mausolée d'Auguste[2] qui n'était plus alors qu'un amas de décombres, mais contenait des débris architecturaux intéressants, des bustes, des statues, des urnes funéraires comme celle qui figure au musée du Capitole, dans le palais des conservateurs et dont il a été parlé. Æneas Sylvius, témoin de ces destructions, gourmandait vertement les Romains et Pogge parlait de même. Il est certain que ce sont principalement les Romains qui ont détruit la Rome antique ; les barbares n'ont fait que la dépouiller.

Les représentants du peuple tâchaient bien de réagir, d'empêcher ces destructions, mais ils avaient affaire à forte partie.

Afin de garnir et de décorer églises et palais, Nicolas V fit appel à des artistes de toute sorte ; Rome en comptait très peu ; la plupart vinrent du Nord, de Florence, de Sienne, d'Ombrie, de Venise. Parmi les peintres, les plus fameux furent, outre Fra Angelico, Pirro della Francesca, Andrea del Castagno, Bartolommeo di Tommasso de Foligno, Benedetto Buonfigli de Pérouse. Parmi les verriers furent Giovanni d'Andrea de Florence, dom Francesco Barone de Pérouse, Fra Giovanni de Rome et Carlo di Niccolo. Comme ornement mural, Nicolas V employa fréquemment la marqueterie ; l'église S. Maria della Febre, sise près de Saint-Pierre, était

1. Quatre grandes colonnes de 61 palmes de hauteur sur 9 palmes de diamètre coûtèrent 1600 ducats.

2. *Archiv. Vat., Reg. Vat.*, 424, c. 124.

décorée de cette façon ; il en fut de même de plusieurs chapelles et de quelques salles du palais pontifical.

On ne vit guère de sculpteurs à Rome sous ce pontificat ; il y en avait peu en Italie et le pape ne goûtait peut-être pas la statuaire.

Il semble que les artistes aient été bien moins largement rétribués que les littérateurs ou les fonctionnaires ; alors que le salaire du sénateur s'élevait à 1 500 ou 1 800 florins par an, que celui d'un médecin était de 400 florins[1], que Filelfo et Valla recevaient des gratifications de 500 ducats et que Manetti avait 600 ducats de pension, Fra Angelico devait se contenter de 200 ducats d'or par an ; il est vrai qu'on lui fournissait les couleurs ; Benozzo Gozzoli, son élève, avait 7 ducats par mois, de même que l'architecte Rossellino ; Antonio di Francesco n'avait que 10 ducats. C'est qu'en effet les artistes étaient à peine distingués alors des entrepreneurs et des ouvriers ; entre le décorateur et le peintre, l'entrepreneur de maçonnerie et l'architecte, on ne faisait guère encore de différence. Il fallut cinquante ans et l'apparition triomphale des grands artistes de la Renaissance pour que les choses changeassent.

Première visite de l'empereur Frédéric III à Rome.

La prochaine venue de l'empereur Frédéric III fit hâter les travaux d'embellissement de la ville et sur-

1. Giovanni Baldi, médecin du pape (Muntz, vol. I, p. 98), recevait 25 florins par mois. Il ne figure pas parmi les *Archiatri* qu'énumère Marini ; il cite Baverio dit Bavera, Fillipo Pelliccione, Giovanni Testori, Taddeo degli Adelmari, Lorenzo Roverella. Cf. *Archiv. Vat., Intr. et Exitus*, vol. 154, c. 71.

tout ceux e fortification. Le pape redoutait que sa présence ne réveillât les aspirations du peuple et, de fait, Porcari répandait le bruit qu'il comptait obliger le pape à rendre aux Romains leur liberté. Un seigneur allemand, Henri Senftleben, fut même envoyé par le pape auprès de l'empereur pour le détourner de son projet, mais il le méditait depuis longtemps ; en outre, il avait combiné qu'il se rencontrerait en Italie avec sa fiancée, Leonora, sœur du roi du Portugal ; son représentant, Æneas Sylvius Piccolomini, avait mené et conclu dès 1450 la négociation à Naples avec le roi Alfonso, oncle de la fiancée. Ce fut le futur Pie II qui vint à Rome pour préparer le couronnement. En même temps, Frédéric III réclamait la convocation d'un concile qui se réunirait en Allemagne. Les souvenirs de Bâle et de Constance n'étaient pas pour rendre cette proposition agréable à la curie qui sut provoquer une contre-proposition de la France demandant la réunion du concile en France ; dès lors, il n'en fut plus question. Piccolomini fit un grand discours cicéronien pour célébrer la gloire de la couronne impériale et glorifier le pape, « source de toute autorité ». Le pape, qui voyait qu'il ne lui servirait de rien de s'opposer plus longtemps au désir de Frédéric III, l'autorisa à venir recevoir le titre d'empereur des Romains et lui envoya un sauf-conduit avec les phrases usuelles de bienvenue. L'empereur était craintif ; il tenait à se faire couronner par le pape, mais redoutait les périls du voyage, d'autant qu'un parti à sa cour les lui exagérait afin de le retenir ; il prit donc soin, lui empereur et nominalement suzerain de toutes les cités italiennes, de se faire déli-

vrer des sauf-conduits par chaque ville dont il devait traverser le territoire. D'autre part, il manquait d'argent, comme tous les princes de son temps; il vendit des titres pour s'en procurer et, pour se faire une armée, il convia les princes allemands et les villes à envoyer des hommes « bien vêtus et bien équipés », qui l'accompagneraient jusqu'à Rome; il en vint peu; la situation était troublée en Allemagne, on redoutait des soulèvements; le jeune Ladislas, fils posthume d'Albert d'Autriche, avait des partisans. Pour plus de sûreté, l'empereur l'emmena[1].

Le 1er janvier 1452, Frédéric III entra en Italie. Renonçant à recevoir la couronne de fer à Milan parce qu'un usurpateur, Sforza, s'y était emparé du pouvoir, il se dirigea tout d'abord vers Bologne, ville pontificale, que gouvernait le fameux cardinal Bessarion; de là il gagna Florence où il parvint le 30 janvier; Æneas Sylvius, qui l'accompagnait, a laissé une relation de cette marche à travers l'Apennin et raconté l'émerveillement des Allemands quand, des hauteurs qui avoisinent Pistoia, ils virent à leurs pieds la plaine verdoyante où coule l'Arno, toute semée de villes, de bourgades, de villas et de champs cultivés, avec la ville de Florence au loin dominée par ses tours, ses dômes et ses campaniles[2]. Frédéric III était escorté de trois mille cavaliers. Les Florentins le reçurent brillamment, dépensèrent 20 000 florins en fêtes et le retinrent plusieurs jours. Le

1. Il devint roi de Hongrie en 1453, sous le nom de Ladislas IV, mais fut presque aussitôt déposé et exilé; il mourut à Prague, âgé de dix-neuf ans.

2. *Historia Rerum Frederici III.*

cardinal Calandrini, frère utérin du pape, et le cardinal Carvajal vinrent le trouver. Le pape les avait chargés d'exiger de Frédéric III qu'il promît de ne pas porter atteinte à son autorité; il y eut à ce sujet quelques difficultés, et ce ne fut qu'à Sienne que l'engagement fut pris. Eleonora, la fiancée de l'empereur, y était venue à sa rencontre; elle avait seize ans; il fut surpris de la trouver plus petite qu'il ne pensait et faillit perdre connaissance en la voyant[1]; au vrai, elle avait du charme « plus qu'on ne saurait dire », de la vivacité, de l'esprit, et, quand elle vint à Rome, conquit les Romains. L'empereur continua son voyage par Sutri et Viterbe où une émeute eut lieu pendant son séjour, qui le terrifia[2]. De Viterbe, il gagna Rome par la route habituelle. Quand il se trouva en ce point d'où l'on découvre soudain au loin la ville éternelle au milieu de l'immense plaine qui l'entoure et que bornent à l'horizon les monts latins et sabins, il dit à Æneas Sylvius qu'un jour sûrement il en serait le maître et que peut-être alors il le mépriserait, lui, l'empereur. Æneas nota soigneusement ses paroles.

Pendant ce temps, Nicolas V continuait à faire des préparatifs de défense; il engageait des gardes pour son palais[3]; il renouvelait les caporioni; il activait les travaux de fortification de son palais et de la ville. Le 8 mars 1452 au soir, l'empereur, ou plu-

1. L. Fumi et A. Lisini, *L'Incontro di Federico con Eleonora*, Sienne, 1878.

2. Il arriva à Viterbe le 3 mars. Pinzi tient que l'émeute fut sans importance.

3. Cinquante hommes pour un mois moyennant 125 florins (*Intr. et Exitus*, vol. 421, c. 131).

tôt, le roi des Romains, parvint en vue de Rome; la milice pontificale, les familles nobles, les Colonna, les Orsini, le sénateur[1] dans le costume d'apparat qu'il revêtait lors des fêtes du Testaccio et de la place Navona, manteau de brocart, manches garnies de fourrures et barrettes, les cardinaux et le clergé se portèrent à sa rencontre jusqu'au pied du mont Mario; les magistrats du Capitole et même les notaires et les *fedeli* avaient été habillés de neuf; chacun d'entre eux reçut sept mètres de drap rouge.

L'empereur était sûr du pape, il voulait gagner le peuple; tandis qu'il saluait négligemment les cardinaux, il ôta son chapeau devant le sénateur que son interprète lui avait désigné et l'embrassa, ce que rappelle avec orgueil Infessura qui fit partie de l'opposition vers la fin du siècle.

Frédéric III passa la nuit en dehors de la ville, dans la maison d'un marchand florentin, Tommaso Spinelli; sa fiancée, dans une autre; l'escorte bivouaqua sous des tentes de soie tricolore que le pape avait fait dresser dans les Prati di Castello. Le lendemain, 9 mars 1452, eut lieu une parade militaire devant la porte Viridaria; un incident eut lieu; les chefs de troupes, les seigneurs faisaient flotter au vent leurs bannières, et ce devait être un beau spectacle que toutes ces couleurs émaillant la plaine, quand l'ordre vint de les enfermer dans leurs gaines : l'empereur voulait que seule l'oriflamme de l'Empire dominât l'escorte qui devait l'entourer; bien des murmures, des protestations suivirent cette dure injonction et l'on put craindre un moment que l'entrée fût empê-

1. Niccolo Porcinari.

chée, mais enfin chacun se soumit et la bannière impériale en drap d'or portée sur une hampe en bois doré, surmontée d'un aigle à une tête, demeura seule déployée. L'empereur se rendit devant l'église Saint-Pierre, suivi de sa garde; le peuple admira fort la richesse de son costume; il était « couvert de perles », comme plusieurs de ses gentilshommes; sa couronne, son épée et sa masse, ornées de pierres précieuses, frappèrent les Romains d'admiration. Eleonora était dans une litière à ses côtés. Le pape les attendait au haut des degrés; l'empereur lui baisa trois fois le pied, puis la main, et le pape l'embrassa; à son tour, l'impératrice lui baisa le pied. Cette première cérémonie finie, l'empereur et sa suite allèrent loger au Vatican. Les jours suivants furent consacrés à la visite des églises; le 19 mars 1452, eut lieu le sacre avec le cérémonial accoutumé; c'était le dimanche de la Rose, aussi le pape fit-il don à l'empereur de la rose d'or; elle coûtait 144 florins[1]. Frédéric III avait eu soin d'apporter de Nuremberg la couronne dite de Charlemagne que le pape lui plaça sur le front; pendant la cérémonie. la mitre du pape tomba par terre, ce qui parut un fâcheux présage[2]. Il y eut, comme lors du couronnement de Charles IV, création de chevaliers sur le pont Saint-Ange; plus de deux cent cinquante furent nommés, dont la plupart n'avaient jamais accompli le moindre fait d'armes ni même vu de leur vie une épée nue, dit un témoin. Le pape paya toute la

1. *Int et Exitus*, vol. 417, c. 69.

2. Ce détail n'est d'ailleurs relevé que par un seul historien, Æneas Sylvius. Peut-être est-il inexact, peut-être le respect l'a-t-il fait omettre par les autres chroniqueurs. Les relations officielles négligent toujours de parler de ces sortes d'incidents.

dépense des Allemands durant leur séjour; il leur offrit au palais du Latran un banquet en vue duquel il avait acheté, dès le mois de janvier, mille verres, trois cents flacons et un dais de damas cramoisi qui coûta, à lui seul, 200 ducats[1].

Après être demeuré quinze jours à Rome, l'empereur s'en fut à Naples (24 mars 1452), d'où il revint en hâte quand il sut que le jeune Ladislas, qu'il avait laissé à Rome, avait trouvé moyen de s'enfuir (22 avril). Le 26 avril, il reprenait la route d'Allemagne.

Conjuration de Porcari.

Cependant Porcari conspirait à Bologne. « Les larmes me viennent aux yeux, disait-il, en songeant que Rome, ma patrie, qui mériterait d'être la reine du monde, est devenue esclave[2] ». Il était convaincu que les Romains soupiraient comme lui après ce temps « où les prêtres rentreraient dans leur saint ministère et où Rome renaîtrait superbe et redoutable ». Porcari, comme Rienzo, s'appliquait les vers fameux de Pétrarque :

> Quelqu'un qui ne t'a pas encore approchée
> Mais qui s'est épris de toi sur ta renommée

1. Paolo dello Mastro dit 268 ducats; Æneas Sylvius, 300; Niccolo della Tuccia, 275... — Voir Pastor, vol. II, p, 145, note. Les Romains s'étonnèrent de voir les Allemands manger si salement, dit della Tuccia.

2. Il est certain qu'alors, comme le plus souvent, le gouvernement et, en fait, l'administration de la ville se trouvaient aux mains du pouvoir pontifical. En 1449, par exemple, le pape nomme le gouverneur général « *ad nutum* », le juge des appels, le juge extraordinaire, le douanier en chef, le directeur de la Monnaie « *ad beneplacitum* », le scribasenato, le bargello.

Te dit que Rome à chaque heure,
Avec des yeux mouillés et attendris,
Te demande merci du haut des sept collines.

Bologne devint bientôt un foyer d'intrigues; les mécontents, les bannis venaient visiter l'illustre exilé, mais les chances de succès d'un mouvement révolutionnaire étaient minimes; les impôts n'avaient point été augmentés, la tranquillité ramenait le bien-être, le jubilé avait enrichi la ville; les Romains, gouvernés avec douceur, paraissaient peu disposés à se rebeller. Néanmoins Porcari persévéra dans son dessein. Vers la fin de l'année 1452, il manda secrètement auprès de lui ses neveux Niccolo Gallo, chanoine de Saint-Pierre, et Battista Sciarra, homme entreprenant et audacieux, *ad ferrum perpromptus*, dit l'un des historiens de la conjuration. Il commença par leur confier qu'il voulait se marier à Rome et y implorer la clémence du souverain pontife, puis, les ayant sondés, il leur confia ses projets et les chargea de sonder à leur tour trois personnes dont le concours pouvait être des plus utiles: c'étaient Angelo Maso, son beau-frère, que l'on disait fils de Martin V et qui fournit les fonds nécessaires pour acheter des armes et recruter des partisans[1]; Lello Cecchi, autre beau-frère de Porcari, et Pietro di Monterotondo, l'un des médecins du pape qui, quand il connut le but de la conjuration, se retira. Sciarra leur avait expliqué qu'il avait une injure personnelle à venger; sous ce prétexte, il réunissait chez Maso des auxiliaires qu'il recrutait peu à peu.

1. Pourtant Nicolas V venait (mars 1452) d'accorder à ses filles, pour qu'elles pussent se marier, une maison confisquée.

En dehors de la ville, il assemblait également des partisans pour en former, disait-il, une compagnie d'aventure. Lello Cecchi vendit une maison pour se procurer de l'argent, et ce fut le gardien des prisons pontificales qui l'acheta.

Dans les derniers jours de l'année 1452, Porcari prévint Niccolo Gallo que le moment décisif approchait. Un incident faillit compromettre les projets des conjurés; Battista Sciarra attaqua, en compagnie de quelques-uns des siens, une compagnie de gardes pontificaux forte d'environ cent hommes; il en blessa un certain nombre et tua le chef. Mais ces bagarres étaient trop fréquentes pour qu'on y attachât de l'importance et, après quelques jours de trouble, l'affaire fut oubliée. Porcari n'en décida pas moins de précipiter son arrivée à Rome ; le 26 décembre 1452, le jour de sa fête onomastique (saint Étienne), il sortit de Bologne en véritable conspirateur, un capuchon à l'allemande lui cachant le visage, un manteau sur les épaules. Un seul serviteur l'accompagnait. Il avait feint d'être malade, afin de se faire dispenser de l'obligation de paraître chaque jour devant le cardinal. Le lendemain, il était déjà à Forli; là une discussion s'engagea avec les gens de l'octroi qui exigeaient certain droit de passage, et il s'en fallut peu que Porcari ne pût aller plus loin; heureusement, un de ses amis survint et l'affaire fut arrangée, mais Porcari était reconnu. Or la réussite de ses desseins exigeait que le pouvoir pontifical fût surpris; il hâta donc sa course, en sorte que le quatrième jour il franchissait la porte del Popolo; d'habitude on mettait dix à douze jours à parcourir les trois cents kilo-

mètres qui séparent Rome de Bologne. Porcari se cacha d'abord dans l'église S. Maria del Popolo, puis, craignant d'être découvert, il gagna une vigne voisine, tandis que son serviteur se rendait auprès du chanoine Gallo afin de l'informer de l'arrivée de son maître et de lui demander un cheval, celui de Porcari étant fourbu. Le chanoine ne tarda pas à venir, amenant un cheval, et Porcari se dirigea avec lui, à travers les rues silencieuses, vers sa maison située, comme on l'a dit, dans le voisinage de S. Maria sopra Minerva. C'est là que Sciarra, prévenu à son tour, vint les rejoindre; tous trois gagnèrent la maison de Maso où bientôt un certain nombre de conjurés les rejoignirent; ils tinrent conseil et le plan de Porcari prévalut. Dans la matinée de l'Épiphanie, Porcari parcourrait les rues de la ville, revêtu d'un manteau impérial, comme venait de le faire l'empereur d'Allemagne; il serait monté sur un cheval caparaçonné d'or et une nombreuse escorte l'entourerait; devant lui, un des conjurés porterait l'étendard du peuple, qu'on venait d'achever. Les conspirateurs ne doutaient pas que cette mise en scène ne réveillât le patriotisme endormi des Romains et qu'une levée d'armes ne s'ensuivît. Pendant que Porcari promènerait ainsi par la ville la pompe impériale, quelques-uns de ses partisans, déguisés en soldats pontificaux, s'introduiraient au Capitole sous couleur d'y enfermer des prisonniers. Quant à Sciarra, suivi d'une poignée d'hommes résolus, il irait s'embusquer dans les masures inhabitées qui entouraient le Vatican; au moment où le pape, les cardinaux, tout le haut clergé

sortiraient en cortège pour se rendre à la basilique, ils seraient saisis; s'ils faisaient quelque résistance, on n'aurait point de scrupule; toutefois le pape serait traité avec plus d'égards, on lui avait préparé des chaînes d'or; il serait conduit devant le nouveau maître de Rome qui déciderait de son sort. Pour augmenter la confusion, on mettrait le feu aux écuries du palais. Restait le château Saint-Ange; deux parents du gouverneur faisaient partie du cortège pontifical; Porcari espérait les prendre et, avec ces otages, amener la reddition du château.

Bessarion n'avait pas tardé à être informé de la fuite de Porcari; il envoya en hâte à Rome un courrier qui arriva le 4 janvier 1453, au soir; le cardinal Scarampo, chez qui il se rendit d'abord, arma aussitôt ses serviteurs et envoya le courrier auprès du pape; celui-ci revêtit une cuirasse, un casque, se ceignit d'une épée et fit appeler tous ceux qui pouvaient le défendre. Le nombre en était petit. Le pape, comptant sur les bonnes dispositions de la population, avait licencié la majeure partie de ses mercenaires. Scarampo, de son côté, n'ayant guère que cinquante à soixante hommes, n'osait s'aventurer dans les ténèbres pour aller porter secours au pape, car on ignorait tout des desseins des conjurés et des forces dont ils disposaient. Un bruit vague avait couru les jours précédents que quelque chose se tramait, mais aucune précaution ne fut prise, tant la sécurité du pape était grande, en sorte que la venue de Porcari, dont on savait le crédit à Rome et l'audacieuse énergie, remplit le pape et les siens de terreur. La nuit se passa dans les alarmes. « Nous étions bien inexpérimentés,

écrit un des témoins de cette scène, bien peu nombreux, mais résolus à périr jusqu'au dernier plutôt que d'abandonner notre Seigneur et de consommer sa ruine et la nôtre par une odieuse lâcheté. » Nicolas V se croyait perdu. Il n'était point fait pour les aventures ; d'ailleurs son entourage ne devait pas contribuer médiocrement à ébranler sa fermeté. « La plupart des curiaux, pour ne pas dire tous, dit un chroniqueur, étaient en proie à la plus affreuse terreur » ; chacun s'occupait de sa propre sécurité. Lorsque Scarampo arriva, au lever du jour, il trouva la cour dans une grande confusion. Tenu un peu à l'écart depuis le début du règne à cause de son humeur qui s'harmonisait mal avec l'esprit de la nouvelle cour, il devint tout de suite l'homme nécessaire ; sans hésiter, il appela auprès du pape tous les soldats qui se trouvaient à Rome, aussi bien ceux qui gardaient les portes que ceux qui tenaient garnison au château Saint-Ange.

Le même soir, Porcari avait réuni dans un grand banquet tous ses partisans ; il s'y était présenté vêtu d'une dalmatique brodée d'or, les insignes du pouvoir impérial à la main ; il parla du passé de Rome, de son destin, du rôle qui lui était sans doute encore réservé. « Quoi, dit-il, souffrirez-vous longtemps qu'on vous refuse, à vous Romains, toutes les fonctions publiques, tous les honneurs, pour les donner à des étrangers, à des barbares qui ne songent qu'à s'enrichir et foulent aux pieds vos droits ! » A la fin du repas, une distribution de ducats eut lieu et Porcari en promit d'autres après le triomphe. A l'aube, il rentrait chez lui. La cour pontificale commençait alors à se remettre de ses transes.

On vint l'avertir que le complot était découvert ; une certaine hésitation se manifesta parmi ses complices ; le médecin du pape déclara qu'il se tiendrait à l'écart ; Lello Cecchi fit de même. Cependant, Scarampo avait fini par constituer une petite troupe ; le sénateur, Giacomo di Lavagnola, les caporioni étaient accourus avec leurs hommes à son appel ; à leur tête, il se rendit à la maison de Porcari, où il savait que la plupart des conjurés se trouvaient réunis ; il était onze heures du matin.

La maison de Porcari n'était pas, comme les palais des barons, construite de façon à soutenir un assaut ; néanmoins ses complices, au nombre d'une centaine, s'apprêtèrent à la défense ; les portes furent fermées, les fenêtres barricadées ; les armes ne manquaient pas : lances, boucliers, traits d'arbalète, cuirasses avaient été amassés en quantité par les soins de Maso. Toutefois, Scarampo avait amené des béliers et bientôt une brèche fut pratiquée, mais les assiégés résistaient toujours. On se battait depuis trois heures quand Sciarra, voyant sa perte prochaine, tenta un dernier effort ; accompagné de quatre hommes seulement[1], il sortit par une porte de derrière et se lança à l'improviste parmi les assaillants. « Sa vaillance sans pareille », dit un témoin, lui permit de se frayer un passage au milieu d'eux. On se rappelle qu'ils étaient trois cents, et cela montre que l'ardeur de Scarampo n'était pas partagée par tous ses subordonnés. Un seul des compagnons de Sciarra fut arrêté, parce que, ses chausses ayant été coupées, elles lui tombèrent sur les talons.

1. Paolo dello Mastro donne les noms de deux d'entre eux : Pietro Sordo, le fils de Renzo di Paolo Collaro, et Battista Sciarra.

Lorsque le cardinal, qui était à ce moment occupé d'un autre côté, apprit ce coup d'audace, il ordonna l'assaut, se disant sans doute que, puisque les plus braves étaient partis, on ferait bon marché du reste. De fait, les défenseurs n'offrirent qu'une petite résistance ; la maison fut envahie, mais, profitant du désordre, la plupart des conjurés réussirent à s'enfuir ; six seulement purent être saisis. Porcari avait disparu.

Arrestation et exécution de Porcari.

En apprenant de la bouche des prisonniers le détail du complot, la colère du pape contre Porcari allait croissant, car il voyait le danger auquel il avait été exposé. Sur son ordre, les soldats pontificaux fouillèrent activement la ville, mais en vain. Ils manquaient de perspicacité. Porcari s'était d'abord caché dans une maison inhabitée pour y attendre la nuit, mais bientôt la faim et le froid l'obligèrent à quitter cette retraite et il alla très naïvement chercher refuge auprès de sa sœur Guasca[1], femme de Lello Cecchi, qui habitait dans le quartier Regola. Comprenant combien il pouvait facilement y être découvert, il envoya un de ses amis supplier le cardinal Latino Orsini de lui donner asile. Le cardinal Orsini était, en effet, un grand ennemi du camerlingue et du pape, mais, voyant que les révoltés avaient succombé, il pensa se faire bien venir de Scarampo en faisant enchaîner le messager et en le lui envoyant. Le camerlingue le confia au gouverneur du château Saint-Ange qui obtint de lui des aveux.

1. Sessa ou Sassa, dit Paolo dello Mastro.

Porcari jouait de malheur. Se fût-il adressé au cardinal Barbo, qui devint pape sous le nom de Paul II, celui-ci l'aurait soustrait à la vengeance du pape, il l'affirma quelques années plus tard à Gasparo Veronese.

Scarampo se dirigea vers la maison de Lello Cecchi, accompagné de nombreux soldats, du caporione du quartier Regola, Giacobo di Paolo de Palone, et de deux marescalchi ; la maison fut cernée et fouillée. Ce ne fut qu'après bien des recherches qu'on remarqua un grand coffre sur lequel la sœur de Porcari et une autre femme étaient assises ; on l'ouvrit et Porcari dut en sortir. Le pape fit remettre 250 ducats aux marescalchi et au caporione, tant sa joie fut grande.

Tandis qu'on le conduisait au Vatican, Porcari ne cessait de crier : « O peuple, laisseras-tu périr ton défenseur ! » tant étaient persistantes les illusions qu'il s'était faites. On l'enferma dans l'appartement du vice-camerlingue, Nello di Bartolommeo, qui vint l'interroger vers trois heures du matin. Il ne fit nulle difficulté à reconnaître que son intention avait été de dépouiller le pape de son pouvoir.

Le lendemain matin, Porcari était conduit au château Saint-Ange. Il y fut encore interrogé. Dans l'après-midi, les juges capitolins s'assemblèrent pour décider de son sort, car le pape voulait qu'il fût condamné par les magistrats nommés par le peuple, et non par les représentants du pouvoir pontifical. D'ailleurs, la sentence était certaine. Le vice-camerlingue rappela l'ingratitude de Porcari et son crime, et demanda sa mort; Giovanni Baroncelli, avocat consistorial du peuple, parla de la bonté du souverain pontife envers ses sujets,

de la tranquillité inconnue jusqu'alors dont ils jouissaient, et conclut de même ; le sénateur Lavagnoli opina dans ce sens. Il ne semble pas que Porcari ait été appelé à se défendre. Le jugement fut rendu aussitôt.

Le surlendemain, mardi 9 janvier 1453, Porcari fut amené sur l'une des tourelles du château Saint-Ange, celle qui dominait la porte de bronze et le pont ; les prélats et la curie étaient venus assister à l'exécution ; une foule nombreuse emplissait les abords du château et refluait jusque sur le pont. Porcari voulut lui adresser la parole, mais on l'en empêcha ; il se dirigea, calme, précédant le bourreau, vers le gibet. Comme il était chevalier, la corde était dorée. L'exécution eut lieu vers midi. Infessura, tout jeune alors, assista, la mort dans l'âme, à son supplice : « Je le vis pendu, écrit-il, vêtu tout de noir, cet honnête homme, qui chérissait le bien et la liberté de Rome ! » Et Paolo dello Mastro, qui partageait ses sentiments, écrit également : « Il fut un des plus galants hommes que Rome possédât. » .

Au même moment, Maso, arrêté la veille, et son fils Clemente étaient pendus au Capitole ; on ne leur accorda pas de prêtres, malgré leurs supplications ; quelques heures plus tard, trois des autres conjurés subissaient le même sort, puis quatre encore dans la soirée. Leurs cadavres restèrent exposés jusqu'au vendredi suivant ; la maison de Maso fut vendue au profit de la Chambre apostolique ; sa femme et celle du docteur Pietro de Monterotondo, enfermées d'abord dans un couvent, furent ensuite reléguées dans une île.

Quelques conspirateurs restaient à saisir. Telle était

l'ardeur du pouvoir pontifical à châtier tous les complices de Porcari qu'une prime de 1000 ducats fut offerte pour la capture de chacun d'entre eux; elle était réduite à 500 si le fugitif était tué. Le 11 janvier 1453, Paolo d'Albe et Gabbadeo, qui n'avaient joué qu'un rôle effacé, périrent sur l'échafaud. Et ces exécutions ne furent pas les dernières. On relâcha, il est vrai, faute de preuves, Giovanni Cesare et Cornelio, mais Sciarra et Pietro di Monterotondo furent mis à mort; ces deux derniers avaient fui jusqu'à Venise, mais la République, contrairement à ses traditions, les livra, sur les instances du Saint-Siège. Le roi de Naples en fit autant pour sept conjurés ; s'ils ne périrent pas, ce fut parce que l'opinion publique commençait à réprouver ces rigueurs. Le cardinal de Metz avait sollicité le pape en faveur d'un condamné, Battista di Persona, et il obtint sa grâce, s'il faut en croire Infessura ; cependant il fut exécuté sans qu'on sût pourquoi, et le cardinal en éprouva un tel dépit qu'il quitta Rome sans retour. Le poète Bripio, dans son long poème sur la conjuration de Stefano Porcari, s'écriait[1] :

At reliquis, licet ordine juris
Promereant mortem, tibi suadeo, parce libenter
Parce precor.

Le pape intervint; il arrêta les délations et défendit qu'on recherchât désormais des coupables, s'il en restait[2].

1. *Archiv. Soc. di Stor. Pat.*, vol. III. Art. Tommasini.
2. Alberti, *De Conjuratione Porcaria*. Muratori, vol. XXV, col. 309.

Changement d'humeur de Nicolas V.

La conjuration de Porcari avait porté à Nicolas V un coup sensible. Il ne s'agissait pas, en effet, d'un soulèvement populaire irraisonné et sans suite, mais de la tentative d'un politique et d'un humaniste, d'un effort tenté par un homme conscient de son rôle et appuyé par une portion non négligeable de l'opinion publique. Sa désillusion était complète : « Jamais, disait-il, je ne vois paraître un homme qui me dise un mot de vérité. Les tromperies de tous ceux qui m'entourent produisent dans mon esprit un trouble tel que, si je n'avais cru manquer à mon devoir, il y aurait longtemps que j'aurais déposé la tiare... Je voyais jadis plus d'amis en un jour que je n'en vois maintenant en une année[1]. »

Il avait rêvé d'un règne pacifique, durant lequel il aurait fait de Rome le centre artistique et littéraire de l'Italie ; d'une cour princière, aimable, intelligente et luxueuse et dont les plaisirs n'auraient pas été exclus, et voilà que les circonstances l'obligeaient à mener une vie de luttes et de dangers ; les malheurs de l'année jubilaire, ses appréhensions lors du couronnement de l'empereur, enfin le péril qu'il venait de courir le troublaient profondément.

Dans Rome, la tranquillité n'était rien moins qu'assurée ; les querelles, les violences, les combats à main armée se succédaient ; en août 1452, le sénateur Niccola Porcinari et les trois conservateurs reçurent l'autorisation d'aggraver les articles des Statuts punissant

1. Zeller, *Italie*, Paris, 1883, vol. I, p. 26. — Pastor, vol. II, p. 290.

UNE RUE DE LA ROME MÉDIÉVALE.

PL. XII, PAGE 300.

les homicides, les viols, les larcins[1]. Les fêtes du Testaccio n'eurent pas lieu, à cause de la tristesse qui régnait dans la ville et dans le palais. Le pape ne sortait qu'entouré d'une garde ; il redoutait sans cesse un coup de main. La prise de Constantinople (29 mai 1453), dont la nouvelle parvint à Rome seulement en juillet, y jeta la consternation ; le pape n'en était certes pas responsable, mais on lui reprochait ses délais, et même l'inertie des autres princes italiens. Une flotte était partie, mais, au lieu d'aller à Constantinople, elle se dirigea vers l'Eubée, et là même elle arriva trop tard ! Quelques discours d'un beau tour oratoire furent échangés, et ce fut tout.

L'année suivante, l'exécution d'Angelo Roncone donna occasion aux ennemis du pape de porter contre lui une grave accusation. Soit connivence, soit négligence, Roncone avait laissé échapper un ennemi du pape ; pour venir se justifier, il sollicita et obtint un sauf-conduit qui fut signé du pape et des cardinaux, ce qui n'empêcha pas qu'il fût arrêté dès son arrivée et enfermé au château Saint-Ange ; dans la nuit même, il était exécuté. Le lendemain matin, le pape l'envoya chercher ; le gouverneur répondit qu'il avait reçu du pape lui-même l'ordre de procéder à son supplice ; le pape nia et le bruit fut répandu par quelques médisants qu'il avait dû donner cet ordre au sortir de table, étant pris de boisson.

Le 24 mai 1455, miné par son chagrin, par la goutte dont il souffrait violemment depuis deux ans et par une fièvre lente, il mourut au Vatican ; tous ceux qui

1. *Archiv. Vat.*, *Reg. Vat.*, 421, c. 279.

devaient l'entourer avaient fui pour mettre à l'abri leurs biens ou leurs personnes ; quatre cubiculaires seulement demeurèrent à ses côtés. Il n'avait que cinquante-sept ans.

Quelque temps auparavant, se sentant à l'article de la mort, il avait adressé aux cardinaux assemblés auprès de lui quelques paroles pour expliquer ses actes ; son biographe Manetti en a fait une verbeuse harangue ; il se serait efforcé de justifier les grandes dépenses qu'il avait faites pour transformer la ville et aurait demandé qu'on ne laissât pas son œuvre inachevée, surtout en ce qui concernait les monuments.

Il fut enseveli dans un tombeau que lui fit dresser son frère près de son prédécesseur Eugène IV ; plus tard, ce tombeau fut descendu dans les cryptes de l'église où l'on en voit aujourd'hui quelques traces. Æneas Sylvius composa son épitaphe.

CHAPITRE VIII

SITUATION ÉCONOMIQUE DE ROME AU MILIEU DU XVe SIÈCLE LES FINANCES PONTIFICALES

Sous le pontificat de Nicolas V, la situation économique de Rome se développa. Au XIVe siècle, le commerce était à peu près nul ; les seules industries qui eussent quelque activité étaient celles des changeurs, des drapiers, des agriculteurs ; les industries de luxe étaient entre des mains étrangères ; Cola di Rienzo fut obligé de s'adresser à Florence quand il voulut faire graver des monnaies. Quelques corporations étaient pourtant constituées et possédaient des Statuts, entre autres la Mercanzia qui était une association de plusieurs corporations, treize au début, dontles principales étaient les drapiers, les bouviers, les changeurs, les merciers ; au temps de Nicolas V, elle s'était en partie subdivisée en ses éléments. D'autres corporations se donnèrent des règlements nouveaux ou renouvelèrent les anciens ; ce furent les taverniers, les bouchers qui avaient la garde de l'image vénérée du Christ conservée au Latran et que l'on sortait lors de la fête du 15 août, les peintres qui, en 1478, rédigeront un nouveau livre de Statuts parce que l'ancien était perdu, les ferrons, les bateliers, les selliers qui avaient créé une confrérie

en 1405, les pharmaciens. Les barbiers étuvistes venaient de s'unir en corporation (1443); les bariliers, dont c'était le métier de débarquer le vin, purent également se former en corporation (1447), grâce au développement de leur commerce ; un peu plus tard, les tanneurs, les courtiers, les briquetiers suivirent leur exemple. En 1448, les boulangers formaient déjà une corporation dont l'entrée était de 5 ducats ; ils avaient un livre de Statuts qui existait depuis vingt-sept ans et que le sénateur confirmait tous les ans, comme le voulait la coutume. Énumérant les corps de métiers qui prirent part à la fête du 15 août en l'année 1462, le chroniqueur Millino cite les banquiers, les lainiers, les peaussiers, les imagiers, les charpentiers, les barbiers, les potiers, les ferrons, les meuniers, les boulangers, les taverniers, les selliers, les chandeliers.

On a le prix de certains objets, outre celui du blé dont les variations ont été signalées (rubbio) ; ainsi, le coût d'un cheval varie de 20 à 50 florins[1] ; un beau cheval coûte de 90 à 100 florins, c'est-à-dire souvent autant qu'une maison ; la reliure de six livres coûte 3 florins ; deux cent trente palmes pour le dimanche des Rameaux sont payées 16 florins ; la location pour un an d'une maison meublée destinée à un grand seigneur se monte à 50 florins ; le salaire d'un médecin était, on l'a vu, de 100 florins par trimestre ; le procureur fiscal recevait 25 florins pour trois mois [2]. Le florin, monnaie d'or, varie de 35 à 47 bol., monnaie argent.

A partir du règne de Nicolas V, la stabilité du Saint-

1. *Int. et Exitus*, vol. 419, c. 125 ; vol. 421, c. 108 et suiv.
2. *Int. et Exit.*, vol. 421.

Siège permit de tenir une comptabilité plus exacte qu'auparavant ; du moins nous possédons les registres de cette époque, alors que ceux des périodes précédentes ont presque entièrement disparu. Ce n'est encore qu'une comptabilité assez primitive ; bien des éléments font défaut et bien des volumes n'existent plus ; néanmoins, ce qu'on en possède suffit pour comprendre l'organisation générale de la trésorerie pontificale et pour en démêler les ressources et les charges[1].

La surveillance en était confiée à la Chambre apostolique ; parmi ses multiples occupations, elle avait la gestion des deniers de l'Église ; elle était en quelque sorte la personne morale qui possédait et qui régissait les biens et les revenus du Saint-Siège ; c'est en son nom que les taxes étaient affermées, les avances acceptées, les remboursements opérés ; elle désignait les officiers fiscaux et correspondait avec eux[2]. Quelquefois, la Chambre apostolique opère « au nom de la Chambre et du Saint Père », mais le plus souvent, surtout au temps de Nicolas V et de ses successeurs immédiats, elle est seule en nom. Les revenus dont elle avait la

1. Coppi, *Discorso sulle Finanze...* Rome, 1855. — Adolf Gottlob, *Aus der Camera Apostolica.* Innsbruck, 1889. — A. Vitali, *Memorie istoriche di Tesorieri generali Pontefici.* Naples, 1782. — Voir surtout : *Div. Camer.*, vol. 29 et suiv.

2. La bulle d'Eugène IV, *In eminenti*, du 8 juillet 1444, définit ainsi dans le proème le rôle de la *Camera Apostolica* « ... *ad quam ecclesiarum et monasteriorum omnium, necnon etiam urbium, civitatum, terrarum, castrorum, oppidorum, villarum et locorum Romane Ecclesie immediate et mediate subjectorum spiritualia et temporalia negotia peragenda deveniunt ut cuncta ibidem pertractanda salubriter dirigantur et feliciter gubernentur ac juste et humaniter finiantur et terminentur.* » Les pouvoirs de la Chambre apostolique furent confirmés bien des fois et notamment par Léon X, le 12 juin 1517, dans le proème de la bulle *Licet felicis recordationis Eugenius IV.*

gestion étaient de deux sortes : temporels et spirituels ; les revenus spirituels sont ainsi définis dans un acte un peu postérieur (1467) : «... *super omnibus et singulis Cam. Ap. introitibus ex spirituali id est ex vacantibus et provisionibus quarumcumque cathedralium, ecclesiarum, monasteriorum et aliorum beneficiorum...* »

La Chambre apostolique était présidée par le camérier ou camerlingue, au nom de qui les actes sont souvent signés ; dans beaucoup de contrats, de fermages, d'ordres de paiement, de reconnaissances de dettes, c'est son nom seul qui figure et il agit de sa propre autorité : « *Auctoritate nostri Cameriatus officii* » ; quelquefois, il signe par délégation du souverain pontife : « *De mandato D. N. et auctoritate nostri Cameriatus officii* ».

A son défaut, le vice-camérier le remplaçait avec le titre de *locumtenens*, ou bien de *Cameriatus officii regens*.

Après le camérier venait, dans l'ordre hiérarchique, le trésorier qui prenait à l'occasion le titre de commissaire général ; il mandatait les paiements, recevait et transmettait les ordres du souverain pontife ; quand il s'absentait, un vice-trésorier le suppléait ; il exerçait des fonctions judiciaires ; les collecteurs et sous-collecteurs des revenus de l'Église étaient justifiables devant lui, et il jugeait en dernier ressort leurs décisions à l'égard des contribuables.

Le camerlingue et le trésorier devaient surveiller la tenue d'un certain nombre de registres contenant soit la comptabilité, soit la minute ou la copie des pièces intéressant leur gestion. Le registre *Introitus et Exitus* dépendait du trésorier ; il était tenu en latin en double exemplaire ; à partir du pontificat de Sixte IV, on

ajouta un troisième exemplaire en italien, afin de rendre la comparaison plus facile avec les livres du dépositaire dont il sera parlé ci-après[1]. Le registre *Introitus et Exitus* est une sorte de journal dans lequel sont portées, au jour le jour, les entrées et les sorties ; aucune classification, aucun ordre n'est suivi dans le passement des écritures; les encaissements et les paiements sont inscrits pêle-mêle. Parmi les recettes figurent les douanes, les *servitia* des évêques et des abbés, les régales, le produit des fermes, les droits de survivance, le produit des amendes... ; parmi les dépenses, les sommes prélevées par le pape et ses neveux, les frais d'administration, le salaire des magistrats et la solde des mercenaires, le remboursement des dettes, les achats de munitions, les *viatica* des légats et des courriers pontificaux, les subsides accordés aux princes étrangers, les aumônes, les pensions... Chaque article était contrôlé ; on lit en marge : « *Concordat. — Ita est* ».

Il existait aussi un livre de quittances contenant les reçus des sommes payées quand ces acquits n'étaient pas apposés sur les registres mêmes. Si une quittance manquait, le fait était constaté : « *Quitantia deest. — Non habet quitantiam* ». Dans le cas contraire, mention était faite du rapprochement des pièces comptables.

Les *Libri mandatorum* contiennent les ordres de paiement avec le nom du bénéficiaire, l'objet du paiement, la caisse par laquelle la somme doit être payée.

1. Vers la même époque, des termes commerciaux latinisés tels que *Casserio, Quitantia*... deviennent d'un usage courant dans les écritures de la Chambre apostolique. En 1483, se rencontre pour la première fois l'expression *Societas* (*pro Societate*) au lieu de l'expression *et sociis* employée couramment jusqu'alors.

Outre le camérier et le trésorier, la chambre comprenait des « clercs qui avaient été promus à une dignité plus haute », sept clercs ordinaires conformément à une bulle d'Eugène IV datée du 11 juillet 1438, et des auxiliaires qui n'avaient que voix consultative et que la Chambre s'adjoignait pour l'examen des questions particulières et la rédaction de rapports. Un procureur fiscal et un auditeur assistaient aux délibérations.

La Chambre tenait ses séances ordinairement dans le palais pontifical, quelquefois chez le président.

Le camérier, le trésorier et le fiscal prêtaient serment non sans un certain apparat; chacun d'eux, quand son prédécesseur était vivant, devait lui faire déclarer qu'il avait volontairement renoncé à sa charge[1].

A partir du règne d'Eugène IV, il y eut un trésorier secret ou particulier du pape, chargé de ses dépenses personnelles ; son rôle fut longtemps effacé et incertain ; ce n'est que plus tard qu'il y eut une démarcation bien nette entre les dépenses du pape et celles de l'Église.

A côté de la Chambre apostolique, il y avait la Chambre urbaine qui administrait les finances municipales. Les papes s'arrogeaient un droit de surveillance sur cette caisse ; ainsi, en 1410, Alexandre V avait décidé que ses fonds seraient versés entre les mains du « dépositaire général »[2]. Il semble toutefois qu'il y eut ensuite à plusieurs reprises deux dépositaires distincts ; le souverain pontife désignait le camérier de cette Chambre, au mépris des droits des trois conservateurs dont le rôle

1. D'après V. Capobianchi, *Tav. dimost. dei Fiorini,* dans *Archiv. Soc. Rom. di Stor. Pat.*, vol. XIX, an. 1896, p. 78.
2. Theiner. vol. III, p. 172, n. 109.

avait été primitivement de surveiller, de conserver le trésor de la ville. Le pape disposait d'ailleurs souvent des fonds de la caisse urbaine ; en compensation, quand les finances de la ville étaient en déficit, le trésor pontifical leur venait en aide ; ainsi, en 1459, les comptes des mois d'août et septembre donnent comme recettes 57 636 florins et comme dépenses 74 533 florins ; la différence, soit 16897 florins, fut fournie par la Chambre apostolique.

Il fallait un ordre de la Chambre apostolique ou du camerlingue, pour que les fermiers des gabelles urbaines en remissent le produit aux dépositaires (banquiers) de la Chambre urbaine.

Le Saint-Siège ne posséda que plus tard des réserves en numéraire ; au XVe et au XVIe siècle, son trésor se composait de pierres précieuses, de perles, de joyaux, d'argenterie ; ces objets étaient généralement conservés dans le château Saint-Ange ; les papes qui aimaient le luxe, comme Nicolas V et Paul II, y entassaient tout ce qu'ils pouvaient acheter ; dans les moments de gêne, le Saint-Siège faisait argent de ces richesses, soit en les donnant en gage, soit en les vendant[1] ; le trirègne de Paul II passa de main en main sous le pontificat d'Innocent VIII.

D'ailleurs ni le trésorier général, ni la Chambre apos-

1. Les joyaux étaient au reste achetés conjointement par le Saint-Siège et le pape. Le 25 octobre 1484, le banquier Rubeo de Ricci fait une avance de 3 500 florins, garantie par le produit de la vente du sel en gros dans la Campanie et la Maritime, pour rembourser ce qui était dû pour l'achat de gemmes, pierres précieuses, argent et pour la confection et l'ornementation du trirègne de Sixte IV, « vendus à S.S. et à la Chambre apostolique ».

tolique n'avaient le maniement des fonds ; ils se contentaient de signer des bons ; la trésorerie était confiée à des banques privées, à un « dépositaire général » qui faisait les paiements et recevait les versements ; il était nommé par le pape « *ad nutum* » ; généralement il confiait cet office à un représentant des banques qui avaient des succursales à Rome car, avant le XVIe siècle, il n'y eut pas de banque romaine. Ce fut souvent le représentant « *institutor* » de la banque des Médicis dont les papes firent choix ; toutefois Sixte IV, irrité de l'échec de la conspiration des Pazzi, expulsa pendant un temps cette banque et choisit dans une autre son dépositaire (1478). Les Spanocchi[1], les Pazzi, les Bardi, qui avaient rétabli leurs affaires après leur catastrophe de 1345, furent tour à tour les caissiers de la papauté[2]. A côté des dépositaires généraux, il y avait des dépositaires particuliers chargés de la gestion des ressources spéciales ; par exemple, le chef de la douane de terre, le chef de l'office du sel reçoivent l'ordre de verser leurs recettes à des banquiers différents. Mêmes prescriptions en ce qui concerne le produit de la taxe sur la viande.

Les dépositaires étaient parfois adjudicataires de fermes, ce qui devait contribuer à rendre difficile le contrôle de leurs comptes ; ainsi, en 1462, les Spanocchi avaient acheté pour trois ans la taxe sur la vente du

1. Les Spanocchi, Spananocchi ou même Spannochi étaient d'origine siennoise, comme les Chigi, autres banquiers ; cependant, dans un acte daté du 1er janvier 1462, Giorgio Ambrosio de Spanocchi est qualifié citoyen de Bologne (*Div. Cam.*, vol. 32, fol. 217).

2. A. Gottlob donne, p. 112, une liste des dépositaires généraux de la Chambre apostolique : il cite les Spanocchi de 1455 à 1457, Giovanni Corrida de 1457 à 1459, les Spanocchi de 1459 à 1464, les Médicis de 1471 à 1474...

vin à Bologne, ainsi que la fourniture du pain et du vin à la garnison ; ils devaient de ce fait 457 ducats d'or, mais le souverain pontife leur en fit remise et y ajouta 543 florins, car il désirait leur faire un présent de 1 000 florins pour reconnaître un service rendu.

Le pape donnait quittance au dépositaire, en termes presque toujours identiques, des sommes qu'il en recevait[1].

Les corporations ouvrières remettaient également leurs fonds aux mêmes banques, ce qui permettait au Saint-Siège de les saisir à l'occasion; ce fut le cas, en 1459, à l'égard de la corporation des hôteliers.

Il semble que les versements ne se faisaient pas dans les mêmes conditions quand il s'agissait du Saint-Siège ou des commerçants; le 10 septembre 1455, il est enjoint à la banque Spanocchi de virer au compte de la trésorerie générale une somme de 2 000 florins, qui lui avait été remise le 18 juin précédent « *more mercatorum* ».

Le dépositaire général était tenu de présenter chaque mois un état récapitulatif de ses encaissements et de ses paiements ; deux clercs de la Chambre apostolique les examinaient et, s'il y avait lieu, les certifiaient exacts; on rencontre fréquement sur les registres la mention : « *Visis et diligenter examinatis computis*[2] ».

1. « *Attestamur presentium tenore quod recepimus a te per manus dil. filii Bartholomæi Regas vicethesaurarii cubicularii ac secretarii nostri... milia ducatorum auri de Camera de quibus te tuosque ac tuos heredes et successores perpetuo absolvimus, quitamus et liberamus* » (*Int.*, vol. 433, fol. 18, 132, mars 1457. — Gottlob, p. 166).

2. Ou bien : « *Computa retenta in præfata Camera diligenter visa, examinata et calculata... tam in introitu quam in exitu singulis mensibus secundum morem et stilum præfatæ cameræ* » (*Dep. gener.*, 1473, Quitus en faveur de la banque Médicis).

Ces vérifications ne portaient pas seulement sur la comptabilité, mais aussi sur les opérations elles-mêmes ; ainsi on voit dans un de ces visas que des difficultés s'étaient élevées entre la banque Médicis et la Chambre apostolique, touchant le prix de soieries fournies par cette banque pour l'enterrement du feu pape Paul II et le couronnement du pape régnant (Sixte IV), de même que sur la valeur des joyaux remis en nantissement de ces achats et sur le change entre les ducats d'or et les ducats de la Chambre[1] ; les contrôleurs avaient examiné les comptes et concluaient que la Chambre devait aux Médicis 62 918 florins. La Chambre s'engageait à les payer et imposait à tous « un éternel silence » sur le différend qui venait d'être ainsi aplani.

En ce qui concernait les trésoriers provinciaux, la vérification de leurs écritures était assurée soit par des « visiteurs » et des « reviseurs » qui allaient enquêter sur place, soit par des clercs qui examinaient les registres à Rome ; la Chambre apostolique accréditait les *visitatores* auprès des communes et des évêques et les munissait de pouvoirs séculiers fort étendus. Le résultat de ces examens était communiqué à la Chambre apostolique ; il arrivait que le souverain pontife prît personnellement connaissance du rapport. Il s'écoulait parfois longtemps — dans un cas ce délai fut de quatre ans — entre la présentation et l'apurement d'un compte ; il est vrai que les questions de change et la différence des monnaies com-

1. Les florins de la Chambre valaient moins que les florins « *larghi* ou *papali* » ; en 1469, 4267 fl. Cam. équivalent à 4 000 fl. Pap. ; 3 138 fl. Cam. équivalent à 2 000 fl. Pap. ; 1069 fl. Cam. à 1 000 fl. Pap. En 1479, un florin équivalait à 80 baiocchi ; en 1483, il n'en représentait plus que 47.

pliquaient singulièrement le travail des commissaires.

Il n'était pas admis qu'un registre pût être raturé ou surchargé ; si une rectification était reconnue nécessaire, elle devait être approuvée par la Chambre apostolique, et un acte notarié rappelait cette décision et spécifiait la modification apportée à l'écriture primitive[1].

Les revenus du Saint-Siège étaient de natures très diverses ; les taxes d'octroi et les gabelles, tant à Rome que dans les villes relevant directement de l'Église, fournissaient un appoint important. Les impôts fon-

1. Par exemple, on lit dans les registres de l'année 1477, à la date du 3 septembre :

« *Dicta die solvi similiter flor. 2625 auri de Camera in auro de mandato, facto die 17 Julii, Jo. Bat. de Montesicco, capitaneocustodie palati apostolici cum certo numero provisionatorum pro ejus stipendie trium mensium.... numeratos Johanni Francesco ejus cancellario et pro eo So de Pazzis.* » Les trois derniers mots furent raturés et remplacés par ceux-ci : « *nobis a societate de Pazzis* », mais cette légère correction est légalisée par le long procès-verbal que voici : « *Nota quod die quinta Novembris 1490* (soit après treize ans) *ex ordinatione R. Patrum dominorum presidentium et clericorum Carmeræ apostolicæ fuerunt correcta et mutata ultima verba penultime partite presentio pagine et ubi dicebatur « et pro ipso* (sic) *societati de Pazzis » fuit positum : « et pro nobis a societate de Paziis quia facta diligenti inquisitione per eosdem dominos presidentes et clericos expertum fuit quod in libro Introitus et Exitus Cameræ septimo tenuto et scripto apud bo. me. Miliaducem Cigala qui tunc erat dictæ Cameræ depositarius et ex quo libro Int. depositarii in vulgari idiomate scripto iste liber domini Thesaurarii generales et pariter alius liber RR. domini Camerarii sumi et de verbo ad verbum in latinum transferri atque exemplari consuevit et debuit, habebat et habet in folio ducentesimo-sexto in ultima partita secunde pagine in ejus fine infrascripta verba videl. « et per no da pazzi » quæ verba, prout clare intelligitur sonant verba supradictæ corectionis super factæ videl. « et pro nobis a societate de Paziis » et ne intelligebatur id quod prius erat ibi scriptum fuisse per errorem et inadvertentiam scriptum et ideo fuit mandatum corrigi ut permissum est ex dicta deliberatione referente R. patre Dom. Gas. Blondo eiusdem Cameræ clerico, per me eiusdem Cameræ notarium... — Ita est.* »

ciers, le *focatico* entre autres, ne figurent pas sur les registres pontificaux. Les taxes pontificales semblent d'ailleurs avoir été d'un rendement fort variable ; on a celles des années 1452 et 1455 qui accusent de notables différences :

	1452 florins.	1455 florins.
Huile	600	842
Bois	500	850
Portes et poternes	460	673
Vins importés par terre	800	2765
Marché S. Angelo	1800	?
Camigliano (taxe sur les étoffes)[1]	400	833
Contrats	950	1555
Vin romain	350	3649
Farine	2600	3491
Contrôle du titre (orfèvres)	350	843
Boucheries	2000	4760
Fours à chaux	180	486
Contrôle des balances	120	249
Taxe Plani (vente des chevaux, mulets, ânes)[2]	850	1134

Les villes soumises au Saint-Siège payaient soit une taxe totale, soit des redevances par catégories de taxe[3] ;

1. Cette taxe était payée en deux versements ; il faut donc en doubler le montant.

2. Cette taxe fut affermée, en 1472, pour trois ans au prix de 470 florins.

3. En 1455, il fut versé par :

Pérouse, 10130 florins ; Ancône, 3450 florins ; Spolète, 2450 florins ; Camerino, 2400 florins ; Foligno, 1800 florins ; Jesi, 1700 florins ; Faleriano, 1550 florins ; Fermo, 1360 florins ; Recanati, 1300 florins ; Todi, 1200 florins ; S. Severino, 1200 florins ; Cingoli, 900 florins ; Orsino, 600 florins, Matelica, 600 florins ; S. Ginesio, 590 florins ; Macerata, 550 florins ; Civita Nova, 550 florins ; Carteviscardo, 200 florins ; Rimini, 175 florins ; Forli, 140 florins. Soit, au total, 15 600 florins.

les trésoriers locaux en touchaient le montant. Dans les moments de gêne, le camerlingue s'adressait à eux pour obtenir rapidement des versements qu'ils semblent avoir été généralement assez lents à remettre ; il les sollicitait, les menaçait, les conjurait.

Au trésorier du Patrimoine, il est enjoint. le 25 septembre 1473, d'envoyer d'urgence 500 florins sans attendre l'expiration de son mandat et d'expédier en même temps ses livres avec la liste des débiteurs en retard.

A un autre, le camerlingue écrit en italien : « Vous avez été informé que, pour subvenir aux besoins de la Chambre, il est nécessaire que vous nous envoyiez de l'argent; nous vous répétons qu'il faut tenter un effort suprême au plus vite ; *per Dio*, ne nous obligez pas à vous écrire de nouveau » (25 septembre 1473).

Dans une lettre subséquente (25 mars 1474), le camerlingue annonce que, les fonds reçus étant insuffisants, il a décidé de doubler les droits perçus sur les marchandises venant à Rome par Sienne.

Parmi les autres sources de revenu figurent les héritages des clercs morts à Rome ; ainsi, en juillet 1456, le camerlingue fit mettre sous séquestre les fonds d'un chanoine de Saragosse récemment décédé et qui se trouvaient déposés à la banque Rinaldo della Luna, « car ces fonds, disait l'acte de saisie, appartiennent de droit à la Chambre apostolique ». En 1468, la Chambre apostolique décréta que les biens d'un docteur mort à Rome sans testament lui appartenaient, et elle ordonna à la banque Médicis de lui verser

sans délai une somme de 496 florins que le docteur avait déposée dans ses caisses.

Le Saint-Siège considérait également comme lui appartenant, ainsi qu'il a été dit, l'héritage des cardinaux, à moins que le souverain pontife ne leur eût donné congé de disposer partiellement de leurs biens. Après la mort du cardinal de Pavie, Giovanni Castillione, survenue le 18 mars 1460, son argenterie fut saisie ; un orfèvre, Simone di Giovanni Uberti, en dressa l'inventaire ; on y voit figurer douze coupes en argent, une timbale « à l'allemande », deux fourchettes, chose encore rare à cette époque... Le 11 avril 1477, le pape ordonne personnellement à la banque Spinelli de le reconnaître propriétaire d'une somme de 910 florins que lui avait confiée le cardinal de Bologne, Calandrini, mort en juillet 1476.

Les amendes rapportaient des sommes parfois importantes; le 31 décembre 1461, la Chambre apostolique mit opposition à la banque de Pietro et Paolo di Pazzi pour une somme de 1 000 florins, dont Geronimo Onciani était redevable par suite d'une condamnation. Quand le sénateur imposait une amende, le produit en était partagé entre la Chambre urbaine et la Chambre apostolique; or il advenait très fréquemment que deux familles à qui on avait imposé de ne plus se chercher querelle violaient le serment qu'elles avaient dû prêter et encouraient de ce chef de lourdes pénalités pécuniaires.

Il arrivait aussi que le Saint-Siège reçût des générosités; quand Ercole d'Este fut nommé duc en 1471 par Paul II, il chargea son représentant de remettre un

peu plus de 14 000 florins à la Chambre apostolique; le célèbre condottiere Braccio Baglione, « mû par son amour de l'Église et par d'autres raisons », fit don au pape de ce qui lui était dû sur sa solde (14 février 1459). De même, Napoleone Orsini, comte de Tagliacozzo et d'Albe, capitaine général de l'Église, abandonna 2000 florins «ou environ » que lui devait le Saint-Siège.

A l'occasion, on s'acquittait en nature; la dame Antonia paye une indulgence plénière en livrant une robe marron estimée 18 livres 10 sols ; une autre, Caterina de Cacio, remet huit onces d'argent et soixante livres de cire ; Antonio de Pergame paye une bulle avec un cheval bai.

Les principales dépenses du Saint-Siège étaient celles qu'entraînait l'état de guerre presque constant où il se trouvait ; pour le seul mois de novembre 1451, l'armée coûta 53550 florins ; puis il y avait la préparation de la croisade dont l'Église se préoccupa durant toute cette fin de siècle. D'ailleurs, pour ce qui est de la croisade, il existait, comme on l'a dit, une caisse et des taxes spéciales; ainsi en 1454, un « collecteur » fut envoyé à Césène, dans le Milanais et la Romagne, pour y imposer les objets de première nécessité, le vin, l'huile, les fèves, le froment, de même que les revenus ecclésiastiques ; en 1464, des dîmes étaient perçues : 4885 livres à Milan, 1 000 livres à Crémone, 1 230 livres à Parme, 820 livres à Plaisance, 300 livres à Lodi... Les cardinaux versaient le dixième de leur revenu, le cardinal Giulio della Rovere payait 2 000 ducats ; le cardinal Zeno, 1 500 ducats; le cardinal Caraffa, 1 000 ducats; à Rome, toutes les églises, les abbayes, les monastères con-

tribuaient pour des sommes variant d'un à deux cents ducats. En 1483, le pape Sixte IV exigera du clergé milanais une somme de 30 000 florins ; Francesco de Gatti partit à cet effet de Rome pour Milan, emmenant cinq hommes à cheval, comme il l'explique en tête de son registre de comptabilité, il réunit dans la sacristie de la cathédrale une grande partie du clergé et lui adressa une pressante exhortation, puis il se rendit de ville en ville, vérifiant les comptes et faisant rentrer l'argent. A Rome, tous les fonctionnaires de la curie, les prélats, les dignitaires de l'Église, les clercs de la Chambre apostolique tout les premiers et plus que les autres, avaient à contribuer à ce fonds (1455).

Il en était de même des magistrats municipaux ; le sénateur eut à verser, en 1456, une somme de 25 florins ; les caporioni durent prélever 4 florins sur leurs salaires mensuels ; les trois conservateurs fournirent 1 455 florins ; les officiers de la maréchaussée, 2 florins.

Mais les sommes si péniblement amassées ne servirent pas toujours au but pour lequel elles avaient été exigées ; le Saint-Siège y avait recours quand il se trouvait en grand besoin d'argent.

Un assez grand nombre de dépenses municipales étaient à la charge du Saint-Siège, ainsi qu'il a été dit ; le barbier, le trompette, le héraut, le cuisinier et les *fedeli* du Capitole recevaient leur salaire des mains du trésorier pontifical ; il est à remarquer que ces employés étaient parmi ceux qu'on nommait à vie et dont le nombre s'élevait à une vingtaine. Les caporioni étaient appointés trimestriellement par la chambre (84 florins pour les treize). Il en était de même de leur

garde et de leur secrétaire (15 florins pour trois mois). La Chambre apostolique payait les deux tiers du salaire du sénateur.

La Chambre apostolique avait encore à fournir d'argent les cardinaux pauvres[1], à payer le salaire des officiers pontificaux, à solder les dépenses personnelles du souverain pontife.

Il semblerait que les comptes des dépositaires dussent nous permettre de connaître la totalité des dépenses ; il n'en est rien ; ils accusent seulement de 40 000 à 70 000 florins de débours par mois ; cela tient, probablement, à la multiplicité des caisses sur lesquelles le Saint-Siège donnait des délégations ; le dépositaire n'avait alors rien à débourser ; ainsi, tel condottiere de second ordre est payé sur le revenu de la taxe des vins ou sur le tribut fourni par une ville.

Ce qui est certain, c'est que la trésorerie pontificale était fort gênée et avait sans cesse recours à des expédients ; dans les actes, il est fait à chaque instant allusion « aux besoins urgents, aux nombreuses nécessités » de la Chambre apostolique. Le 22 août 1461, elle déclare ne pouvoir verser au sénateur sa part de son salaire et lui assigne la somme due sur la douane de terre ; en 1462, un clerc de la Chambre informe le connétable chargé de la garde du palais pontifical que la solde de 500 florins qui lui était due ne pouvait lui être payée, car « la Chambre est complètement épuisée », et qu'elle lui sera comptée sur le cens de la ville d'Imola. Plus tard, en 1478, le camerlingue, qui

1. Le cardinal Bellavalle (Beauvau) d'Angers reçut un secours de 200 ducats et « des ustensiles et pièces d'étoffe ».

était alors le cardinal d'Estouteville, exposa à la Chambre que le pape avait besoin de grandes sommes d'argent, notamment pour payer ses hommes d'armes ; que l'Église ne pouvait disposer ni d'argent liquide, ni de biens meubles, ni du revenu d'aucune taxe, et qu'il fallait, en conséquence, procéder à la vente d'un château (Monterano) ; l'acquéreur en fut Pietro Mellini, citoyen romain du quartier Parione[1], qui versa 5 000 florins entre les mains de Meliaduce Cigala, « dépositaire du souverain pontife et de la Chambre ».

Généralement, la Chambre se tirait d'affaire en empruntant à court terme ; les avances étaient consenties le plus souvent par des banques, mais aussi quelquefois par des prélats, des employés même subalternes, un scribasenato par exemple, voire par un condottiere. Dans presque tous les contrats, il n'est pas fait mention d'intérêt ; si les bailleurs stipulent assez ingénument qu'ils ont fait des avances « *animo et intentione rehabendi* », d'autre part ils déclarent qu'ils n'ont eu d'autre pensée que d'être utiles au Saint-Siège et ont agi « *gratis et amore* ». Quelquefois, au contraire, un intérêt est stipulé. La banque Centurione ayant fourni au pape 6 000 florins en numéraire et quatre grosses perles valant 2 500 florins, il est convenu que, si la somme totale n'est pas remboursée au bout d'un an, il lui sera versé un intérêt établi « d'après le cours des changes du marché de Lyon ». En fait, les prêts que

1. Les Mellini ou Millini étaient une des grandes familles romaines ; elle fournit à l'Église plusieurs cardinaux. Elle possédait un palais sur la place Navona, dont il ne subsiste plus qu'une tour, et une villa magnifique sur le mont Mario. Pietro était comte palatin et chancelier de la ville.

se faisait concéder le Saint-Siège ne lui coûtaient rien, du moins ostensiblement.

Il arrivait que la Chambre apostolique devait donner en nantissement des objets appartenant au trésor pontifical ; la banque Centurione exigea qu'on lui remît le trirègne de Paul II « avec ses perles, ses pierreries, ses ornements, excepté les pendentifs, la grosse perle, la pomme d'or et les sept diamants qui entouraient la grosse perle » ; ces gemmes avaient déjà été données en gage à Antonio Lunellino qui avait procuré au pape une notable avance sous sa garantie personnelle[1]. A vrai dire, le trésor pontifical était presque constamment entre les mains des prêteurs ; le camerlingue lui-même n'avançait que sur gage[2] ; les Médicis se font remettre « un tabernacle servant à contenir le corps du Christ » et pesant une livre six onces, une lanterne de cristal garnie d'argent émaillé... Plus tard, en 1484, la banque Spanocchi avancera 6 080 florins pour dégager des coupes et des vases d'argent qui se trouvaient entre les mains des cardinaux.

Toutefois, le système le plus fréquemment employé

1. Archangelo de Bonaventura d'Urbino avance « *gratis et amore* » 3 000 florins contre remise du trirègne que le Saint-Siège dégage le 12 janvier 1464.

2 A la date du 28 juin 1461, le camerlingue avance à la Chambre apostolique, dont il était, on s'en souvient, le chef, 4 000 florins contre le dépôt entre ses mains de : quatorze vases d'argent doré, dont deux aux armes de l'Église et deux aux armes de la ville de Sienne, le tout pesant 42 livres 8 onces ; douze aiguières d'argent doré aux armes du pape Eugène IV, pesant 18 livres 3 onces ; douze aiguières d'argent doré, aux armes de la ville de Sienne, pesant 16 livres ; douze tasses venant d'Avignon, blanches et dorées, pesant 27 livres 4 onces ; sept coupes de petites dimensions « à la Portugaise », pesant 7 livres 7 onces ; et quelques menus objets encore.

était l'anticipation sur les recettes. Le remboursement des avances au moyen des rentrées provenant de la taxe engagée se faisait automatiquement, sans doute par une sorte de délégation sans que la Chambre apostolique intervînt ; toutefois, sous le pontificat de Pie II, on rencontre des ordres de paiement.

C'est ainsi que, le 8 mai 1453, le cardinal camerlingue Lodovico Scarampo emprunte 1 000 florins d'or en donnant en gage les dîmes du royaume d'Angleterre ; le 14 février suivant, la banque Médicis avance 7 100 florins gagés sur les redevances de plusieurs princes[1].

1. Voir aussi plus loin.

CHAPITRE IX

PONTIFICAT DE CALIXTE III
(8 AVRIL 1455 — 6 AOUT 1458)

Élection et couronnement.

L'élection du successeur de Nicolas V fut pénible; nul candidat ne s'imposait; parmi les quinze cardinaux qui formaient le conclave, le tiers au moins semblaient papables; le cardinal Colonna avait le prestige de sa haute naissance, l'autorité de son long passé, l'ascendant de sa grande érudition, mais c'était un Colonna et le parti des Orsini se mit à la traverse; Bessarion était universellement respecté; on admirait la pureté de sa vie, sa science et l'on voyait en lui le meilleur champion du christianisme contre l'envahissement du mahométisme, mais il était Grec, et les Italiens, au fond, détestaient et méprisaient l'hellénisme byzantin; de plus on redoutait sa rigidité; Capranica avait des partisans, ainsi que Pietro Barbo qui devint pape un peu plus tard sous le nom de Paul II, mais ni l'un ni l'autre ne réunirent assez d'appuis pour former un groupe qui pût devenir le noyau de la majorité. Cependant le peuple s'agitait autour du Vatican; la fermentation était si grande dans la ville que les ambassadeurs envoyaient des lettres alarmantes

à leurs souverains et incitaient le conclave à faire un choix rapide. Alors, pour aboutir, tout en ajournant au fond l'élection, les cardinaux portèrent leurs voix sur un vieillard de soixante-dix-sept ans auquel nul n'avait songé bien qu'il eût rempli de hautes fonctions à la cour pontificale. Alonso Borja ou, à l'italienne, Borgia, était né en 1378 à Jativá près de Valence (Espagne) et, après avoir servi longtemps le roi de Naples Alfonso, il était devenu l'un des familiers du pape Eugène IV, qui le créa, en 1444, cardinal du titre SS. Quattro ; depuis 1429, il était évêque de Valence. L'élection eut lieu dans la nuit du lundi au mardi de Pâques ; au matin (8 avril 1455), le doyen du Sacré Collège vint, selon la coutume, annoncer à la foule le résultat du vote, mais, dès qu'il parut, les cloches, les instruments, les chants et les cris couvrirent sa voix, en sorte qu'on n'entendit rien de ce qu'il disait et que le nom du nouveau pape ne fut connu qu'à la sortie des conclavistes. La désillusion fut grande ; on aurait voulu un Romain ou, à tout le moins, un Italien, un homme qui poursuivît l'œuvre du feu pape, et les cardinaux avaient fait choix d'un vieillard espagnol ! Les représentants des États italiens n'auguraient rien de bon de son règne. Pourtant on reconnaissait en lui un jurisconsulte consommé, un érudit assez éloigné toutefois des tendances humanistes, un politique habile, un prélat plein de dignité.

Son couronnement fut célébré en grande solennité le dimanche 20 avril 1455. Grâce à un contemporain, Niccola della Tuccia, on a le détail de cette cérémonie qui peut servir de type des cérémonies de ce genre dont on ne possède trop souvent que des relations succinctes.

Le pape se rendit de bonne heure à Saint-Pierre ; un clerc marchait devant lui, brûlant de l'étoupe et répétant ces paroles : « *Pater sancte, sic transit gloria mundi* ». Il dit la messe, puis sortit sur le parvis où une estrade avait été dressée ; vêtu tout de blanc, il avait une mitre sur la tête ; les cardinaux l'entouraient ; le cardinal Prospero Colonna s'avança, prit sa mitre et la remplaça par le trirègne, marquant par là que d'évêque il devenait pape ; aussitôt les assistants chantèrent des oraisons, puis Calixte III monta à cheval, malgré son grand âge, pour se rendre au Latran. Quatre-vingts évêques, vêtus de blanc et montant des chevaux caparaçonnés de blanc, lui faisaient escorte, ainsi que nombre de seigneurs et de barons ; les conservateurs et les treize caporioni venaient ensuite, escortés de trompettes ; on portait derrière eux les bannières de leurs quartiers, ainsi que douze bannières représentant des séraphins en souvenir des douze apôtres et quatre étendards rouges ; treize chevaux blancs sans selle suivaient. Conformément à l'antique usage, la communauté juive attendait, pour lui rendre hommage, le pape près du mont Giordano ; son chef le rabbin lui présenta la Bible ; Calixte III, après l'avoir prise, la laissa tomber en disant : « Nous reconnaissons la Loi, mais non l'interprétation que vous nous en donnez ». Or cette Bible était si richement reliée que la foule se précipita en désordre pour s'en emparer ; une terrible bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle le cheval du pape, pressé et heurté, se cabra à plusieurs reprises ; peu s'en fallût qu'il ne désarçonnât son maître.

Afin de se remettre de la secousse, Calixte III alla se reposer dans un palais voisin où il demanda un

peu de nourriture, après quoi le cortège reprit sa marche et parvint au Latran.

Pendant ce temps, des événements graves se passaient dans une autre partie de la ville. Napoleone Orsini et le comte Everso d'Anguillara, qui était aussi un Orsini, étaient en querelle à cause du comté de Tagliacozzo. Or, ce jour-là, un des hommes d'armes du comte eut une discussion avec un serviteur d'Orsini au sujet d'un garçonnet ; l'un tua l'autre ; ses compagnons avertis revinrent en force et tuèrent le meurtrier ; les gens du comte Everso s'emparèrent de deux chevaux appartenant aux Orsini et l'affaire devint grave. Trois mille partisans de ceux-ci se réunirent en armes au mont Giordano, c'est-à-dire autour du palais des Orsini, et se dirigèrent en tumulte vers la place Campo di Fiore où ils mirent à sac l'auberge dans laquelle logeait le comte Everso ; des maisons avoisinantes eurent le même sort ; quelques hommes périrent. Le bruit se répandit alors que les émeutiers allaient se porter sur le Latran, vers lequel le cortège pontifical se dirigeait. Tout était à craindre ; on savait la populace mécontente de l'élection de Calixte III ; l'incident pouvait dégénérer en soulèvement, comme cela s'était vu si souvent ; aussi l'appréhension fut-elle vive parmi les cardinaux et l'entourage du pape. On dépêcha le cardinal Orsini, le comte de Tagliacozzo et le préfet de la ville pour calmer les esprits ; ils y réussirent à peu près et la cérémonie du couronnement put s'achever sans encombre ; le pape fut créé évêque de Saint-Jean. Le lendemain, il regagna le Vatican.

Une de ses premières mesures causa une grande joie dans la ville : il rétablit les chanoines du Latran que le

pape Eugène IV avait supprimés; parmi les dix-huit chanoines romains qu'il désigna, cinq étaient barons et quatre docteurs.

La Croisade.

Dès le jour où il avait été élu, Calixte III se prodigua pour mettre en exécution son rêve d'une croisade; il ne parlait d'autre chose et les ambassadeurs se plaignaient que tout entretien, excepté celui-là, lui semblait oiseux; il avait déclaré qu'il était prêt à sacrifier tous les trésors de l'Église et sa propre vie pour triompher du Croissant et de Mahomet, « prince des Turcs ». Le serment déclamatoire qu'on lui attribue à ce sujet est peut-être bien de lui. L'idée qu'il fallait faire une croisade commençait à se répandre et à s'imposer; peu nombreux étaient ceux qui en comprenaient l'impossibilité et il eût été difficile au pape, même s'il l'avait voulu, de se soustraire à l'entraînement. Durant quarante ans, on allait se leurrer de cette illusion.

Ce fut au printemps de 1456 que la flotte qui devait aller triompher de l'Islam mit à la voile; le pape avait pu, avec de grands efforts, réunir seize galères! Le cardinal Scarampo, qui n'avait joué qu'un rôle très effacé sous le règne du pacifique prédécesseur de Calixte III et qu'on voulait éloigner de Rome, en reçut le commandement; certes, si cette folle entreprise avait pu réussir, c'eût été grâce à ce chef énergique et habile; mais tout se borna à une médiocre démonstration et à l'occupation de quelques îles de l'Archipel[1].

1. Sur terre, en Hongrie, le résultat fut plus brillant et le 9 août 1456, Jean Hunyad vainquit les Turcs sous les murs de

Néanmoins, le souverain pontife ne renonça pas à son projet. En avril 1457, il dépensa 10000 florins pour subvenir aux frais d'une nouvelle expédition ; il avait remis deux étendards aux Vénitiens et en faisait peindre plusieurs, or et argent, avec les armes de l'Église et les siennes propres, un bœuf passant; ils coûtèrent 189 florins. L'armement des deux galères revenait à 1200 florins; l'équipage d'une galère, à 300 florins par mois[1].

Pour faire face à toutes ces dépenses, le Saint-Siège empruntait à pleines mains.

A peine élu (8 avril 1455), Calixte III emprunta 11000 florins aux Médicis pour payer la solde de sa garde particulière ; le produit de la douane des troupeaux ainsi que les revenus du Patrimoine devaient servir à rembouser cette somme. Le 10 mai, nouvelle avance de 2000 florins, faite, cette fois, par des banquiers romains, les Massimi, auxquels furent assignés les revenus de la province d'Ancône ; en outre, les Massimi étaient admis à exercer le commerce de changeurs (28 mai 1455). Le 28 juin, le pape se fait avancer 1484 florins pour la solde de ses troupes par la banque Médicis : les revenus de Pérouse étaient affectés au paiement de cette dette. Le même jour, la banque Pietro et Giacomo Pazzi et Cie avançait 3000 florins qui devaient être remboursés sur l'octroi et la gabelle de Rome[2]. Le 3 septembre 1455, les Massimi avançaient 1000 florins sur les revenus de la province d'Ancône ; le

Belgrade, mais ce succès n'eut pas de suite. Les princes donnèrent de bonnes paroles au pape et ne bougèrent pas ; quelques-uns employèrent l'argent de la croisade à guerroyer entre eux.

1. *Int. et Exitus*, vol. 430.
2. *Div. Camer.*, vol. XXVIII et suiv.

12 septembre, les Médicis avançaient 2500 florins et recevaient en gage tous les revenus de la Chambre apostolique pour huit mois ; le même jour, Pietro et Giovanni Pazzi avançaient 1400 florins et recevaient en gage pour la même période le décime imposé en vue de la guerre contre les Turcs ; le 28 octobre, les Pazzi avançaient 3100 florins sur les revenus généraux de la Chambre apostolique, la gabelle et l'impôt sur le sel à Rome et dans la marche d'Ancône. Après quoi, ayant épuisé peut-être les caisses des banquiers de son entourage, le pape s'adressa à des banquiers vénitiens, les Venier, dont l'un fut doge en 1554. Ceux-ci avancèrent 4000 florins, mais la Chambre apostolique ne les toucha pas ; ils furent versés aux Médicis « en déduction d'une dette beaucoup plus élevée » ; sans doute le chiffre n'en est pas précisé parce qu'on n'était pas d'accord sur son montant[1]. Ainsi, la Chambre empruntait à Venise pour éteindre une dette à Florence. Le 29 décembre, nouvel emprunt de 2260 florins aux Médicis; il s'agissait de satisfaire un condottiere, le connétable Giovanni Pazaglia, dont la solde fut réglée jusqu'à la fin de novembre.

En l'année 1456, les emprunts faits par le Saint-Siège s'élevaient, d'après le tableau ci-après, à 68 125 florins. Cette somme ne s'étant pas trouvée suffisante, il fallut vendre à la banque Spinelli, après les avoir pesés et estimés en présence du cardinal d'Estouteville, un certain nombre d'objets précieux :

1. Les mentions de ce genre sont rares ; généralement les écritures sont d'une extrême précision. Le 12 décembre 1484, on trouve cependant la mention d'un remboursement fait à la banque Médicis sous la forme suivante : « Vous avez couvert les frais des obsèques du pape Sixte IV, et vous êtes de ce chef créditeur d'une somme notable... »

TABLEAU DES EMPRUNTS FAITS PAR LA CHAMBRE APOSTOLIQUE (ANNÉE 1456)

DATES	SOMMES	PRÊTEURS	GARANTIES
22 janv.	2.000	Massimo et Paolo de Massimi.	Revenus de la province d'Ancône.
26 —	600	Giovanni de Bello.	Gabelle de Borgo.
7 fév.	1.600	Pietro et Giacomo de Pazzi (pour les besoins journaliers du Palais).	Tous les revenus, toutes les recettes de Rome, taxe sur la vente du sel en gros et en détail, revenus de la province d'Ancône.
12 —	4.500	Banque Spanocchi et Alessandro de Miraballi, plus tard Maître du Palais.	Emprunt représenté par deux traites, l'une de 2.000 florins tirée de Syracuse par l'évêque de Tarascon pour payer des galères, l'autre tirée le 22 novembre par Villatorta. Garantie : Revenus d'Ancône.
18 —	1.000	Pietro et Giacomo de Pazzi, remis au prieur et au Maître de l'ordre de Malte.	Revenus de la ville de Pérouse.
6 mars.	1.000	Massimi.	Revenus de la Marche d'Ancône.
30 —	2.500	Spanocchi (versés à un constructeur florentin pour des galères).	Taxes, indulgences, dîmes créées pour la construction des galères.
18 avril.	6.000	Avance promise par Luc de Dunkerque à raison de 2.000 florins par mois.	Revenus du diocèse de Cambrai.
31 mai.	3.625	Pazzi.	Revenus de la Marche d'Ancône.
5 juin.	8.000	T. Spinelli.	Revenus généraux de la Chambre apostolique.
3 juillet.	2.000	Bart. Rigas	— — —
19 —	5.000	—	— — —
4 août.	19.000	Banque Spinelli (pour la guerre contre les Turcs).	Dîme de la Croisade.
6 —	5.300	Somme payée par le régisseur du couvent de S. Spirito in Sassa pour l'achat de plusieurs châteaux.	
9 —	6.000	Francesco et Carlo de Cambrini.	Revenus généraux de la Chambre apostolique.
	68.125		

Deux candélabres et une chapelle d'argent aux armes du pape, pesant, en tout, 18 livres;

Un vase d'argent aux armes du pape Eugène IV, pesant 3 livres.

Deux vases d'argent doré aux armes du pape...

Le 18 mars 1457, le trésorier se faisait avancer par Pietro Leopardi 2632 florins pour l'achat de toiles et d'étoffes destinées à la flotte ; sur cette somme, 632 florins lui furent restitués peu après ; pour le reste, la Chambre apostolique demanda un délai de cinq mois. A la même date, il fut compté 483 florins à Massimo di Massimi pour des pièces d'étoffe destinées aux équipages. Le 21 avril, les Pazzi versent à Pietro Rovira 2000 florins pour solde d'un paiement fait par lui à Berengario Villa en vue de l'entretien de la flotte. Le 20 juillet 1457, nouvelle avance de 3000 florins faite par la banque Pazzi sur le cens dû par le marquis Borso d'Este pour une année ; le remboursement devait être fait dans un délai de quatre mois, à défaut de quoi le prêteur avait le droit de saisir les revenus généraux de la Chambre apostolique.

Une taxe de 10 p. 100 fut imposée sur tous les salaires et sur les revenus ; les cardinaux durent la payer ; en l'année 1456, par exemple, les conservateurs eurent à verser 1415 florins ; le gouverneur de Rome et le sénateur, respectivement 20 et 50 florins.

D'ailleurs, le recouvrement des taxes se faisait mal et les agents chargés de les percevoir se rendaient parfois coupables de malversations. Quelques mois avant la mort de Nicolas V, en janvier 1455, le trésorier pontifical avait dû désigner des commissaires spéciaux aux-

quels on avait confié la mission d'aller dans les villes et dans les campagnes activer le recouvrement des taxes, des gabelles et des dîmes payables soit par les particuliers, soit par les clercs, soit par les congrégations ; pouvoir leur était donné d'employer à cette fin « tous les moyens qui leur paraîtraient bons ». Calixte III fit de même. Le 13 juin 1457, le vice-camérier ordonnait au *marescalco*, ou exécuteur des décisions de la Chambre apostolique, Pietro de Giganti d'Orvieto, de contraindre les acheteurs de vin étranger au détail à payer les droits imposés, en les faisant mettre en prison si besoin était. Parmi les dix-sept réfractaires, quelques-uns étaient des personnages considérables ; Giovanni Giacomo Dompuichella avait exercé les fonctions de prieur des caporioni[1] ; Mario Bucci avait été, en 1454, syndic du sénateur ; Battista Trinca, en 1447, caporione du quartier Campo Marzo ; Gregorio de Capozalli, en 1454, marescalco du quartier Trevi ; Giovanni Petroni, en 1453, conservateur.

Calixte III voulait non pas seulement assurer par une perception régulière le rendement des taxes, mais se convaincre que le produit n'en était point détourné. Dès son élection (8 avril 1455), il chargea deux clercs, Nicolao de Valle et Giacomo de Musciarelli, d'apurer les comptes de la trésorerie générale qui lui semblaient confus ; les contrôleurs firent diligence et, deux mois après, le pape pouvait faire dresser un acte dans lequel il était déclaré que, après revision des comptes, la

1. En 1457, Pietro Dompuichella était fermier de la gabelle de S. Angelo (du marché au poisson) ; il devait de ce chef 363 florins dont le pape lui fit abandon l'année suivante.

dette de la Chambre apostolique envers la banque Médicis s'élevait au total à 19589 fl. 32 sol. D'autres examens suivirent.

D'autre part, Calixte III s'efforçait de dégager les objets précieux donnés en nantissement sous le règne précédent ; le 22 septembre 1456, le trésorier général, Pietro Dattello, se fit restituer la tiare remise naguère à la banque Spanocchi en garantie d'une somme de 10000 florins que le pape venait de leur faire restituer ; la tiare fut effectivement rendue le 8 octobre suivant. Ce Dattello n'était pas hors de soupçon, ce semble, car, en même temps qu'il recevait l'ordre de réclamer la tiare, il était sommé de produire tous ses comptes avec pièces à l'appui dans le délai de trois jours et de s'abstenir sur-le-champ de continuer à exercer ses fonctions, et ce sous menace des plus terribles châtiments.

Quelques mois plus tard, au commencement de l'année 1457, le pape faisait procéder à un inventaire des biens et des revenus de la Chambre apostolique ; Antoine Dorcal de Raguse fut chargé de ce travail. Il dut constater que certaines sommes avaient été indûment payées par l'Église, car plusieurs remboursements furent exigés : l'évêque de Syracuse dut restituer 50 florins ; le juge au criminel, 40 ; l'ancien barigal, 40 ; Jean de Provence, 10 ; Anselmo de Baschio, 10.

Continuation des travaux édilitaires.

Calixte III n'eut pas l'indifférence ou l'hostilité qu'on lui a prêtées à l'égard des entreprises et des goûts de son

prédécesseur. Vespasiano da Bisticci, qui avait tant contribue sous Nicolas V à constituer la bibliothèque Vaticane, accuse catégoriquement Calixte III de l'avoir dispersée ; selon lui, il aurait distribué les livres les plus précieux à ses amis, vendu à vil prix des livres achetés fort cher et fait arracher l'or et l'argent des reliures. Il est possible que le pape ait distrait de la bibliothèque quelques volumes pour les donner à ses familiers ; le cardinal Isidore de Salonique, dataire du pape, l'évêque de Vich en Espagne, d'autres en reçurent certainement, mais il résulte des inventaires que peu de volumes disparurent durant son pontificat et, d'autre part, les comptes de la Chambre apostolique portent la mention d'achats de livres et de dépenses faites pour en relier ; il est dépensé 32 florins, ce qui peut être considéré comme une somme considérable, pour du velours, de l'argent et de l'or destinés à la reliure de deux livres ; une autre fois, il est acheté, dans la même intention, du taffetas[1] ; il fut compté 3 florins à Destrebetz pour la reliure, peut-être avec fermoirs, de quatre ouvrages et la fabrication de deux clés.

Les travaux entrepris par Nicolas V, et poursuivis par lui mollement vers la fin de sa vie, ne furent pas abandonnés ; on continua à restaurer les portes de la ville et les murailles[2], une médaille fut même frappée pour commémorer la décision du souverain pontife ; une cour du Vatican fut pavée ; six mille pavés coûtèrent

1. *Intr. et Exitus,* vol. 436, c. 169.

2. « *Mœnia Urbis dirupta ac fere solo æquata restituti* » ; il est bien certain que les murs de la ville n'avaient que quelques brèches et étaient loin d'être rasés (Muratori, *R. Ital. Script.*, vol. III², col. 961).

16 florins; une citerne fut établie[1]; des entrepreneurs étaient régulièrement appointés pour travailler au palais pontifical; ce furent Antonio de Ecclesia, Alberto Paolo di Binasco et Paolo de Campagnano, qui recevaient généralement 10 florins par mois et quelquefois jusqu'à 25. Il ne semble pas qu'il ait été fait quoi que ce fût à Saint-Pierre; en revanche, des sommes assez considérables furent employées dans les églises S. Prisca sur l'Aventin, S. Calixto, S. Sebastiano, Saint-Jean de Latran; le palais Quattro Coronati, où avait habité le pape avant son élévation, fut restauré; le 29 avril 1456, une urne de marbre fut placée devant l'église SS. Apostoli; elle se trouve actuellement à l'intérieur du palais Colonna, qui porta longtemps, à cause de cette urne, le nom de Palazzo del Vaso. La cloche de l'horloge de l'église S. Maria Aracœli, la seule qui existât alors à Rome, fut réparée; on y employa de l'étain et même de l'or. Les restaurations entreprises au pont Molle furent continuées; le pont-levis fut rétabli, on reconstruisit les tours (1457). Le pape s'occupa aussi des palais capitolins; le palais des conservateurs est mentionné plusieurs fois dans les registres pontificaux. En 1457, on trouve, comme entrepreneur, maître Andrea Pascale, maçon et charpentier.

Pour accomplir tous ces travaux, des ouvriers étaient venus à Rome, surtout du Milanais à ce qu'il semble, alors que les ouvriers d'art venaient le plus souvent de Toscane; ils obtinrent de l'autorité pontificale de se constituer en corporation, afin, disaient-ils, de pouvoir

1. *Int. et Exitus*, vol. 438 et suiv. — Muratori, vol. III², col. 966. — Paolo dello Mastro.

entretenir un hôpital, S. Ambrosio (1er juillet 1455). Les maçons romains avaient formé une corporation depuis près d'un siècle[1].

Calixte III ne négligea pas non plus la décoration intérieure de son palais ; Salvatore de Valence lui peignit un crucifix et quelques autres objets dans la chambre dite du « perroquet » ; il reçut 12 florins ; en 1458, le pape fit l'achat de deux chaises, l'une de fer, l'autre de bois ; elles coûtèrent 20 florins ; les achats de ce genre sont rares ; aussi l'inventaire du palais qui fut dressé après la mort de Calixte III montre-t-il des pièces maigrement meublées ; il n'est guère fait mention que de coffres rouges avec des pieds de fer, comme on en voit encore quelques-uns dans les vieux châteaux italiens ; ils étaient remplis d'étoffes, de missels reliés en velours cramoisi, d'ornements d'église ; quelques objets portaient les armes du pape Eugène IV.

Ce qui, au point de vue de l'art, occupa le plus Calixte III, fut son atelier de tapisserie ; durant tout son pontificat, il entretint cinq « maîtres », dont l'un au moins était Français, Manicourt[2] ; ils recevaient 7 ducats par mois.

Les comptes de la Chambre apostolique font mention de quelques dépenses en joaillerie ; 100 florins sont remis à un orfèvre pour son travail sur une mitre, 35 florins à un autre pour la broderie qu'on devait appliquer ; en 1457, 2000 florins sont payés en acompte sur 34000 que coûtait un rubis.

1. Leur première réglementation statutaire date de 1397 : elle codifie des dispositions antérieures.

2. *Int. et Exit.*, vol. 430, c. 107 et suiv.

La maison du pape devait être assez simple ; il est question d'un chef de cuisine, Jean Bré, ayant sous ses ordres seulement quatre aides ; leurs gages étaient de 6 florins par mois pour tous les cinq.

Les dépenses militaires restèrent, sous ce pontificat, aussi lourdes que sous le précédent, aggravées en outre par la préparation de la croisade ; en un seul jour, dans le courant de juin 1455, le trésor dut débourser 10000 florins ; Pietro Angelo Orsini reçoit 1 200 florins ; Antonio Petruccio de Sienne, 1 000 ; la garde du Vatican coûtait 2000 florins par an ; celle du Capitole, confiée à Giuliano di Castelnuovo avec cinquante hommes, en coûtait 600 ; le gardien de la porte Viridaria touchait, pour lui et ses hommes, 18 florins par mois ; or il y avait alors treize[1] portes ouvertes. En juin 1455, Scarampi donna pouvoir aux *Magistri ædificiorum* d'abattre ou de détruire en partie les maisons qui gênaient la circulation, de nettoyer les cloaques... « afin de rendre plus magnifiques les rues, les places et les quais[2] ».

Rome s'emplit d'Espagnols. — Visite de la maîtresse du roi de Naples.

Rome cependant s'emplissait d'Espagnols, de Catalans comme on disait, car le bruit s'était promptement répandu au loin que le pape les accueillait volontiers et les favorisait ; les charges, les emplois, les faveurs

1. Del Popolo ; Pinciana ; S. Paolo (?) ; Salaria ; Pia ; S. Lorenzo ; Maggiore ; S. Giovanni ; Latina ; S. Paolo ; Portese ; S. Pancrazio Settimiana.

2. *Archiv. Vat.*, Armad. XXIX, vol. 28, c. 31, 156.

étaient pour eux ; aux Florentins succédèrent comme orfèvres des Espagnols ; c'est Pietro, Catalan, qui fournit une chaîne d'or pour Rodrigo, neveu du pape ; c'est Antonio de las Cellas qui fabrique la Rose d'or en 1458[1] ; il reçoit plus tard 30 florins pour la fabrication d'une autre Rose d'or, plus 8 florins pour un saphir destiné à orner cette Rose ; c'est Antonio Perez de Saragosse qui est chargé de dorer une épée.

Salvatore de Valence, peintre, était Espagnol, comme Giovanni Cossida, nommé commissaire de l'Abondance (ce qui devint plus tard l'Annona) ; les chantres de Saint-Pierre ainsi que les cubiculaires[2] se recrutaient parmi les Catalans ; les Romains se voyaient évincés et en éprouvaient un vif dépit, en sorte que chaque jour éclataient des querelles sanglantes ; les meurtres se multipliaient ; possédant toutes les charges, ayant la police et les tribunaux, les Catalans se croyaient tout permis. Quelques Romains, pour les flatter, avaient même pris l'accent espagnol.

La faveur dont jouissait la famille du pape était scandaleuse ; lors de la première nomination de cardinaux qui fit Calixte III, le 17 septembre 1456, sur trois élus, deux étaient ses neveux : Lodovico Mila et Roderigo Lanzol, le futur Alexandre VI, qui avait vingt-cinq ans. Roderigo reçut l'année suivante le titre de vice-chancelier avec les nombreux avantages attachés à cette fonction, le commandement des troupes ponti-

1. *Int. et Exitus*, vol. 436, 437, 438.

2. Dépense de 5 florins pour les vêtements d'un Espagnol nommé cubiculaire (novembre 1457) ; on employa des étoffes de Chypre, de Lodi et d'autres lieux pour lui confectionner une cape (gonella), des chausses...

ficales, la Légation des Marches et d'autres honneurs encore. Son frère puîné, don Pedro Luis, qui n'était pas d'Église, devint, au commencement de l'année 1456, capitaine général des troupes pontificales ; le 15 mars, le château Saint-Ange lui fut remis ; le 19 août 1457, il était investi des fonctions de préfet de la ville, en remplacement de Gian Antonio Orsini, comte de Tagliacozzo et d'Alba ; les conservateurs et quelques Romains vinrent remercier le pape de ce choix et souhaitèrent au nouveau préfet de devenir roi de Rome. Les châteaux de Terni, Narni, Todi, Rieti, Orvieto, Spolète, Nocera et bien d'autres encore lui furent attribués comme relevant du préfet de Rome, mais ils étaient encore en possession d'un héritier du dernier préfet de Vico (31 juillet 1458). Don Luis fut créé duc de Spolète et gouverneur du Patrimoine de Saint-Pierre ; le pape lui prodiguait des dons d'argent ; ainsi, le 7 janvier 1456, il lui fit verser 800 florins pour son entretien ; or une heureuse rencontre fait qu'à la suite de cette donation se trouve dans les registres pontificaux une mention qui en montre toute l'importance ; un capitaine reçoit, pour lui et les trente-deux hommes qu'il avait amenés à Viterbe et qui y étaient restés vingt jours, une somme de 74 florins[1].

Il semblait que le plus brillant ou du moins le plus fructueux avenir fût réservé au jeune don Luis, comme cinquante ans plus tard au jeune César Borgia dont il eut la même fin tragique ; il était, comme lui et comme la plupart de ceux de cette race, beau et dépravé. En vain, les cardinaux Capranica, d'Estouteville et Bessa-

1. *Int. et Exitus*, vol. 430, c. 124.

rion, qui étaient les têtes du Sacré Collège, protestaient: le pape n'en continuait pas moins à accorder places et largesses aux siens.

Le 6 décembre 1456, il y eut un fort tremblement de terre. Le 17 décembre, eut lieu une nouvelle promotion de six cardinaux, entre autres Æneas Sylvius Piccolomini et Tebaldi, frère du médecin du pape.

Au mois d'octobre 1457, le pape reçut avec de grands honneurs la favorite du roi de Naples Alfonso[1]; elle s'appelait Lucrezia d'Alagno et avait beaucoup de beauté; le roi se plaisait à l'aller voir souvent à Torre del Greco, au pied du Vésuve, où elle résidait, et se contentait, disait-on, de s'entretenir longuement avec elle, « oubliant le reste »[2]. Elle voyageait en grand équipage, emmenant cinq cents cavaliers, cinquante demoiselles d'honneur, « toutes fort jolies », femmes de nobles Napolitains, vingt-cinq dames, femmes de comtes et marquis, ainsi que plusieurs seigneurs ; ils étaient tous vêtus de noir, car elle venait de perdre un frère qui était cardinal[3]. Afin qu'elle pût faire figure à Rome, le roi Alfonso avait donné à Lucrezia avant son départ 5000 *alfonsini*, lesquels valaient environ un ducat et demi, et une lettre de change de 3000 ducats[4] sur la banque romaine Miraballi et Cie.

Quand elle arriva à Marino, en vue de Rome, les car-

1. Chronique de Niccolo della Tuccia, p. 253. — *Comm. Pii II*, liv. II, p. 27.

2. Il était né en 1396 et avait par conséquent, à cette époque, passé la soixantaine.

3. Raynaldo Piscicello, archevêque de Naples, élu cardinal par Calixte III en 1456, mort le 13 juillet 1457.

4. Le ducat valait alors environ 12 francs.

dinaux et le gouverneur, c'est-à-dire Jacob Gérard, évêque de Barcelone[1], vinrent à sa rencontre, et elle fut amenée à Rome aux sons des instruments et avec grands égards ; le palais du cardinal Prospero Colonna lui servit de logement. Le 17 octobre, elle y offrit un banquet auquel furent conviés le préfet, don Pedro Borgia, les membres laïcs de la curie et cent des principaux citoyens avec leurs femmes; les mets furent nombreux et l'on déploya le luxe habituel de vaisselle d'or et d'argent ; il y eut des danses et de la musique. Le lendemain, Lucrezia se rendit à cheval au Vatican, accompagnée de toute sa suite et du préfet ; le pape la reçut comme une souveraine ; il vint à sa rencontre malgré ses infirmités et s'entretint avec elle jusqu'à une heure avancée de la soirée ; elle lui présenta quantité de suppliques qu'il signa toutes à cause d'elle. Peu de jours après, elle s'en retourna à Naples.

Son souvenir ne s'effaça pas de sitôt à Rome, car les Romains donnèrent le nom de Lucrezia à une statue d'Isis qui se trouvait près du palais du cardinal Barbo, le palais Saint-Marc.

Quelle fut, au vrai, la raison de ce pompeux accueil ? Il est difficile de le déterminer. Le pape, qui avait été jadis au service d'Alfonso, espérait apparemment s'en faire un auxiliaire dans le présent et obtenir de lui des garanties pour l'avenir. L'événement montra les espérances qu'il nourrissait de ce côté.

1. *Reg. Vat.*, 465, c. 167. *Div. Camer.*, vol. 28, c. 35. Ce fut l'évêque de Lausanne, lequel l'avait suppléé en 1455, qui lui succéda en 1458 (*Reg. Vat.*, 515, c. 10).

Misère a Rome. — La succession du roi de Naples.

En l'année 1456, les récoltes ayant été mauvaises, il y eut grande cherté de toute chose, et bientôt des maladies ravagèrent la ville. La misère amena de nombreuses querelles; on se battait journellement. Le pape ordonna des processions pour apaiser la colère divine.

Un incident très caractéristique de la crédulité des Romains survint en juin 1458 ; un buffle, comme on en voit encore dans la campagne romaine du côté de Terracine, et qui sont parfois extrêmement farouches, jeta la terreur aux alentours de la ville[1] ; en peu de temps, treize personnes, dont un évêque, perdirent la vie. Cent arbalétriers et des hommes armés d'escopettes sortirent de Rome le 11 juin et battirent les environs de la porte Latine pour détruire la terrible bête ; ce fut sans résultat; alors une troupe plus considérable partit à sa recherche ; quelques-uns assurèrent que cette fois la bête avait été blessée à l'échine et s'était précipitée dans le fleuve en criant : « Si vous ne me touchez au cœur, vous ne me tuerez pas ». Le peuple se persuada que l'âme d'un brigand, nommé Caprino, exécuté peu auparavant, avait émigré dans ce buffle et l'animait.

A cette même époque, l'état sanitaire redevint très mauvais. Comme en 1450, les morts emplissaient les rues ; chacun fuyait ; les cardinaux partirent en grand nombre; Piccolomini alla se mettre à l'abri à Viterbe, la ville des fontaines, dont la salubrité était renommée. Le pape demeura. Il ne sortait plus guère de sa chambre, ne recevait personne, se désintéressait de plus en plus

1. Della Tuccia, p. 255.

de tout ce qui n'était pas la croisade et l'avancement de ses neveux.

Or, le 27 juin 1458, mourut le roi de Naples, Alfonso d'Aragon, le Magnanime ; l'occasion parut favorable au pape pour pousser les siens ; le roi ne laissait pas d'héritier légitime, mais seulement un fils bâtard, Ferrante ou Ferdinando[1]. Jadis Calixte III, étant secrétaire du roi Alfonso, avait été chargé par lui d'obtenir du pape Eugène IV la légitimation de Ferrante et la reconnaissance de ses droits à la couronne[2]. Eugène IV avait souscrit à la seconde partie de cette demande le 14 juin 1443 et, le 14 juillet 1444, il avait même légitimé Ferrante ; toutefois, le 2 juin 1445, il fit quelques réserves destinées à permettre au Saint-Siège de s'ingérer, le cas échéant, dans les affaires napolitaines ; Nicolas V reconnut à son tour le jeune prince comme l'héritier de son père « dans les plus hautes charges » (14 janvier 1448) ; cette reconnaissance était, au reste, amphibologique, car « les plus hautes charges » pouvait ne pas impliquer « la plus haute »[3]. C'est ainsi que Calixte III l'entendit. Il se refusa à reconnaître les droits de Ferrante à la couronne de Naples (12 juillet 1458)[4] et contesta même sa filiation, sous le prétexte qu'il y avait eu supposition d'enfant. Profitant du désarroi où se trouvait le Royaume, il se hâta d'assigner à ses créatures les sièges

1. Duc de Calabre.

2. C'est à la suite de cette négociation que le futur Calixte III avait reçu la pourpre.

3. Raynaldus, an. 1443, § 1, 2, 9 ; an 1444, § 20 ; an. 1445, § 1,11. — Pie II, *Comment.* — Sismondi, vol. X, p. 90. — Pietro Giannone, *Storia civile*, liv. XXVI, cap. III.

4. Le frère du feu roi avait hérité de l'Aragon et de la Sicile, le royaume de Naples seul étant attribué à Ferrante.

épiscopaux et les bénéfices sur l'attribution desquels la couronne de Naples élevait des prétentions ; l'évêché de Valence, avec ses 18000 ducats de revenus, fut attribué, le 30 juin 1458, au cardinal Borgia; Cosma de Monserrat, dataire pontifical, eut l'évêché de Gerona; don Pedro, les deux vicariats de Terracine et de Bénévent. Pour montrer qu'il appuierait au besoin par les armes ces attributions, Calixte III fit une démonstration militaire sur la frontière. Dans la bulle du 12 juillet 1458[1], il déclarait le royaume de Naples dévolu au Saint-Siège, défendait aux habitants de prêter serment à aucun des prétendants à la couronne et déliait de leurs obligations ceux qui l'avaient prononcé. « Naples, disait-il, appartient à l'Église, c'est la propriété de saint Pierre. » Un courrier pontifical, Thesis de Carmagnola, reçut 40 florins (8 juillet 1458) pour aller porter cette bulle et des brefs dans le Napolitain ; il fut arrêté et maltraité[2]. On répandit le bruit que le pape voulait attribuer le Royaume à son neveu, don Pedro.

Ce soupçon favorisa Ferrante ; Francesco Sforza, qui avait des engagements antérieurs, et la République de Florence, qui redoutait un trop grand accroissement de la puissance pontificale, se déclarèrent contre les prétentions de Calixte III.

Cette affaire eut à Rome une conséquence dangereuse. Les environs de Naples fournissaient la ville en blé et surtout en vin, ce vin qu'on appelait le vin grec et dont on consommait de grandes quantités ; on craignit que les envois n'en fussent entravés, et aussitôt le prix

1. Raynaldi, *Annales Eccles.*, 1458, § 32-33, p. 517.
2. *Int. et Exitus*, vol. 438, c. 108.

de ces denrées haussa ; le peuple n'en cacha pas son mécontentement et, quand les envoyés de Ferrante vinrent intercéder auprès du souverain pontife en faveur de leur maître, poussant l'audace jusqu'à afficher ses protestations à la porte de Saint-Pierre, on leur laissa entendre qu'on forcerait au besoin la main du pape; les Romains parlaient déjà entre eux de le chasser et de nommer un autre pape favorable au prétendant. Aussi les cardinaux prirent-ils des précautions en vue d'un soulèvement, car Calixte III était maintenant hors d'état de s'occuper du gouvernement de la ville.

Au printemps, il avait eu un redoublement de ses maux ; il ne vivait plus que de bouillons et de soupes[1] ; en juillet 1458, son état s'aggrava ; chacun comprit que sa fin était prochaine ; le 21, il eut une attaque de goutte avec fièvre et dut abandonner tout travail, car jusque-là il avait continué à s'occuper de l'affaire de Naples ; le bruit de sa mort se répandit même, et aussitôt la fermentation devint très grande ; les Romains se mirent à pourchasser et à tuer les « Catalans » ; les marchands florentins, les gens de cour, les riches particuliers mettaient leurs biens en sécurité. Le Sacré Collège comprit qu'il lui incombait de prendre le pouvoir en main, et il chargea une commission de quatre cardinaux, Barbo, Bessarion, d'Estouteville et Alain de Coëtivy, de veiller au maintien de l'ordre ; l'archevêque de Raguse alla occuper le Capitole avec deux cents hommes, mais il importait de s'assurer le château Saint-Ange ; or don

1. Le cuisinier reçoit de ce chef 44 florins en août 1458.

Pedro, neveu du pape, y commandait[1] et il était naturellement tout dévoué au parti espagnol ; l'offre d'une somme de 22000 ducats en or le détermina néanmoins à en abandonner le gouvernement; pour couvrir sa félonie, il prétendit que c'était une vieille dette du Saint-Siège. Le cardinal Antonio de la Cerda et Giacomo Mozarello, prêtre attaché au Vatican, prirent possession du château où se trouvait le trésor pontifical sensiblement réduit, mais s'élevant encore à plus de 100 000 florins. La garnison prêta serment. Cependant, abandonné de tous, le pape se mourait dans son palais déjà livré au pillage; après un léger relâche, la fièvre l'avait repris[2]. Roderigo, qui s'était retiré à Tivoli, était revenu, au mépris du danger qu'il pouvait courir comme favori du pape, tandis que don Pedro préparait déjà sa fuite. Son palais fut pillé, ainsi que les maisons de beaucoup de Catalans. Le 6 août 1458, Calixte III expira; le même jour, le sénateur Tommaso di Spadintesta mourut aussi, de manière que Rome demeura, en ce moment critique, sans autorité constituée.

Après les neuf jours de deuil habituels, il fut procédé à l'enterrement du pape ; son cercueil coûta 6 florins ; il fut dépensé 754 florins en cire et 277 florins en étoffes; le maçon qui construisit son tombeau, Paolino de Binasco, eut 8 florins avec son associé, le 17 octobre 1558[3].

1. Martino Olzina était alors vice-gouverneur (*Int. et Exitus*, vol. 438, c. 107).

2. Le médecin du pape, Lorenzo Gallerani de Sienne, reçut 18 florins. — Cf. Marini, *Archiatri*, vol. I p. 164.

3. *Int. et Exitus*, vol. 440, c. 124 et suiv. Il ne subsiste du tombeau de Calixte III que quelques débris conservés dans les caveaux de l'église Saint-Pierre.

Avant même que son oncle fût mort, don Pedro gagnait le large ; trop de haine s'était amassée contre lui pour qu'il ne courût pas de grands périls en demeurant ; il partit à la pointe du jour, sous la protection du cardinal Barbo et de son frère Roderigo qui s'était déguisé ; trois cents cavaliers et deux cents fantassins formaient l'escorte ; pour donner le change, on prit la route du pont Molle, mais, à une certaine distance, on rebroussa chemin, on rentra dans la ville par la porte del Popolo et, en passant par le Pincio et les quartiers déserts de la ville, en grand silence, on gagna, à l'autre extrémité, la porte S. Paolo. Là, les cardinaux prirent congé de don Pedro et le confièrent à des soldats. Pas un ne voulut marcher. On eut beau invoquer l'autorité du Sacré Collège, celle de leurs chefs, tous, jusqu'au dernier valet, dit l'envoyé milanais, refusèrent de protéger dans sa fuite l'ancien gonfalonier des troupes pontificales. Il dut se risquer seul et parvint à Ostie sans escorte. La galère qu'on avait nolisée pour l'emmener ne s'y trouvait pas, et force lui fut de gagner Civitavecchia dans une méchante barque. Il y mourut le 26 septembre suivant (1458) ; quelques-uns pensèrent qu'il avait été empoisonné.

Le cardinal Barbo, qui avait ménagé cette fuite, faillit tomber victime de la colère des Romains, d'autant qu'on répandit le bruit que le pape avait envoyé en Espagne de grosses sommes d'argent à son intention. Le mouvement d'hostilité contre les étrangers s'étendit aux villes voisines ; partout où Calixte III avait établi ses créatures, le peuple se soulevait et les

chassait ou les tuait ; il en fut ainsi à Castelnuovo, à Nepi et ailleurs. Parfois les gouverneurs espagnols vendaient leur retraite, comme ce fut le cas à Assise.

CHAPITRE X

PONTIFICAT DE PIE II
(19 AOUT 1458 — 14 AOUT 1464)

Le Conclave.

Comme il était d'usage, le collège des cardinaux usa, durant la vacance du Saint-Siège, du droit qu'il avait d'ordonner des dépenses; le représentant à Rome de la banque Médicis fut chargé de payer la solde de cinquante hommes d'armes préposés à la garde des salines d'Ostie, soit 100 florins[1]; l'allocation mensuelle attribuée au patriarche de Constantinople, soit 100 florins; l'entretien de la garnison du Capitole, soit 130 florins; le salaire du sénateur, soit 130 florins; les travaux de menuiserie et autres pour la préparation du conclave, que l'abbé du monastère de S. Anastasio avait la charge de surveiller, soit 400 florins; l'acquisition de casques pour les soldats de garde, soit 356 florins; les frais de garde et d'entretien des portes, soit 400 florins remis aux caporioni; la solde des trente

1. Registre intitulé *Exitus pecuniarum per Sacrum Collegium Rom. Dom. Cardinalium penes bancum Societatis de Medicis de Ro. Cu. Depositarium, de mense augusti MCCCCLVIII Sede Ap., vacante.* Le représentant de la banque à Rome était alors Leonardo de Vernaci.

hommes de garde du conclave et des soldats chargés de maintenir l'ordre, soit 6548 florins ; plus d'autres frais, soit, en tout, du 6 au 19 août, 12619 florins[1].

L'élection se fit rapidement. Pie II en a laissé lui-même une relation détaillée, pleine de mouvement et de vie. L'entrée des cardinaux en conclave eut lieu le 16 août ; il y en avait vingt-quatre, sur lesquels cinq étaient absents. Parmi ceux qui se trouvaient à Rome, huit étaient italiens, cinq espagnols, deux français, deux grecs et un portugais ; les deux français, Estouteville et Alain de Coëtivy, jouissaient d'une grande autorité et la partie allait se jouer entre les Espagnols et eux. Les cellules avaient été établies dans une grande salle du palais du Vatican, tandis que la petite chapelle de S. Niccolo était réservée aux délibérations. Le premier jour fut consacré aux installations et aux entretiens préliminaires ; le deuxième jour, conformément au précédent de 1431 qui allait devenir une tradition, fut rédigé un engagement par lequel chaque cardinal s'obligeait en son particulier, s'il devenait pape, à respecter certaines décisions du conclave ; c'est ainsi qu'il promettait de réformer la curie, d'accepter une limitation de ses pouvoirs, de se soumettre à certaines règles touchant la nomination des cardinaux, de consulter le Sacré Collège sur les déplacements de la cour pontificale et les attributions de bénéfices, de n'accorder à personne le droit de frapper d'impôts le clergé ; enfin, le futur élu devait s'engager à verser une pension de 100 florins à ceux des

1. *Div. Camer.*, vol. 29, fol. 22. — Cancellieri, *Notizie de Conclavi*, Rome, 1823, p. 14.

cardinaux qui avaient moins de 4 000 florins de revenu.

Le troisième jour, aussitôt après la messe du Saint Esprit, commencèrent les scrutins; au premier tour, le cardinal de Sienne, Æneas Sylvius Piccolomini, et le cardinal de Bologne, Calandrini, réunirent chacun cinq voix; les autres se partagèrent les voix restantes; le cardinal de Rouen, Estouteville, de sang royal, dont l'élection avait été annoncée comme possible, n'en eut pas; il avait voulu probablement connaître les forces de ses adversaires ou les diviser en leur inspirant la pensée que chacun d'eux avait des chances. Aussitôt après, il entra en campagne; Calandrini n'était guère à craindre, ce fut donc sur Piccolomini que se porta son effort; il fit répéter par ses partisans que Piccolomini était malade, usé et, en outre, inféodé à l'empereur.

On pensait qu'Estouteville réunirait onze voix et qu'ensuite on réussirait facilement à détacher une voix de ses adversaires de façon qu'il fût élu. Mais il avait affaire à forte partie; Piccolomini manœuvrait avec l'appui du cardinal Barbo, le futur Paul II, lequel, comprenant que, pour l'instant, il n'avait aucune chance, préférait un pape dont les jours semblaient comptés.

Aurait-on un pape français ou italien? Les princes italiens s'agitaient et surtout le duc de Milan, qui, plus que les autres, avait des raisons de redouter l'intervention française en Italie. Piccolomini alla trouver le cardinal Roderigo Borgia, dont l'influence était grande et qui n'était pas hostile au parti français. Leur entretien, que Piccolomini a rapporté, est des

plus curieux. Sollicité par lui, le cardinal Borgia répondit sans ambages qu'il donnerait certainement sa voix au cardinal d'Estouteville, parce qu'il s'était engagé par écrit à ne pas lui retirer sa charge de vice-chancelier. A quoi Piccolomini répondit que d'Estouteville avait fait la même promesse au cardinal d'Avignon et qu'entre un compatriote et lui, il n'hésiterait pas ; il lui représenta aussi les inconvénients d'un nouveau séjour de la cour pontificale à Avignon et les dangers qui en résulteraient pour la papauté. Si la cour demeurait à Rome, ce serait l'envahissement de toutes les charges par des Français, comme cela venait d'avoir lieu avec les Espagnols, sous le pontificat du pape Calixte III. Borgia ne se laissa pas ébranler, mais le cardinal de Pavie, Giovanni di Castiglione, d'accord avec les autres cardinaux italiens, se décida à abandonner Calandrini et à pousser Piccolomini. On passa au vote. Les bulletins étaient déposés dans une urne d'or que surveillaient trois cardinaux; chaque bulletin portait deux noms; si le premier ne réunissait pas assez de voix, on additionnait celles du second candidat désigné. Quand chacun eut voté, on renversa l'urne et les surveillants, ayant dépouillé les bulletins, donnèrent huit voix à Piccolomini. Estouteville l'emportait, mais il commit la faute de protester contre le dépouillement et l'on recompta les votes ; on s'aperçut alors que Piccolomini avait neuf voix ; il n'était pas élu pourtant. Les cardinaux, restés assis, se regardaient sans rien dire ; pas un ne bougeait, leurs yeux seuls allaient de l'un à l'autre ; le silence était absolu quand Borgia, se levant, dit qu'il se ralliait à Piccolomini ; puis le

silence régna de nouveau ; plusieurs cardinaux se retirèrent, pensant empêcher l'élection, mais Jacobo Tebaldi se leva et déclara qu'il donnait à son tour sa voix à Piccolomini; il ne lui en manquait plus qu'une pour être élu[1]. Le cardinal Prospero Colonna manifesta alors l'intention de lui accorder la sienne, mais le cardinal d'Estouteville et le cardinal de Nice entreprirent de le détourner de son dessein et allèrent même jusqu'à le prendre par le bras pour l'emmener hors de la salle ; il se dégagea et s'avança, disant : « Et moi aussi, j'accède ». L'élection était faite. Les autres cardinaux s'empressèrent alors d'apporter leurs suffrages à Piccolomini et Bessarion prit la parole pour assurer au nouvel élu que si lui et quelques-uns de ses amis s'étaient montrés hostiles à sa candidature, ce n'était pas qu'ils jugeaient que sa présence sur le Saint-Siège serait nuisible aux intérêts de l'Église, mais parce qu'il leur avait paru que son état de santé l'empêcherait de s'occuper activement de la guerre contre les Turcs et de s'embarquer, si besoin était, sur la flotte, paroles qui montrent à quel point le rêve d'une croisade hantait les esprits et dont le souvenir devait, en fait, être cause de la mort du pape. Piccolomini répondit avec beaucoup d'à-propos qu'il lui plaisait de voir que la seule objection que l'on fit à son élévation au trône pontifical était sa santé, et il promit qu'il ne ferait pas de différence entre les cardinaux qui l'avaient combattu et ceux qui s'étaient employés pour lui.

Le jour avait paru sur ces entrefaites ; ce fut donc le samedi 19 août, à l'aube, que Piccolomini fut proclamé

1. Il fallait les deux tiers des voix, soit douze.

souverain pontife, le premier des cinq papes qui, par un hasard singulier, furent successivement élus au mois d'août. Il prit le nom de Pie II parce que Virgile avait donné cette épithète à Énée, dont il portait le nom.

Aussitôt son élection connue, la domesticité des conclavistes alla piller le palais qu'il habitait, mais on n'y trouva ni argenterie ni aucun objet de valeur, à cause de sa pauvreté[1]; quand la foule pénétra dans les salles du conclave, elle enleva jusqu'aux parois de sa cellule et tout ce qu'elle put trouver chez les autres cardinaux. Une distribution de 1 000 florins fut faite au peuple.

Cependant Pie II avait dépouillé ses vêtements et revêtu les insignes de la papauté, après quoi il se rendit à Saint-Pierre où les cardinaux, les évêques et un grand nombre de personnes vinrent le saluer. La population était dans la joie; la ville fut illuminée dès la tombée de la nuit; on n'entendait partout qu'acclamations, chansons, musique; de mémoire d'homme, pareille liesse ne s'était manifestée. Piccolomini, en effet, était Siennois, partant ennemi de Florence, et l'on détestait à Rome la riche et puissante République; en outre, il était un humaniste, admirateur de l'antiquité, de la grandeur passée de Rome; les Romains lui en savaient gré et se flattaient qu'il contribuerait à réaliser leur rêve éternel de domination. Aussi les témoignages de joie se multipliaient-ils. Le lende-

1. On trouve dans ses comptes, à la date du 11 septembre 1458, une somme de 200 florins attribuée au cardinal Mila (SS. Quattro Coronati), pour la location de son palais et les réparations, plus 140 florins pour le vin et des objets mobiliers utilisés (*Int. et Exitus*, vol. 440, c. 115).

main soir, la noblesse et les fonctionnaires vinrent, montés sur des chevaux blancs et une torche à la main, saluer le nouveau pontife; leur foule était si grande que les premiers manifestants arrivaient déjà sur la place Saint-Pierre quand les derniers dépassaient à peine le pont Saint-Ange.

La vie antérieure de Pie II.

Seul survivant, avec deux sœurs, de dix-huit enfants, Piccolomini était né le 14 octobre 1405 dans le bourg de Corsignano[1] qui prit en son honneur, du vivant même du pape, le nom de Pienza; sa famille avait connu la prospérité, mais, exilée, dépouillée, elle était tombée dans une grande indigence[2]; néanmoins, il reçut une éducation libérale, étudia la jurisprudence à Sienne, la philosophie à Florence et eut des maîtres illustres tels que Filelfo et Pogge. Ses succès furent grands, encore qu'il se montrât surtout passionné de plaisirs; il s'y livrait à cœur joie et, s'il n'abandonna pas la littérature qui l'attirait parce qu'il y réussissait, ce fut au genre le plus léger, voire le plus sensuel, qu'il s'adonna; son roman *Euryale*[3] est d'un tour qui rap-

1. Tout proche de Sienne.

2. Cependant, dans ses *Commentaires*, Pie II, en parlant de Lucrezia, maîtresse du roi Alfonso de Naples, dit que ses parents étaient « nobles quoique pauvres, si dans la pauvreté il peut y avoir quelque chose de noble » (Lesca, p. 279).

3. On y trouve un bien curieux passage sur la rapidité avec laquelle s'écoulent les heures de plaisir ; on dirait que Lamartine s'en est inspiré dans sa belle strophe du *Lac*, mais Lamartine n'avait point assurément lu *Euryale*.

pelle les romans de Boccace, et, plus encore, les pastorales du XVIe siècle, dont l'allure est parfois si osée.

Dans le *Remède d'Amour*, Piccolomini vitupère la femme en termes parfois fort crus, comme l'exigeait un livre de ce genre et selon la coutume des écrivains de ce temps : « C'est, dit-il, un animal imparfait et changeant, qui n'a ni foi, ni crainte, ni constance, ni sensibilité » ; il est juste d'ajouter qu'il s'agit de femmes qui s'adonnent à des amours coupables[1]. Pie II avait écrit, en outre, une comédie qui a pour titre *Hermaphrodite*, un *Livre des mauvaises femmes*, des élégies et des satires dans le goût de Catulle. On assurait qu'il était l'auteur de plus de trois mille vers. A vrai dire, ce copieux écrivain s'occupa aussi de sujets plus sévères; il composa, durant sa longue carrière, des descriptions de l'Europe et de l'Asie, des histoires de la Bohême, des Goths, de Frédéric III et du concile de Bâle, un traité sur l'éducation des enfants, un recueil de proverbes, une étude sur la situation misérable des membres de la Curie, une infinité de dialogues et de lettres, ainsi que les Commentaires de son temps, récit précieux de sa vie et des événements dont il fut le témoin.

Une heureuse fortune, comme il en arrive si souvent aux habiles, le tira de bonne heure du milieu étroit où il vivait. Le cardinal Capranica, étant passé par Sienne, le vit et l'emmena avec lui en Allemagne (1431); là il se trouva mêlé aux grandes affaires, apprit à connaître les hommes et que la souplesse est une condition

1. A la suite du *Remedium Amoris*, se trouve généralement un curieux *Somnium Fortunæ*.

nécessaire pour réussir. De retour en Italie en qualité de secrétaire de l'empereur, il fut impliqué dans une affaire de trahison et ne dut la vie qu'à la prestesse avec laquelle il chercha refuge dans une église; puis il s'en fut en Angleterre, sa curiosité le poussa en Écosse et aux Orcades; il faillit périr dans une tempête; jeté en Norvège sur un rivage glacé, il dut marcher longtemps pieds nus, ce qui lui occasionna les douleurs rhumatismales dont il souffrit toute sa vie; c'est ainsi qu'il raconte l'aventure. D'après la légende, il avait fait serment, étant en danger, de se rendre dans un sanctuaire de ces régions et y était allé bien qu'on fût en plein hiver, d'où son mal. Pour regagner Calais, il dut se déguiser en marchand et traverser l'Angleterre[1]. Mais le désir de jouer un rôle le harcelait, selon son propre aveu; il ne se croyait jamais assez élevé en dignité et son esprit n'était jamais en repos. Le concile de Bâle tenait alors ses assises; il s'y rendit et prit le parti de la majorité des Pères qui, ainsi qu'on l'a vu, s'élevaient contre la légitimité et l'autorité d'Eugène IV; l'antipape Félix V en fit son secrétaire et l'envoya auprès de l'empereur en qualité d'orateur; Frédéric III aimait les humanistes; il se prit d'affection pour le jeune homme, admira son talent poétique et le couronna poète; sans doute pensait-il aussi qu'il lui serait de quelque aide dans ses projets sur l'Italie, car, malgré l'incertitude de son pouvoir en Allemagne, il n'abandonna jamais la pensée de se faire reconnaître au delà des monts. Piccolo-

1. *Opera inedita*, publiés par J. Cugnoni, Rome, 1883, p. 26. — Cf. *Opera omnia*, Bâle, fol. 756.

mini devint dès lors et demeura partisan décidé de l'Empire; son influence s'exerça constamment en faveur de l'Allemagne[1] et les contemporains ont constaté que ce fut de son temps que les Italiens commencèrent à se vêtir à l'allemande ; depuis, selon les circonstances, ils suivirent les modes françaises ou espagnoles.

Piccolomini publia des écrits de propagande en faveur du concile et du pape de Bâle, mais, quand il vit que le pape romain affermissait son autorité, il se détacha de ses adversaires et tenta même un rapprochement entre Rome et l'empereur d'Allemagne. Eugène IV ne lui pardonnait pourtant pas son hostilité et Piccolomini fut prévenu que, s'il se rendait à Rome, il risquait sa tête ; il y alla pourtant en 1445, et son audace lui réussit ; ce grand séducteur, comme il avait conquis l'empereur, conquit le pape qui comprit tout de suite le profit qu'il pourrait tirer d'un négociateur si délié, si convaincant et si bien en cour ; il devint secrétaire d'Eugène IV, tout en restant secrétaire de l'antipape et de l'empereur. Eugène IV le chargea de négocier avec Frédéric III, et le résultat de ses démarches fut la visite que l'empereur fit au pape en 1452.

A ce moment, Piccolomini n'était pas encore entré dans les ordres, car, ainsi qu'il l'avoue, il « craignait la continence ». Mais il savait que ce serait un excellent moyen de se pousser ; l'âge venait et il était malade. Il se fit donc ordonner diacre le 15 février 1447, étant en

1. « *Me theutonicum magis quam italicum cardinalem esse* »... devait-il dire plus tard. Ailleurs : *Æneas Germanorum semper et laudator et defensor extitit* (*Commentarii*).

Allemagne. Nicolas V s'empressa, dès le 19 avril, de le nommer évêque de Trieste; trois ans après, le 23 septembre 1450, il devenait évêque de Sienne, sa patrie. Pourtant Nicolas V redoutait l'activité fébrile de ce prélat si pressé d'arriver; en vain reniait-il ses paroles passées, sa polémique contre le Saint-Siège romain; le pape qui avait contribué à sa conversion et, dit Piccolomini, devait bien connaître sa bonne foi[1], ne lui accorda pas la pourpre cardinalice qu'il lui avait jadis formellement promise. Æneas Sylvius avait écrit, dans son *Histoire du Monde*, que les hommes promettent facilement les choses qu'ils pensent ne devoir jamais être réalisables, et il en fit l'expérience. Il jugea donc qu'il avait mieux à faire en Allemagne qu'en Italie, et il y séjourna jusqu'en 1455. A peine était-il revenu que Calixte III, nouvellement élu, le créa cardinal, le 17 décembre 1456.

Dix-huit mois après, il se trouvait à Viterbe afin de se soigner et de fuir les chaleurs de Rome, lorsqu'il apprit la maladie de son premier bienfaiteur, le cardinal Capranica, à qui chacun attribuait la tiare après Calixte III; il revint en hâte; Capranica mourut, en effet, le 14 août 1458, peu de jours avant le pape, et ce fut Piccolomini qui monta sur le trône de saint Pierre.

Pie II était petit de taille; il y avait de la sévérité dans son regard; les fatigues et les privations qu'il avait endurées au cours de ses nombreuses pérégrinations, d'autres causes peut-être, l'avaient fatigué et affaibli; ses traits marquaient avant l'heure l'usure d'un organisme pourtant robuste. Il était presque chauve.

1. Bulle *In minoribus* du 26 avril 1463.

A cinquante-trois ans, il semblait un vieillard et son apparence justifiait les appréhensions qui s'étaient manifestées lors de son élection. Frugal, comme la plupart de ceux dont l'activité intellectuelle est grande, il dépensait fort peu pour sa table, 6 à 8 ducats par jour, disait-on; c'est ce que dépensera plus tard Adrien VI, mais il venait après une période de prodigalité, il était étranger et les Romains le critiquèrent vivement, tandis qu'ils louèrent Pie II. Son cuisinier recevait un ducat par mois. Les registres pontificaux nous apprennent que Pie II, pour frugal qu'il fût, faisait venir son vin de loin, de la côte dalmate[1]. Il dormait peu, cinq ou six heures lui suffisant; levé avant le jour, il commençait de bonne heure à travailler; son attitude envers ceux qui l'approchaient était affable et digne en même temps; il tenait beaucoup aux égards dus à son rang; deux cardinaux n'étant pas descendus de cheval à son approche, il les gourmanda vivement. Sa grande joie était d'entendre lire. Il avait le sens pratique des affaires; dans une lettre à Gaspar Schlick, chancelier de l'Empire, il lui dit qu'il préfère « l'œuf d'aujourd'hui à la poule de demain ».

Sa connaissance des hommes était grande et il les méprisait comme il arrive si souvent à ceux qui les ont beaucoup fréquentés[2].

1. Rome, *Archiv. di Stato, Archiv. Camerale, Maggiordomo*, vol. 1459-1460.

2. Æneas Piccolomini, *Opera inedita*, p. 541. — *Commentarii, passim*, — Cf. Carlo Fea, *Pie II, P. M.* Rome, 1823. — Pietro Collazio Apollonio, *Il Libro delle epistole Pio II...* Novara, 1877. — *Liber rubeus diversorum memorabilium inceptus annus 1460 in civitate Senarum* (*Archiv. Vat.*, Arm.-IV, c. 3, n. 1).

Ce qui le distingue de ses contemporains et en fait une manière de précurseur, c'est son goût pour la nature; il en appréciait le charme avec délices et un sentiment très délicat; ses descriptions de sites et de scènes champêtres rappellent celles de nos écrivains modernes qui en ont dépeint la séduction avec le plus de sincérité et de couleur, elles n'ont rien de commun avec les descriptions convenues et livresques de la plupart des auteurs de ces temps; il semble qu'il n'avait de satisfaction qu'en étant aux champs; il aimait à visiter ses jardins et à aller prendre un repas champêtre aux environs de Rome, dans quelques-unes de ces retraites que l'austérité des lieux avoisinants rend plus attrayantes, qu'égayent un lac, comme le tranquille miroir de Nemi, ou des eaux jaillissantes comme à Tivoli; il se qualifiait lui-même « *Sylvarum amator* »; les bois lui étaient familiers, il se plaisait à y errer le jour tout en s'occupant des affaires; une inscription rappelle, non loin de Sienne, qu'au pied d'un arbre, en face d'une vue splendide, le pape passait des heures à trancher des différends ou à se faire exposer les cas que l'on avait peine à résoudre. A Viterbe, il parcourait tout le jour les champs et les bois; il prenait souvent ses repas en plein air, au bord d'une eau courante, sans manquer pour cela, a-t-il soin de dire, à ses devoirs officiels, comme les consistoires et la signature; il recevait en se promenant les ambassadeurs et ceux qui avaient à lui présenter des suppliques.

Débuts du pontificat.

Son couronnement eut lieu le 3 septembre 1458 ; cette cérémonie n'allait pas, on l'a vu, sans quelque danger pour le nouvel élu ; de même que Calixte III et ses prédécesseurs, Pie II faillit y perdre la vie ; au moment où il s'apprêtait à descendre de cheval devant Saint-Jean de Latran, la foule se précipita pour se saisir de sa monture ; on se battit autour de lui à coups de sabre et s'il échappa, ce fut, dit-il, grâce uniquement à la divine Providence ; cependant on avait promis et l'on remit aux caporioni et au peuple 600 florins pour prix du cheval et du baldaquin[1]. Le peintre Benozzo Gozzoli peignit les étendards et « plusieurs choses » ; il reçut en retour 250 florins. Dès le 1er septembre, Pie II avait confié la garde du château Saint-Ange à l'un de ses neveux, Antonio Nanni Piccolomini, qui entra en fonctions le 9 septembre 1458[2]. Un peu plus tard, Antonio devint capitaine des armées pontificales ; alors le pape lui donna, comme sous-gouverneurs du château, deux autres de ses neveux, car la forteresse lui semblait de trop d'importance pour n'en pas confier la garde à des personnes sûres. L'étendard que le nouveau gouverneur hissa sur la tour centrale du château était l'œuvre de Benozzo Gozzoli et représentait les armes du pape, d'ar-

1. *Int. et Existus*, vol. 441, c. 120.

2. Antonio Nanni était le fils d'une sœur du pape, Laudomia, et de Nanni de Pietre Todeschini. Voir plus loin.

gent à la croix d'azur chargée de cinq croissants d'or.

Pie II suivit la pente commune ; il favorisa, dès son couronnement, sa famille. L'une de ses sœurs, Laudomia, avait épousé Nanni di Pietro Todeschini, natif des environs de Sienne ; Pie II l'autorisa à prendre le nom de Piccolomini. Ils eurent plusieurs enfants :

Antonio, le gouverneur du château Saint-Ange, qui devint bientôt grand justicier du royaume de Naples et épousa une fille naturelle du roi Ferdinando, qui mourut en 1461 ; la ville d'Amalfi lui fut promise en dot ; en 1463, il eut le duché de Celano.

Andrea reçut le fief de Castiglione della Pescaia.

Jacobo reçut la seigneurie de Montemarciano.

Francesco devint archevêque de Sienne et cardinal en 1460.

Un autre des parents du pape (par sa mère), Nicola Fortiguerra, devint également cardinal en 1460 et chef des troupes pontificales.

Le majordome du palais était un Piccolomini, Alessandro Mirabelli, associé de la banque Spanocchi ; il fut nommé en outre gouverneur de Frascati. Jacobo Ammanati fut créé évêque de Pavie et cardinal[1]. Le confident intime du pape était Gregorio Lolli, fils de sa tante Bartolommea. Quant aux deux sœurs du pape, il les combla ; en 1461, par exemple, elles reçurent 400 florins, plus des esclaves qui coûtèrent 772 florins et 58 livres d'argenterie[2]. Ces esclaves, qui venaient d'Afrique, quelquefois d'Orient, recevaient générale-

1. Jacobo di Volterra ou Volterrano a écrit sa biographie. Voir p. 365.

2. *Int. et Exitus*, vol. 441.

ment un salaire[1] ; tel est le cas de ceux-ci. En 1469, Pie II paie 165 ducats à celui qui construit le palais de sa sœur Costanza[2].

Excepté ces faiblesses, Pie II se montra observateur rigide de la discipline et défenseur des biens de l'Église ; il punit avec rigueur la simonie et s'efforça de refréner la licence du clergé ; deux évêques furent privés de leurs revenus et même de leurs titres, l'un parce qu'il fabriquait de la fausse monnaie, vendait des bénéfices et conférait les ordres pour de l'argent, l'autre à cause de son inconduite. Mais le mal était profond. L'évêque de Torcello, Domenico de Dominici, dans le discours qu'il prononça, conformément à l'usage, avant l'ouverture du conclave où Pie II fut élu, s'était désolé de la dépravation du clergé. « Les clercs sont un objet de scandale et de dérision pour les laïcs, dit-il ; la discipline a vécu, l'autorité de l'Église s'avilit, l'efficacité des sentences ecclésiatiques s'affaiblit. Qui réformera la curie romaine ? »

Pie II avait juré au conclave, ainsi que les autres cardinaux, que, s'il était élu, il donnerait ses soins à la réforme du clergé. Comme tous ses successeurs, il s'en occupa, nomma des commissions et, comme tous ses successeurs jusqu'au concile de Trente, il n'aboutit pas; le cardinal de Cusa et l'évêque de Torcello lui présentèrent un rapport; avant de partir pour Mantoue, il réorganisa la curie et, à son retour, ordonna une enquête minutieuse sur les monastères

1. Voir notre ouvrage *La Femme italienne*, p. 211.

2. *Int. et Exitus*, vol. 458. A sa mort, il laissa 13 462 florins à des parents et à l'un de ses secrétaires, Domenico Lolli.

romains. Ce fut tout. Comment aurait-il pu obtenir un résultat, alors que des cardinaux puissants tels que Borgia et Jouffroy donnaient de néfastes exemples et s'opposaient à toute réforme, soutenus d'ailleurs ostensiblement ou en sous-main par presque toute la curie et le clergé ? Un scandale qui éclata vers ce temps montre à quel point de corruption on en était venu.

Le comte d'Armagnac avait demandé à l'évêque d'Alet de l'autoriser à épouser sa propre sœur ; l'évêque y consentit, moyennant 24 000 écus sur lesquels il ne reçut d'ailleurs que 17 000 ; pour obtenir le bref nécessaire, l'évêque s'était adressé au cardinal Borgia et à Jacobo Volterrano[1], auxquels il remit une partie de la somme ; ceux-ci, ayant demandé une dispense pour un mariage au quatrième degré, l'obtinrent aisément, puis on remplaça quatrième par premier. Cette transaction avait été engagée sous le pontificat de Calixte III ; sa mort la fit traîner, en sorte qu'il fallut avoir recours à un prélat de la curie qui se trouvait à Florence ; celui-ci réclama à son tour 4000 ducats, ce dont s'indigna le comte qui, dans sa candeur, vint trouver le pape Pie II aux bains de Macereto pour se plaindre. On juge de sa stupeur! Il fit enfermer l'évêque dans le couvent des moines du mont Oliveto, bien que le cardinal Jouffroy eût pris chaudement sa défense, et priva Jacobo Volterrano de son office de secrétaire.

Les moines n'observaient non plus aucune mesure ; à Sienne, ils entraient ouvertement dans les couvents, et

1. Secrétaire apostolique, évêque d'Aquino, historien. Il a composé des commentaires sur son temps publiés pour la première fois en 1506 à Milan. Jacobo retrouva d'ailleurs bientôt la faveur pontificale.

il fallut un bref pour les en empêcher; il en était de même à Venise, à Forli, à Brescia. Comme la plupart des érudits et des personnes éclairées, Pie II tenait en petite estime la foule ignorante et avide qui peuplait les monastères et les couvents ; il le laisse paraître dans ses commentaires. S'il avait eu l'appui du Sacré Collège, peut-être aurait-il pu arriver à un résultat, mais il était mal soutenu, voire même combattu. Les papes de la Renaissance éprouvèrent les mêmes difficultés et, s'ils réussirent, c'est qu'ils eurent pour les aider la force de l'opinion publique.

Le voyage du pape a Mantoue.

Un courant irrésistible poussait alors toute la cour pontificale, le monde érudit, une partie du clergé à considérer la guerre contre les Turcs comme une nécessité et un devoir; le nouveau pape ne pouvait se soustraire à l'obligation de prendre la tête du mouvement. En comprenait-il l'inanité? Lui qui avait tant fréquenté les cours allemandes, constaté les inimitiés irréductibles des princes tant en Italie que dans le reste de l'Europe, se flattait-il de l'espoir que la chrétienté s'unirait pour recommencer une croisade? Ne connaissait-il pas les Vénitiens ? Ne savait-il pas que les ressources du Saint-Siège ne suffiraient jamais à constituer une armée ? La grande utilité d'arrêter les progrès de l'Islamisme lui fit croire sans doute qu'il triompherait de tous les obstacles, et il se jeta dans cette entreprise avec tant d'ardeur qu'il y épuisa ce qui lui restait de forces.

Dès le 13 octobre 1458, il lança une encyclique convian à Mantoue tous les princes de la chrétienté afin de s'y concerter sur l'organisation de la croisade. Mais il importait, avant tout, que le Saint-Siège cessât d'être menacé et eût toute liberté d'action; à cet effet, Pie II se résigna à signer un accord avec le prétendant au trône de Naples, Ferdinando ou Ferrante, le 10 novembre 1458, par lequel il le reconnaissait souverain légitime du royaume et lui donnait l'investiture; en retour, Ferrante lui restituait Bénévent, lui promettait la cession de Terracine dans dix ans, s'engageait à lui payer la cens dû par le royaume et à fournir des troupes à l'Église. Ferrante s'empressa de se faire couronner à Barletta par le cardinal Latino Orsini. S'étant concilié cet ennemi, le pape entreprit Piccinino qui, lui aussi, menaçait la sécurité de l'Église[1]; il occupait Assise et Spolète et avait une armée, alors que le Saint-Siège n'en avait pas. Ferrante prêta son aide, Piccinino se retira de Spolète et offrit de vendre Assise; le marché fut conclu à 30 000 ducats. Restait à s'assurer de la tranquillité de Rome. Le 16 décembre 1458, le pape nomma préfet de la ville Antonio Colonna, prince de Salerne, frère du cardinal Prospero; il acquittait ainsi une dette et s'assurait le concours d'un homme énergique. Il en était besoin; déjà l'hostilité se faisait jour; on exploitait contre le pape l'enthousiasme même des Romains; le bruit avait été répandu que le pape comptait s'éloigner pour une période qui pouvait être fort longue; que le voyage projeté à Mantoue en vue du congrès n'était pour lui qu'un prétexte à s'éloigner définitivement de Rome;

1. Jacope, fils de Nicola, dont il a été parlé plus haut.

qu'en fait Pie II n'aspirait qu'à établir la papauté à Sienne, sa patrie, loin de l'insécurité de Rome, ou peut-être même en Allemagne où il avait tant d'attaches. En outre, qu'adviendrait-il si le pape, dont la santé était si frêle, succombait au loin ? La tradition exigeait que le nouveau pape fût élu à l'endroit même où son prédécesseur était mort; on avait considéré comme une infraction grave à cette règle, et pleine de conséquences, que le conclave qui élut Nicolas V se fût réuni dans l'église S. Maria sopra Minerva, alors qu'Eugène IV était mort au Vatican, bien qu'il y eût pour cela des raisons péremptoires ; que serait-ce s'il s'agissait d'une autre ville !

Si l'élection avait lieu hors de Rome, l'élément étranger acquerrait plus de force, et les Romains songeaient avec terreur que peu s'en était fallu qu'au dernier conclave un Français devînt pape. Les femmes se désolaient, les hommes s'emportaient, la jeunesse s'agitait. Il fallut aviser. Le pape prit certaines précautions pour que la tranquillité ne fût pas troublée[1]. Le fameux cardinal Nicola da Cusa, un Allemand, qui venait d'arriver, reçut le vicariat de la ville ; il devait, au reste, quitter Rome peu après ; le 15 janvier 1459, l'évêque de Mantoue, Galeazzo Cavriani, fut nommé gouverneur de la ville ; le château Saint-Ange, dont la garde, on l'a dit, avait été confié au neveu du pape, Antonio Nanni Piccolomini, fut copieusement approvisionné de vivres et de munitions ; on y amena du bois par le fleuve, on rasa les maisons adjacentes ; le peintre Paolo Mariano, autrement dit Paolo Romano, fut chargé de transporter

1. Theiner, vol. III, n° 350, p. 407 ; n° 351, p. 409.

des boulets dans la forteresse ; on y apporta 2 240 traits d'arbalète. Le pape, ayant fait fondre trois bombardes, en appela une *Silviam* en souvenir de son père, une autre *Victoriam* en souvenir de sa mère et la troisième *Æneam*. Campanus fit des vers sur elles.

Un bref en date du 1er janvier 1459 rassurait les Romains sur le trouble administratif que pourrait provoquer l'éloignement de la curie ; Pie II leur promettait en même temps un prompt retour.

Les barons furent réunis au Vatican et, conformément à une ordonnance qu'il venait de publier, le 30 décembre précédent (1458), le pape leur imposa de rester en paix pendant une année, si le Saint-Siège l'ordonnait ainsi ; le tableau qu'il fait, à cette occasion, de la vie romaine, est navrant : meurtres, pillages, batteries semblent s'être succédé sans trêve[1]. Quel changement cinquante ans plus tard, au temps de Léon X ! Ce ne sera plus alors que fêtes et pompeuses cérémonies se succédant quotidiennement ; de luttes sanglantes il ne sera plus question ; la transition entre le moyen âge et la Renaissance n'a nulle part été si rapide ni si complète.

Le 20 janvier 1459, le pape quitta le Vatican pour se rendre à Sainte-Marie Majeuré où il voulait accomplir certaines dévotions ; deux jours après, le lundi 22 janvier, il partait de sa capitale, se dirigeant vers Pérouse ; ordre avait été donné de réparer les ponts et les chemins et de tout préparer en vue du voyage du pape[2] ; les cardinaux d'Estouteville, Alain, Calandrini, Barbo, Colonna,

1. Theiner, vol. III, p. 407, n° 349.

2. Theiner, vol. III, n° 352, p. 410. Le 9 décembre 1458, le pape nomme un fourrier « pour s'occuper des logements et des vivres ».

Borgia l'accompagnaient ; son voyage fut une marche triomphale ; on l'acclamait, on lui faisait fête ; il dut ressentir pleinement les joies de la popularité ; pour bien montrer sa confiance dans la fidélité des populations au milieu desquelles il passait, il ne se faisait escorter, contrairement à ses prédécesseurs, que d'un petit nombre d'hommes. A la vérité, à son retour, Pie II dut en user tout autrement.

L'orgueil de contempler le souverain pontife et l'espérance toujours déçue, mais jamais éteinte, qu'il ramènerait la prospérité, attiraient vers lui ces foules à l'enthousiasme facile. Pie II raconte lui-même en ces termes une de ces réceptions : « Le pape traversa le Tibre sur un pont de bois nouvellement construit, couvert de lierre et de verts rameaux. Les populations se portaient à sa rencontre ; les prêtres, dans leurs vêtements sacerdotaux, lui souhaitaient une vie heureuse ; les enfants, les femmes, couronnés de laurier, agitant des rameaux d'olivier, faisaient des vœux pour son bonheur. Ceux qui réussissaient à toucher ses vêtements s'estimaient heureux, les routes étaient pleines de monde et toutes vertes des herbes et des feuillages qu'on y avait semés, les places des villages étaient tapissées d'étoffe, les temples du Grand Dieu ornés de façon particulière. »

Tout alla bien jusqu'à Narni ; à peine entrait-il dans cette ville que la populace, voulant s'emparer du dais somptueux que l'on portait au-dessus du pape, se rua si violemment sur le cortège qu'elle le dispersa et que Pie II faillit être foulé aux pieds ; il vit luire, dit-il, l'éclair des épées. Depuis lors, le dais fut supprimé et le pape voyagea dans une litière dont les porteurs se

relayaient tous les cinq cents pas, car chacun tenait à participer à cet honneur. Le cortège s'arrêta à Spolète où vivait une des sœurs du pape, puis à Assise et parvint le 1er février à Pérouse, « le joyau le plus précieux de l'Église romaine », écrivait le pape. Il y fit son entrée aux cris de « Vive le pape », revêtu de tous les ornements pontificaux, porté dans une litière et sous un dais de pourpre; douze chevaux blancs, dont les brides étaient dorées, étaient conduits en main devant lui. Le cardinal Borgia marchait à ses côtés, ainsi que le cardinal Barbo, deux futurs papes, et le cardinal Prospero Colonna, neveu de Martin V. Toute la ville s'était rendue à sa rencontre avec des étendards; les femmes contemplaient le cortège du haut des terrasses des maisons. On avait fait peindre tout exprès sur des oriflammes les armes de l'Église et celles du pape. Le lendemain 2 février, le pape célébra la fête de la Chandeleur. Afin de se faire bien venir des riches marchands, Pie II ordonna au gouverneur, l'évêque de Corneto, d'étudier s'il ne conviendrait pas d'accéder à la demande des lainiers qui souhaitaient être admis parmi les arts majeurs[1].

Le pape demeura plus de deux semaines à Pérouse, du 1er au 19 février 1459; sa santé l'obligeait à ces lenteurs, et aussi le désir d'aplanir certaines difficultés avec les Siennois avant de se rendre parmi eux comme il en avait le dessein. Les Siennois avaient un gouvernement populaire; comme à Florence, les nobles

1. Theiner, vol. III, n° 354, p. 411. — Graziani, *Cronaca della città di Perugia*, dans *Archiv. Stor. Ital.*, vol. 16, Florence, 1850, p. 69-70. — Mariotti, *Saggio di Memorie... della città di Perugia*, Pérouse, 1806, p. 534.

en étaient écartés; or, Piccolomini faisait partie de la noblesse et les Siennois redoutaient qu'à la faveur de l'enthousiasme que sa présence ne manquerait pas de provoquer, un mouvement de réaction ne se produisît; déjà, lors de son élection, la joie avait été si grande à Sienne qu'on avait admis les membres de la famille Piccolomini à participer au gouvernement[1], mais cette concession ne suffit pas au pape qui adressa à la balie, le 25 novembre 1458, une lettre la mettant en demeure de réintégrer tous les nobles dans leurs droits; il déclarait que, s'il n'était pas fait droit à cette demande, il ne chercherait certes pas à nuire à la ville, mais ne lui ferait pas tout le bien qu'il projetait et ne passerait pas par Sienne lors de son voyage. Cette menace troubla fort les habitants, et des négociateurs furent envoyés au pape à Pérouse; Pie II ne voulait pas céder ni s'engager à ne pas soulever la question s'il venait à Sienne; les Siennois, de leur côté, acceptaient de ne plus exclure la noblesse des emplois, mais en y mettant certaines conditions.

Pie II se dirigea néanmoins vers Sienne après avoir quitté Pérouse, car il tenait à revoir, étant pape, la petite ville de Corsignano où il était né, et Sienne où il avait vécu dans la médiocrité[2]; Corsignano (Pienza), qui comptait quelques centaines d'habitants, devint un évêché qui demeura en quelque sorte la propriété de la famille des Piccolomini pendant près de cent ans; le pape y revit avec attendrissement les compagnons de

1. Muratori, vol. XXIII, fol. 770.

2. Le 28 mars 1459, versement à une banque de 800 florins, équivalant à 4000 livres siennoises, pour les frais du pape.

son enfance et ses premiers maîtres; le 22 février 1459, il célébra la messe dans la petite église qui s'élevait au sommet de la colline sur laquelle s'étageait le village. Le pape donna ordre de la remplacer par une cathédrale et fit en même temps bâtir un palais que l'on y voit encore. Après trois jours de repos, il repartit pour Sienne, située à quelques kilomètres, et y fit son entrée le 24 février 1459. On y était inquiet, mécontent de la persistance du pape à vouloir s'immiscer dans les affaires de la commune, dicter la loi. Cependant Pie II prodiguait les faveurs; l'évêché fut transformé en archevêché[1]; la Rose d'or fut remise à la balie[2], les membres de la noblesse reçurent postes et distinctions « et devinrent fort riches ».

Les ambassadeurs de quelques-uns des souverains auxquels le pape avait demandé de se rendre à Mantoue le rejoignirent à Sienne; il en arriva de Bohême, d'Espagne, de Hongrie, et même du Portugal, mais les principaux manquaient. La ville regorgeait de nouveaux venus; il en résultait que la vie enchérissait, ce qui n'était pas fait pour disposer favorablement les Siennois envers le pape. On discutait toujours sur le cas des nobles; Pie II continuait à se montrer intransigeant et à

1. Bulle *Triumphans*, du 22 avril 1459.

2. Cette Rose fut déposée dans le trésor du Dôme. Les Roses d'or coûtaient déjà fort cher. En juin 1459, il fut payé 329 florins pour l'or et l'argent qui avaient été employés dans la fabrication d'une épée et d'une rose; il semble que ce fut à l'empereur d'Allemagne que Pie II les destinait. En 1462, la Rose d'or fut envoyée au roi de Portugal: elle coûta 183 florins, dont 138 pour l'or, 15 pour un saphir, 30 pour la façon. En 1464, elle fut envoyée au duc de Milan et coûta 208 florins, dont 162 pour l'or, 8 pour le saphir, 38 pour la façon. Roma, *Archiv. di Stato*, 1462. — *Int. et Exitus*, vol. 443.

réclamer une entière égalité entre les citoyens; finalement. on décida que les nobles auraient accès à toutes les places, mais à la condition qu'un quart ou un huitième seulement pourraient leur en être attribuées, et Pie II dut se contenter de cette concession. Ce qui montrait d'ailleurs que les craintes des Siennois n'étaient pas sans fondement, c'est que les nobles projetèrent un coup de force auquel le pape refusa de s'associer directement[1].

Pie II s'attarda à Sienne, dont le séjour lui plaisait fort ; il en sentait admirablement la beauté : « C'était, dit-il. le commencement de la douce saison du printemps; tout autour. de la ville souriaient les collines toutes revêtues de fleurs et de feuillages; de luxuriantes moissons croissaient dans les champs. La campagne de Sienne, qui domine la ville, a un aspect amène; les collines s'élèvent doucement, ornées d'arbres fruitiers et de vignes ; elles encadrent les vallées où coulent des eaux qui jamais ne tarissent parmi des prés toujours verts ; partout il y a des bois naturels ou plantés dans lesquels chantent les oiseaux ; il n'est point d'élévation qui ne soit couronnée de magnifiques villas ; ici se voient de beaux monastères habités par de saints hommes, là des maisons à l'aspect de forteresses. »

Il partit, le 23 avril 145[9][2], pour se rendre à Florence; les seigneurs de Rimini, de Faenza, de Forli, d'Imola, qui lui devaient hommage, étaient venus à sa rencontre, ainsi que Galeazzo Sforza, fils aîné du duc de Milan, l'allié

1. *Diarii Sanesi di* Allegretto Allegretti, dans Muratori, vol. XXIII, fol. 769, et *Historia Senensis, Ibid.*, vol. XX, fol. 59.

2. Le 7 mai, style siennois.

de la République florentine ; ils portèrent, très à contre-cœur, la litière du pape qui fit son entrée à Florence le 25 avril 1459. Le vieux Cosme gouvernait encore la ville ; il montra au pape les monuments dont il l'avait ornée et le fit assister à des courses de chevaux et à des combats de bêtes féroces, ou plutôt à leur mise en présence, car elles ne voulurent pas se battre[1]. Les Florentins virent à cette occasion, pour la première fois, une girafe. Dans l'entourage du pape, des intrigues se nouaient, la discorde régnait ; on s'efforçait de l'amener à renoncer à son projet de congrès ; des lettres imprudentes d'un des cardinaux français furent surprises ; les princes italiens se montrèrent mal disposés à entrer en négociations, mais Pie II était tenace, un intelligent obstiné — il s'en trouve, et rien n'est difficile comme de les amener à changer d'avis !

Après huit jours de repos, le pape gagna Bologne (9 mai 1459). La ville était fort émue, car, si elle dépendait du Saint-Siège, elle n'entendait nullement recevoir sa loi ; son esprit d'indépendance s'était manifesté bien souvent, et récemment encore des arrestations et des procès avaient eu lieu. Pourtant, on garda les dehors ; toute la population fit cortège au pape quand il arriva, vers le soir, accompagné de huit cardinaux et de vingt évêques ; il était vêtu de drap d'or et assis dans une litière également drapée de drap d'or ; au-dessus de sa tête on tenait un baldaquin ; le Corps du Christ était porté devant lui ; les principaux magistrats

1. Sur la place de la Seigneurie (*Istorie di Gio. Cambi. Delizie degli Eruditi Toscani*, XX, 369). Sur les courses en Italie, voir notre ouvrage *Études et Fantaisies historiques*, 2e série.

vinrent lui offrir les clés de la ville qu'il leur rendit aussitôt en les confirmant dans leurs fonctions. Mais, en fait, les Bolonais avaient appelé dans leurs murs à la rescousse Galeazzo Maria Sforza, qui vint avec une nombreuse suite de cavaliers et d'hommes d'armes ; les jeunes gens qui entouraient le pape veillaient à empêcher « toute nouveauté », et l'un des orateurs chargés de lui souhaiter la bienvenue, ayant vanté les bienfaits du gouvernement pontifical aux dépens des chefs de la municipalité, « dut s'absenter quelque temps ». Cependant, toutes les rues où le pape passa les jours suivants pour se rendre aux diverses églises étaient tapissées d'étoffes précieuses ; partout il y avait des estrades fleuries et une population enthousiaste. Jamais peut-être on n'appliqua mieux le proverbe italien qui dit : « Il faut baiser les pieds du pape et lui lier les mains ». On remit au pape une coupe d'or contenant 1 000 ducats, de la farine, du vin, du bois et on le défraya de tout ; les cardinaux eurent aussi des présents, ainsi que Galeazzo ; il en coûta à la commune 48 000 ducats.

Le pape a Mantoue.

Le 16 mai 1459, Pie II et sa suite quittèrent Bologne[1], et Galeazzo en repartit de son côté le lendemain. Le voyage se fit dès lors en bateau ; on passa par Ferrare ; Borso, duc de Modène, vint à la rencontre du pape et lui fit fête ; il en attendait beaucoup. il ne reçut rien. Le 27 mai au matin (1459), après quatre mois

1. Muratori, vol. XVIII, fol. 729.

de voyage, on atteignait les marais du Mincio et, bientôt après, la ville de Mantoue dont le souverain, Lodovico Gonzaga, apporta les clés au pape. La réception qu'on lui fit fut ce qu'elle avait été dans les autres villes : somptueuse, bruyante et vaine. Et sa déception dut être grande quand il reconnut que personne n'avait pris au sérieux son projet de congrès européen ; les souverains qu'il avait convoqués s'étaient abstenus ; quelques ambassadeurs seulement se trouvaient là avec les délégués des derniers chrétiens qui luttaient encore péniblement en Morée contre les Turcs. Néanmoins, le pape ne voulut pas en avoir le démenti ; le 19 juin, il déclara le congrès ouvert et fit une belle allocution dans laquelle il expliqua en trois points que la guerre était juste, comment on la ferait et quelles seraient les récompenses de ceux qui y participeraient, mais tout l'été se passa sans qu'il vînt personne[1]. A l'automne, quelques envoyés italiens arrivèrent, dont on fit grand état, en sorte que le pape put tenir séance le 26 septembre 1459 ; on entendit d'éloquentes harangues et les plaintes des réfugiés grecs ; on échangea d'inutiles paroles. Enfin, le 15 janvier 1460, une bulle fut promulguée[2] déclarant que, le 1er avril suivant, une « guerre universelle » serait engagée contre l'Islam « pour une durée de trois ans ». Des indulgences étaient attribuées à tous ceux qui y participeraient pendant au moins huit mois. On pouvait au besoin se faire

1. La preuve que le pape comptait faire un long séjour à Mantoue est qu'il y loua (40 florins) une maison pour y installer la Monnaie (janv. 1460) (*Int. et Exitus*, vol. 443, c. 142).

2. Bulle *Ecclesiam Christi* (RAYNALDUS, ad an 1460, n. 1-7).

remplacer. Les couvents et les monastères devaient envoyer un combattant pour dix nonnes ou moines; des indulgences étaient acquises en ce cas.

Pie II pouvait-il s'imaginer que sa décision aurait une suite; l'échec du congrès ne lui avait-il pas ouvert les yeux? C'était un fin politique pourtant, et qui connaissait les hommes. Voulait-il donner cette satisfaction à l'opinion publique ; fut-il entraîné par les événements ? Sa conduite semble inexplicable.

La bulle se terminait par l'annonce du prélèvement d'une dîme nouvelle d'un huitième sur les chrétiens, d'un vingtième sur les juifs, d'un dixième sur le clergé. Une telle mesure devait provoquer des protestations; le pape s'y attendait; sous son prédécesseur, le clergé de Rouen et l'Université de Paris s'étaient élevés contre des taxes de ce genre, faisant appel du pape au concile. Pour éviter un nouveau conflit mettant en péril le pouvoir absolu du souverain pontife, Pie II publia, trois jours après, le 18 janvier 1460, une bulle par laquelle il déclarait hérétiques et coupables de lèse-majesté ceux qui agiraient de la sorte[1]. Cette bulle était nécessaire, mais elle étonna, car, au concile de Bâle, Æneas Sylvius avait soutenu tout le contraire; l'accession au pouvoir est une excellente école.

Le pape était épuisé et, sans doute, profondément déçu ; il quitta Mantoue le 19 janvier 1460, et alla à Sienne pour s'y reposer et faire, aux environs, une cure thermale; il s'y trouvait encore le 31 janvier[2]. En route,

1. Bulle *Execrabilis*.

2. Le 20 janvier 1460, il fut payé 12 ducats « pour boire » aux trompettes du marquis de Mantoue qui accompagnèrent le pape sur le

d'autres soucis l'assaillirent; le jeune cardinal Borgia, dont le rôle grandissait chaque jour et avec qui il était fort lié, faisait scandale par ses écarts de conduite; il donnait des fêtes, des danses et des banquets fort licencieux dans le palais de Sienne où il s'était installé. Le pape dut même lui adresser, le 11 juin 1460, une lettre de réprimande fort sévère[1].

Situation troublée a Rome. — Retour du pape.

Le 5 mars 1460, Pie II fit sa première promotion de cardinaux; l'attitude des cardinaux français lui était toujours hostile; en outre, le belliqueux cardinal Scarampo groupait autour de lui quelques-uns des vieux cardinaux qui n'avaient pu se consoler de l'échec de leurs espérances; il fallait que le pape se créât une majorité solide; il nomma donc six cardinaux parmi lesquels des amis sûrs et le fils de sa sœur Laudomia, Francesco Todeschini, quoiqu'il fût d'une extrême jeunesse[2]. Le pape avait négocié longtemps pour faire accepter ses choix; néanmoins ils provoquèrent une vive désapprobation. Les six chapeaux avaient été achetés à Florence pour la somme de 96 florins. Le pape acheta en même temps cinq anneaux qui coûtèrent 159 florins[3].

A Rome, la situation était mauvaise; l'absence du

Bucentaure jusqu'à Ferrare. Le 22 janvier, il fut payé 2 ducats aux hommes qui remorquèrent le *Bucentaure* de Ferrare à Malalbergo. Le 23, on était à Bologne. Le 27, à Firenzuola. Le 28, à Florence et à Poggibonsi (*Opera inedita*, p. 40). — Cf. Roma, *Archiv. di Stato, Archiv. Camer. Maggiordomo*, vol. 1459-60.

1. Raynaldus, ad an., n. 31.

2. Il était né le 9 mai 1439 et devint pape sous le nom de Pie III.

3. *Int. et Exit.*, vol. 443, c. 148.

souverain pontife était cause que l'agitation allait croissant. Cependant le blé se vendait à bas prix ; le gouvernement venait d'en acheter à un florin le rubbio, ce qui était bon marché ; mais on craignait pour l'avenir, à cause de la politique du pape à l'égard du royaume de Naples ; de là venaient, on l'a dit, presque toutes les céréales qui alimentaient Rome : si le protégé du pape, Ferrante, avait le dessous, les arrivages pouvaient se trouver entravés, et ce serait la disette ; or sa cause semblait pour lors compromise. D'autre part, les représentants du pouvoir pontifical abusaient de leur autorité depuis que leur maître était loin, et, redoutant des représailles, ils redoublaient de sévérité ; le gouverneur de la ville dut quitter sa demeure du Campo di Fiore pour se réfugier au Vatican.

Les chefs des mécontents étaient deux frères, Tiburzio et Valeriano, dont le père. Angelo di Maso, avait été exécuté avec son fils aîné comme complice de Stefano Porcari. Ils prétendaient n'avoir d'autre pensée que de venger leur père et d'assurer la liberté des Romains ; en fait, ils ne songeaient qu'à piller les maisons, à dépouiller les voyageurs, à séquestrer les hommes pour en tirer de l'argent, à abuser des femmes ; le trouble et la terreur régnaient à cause d'eux, et pourtant le peuple était pour eux, les magistrats capitolins les laissaient faire parce qu'ils croyaient voir en eux les défenseurs de leurs revendications ! Le cardinal de Cusa, dont l'énergie aurait pu leur en imposer, était retourné en Allemagne. Pie II s'étonnait et s'irritait ; le 1er février 1460, il écrivait au sénateur, Francesco degli Arringhieri, lui enjoignant de mettre un terme « à des scan-

dales qui se renouvellent journellement » et, comme le sénateur, mal secondé, trahi même par ses officiers, ne pouvait rien, il adressait aux conservateurs, représentants du peuple, une lettre comminatoire, le 30 mars 1460, dans laquelle il les mettait en demeure de rendre la tranquillité à la ville[1]. « C'est une honte, disait-il, de tolérer si longtemps un pareil état de choses », et il ajoutait que si l'on s'imaginait hâter son retour en laissant la situation empirer, on avait bien tort ; loin de revenir pour imposer la paix par sa présence, il demeurerait à Sienne tant qu'elle ne serait pas rétablie, et appellerait à lui les membres de la curie demeurés à Rome ; paroles imprudentes qui justifiaient les inquiétudes des Romains lors de son départ. Il est vrai qu'on savait bien qu'il n'y avait là qu'une menace, mais le menu peuple pouvait y croire.

Cette lettre, au lieu de ramener le calme, ne fit, en effet, que surexciter les esprits. Plusieurs nobles, Renzo, Rossi, Anguillara, Specchi, prirent ouvertement parti pour les perturbateurs ; ils leur donnaient asile ; la petite ville de Palombara, près de Tivoli, qui appartenait aux Savelli, devint pour eux une place de refuge ; de là ils descendaient dans la plaine pour piller ou ravager les terres et les demeures de leurs adversaires ; parfois même, ils pénétraient dans la ville. Le 16 mai 1460, survint un événement que les chroniqueurs ont pris soin de rapporter en détail, ce qui montre qu'il eut un grand retentissement ; il caractérise d'ailleurs l'état des esprits en ces heures troublées. Un épicier, auquel ses passions avaient valu le surnom de l'*Innamorato*, enleva une

1. Vitale, p. 441.

jeune fille qui allait se marier le surlendemain ; un officier municipal le fit arrêter près du Colisée et mettre en prison. Or, c'était un ami de Tiburzio qui se trouvait alors à Palombara ; ensemble ils avaient accompli plus d'un méfait. Tiburzio accourut donc à Rome avec une quinzaine de compagnons et s'empara en représailles du fils du douanier de S. Eustachio ; puis la petite troupe se réfugia, avec sa capture, dans des ruines du côté de S. Maria del Popolo, d'où elle gagna l'asile du Panthéon ; les gardes du sénateur accoururent, mais Tiburzio s'était barricadé et l'on ne pouvait, au surplus, violer l'enceinte d'une église ; les Romains passaient des aliments aux assiégés, en sorte que l'on dut négocier. L'*Innamorato* fut remis en liberté à la condition d'épouser sur-le-champ la jeune fille compromise et Tiburzio regagna son repaire.

Un autre chef de bande, Bonanno Specchio, avait surgi à Rome ; il ne respectait rien ; un couvent, situé dans le voisinage des murs, fut complètement dévasté.

Pie II comprit que, s'il voulait conserver quelque autorité dans sa capitale, son retour s'imposait : il commença par dépêcher à Rome son neveu, Antonio, chef des milices pontificales, qui arriva à la tête d'un corps respectable de troupes ; mais les séditieux ne désarmèrent pas pour cela : ils se concentrèrent dans le quartier S. Lorenzo in Lucina, puis dans le palais Capranica dont ils firent une sorte de citadelle ; cette fois encore, il fallut négocier ; Tiburzio consentit à se retirer si le premier conservateur et le protonotaire Giorgi Cesarini répondaient de sa vie ; ils durent marcher à ses côtés ; bon nombre de Romains lui firent escorte.

Piccinino se mit de la partie ; il s'était établi à Palombara et multipliait ses incursions ; presque journellement les Romains voyaient, du haut de leurs remparts, brûler quelque ferme. Or, un partisan de Tiburzio, Luca da Tozio, capturé et amené au château Saint-Ange, révéla que Giacomo Savelli, le prince de Tarente, Everso Anguillara, les Colonna, bref les principaux de la noblesse s'étaient entendus avec Piccinino. Et les Romains songeaient que, s'ils se mettaient de leur côté, ce serait la fin de leurs maux !

Le pape, informé, se résolut donc à revenir (10 septembre 1460)[1]. Cependant il ne voyagea qu'à petites journées ; sa santé le lui imposait, et puis il aimait par-dessus tout la vie des champs ; il lui plaisait de loger le soir à l'aventure dans quelque auberge de rencontre, ce qui mettait au désespoir son entourage. Quand le gouverneur de la ville, accompagné de hauts magistrats, vint à sa rencontre, il le trouva mangeant en plein champ, à l'ombre d'un arbre, près d'une eau courante.

A Viterbe, ce qui le frappa malgré ses préoccupations, ce fut l'aspect des lieux en ces jours d'automne ; il décrit longuement son passage à travers une vallée qu'assombrissaient de hauts châtaigniers et où toute une population l'attendait.

L'attitude des Romains n'était pas non plus pour l'engager à hâter son retour. On l'a dit, il tenait les hommes en grand mépris. « Quelle bête est plus cruelle que l'homme, lui échappa-t-il de dire un jour, et quel être est plus changeant ! » Les Romains lui semblaient particulièrement méchants ; il ne pouvait les

1. *Opera inedita*, p. 42.

comprendre. Lorsque les représentants du peuple vinrent lui exposer à Viterbe, le 30 septembre 1460, certaines conditions mises à sa rentrée dans sa capitale, il éclata et leur tint ce langage : « Eh quoi, vous ne payez pas de taxe, vous vendez bien votre vin et votre blé, les charges et les fonctions les plus honorables vous sont réservées, votre ville est la plus libre des villes italiennes et votre seigneur n'est ni un comte, ni un duc, ni un roi, ni un empereur, c'est le vicaire lui-même du Christ sur la terre, et vous vous plaignez ![1] » Les Romains n'en trouvaient pas moins qu'ils étaient fort mal gouvernés, que les temps étaient durs et qu'on faisait souvent bon marché de leurs droits.

Aussi, quand Pie II fit son entrée dans Rome, le 5 octobre 1460, ce ne fut pas sans escorte, comme au départ, quand il se fiait à l'affection de ses sujets, mais entouré de cinq cents cavaliers que lui avait prêtés le duc de Milan. Sa litière était portée par des jeunes gens dont plus d'un ne cachait pas son hostilité au régime. Avant de rentrer au Vatican, il fit un séjour de deux jours à Sainte-Marie Majeure. Il y avait vingt et un mois qu'il était parti.

Pensant rétablir la bonne harmonie entre les Romains, il décréta une amnistie générale dont seuls étaient exclus les homicides, les voleurs et les hérétiques. Tiburzio en profita, malgré ses méfaits[2]; il n'en continua pas moins ses intrigues; il aurait, dit-on,

1. Le texte de la harangue qui est fort longue se trouve dans les *Commentarii*, liv. IV. Pinzi le donne en italien, vol. IV, p. 169.

2. Theiner, vol. III, p. 415; n. 361. Ordonnance défendant les violences, 2 novembre 1460. Bulle contre les homicides *Ad retinendos*, 28 janvier 1461.

comploté de surprendre le pape dans son palais, si la pensée qu'il s'échapperait par le couloir qui menait au château Saint-Ange ne l'avait détourné de ce projet ; alors il songea à soulever les Romains, comme si les Romains étaient encore capables de montrer quelque énergie, et, dans ce dessein, il pénétra dans la ville à la tête de deux ou trois cents partisans, criant : « Vive la liberté! » On les regarda passer, et les troupes pontificales les mirent facilement en fuite; un officier au service du pape, Malvicino, se lança à leur poursuite avec six cents hommes ; une récompense de 500 ducats était promise à celui qui ramènerait Tiburzio vivant, de 200 s'il était mort. Malvicino s'empara de lui, ainsi que de Bonanno Specchio, et ils furent pendus avec Cola Rossi devant le Capitole, la veille de la Toussaint. Le pape demeura en prière, dit-il, tout le temps de leur exécution. Le 27 mars suivant (1461), onze des brigands qui avaient leur repaire à Palombara subirent le même sort, et les optimistes purent se flatter que le pontificat s'achèverait en paix.

Au surplus, Pie II allait distraire les Romains en leur offrant ces pompeuses cérémonies dont ils goûtaient tant le charme.

Cérémonies et épisodes divers.

Le 29 juin 1461, le pape canonisa Catherine de Sienne dont les reliques avaient été déposées dans l'église S. Maria sopra Minerva[1].

Presque au lendemain de sa mort, la voix publique

1. Bulle *Misericordias* du 29 avril 1461.

avait déclaré sainte cette femme dont l'influence fut grande sur la papauté et qui s'était faite si hardiment l'interprète de ses contemporains, mais les Franciscains avaient empêché la glorification d'une Dominicaine, et il fallut la ténacité de Pie II pour triompher de leur résistance ; il tenait à honneur, étant Siennois, de procéder à la canonisation d'une Siennoise, il le confesse dans ses mémoires. Dans les consistoires des 8 et 15 juin 1461, il déclara sa décision et régla le détail de la cérémonie, sans égard à la dépense qui s'éleva à près de 3 000 ducats. Pie II y trouva l'occasion de prononcer quelques-unes de ces allocutions où il excellait ; il composa même des hymnes en l'honneur de la nouvelle sainte.

Un peu plus tard arriva la reine de Chypre, Charlotte de Lusignan[1]. Elle était montée sur le trône en 1458 et avait épousé le prince Louis, fils du duc de Savoie, le 7 octobre 1459, mais son frère adultérin, Jacques, soutenu par le sultan d'Égypte, l'ayant chassée, elle s'était réfugiée à Rhodes ; il lui fallut bientôt chercher un autre asile, et elle vint à Rome demander à Pie II son appui. Cette visite lui était importune, car il avait d'autres occupations que de replacer sur son trône une souveraine expulsée et mal vue d'ailleurs par les Vénitiens ; il envoya donc le cardinal d'Estouteville à Ostie pour l'engager à continuer sa route, mais la reine insista et, remontant en bateau le Tibre, débarqua, le 14 octobre 1461, près de l'église Saint-Paul ; neuf cardinaux l'y attendaient. Le lendemain, elle entra dans la ville,

1. William Miller, *Essays on the Latin Orient* (*Balkan Exiles in Rome*). Cambridge, 1921.

vêtue d'un costume à la française ; elle avait la taille moyenne, raconte le pape, le regard doux, le teint brun et mat, de la séduction, mais elle parlait trop « comme font les Grecs ». Pie II la reçut siégeant en consistoire ; elle voulut se précipiter à ses genoux, le pape l'en empêcha. Là se bornèrent, au reste, ses faveurs ; quand il lui donna audience dans la chambre « du perroquet », il la traita le plus froidement du monde et refusa de lui accorder l'argent qu'elle sollicitait en dédommagement des pertes que les pirates lui avaient fait subir. Charlotte resta à Rome jusqu'au 29 octobre 1461, n'ayant d'autre satisfaction que de visiter les monuments ; quand elle partit, le pape lui donna un léger subside et cinquante hommes d'escorte. En Savoie, où elle se retira, elle n'eut pas meilleur accueil.

Cette même année, au mois de janvier, les Romains avaient vu avec surprise des ambassadeurs persans et le « despote de Morée ». Ce « despote », Thomas Paléologue, était d'ailleurs possesseur d'un précieux dépôt. Après avoir, avec ses frères, disputé quelque temps la Morée aux Turcs, il avait dû abandonner son dernier refuge, Patras ; il en emportait une inestimable relique, la tête de l'apôtre saint André que l'on disait avoir subi le martyre dans cette ville ; pensant en faire un argument décisif pour obtenir l'appui du Saint-Siège, il l'offrit au pape dès son arrivée à Ancône ; s'il n'eut pas l'appui qu'il souhaitait, il obtint au moins d'achever sa vie en paix dans l'hôpital S. Spirito où il mourut le 12 mai 1465 ; il avait reçu, en 1460, la Rose d'or[1].

1. Le 14 juin 1465, le pape Paul II fit remettre « aux fils du despote de Morée » une somme de 900 florins pour leur entretien.

La relique avait été transportée d'Ancône au château de Narni ; c'est là que le cardinal Bessarion, le cardinal Oliva et le nouvel élu, Francesco Piccolomini, allèrent en prendre possession dans les premiers jours du printemps de 1462 ; le dimanche des Rameaux, qui tombait le 11 avril, elle fut remise officiellement entre les mains du pape ; une estrade avait été préparée le long de la voie Flaminienne, dans un champ voisin du pont Molle ; deux escaliers y donnaient accès ; le pape, suivi de tout ce que Rome comptait de considérable, se rendit au matin en ce lieu ; le clergé, habillé de blanc, l'y attendait et c'était, dit-il, un spectacle charmant que ces robes blanches au milieu de la verdure des prés. Sa passion pour les cérémonies imposantes lui avait suggéré de transporter les têtes des deux apôtres saint Pierre et saint Paul au-devant de celle de saint André comme un hommage de bienvenue. mais le poids des châsses fut un obstacle à ce projet bizarre. Bessarion, que son aspect vénérable et majestueux et son passé désignaient pour remplir un rôle en cette occasion, et qui, au surplus, personnifiait l'Orient, monta d'un côté sur l'estrade, portant la relique, tandis qu'à l'autre extrémité, le pape, « pleurant de joie et de dévotion », gravissait les degrés opposés ; les airs s'emplirent des chants du clergé ; Pie II se prosterna, adressa au chef de saint André une allocution dont il s'est plu à conserver le texte dans ses mémoires, puis, ayant accompli certaines dévotions, il reçut le reliquaire des mains du cardinal. Un *Te Deum* fut chanté par l'assistance, puis on se remit en route lentement vers Rome. Le pape souffrait de la goutte, comme à son ordinaire ; il tint néanmoins à faire

PALAIS BORGIA. VIA CAVOUR.

(Lucrèce Borgia y habita.)

PL. XIII, PAGE 389.

à pied tout le chemin, portant la relique ; dix-sept cardinaux suivaient, également à pied, avec des palmes à la main (quatre étaient malades). On s'arrêta à S. Maria del Popolo, où la relique fut déposée pour la nuit.

Le lendemain, 12 avril 1462, le pape vint la reprendre pour la transporter à Saint-Pierre ; mais, au lieu de s'y rendre directement, il suivit le trajet qui devenait classique, allant jusqu'au centre de la ville, passant devant le Panthéon, « jadis dédié aux démons et maintenant à la Vierge », et revenant par la *Via Papale* ; il fallait, en effet, que l'énorme masse des pèlerins accourus pour assister à cette cérémonie pût en jouir. Il en était arrivé non seulement d'Italie, mais des pays ultramontains, car les mêmes indulgences leur étaient promises qu'à ceux qui avaient assisté au jubilé ; la foule était si dense « qu'un grain de blé n'aurait pu tomber à terre ». On estima que plus de pèlerins étaient venus que pour le jubilé de 1450, ce qui ne peut être admis. Le cortège mit plusieurs heures à défiler. On compta plus de trente milles torches ; les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons regorgeaient de spectateurs, de femmes surtout ; les palais avaient été ornés à l'envi de draperies, de tapis et d'étendards ; celui du cardinal Borgia était remarquable par un luxe extraordinaire de tapisseries et de tentures ; le jeune cardinal aimait s'attirer l'admiration des Romains[1]. Sur tout le parcours, des reposoirs étaient établis où brûlait de l'encens ; des tableaux symboliques et des statues les ornaient. Dans chaque

1. Il commençait alors, ainsi que le cardinal Jacobo Ammanati, la construction d'un palais.

église, le clergé avait exposé les reliques dont il disposait.

Le 12 avril 1462, la tête de saint Jean fut transportée au château Saint-Ange pour plus de sûreté.

Situation financière.

De telles cérémonies étaient des plus utiles au Saint-Siège ; elles exaltaient la piété des Romains et enrichissaient le trésor pontifical. Il en avait grand besoin ; jamais sa misère n'avait été plus grande, les préparatifs de la croisade l'avaient épuisé, et les dépenses augmentaient chaque jour[1]. Pie II fut donc contraint, comme ses prédécesseurs, d'avoir recours à des emprunts. Dans les commencements de l'année 1460, il se fit avancer 10 000 florins par le fameux condottiere vénitien Bartolommeo Colleone, avec promesse de remboursement dans le délai de huit mois ; toutefois ce ne fut qu'au bout de deux ans, en avril 1462, que ce prêt put être payé ; le maître du palais, Mirabelli, avait dû donner comme gage sa fortune personnelle et la banque Spanocchi était également intervenue comme caution[2]. Des courtiers étaient chargés de rechercher les banquiers et marchands susceptibles de prêter de l'argent au Saint-Siège ; l'un deux reçut 60 florins en août 1460[3].

Les emprunts se poursuivirent les années suivantes.

1. Cristoforo da Soldo, *Istoria Bresciana*. — Muratori, XXI, 898.
2. Alessandro Mirabelli était associé à la banque Spanocchi et parent du pape, comme il a été dit.
3. *Int. et Exit.*, vol. 444, fol. 171.

TABLEAU DES EMPRUNTS FAITS PAR LA CHAMBRE APOSTOLIQUE (ANNÉE 1461)

DATES	SOMMES	PRÊTEURS	GARANTIES
	Florins.		
20 fév.	3.083	Cardinal Rodrigo Borgia (Alexandre VI).	Revenus généraux de l'Église.
20 avril.	1.000	Pietro de Capponi[1] et Giacomo de Spini, de Florence.	
24 —	1.000	Galeotto Franciotto et ses associés, marchands romains.	
26 —	1.969	Orlando de Saraceni.	Douane du sel au détail.
19 mai.	1.000	Tommaso de Spinelli.	Jusqu'à fin novembre. Biens meubles et immeubles de la Chambre apostolique.
26 —	500	Marcello de Rusticci, secrétaire du pape.	Les revenus de la Chambre apostolique.
31 —	1.000	Lodovico de Malvezzi de Bologne.	Revenus de Bologne en deuxième hypothèque, la Banque des Spanocchi ayant déjà reçu ses revenus en gage.
10 août.	700	Archangelo de Venturi d'Urbino.	Taxe du sel dans la ville de Foligno.
10 nov.	1.750	Giacomo et Giovanni della Casa.	Remise de pièces de soie et de pièces de laine. Avance faite pour un an.
19 —	3.000	Matteo de Baroncelli et Guglielmo de Oricelli.	Biens meubles et immeubles de la Chambre apostolique.
20 —	1.200	Pietro de Caponi et Giacomo de Spini.	Taxe sur les troupeaux.
30 —	1.000	Giovanni de Miraballi. Dépôt.	
	17.202		

1. Ce fut un Pietro de Capponi, peut-être le même, qui fit à Charles VIII la réponse fameuse : « Sonnez vos trompettes; nous sonnerons nos cloches ».

TABLEAU DES EMPRUNTS FAITS PAR LA CHAMBRE APOSTOLIQUE (ANNÉE 1462)

DATES	SOMMES	PRÊTEURS	GARANTIES
	Florins.		
3 fév.	2.700	Pietro de Caponi et Giacomo de Spini.	Taxe du sel à Rome.
26 —	5.000	Francesco et Carlo Gambini et Raimondo della Luna, marchands florentins.	Taxe des vins à Bologne et revenus des bénéfices vacants.
6 mars.	3.000	Antonio Paltoni.	Douane de S. Eustachio.
15 —	2.000	Bartolomeo de Mignanelli de Sienne.	— —
15 —	1.000	Mino Bonsignori.	Taxe sur la vente du sel au détail, à partir de fin novembre prochain.
31 —	800	Francesco et Carlo de Gambini de Florence « demeurant à Florence ».	Dîmes, indulgences et « autres taxes et revenus affectés à la croisade et provenant du royaume de Portugal ».
28 avril.	4.000	Giovanni et Angelo della Casa, marchands florentins.	Autorisation de retenir le produit des bénéfices qui leur seraient remis.
28 —	8.000	Pietro de Caponi et Giacomo de Spini.	Taxe sur les troupeaux 2.000 florins, taxe sur les habitants et la commune de Todi 1.500 florins, taxe sur le sel à Narni...
28 mai.	1.000	Francesco et Bernardo de Gambini.	Douane du sel.
12 juin.	1.000	Pietro Arcangeli de Bonaventura.	Taxe du sel en gros.
14 —	200	Battista de Orsini, prieur de la Ville.	Douane de S. Eustachio.
14 —	2.000	Matteo de Baroncelli et Guglielmo de Oricellari.	Annates.
16 —	1.045	Giovanni Silvestro et Luce Nicolai.	Taxe sur les troupeaux.
15 juillet	300	Mathieu Gilbert, chantre et chanoine à Clermont.	Douane de S. Eustachio.
15 juillet.	3.000	Giacomo de Tolomei, sous-gouverneur du château Saint-Ange.	Revenus généraux de l'Église.
17 sept.	1.500	Raimondo della Luna.	Taxe sur les troupeaux.
18 oct.	3.000	P. de Caponi et Giov. de Spini.	Taxe sur les moutons dans la ville et le Patrimoine.
4 nov.	2.000	Nicola Leonardi de Strozzi.	Cens dû par le marquis de Ferrare.
	41.545		

TABLEAU DES EMPRUNTS FAITS PAR LA CHAMBRE APOSTOLIQUE (ANNÉE 1463)

DATES	SOMMES	PRÊTEURS	GARANTIES
	Florins.		
20 janv.	750	Tommaso de Piccolomini de Sienne.	Taxe sur les troupeaux.
20 —	1.590	P. de Capponi et Giov. de Spini.	— la vente du sel au détail.
6 avril.	5.000	Leonardo de Spinelli.	Revenus de l'Église à Cologne.
22 —	500	Giorgio de Cesarini, protonotaire.	Taxe du sel à Velletri.
22 —	1.000	Giovanni Neroni, archevêque de Florence.	Les biens meubles et immeubles de la Chambre apostolique.
27 —	100	Jacques, abbé de Saint-Martial à Limoges.	Remboursement garanti dans l'année.
21 mai.	3.000	Guglielmo et Giovanni de Pazzi.	Taxe sur les troupeaux.
23 —	700[1]	Pietro Archangelo d'Urbino.	Revenus de la Chambre apostolique.
26 —	500[2]	Matteo de Baroncelli.	— — —
26 —	1.622	P. de Capponi et Giov. de Spini.	Taxe sur la vente du sel en gros.
27 —	6.000	Ambrogio de Spanocchi.	Moitié sur les revenus de la trésorerie d'Ascoli, moitié sur la taxe du sel en gros.
8 juin.	4.000	Francesco de Bonconvento.	Douane de S. Eustachio.
28 —	525[3]	Ciono, gouverneur du château d'Ostie.	— — —
31 août.	2.000	Ambrogio de Spanocchi.	Taxe sur les troupeaux à Rome et dans le Patrimoine.
	27.287		

1. Remis au marquis de Monte, récemment engagé au service de l'Église, en acompte sur sa solde.
2. Remis en acompte à Roberto Orsini sur une somme de 2.000 florins, qui lui était due pour sa solde et celle de ses hommes.
3. Remis par Ciono à son prédécesseur Antonio de Cardini pour solde de ce qui lui était dû par la Chambre apostolique.

TABLEAU DES EMPRUNTS FAITS PAR LA CHAMBRE APOSTOLIQUE (ANNÉES 1463-1464)

DATES	SOMMES	PRÊTEURS	GARANTIES
Report.	Florins.		
1463	27.287		
23 sept.	1.000	P. de Caponi et Giov. de Spini.	Douane de S. Eustachio.
8 oct.	3.000	Antonio Palloni de Sienne.	Douane des ports de Ripa et Ripetta, après payement des sommes dues à la banque Spanocchi.
10 —	1.000	Pietro et Gio. de Medicis[1].	Douanes du Patrimoine.
12 —	3.225	P. de Caponi et Gia. de Spini.	— de S. Eustachio après le payement de 11.000 assignés à divers créanciers.
	35.512		
1464			
6 fév.	3.126	Pietro Archangeli de Bonaventura.	Biens meubles et immeubles, présents et futurs, spirituels et temporels, de la Chambre apostolique.
24 mars.	500	Antonio de Sarraceni, porte-étendard de l'Église.	Douane de S. Eustachio.
27 —	1.630	Orlando de Sarraceni.	Biens meubles et immeubles de la Chambre apostolique.
4 avril.	300	G. Francesco de Tolomei de Sienne.	Douane de S. Eustachio.
13 —	1.000	Gio. Francesco de Balneo[2].	Cens du marquis de Ferrare.
23 —	400	Guido Carlo de Piccolomini, chargé de la douane des troupeaux dans le Patrimoine.	Biens de la Chambre apostolique.
28 mai.	5.000	Ambrogio de Spanocchi[3].	Taxe sur le sel.
31 —	2.000	—	Douane des ports de Ripa et Ripetta.
28 juillet.	2 000	Antonelli de Forli.	Cens des Malatesta de Césène, dû en août.
	15.956		

1, Remboursement au cardinal S. Sisto d'une avance faite par lui au Saint-Siège.
2. Avance aux soldats dont il était le chef.
3. Avance aux fabricants de sel.

Découverte de mines d'alun.

La découverte des mines d'alun de Tolfa tira le Saint-Siège, du moins en partie, de la situation embarrassée où il se trouvait. Un ingénieur, Giovanni de Castro, qui avait fait des prospections en Asie Mineure et suivi la préparation de l'alun à Constantinople, d'où provenait à peu près tout ce qui s'en consommait en Europe, avait été nommé trésorier du Patrimoine ; explorant par habitude les environs de Civitavecchia, il découvrit des herbes qui lui rappelèrent celles qu'il avait vues pousser en Asie sur les gisements alumineux ; il prit quelques pierres, les suça et reconnut que son instinct ne l'avait pas trompé. Il fit aussitôt appel à un habitant de la cité de Corneto, toute voisine, à un Génois et à un astrologue, probablement alchimiste, Domenico Zaccaria. Ceci faillit tout gâter, car, lorsque Castro vint annoncer au pape sa découverte, celui-ci refusa d'abord d'y croire, car il n'aimait pas du tout les astrologues, et il s'en vante. Mais Castro insista, fit jouer des influences ; Cosme de Médicis engagea la somme de 70 000 florins dans les travaux de recherche et dans les installations préparatoires et une société fut constituée, entre lui, les habitants de Corneto et l'inventeur. Pie II intervint alors et s'engagea à prendre la production de la mine à un prix déterminé. Cependant il avait encore des doutes qui ne furent dissipés que l'année suivante après des expériences faites devant lui à Viterbe. La direction de la mine fut alors confiée à un Génois, Biagio Spinola, pour vingt ans avec un salaire

annuel de 500 florins[1]. Les gisements devinrent bientôt propriété de l'Église[2]; deux barons romains à qui appartenaient les terrains furent désintéressés moyennant une participation et l'on ouvrit un chantier avec huit cents ouvriers[3]. On calcinait le minerai dans un four pour le réduire, puis on le dissolvait dans beaucoup d'eau qu'on faisait bouillir dans de grandes bassines, après quoi on mettait le résidu dans des réservoirs en bois où l'eau s'évaporait, laissant un sel qui se trouva être supérieur, assurait-on, à celui de Constantinople; on estimait que 80 livres d'alun italien valaient plus que 100 livres d'alun oriental. Aussi le bénéfice annuel du Saint-Siège dépassa-t-il 100 000 florins d'or presque dès le commencement; ensuite, il baissa à 40 000[4]. D'ailleurs, cette exploitation ne constituait pas seulement un bénéfice pour l'Église, c'était une victoire sur l'Islam; Pie II le manifesta à la chrétienté dans sa bulle du 7 avril 1463; il y défendait aux chrétiens d'acheter de l'alun oriental, non seulement pour augmenter des bénéfices qui devaient être entièrement consacrés, disait-il, à la croisade, mais aussi pour que la chrétienté ne demeurât plus tributaire des Turcs.

1. Pie II trouve qu'on aurait dû lui élever une statue dans sa patrie.

2. Theiner, p. 419, n. 365, document en date du 23 août 1461; p. 423, n. 370, document en date du 1er juin 1462.

3. Niccola della Tuccia dit 800, dans sa chronique, p. 87; p. 263 (autre texte), on trouve le chiffre de 8 000.

4. Néanmoins les mines de Tolfa demeurèrent une source de revenus appréciables pour l'Église jusqu'en 1814, quand les progrès de la chimie permirent de préparer autrement l'alun.

Pie II et les humanistes. — Transformations de Rome.

Devenu pape, Pie II ne cessa pas d'écrire. Il avait jadis entrepris une description du monde ; durant l'été de 1461 qu'il passa à Tivoli, il mit au point la description de l'Asie Mineure ; il poursuivit la rédaction de ses Commentaires en partie dictés, en partie écrits de sa main ; le nom de Gobelinus, vicaire à Bonn, qui figure soit comme auteur, soit comme collaborateur dans certaines éditions, n'est que celui d'un copiste. Cependant son passé littéraire lui pesait. « Je regrette, écrivait-il[1], je regrette vivement certaines choses que j'ai malement écrites ou dites ; ce qui a été prononcé demeure indélébile. Ah ! si l'on pouvait faire disparaître les paroles d'autrefois ! Nos écrits[2] nous plaisaient alors, car les poètes aiment leurs vers comme ils aimeraient leurs enfants. » C'est en ces termes que Pie II exprimait un repentir où se mêle un reste de tendresse pour ses anciennes productions, quand, en 1463, il crut devoir répudier les œuvres qu'on lui reprochait. Il se comparait avec dépit à saint Paul et à saint Augustin et voulait être « plutôt *Pius* que *Æneas* ». Aussi en usait-il assez froidement à l'égard de ses anciens compagnons de plume qui, il est vrai, lui réclamaient surtout de l'argent, car la vie était dure aux gens de lettres. Filelfo se montrait tout déconcerté de cette attitude et fort courroucé, et d'autres avec lui. L'âge d'or, sur lequel on avait tant compté, s'évanouissait. On taxa le

1. Bulle *Retractatio in minoribus agentes*, du 26 avril 1463. — Cf. Fea, *Pius Vindicatus*.

2. Par exemple, comme il a été dit, les vers d'amour qu'il avait composés pour le jeune Sigismond.

pape d'avarice — accusation à laquelle bien peu de papes échappèrent — et d'inconséquence ; on lui reprocha de ne plus aimer les Lettres. C'était inexact. Le côté léger et parfois hostile à la fois de la littérature de cette époque lui déplaisait sans nul doute, mais il continuait à apprécier la belle latinité ; il se plaisait aux périodes sonores, à forme cicéronienne. Le style désusité et sentant sa basse latinité des bulles pontificales l'offusquait ; son désir eût été d'en changer complètement la forme si un scrupule ne l'avait arrêté : il craignait d'en faire soupçonner l'authenticité à l'étranger. Il composait lui-même les bulles et les décrets importants.

Afin de se faire aider dans sa tâche et d'obtenir pour ses actes une meilleure latinité, sans doute aussi pour placer des créatures, Pie II transforma le « collège des abréviateurs »[1]. Leur rôle était précisément de rédiger les actes pontificaux ; aussi choisissait-on, pour en faire partie, des humanistes, des érudits, parfois des poètes ; on trouvait ainsi en outre le moyen de rémunérer leurs

1. *Abbreviatori di parco maggiore e minore*, ainsi appelés parce qu'ils abrégeaient les suppliques présentées au souverain pontife ; ils rédigeaient, au contraire, dans les formes traditionnelles, les actes du Saint-Siège. Le lieu où ils se réunissaient s'appelait le Parco. Les abréviateurs primitifs, « *di parco maggiore* », étaient au nombre de douze. Ils formaient un « tribunal » qui décidait des questions de rédaction des bulles. Les abréviateurs *di parco minore* étaient leurs auxiliaires, leur rôle était modeste. Les abréviateurs *di parco maggiore* étaient au contraire des personnages, ils avaient le droit de créer chacun trois chevaliers, d'être nommés docteurs sans examen... En 1500, une charge d'abréviateur était payée 500 florins d'or. Sixte IV Léon X, Paul V et Benoît XIV modifièrent leurs attributions (Ciampini, *De Abbreviatorum de parco majori*. Rome, 1691. — Giuseppe dell'Aquila. *Del Prelato Abbreviatore de Curia*... Rome, 1870. — Moroni, vol. 1, p. 16.

talents littéraires. Le vice-chancelier, c'est-à-dire à cette époque Borgia, avait le privilège d'en désigner douze. Or, en novembre 1463, Pie II lui retira ce droit, congédia une partie des abréviateurs en fonctions et en nomma d'autres, de façon à en porter le nombre à soixante-douze. L'écrivain Platina était parmi les nouveaux venus.

D'autre part, Pie II donnait ses soins à la bibliothèque du Vatican. Les comptes de la trésorerie en fournissent la preuve ; il est versé 32 florins à des libraires florentins pour des livres et des manuscrits livrés à la Chambre apostolique, 17 florins pour un missel acheté par le pape à son neveu Antonio Piccolomini, 6 florins pour un gros volume, 4 ducats à un prêtre miniaturiste pour « un livre appelé Pétrarque » ; un autre miniaturiste, Andrea de Florina, recevait 11 ducats pour un psautier. Il était payé 8 ducats pour la couverture et la reliure de cinq grands livres de musique, 3 ducats pour l'achat des couleurs destinées à enluminer une mappemonde. En 1459, le pape envoya à Gênes acheter des livres ; il lui en coûta 14 florins. En 1460, il acheta à Florence cinq livres « neufs » moyennant 4 florins. De nombreux livres étaient reliés, d'autres copiés à Sienne et ailleurs ; la copie d'un Strabon en trente-sept cahiers coûta au pape 34 ducats ; une Bible achetée à l'évêque de Terni, 30 ducats[1].

Que si Pie II ne montrait pas grand intérêt pour ceux qui cultivaient, comme lui, les Lettres classiques, il

1. *Int. et Exit.*, vol. 443. — *Archivio Camerale Maggiordomo*, vol. 1459-1460 et vol. 1461-1464. — *Tes. Seg.*, 1461-1463.

n'en continuait pas moins, d'autre part, à avoir en grande admiration les vestiges de l'antiquité, et il fit notamment de louables efforts pour sauver de la destruction les édifices romains ; le 28 avril 1462, il publia un bref autorisant les conservateurs à mettre hors la loi et à « excommunier » ceux qui démoliraient les restes des anciens monuments pour en « rompre » les pierres ou en faire de la chaux, « car il importe, disait-il, de conserver à Rome sa splendeur et d'empêcher la disparition des témoins admirables de sa grandeur passée[1] ». Et pourtant, il permit aux entrepreneurs de la loggia de Saint-Pierre de prendre des matériaux dans les thermes d'Antonin, au portique d'Octavie, au pont de Néron, à la Curie, au Colisée !... Il est vrai qu'on établissait une distinction entre les pierres tombées ou enfouies autour des monuments et celles qui étaient encore en place.

Avant d'être le maître de Rome, Pie II, qui était un ironiste, avait écrit ces vers où se décèle son mépris hautain envers le peuple de Rome :

> Il me plaît, Rome, de contempler tes ruines
> Qui, dans leur écroulement, témoignent de ta gloire passée ;
> Mais ton peuple, détruisant tes anciens édifices,
> Pour en faire de la chaux calcine tes marbres durs.
> Si cette engeance impie en use ainsi pendant trois siècles,
> Il ne restera plus rien de ta splendeur.

Paroles qui faillirent devenir prophétiques.

Pie II ne s'occupait pas seulement d'empêcher la disparition de la Rome antique ; il voulait rendre plus

1. *Reg. Vat.*, 486, c. 122. — Theiner, vol. III, p. 422, n. 369. — Statuts de 1580, *in fine*.

habitable sa capitale et fit, dans cette vue, de louables efforts, bien qu'en fait les dépenses qu'il consentit n'aient pas été fort élevées[1] ; ce fut surtout à la restauration et à l'embellissement de la basilique de Saint-Pierre qu'il donna ses soins ; il en refit en marbre les degrés ; de chaque côté s'élevèrent des statues de saint Pierre et de saint Paul[2] ; il restaura le toit, la nef principale, la tribune de la basilique[3]. Deux Français dirigeaient les travaux ; Mino da Fiesole y travailla vers 1463. Pie II fit rétablir à ses frais l'escalier du Vatican qui s'effondrait[4], édifier dans Saint-Pierre une chapelle à saint André et commanda quelques travaux d'entretien au Panthéon, à S. Prisca in Aventino, à Sainte-Marie Majeure, à S. Stefano, dans plusieurs autres églises, fit réparer les ponts et les murs de la ville, la fontaine S. Peregrini.

La Monnaie fut établie dans le quartier Pigna[5]. Un sculpteur, Leonardo Guidocci, reçut 3 florins par mois pour réparer la statue de Marc-Aurèle[6].

Pour diriger ces travaux, Pie II appela des archi-

1. *In ædificiis autem parvos sumptus fecit* (Muratori, vol. III², col. 966). — Cf. Roma, *Archiv. di Stato, Mand. Camer.*, années 1460 et suiv.

2. C'était un escalier de trente-trois pieds de large qui tombait en ruine.

3. C'est de là que le Saint-Père donnait fréquemment sa bénédiction ; cette tribune était soutenue par des colonnes de marbre prises à des monuments antiques, et ornée de sculptures en marbre.

4. Dans un ordre de paiement daté de juin 1459, il est parlé de réparations faites dans les salles d'enregistrement des bulles, dans la salle d'enregistrement des suppliques, dans la Chambre apostolique (*Mand.*, 1458-1460, fol. 98, 108).

5. En 1467, Andrea de Rubei reçoit 33 florins pour la location de la maison où elle se trouvait.

6. Muntz, *Les Arts...*, vol. I, p. 220.

tectes, des entrepreneurs ; il s'entoura aussi de peintres et de sculpteurs, de même que Cosme de Médicis et Alphonse le Magnanime, roi de Naples[1]. Il ne manquait à la cour que des humanistes et des philosophes.

Pie II aurait voulu rendre l'Anio navigable jusqu'à Tibur et dégager l'ancien port de Porto que Trajan avait établi ; il sentait tout le prix des moyens de communication pour ravitailler Rome, et voulait en créer qui fussent moins exposés que les terrestres aux entreprises ennemies.

Il n'eut pas le goût insatiable de son successeur pour les bijoux ; toutefois, on le voit achetant 380 florins une croix de diamants ; or il faut se rappeler qu'on avait une très belle maison pour ce prix[2] et qu'un cheval coûtait de 12 à 16 florins[3]. Il paya 1 000 florins pour deux flacons et une coupe de cristal. A peine élu, il se fit fabriquer une mitre. En 1463, il acheta 15 ducats une horloge qu'il envoya à Florence[4].

Il y avait, on le sait, dans le palais pontifical une pièce appelée Salle du perroquet ; des événements importants s'y accomplirent ; or, on trouve dans les registres de la trésorerie une somme de 20 ducats attri-

1. Nicola de Pavie, peintre de Mantoue, reçoit 4 ducats pour la peinture d'une table bleu azur d'Allemagne.

2. La location de la maison où fonctionnait la Monnaie coûtait 50 florins par an (1464). En 1456, il est payé 36 florins à deux juifs pour 30 rubbii de blé ; c'était un très bas prix. En janvier 1459, il fallut payer 1 200 florins pour des étoffes achetées par Nicolas V.

3. Exceptionnellement, un cheval est payé 40 ducats en 1459. Le voyage de Rome en Angleterre coûte 26 florins. *Int. et Exit.* vol. 443. — Roma, *Archiv. di Stato, Archiv Camer. Maggiordomo*, vol. 1459-1460 et suiv. — *Mand. Camer. Fabbriche.*

4. *Tes. Seg.*, vol. 1462-1463, c. 121.

buée à celui qui soignait le « papagallo » ; il avait aussi la charge d'allumer les torches de la garde-robe et recevait pour cela 5 ducats[1].

Guerre contre Malatesta. — Affaire de Naples.

Bien que Pie II n'aimât rien tant que la vie studieuse et calme, il n'en poursuivit pas moins la politique d'agrandissement, et partant de guerre, de ses prédécesseurs. Elle s'imposait.

Il ne fallait pas, par exemple, qu'un seigneur pillard comme Sigismondo Malatesta, seigneur de Rimini, devînt inexpugnable dans ses châteaux, car il aurait promptement entrepris la conquête des terres voisines appartenant à l'Église[2]. A un moment, avec l'aide de Piccinino, il menaça Rome. Il était la terreur et l'admiration de toute l'Italie ; courageux, habile, éloquent, fort lettré et de belle prestance, il avait tous les défauts des princes absolus de son temps ; on racontait sur lui les plus affreuses histoires et on lui imputait d'abominables pratiques[3] ; il avait crucifié, racontait-on, un moine, et déshonoré nombre de femmes et de filles. Sigismondo était un indifférent en matière de religion, comme il y en eut tant au XVe et au XVIe siècle en Italie ; il se moquait des pratiques de l'Église ; Pie II

1. *Tes. Seg.*, vol. 1461-1462, c. 99.

2. Giovanni Soranzo, *Pio II e la Politica Italiana nella lotta contro i Malatesti*, 1457-1463. Padoue, 1911. — Charles Yriarte, *Rimini. Sigismondo Malatesta*. Paris, 1882.

3. Toutefois Pie II semble charger le portrait qu'il en donne dans ses *Commentaires* ; il n'est pas de vices ni de barbaries qu'il ne lui attribue.

lui reproche d'avoir bâti à Rimini une église dédiée à saint François, mais qui avait toutes les apparences d'un temple païen; il y éleva un autel à sa maîtresse Isotta. Le 25 décembre 1460, le pape jeta sur lui l'anathème avec les formules les plus terribles que lui fournirent les traditions médiévales. En outre, il le fit brûler en effigie dans plusieurs villes ; sur les bûchers se lisait l'inscription : « Je suis Malatesta, roi des traîtres, ennemi de Dieu et des hommes, condamné au feu. » Mais Malatesta se riait de ces manifestations[1].

Soit par défiance de son propre jugement, soit afin de partager les responsabilités ou pour avoir l'occasion de parler en public, ce qui lui plaisait fort, Pie II ne manquait jamais, quand il avait une décision grave à prendre, de réunir ceux dont les intérêts se trouvaient en jeu, afin de leur expliquer et de leur faire approuver sa conduite ; c'était, si l'on veut, un simulacre de régime parlementaire. Le 16 janvier 1461, un conseil comprenant nombre d'évêques et d'ambassadeurs fut réuni, devant lequel l'avocat fiscal Andrea di Ugo Benzi prononça une si fulgurante harangue contre le seigneur de Rimini « qu'aucun cœur humain, si dur fût-il, n'aurait pu n'en être pas ému », dit un témoin. Les épithètes les plus infamantes lui furent prodiguées ; après Benzi, Alessandro Sforza et Federico d'Urbino parlèrent pour enchérir sur ses accusations, et ce qu'avaient de tendancieux les affirmations de ces deux rivaux de Malatesta n'ôta rien de leur valeur aux yeux des assistants. Le pape conclut en disant que certainement l'enfer attendait Malatesta. A vrai

1. Ces « images » coûtèrent 8 florins 48 bol. (*Mand. Camer.*, 1462).

dire, l'allocution de Benzi était de forme si élégante qu'elle fut généralement attribuée au pape.

L'effet attendu fut produit ; l'opinion publique prit parti contre le seigneur de Rimini que défendit seul le marquis de Ferrare, Borso d'Este. A vrai dire, Venise aussi tenait pour lui et n'entendait pas le laisser écraser par le pape. D'ailleurs, son armée vainquit les deux généraux du pape, Lodovico Malvezzi et Paolo Nardini, le 2 juin 1461, à Nidastore, près de Castel Lione, en sorte qu'il put vivre en paix pendant deux ans.

En 1462, la guerre fut reprise. Federico di Urbino commandait les troupes pontificales, secondé par le cardinal Nicolo Fortiguerra, parent du pape du côté maternel, et que ses faits d'armes allaient rendre fameux ; Malatesta avait remué ciel et terre pour trouver des protecteurs, sinon des défenseurs ; le duc de Milan, Venise, Florence, le roi de France avaient supplié, à sa demande, le pape de s'accommoder avec lui. Pourquoi la France s'inquiétait-elle du sort d'un tyran de la Romagne? C'est qu'il importait à sa politique que le souverain pontife eût des embarras, afin qu'il ne pût venir en aide au prince aragonais Ferrante qui s'efforçait de défendre le royaume de Naples contre les entreprises du prince angevin Jean, duc de Calabre, fils du roi René.

Malgré le concours de la flotte vénitienne, Malatesta cette fois eut le dessous, grâce, dit Pie II, à la supériorité de l'artillerie pontificale ; de fait, l'artillerie jouait un rôle de plus en plus important et, un peu plus tard, les succès de César Borgia furent dus, en partie, à ses bombardes. Obligé de demander merci, Malatesta fut

dépouillé de toutes ses terres, à l'exception de Rimini, et dut payer tribut ; deux petites cités, Cesena et Bertinoro, furent laissées à son frère à la condition qu'à sa mort elles seraient dévolues à l'Église ; il en était de même pour Rimini.

Ce traité ouvrait au Saint-Siège la route de l'Adriatique et débarrassait le pays d'un ennemi qui paraissait devoir gêner les préparatifs de la croisade.

Dans le royaume de Naples, la politique du pape fut également couronnée de succès.

Le prétendant Ferrante avait déjà fait abandon de plusieurs villes pour obtenir l'appui de Pie II et s'était, comme il a été dit, dépouillé en faveur de ses neveux ; le pape avait donc d'excellentes raisons pour lui venir en aide. Il hésita pourtant assez longtemps, prêt parfois à abandonner Ferrante à son sort, car il ne se sentait pas soutenu par l'opinion publique. Les Romains restaient inquiets de voir le pape s'engager dans une nouvelle guerre et redoutaient surtout de ne plus recevoir les envois de céréales qui leur arrivaient de la Terre de Labour ; Pie II réunit donc à son habitude les cardinaux français, opposés à toute intervention, les magistrats et les principaux citoyens, afin de leur faire un exposé de la situation et de ses desseins ; il leur parla pendant plus de deux heures, les assurant pour terminer que nul n'avait plus en horreur que lui les calamités qu'entraînait la guerre. On lui donna raison.

Ayant ainsi réussi à convaincre les opposants, Pie II se décida à jeter le dé et l'événement justifia sa décision ; le 18 août 1462, Ferrante, aidé d'Alessandro Sforza, vainquit Piccinino qui défendait la cause du

duc de Calabre; ce fut alors à qui l'abandonnerait d'abord ; Piccinino passa du côté du pape ; les barons napolitains qui avaient pris parti pour Jean firent leur soumission à Ferrante et, au printemps de l'année 1464, Jean, après s'être réfugié quelque temps à Ischia, où son père le roi René était venu le joindre, regagna avec lui la Provence.

Le pape exigea beaucoup en récompense de sa protection. Il y eut quelques difficultés au sujet du comté de Sora, mais Ferrante dut finalement céder; il abandonna également Terracine et Pontecorvo que le roi Alfonso avait jadis arrachés à Eugène IV.

Pie II pouvait tirer quelque vanité de son œuvre; il méritait l'épithète qu'on inscrivit sur son tombeau : « *Victoriæ conjux* ». Grâce à lui, les États de l'Église étaient pacifiés et sensiblement plus étendus qu'au début de son pontificat, et l'on conçoit la satisfaction qu'il dut éprouver un jour de mai où, ayant fait avec quelques cardinaux l'ascension du mont Cavo, il vit à ses pieds l'immense étendue des terres dont la tranquille possession assurait désormais à Rome l'abondance et la paix. « Le pape s'assit, dit-il, et contempla le rivage depuis Terracine jusqu'au cap Argentaro qui est tout voisin de la Toscane, et les mines d'alun, et le port d'Ostie, et les sinuosités du Tibre qui semble une serpe jetée dans la plaine, et les étangs du littoral, et les ruines d'Aricia où naquit, dit-on, la mère d'Auguste, et Lavinia au sommet d'une colline, et Nettuno d'où les palombes prennent leur vol pour traverser la Méditerranée ; la plaine était couverte de bouquets d'arbres, de bois et de genêts et, au loin,

on apercevait Rome tout entière, et le mont Soracte, et l'agreste Sabine, et le blanc joyau des Apennins, et la petite ville de Palombara, et Tivoli, et Preneste, et les ruines de Tusculum. »

Échec de la croisade. — Mort du pape.

C'est vers ce temps que fut soumise au pape une grave question qui agitait depuis longtemps l'Église[1] : le sang que le Christ avait perdu par sa blessure au côté lors de la crucifixion avait-il conservé la qualité divine ou était-il devenu humain ; quand le Christ était ressuscité, ce sang était-il rentré dans son corps afin qu'il conservât son intégrité ? Saint Thomas tenait pour cette dernière version ; au xve siècle, les franciscains et les dominicains, qui étaient rarement du même avis, se querellaient âprement à ce sujet. La solution de la question n'avait pas seulement un intérêt théorique ou dogmatique, il y allait de la valeur des reliques que mainte église de la chrétienté gardait avec un soin jaloux. La querelle en était venue à ce point d'acuité que Pie II jugea indispensable d'intervenir ; le 1er août 1464, il publia la bulle *Ineffabilis* dans laquelle il exposa les deux doctrines, celle à laquelle s'étaient arrêtés les franciscains qui tenaient que le sang versé et séparé n'était pas uni par hypostase au Verbe divin et qu'on ne lui devait pas le culte de latrie, et celle des dominicains qui prétendaient le contraire ; la majorité des érudits et des théologiens penchaient pour cette dernière solution, et le pape laisse entendre qu'il pensait de même ; néanmoins, sa bulle ne

1. *Opera inedita*, p. 45.

décide rien et la question demeura longtemps encore en suspens.

Pie II légiféra dans un autre cas qui donnait lieu à controverse : les biens des étrangers qui mouraient à Rome étaient dévolus à l'Église; Pie II pensait qu'il eût été juste que les biens de ceux qui avaient institué des légataires ne fussent pas saisis et que seuls les biens des intestats devinssent propriété du Saint-Siège; mais il avait affaire à des intérêts puissants et nombreux, à des bureaux bien organisés, en sorte que sa volonté ne fut pas réalisée et que longtemps encore cette fructueuse iniquité se perpétua.

Malgré toute son énergie, sa mauvaise santé paralysait ses efforts; en avril 1463, il se rendit aux eaux thermales de Petriolo[1], ce qui lui donnait, en outre, occasion de revoir Sienne dont le séjour lui était si cher. L'un de ses médecins, Giovanni Mini, recevait le salaire considérable de 23 florins par mois[2].

Néanmoins, Pie II s'attachait plus que jamais à son dessein d'organiser la croisade; le nouveau doge (5 mai 1462), Cristoforo Moro, semblait plus disposé que le précédent à s'unir au pape; en réalité, la République ne visait qu'à s'emparer de la Morée dont les ports lui auraient été fort utiles; le 13 octobre 1463, un traité était conclu entre le pape, Venise et le duc de Bourgogne; Florence s'abstenait, ainsi que presque tous les États sollicités par le pape; un consistoire fut tenu le 22 octobre 1463, dans lequel le neveu de Pie II, Lelli, publia

1. Les eaux de Petriolo étaient sulfureuses. On avait naguère (1404) entouré la ville d'une muraille pour assurer la sécurité des baigneurs.
2. G. de Mortario, médecin des armées, recevait 8 florins.

une bulle que le pape avait rédigée avec son abondance coutumière; la lecture en dura deux heures. Il y annonçait, entre autres choses, qu'un registre spécial des sommes perçues en vue de la croisade serait ouvert, mesure nécessaire, car les confusions voulues qui s'étaient auparavant produites servaient d'argument aux adversaires de l'expédition. Elles devaient d'ailleurs se renouveler.

Afin d'encourager les dons, Pie II déclara qu'il équiperait, de ses deniers, dix galères; sept cardinaux offrirent alors d'en équiper chacun une. Mais une défection s'annonçait déjà; le duc de Bourgogne atermoyait, ergotait, faisait de grands serments et trouvait cent moyens de ne pas les tenir; le 8 mars il déclarait que, ne pouvant se rendre personnellement à l'appel du pape, il enverrait un de ses bâtards, Antoine, avec trois mille hommes; cependant, Pie II lui avait fait don d'une fort belle épée (1461). Pour empêcher de nouvelles désertions, le pape rédigea une bulle contre ceux qui violeraient leurs serments; elle fut lue le jeudi saint de l'année 1464[1].

La déclaration par laquelle il annonçait qu'il prendrait lui-même le commandement de la croisade jeta la consternation dans Rome; le pape dut renouveler l'assurance que les services administratifs continueraient à fonctionner et que deux représentants du Saint-Siège, l'un ecclésiastique, l'autre laïc, veilleraient simultanément au bon ordre.

1. Même alors, le pape s'intéressait à la littérature; le 7 mai, il fit une générosité à un auteur qui avait écrit pour lui un livre de vers (*Int. et Exitus*, 1464).

Cependant, de nombreux croisés arrivaient à Rome; en les convoquant, on avait eu grand soin de les prévenir qu'ils devaient se munir de vivres pour six mois et s'équiper à leurs frais. Bien entendu, ils n'avaient rien apporté!

Partout, les hautes classes, la noblesse, la bourgeoisie étaient restées indifférentes à l'appel du pape; il n'avait eu d'écho que parmi le peuple, parmi ceux qui ambitionnaient des indulgences ou qui cherchaient des aventures; bien des gens tarés, uniquement en quête de maraude, s'étaient mêlés aux croisés.

Rien n'était préparé à Rome pour recevoir cette foule; on renvoyait les croisés en leur disant que le pape voulait non des hommes, mais de l'argent; ils n'en demeuraient pas moins autour de Rome, vivant de rapines et semant la crainte. Au dehors, les choses allaient de mal en pis: Venise éludait ses engagements; ni Florence ni Milan n'envoyaient les subsides promis; les partisans de la croisade, comprenant leur imprudence, en devenaient les adversaires; les représentants des princes accrédités auprès du pape, la plupart des cardinaux, excepté Cusa, Carvajal et Bessarion, tout l'entourage du pape, s'épuisaient à le convaincre de l'impossibilité de son entreprise; on lui fournissait les meilleurs prétextes, les plus solides raisons pour y renoncer, mais lui ne voulait rien entendre car il se considérait comme trop engagé pour reculer; toute la politique de son pontificat avait été combinée en vue de ce but; il continuait à acheter des munitions, des armes, à armer des galères; une flottille se préparait lentement à Ostie et à Pise; le cardinal Fortiguerra en reçut le commandement le 4 mai 1464; le 7 mai, le pape

quittait Sienne et, le 17, il arrivait à Rome pour y activer les préparatifs ; non seulement Pie II voulait partir avec la flotte, mais il tenait à emmener tous les cardinaux, ce qui les jetait dans la consternation. Le 11 juin, à peine remis d'une violente attaque de goutte, il confia ses pouvoirs au cardinal-neveu, Francesco Piccolomini, et se disposa à partir ; le 17 eut lieu une procession entourée d'un grand apparat ; le 18, il prit la croix à Saint-Pierre et prononça une harangue, puis il se mit en route. Il avait la fièvre ; son état de faiblesse était tel qu'il fit prêter serment à ses médecins de ne pas le révéler, afin qu'on n'en profitât pas pour l'empêcher de poursuivre son voyage. Comme les secousses de la litière lui occasionnaient de violentes douleurs, il se fit transporter sur un bateau qui remonta le Tibre aussi loin que possible, jusqu'à Otricoli, en Ombrie, au sud de Pérouse. Là son martyre redoubla, car il fallut cheminer sur d'horribles routes, et traverser l'Apennin. Les mauvaises nouvelles affluaient. On lui annonçait que les galères pisanes restaient sur le chantier, que les croisés devenaient menaçants. Il en était arrivé quantité à Ancône qui, ne trouvant ni chefs, ni vivres, ni armes, ni aucune organisation, se répandaient en récriminations, se livraient au pillage et terrorisaient les habitants ; des bandes entières, qui descendaient sur Rome, croisaient en chemin le cortège pontifical ; on dut fermer les rideaux de la litière du pape, pour qu'il ne les vît pas.

Sa situation devenait critique ; il y eut un entretien touchant entre le pape et le cardinal Carvajal, lui aussi mourant ; le pape le supplia d'aller à Ancône calmer les esprits et mettre un peu d'ordre dans ce désarroi. Il

accepta. La chaleur était accablante et déprimait encore plus les esprits. A Fabriano, le comte Federico d'Urbino vint conjurer le pape de ne pas pousser plus avant. Quel accueil lui feraient les Anconitains, débordés par cette foule cosmopolite et indisciplinée? D'autant plus qu'une épidémie venait d'éclater, causée par le manque d'eau et l'encombrement.

Mais Pie II, qui avait fait le sacrifice de sa vie et que son état rendait plus obstiné que jamais, se refusait toujours à abandonner son entreprise; le 9 juillet 1464, il entrait à Ancône; tout y était confusion; les croisés s'emportaient en paroles violentes contre le pape; les Français et les Espagnols se querellaient; les habitants s'irritaient, et les navires manquaient. On logea le pape loin de ce tumulte, près de la vieille église S. Ciriaco, en un lieu élevé d'où l'on découvre la mer par-dessus la ville ; Carvajal et d'Estouteville s'évertuèrent, pendant les jours qui suivirent, à calmer les mécontents et à hâter les préparatifs. La peste ravageait la ville comme le reste de la chrétienté; Borgia en fut atteint.

Des dix vaisseaux que le pape devait armer et des sept promis par les cardinaux, il n'y en avait que six dans le port. Les Vénitiens se faisaient toujours attendre et les Turcs avançaient ; ils menaçaient maintenant Raguse. Pie II eut la pensée d'aller s'y enfermer. Heureusement, le danger fut de courte durée, l'armée ennemie s'étant retirée. Le 12 août 1464, la flotte vénitienne, composée de douze navires, arriva enfin en vue d'Ancône. Dix-huit galères en tout pour aller conquérir l'Islam! Pie II fit porter son lit près d'une fenêtre et s'écria avec déchirement : « Il m'a manqué

une flotte et je manque à ma flotte ; quand je pouvais partir, je n'avais pas de bateaux ; quand j'en ai, je ne puis plus partir. » Pie II n'avait que trop bien pressenti sa fin prochaine; le surlendemain, 14 août 1464, il mourut dans la nuit, pendant qu'une tempête effroyable se déchaînait, dépouillant les oliviers de leurs olives, déracinant les arbres, endommageant les maisons.

Le doge, qui avait amené personnellement la flotte, débarqua au matin, et le pape, qui avait tant souhaité sa venue, n'eut sa visite que quand il n'était déjà plus. Moro retourna aussitôt à Venise avec ses vaisseaux.

Quelques heures avant de s'éteindre, Pie II avait réuni les cardinaux pour les exhorter à vivre en bonne intelligence et à poursuivre l'œuvre de la croisade; ils écoutèrent non sans émotion ses paroles auxquelles ils ne devaient guère se conformer; chacun n'avait qu'une pensée : quitter Ancône et regagner Rome.

Comme on ne pouvait décemment abandonner le corps du pape, il fut ramené en hâte; le 23 août, il était à Rome ; les obsèques eurent lieu aussitôt ; Pie II fut enseveli dans la chapelle de Saint-André qu'il avait fait édifier dans Saint-Pierre[1]. Paul V, ce grand bâtisseur, fit transporter son tombeau dans l'église S. Andrea della valle ; on l'y voit encore. C'est un monument fort élevé, composé de trois parties ; dans le compartiment du milieu, est une statue du pape sur un sarcophage; les pilastres sont ornés de niches et de saints ; de nombreux bas-reliefs décorent les parties planes, dont quelques-uns

1. La banque Pazzi avança les frais s'élevant à 23 229 florins; on l'en remboursa peu à peu.

sont trop élevés pour qu'on puisse les bien distinguer. Vasari assure que cette œuvre fut l'ouvrage de deux élèves de Paolo Romano, Niccolo della Guardia et Pietro di Todi. Un des neveux du pape, le cardinal Francesco Piccolomini, en avait fait les frais.

A peine le pape avait-il expiré, que la malveillance s'attacha à dénaturer ses actes; on répéta qu'il n'avait manifesté l'intention de s'embarquer qu'avec la pensée d'entraîner les autres par son exemple et qu'à peine parti, il comptait se faire déposer à terre.

L'idée de croisade étant abandonnée pour un temps, il fallut trouver un emploi pour les fonds qu'on avait réunis avec la promesse solennelle de ne pas les employer à une autre fin; il restait 48 000 florins; on les envoya à Mathias Corvin qui guerroyait contre les Turcs.

CHAPITRE XI

PONTIFICAT DE PAUL II
(30 AOUT 1464 — 26 JUILLET 1471)[1]

Élection du pape.

Dès que parvint à Rome la nouvelle de la mort du pape Pie II, le peuple, profitant du désarroi qui survenait toujours en pareil cas, fit payer cher aux Siennois, comme naguère aux Catalans, les faveurs dont ils avaient été comblés durant six ans ; on les maltraita dans les rues ; leurs maisons furent pillées ; ils subirent de grands dommages. Mais, cette vengeance satisfaite, les Romains ne cherchèrent point, comme jadis, à secouer une servitude dont ils commençaient à prendre leur parti.

Les cardinaux qui avaient suivi le pape à Ancône se trouvèrent promptement réunis à Rome ; il fallait se hâter ; la proximité de nombreuses troupes napolitaines était une menace et, d'ailleurs, la situation générale était telle qu'une prompte solution de la crise pontificale s'imposait. Le pape était mort le 14 août 1464 ; dès le 24, la plupart des cardinaux étaient prêts à entrer

1. Sur les biographies de Paul II, voir dans la nouvelle édition du Muratori, vol. III, *Citta di Castello*, 1904, l'étude de Giuseppe Zippel.

en conclave ; le 25 au matin, eut lieu une réunion préliminaire chez le camerlingue, le cardinal Scarampo ; on ne savait où assembler le conclave ; régulièrement, il aurait dû se tenir à Ancône, mais Pie II avait levé par avance, on s'en souvient, la difficulté résultant de sa mort loin de Rome ; on pouvait donc élire le pape au Vatican, selon la coutume. Plusieurs y voyaient un danger, car le château Saint-Ange avait pour gouverneur le duc d'Amalfi, Antonio Piccolomini, que l'on savait fort engagé avec le roi de Naples[1] et favorable au parti des Jeunes cardinaux, c'est-à-dire ceux que Pie II avait nommés[2]. Il se trouvait absent, il est vrai, mais pouvait revenir d'un instant à l'autre. Que ferait son gouverneur adjoint, Giacomo Tolomei? Tolomei aurait eu intérêt à l'élection d'un pape semblable à Pie II, car il avait gagné de grosses sommes pendant son pontificat et craignait d'avoir à rendre des comptes[3]. Plusieurs cardinaux voulaient qu'on se réunît dans le couvent de S. Maria sopra Minerva, comme on l'avait fait jadis lors de l'élection d'Eugène IV. Toutefois, le cardinal Francesco Todeschini se porta garant de la loyauté de Tolomei envers le Sacré Collège ; pour plus de sûreté, deux officiers furent placés auprès de lui, auxquels on donna 200 florins, tant on tenait à s'assurer de leur fidélité[4]. Le

1. La garde du Capitole (20 hommes) coûta 32 florins ; celle du Vatican, 100 florins.

2. Il en avait nommé douze, dont quatre étaient déjà morts.

3. L'année même de sa mort, le 7 mai, Pie II avait remis à la banque Pietro Turamini et frères une somme de 1027 ducats destinée à constituer la future dot de sa fille Petra.

4. Paul II, aussitôt élu, le remplaça par un homme à lui ; il s'enfuit, fut rejoint et ramené prisonnier au château Saint-Ange ; il y demeura longtemps ; outre ses exactions, on lui reprochait sa cruauté.

conclave eut donc lieu au Vatican dans une chapelle dont les fenêtres furent murées ; il faisait si obscur dans les cellules des cardinaux qu'il fallait tenir sans cesse les flambeaux allumés.

Rarement le Sacré Collège avait été si brillamment composé. S'il était privé de l'illustre cardinal Prospero Colonna, mort l'année précédente, ainsi que du cardinal de Cusa, que la nouveauté et la hardiesse de ses vues n'auraient pas manqué de faire brûler vif au temps de Pie V, il comptait encore l'Espagnol Carvajal, dont chacun révérait la piété solide et simple, l'esprit profond, le dévouement à l'Église et l'austérité ; le dominicain Torquemada, qui aimait les Lettres et n'a que le nom de commun avec le fameux inquisiteur ; Bessarion, dont la longue et brillante carrière, les grands services rendus au Saint-Siège et le profond savoir avaient fait le cardinal le plus en vue du Sacré Collège dont il était le doyen (pas par l'âge) ; Estouteville, que ses richesses rendaient tout-puissant ; Borgia, puissamment riche lui aussi, jeune, entreprenant, débauché, tenant une cour princière ; Scarampo, riche aussi, pour avoir abusé des hautes situations où il s'était élevé par son énergie sans scrupule et son active intelligence ; Francesco Gonzaga, enfin, fils du marquis Lodovico III, cardinal par aventure, élu à dix-sept ans (18 décembre 1461) par Pie II lors de son séjour à Mantoue, dépensier, recevant avec faste toute la jeunesse romaine[1] dans son palais.

Avant l'entrée des cardinaux en conclave, le soir du 28 août 1464, l'évêque de Torcello, Domenico de' Dome-

1. Il avait un fils qu'on nommait le *Cardinalino*.

nichi, avait prononcé, dans la basilique de Saint-Pierre, le sermon d'usage ; il y déplora l'effacement du Sacré Collège dont, en effet, Pie II avait cherché à diminuer le rôle, et s'éleva avec véhémence contre la corruption du clergé ; c'était là un thème dont on allait user pendant bien des années encore, car il permettait de faire montre d'une vertueuse indignation ; on criait au scandale, on déclarait qu'il fallait agir, on dégageait sa responsabilité, et les choses continuaient comme devant. Domenico conclut en réclamant l'élection d'un homme énergique, capable de ramener l'Église dans le droit chemin.

Après avoir procédé à la désignation des officiers chargés des divers services et décidé que dorénavant les gouverneurs des places fortes remettraient leurs pouvoirs au Sacré Collège dès que le Saint-Siège serait vacant et que leurs remplaçants intérimaires seraient toujours des clercs, les cardinaux s'occupèrent, comme au précédent conclave, de dresser une charte destinée à limiter les pouvoirs du prochain pape ; l'exemple de Pie II, qui avait voulu emmener le Sacré Collège avec lui à la croisade, qui avait en six ans nommé douze cardinaux et à qui l'on imputait bien des imprudences, donnait à réfléchir. On pensa qu'un engagement pris par tous les cardinaux sous la foi du serment avant leur élection les obligerait après. Quoique le moyen n'ait jamais réussi, on en essaya pourtant bien des fois.

Les articles de cette charte étaient nombreux ; ils déclaraient que la guerre contre les Turcs était une nécessité ; qu'une réforme de la curie s'imposait ; qu'un concile serait convoqué avant trois ans ; que le nombre

des cardinaux ne dépasserait pas vingt-quatre et que les cardinaux élus auraient au moins vingt ans, seraient bons théologiens et érudits ; qu'un seul neveu du pape pourrait recevoir la pourpre ; que le souverain pontife n'obligerait pas le Sacré Collège à des déplacements sans son assentiment ; qu'en consistoire le pape ne prendrait pas l'avis des cardinaux à l'oreille, afin de pouvoir dire qu'une résolution avait la majorité alors qu'il n'en était rien ; que la formule « Nos frères consultés » ne devrait plus être employée que lorsque les cardinaux l'auraient été effectivement ; que le pape serait obligé de se faire lire chaque mois la charte devant le consistoire et que, deux fois par an, le Sacré Collège se réunirait en dehors de la présence du souverain pontife pour examiner s'il en avait respecté toutes les dispositions. Tous les cardinaux signèrent, excepté Scarampo ; son caractère altier et batailleur lui fit trouver, sans doute, inacceptable une pareille abdication du futur pape. Et puis, il était franc. Combien d'autres, parmi les signataires, s'engagèrent tout en se promettant bien, s'ils étaient élus, d'aviser selon leur gré au bien de l'Église !

Vingt cardinaux, sur vingt-six qui composaient alors le Sacré Collège, étaient entrés en conclave ; les jeunes formaient un groupe compact et hostile aux anciens. On pensait que la lutte serait ardente ; des noms étaient pronostiqués.

Les électeurs, en rochet et en camail, se réunirent dans la chapelle Pauline[1]. Après les formalités qui

1. Le pape Nicolas V avait créé deux chapelles dont l'une, transformée en 1540 par Paul III, est devenue la chapelle Pauline ; l'autre, que Nicolas V avait fait décorer par Fra Angelico, garde son nom. Les cardinaux en conclave s'y réunirent souvent pour voter.

commençaient à s'établir définitivement, il fut procédé au vote. A la surprise générale, au premier tour, le cardinal Pietro ou Piero Barbo réunit douze voix; l'accession fit le reste en lui amenant quatre voix; le cardinal Bessarion, dont on avait pensé qu'il allait enfin devenir pape, demanda à chacun s'il faisait opposition au vote et, personne n'ayant parlé, il s'avança vers l'élu et l'embrassa en lui disant : « Et moi aussi, je te fais pape » (30 août 1464). Rarement élection avait été aussi rapide; on y vit un miracle[1].

Paul II était né à Venise, le 26 février 1418; il avait donc quarante-six ans au moment de son élection[2]. Destiné aux affaires commerciales, comme la plupart des jeunes Vénitiens de même situation que lui, il allait partir pour le Levant quand le pape Eugène IV, qui était frère de sa mère, l'appela auprès de lui à Florence; c'est par lui qu'il fut initié à la vie de la cour pontificale et au maniement des hommes; il apprit de lui qu'il y avait avantage à se rendre les Romains favorables; le 1er juillet 1440, alors qu'il avait vingt-deux ans, le pape le créa cardinal en même temps que Scarampo. Les successeurs d'Eugène IV l'avaient employé; il s'était lié avec le cardinal Borgia dont il sauva le frère, on l'a vu, lors de la mort du pape Calixte III. Son humeur était trop différente de celle de Pie II pour qu'il n'y eût pas antipathie entre les deux hommes ; de fait, celui-ci le tint, durant tout son pontificat, éloigné des affaires.

1. Le Sacré Collège ordonnança, pendant l'interrègne pontifical, une somme de 13 462 florins (*Int. et Exit.*).

2. Plusieurs auteurs lui donnent, au contraire, quatre-vingt-quatre ans ! Son père était Niccolo Barbo, sa mère Polissena Condulmer.

Barbo devait son élection en partie à l'espérance qu'on avait que la République de Venise ne refuserait pas son appui pour la croisade à un pape vénitien; mais c'est surtout son étonnante faculté de plaire qui lui avait valu dès l'abord tant de voix; c'était un séducteur sans pareil; tous ceux qui l'ont approché, même ses ennemis et ses victimes, tombent d'accord sur le charme de son abord. De haute taille et bien proportionné, il avait de la grâce et de la noblesse; imposant dans les cérémonies, il était affable dans le privé. Il savait pénétrer dans la confiance de chacun et donner à croire qu'il était vivement ému des peines d'autrui; il avait la larme si facile que Pie II l'avait surnommé *Maria pientissima*. Sa parole était douce et choisie. On disait de lui qu'il était le plus beau des cardinaux dont quelques-uns pourtant, comme Borgia, passaient pour remarquablement bien faits. Comme il était vain de cette supériorité et qu'il pensait, au reste, rehausser la dignité dont il était investi par l'éclat de son apparence, il avait recours à toutes sortes de procédés pour s'embellir; aussi donnait-il beaucoup de temps et d'importance à sa toilette et à son habillement, et son grand goût pour le faste venait en partie de là[1].

Son élection fut annoncée au peuple par le premier diacre qui, élevant une croix, cria : « Nous avons pour pape Pierre de Venise, cardinal du titre de Saint-Marc »; à ce moment Barbo n'avait pas encore fait choix d'un nom. Le peuple se trompa cette fois encore et crut d'abord

1. Dans ses livres de comptes, on voit figurer abondamment des aromates, des épices et aussi de la casse, de la rhubarbe, de la coloquinte et de l'huile; on va voir pourquoi.

que l'élu était Scarampo et, selon la coutume, on se précipita pour piller sa demeure; Scarampo n'était pas homme à se laisser dépouiller de la sorte, il avait mis garnison chez lui et les assaillants s'en revinrent déçus; mieux renseignée, la foule se dirigea alors vers le palais de Barbo; là aussi ils trouvèrent le logis bien gardé; en désespoir de cause, ils pensèrent au monastère de S. Maria Novella, dont Barbo avait été protecteur; ils en trouvèrent les issues barricadées. Toutefois Barbo ne voulait pas que la déconvenue fût complète ; il fit distribuer 1300 écus et s'en tira ainsi à bon compte.

Les Romains étaient, d'ailleurs, enchantés de l'élection de ce cardinal fastueux et généreux qui accueillait si bien même les plus humbles jusqu'à leur fournir, quand besoin était, des drogues, huiles, thériaques et onguents, aimait à s'amuser en faisant participer les autres à ses plaisirs et allait sûrement faire de Rome une ville riche et joyeuse.

Barbo avait d'abord pensé à prendre le nom de Formose parce qu'en lisant son histoire il avait admiré la pureté de sa vie, mais ses amis lui firent remarquer qu'on y verrait une allusion déplacée à sa beauté, ce qui au fond était peut-être vrai; d'ailleurs, le pape Formose n'avait pas laissé trop bon renom; le jugement de son cadavre en est la preuve; Barbo pencha alors pour le nom de Marc, mais c'était le cri de guerre des Vénitiens; il finit par choisir le nom de Paul.

Le couronnement de Paul II.

La cérémonie de la prise de possession fut fixée au 16 septembre; trois cardinaux en réglèrent le détail. L'office aurait dû être dit par le doyen des cardinaux diacres, mais Borgia était encore malade; on avait été obligé de le porter au conclave la tête entourée de bandages; ce fut donc le cardinal Fortiguerra qui officia. Les Romains eurent, en cette occasion, un avant-goût du faste dont le pape allait les éblouir durant les sept années de son pontificat; la dépense totale atteignit une somme élevée qui fut avancée par la banque Pazzi[1]. Toutefois, si Paul II aimait à se montrer prodigue, il n'acceptait pas qu'on le dépouillât; c'est pourquoi d'aucuns l'ont déclaré avaricieux. Or, la haquenée caparaçonnée de velours cramoisi brodé d'argent qui lui avait servi de monture appartenait de droit au peuple avec son harnachement; pour n'avoir pas à la donner, il mit pied à terre à S. Maria Novella, au Forum, et continua sa route en litière jusqu'au Latran, de quoi la foule, qui l'y attendait, se montra fort irritée[2].

Les jours suivants, vinrent les délégations des diverses villes d'Italie pour saluer le souverain pontife. Il les reçut avec cette dignité qui lui était coutumière et un peu de hauteur.

Un de ses adversaires, le cardinal de Pavie, Giacomo

1. Elle retint comme premier acompte 120 écus neufs du roi de France, qui équivalaient à 108 florins d'or (février 1466).

2. Il fut distribué en compensation au peuple et au clergé 348 florins.

Piccolomini, de son vrai nom Ammanati[1], l'a accusé d'une ambition démesurée et de souhaiter de rendre son nom éternel[2]; peut-être avait-il simplement une très haute estime de sa dignité, mais il est certain qu'il fit son possible pour rendre durable la mémoire de ses œuvres. Le sceau de l'Église fut modifié; tandis qu'auparavant le nom seul du pape régnant y figurait, il s'y fit représenter assis sur un trône. dans l'attitude de la bénédiction. avec deux cardinaux à ses côtés. Son successeur Sixte IV s'empressa d'ailleurs de revenir aux anciennes traditions.

Parfois il avait des façons bizarres qui étonnaient; ainsi il ne donnait guère d'audiences que la nuit[3]; un ambassadeur allemand se plaint dans sa correspondance de n'avoir été reçu qu'à trois heures du matin; un autre passa des nuits à attendre une audience; souvent il refusait tout entretien, les affaires traînaient. On ne pouvait l'amener à conclure, car il avait l'humeur indécise, soupçonneuse et changeante; quelle que fût la confiance qu'il eût dans ses secrétaires, il exigeait toujours de voir et de lire lui-même les pièces qu'on lui soumettait.

On conçoit qu'il n'ait pu admettre les restrictions à sa liberté que lui aurait imposées la charte élaborée au conclave, s'il l'avait respectée et qu'il se soit refusé à laisser ébranler des traditions dont il était le dépositaire. Dès le 21 septembre, il se plaignait aux ambas-

1. Pie II, on l'a dit, l'avait adopté et le créa cardinal le 18 décembre 1461.

2. « *Est tibi magna æternitatis cupido* », lui disait-il.

3. Muratori, vol. XVII, fol. 788.

sadeurs en termes énergiques de la situation où il se trouvait. On lui suggéra que, puisqu'il avait le droit de délier les autres de leurs serments, il pouvait bien se dégager lui-même ; il se fit donner par des théologiens et des juristes des consultations à ce sujet ; un fameux docteur en droit, Stefano Nardini, archevêque de Milan, et l'évêque de Trévise, Teodoro Lelli, qui tous deux aspiraient au chapeau, tranquillisèrent sa conscience. Cependant Paul II ne voulait pas se dédire tout simplement ; il usa d'un biais et proposa à la signature des cardinaux une rédaction édulcorée de la charte. Il y eut un tolle dans le Sacré Collège ; Carvajal refusa tout net de signer ; Bessarion ne s'y résigna que devant des menaces formelles ; le cardinal de Gonzague le prit de très haut : il avait beaucoup compté sur la crainte du concile pour mater le pape ; le cardinal Alain éclata en reproches amers et dit au pape qu'il avait dissimulé pendant vingt-quatre ans (la durée de son cardinalat) pour duper tout le monde. On crut très sérieusement en France qu'un schisme allait éclater, car on y prenait au tragique des intempérances de langage méridionales. Au reste, le papier signé, il n'en fut plus question et Paul II exerça le même pouvoir sans contrôle que ses prédécesseurs.

En dédommagement, Paul II accorda aux cardinaux quelques privilèges d'apparat ; c'est depuis cette date que seuls ils ont droit de porter le costume écarlate ; le pape leur permit également d'avoir une mitre garnie de perles, dans le goût de la sienne. Ceux qui n'avaient pas 4 000 florins de revenus reçurent une allocation mensuelle de 100 florins ; les évêques pauvres se virent

aussi allouer des subsides. Mais si Paul II voulait que son clergé pût vivre à l'aise et faire montre, au besoin, de magnificence, il n'entendait pas qu'on l'égalât en splendeur et en dignité ; l'archevêque de Bénévent se vit privé de son antique privilège de porter un trirègne comme le pape.

Le cardinal Scarampo mourut peu après, le 22 mars 1465 ; il était, avec Paul II, le dernier survivant des cardinaux italiens nommés par le pape Eugène IV. Durant sa vie d'aventures, il s'était acquis de grandes richesses ; tout-puissant dans Rome pendant des années, sa rapacité avait pu se donner libre carrière ; cet ancien second d'un condottiere avide, au regard dur, au visage fermé, qui se faisait représenter commandant à cheval une troupe armée, conserva toujours quelque chose des premiers enseignements qu'il avait reçus. Son palais, situé près de S. Lorenzo in Damaso, dans le centre de la vieille ville, contenait des trésors évalués à 200 000 florins ; légalement, ces trésors appartenaient à l'Église et le cardinal n'en pouvait disposer sans l'agrément du souverain pontife, mais le pape l'avait dégagé de cette obligation et il avait légué tous ses biens à ses neveux ; ceux-ci se les partagèrent en hâte et prirent la fuite, prévoyant bien ce qui allait arriver ; en effet, le pape envoya après eux et, comme le transport de leurs trésors ralentissait leur marche, ils furent rejoints et ramenés à Rome. Grande fut la joie des Romains, en voyant revenir leurs chariots pleins de pierreries, d'or et d'objets de prix ; le testament fut cassé et les biens du cardinal allèrent aux églises pauvres, aux réfugiés, au clergé ; peut-être

même le pape en eut-il sa part[1]. Alléchés par cette aubaine, des prêtres allèrent fouiller le tombeau de Scarampo, dans S. Lorenzo in Damaso[2]; ils furent découverts et punis.

Première affaire de Platina.

Si Paul II repoussait la plupart des obligations que lui aurait imposées l'observation de la charte, il avait, à tout le moins, pris très au sérieux son rôle de réformateur de la curie; son intention était d'éloigner les clercs inutiles ou ignorants qui remplissaient le Vatican, et d'avoir autour de lui un personnel sur l'activité duquel il pourrait compter. Or, depuis le pontificat de Nicolas V, chaque pape appelait autour de lui ses créatures et augmentait le personnel du Vatican; il est vrai qu'il arrivait qu'un pape nouveau chassait en partie les protégés du précédent; c'est ce qui advint à l'égard des abréviateurs. Par un bref en date du 3 décembre 1464, Paul II annula les nominations faites par Pie II un an auparavant. rappela les anciens fonctionnaires et rendit au cardinal Borgia son droit de nomination. Parmi les victimes de cette mesure se trouvait Bartolommeo Sacchi de Piadena[3], qui avait latinisé le nom de son pays d'origine et se faisait appeler Platina; il était d'humeur vive et protesta plus haut que les autres, disant que le pape avait

1. Il acheta aux héritiers des vases, des plats, de l'argenterie de toute sorte pour une somme de mille florins seulement (1465).

2. C'est là du moins que se trouve le tombeau qui lui fut érigé en 1515. On avait surnommé Scarampo le cardinal Lucullus.

3. Bourg situé entre Crémone et Mantoue.

excédé ses pouvoirs et que l'affaire devait être portée devant le tribunal de la Rote. Le pape prit aigrement la chose, raconte Platina, et, l'ayant fait venir, lui dit que tous les droits résidaient en lui, qu'il ferait ce qui bon lui semblait, que le tribunal de la Rote n'avait rien à voir en cette affaire et que, si cela ne lui convenait pas, il était libre, lui et ses compagnons, de quitter le Vatican. Mais que faire ailleurs ? La littérature ne nourrissait pas son homme à Rome en ce temps-là et d'ailleurs, depuis leur disgrâce, chacun tournait le dos aux abréviateurs congédiés. Platina dit qu'ils mouraient littéralement de faim. Pendant vingt jours « ou plutôt vingt nuits », écrit-il, ils cherchèrent à pénétrer jusqu'au pape ; enfin, ne pouvant plus se contenir, Platina rédigea une lettre des plus vives destinée au pape et eut la téméraire franchise de la signer, puis il la remit à l'évêque de Trévise, Lelli, pour qu'il la présentât, mais sans lui dire qu'elle était de lui. La colère de Paul II fut grande ; Platina le menaçait d'en référer aux souverains étrangers, de faire appel au concile ; or, Paul II ne voulait surtout pas qu'on lui parlât du concile et considérait qu'y faire appel était présumer que son autorité lui était subordonnée[1] ; Platina fut donc mandé par le pape et une scène violente s'ensuivit, à l'issue de laquelle il fut conduit au château Saint-Ange par le corridor secret (15 octobre 1465).

Dès que la nouvelle de son arrestation se répandit,

1. On se souvient que, par la bulle *Execrabilis* du 18 janvier 1459, Pie II avait établi que les appels au futur concile constituaient un crime de lèse-majesté.

l'inquiétude fut grande parmi ses amis et ceux qui estimaient son grand talent d'écrivain[1]. Le cardinal Gonzaga surtout, qui l'avait eu à son service et l'affectionnait, était fort en peine. Généralement toutefois on trouvait que son audace avait dépassé la mesure et que, pour agir comme il l'avait fait, il devait être un peu fou. Les représentants étrangers se demandaient s'il fallait se mêler de l'affaire. Comme toujours, ceux qui voulaient paraître informés avant les autres annonçaient déjà qu'il allait être décapité. Cependant, le procès de Platina était conduit régulièrement, mais durement ; l'évêque de Turin, qui en était chargé, le fit soumettre à la torture. On argumentait. Platina soutenait qu'il n'avait pas fait effectivement appel au concile et que sa lettre n'était pas diffamatoire puisqu'elle était signée ; durant quatre mois, il demeura enfermé dans une cellule qui devait être placée sur la plate-forme supérieure, car elle était exposée, dit-il, aux intempéries, et il les redoutait d'autant plus que l'hiver s'approchait. Enfin le pape, « fatigué » par les prières de l'archevêque de Mantoue (le cardinal Gonzaga), se décida à rendre Platina à la liberté. Paul II aurait voulu le voir partir « au moins pour les Indes », mais Platina demeura afin de se soigner. Il devait bientôt s'en repentir.

1. Les œuvres de Platina sont nombreuses et la forme ne laisse pas d'en être originale et attrayante ; il a écrit, outre son histoire fameuse des papes, des traités de morale, de philosophie, d'hygiène, voire même de cuisine, un éloge de Bessarion, un dialogue contre les amours, et une adresse au pape Paul II, le louant d'avoir rétabli la paix en Italie et lui recommandant de poursuivre la guerre contre l'Islam, ce qui ne fut peut-être pas pour plaire au pape dont les ambitions et les desseins étaient autres. Platina était né en 1421, il mourut en 1481.

Il y avait eu la peste à Rome, ou « la crainte de la peste » durant l'automne (1465) ; l'écuyer du pape, Dionisio Boniparte, reçut 10 florins pour lui permettre de s'éloigner.

Travaux accomplis a Rome.

Il entrait dans les vues et dans les goûts de Paul II de faire de grandes dépenses en constructions ; le rôle de restaurateur de Rome le séduisait ; il tenait à éblouir ses contemporains et à rappeler à la postérité l'œuvre accomplie par lui ; de nombreuses médailles avec la légende « HAS ÆDES CONDIDIT » furent frappées pour commémorer les travaux entrepris sur son ordre[1] ; on en déposait dans toutes les constructions qu'il ordonnait.

Les réparations sont nombreuses sous son pontificat ; elles s'imposaient, car, depuis Nicolas V, la papauté avait eu d'autres soucis, et les églises croulaient ; on travailla à Saint-Jean de Latran, à S. Lorenzo in Piscibus, à S. Lucia, à S. Maria Aracœli dont la toiture était en fort mauvais état, à S. Maria sopra Minerva qui fut achevée avant la fin du pontificat, au Panthéon dont la toiture aussi avait besoin d'être réparée, au Capitole où des fenêtres furent refaites avec encadrement de travertin et où l'on établit de nombreuses prisons. Le célèbre cheval de Marc-Aurèle, qui se trouve actuellement devant le Capitole et qui était alors près du Latran, entouré de beaucoup de respect parce qu'on y voyait une statue de l'empereur Constantin, avait grand besoin de restauration ; on éleva tout autour une

1. Voir ALFRED ARMAND, *Les Médailleurs*... Paris, 1889.

baraque en planches, mais il ne semble pas qu'on allât plus loin ; toutefois, Cristoforo Geremia de Mantoue, célèbre médailleur, reçut 300 florins de ce chef et il y eut plusieurs paiements ultérieurs[1]. La fontaine de Trevi fut l'objet de quelques travaux, ainsi que les ponts importants : Saint-Ange, Mammolo, Nomentano. On s'occupa aussi de l'arc de Titus et de celui de Septime Sévère, ainsi que des chevaux gigantesques qui existent encore au Quirinal et qui avaient valu à la colline le nom de Monte Cavallo. Les dépenses ordonnées par le pape n'étaient donc pas toutes utilitaires.

Pas plus qu'un autre, Paul II n'avait scrupule à porter la main sur les monuments de l'antiquité ; pour les travaux du Capitole et ceux de son palais, il fit prendre des matériaux dans la portion méridionale du Colisée, et il laissa détruire en partie le temple de Claudius qui se trouvait sur le mont Cœlius.

Au Vatican et à Saint-Pierre, on travailla beaucoup[2] ; dans la première cour du Vatican, trois étages de loges furent élevés ainsi qu'une tribune d'où le pape donnerait la bénédiction ; à Saint-Pierre, il reprit les travaux de la tribune, fit terminer ceux de la chapelle commencée par son oncle le pape Eugène IV et qu'il avait lui-même poursuivis étant cardinal ; le porche fut continué ; une médaille, frappée en 1470, rappela ces travaux. Une quantité d'architectes et d'entrepreneurs travaillaient assidûment ; à vrai dire, les deux emplois se confondaient souvent sous ce règne comme sous les précédents,

1. Pie II y avait déjà fait travailler.

2. En 1465, le 18 mai, assignation de 2000 florins pour dépenses « dans les palais pontificaux » (*Int. et Exitus*, vol. 462).

et un architecte prenait à forfait l'entreprise des travaux dont il avait fourni les plans; les principaux semblent avoir été Jacobo di Pietrasanta[1], Meo del Caprino[2], Giuliano da Sangallo, Manfredo de Côme, Domenico de Florence, Jean Pierre d'Allemagne; presque tous, comme on le voit, venaient du Nord[3]; Rome continuait à fournir fort peu d'artistes et même d'ouvriers. Les travaux étaient en pleine activité quand Paul II mourut, et les entrepreneurs eurent grand'peine à se faire rembourser par son successeur; il fallut à plusieurs quatre ans de démarches et de réclamations.

Paul II fit réparer une très vieille église, datant des premiers temps du christianisme, S. Marco in Pallacine, qui tombait en ruines comme tant d'autres à Rome. Les tuiles de la toiture portent ses armes et la légende: PALVS VENETVS PAPA SECVNDVS SVIS IMPENSIS FIERI FECIT ANNO CHRISTI MCCCCLXVII[4]. Le porche et les bas-côtés furent restaurés, les fenêtres ornées de vitraux splendides; le peintre Giuliano de Amedei de Florence peignit le plafond; le travail coûta 316 florins; l'or, 100 florins; le bleu d'outremer, 15 florins. Naguère le pape Calixte III avait entrepris

1. Jacobo di Pietrasanta était architecte et sculpteur; il avait travaillé pour Pie II; en 1467, il dirigeait les travaux de restauration du pont Saint-Ange; c'est lui qui présida au transport de la vasque du Colisée sur la place S. Marco, de concert avec Evangelisto de Pesaro et Evangelisto de Fiesole.

2. Meo travailla pour le pape surtout à partir de 1467; une grosse somme lui était due quand Paul II mourut.

3. De Venise, Bergame, Milan, Crémone, parfois Carrare.

4. Stevenson, *Les tuiles de plomb de la basilique de Saint-Marc*, dans *Mélanges d'archéologie*, VIII, 1888, p. 439.

quelques réparations et promis des indulgences à ceux qui y travailleraient.

Quelques cardinaux, tinrent à honneur de suivre cet exemple.

Paul II ne semble pas avoir éprouvé beaucoup d'attrait pour les beaux-arts ; les peintres étaient rares à sa cour et de second ordre ; on ne pourrait guère citer que Antonazzo et Fra Giuliano di Amadeo de Florence qui fut son peintre favori et travailla à décorer le Vatican de même que l'église S. Marco, peignit les bannières employées dans les cérémonies et enlumina des manuscrits[1]. Le sculpteur Paolo Romano travailla peu à Rome ; il fit le tombeau de Scarampo ; Mino de Fiesole et Vellano de Padoue reçurent aussi quelques commandes. La tapisserie ne semble pas l'avoir intéressé non plus ; ce n'est pas qu'il n'appréciât pas cet art ; il possédait de nombreux panneaux de tapisserie, mais il n'en acheta pour ainsi dire pas. Les artistes en glyptique, au contraire, furent choyés par lui.

Le palais de Saint-Marc.

Depuis longtemps, Paul II avait entrepris la construction d'un palais[2] ; au lendemain de son élection au cardinalat, déjà riche de sa propre fortune et des largesses qu'il recevait de son oncle, il avait acheté au pied du Capitole, près du palais de ses amis les Colonna,

1. Juin 1469, à Giuliano, « miniaturiste », et à onze miniaturistes ou peintres, 38 florins pour deux étendards.

2. Dvorak et H. Egger, *Der Palazzo Venezia in Rom.* Vienne, 1909. — Dengel, *Palast und Basilica S. Marco.* Rome, 1913. — Médaille, Armand, vol. II, 31.

PALAIS SAINT-MARC.

Photo Anderson.

PL. XIV, PAGE 434.

quantité de maisons qu'il fit détruire, dont une appartenait à un prêtre d'Anagni, et, sur leur emplacement, il commença la construction d'un palais qui, dans sa pensée, devait égaler le Vatican[1]; les dimensions en étaient énormes et l'emportaient sur celles de la plupart des résidences romaines de cette époque; rompant avec les traditions du passé, il adopta une architecture plus conforme aux temps où il vivait; ce n'est plus le manoir féodal avec de rares fenêtres percées dans d'épaisses murailles très haut au-dessus du sol, et flanqué de solides tours, ni le palais aux lignes gothiques du cardinal Capranica; Barbo voulut une demeure faite pour la vie de réceptions et de plaisirs qui allait devenir celle de tous les grands à l'époque de la Renaissance; les formes en sont dégagées, la lumière y pénètre en abondance par de nombreuses ouvertures, tout y est combiné en vue de l'élégance.

Plusieurs architectes travaillèrent de concert : Meo, Sangallo récemment arrivé à Rome[2], Giacomo da Pietrasancta, Giuliano da Majavo, Vellano de Padoue, Bernardo di Lorenzo et d'autres ; ils se chargeaient de la taille des blocs de travertin pris au Colisée ou de telle ou telle partie de la construction, sans qu'il soit possible de démêler quel fut l'auteur du plan général. Les travaux ne semblent pas avoir été très bien surveillés, car déjà, en 1465, le cardinal devenu pape dut signer un contrat avec Bernardo di Lorenzo de Florence pour la réparation de la toiture. Les monu-

1. Bonanni, *Numismata*, vol. I, p. 85.

2. Il avait vingt ans quand il vint à Rome en 1465; son maître était le Francione. Il mourut en 1516.

ments romains péchaient toujours par la toiture; il fallait sans cesse la réparer; inhabileté des ouvriers, mauvaise nature des matériaux, ce chapitre revient couramment dans les comptes d'entretien.

Deux vasques servirent à décorer la place située devant le palais : l'une venait du Colisée, l'autre était le sarcophage de sainte Constance ; il datait du IVe siècle ; on y voyait des amours qui vendangeaient; les moines à qui il appartenait réclamèrent inutilement; le 14 août 1467, le sarcophage était en place. Le bruit s'était répandu dans la ville que le pape voulait en faire son cercueil. Aussi, à sa mort, les moines s'empressèrent-ils de renouveler leurs protestations; le pape Sixte IV leur donna gain de cause. En 1788, le sarcophage entra dans les galeries du Vatican, au musée Pio Clementino.

Le palais était déjà très avancé en 1455, quand Barbo vint s'y établir et commanda une médaille pour célébrer cet ouvrage dont lui-même et les Romains étaient très vains ; la légende portait: PETRVS BARBVS VENETVS CARDINALIS S. MARCI R. HAS ÆDES CONDIDIT ANNO CHRISTI MCCCCLV.

Porcello de Pontanino célébra en vers le palais.

Il s'en fallait cependant que cet immense édifice fût achevé ; le 25 janvier 1466, un contrat fut signé pour l'agrandissement du palais et la construction du porche. Paul II ne vit pas la fin des travaux. Ils avaient coûté bien plus de 100 000 ducats[1].

1. Pie IV fit don de ce palais à la République de Venise : il passa à l'empire d'Autriche quand la République de Venise lui fut cédée. L'Italie en a pris possession récemment.

Dans l'intérieur de ce palais, Paul II avait réuni les objets les plus précieux et les plus divers; c'était un musée, le plus beau qu'il y eût alors.

Depuis quelque temps déjà, le goût des collections s'était développé en Italie; vers le milieu du siècle, Pogge, Ambroise le Camaldule, Leonardo d'Arezzo et d'autr s recherchaient passionnément des camées, des antiquités et des objets anciens de toute nature pour le compte de Niccolo Nicoli; quand celui-ci mourut, le 4 février 1437, Cosme de Médicis, le Père de la Patrie, acquit la plus grande partie de cette collection qu'il augmenta toute sa vie; Lorenzo de Médicis suivit cet exemple; l'archéologue Ciriaco d'Ancône amassait les antiques dans sa maison de Venise; le marquis d'Este était aussi fort amateur d'objets d'art[1].

Le cardinal Barbo avait commencé à réunir des curiosités dès son arrivée à Rome; son oncle, le pape Eugène IV, l'y encouragea; en 1450, quand il n'avait que trente-deux ans, il était déjà connu comme collectionneur à travers l'Italie; il correspondait avec des agents qui lui signalaient les objets intéressants; il faisait enlever les statues qu'on découvrait dans la ville[2]; tous les moyens lui étaient bons; négociants, prélats, diplomates, étaient mis par lui à contribution; il lui arriva d'entrer en lutte avec d'autres amateurs, par exemple avec les Médicis à propos des mé-

1. Muntz, *Les Arts...*, vol. II, p. 49. — Articles de lui dans la *Gazette des Beaux-Arts*, vol. XVI (1877), p. 97, et dans la *Revue archéologique*, XXXVI (1878), p. 87, 155, 203 et année XXXVII (1879), p. 45. — Marini, *Archiatri*, vol. II, doc. LX.

2. Platina.

dailles provenant de la succession de Pisanello (1456). Longtemps on raconta à Toulouse qu'il offrit, en retour d'un camée qui appartenait à la ville, de bâtir à ses frais un pont et de donner en outre 50 000 écus.

Barbo était un fin connaisseur; il en remontrait, surtout en numismatique, aux plus habiles; néanmoins, il s'entourait d'experts dont il ne négligeait pas les avis. Chaque année, il dépensait des sommes énormes pour enrichir sa collection. Lorsqu'on en fit l'évaluation en 1457, elle fut estimée 25 000 ducats, et les objets étaient portés pour leur valeur intrinsèque.

On en connaît très exactement la composition, grâce au catalogue détaillé et descriptif qu'il en fit dresser en 1457 par le notaire apostolique Giovanni Pierti ; ce catalogue fut d'ailleurs complété et poursuivi jusqu'en 1460; Barbo assista à sa rédaction et y mit apparemment la main.

Paul II possédait 227 camées, placés dans des cadres en argent doré ornés de ses armes et parfois chargés d'inscriptions où les noms de saint Pierre et de Bacchus voisinent; 136 intailles, 97 médailles en or et 1 000 en argent, des bronzes, des icones byzantines toutes scintillantes d'or et d'argent, dont il avait pris le goût étant à Venise ; des mosaïques portatives, dont vingt-cinq dans des cadres en argent doré, comme on en voit encore quelques-unes dans l'église Saint-Marc à Venise, quelques ivoires, des « chapelles » d'or et d'argent ciselées par des ouvriers florentins ou ombriens, des vêtements sacerdotaux, de vieilles étoffes, des broderies orientales et de la vaisselle plate. On est étonné du nombre incroyable de plats, de bassins, d'aiguières,

de compotiers, d'encriers, de sonnettes, de chandeliers et même de plats à barbe qui appartenaient à Paul II, déjà au temps où il n'était que cardinal. Combien plus dut-il en avoir étant pape! Il possédait, en outre, des pièces importantes, un crucifix monumental placé entre deux statues en or représentant la Vierge et saint Jean, estimé 2 000 ducats.

Le pape avait un faible pour les pierreries ; il se plaisait à les manier, à les faire étinceler ; on l'accusait d'y passer ses nuits. Beaucoup de ces pierreries étaient montées en bagues ; on compte dans le catalogue trente-cinq bagues dont le chaton était formé de turquoises, de topazes, d'améthystes, et sept anneaux pontificaux ; il avait acheté aussi des chapelets en jaspe, en calcédoine... Ces ornements lui servaient dans les cérémonies, il en tirait gloire ; quand il conduisit l'empereur Frédéric III auprès des châsses des apôtres Pierre et Paul, il lui fit remarquer que pas une des pierres magnifiques qui les ornaient n'égalait celle qu'il avait à son doigt.

Le désir de rehausser la dignité pontificale s'ajoutait à sa vanité ; il lui semblait avantageux que le pontife suprême apparût dans un incomparable éclat ; lorsqu'il se rendait de son palais au Vatican, une escorte nombreuse et brillante l'accompagnait et il faisait jeter de l'argent au peuple ; à la Noël, il officiait en des costumes d'une richesse sans pareille ; à la Noël de 1466, on le vit dans une sedia qui avait coûté le prix d'un palais. Le jour de Pâques 1465, il porta pour la première fois cette fameuse tiare qui fit l'émerveillement de tous ceux qui la virent et servit si

souvent de gage aux banquiers qui avançaient de l'argent au Saint-Siège dans ses moments de pénurie; quelques-unes des pierres qui l'ornaient valaient 22 000 ducats ; un agent des Sforza à Rome, Agostino Rosso, l'estimait 90 000 ducats, chiffre évidemment trop bas ; sa valeur véritable dépassait, ce semble, 200 000 ducats. Paolo di Giordano de Rome fut chargé de la ciseler[1].

Aussi les sommes que payait Paul II, soit directement, soit par l'entremise de son trésorier, sont-elles considérables[2] ; en avril 1469, la Chambre apostolique reconnaît devoir 3 000 florins à Marco Tommasi et s'engage à les lui rembourser avant la Toussaint ; il s'agissait d'un achat de pierreries ; en 1470, elle déclare que Pietro de Venise a droit à 55 000 florins « pour cent choses qu'il a naguère livrées au souverain pontife et que celui-ci a promis de payer à Pâques 1471, donnant en garantie tous les biens de la Chambre ». Les engagements de ce genre sont fréquents. En une seule fois le pape achète pour 3 800 florins de perles (1466).

Forcément, le pape devait se montrer avide ; il se nomma commanditaire de l'abbaye du Mont Cassin ; si un cardinal, un évêque, un abbé ou un protonotaire venait à mourir, il ne distribuait pas les bénéfices devenus vacants, mais les gardait en commende.

1. Simone di Giovanni de Florence, vérificateur des poids et mesures, travaillait régulièrement pour le pape moyennant 6 florins par mois.

2. Gottlob.

Le Carnaval.

Paul II se plaisait bien plus dans son propre palais qu'au Vatican; il s'y trouvait plus en contact avec la foule qu'il voulait s'attacher, au centre de la vie urbaine, dans la région la plus populeuse de la ville; nul doute que la pensée ne lui soit venue d'en faire la résidence pontificale ; il songeait à y déposer le trésor apostolique et à y transporter la bibliothèque du Mont Cassin dont il était abbé, afin d'y avoir l'équivalent de la bibliothèque Vaticane. Vers la fin de son pontificat, il n'habitait plus que là.

Lors du premier carnaval qui eut lieu sous son règne, il vint s'y établir, afin de pouvoir mieux participer aux divertissements.

Il était dans ses intentions d'amuser les Romains ; aussi donna-t-il plus d'ampleur aux jeux publics. Il voulait, comme le dit Infessura, « faire les choses grandement ». Au lieu des trois courses qui avaient lieu auparavant, il en organisa de nombreuses et variées[1]. Le lundi, couraient des jeunes gens ; le mardi, des juifs; c'était le numéro bouffon de la fête ; on les forçait à manger abondamment avant le départ afin qu'ils fussent bien essoufflés et le spectacle était si ridicule, raconte Platina, que les spectateurs se roulaient par terre ; des cavaliers les pressaient ; plus tard, on fit courir les juifs à peu près nus. Le mercredi avait lieu une course dans le même goût : on voyait concourir des sexagénaires. Le jeudi, les jeux avaient lieu sur la place

1. Une médaille fut frappée portant en légende : « HILARITAS PUBLICA ».

Navona ; c'était une réminiscence de l'antiquité, puisque la place Navona était l'ancien cirque Agonale (stade de Domitien) dont elle a gardé la forme. Aussi appelait-on souvent ces jeux « agonaux ». Le sénateur et les conservateurs y assistaient dans des costumes de gala que leur payait le Saint-Siège (15 florins à chaque conservateur). Le vendredi, il y avait suspension ; le samedi, on donnait des combats de taureaux ; le dimanche, avaient lieu « les trois courses anciennes », sans doute des courses de chevaux[1] ; le lundi, des courses de buffles ; le mardi, des courses d'ânes. Les prix étaient, comme habituellement, des pièces d'étoffe.

Les courses étaient disputées dans l'antique Via Lata, qui était à peu près la seule rue rectiligne de Rome, et qui prit vers ce temps le nom de Corso ; le départ, du moins pour les courses d'hommes, était à l'arc d'Hadrien, appelé alors arc de Domitien, situé à peu près à mi-distance entre la porte del Popolo et le Capitole[2].

Le pape assistait à l'arrivée dans le palais Saint-Marc. Il distribuait des pièces d'argent aux vainqueurs et jetait de la menue monnaie à la foule du haut de son balcon, comme jadis Caligula du haut de la basilique Julia. A la fin des courses, le peuple était convié à un banquet qui se donnait sous ses fenêtres ; magistrats et gens de rien y prenaient part et le vice-camérier en

1. Le 13 janvier 1466, le pape accorda aux habitants de Césène et de Brescia le droit d'organiser des courses de chevaux pour se divertir (THEINER, vol. III, n. 381, p. 437).

2. Cet arc, qui gênait la circulation, fut démoli par Alexandre VII en 1665. Il s'appelait alors Arco di Portogallo. La rue était nettoyée tout exprès.

personne, aidé d'autres prélats, devait en surveiller l'ordonnance[1]. On y distribuait en abondance du vin rouge romain.

Les courses instituées de la sorte par Paul II rappelaient les *Ludi plebei*, qui comportaient aussi des courses de vieillards et de jeunes gens. Le pape se trouvait donc amené à imiter l'antiquité un peu malgré lui ; il organisa même des cortèges romains, des triomphes d'empereurs, et certains esprits chagrins l'en blâmèrent, entre autres le cardinal Ammanati.

Guerres contre les Anguillara et contre le roi de Naples.

Vers cette époque, Paul II eut d'ailleurs un succès militaire. Il s'agissait d'une question politique et personnelle.

Vingt ans auparavant, en 1445, était mort Giovanni Antonio Orsini, comte de Tagliacozzo ; ses deux héritiers, Everso di Anguillara, et Napoleone Orsini, entrèrent en contestation au sujet du château de Monticelli[2] qui faisait partie de son patrimoine ; on se souvient que cette querelle faillit ensanglanter le couronnement de Calixte III. Le différend continuait toujours en 1458 quand Pie II, à peine élu, chargea le cardinal Barbo de l'accommoder ; celui-ci se rendit auprès d'eux, négocia

1. Une médaille rappela ces largesses ; deux cornes d'abondance y étaient représentées avec la légende: CONVIVIVM. PVB. ERGA. POPVLVM ROMANVM. — ROMA. Il fut remis au cuisinier et à ses aides 15 florins en 1466.

2. Monticelli se trouve près de Tivoli, non loin du Teverone, sur la voie Nomentana, qui conduisait en Sabine.

et s'en revint à Rome fort satisfait d'avoir obtenu qu'ils resteraient en paix pendant trente mois; mais à peine s'était-il éloigné que la guerre avait repris; le cardinal se sentit très mortifié de cette déconvenue. Le comte Everso s'était emparé du château de Monticelli d'où il rançonnait les voyageurs, pillait les campagnes et semait la terreur jusqu'aux portes de Rome. Homme plein de dévotion, au demeurant, il légua par son testament, daté du 14 janvier 1460[1], une somme importante aux chanoines de Sainte-Marie Majeure, ainsi qu'à l'hôpital du Latran, sur les murs duquel se voient encore ses armes. A sa mort (3 septembre 1464), ses deux fils, Francesco et Deifebo, se flattèrent de pouvoir continuer ses brigandages, mais le pape Paul II se souvenait de l'injure faite au cardinal Barbo ; il lança contre les fauteurs de troubles une excommunication qui les visait directement et leur adressa des menaces[2]; ils feignirent de se soumettre, se déclarèrent les vassaux obéissants de l'Église et n'en continuèrent pas moins leurs rapines. Alors le pape organisa une expédition contre eux, mais ils s'étaient ménagé des intelligences dans la ville, en sorte qu'un mouvement populaire, fomenté à leur instigation, éclata au moment du départ des troupes. Il n'eut pas de suites et l'armée pontificale, commandée par le cardinal Fortiguerra, Federico d'Urbino et Napoleone Orsini, s'étant avancée sur leurs terres, ne rencontra aucune résistance;

1. Son testament se trouve dans P. Adinolfi, *Laterano e Via Maggiore*, Rome, 1857, p. 133.

2. Le pape fit répandre, « vulgariser », ses bulles afin de gagner l'opinion.

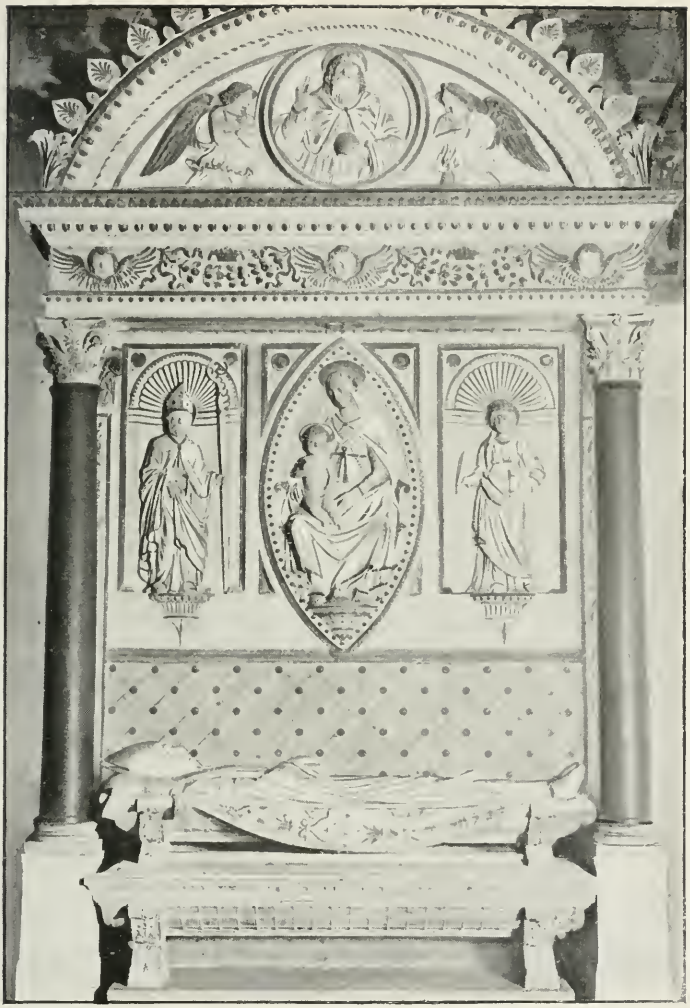

Photo Moscioni.

TOMBEAU DU CARDINAL FORTIGUERRA.

PL. XV, PAGE 411.

ce fut une promenade militaire; en vingt-cinq jours, treize places fortes se rendirent, « non qu'elles ne fussent pas très solides, mais parce qu'elles n'étaient pas gardées », dit le chroniqueur bolonais (juin 1465)[1] : Capranica, Vetralla, Ronciglione, Viano... qui entouraient Rome d'une ceinture de repaires dont plusieurs avaient appartenu au Préfet et d'où il était facile aux Anguillara de surveiller toutes les approches de la ville. tombèrent successivement[2]. On y trouva quantité de butin, troupeaux, marchandises, argent, fruit des brigandages de plus de trente années, et aussi, assura-t-on, un matériel pour fabriquer de la fausse monnaie. Deifebo avait pu se réfugier à Venise. mais son frère Francesco et son propre fils tombèrent entre les mains du pape qui les enferma au château Saint-Ange ; ils y demeurèrent jusqu'à sa mort. Paul II fit don à la sœur du comte Everso de 50 florins (1465), ce dont on le loua fort comme de ne pas s'être approprié les bijoux de la famille entière. Plus tard, Sixte IV accorda 100 florins à Deifebo. Tout le Patrimoine se trouva dès lors soumis à l'autorité pontificale.

Dans le quartier du Transtévère subsiste encore une tour, la *Torre degli Anguillara*, dernier vestige de l'opulence de cette famille, au sommet de laquelle est gravée une représentation de la naissance du Christ[3].

1. Muratori, vol. XVIII, col. 761. — Les Napolitains avaient prêté des troupes ; le pape les ravitailla.

2. Le pape fit grande dépense d'étendards aux armes de l'Église qui furent envoyés dans toutes ces villes par des émissaires spéciaux ; ils coûtaient environ un florin.

3. Place d'Italia, près de l'église S. Crisogono. La Ville l'a donnée à la Société Dante Alighieri qui y a établi un musée.

Ce triomphe n'eut pas de lendemain.

Quand Paul II était monté sur le trône, la situation de l'Italie devenait menaçante; la mort de Cosme de Médicis, le 1er août 1464, avait éveillé bien des ambitions, autant à Florence qu'ailleurs. La mort de Francesco Sforza, deux ans plus tard (8 mars 1466), rendit précaires les nombreuses combinaisons que ce politique habile, entreprenant et hardi, avait élaborées[1]. Aussi fut-ce merveille que la paix pût être provisoirement maintenue; Paul II en rendit grâce au ciel en ordonnant une procession particulière pour le jour de l'Ascension (1467); il la suivit à pied et, pour en rehausser l'éclat, demanda à Domenico de Domenichi[2] de prononcer des paroles appropriées et à Leonardo Dati de composer des hymnes.

Mais presque aussitôt il parut que la guerre allait se déchaîner. C'était alors une nécessité politique que le royaume de Naples et le Saint-Siège fussent en hostilité; le moindre accroissement de l'un des deux États portait forcément ombrage à l'autre; il était certain que si la papauté devenait trop puissante, c'en était fait de l'indépendance du royaume de Naples et que, réciproquement, la papauté n'eût pas été en sécurité si les rois de Naples avaient pu jouir de la puissance qu'ils

1. En décembre 1466, le fameux Scander-Beg, chassé d'Albanie par les Turcs, vint à Rome; le pape lui donna de l'argent pour poursuivre la guerre contre l'empire ottoman. Il mourut l'année suivante à Venise.

2. Domenichi, qui était évêque et serait devenu cardinal n'avait été son opinion sur « le sang du Christ », avait la spécialité de ce genre d'éloquence. Il était un familier de la cour pontificale depuis le temps d'Eugène IV. La plupart de ses œuvres sont demeurées manuscrites.

rêvaient. Aussi le Saint-Siège ne cachait-il pas son désir d'assujettir les rois de Naples et d'en faire des vassaux, de même que ceux-ci avaient plus d'une fois tenté de s'emparer de la Ville Éternelle. Quand Pie II avait traité avec Ferdinando, le 10 novembre 1458, il lui avait imposé un lourd tribut, en même temps que l'envoi de la haquenée, symbole de son vasselage[1]; de terribles sanctions étaient prévues en cas de non-exécution de ces engagements, mais il eût été bien surprenant que l'accord fût respecté; l'arriéré du roi s'éleva bientôt à 60000 ducats et, en 1467, il se contenta d'envoyer la haquenée avec le cérémonial d'usage, mais sans argent, ce qui irrita fortement le pape; pour s'excuser, le roi soutenait que ses armements contre le Turc épuisaient son trésor, que l'état de son royaume était pitoyable et qu'il ne pouvait payer, mais Paul II ne se laissa pas apitoyer. On en vint aux paroles violentes et vaines; Ferrante menaça le pape d'appeler les Turcs à son aide; le pape, de le chasser de ses États et d'anéantir les Musulmans. Et ce fut tout. Mais l'aigreur resta grande entre les deux souverains. A vrai dire, Ferrante se sentait très fort depuis que son fils Alfonso, duc de Calabre, avait épousé la fille du duc de Milan, Ippolita Sforza, mariage bien surprenant à vrai dire; car, en se rendant à Naples, Ippolita s'était croisée avec sa sœur dont le mari, Piccinino, venait d'être assassiné par ordre du roi!

Durant l'été de 1468, Paul II forma le projet de s'emparer du château de Tolfa, misérable bicoque, mais

1. Comm. Carlo Padiglione, *Della Chinea*, Naples, 1911.

qui commandait les précieuses mines d'alun[1]; les Frangipani en étaient les suzerains et deux Orsini en étaient seigneurs; l'entreprise semblait facile, car l'attaque n'était pas attendue, mais le duc de Calabre, qui campait à tout événement dans les environs de Viterbe[2], envoya en hâte à la rescousse une centaine de cavaliers à la vue desquels les soldats pontificaux battirent en retraite; alors, le duc de Calabre, non content d'avoir barré la route au pape, passa à l'offensive et se mit en route vers Rome. C'était une superbe armée que la sienne, elle était composée de quatre mille cavaliers, deux mille fantassins, qui faisaient l'admiration des habitants de Viterbe[3]. L'effroi fut extrême au palais pontifical; le pape courut mettre ses trésors à l'abri dans une cachette au château Saint-Ange et fit des préparatifs de fuite; on se croyait revenu aux temps abominables où les membres de la curie, fuyant le roi Ladislas, mouraient de soif et d'épuisement sur la route de Viterbe. Le pape n'avait rien à opposer aux soldats napolitains; ses troupes, réduites par mesure d'économie et dispersées, ne pouvaient guère offrir de résistance. Mais soudain le duc changea de route. Peut-être lui parut-il trop hardi de tenter un coup de main sur Rome; il se dirigea vers Soriano, entre Viterbe et Vitorchiano; le comte Orso di Pitigliano et le chevalier Orsino l'accompagnaient. Paul II fit une démonstration du même genre en octobre en envoyant des troupes sur les

1. Annibal Caro, quelque cinquante ans plus tard, décrivait Tolfa en ces termes à Giovanni Boni Tolfa : « *La Tolfa, Giovan Boni, è una bicocea-Tra scheggie e balze d'un petron ferrigno* »...

2. Depuis le 22 août 1468.

3. Niccola della Tuccia, p. 93.

confins du royaume de Naples. Du reste, l'affaire de Tolfa s'arrangea bientôt. Par un acte signé au Vatican, le 2 juin 1469, le Saint-Siège acheta, moyennant 17300 ducats, la forteresse de Tolfa et son territoire aux frères Pietro et Ludovico, seigneurs du lieu ; l'agence de la banque Médicis à Rome fit l'avance des fonds[1].

Affaire de Rimini.

Une autre affaire d'un caractère plus grave survint. Depuis longtemps, le Saint-Siège convoitait la possession de Rimini. Son souverain, Sigismondo Malatesta, durant son long règne de trente-neuf ans, en avait fait une capitale au petit pied ; il y avait construit des monuments, fondé une bibliothèque, réuni des artistes et des littérateurs ; Rimini était devenue riche et prospère et sa cour, brillante et raffinée, faisait présager celles du siècle suivant. Mais le traité imposé par Pie II à Sigismondo en 1463 avait singulièrement réduit les limites de la principauté, c'est à peine s'il laissait à la ville une banlieue ; en outre, un des articles du traité stipulait que, dans le cas où Sigismondo n'aurait pas d'héritier légitime, Rimini et son territoire seraient dévolus à l'Église. Or Sigismondo mourut le 13 octobre 1468, ne laissant qu'un fils bâtard, Roberto, légitimé, il est vrai, en 1450. Prudemment, le pape l'avait pris à son service et l'employait précisément alors comme mercenaire, très loin de Rimini, sur les frontières du royaume de Naples[2]. Il semblait donc que l'héritage de

1. Theiner, vol. III, p. 456, n. 393.

2. En 1467, il lui avait acheté des terres sur le territoire de Césène pour 70500 florins, sur lesquels 2083 seulement avaient été versés.

Sigismondo allait lui être acquis sans peine, mais une femme se mit à la traverse, Isotta qui avait été longtemps la maîtresse de Sigismondo, puis était devenue sa femme. Elle n'entendait pas se laisser déposséder. Secrètement elle s'était mise d'accord avec le jeune Roberto qui passait pour lui être hostile et l'avait été, en effet, jadis. Celui-ci persuada au pape que nul mieux que lui ne saurait la mettre à la raison et assurer au Saint-Siège la tranquille possession de Rimini ; il ne lui demandait qu'une compensation et son concours ; des troupes et de l'argent lui furent donnés pour mener à bien son entreprise. Mais Roberto s'était entendu non seulement avec Isotta, mais aussi avec les habitants qui redoutaient la domination de l'Église ; il entra donc à Rimini sans coup férir et, lorsque les représentants de Paul II se présentèrent pour y établir le gouvernement pontifical, il leur déclara tout net qu'il gardait la ville ; bien plus, il en demanda l'investiture. Le pape fut ulcéré d'avoir été ainsi dupé et traita avec les Vénitiens (28 mai 1469) qui lui fournirent quatre mille chevaux et trois mille fantassins ; il traita également avec Alessandro Sforza, seigneur de Pesaro, à qui il offrit une part des dépouilles de Roberto. L'archevêque de Spalato, Lorenzo Zanni, gouverneur de la Marche, aidé de Napoleone Orsini, commença aussitôt les opérations ; un des faubourgs de la ville fut assailli par surprise et pris. Roberto, cependant, n'était pas demeuré inactif ; il avait naguère épousé la fille de Federico de Montefeltro, son vieil ennemi ; il s'était concilié tous ceux qui redoutaient l'accroissement du pouvoir pontifical ; le roi de Naples lui envoya une troupe com-

mandée par le duc de Calabre; Tristan Sforza, frère du duc de Milan, vint aussi lui prêter son appui; les Florentins l'aidèrent, sinon de soldats, du moins moralement. Toutes ces négociations furent conduites avec tant de mystère que les troupes pontificales ne connurent le danger auquel elles se trouvaient exposées qu'au moment où elles furent cernées; la surprise fut si grande qu'elles ne se défendirent même pas ; il y eut trois mille prisonniers et cent tués; l'artillerie, qui avait été organisée avec beaucoup de soin, tomba au pouvoir de Malatesta (29 août 1469); c'était un désastre. La nouvelle en arriva à Rome le jour même où Paul II fêtait, avec l'éclat qu'il affectionnait, le cinquième anniversaire de son élection.

Le prestige de la papauté sauva encore une fois Rome d'une attaque; les alliés, satisfaits d'avoir anéanti la force militaire du Saint-Siège, ne pénétrèrent pas sur les terres de l'Église et licencièrent leur armée en novembre 1469[1].

Les Fraticelli.

Il y avait longtemps que le Saint-Siège était en lutte avec les frères de l'étroite observance, qu'on nommait en Italie les *Fraticelli*. Leurs doctrines sur la désappropriation n'avaient reçu que pendant un temps très court l'approbation de l'Église. Ainsi que le leur avait dit Jean XXII en 1318 : « La pauvreté est belle, la chas-

1. Une médaille de Paul II porte en légende : PAVLO VENETO PAPE II ITALICE PACIS FVNDATORIS. — ROMA. — Une autre : SOLVM IN FERAS PIVS BELLATVR PASTOR.

teté admirable, mais l'obéissance vaut mieux encore[1]. » Ils vivaient comme au temps de Rienzo, retirés dans les hautes montagnes qui s'élèvent à l'est de Rome, dans la Sabine et les Abruzzes. De temps en temps, on en capturait quelques-uns et l'on faisait des exemples[2]. La secte n'en subsistait pas moins. Au temps de Paul II. elle était plus nombreuse que jamais; envahissant la plaine, elle s'était répandue dans la Romagne, la Marche d'Ancône, le Latium; il y avait même des *fraticelli* à Rome[3]; ils grossissaient le parti d'opposition, car, appliquant à tout le clergé et à la papauté leur doctrine sur la pauvreté, ils déclaraient que les prêtres qui vivaient dans le luxe étaient indignes et incapables d'exercer leur ministère et que notamment les papes qui, depuis Jean XXII, avaient erré en n'imitant pas la pauvreté du Christ, occupaient indûment le siège pontifical. Leur centre d'action était à Assise, cette terre d'élection des rêveurs, et c'était là un retour au lieu d'origine, puisque les *fraticelli* se rattachaient à saint François dont ils pensaient suivre étroitement les enseignements. Un autre centre était à Poli, près de Tivoli[4]; le seigneur de Palestrina, Stefano III Conti, les avait pris sous sa protection; un certain Antonio Sacco, appartenant à ce

1. Jean XXII (XXI) les condamna par la bulle *Gloriosam Ecclesiam*, en date du 23 janvier 1318.

2. En 1468, le pape fit brûler plusieurs hérétiques, peut-être des fraticelli.

3. Paul II les avait pris sous sa protection dans les premiers temps de son pontificat; il leur avait rendu la partie du Latran dont ils avaient été dépossédés et ordonna que, dans le serment que prêtaient les magistrats à leur entrée en fonctions, il fût rappelé qu'ils devaient assistance aux fraticelli.

4. G. Cascioli, *Mem. Stor. di Poli*. Rome, 1896.

groupe, venait souvent à Rome y faire de la propagande (1466). On s'inquiéta. Des réfutations des doctrines professées par les *fraticelli* et qu'on assimilait à celles des Hussites, furent demandées à des polémistes; le franciscain Jean de la Motte en avait composé une; le gouverneur du château Saint-Ange, Roderigo Sanchez de Arevalo, évêque de Calahorra et de Zamora, qui aimait fort à écrire, rédigea une diatribe qui est demeurée manuscrite[1]; Nicolo Palmieri en fit une autre, ainsi que le cardinal Torquemada. Mais les arguments, dans ces sortes d'affaires, pour persuasifs qu'ils soient, ne persuadent guère; Paul II jugea qu'il fallait recourir à d'autres raisons et il fit enfermer un grand nombre de *fraticelli*. La plupart des suspects étaient envoyés au château Saint-Ange où un tribunal, présidé par l'archevêque de Milan, Stefano Nardini, et composé du gouverneur du château Saint-Ange et des évêques de Terracine, d'Orte[2] et de Fano, examinait leurs cas. Stefano Conti fut parmi les prisonniers, mais sa liberté lui fut bientôt rendue[3]. La torture arracha des aveux qui peut-être n'étaient pas sincères; les inculpés s'accusèrent de crimes abominables. La plupart abjurèrent; les autres, huit hommes et six femmes, qui venaient de Poli, furent exposés, la tête coiffée d'une mitre en carton, sur une estrade dressée devant la face latérale de l'église Aracœli tournée vers le Capitole.

1. L'exemplaire de dédicace aux armes du pape existe encore au Vatican (*Cod. Vat.*, 969).

2. Qui a raconté ces événements (*Cod. Vat.*, 4158, fol. 1).

3. *Cod. Vat.*, 969. — Cf. Garampi, *Memorie Ecclesiastiche...* Rome, 1755. — Canensio, évêque de Castro, *Pauli Veneti Vita*, Rome, 1740.

Introduction de l'imprimerie a Rome.

Ce fut en 1467 que l'imprimerie commença de fonctionner à Rome[1]. Les deux typographes allemands Arnold Pannartz et Conrad Sweynheym, après avoir travaillé trois ans dans le couvent de Subiaco, vinrent s'établir cette année-là à Rome où Pietro et Francesco Massimi, seigneurs lettrés, les avaient appelés ; il les installèrent dans leur palais et leur fournirent les fonds nécessaires, tenant à honneur que le premier ouvrage imprimé chez eux le fût à leurs frais.

De son côté, le cardinal Torquemada ambitionnait le même honneur ; il avait fait venir aussi un Allemand, Ulrich Hahn d'Ingolstadt, ancien fabricant de cartes à jouer, qui avait eu à Vienne, racontait-on, de singulières aventures. Mais, tandis que Arnold et Conrad étaient arrivés de Subiaco avec du matériel et des ouvriers, Hahn dut organiser de toutes pièces son imprimerie, en sorte que leur recueil des *Epistolæ ad familiares* de Cicéron parut d'abord. Les caractères, il est vrai, en sont inégaux et n'égalent pas ceux de la *Cité de Dieu* publiée à Subiaco, ce qui montre la grande hâte qu'on avait mise pour arriver à temps. Hahn ne put publier que le 31 décembre 1467 l'ouvrage de son protecteur,

1. Voir Deschamps, *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, Paris, 1870, col. 1097 (complément du Brunet). — Cardinal Quirini, *Liber singularis*. Lindau, 1761. — Laire, *Specimen historicum typographiæ romanæ*. Rome, 1778. — Robert Proctor, *An Index of the early printed books*. Londres, 1898. — G. Fumagalli, *Dei primi libri a stampa*. Lugano, 1875. — *Lexicon Typographicum Italiæ*. Florence, 1905.

les *Méditations*, avec vingt-trois figures sur bois grossièrement taillées.

En 1470, Giovanni da Lignamine, médecin sicilien, commençait à imprimer ; son premier volume fut les *Institutions* de Quintilien (3 août 1470). Georg Lauer de Wurzburg, élève de Hahn, venu à Rome à la sollicitation du cardinal Carafa, publia, entre 1470 et 1472, les *Facéties* de Pogge, les œuvres de saint Jean Chrysostome, un Varron, un Quinte-Curce, des bulles, des décrétales. Hans de Laudenbach s'établit en 1471, ainsi que Adam Rot qui créa une imprimerie dont la réputation devint fameuse.

En quelques années, l'imprimerie avait pris un essor considérable ; avant la fin de l'année 1472, Arnold et Conrad avaient tiré plus de douze mille exemplaires de cinquante auteurs différents. Les *Épîtres* de saint Jérôme avaient été publiées à 1100 exemplaires en deux éditions, Lactanse à 825 exemplaires, Virgile à 550 exemplaires, les *Métamorphoses* d'Ovide à 550 exemplaires, de même que le *De Oratore* de Cicéron.

Des personnages considérables se disputaient, à Rome comme ailleurs, l'honneur d'être les correcteurs de ces imprimeries ; Ulrich Hahn était secondé par l'évêque de Teramo ; Pannartz, par Giovanni Andrea Bussi de Vigevano.

Il ne semble pas que Paul II se soit du tout intéressé à cet effort.

Paul II et l'humanisme.

Paul II n'était point opposé à l'étude ; une médaille fut frappée en son honneur, portant en exergue :

LETITIA SCHOLASTICA, et représentant une femme tenant une fleur à la main et conduisant deux enfants, médaille d'un modelé gracieux et digne des maîtres graveurs de cette belle époque. Il donna des preuves que, d'une façon générale, il entendait développer l'instruction. S'il ne favorisa pas l'imprimerie, il ne lui fit pas obstacle et ne chercha pas à en restreindre l'essor. Ses conséquences lointaines ne pouvaient que lui échapper. D'autre part, sans être foncièrement hostile à l'humanisme, il en appréciait mal les allures et en redoutait le développement ; peut-être en sentait-il l'antagonisme caché.

Les humanistes l'ont considéré comme un ennemi et critiqué, dénigré à l'envi. A vrai dire, la langue latine ne lui était pas familière, son éducation première ayant porté sur d'autres objets. Ce ne fut qu'assez tard qu'il commença àétudier les humanités, et il ne semble pas qu'il y ait beaucoup réussi. Quand il était appelé à prendre la parole officiellement dans les consistoires secrets, il n'employait pas volontiers le latin. Ses lectures favorites n'étaient pas les classiques, au contraire de ses prédécesseurs ; il se faisait lire les Évangiles ou des ouvrages de droit. Quelques érudits trouvèrent grâce devant lui ; il secourut l'illustre Biondo aux derniers temps de sa vie et donna une place, celle de conservateur des registres, à son fils Gasparo ; il nomma Timoteo Maffei évêque de Raguse et combla Gasparo da Verona qui se fit son historiographe. Mais les humanistes en général lui paraissaient dangereux, d'abord comme enclins au paganisme, ensuite comme dénaturant les idées et les symboles chrétiens

en les affublant de noms latins ; il reprochait aussi aux auteurs anciens de favoriser les vices.

Cette aversion contre les classiques et leur enseignement existait déjà depuis quelque temps parmi une partie du clergé ; au mois de mars 1464, sous le pontificat de Pie II, qui, à vrai dire, était déjà fort malade à cette époque, la lecture des poètes anciens avait été interdite dans les écoles. Paul II partageait depuis longtemps ces sentiments ; en 1455, l'évêque de Vérone, Ermola Barbaro, auteur de quelque talent, lui avait dédié un pamphlet contre les poètes classiques[1]. Ayant réuni les représentants étrangers, il leur dit, entre autres choses, qu'il considérait l'étude des humanités comme périlleuse pour la jeunesse et que son intention était de supprimer dans les écoles la lecture des « histoires et poésies qui sont pleines d'hérésies et de blasphèmes ». « Pensez, ajouta-t-il, combien les enfants doivent avoir la cervelle remplie de billevesées et de pensées coupables quand ils ont lu Juvénal, Plaute, Térence, Ovide et tant d'autres auteurs de ce genre ; Juvénal, sous couleur de reprendre les vices, les enseigne comme font nos prédicateurs qui, dans leurs sermons, voulant détourner leurs auditeurs des péchés, leur apprennent à les commettre et ont l'air de leur dire : Voilà comment il faut s'y prendre. Il y a bien d'autres livres qui contiennent tout ce qu'il est utile de savoir. Il va ut mieux appeler les choses par leurs vrais noms que leur donner de faux noms empruntés aux poètes. » Ainsi qu'il convenait, les ambassadeurs applaudirent à cette déclaration qu'ils communiquèrent à leurs maîtres et, enchéris-

1. *Cod. Vat., Reg.*, 313, fol. 167. — Pastor, éd. all., vol. II, p. 767.

sant, ils déclarèrent qu'il fallait défendre aux prêtres l'étude de la poésie et de l'astrologie.

Le pape, pour sa part, n'y croyait guère, heureusement pour lui, car, vers ce temps-là, les signes alarmants se multiplièrent et précisément un sujet de grosses inquiétudes lui survint. Le 14 septembre 1466, le soleil parut vert, bleu et jaune; le 20 du même mois, il y eut éclipse de soleil ; le 25 novembre, éclipse de lune ; en 1468, à la fin de septembre, une comète apparut ; des ouragans, des pluies comme on n'en avait jamais vu, une chute de grêlons d'une grosseur extraordinaire répandirent la désolation ; enfin, un astrologue lui annonça sa fin prochaine ; il eut en effet la fièvre à quelques jours de là[1]. On aurait été ému à moins.

Sur ces entrefaites éclata l'affaire de l'Académie romaine.

L'Académie romaine. — Pomponio Leto.

Pomponio était né à Diano, dans la Lucanie, en 1428[2]. On sait peu de chose de la première partie de sa vie ; son nom même est incertain ; les documents contemporains. les actes notariés lui donnent le nom de Giulio et de Pomponio auxquels on ajoutait parfois le surnom de Leto (*Lætus*), que l'on remplaça après ses malheurs par celui de Infortunato. S'il ne s'entretint pas avec Valla, du moins il s'inspira de sa

1. A. de Tummulillis, CLXII, CLXVIII, CLXXII, CLXXIV, CLXXV...
2. Wladimiro Zabughin, *Giulio Pomponio Leto.* Rome, 1909. — Article de Em. Motta sur la captivité de Platina dans *Archivio Soc. Rom. di Stor. Patria*, 1884, vol. VII, p. 555.

pensée ; sa bibliothèque contenait des ouvrages de lui, copieusement annotés ; il continue donc la série des opposants au régime pontifical.

Il n'est question de lui qu'à partir de l'année 1467 ; il était arrivé depuis peu à Rome, où ses allures et ses propos le firent tout de suite remarquer. De stature exiguë, les yeux petits et cachés par d'épais sourcils, il était bègue et son débit, raconte un de ses élèves, semblait une sorte de cantilène lente et cadencée. On le voyait parcourir les rues de la ville dès avant l'aube, coiffé d'un turban et vêtu d'un costume vaguement romain ; quand il passait devant les débris d'un monument antique, il marquait une émotion violente et parfois versait des larmes. Son admiration pour l'antiquité classique ne connaissait pas de bornes ; il ne respirait qu'à se modeler sur les anciens, à les imiter en tout.

Son enthousiasme pour les choses d'autrefois ainsi que sa profonde érudition le mirent rapidement en grand renom. Paul II lui accorda une chaire à l'Université, à la Sapienza, en remplacement de Montopolita. Quand il arrivait pour son cours, il trouvait devant la porte une longue file d'auditeurs qui attendaient depuis l'aube le moment d'entrer dans l'étroite salle où il professait.

Les érudits, les philosophes, les poètes, les jeunes gens qui formaient l'entourage des cardinaux, devinrent ses disciples ; la plupart, bien que vivant à la cour pontificale, se montraient fort détachés des pratiques et des croyances de la foi ; ils mangeaient gras en carême, n'allaient jamais à la messe, soutenaient que saint François était un hypocrite, et le Christ, ainsi que Mahomet,

de faux prophètes; ils tenaient que l'âme meurt en même temps que le corps et qu'il n'existe pas d'autre monde que celui-ci. Cet esprit libertin était, d'ailleurs, fort répandu[1]. Leto leur fournissait une excellente justification de leur attitude en préconisant le retour aux croyances antiques; ils se dirent comme lui disciples des philosophes grecs et latins, et surtout d'Aristippe et d'Épicure.

Bientôt, quelques-uns d'entre eux se réunirent autour de Leto en une Académie, comme il allait s'en former tant en Italie au siècle suivant; ce fut l'Académie romaine. Ses membres prirent, selon l'usage, des noms plus ou moins symboliques, tirés naturellement de l'antiquité; Filippo Buonaccorsi devint Callimaque; Marco Romano, Asclépiade; Marino Veneto, Glaucus; Marc-Antonio Coccio, Sabellicus... On se réunissait pour jouer des comédies latines, soit au Forum, soit dans la demeure de Leto; parfois on descendait mystérieusement dans les catacombes; sur les parois d'une salle se voient encore, gravés au couteau, les noms des membres de l'Académie qui se qualifient d'« explorateurs unis dans une même vénération pour les choses romaines sous le regard de Pomponius ».

Cette admiration pour le passé n'allait pas sans un vif dédain pour le présent; les académiciens dénigraient sans réserve le gouvernement pontifical, la curie et le pape. De là à songer à les détruire, il n'y avait qu'un pas, et l'on attribua à quelques-uns au moins des membres de l'Académie cette pensée. Des rumeurs cir-

1. Cf. Roger Charbonnel, *La Pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin*. Paris, 1919.

culèrent dans la ville ; on rapportait des propos compromettants ; un malaise vague régnait.

Précisément alors (au commencement de l'année 1467), Paul II dut suspendre le paiement du salaire des membres de l'Université ; cela leur arrivait souvent, bien que le pape s'efforçât de mettre de la régularité dans les finances. Leto se trouva réduit à l'indigence et dut quitter Rome. Il se rendit à Venise, pensant gagner ensuite l'Orient pour y apprendre le grec et l'arabe ; on devait bientôt lui faire un grief de ce voyage en l'accusant d'avoir voulu aller chez les Turcs[1]. A Venise, sa rancune se donna libre carrière, au point que le Conseil des Dix ordonna une enquête sur lui ; les trois membres du Conseil chargés de la conduire conclurent que Leto était hérétique, idolâtre et avait fort mauvais caractère.

Cependant, ses disciples continuaient à Rome d'attaquer la papauté ; ils tenaient des réunions. Callimaque, Glaucus, Petreius avaient pris la tête du mouvement ; Platina se joignit à eux.

Les cardinaux Ammanati, Gonzaga et Fortiguerra, informés que quelque chose se tramait, en firent part au pape ; on ne savait de quoi il s'agissait. Au milieu des fêtes du carnaval[2], pendant la course des jeunes gens, un « philosophe[3] » vint prévenir Paul II que des bannis étaient rentrés dans la ville et que sa vie était

1. Lettre de Blanco au duc de Milan, Galeazzo Maria Sforza, en date du 29 février 1468, dans Pastor, éd. all., vol. II, p. 766.

2. Pâques tombait cette année le 17 avril.

3. Ce « Philosophe » reçoit, en 1570, des dons en vêtements et en étoffes (*Archivio di Stato, Mand., Camer.*, 1470-1471, fol. 40, 71).

en danger. Platina se plaît à représenter le pape surpris au milieu de ses divertissements et passant de la joie à la terreur, courant s'enfermer au Vatican, s'y barricadant, s'entourant de gardes et faisant mettre en état de défense le Capitole et son palais de Saint-Marc. Des perquisitions nombreuses furent opérées, des arrestations ordonnées ; les appréhensions du pape étaient attisées par ceux qui, dans un esprit de vengeance ou pour se pousser, voulaient persuader au pape que le danger était grand. Le 28 février 1468, il réunit les envoyés accrédités à sa cour et leur expliqua longuement la situation afin qu'ils pussent en instruire leurs gouvernements ; l'exposé du pape ne paraît pas les avoir fortement émus ; l'envoyé du duc de Milan écrivait, à la date du 4 mars 1468, qu'il ne voyait dans cette affaire que des vantardises et des bavardages ; ce fut aussi bientôt l'avis du cardinal Ammanati.

Cependant, les arrestations se multipliaient. La plupart des suspects étaient des gens de lettres, des académiciens, surtout depuis que l'on savait qu'ils s'étaient assemblés maintes fois dans la forêt de Velletri, sous la présidence de Callimaque.

Celui-ci passait alors pour le chef de la conjuration ; assurément il pensait assez librement ; ses vers le montrent rebelle à la révélation et ne consentant à être persuadé que par le raisonnement ; ils le montrent aussi, à dire le vrai, très occupé de chanter ses belles et de célébrer des amours qu'il aurait mieux fait de taire, mais, au demeurant, fort pacifique[1] ; quoi qu'il en soit, après

1. Callimaque reconnut qu'il avait mal parlé du pape et du clergé en général.

s'être caché quelque temps dans Rome, il gagna les Pouilles d'où il passa ensuite en Pologne[1]. Glaucus et Petreius avaient fui également. Paul II, déçu, dut se contenter de confisquer leurs biens. Il s'en prenait à toute la terre, au roi de France, au roi de Naples, à sa bête noire, le « perfide George » (Podiébrad), répétant que tous voulaient sa ruine. Des primes élevées, 500 et même 1 000 ducats, furent offertes à ceux qui ramèneraient les fugitifs.

Seconde affaire de Platina.

Platina n'avait pas cru devoir s'éloigner, soit qu'il ne se sentît pas suffisamment coupable, soit qu'il se crût assez protégé. Mal lui en prit. On l'arrêta chez le cardinal de Mantoue, où il dînait ; sa maison fut fouillée et pillée. Sans tarder, on le mena devant le pape qu'il trouva, dit-il, pâle et défait. Paul II l'accusa d'avoir comploté avec Callimaque et de vouloir sa mort et le renversement du gouvernement pontifical ; comme il protestait, le pape le menaça de le faire torturer, voire exécuter. On le conduisit par le corridor au château Saint-Ange. Une vingtaine de membres de l'Académie, ainsi que quelques autres personnes, s'y trouvaient déjà ; chaque jour arrivaient de nouveaux accusés. Les interrogatoires commencèrent, avec accompagnement de torture ; le château retentissait de cris ; on questionna Lucido, « de tous les hommes le plus innocent », du moins à ce qu'assure Platina, Marcus Demetrius et Augustus Campanus ; ce dernier en mou-

1. Le pape le réclama vainement à plusieurs reprises.

rut. D'autres prisonniers périrent également dans les supplices.

On racontait alors que les conjurés avaient eu dessein de s'emparer du pouvoir en faisant au besoin disparaître le pape, à l'imitation de ce que Stefano Porcari avait voulu faire naguère ; un avocat consistorial, Luca de Tozzoli, devait corrompre la garnison du château Saint-Ange ; des centaines d'écus avaient déjà été versés. A vrai dire, Luca avait joué un rôle au moment de l'envahissement de la Sabine par Piccinino, durant l'automne de l'année 1460. Arrêté, il avait révélé le nom de ceux qui projetaient d'aider Piccinino à entrer dans Rome. Lors de l'affaire de l'Académie, il se trouvait à Naples dont il ne s'éloigna pas, et l'on dut renoncer à l'impliquer dans l'affaire[1].

L'accusé sur lequel la colère du pape se portait le plus vivement et dont on espérait tirer le plus d'aveux, était Platina ; le récit qu'il a laissé de ses tortures est poignant. « Tandis qu'on me martyrisait, raconte-t-il, et que je souffrais atrocement, le juge Vianesi degli Albergati, couché sur des tapis comme dans une noce, s'entretenait de choses badines avec l'un des assistants et, lui montrant un bijou qu'il portait sur lui, lui demandait si c'était sa maîtresse qui le lui avait donné. » Platina se montra très ferme; la preuve en est que, peu de jours après, il fut de nouveau questionné par l'archevêque de Spalato, Lorenzo Zanni ; on voulait savoir ce qui s'était passé entre lui et Sigismondo Mala-

1. Em. Motta, dans *Archivio Soc. Romana Stor. Pat.*, 1884, vol. VII, p. 555. — Cf. Pontanus, *De Sermone*, Venise, 1519, lib. V, p. 235; lib. VI, p. 247. — Pastor, vol. II, p. 766. Lettre des envoyés milanais.

CALIXTE III. — FLOTTE CONTRE LES TURCS.

PIE II. — LE PÉLICAN NOURRISSANT SES ENFANTS.
(SYMBOLE DE LA CHARITÉ DU PAPE.)

PAUL. II. — SCÈNE DE CHASSE.

testa quand il était venu à Rome ; de quoi ils avaient parlé. « De Lettres, répondit Platina, d'armes et des choses qui sont l'objet ordinaire de la conversation des hommes. » Pourquoi Pomponio Leto l'avait-il appelé, dans sa correspondance, « *Pater sanctissimus* »; voulait-il donc devenir pape ? A quoi Platina répliqua qu'il n'y songeait guère. On lui demanda aussi s'il avait jamais fait appel ou allusion à un prochain concile qui réformerait les décisions du pape. C'était une grave accusation. Platina ne s'en défendit peut-être qu'à moitié, car, plus tard, quand il sollicita des livres pour distraire sa solitude, le gouverneur du château lui envoya un traité sur les *Erreurs des Pères du concile de Bâle*, ce dont il se montra fort peu satisfait.

Cet interrogatoire dura deux jours. Dès qu'on déposait Platina sur son lit, ses douleurs devenaient intolérables « parce que ses membres se refroidissaient ». Quelques-uns de ses compagnons de captivité vinrent le voir : Angelo del Buffalo qui s'était enrichi dans le commerce du bétail[1], et que Paul II avait fait chevalier naguère ; il était retenu en prison pour avoir poussé son fils à assassiner l'amant de sa femme ; puis l'ancien gouverneur du château, Tolomei, arrêté dans les conditions que l'on sait au commencement du pontificat ; Francesco Anguillara, Alviano et d'autres. L'un des médecins du pape, Cristoforo de' Placentini da Verona[2], lui apporta des consolations et l'espoir d'une prompte délivrance, lui donnant à entendre qu'il lui parlait au nom du pape ; on ne saisit pas pourquoi Paul II, qui

1. De là son nom.
2. Marini, *Archiatri*, vol. I, p. 176.

certainement le croyait alors très coupable, faisait ainsi montre de bienveillance à son égard, du moins en paroles. La conversation entre Cristoforo et Platina forme, au reste, la base du troisième chapitre de son livre *De falso et vero bono*.

En mars 1468, Leto fut amené à Rome ; après bien des hésitations et sur le rapport des trois chefs du Conseil des Dix, la République avait cédé aux instances du pape. Il ne fit pas, ce semble, de révélations relativement au complot, mais reconnut quelques-uns des griefs articulés contre lui ; il était vrai qu'il avait invectivé contre le clergé; parce que, disait-il, on l'avait réduit au désespoir, mais il ne lui serait jamais venu à l'esprit de médire du pape, « son grand bienfaiteur ».

Petreius avait été découvert en quelque lieu du royaume de Naples et conduit aussi à Rome ; son interrogatoire ne donna rien. On était au commencement d'avril ; les prisonniers, dont la situation demeurait critique, furent réunis dans une même cellule.

A l'occasion des fêtes pascales, Platina s'efforça d'apitoyer le pape sur son sort et celui de ses compagnons ; ils redoutaient fort à ce moment d'être condamnés à mort ; aussi Platina a-t-il grand soin de rappeler à Paul II combien grande est son aversion contre la peine de mort ; la preuve de cette mansuétude, dit-il, est que bien des condamnés à mort restent indéfiniment dans les prisons. Platina achève en peignant le bonheur dont jouissent les États de l'Église grâce à la clémence pontificale. Il écrit du même ton à Roderigo Borgia, le vice-chancelier, à Marco Barbo qui

venait d'être élu cardinal, à son protecteur le cardinal Gonzaga, à Bessarion, à Ammanati ; il leur disait son dévouement, ses bonnes intentions, ses misères, sa tristesse, et que, sans un traitement thermal immédiat, son bras droit, blessé par la torture, serait définitivement perdu. Pomponio Leto écrivait aussi, mais avec moins d'humilité[1].

On a reproché à Platina le tour de ses lettres ; elles manquent assurément de dignité ; mais que l'on songe que le pouvoir absolu produit toujours cet abaissement des caractères, que la situation des prisonniers était pitoyable et qu'en outre on ne marchandait pas, à cette époque, les expressions exagérées ; comme dans toutes les périodes de décadence, les mots n'avaient plus leur vraie valeur; on outrait les expressions, pensant fortifier la pensée. A en trop user, les mots perdent leur force. C'est de ce temps que date en Italie l'abus des superlatifs. Plus tard, pendant la pleine Renaissance, une simple lettre d'amitié devient une déclaration passionnée.

L'instruction subissait un temps d'arrêt ; évidemment le fait de la conjuration n'avait pu être prouvé. Les prisonniers jouissaient d'un peu de liberté. Le 24 décembre 1468, il leur fut permis d'assister, du haut de la plate-forme du château, à l'entrée dans Rome de l'empereur Frédéric III. Platina avait entrepris le gouverneur du château, Roderigo Sanchez de Arevalo, évêque de Calahorra et de Zamora ; il lui demandait des livres et lui exposait ses opinions sur la destinée, la grâce et l'immortalité, lui citant Aristote, fort bien

1. Augusto Vairani, *Cremonensium Monumenta.* Rome, 1778.

vu alors par l'Église ; le gouverneur lui répondait et, fort habilement, Platina se déclarait peu à peu vaincu par ses arguments.

Maintenant, on s'inquiétait surtout de l'attitude philosophique des accusés. Le pape vint lui-même voir Platina dans sa prison, dès le lendemain du départ de l'empereur, le 10 janvier 1469. Son but était de savoir ce que l'Académie romaine pensait de l'immortalité de l'âme, de certains dogmes de Platon, dont l'Église n'agréait pas alors les doctrines, et de saint Augustin. A Platina, en particulier, Paul II reprochait de trop admirer les œuvres des gentils. Les académiciens lui paraissaient des païens, et encore, les païens avaient une religion, disait-il, alors que les académiciens n'en avaient pas ; en outre, leurs mœurs étaient infâmes. Le nom seul d'académicien l'exaspérait ; il déclara hérétique quiconque le prendrait, même en plaisantant.

L'inculpation de complot étant abandonnée pour celle d'hérésie, ce furent deux moines qui eurent désormais mission de suivre l'affaire, mais l'un était dominicain, l'autre franciscain, en sorte qu'ils se querellaient et que l'instruction ne progressait pas. L'avocat consistorial, Lelio della Valle, ne se montrait pas hostile aux inculpés ; au contraire, d'après Platina, il les défendait contre leurs accusateurs.

L'été s'avançait. On avait placé Platina et ses compagnons dans d'autres cachots, par crainte, dit-il, « qu'ils ne s'envolassent du haut du château ». Pourtant, la rigueur de Paul II s'adoucit; il donna aux captifs le Vatican pour prison ; puis enfin, à la sollicitation du

cardinal Bessarion, semble-t-il, la liberté leur fut rendue, à la condition, pour certains, de ne pas quitter Rome. Platina gagna aussitôt les bains de Petriolo ; de là il écrivit des « lettres consolatrices » à ceux de ses compagnons qui demeuraient en captivité. Il avait perdu, avec ses fonctions, toutes ses ressources et se trouvait dans un extrême dénuement.

Quant à Pomponio Leto, il était depuis longtemps en liberté (1469).

CHAPITRE XII

FIN DU PONTIFICAT DE PAUL II

L'empereur Frédéric III a Rome (24 décembre 1468 — 9 janvier 1469)

Dans un moment de grand danger, l'empereur Frédéric III avait fait vœu, paraît-il, de se rendre à Rome. Ce vœu lui servit de prétexte pour descendre en Italie vers la fin de l'année 1468 ; il avait à y régler bien des affaires, surtout avec le souverain pontife[1].

Son équipage n'était pas plus brillant que lorsqu'il était venu, seize ans auparavant, faire si piètre figure à Sienne et à Rome. Ayant suivi la route habituelle par le Trentin, il parvint à Ferrare le 10 décembre 1468 ; il avait pris soin d'éviter Venise, où il redoutait d'épineuses conversations, et Milan dont le nouveau souverain était homme à user de fort mauvais procédés à son égard. On le craignait et on le méprisait, et, en même temps, on se flattait que, grâce à sa venue, la paix aller régner dans toute l'Italie ! Les espérances

1. Infessura, p. 71. — A. Patrizi, Siennois, *De Adventu Frederici III*, dans Muratori, *R. Ital. Script.*, vol XXIII, col. 206. — Alfredo Bacelli, *Un Imperatore a Roma*, dans *Fanfulla della Domenica*, 21 oct. 1888. — Raynaldus, ad an., n. 1.

furent déçues dès l'abord. Quand il parvint sous les murs de Rimini, Roberto Malatesta lui signifia de ne pas entrer dans la ville ; pour la contourner, il fallait s'avancer à travers des marécages ; la troupe de l'empereur faillit s'y embourber ; alors elle se mit à rétrograder, mais les gens de la ville, croyant que l'empereur avait changé d'avis et voulait forcer l'entrée, montèrent aussitôt sur leurs murailles et devinrent si menaçants que force fut à l'empereur de traverser coûte que coûte les marais. Voilà comment on traitait le souverain qui prétendait régler, avec le pape, le sort de l'Europe !

Paul II n'était guère rassuré ; il avait appris l'approche de l'empereur quand il était déjà à Césène, près de Forli ; aussitôt il rassembla les quelques troupes dont il pouvait disposer et fortifia le château Saint-Ange. Croyait-il encore au danger d'un soulèvement populaire ? Ou n'était-il pas remis de l'émotion que lui avait causée naguère l'affaire de l'Académie romaine ?

Deux chevaliers, deux évêques, deux archevêques et d'autres personnages furent envoyés à la rencontre de l'empereur, car, après tout, il était le chef du Saint-Empire ; toutefois on ne savait pas par où il viendrait ; serait-ce par l'Ombrie, serait-ce par l'Étrurie? Il se hâtait faisant, malgré son âge, de fortes étapes afin d'arriver à Rome pour la Noël, si bien que les envoyés pontificaux ne le rejoignirent qu'à Otricoli, au moment où il s'embarquait sur le Tibre après avoir franchi les montagnes de Pérouse. Partout, sur l'ordre du pape, on lui avait fait fête ; les gouverneurs des villes, les vassaux

du Saint-Siège s'empressaient à lui rendre hommage.

Le deuxième jour de navigation, vers le coucher du soleil, il aborda à Valca ou Valchetta, près du pont Molle. Un château fort s'y élevait, dont il ne subsiste que quelques traces. Deux cardinaux, d'Estouteville et Piccolomini, l'attendaient, ainsi qu'une partie du clergé, des magistrats civils et quelques nobles[1]. Le sénateur vint à sa rencontre jusqu'au pont Molle ; il était vêtu, comme pour les fêtes du Testaccio, d'un costume que le peuple croyait être celui des anciens sénateurs romains : manteau brodé d'or et de pourpre, garni de vair, cape sur les épaules, bonnet carré ; son cheval était caparaçonné de soie ; à ses côtés se trouvaient les conservateurs, les caporioni, les préfets, les magistrats du Capitole, le vice-chancelier Borgia. Avant qu'il entrât dans la ville, le cardinal Bessarion, doyen du Sacré Collège, précédant les autres cardinaux, lui adressa une harangue, puis il traversa la porte del Popolo, « la porte des Rois, dit un contemporain, car tant de rois y ont passé ». Mais toutes ces cérémonies avaient mis le cortège fort en retard, en sorte que la belle ordonnance de la réception, dont le pape avait lui-même réglé tous les détails, se trouva compromise ; il faisait nuit noire, on dut allumer des torches. L'empereur s'avançait en vêtements sombres, car il venait (1467) de perdre sa femme ; on portait devant lui l'épée nue ; les premiers citoyens soutenaient au-

1. Le cardinal Ammanati (Piccolomini) avait été chargé de régler le cérémonial ; ce lui fut d'autant plus difficile, raconte-t-il, qu'il n'y avait pas de précédent, car il s'agissait d'un empereur, et non d'un roi des Romains.

dessus de sa tête un dais or et cramoisi ; les deux légats marchaient à ses côtés; puis venaient les nobles, le clergé et le peuple. Les rues avaient été nivelées et nettoyées à cette occasion. Le cortège fit un long détour afin de satisfaire un plus grand nombre de spectateurs; on passa par la Via Pontificalis jusqu'à la place Campo di Fiore et l'on revint ensuite, par le pont Saint-Ange, à la basilique de Saint-Pierre. Depuis des heures le pape y attendait l'empereur; pour employer le temps, il avait fait chanter vêpres et puis matines ; on les achevait quand Frédéric III arriva; le trône préparé pour lui était magnifique, comme celui du pape, mais on l'avait disposé de telle sorte que la tête de l'empereur se trouvait à la hauteur des pieds du pape. Une dalmatique d'étoffe précieuse et une tiare ornée de pierreries, et qui avait coûté plus de 8 000 ducats, avaient été préparées pour Frédéric III ; au moment où on allait lire l'Évangile, un clerc lui ôta la mitre et lui mit à la main une épée nue qu'il ne cessa de brandir tant que dura la lecture. Le pape le fit communier, mais sous l'espèce du pain, tandis que lui communiait sous les deux espèces, ceci à cause des Hussites. Après la cérémonie, Paul II présenta à son hôte la Véronique, l'embrassa sur la main, puis sur les deux joues et le conduisit dans ses appartements, en lui donnant la main gauche afin de pouvoir bénir de la droite. On lui attribua les mêmes appartements qu'il avait eus lors de sa première visite ; ils étaient tendus de tapisseries et garnis de beaux meubles. Sa suite fut également logée au Vatican.

Les jours suivants, l'empereur visita les églises et les

anciens monuments [1], il eut avec le pape un entretien qui dura quatre heures et durant lequel il fut question de la guerre contre les Turcs, des hérétiques de Bohême, du Milanais. Quelle pauvre figure devait faire ce souverain qui s'était laissé dépouiller de presque tous ses États, à qui l'on donnait, comme par dérision, le surnom de Pacifique et dont le titre était le seul prestige, à côté de ce pontife somptueux qui dépensait sans compter et avait toutes les apparences et quelques-unes des réalités du pouvoir! Les contemporains le sentaient et Paul II ne manquait pas à le lui faire entendre. Quand ils allèrent visiter le Latran, il lui fit admirer les trésors qui y étaient renfermés, et notamment la fameuse châsse de saint Pierre et saint Paul, toute couverte de pierreries, et puis il lui montra ses pierreries, ses bijoux.

On remarqua que l'empereur arrivait généralement en retard.

La visite au Latran donna lieu à une magnifique démonstration[2]; le pape s'y rendit monté sur un cheval blanc, couvert d'un pluvial blanc garni de perles et brodé d'or, il avait la tête ceinte du trirègne; l'empereur marchait à sa gauche, portant le manteau que le pape venait de lui donner; les corporations ouvrières, dont le nombre allait croissant, firent cortège à l'empereur.

Quand on fut revenu devant le Vatican, Frédéric III sauta de cheval et voulut tenir l'étrier au pape, mais

1. Rome en comptait encore beaucoup à cette époque; il y avait par exemple vingt-quatre arcs de triomphe debout et quantité de temples que l'on n'avait pas encore détruits (Urlichs, *Codex Romæ topograficus*. Wurtzbourg, 1871).

2. Shaumburg (Wilwolts von), *Geschichten und Thaten*, Stuttgart, 1859, p. 8.

celui-ci refusa cet hommage, bien que l'étiquette l'autorisât à l'accepter. Le « despote » de Morée et son frère assistaient à la visite du Latran.

A cette occasion, Frédéric III sacra chevaliers, sur le pont Saint-Ange selon la coutume, cent Romains et presque tous les Allemands qui l'avaient suivi.

Le lundi 9 janvier 1469, l'empereur quitta la ville sans aucun appareil, se dirigeant vers Viterbe, où il arriva le lendemain.

On avait dépensé, pour lui faire accueil, plus de 18 000 ducats[1].

Le résultat de sa visite avait été nul au point de vue de sa croisade. Comment en aurait-il été autrement? L'Allemagne était divisée ; l'empereur n'aurait pu entreprendre une lointaine expédition sans s'exposer au risque de se voir supplanter; en outre, l'hérésie était partout menaçante et les Vénitiens ne voulaient s'engager que si on leur promettait de très grands avantages. Frédéric III avait proposé la réunion d'un congrès à Constance, mais sagement le pape se refusa à le suivre dans cette voie qui n'eût pu amener que de nouvelles compétitions et des déchirements; d'ailleurs, le souvenir du concile qui s'y était tenu n'était pas pour lui rendre séduisante cette perspective. Tout ce qu'on décida fut de permettre aux Vénitiens de lever, en vue de la croisade, une nouvelle taxe sur le clergé, les juifs et les particuliers.

La beauté de l'entreprise dissimulait apparemment ce qu'elle avait de chimérique.

En cette même année 1469, la fille de Francesco

1. Patrizi raconte qu'on tuait quatre cents poulets par jour.

Sforza, duc de Milan, vint à Rome, et le pape la reçut avec grand apparat ; le 18 juin, il fut payé 200 florins à « divers prélats » envoyés à sa rencontre et 500 florins « pour l'honorer » ; le 24, il fut payé 8 florins pour les coups de canon tirés en son honneur...

Les Statuts de 1469.

Paul II était très soucieux du bien-être des Romains ; dès le commencement de son pontificat, il les avait amusés de réjouissances auxquelles il tenait à honneur d'assister ; il avait fait construire des greniers pour diminuer les chances de disette[1] ; par ses ordres, le nettoyage et l'entretien des rues se firent un peu plus régulièrement[2], on cura les égouts, les aqueducs furent remis en état, en sorte que l'eau arriva en abondance. On espérait éviter ainsi le retour de la peste. En outre, Paul II s'efforça de décongestionner l'intérieur de la ville en favorisant ceux des habitants qui iraient habiter dans la région de la Via Maggiore, tentative qui n'avait guère réussi en 1386 et ne semble pas avoir eu meilleur succès. Des marchés s'ouvrirent dans différentes régions de la ville[3].

Pour bien marquer ses dispositions bienveillantes,

1. En 1465, il achète pour 2500 florins de blé (le 1er juin) ; sans doute, les greniers s'épuisaient et il fallait songer à la soudure.

2. Paolo Romano fut mis à l'amende pour n'avoir pas nettoyé la rue devant sa maison ; il habitait près de l'église S. Marco.

3. Vues de Rome vers cette époque : E. Muntz, *Plans et Monuments de Rome*, Mélanges G. B. de Rossi, 1892. — Cf. *Rev. Arch.*, III, série IX, 175. — Geoffroy, *Vues inédites de Rome*, dans la *Cité de Dieu*, par Nic. Polani. Bibl. S. Geneviève. — Ehrle. — Voir pl. III, p. 97.

Paul II accorda à Rome la Rose d'or, ce qui ne s'était point encore vu.

Mais il avait mieux à faire; la ville était constamment ensanglantée par les querelles des nobles ; dans certains cas, il leur était permis de se barricader dans leurs demeures, de les entourer de palissades, de les remplir d'hommes d'armes ; ils enrôlaient des mercenaires ; se mettre ainsi à leur service s'appelait « *fare de bene* ». Parfois la bourgeoisie en usait de même.

En 1464, Antonio Caffarello et Giovanni Alberino étaient en hostilité ; Antonio fut frappé par le fils de Giovanni; le pape leur imposa de vivre en paix et les deux adversaires durent se donner devant lui le baiser de réconciliation; chacun d'eux versa d'ailleurs une caution de 1000 ducats. Deux jours après, le fils de Giovanni recommença ses violences envers Antonio ; le pape bannit le père et le fils, confisqua leurs biens, fit raser leurs maisons ; peu après, il leur pardonna ; ils rentrèrent dans Rome plus acharnés que jamais ; des rencontres eurent lieu. Cette fois, Paul II les fit enfermer au château Saint-Ange où Angelo del Buffalo, on l'a vu, se trouvait aussi pour une raison semblable. Les affaires de ce genre étaient quotidiennes[1]. Les prisons du château devinrent insuffisantes, car la répugnance qu'avait le pape à confirmer une condamnation à mort était cause, d'une part, que les condamnés demeuraient indéfiniment en prison ; d'autre part, que, ne craignant

1. Quelquefois le pape achetait des réconciliations. Ildebrando Orsini de Pitigliano reçut 200 florins pour cesser toute contestation avec les Siennois, conformément à un accord qu'il lui avait fait signer.

plus les condamnations capitales, ils ne mettaient aucun frein à leurs passions.

Paul II pensa qu'en renouvelant la législation criminelle, il réussirait à rendre la tranquillité aux Romains; cette législation était contenue, on s'en souvient, dans le livre des Statuts de 1363. Le pape entreprit donc de le remanier.

Les Romains souhaitaient cette revision. Le vieux texte de 1363, qui n'avait jamais été beaucoup respecté, ne répondait plus guère à la situation actuelle ; l'usage y avait apporté bien des modifications, en sorte qu'on avait peine à se retrouver dans les prescriptions anciennes et récentes. En outre, les juridictions rivales qui s'étaient établies peu à peu causaient de terribles embarras et entravaient l'action de la justice; jalouses l'une de l'autre, elles se contrecarraient souvent; le « fracas des procès », comme on disait alors, effrayait les petites gens qui ne savaient que trop bien qu'il en coûtait très cher d'engager des poursuites et que la confusion des « forums » permettait aux habiles de prolonger sans fin une affaire et de choisir des juges complaisants.

Peut-être le pape avait-il une raison secrète de procéder à la modification des Statuts communaux; ils avaient été rédigés par le peuple contre la papauté en un temps où elle était peu capable de se défendre, « *populariter edicta* », dit le bref dans lequel Paul II annonce leur revision; maintenant que le peuple était décidément soumis, le moment semblait venu de supprimer ce qui semblait contraire aux droits de souveraineté du Saint-Siège. Le texte des nouveaux Statuts montre, par certaines omissions, que c'était bien là l'intime pensée du

pape. Il était Vénitien, accoutumé aux mœurs oligarchiques et à l'entière soumission de l'élément populaire.

Dans la commission fort nombreuse nommée par Paul II pour procéder à cette modification ne figurait, il est vrai, qu'un seul ecclésiastique[1]; elle comprenait, au contraire, tous les magistrats capitolins, les conservateurs, le prieur des caporioni, un représentant du sénateur, et des docteurs en droit. Mais les articles sur lesquels il y aurait des contestations devaient être déférés à une commission uniquement composée d'évêques et de prélats. Ce fut à Pietro Mellini, un fonctionnaire des plus consciencieux et des plus assidus, qu'échut la charge de conduire les débats; grâce à lui, la nouvelle rédaction put être soumise assez rapidement au souverain pontife qui lui accorda sa sanction par la bulle du 23 septembre 1469.

A vrai dire, ce n'était pas un nouveau corps de Statuts qui venait d'être élaboré, mais un remaniement, expurgé des contradictions que contenaient les anciens Statuts, des prescriptions tombés en désuétude, et accru de certaines dispositions nouvelles. L'ancienne division en trois livres fut maintenue, les deux premiers étant consacrés à la législation civile, le commencement du dernier à l'organisation municipale et la fin à la législation criminelle; mais il y a, comme toujours, des empiétements; dans le livre II, par exemple, se trouve une définition de l'assassinat et la détermination des peines frappant ce crime. Une grande importance est donnée, bien entendu, à la répression des violences commises

1. Sur la composition de cette commission, voir notre ouvrage sur les *Institutions communales de Rome*.

par les grands, et à la punition des infractions à l'engagement de respecter la paix ; il est enjoint aux membres des familles Orsini, Colonna, Albertini, Conti, Gaietani, Savelli, de jurer, devant le sénateur et en présence du peuple, de ne point donner asile ou assistance aux malfaiteurs, faussaires, meurtriers, bandits, sous peine d'une amende de mille ducats d'argent. Défense est faite aux magistrats de retenir dans les prisons du Capitole leurs ennemis privés. Le sénateur et les juges criminels sont armés de nouveaux pouvoirs pour châtier les nobles et les autres habitants coupables d'avoir troublé la paix publique. D'ailleurs, le proème des Statuts contient ce passage qui en marque l'esprit : « Tout âge et tout être est naturellement porté au mal dès son commencement et, dans son développement, penche vers la volupté, imite les vicieux, devient capable de forfaits qu'il appartient à la puissance publique de réprimer à l'aide des Statuts... »

La question des *forums* est longuement traitée ; chaque cas est examiné, ce qui n'empêcha pas, par exemple, les consuls des corporations de juger dans la suite, contrairement aux Statuts, les différends survenus entre les membres des corporations et des personnes étrangères ; certains Statuts, ceux des taverniers et des marchands de vin, vont jusqu'à déclarer catégoriquement qu'il ne sera tenu aucun compte des prescriptions contraires contenues dans les Statuts de ville. Le conflit dura d'ailleurs jusqu'à ce que la juridiction ecclésiastique eût à peu près absorbé toutes les autres[1].

1. L'importance et la complication de la question des *forums* paraît au nombre des ouvrages destinés à l'élucider : Rilli, *Discorso apologetico*. — Fenzonio, *Adnotationes*. Rome, 1665. — Plettemberg, *Notitia Congregationum*... Hildesheim, 1693.

Il est peu innové en ce qui concerne l'entretien et le nettoiement des rues ; elles devaient cependant être sordides, si l'on songe qu'il est recommandé aux riverains de les nettoyer, « surtout quand le pape doit y passer » ! La protection des eaux est assurée par des articles nouveaux, principalement en ce qui concernait la fontaine de Trevi qui venait d'être remise en état : défense est faite de détourner les eaux qui l'alimentaient. Comme les conservateurs s'étaient montrés négligents dans cette surveillance, deux habitants du quartier Trevi et deux habitants du quartier Colonna leur furent adjoints.

Il est à remarquer que le rôle du sénateur se trouve sensiblement amoindri dans les nouveaux Statuts ; le Saint-Siège, après avoir réussi à en faire son agent, semble l'abandonner : dans plusieurs articles, son nom est supprimé ou bien il est mis au même rang que les conservateurs. On rencontre d'autres suppressions ou omissions, dont quelques-unes singulières ; ainsi l'article réglant la « famille » du sénateur manque dans le texte, alors qu'il figure dans l'index ; ces omissions sont d'autant plus remarquables qu'il est spécifié en tête des Statuts que les anciens articles non reproduits devaient être considérés comme annulés. D'ailleurs, aucune des prescriptions réglant le mode de nomination soit du sénateur, soit d'un autre officier, n'est reprise dans les nouveaux Statuts. Peut-être le pape songeait-il à se faire l'arbitre de leur choix ; on pourrait le penser, car, l'année suivante (1470), il maintint en fonctions le sénateur durant un an entier, contrairement aux Statuts, et désigna ensuite six sénateurs « en expectative », ce qui ne s'était jamais fait auparavant.

Le serment que le Saint-Siège imposait au sénateur au moment de son entrée en fonction est maintenu à peu près intégralement ; toutefois, le passage relatif à la Société des Arbalétriers est supprimé, ce qui montre qu'elle avait cessé définitivement d'exister.

Au contraire du sénateur, les conservateurs reçoivent de la nouvelle réglementation un accroissement de pouvoir ; souvent ils sont appelés seuls à accomplir un acte de leur autorité, alors qu'auparavant d'autres officiers, exécuteurs de justice, conseillers. caporioni, partageaient ce soin avec eux ; leurs fonctions, en général, restent les mêmes : gestion des affaires communales, surveillance de la voirie, réception des ambassadeurs.

Les fonctions des caporioni, dont il était peu parlé dans les précédents Statuts, sont explicitement exposées dans ceux-ci ; ils sont chargés de la mission de maintenir l'ordre et la décence dans leur quartier ; pour bien montrer que leur autorité était inférieure à celle des magistrats capitolins, ils devaient rendre la justice dans leur maison, mais, sous cette réserve, ils étaient investis de pouvoirs très étendus ; il leur appartenait de punir ceux qui portaient sans autorisation des armes dans la rue, d'assurer la tranquillité publique, de subvenir aux besoins des indigents, de s'opposer aux rapts et aux enlèvements de jeunes filles et de jeunes gens « que les jeunes filles veulent épouser de force », de réprimander les prodigues et les débauchés et de les confier, si besoin était, à la garde de personnes de vertu exemplaire, d'assembler à l'occasion les habitants de leur quartier, soit sur la place publique, soit dans une église, pour leur faire

connaître les décisions de l'autorité ou pour les appeler aux armes; ils en prenaient alors le commandement. Ils assistaient aux séances du conseil communal avec leurs conseillers, c'est-à-dire avec trois habitants de leur quartier dont ils faisaient choix. Ils avaient donc pour eux le nombre, puisqu'ils formaient alors un groupe de cinquante-deux votants. En résumé, les caporioni deviennent d'importants magistrats et leur prieur ira bientôt de pair avec les conservateurs et avec le sénateur dont le rôle sera surtout décoratif, « *magnum sine viribus nomen* ». Ce sont eux qui vont reprendre la lutte contre le pouvoir pontifical et composer la partie agissante du conseil capitolin dont l'audace ira jusqu'à lutter contre Sixte V.

Les nouveaux Statuts reproduisent sans modifications l'article des vieux Statuts relatifs à la protection des anciens monuments. Pie II, comme on a vu, avait invité les conservateurs et les caporioni à s'opposer à la destruction des édifices antiques et à punir les infracteurs, quel que fût leur rang ; les dispositions des Statuts se trouvaient donc sur ce point renforcées par des décisions pontificales ; en outre, le 16 août 1465, le camérier du pape, Stefano Nardini, ordonnait aux *Magistri ædificiorum* d'empêcher la construction des maisons empiétant sur la voie publique.

L'article relatif aux jeux du Testaccio est augmenté d'un paragraphe destiné à le mettre en accord avec la décision prise par le pape d'organiser des courses pendant le carnaval; il y est déclaré que, chaque année, il sera couru, aux frais de la Chambre urbaine, six courses, à savoir une course de juifs, une course d'ânes, une

course de jeunes gens, une course d'enfants, une course de buffles, une course de sexagénaires ; une somme de 110 florins devait être consacrée à l'achat de pièces d'étoffe servant de prix.

Afin que nul ne pût arguer de son ignorance des Statuts, il était prescrit que chaque nouveau sénateur, au moment de son installation, en ferait donner lecture par son notaire en présence des magistrats capitolins ; la lecture devait avoir lieu en trois jours, à raison d'un livre par jour. Mais combien peu de gens devaient affronter cette longue et fastidieuse corvée ! Aussi, à peine l'imprimerie fut-elle installée à Rome qu'on songea à publier le texte des Statuts. L'Allemand Ulrich Hahn venait d'arriver de Vienne et avait publié, le 3 décembre 1468, un *De Oratore* de Cicéron, ainsi qu'il a été dit. L'impression des Statuts lui fut confiée (1471) ; c'était un travail au-dessus de ses forces ou qu'il considéra comme de peu d'importance, car il s'en acquitta fort mal ; les incorrections, les omissions abondent ; les gens de loi et les magistrats devaient à tout propos aller consulter le texte manuscrit déposé au Capitole. L'œuvre de Hahn était, disait-on, la honte du pape Paul II[1]. Cependant, comme on en avait tiré un grand nombre d'exemplaires qu'il fallait écouler, un édit ordonna aux magistrats capitolins et aux notaires d'en acheter chacun un.

Le livre des Statuts ne fournit qu'une notion incomplète de l'organisation municipale de la commune de Rome, car il existait des institutions et des magistratures assez nombreuses en dehors de celles dont le

1. Proème des Statuts de 1589.

fonctionnement y est déterminé. Le conseil communal y est à peine mentionné, alors que son rôle devient de plus en plus important.

Il se composait alors des trois conservateurs, du prieur des caporioni et de ses douze collègues, de leurs trente-neuf conseillers qui, dans les commencements, formaient deux groupes, l'un de vingt-six membres, l'autre de treize. Les deux chanceliers assistaient aux délibérations, ainsi que le scribe du Sénat. Un peu plus tard, il sera prescrit à ce conseil par Alexandre VI de se réunir tous les mois, une amende d'un ducat étant infligée aux absents. Les *pacieri* firent d'abord partie de ce conseil. Ses décisions recevaient parfois le nom pompeusement ridicule de sénatus-consulte et ses membres le titre de Pères. Le premier des conservateurs prenait pour un mois la présidence de ce conseil[1].

La liste des officiers appelés à prêter serment montre qu'il en existait un certain nombre que les Statuts ne mentionnent pas : syndics du sénateur, des conservateurs et d'autres officiers, notaires des syndics, des juges, des chefs de douanes, des *Magistri ædificiorum*, douaniers du sel en gros et du sel en détail, des troupeaux, des ports, directeur de la Monnaie... En résumé, la commune de Rome qui ne devait compter à cette époque qu'un nombre peu élevé d'habitants, sans doute très inférieur à cent mille, était administrée par une quantité de fonctionnaires et d'em-

1. On a vu que les trois conservateurs demeuraient deux mois en fonctions ; deux d'entre eux recevaient à tour de rôle le titre de premier conservateur.

ployés de tout ordre[1]. Leurs salaires restaient à peu près ce qu'ils étaient cent ans auparavant.

Le Capitole était gardé par une petite garnison d'importance variable, car elle comptait tantôt quinze, tantôt trente-quatre hommes. Leur solde était de 2 florins en moyenne par mois.

Le règlement somptuaire qui fait suite aux Statuts de 1469 est surtout relatif aux dépenses permises à l'occasion des mariages et des obsèques ; ainsi il était prescrit que les dots ne devaient pas dépasser 800 florins de 47 soldi, sous peine de 200 ducats d'amende ; le coût des bijoux et ornements donnés ne devait pas dépasser 600 florins ; la couronne nuptiale devait coûter au plus 40 ducats.

Des prescriptions très étroites limitaient le nombre de personnes d'une famille autorisées à prendre le deuil de l'un des leurs ; le nombre de cierges qu'on pouvait faire porter aux obsèques et leur poids (4 livres) sont également déterminés. Quand le défunt était un enfant de moins de quatorze ans, les restrictions étaient encore plus grandes.

Défense était faite aux jeunes filles et aux femmes de porter plus de trois bagues, dont une avec leurs armes, l'autre avec un rubis, la troisième ornée de pierreries ; elles ne devaient pas non plus posséder des colliers, des bracelets, des ornements ouvragés d'or, d'argent ou garnis de perles ; exception était faite pour les résilles de tête ornées de perles dont l'usage était si grand alors et se

1. Les registres de la Chambre urbaine citent une quantité d'employés subalternes, réviseurs, scribes, gardiens des portes, marqueurs des chevaux, « inquisiteurs », procurateurs...

maintint durant au moins deux siècles. L'amende était de 50 ducats. Les franges d'or étaient autorisées. Les robes ne devaient pas dépasser la hauteur de la personne, y compris les talons. mais les talons étaient souvent d'une hauteur incroyable[1].

Quand on apporta ce sévère règlement au pape qui aimait tant le luxe et les joyaux, il le trouva excessif et l'adoucit en plusieurs points ; ainsi, il éleva le maximum des dots de 800 à 900 florins, le montant des cadeaux de 600 à 700 florins; il permit aux femmes de porter des robes de soie ou de velours et d'y ajouter des embellissements « pour l'ornement de la ville » ; il ne voulait pas que sa capitale eût l'air pauvre.

Deux inspecteurs désignés par le sénateur étaient chargés d'assister aux mariages et aux enterrements pour s'assurer que le règlement était respecté. Si l'on en juge par maint exemple, il ne le fut qu'en apparence et en tant qu'il ne pouvait être tourné par quelque subterfuge.

Dévotions en 1470.

L'année 1470 fut marquée par la manifestation miraculeuse d'une image.

Dans une rue qui correspondait au *Vicus Jugarius*, entre le Palatin et le Capitole, se trouvait une représentation de la Vierge peinte sur les débris d'un mur que l'on disait appartenir à des greniers antiques. Vers 1460, une mère dont le fils était condamné à mort

1. Voir *La Femme en Italie*, p. 149.

eut recours à elle et il fut sauvé ; dès lors, on commença à l'invoquer et la foule tint pour assuré qu'elle opérait des miracles ; elle devint l'une des sept images de la Vierge les plus fameuses de la ville. Une église fut fondée en son honneur et consacrée le 3 novembre 1470 ; on l'appela Della Consolazione, parce qu'étant voisine des fourches patibulaires, on y menait ceux qui allaient être mis à mort. Ce fut le peintre Antonio Aquilio Antonazzo, ou Antonio di Benedetto, dit Antonazzo, qui en fit la décoration intérieure[1].

Quand on sut le danger que les Turcs faisaient courir à l'île de Négrepont, le pape fit organiser une procession comme on n'en avait jamais vu d'aussi belle ; les plus précieuses reliques, la tête de saint Jean-Baptiste, l'image de la Vierge, furent promenées ; on montra un calice en or orné de pierreries que le roi de France avait donné à la relique de saint Jean ; on l'évaluait 3 000 ducats. Un Turc fut baptisé. Négrepont fut pris le 12 juillet 1470.

Le duc Borso d'Este a Rome[2].

Borso d'Este, seigneur de Ferrare, de Modène et de Reggio, avait rendu service au pape dans la méchante affaire de Rimini ; par certains endroits, ces deux hommes se ressemblaient : même goût de l'ostentation, même désir d'éblouir. C'est pourquoi Paul II finit par accorder à Borso un honneur qu'il sollicitait depuis

1. Armellini, p. 586. — Corvisieri, dans *Buonarrotti*, 1869. — Vasari, *Vie de Filippo Lippi*.

2. Enrico Celani, *La Venuta di Borso d'Este*. Rome, 1891.

longtemps, encore qu'il n'eût pas payé très régulièrement les redevances dues par lui au Saint-Siège. Lors de son passage à Ferrare, en 1452, l'empereur Frédéric lui avait accordé le titre de duc de Modène et de Reggio, villes qui relevaient de l'Empire, en lui faisant payer cette faveur par un tribut annuel de 4 000 florins d'or de Venise[1]. Mais Borso souhaitait plus encore : il voulait devenir duc de Ferrare, car Ferrare était une ville autrement plus importante que Modène ; or Ferrare dépendait de l'Église, et Pie II, pour bien disposé qu'il fût envers Borso, s'était constamment refusé à l'écouter ; Paul II résista six ans ; enfin, en 1471, il fit savoir à Borso qu'il pouvait venir à Rome y recevoir l'investiture ducale.

Borso partit de Ferrare le 13 mars 1471, après avoir confié le pouvoir à ses trois frères[2]. Combien son escorte était plus imposante que celle de l'empereur Frédéric III ! Sa suite se composait de 523 personnes ; il y avait plus de cent écuyers ; les bagages étaient portés par près de deux cents mules, et dans quel arroi ! Leurs housses étaient de velours cramoisi brodé d'or ; le duc y avait fait mettre ses nouvelles armes ducales ; à leur cou tintaient des sonnettes d'argent. Cinquante hommes tenaient chacun en main quatre chiens, lévriers, braques ou molosses, puis venaient des fifres

1. C'est depuis lors que l'aigle à deux têtes figure dans les armes de la famille d'Este.

2. Le récit de ce voyage par l'un de ceux qui y prirent part, Francesco Ariosti, a été publié par Enrico Celani, *op. cit.* On en trouve une autre relation dans le *Diario Ferrarese* (Muratori, *R. Ital. Script.*, vol. XXIV, col. 228). — Cf. Infessura, p. 73, et Pastor, vol. IV, p. 170. Ces descriptions ne sont pas d'accord au sujet du nombre des mules, des chevaux, des hommes. Pourrait-on s'en étonner ?

et des trompettes en habits de velours, de soie ou de brocart. Toute cette troupe chatoyante et brillante défila dans les rues de la ville de Ferrare, aux acclamations du peuple. A Pesaro, l'archevêque de Spalatro, le successeur de Scarampo, vint à la rencontre de Borso.

Aux portes de Rome l'attendaient le cardinal-neveu, Marco Barbo, et le cardinal Gonzaga. Ce fut le même cérémonial que pour l'entrée de Frédéric III; dix-sept cardinaux, tous ceux qui se trouvaient à Rome, les envoyés des États et des princes, petits ou grands, les représentants du peuple et le clergé, une foule qu'on estima à plus de sept mille cavaliers, lui firent escorte ; on traversa la ville jusqu'au palais Saint-Marc que l'on bâtissait encore ; les places, les toits, les balcons étaient pleins de spectateurs, et l'on arriva enfin à la basilique de Saint-Pierre où eut lieu une longue et imposante cérémonie. Le pape était sur un trône incrusté d'ivoire et d'or.

Borso et les principaux de ceux qui l'accompagnaient furent logés au Vatican et dans un palais voisin construit naguère par le cardinal de Castiglione, évêque de Pavie; sa suite dut être répartie dans les auberges : au Chameau, à l'Ange, au Soleil, à la Tour, au Navire, à la Couronne[1]...

Le dimanche des Rameaux, Paul II annonça officiellement au Sacré Collège son intention de conférer au marquis de Ferrare la dignité ducale et, les cardinaux « ayant trouvé cela bon », Borso fut introduit; le pape lui annonça sa résolution, et il répondit dans le style pesant et ampoulé de l'époque, protestant de son dévouement et de sa gratitude.

1. Aless. Rufini, *Notizie storiche... Osterie, Caffè...* Rome, 1855.

Le jour de Pâques, le 14 avril 1471, eut lieu l'investiture officielle ; la première partie de la cérémonie, qui s'accomplit à Saint-Pierre, consista à créer Borso chevalier de Saint-Pierre ; Napoleone Orsini, capitaine des troupes pontificales, et Costanzo Sforza, fils du seigneur de Pesaro, lui chaussèrent les éperons d'or, puis on lui remit une épée nue dont la poignée était d'or, pour la défense de l'Église et l'extermination des infidèles[1] ; ayant été ensuite revêtu d'une dalmatique en brocart d'or et des insignes du titre dont il venait d'être investi, il se leva et quitta le groupe des évêques entre lesquels on l'avait placé, pour aller prendre place parmi les cardinaux. Le pape lui fit aussi présent d'un collier d'or orné de pierres précieuses et d'un bâton en or.

La cérémonie achevée, le souverain pontife découvrit devant Borso le Saint Suaire, comme il l'avait fait pour l'empereur.

Le lendemain lundi, il lui attribua la Rose d'or, et Borso parcourut la ville la tenant à la main. Il fit plus : il réduisit de 60 000 écus à 40000 le tribut que le duché de Ferrare devait annuellement au Saint-Siège.

En même temps qu'il s'efforçait de se l'attacher par les liens de la reconnaissance, le pape voulut le retenir par ceux plus sûrs de la crainte ; il lui montra sa puissance, le château Saint-Ange dans son appareil militaire ; le pourtour de la terrasse supérieure était garni « d'une couronne d'hommes d'armes tout couverts de fer dont les cuirasses et les casques reluisaient

1. On l'évalua 500 ducats.

au soleil comme des miroirs ». Quand le cortège approcha de ce « roc qui semble une œuvre surhumaine », les soldats brandirent leurs armes, criant tous ensemble « Vive Paul ! Vive Borso ! » et faisant crépiter les mousquets ; l'artillerie tonnait, les fifres, les cornemuses et les trompettes déchiraient l'air de telle sorte « que l'on en était assourdi même de l'autre côté du fleuve »[1].

Les jours suivants, Borso et le pape eurent de nombreux colloques ; l'entourage des deux souverains s'évertua en vain à en percer le mystère ; on finit par savoir qu'il s'agissait de la réunion d'une conférence des États européens, que le pape voulait convoquer à Ferrare pour empêcher qu'elle n'eût lieu à Constance, comme l'avait malencontreusement proposé Frédéric III.

La fin du séjour de Borso fut attristée par de fortes pluies ; il n'en visita pas moins la ville en détail, après quoi il s'en retourna à Ferrare. Mais la fatigue de ce voyage, les intempéries ébranlèrent sa santé ; rentré à Ferrare le 18 mai, il mourut le 19 août 1471 ; quelques-uns dirent que c'était par le poison.

Mort du pape.

Le pape ne se ménageait guère ; la vie qu'il menait, veillant jusque fort avant dans la nuit, se dépensant aux fêtes et aux interminables cérémonies qu'il affectionnait, ne se restreignant nullement à ses repas, l'avait épuisé, bien qu'il n'eût que cinquante-trois ans.

1. Relation d'Ariosti, p. 408.

A plusieurs reprises il avait dû suspendre ses audiences. Le vendredi 26 juillet 1471, après avoir tenu un consistoire, il se mit à table dans les jardins du Vatican, tête nue, car il faisait chaud, et manga force melon; après s'être ensuite promené un moment, il se sentit indisposé ; ses jambes fléchissaient, il remit à plus tard ses audiences de la nuit et s'enferma dans sa chambre. Un instant après, ses gens le trouvèrent par terre inerte, au milieu d'une flaque de sang. Comme il était mort sans les derniers sacrements, le bruit se répandit qu'un des esprits qu'il tenait enfermé dans une de ses bagues s'était échappé et l'avait étranglé[1]. On raconta aussi qu'il était mort empoisonné[2].

Il était sur le point de s'entretenir avec l'architecte Aristotile, à qui il comptait confier le transport de l'obélisque du Vatican devant Saint-Pierre, comme l'avait voulu faire déjà Nicolas V. Ainsi sa mort sauva l'obélisque, car on ne disposait pas encore à cette époque de moyens suffisants pour réaliser cette difficile opération. Il était réservé à Sixte V de l'accomplir, cent ans plus tard.

Un Français allait être pendu ; la cloche du Capitole, la Patarine, avait déjà sonné; la mort du pape fit surseoir à l'opération, et lui sauva la vie.

Les obsèques eurent lieu le 6 août 1471.

Paul II n'avait nommé que onze cardinaux, dont La Balue.

La joie fut aussi grande à Venise à la nouvelle de sa mort que lors de son élection, tant sa politique d'agrandis-

1. Allegretto, *Diarj Sanesi* (Muratori, vol. XXIII, p. 771).
2. Angelo de Tummulillis.

sement, sa poussée vers l'Adriatique alarmaient la République[1].

Le tombeau du pape fut sculpté par Mino da Fiesole; il n'en subsiste que des fragments déposés dans les souterrains de Saint-Pierre: un Jugement dernier, des figures de saints et des représentations des vertus. L'urne contenant ses restes est des plus simples, carrée. Si Paul II l'avait choisie, probablement l'aurait-il voulue plus ornée.

Les finances de Paul II.

Pendant le pontificat de Paul II, les finances pontificales eurent à subir la charge des subsides que le pape envoyait en Hongrie et en Bohême, comme aussi celle des armements contre les Turcs[2]. En 1465, il arriva que, sur une dépense de 39 000 florins, 30 000 furent employés en armements. La lutte contre Podiebrad, qui tenait tête à Mathias Corvin, coûtait cher. Le cardinal d'Estouteville dut remettre, le 23 septembre 1469, à la Chambre apostolique, une somme de 16 000 florins, dont 10 000 se trouvaient chez les Médicis, 4 000 chez les Pazzi et 2 000 chez les Spinelli; cette somme fut envoyée à Venise, d'où elle devait être transmise en Bohême à l'intention de Corvin. Le cardinal reçut l'assurance qu'il serait indemnisé en mai 1470 de 8 000 florins, et plus tard du reste. Le 7 janvier 1471,

1. Motta, *Archiv. Soc. Rom.*, 1888, p. 253.

2. *Div. Camer.*, vol. 32 et suivants. — *Liber primus quietantiarum D. Paul II anno primo per Rev. in Christo Patrem D. Laurentium... S. S. D. N. generalem Thesaurarium.*

nouvelle avance de 8 000 florins destinés au même objet ; la Chambre apostolique devait les rembourser en mai. En outre, l'armée pontificale revenait fort cher ; en 1466, Paul II signa une convention avec le comte d'Urbino, Federico de Montefeltro, par laquelle celui-ci s'engageait à fournir à l'Église cent cinquante *armigeri*, « vulgairement dits hommes d'armes », avec leurs chevaux, leurs valets et leur équipement complet, moyennant la somme de 25 000 ducats.

L'année suivante, le 30 avril 1467, la Chambre apostolique déléguait à Napoleone Orsini, comte de Tagliacozzo et d'Albe, chef de l'armée pontificale, le revenu de la taxe sur la vente du sel en gros perçue sur ses terres et celles de son frère ; elle avait produit, de Pâques 1466 à Pâques 1467, la somme de 2 162 florins.

La solde annuelle des hommes d'armes était généralement de 80 florins par lance, payables en dix versements, et de 22 florins par fantassin. Un lance représentait trois cavaliers. Quand l'engagement était mensuel, la solde était un peu plus élevée : 8 florins par mois pour les lances. 2 florins et demi par fantassin.

Le 11 août 1469, Marco Savelli, chef de gardes du palais, reçut 936 florins pour vingt-trois lances plus un cavalier, soit, dit le texte, soixante-dix cavaliers et trois cents fantassins, qu'il s'engageait à munir de bons chevaux, de lances et de boucliers « du dernier modèle » et à faire inspecter toutes les fois qu'il en serait requis.

Le tableau suivant, évidemment incomplet, donne un aperçu des ravages que les armements causaient dans les finances pontificales.

TABLEAU DES EMPRUNTS FAITS PAR LA CHAMBRE APOSTOLIQUE (ANNÉES 1466-1467)

DATES	SOMMES	PRÊTEURS	GARANTIES	OBJET
1466				
10 mai.	20.000 fl. dont 5.000 fl. en étoffes.	Banque Médicis.	Taxe du vin à Bologne dont les Pazzi étaient fermiers jusqu'à concurrence de 5.000 fl.	Habillement des milices pontificales.
22 —	6.000	—	Revenus généraux de la Chambre apostolique.	— — —
	20.000 en argent compt. et étoffes.	—	Douane de terre (S. Eustachio) jusqu'à concurrence de 13.000.	— — —
3 juin.	3.000	Banque Pazzi.	Droit de retenir les sommes à eux versées et provenant des annates, bénéfices vacants...	Solde des hommes d'armes.
14 —	3.000	Banque Spinelli.	—	
17 juillet.	532	—	Suite de la même opération.	— —
26 juin.	1.920	Banque Baroncelli et Rucellai.	Même garantie, dit l'acte, que pour les Spinelli.	— —
27 nov.	200	Banque Franciotti.	Revenus de la Chambre apostolique.	à Giorgio de Marsa, chef des gardes du Palais.
1467				
20 janv.	400	Banque Arnolfi.	—	— — —
30 avril.	1.872	Délégation à Nap. Orsini.	Taxe du sel payée par les diverses communes de l'État ecclésiastique de Pâques 1466 à Pâques 1467.	à Napoléone Orsini, duc Tagliacozzo et d'Albe, capitaine général des milices pontificales.
31 juillet.	1.200	Banque Médicis.	Revenus de la commune de Pérouse.	à Sigismondo Pandolfo de Malatesta, condottiere au service de l'Église.
	300	Banque Baroncelli.	—	à Francesco Balneo, condottiere.

Les malversations devaient, au reste, diminuer considérablement les revenus du Saint-Siège. Le 26 octobre 1464, le pape nomma Geronimo de Giganti, dont il a été déjà parlé, inspecteur général des revenus et des biens de la Chambre apostolique, « car ils sont détournés, fraudés et pillés », dit l'acte de nomination. D'autre part, l'argent se faisant rare à Rome parce que les changeurs achetaient l'or pour l'expédier au dehors, le pape les fit convoquer (19 novembre 1464); quand ils furent là, on leur ordonna de se mettre à genoux et il leur fut déclaré que celui qui désormais exporterait de la monnaie aurait la main coupée. Le trésorier général et les membres de la Chambre apostolique dont l'un était l'évêque de Cambrai, assistèrent à cette réunion; les banques florentines, pisanes, lucquoises, les Bardi, les Baroncelli, les Spanocchi, les Blasi, les Fuscobaldi, en tout vingt-deux, étaient représentées par leurs agents à Rome. La monnaie continuant à manquer, le pape autorisa la frappe de *quattrini* parce qu'ils seraient « utiles pour les transactions »; ils devaient être de bronze et peser un vingt-huitième d'once; leur valeur équivalait à 2 ou 3 centimes. Précédemment (8 juin 1455), le pape Calixte III avait accordé sa protection à deux marchands de Raguse qui proposaient d'apporter de l'argent pour la monnaie, « car il est utile et honorable, disait le pape, qu'une cité où affluent les étrangers soit fournie abondamment de monnaie ». Le 24 septembre 1468, les deux directeurs de la Monnaie, Pietro Paola, qui était Romain, et Milano Orsini, qui était de Foligno, reçurent l'ordre de monnayer sans délai tout l'argent que la Chambre apostolique avait naguère déposé entre leurs mains. Le 15 octobre 1471,

le cardinal camérier, considérant qu'en raison de la dureté des temps on frappait moins de monnaie d'or que précédemment, « ce qui était une cause de gêne pour chacun », et qu'il convenait de « conquérir de l'or de partout », invitait les directeurs de la monnaie à accepter tous les ducats florentins qu'on leur présenterait, afin de les convertir en ducats pontificaux, le fallage pouvant s'élever à douze grains par livre.

La mort du pape Paul II clôt une période de l'histoire de la ville de Rome. Le peuple, réduit à abandonner toute idée d'indépendance, ne tentera plus d'inutiles soulèvements ; l'opposition des lettrés s'éteint ; le gouvernement pontifical pourra désormais régir la ville à sa guise ; le conseil communal, qui défendra plus tard les intérêts populaires, est en formation. Le Saint-Siège voit finir le temps des luttes et des alarmes ; celui des heures faciles, heureuses, d'une vie élégante, intelligente et plantureuse, va commencer. Une cour princière résidera au Vatican ; chez laquelle le souci des fonctions religieuses s'y mêlera à l'activité politique et à la recherche des divertissements.

INDEX

Abréviateurs, Collège des, 397, 428.
Académie romaine, 458.
Acciapaccio, Nicola, évêque de Tropea, 199.
Adam de Usk, 119, 121.
Agnese, S. hors des murs, 168.
Agonale, Cirque, 442.
Alain, card., 345.
Alaleoni, sénat., 94.
Albertoni, Antonio, 190.
Albertuccio di Lapo, 84.
Albornoz, card., 4, 7, 43.
Albornoz, Gomez (neveu), 71.
Alexandre V, 135.
Alfonso, roi de Naples, 238, 256, 340.
Alimentation de la ville, 95, 180.
Alidosi, sénat., 169.
Allemands, 5, 289.
Almachia (Naumachie), 118, 137.
Alun, Mines, 395.
Alviano, 465.
Ammanati, card., 363, 389, 425, 443, 462.
Anagni, 72, 97.
Ancone, Lettre ad. aux habitants, 120.
Ancone, Révolte, 198.
Ancone, Séjour de Pie II, 413.
Andraín de la Roche, 7.
André, S., relique, 387.
Angelico, fra, 275, 283.
Angelo, card. de S. — Voir Annibaldi.
Anghiari, Bataille, 227.
Anguillara, comtes, 3.
Anguillara, Everso di, 211, 223, 326, 443.
Anguillara, Francesco, 465.
Anjou, duc, 64.
Annibaldi, 141.
Annibaldi, card. Pietro, 170, 172.
Annibaldi, Lorenzo, 141.
Annibaldi, Trobaldo, 100.
Antonio Petri, 138.
Appia, Porte, actuellement S. Sebastiano, 191.
Approvisionnement de la ville, 91.
Aqueducs, 242.
Aracœli, *passim*.
Arc d'Hadrien, 441.
Arc S. Vito, 215.
Ardea, 186.
Aretino. — Voir Bruni.
Arles, card., 196.
Armaccia, lieu dit, 118.
Armagnac, comte, 165.
Assectamentum, 24, 31, 32.
Auberges, 235, 490.
Austa, 233.
Aventin au temps d'Eugène IV, 240.
Baccelari, sén., 162.
Badoer, gouverneur du château Saint-Ange, 188.

Baldena, sous-gouverneur du château Saint-Ange, 205.
Banderesi, 56, 68, 85, 86, 88, 90, 130.
Banderesi, Création, 10.
Banderesi excommuniés, 87.
Banderesi rétablis, 83.
Banderesi supprimés, 94.
Banderesi, Costume, 12.
Barbarini, Stefano, 165.
Baroncelli, 9.
Baroncelli, Baldassare, 205.
Baroncelli, Giovanni, 120.
Barbiano, Alberico, 80.
Barbo, Pietro. — Voir Paul II.
Barbo, Son palais, 434. — Voir aussi Paul II.
Baroncelli, gouverneur du château Saint-Ange, 205.
Bartoli de Sienne, orfèvre, 51.
Beltramo, 274.
Benoit XIII (Pierre de Luna), 93, 173.
Benozzo Gozzoli, 283, 362.
Bentivoglio, Annibale, 234.
Bentivoglio, Bente, 103.
Bentivoglio, Francesco, 234.
Benvenuto d'Imola, 82.
Bernardin de Sienne, 184, 267,
Bessarion, 242 et *passim*.
Bessarion, Son Palais, 242.
Betto, gouverneur du château Saint-Ange, 159.
Biagio de Narni, sénat., 201.
Bianchi, 96.
Bisticci, Vespasiano, 187.
Blasphémateurs, 33.
Blé, Prix. — Voir Rubbio.
Blondo ou Biondo, 199, 224, 241, 456.
Boccapaduli, 9.
Bock, gouverneur du château Saint-Ange, 120.
Bologne, 96, 103.
Bologne, Séjour de Pie II, 375.
Bonciani, sénat., 221.
Boniface IX, 87.
Borgia, famille, 339.
Borgia, card. (Alexandre VI), 338, 379, 399, 424, 428.
Borja ou Borgia, Alonso, 324.
Borgia, don Luis, 339, 347.
Borso, duc de Modène. — Voir Este.
Bourbon, Jacques, mari de la reine Giovanna, 167.
Braccio, 135, 147, 150, 168, 181.
Bretons mercenaires, 78, 80.
Brigitte, Sainte, 58, 65.
Bripio, poète, 299.
Bruni, 112, 113.
Buffalo, Angelo, 465.
Bruni, Leonardo, 112.
Buonuomini, 56 et suiv.
Calabre, duc, 448, 451
Calandrini, card., 286, 316, 351.
Calcarella, 199.
Caldora, Giacomo, 189.
Calixte III, 322.
Callimaque, 460, 462.
Camerino, seigneur de, 48.
Campanus, poète, 369.
Campo di Fiore, place, 141, 217, 220, 326.
Campo Vaccino, 240.
Cancellieri, 8, 13.
Cancellieri, gouverneur du château Saint-Ange, 156, 158.
Cancellieri, Paolo, décapité, 146.
Capitaine du peuple, Costume, 22. Fonctions, 106.
Capitole, Tours, 92.
Capitole. — Voir Patarine.
Capitole, Gibet, 240.

Capitole, Défenses du, 92, 277.
Capitole, Palais, 277.
Capitolins, Magistrats, 17.
Capocci, exécuté, 167.
Caporioni, 12, 482.
Capranica, 199, 322, 356, 359.
Capranica, Palais, 192, 302, 435.
Caprarola, 211.
Cardinaux, Costume, 426.
Carillo, card., 184.
Carnaval, 441.
Carrare, comtes de, 116, 150.
Carvajal, card., 413.
Casanova, Giovanni, 199.
Castelnuovo, 214.
Caterina della Rosa, Église, S. 130.
Catherine, Sainte, 65, 385.
Cave, Giordano, 172.
Ceccolella. — Voir Francesca Romana, Sainte.
Ceccolino, 115, 117.
Celso et Giuliano, SS., Église, 116.
Cenci, Giovanni, capitaine du peuple, 63.
Cenci, Pietro, 94.
Centurione, Banque, 321.
Cestius, Pyramidi, 268.
Chambre urbaine, 18.
Champs Néroniens, 3.
Charles VI, roi de France, 54.
Charles IV, empereur, a Rome, 3, 53.
Cheval, Prix, 304.
Chypre, Reine. — Voir Lusignan, Charlotte.
Ciriaco d'Ancone, 196, 438.
Ciriaco, S., Église, 241.
Civitavecchia, 10 et *passim*.
Clément VII, 78.
Clergé romain, refuse de payer une taxe, 130.
Clergé romain, Relachement des mœurs, 364.
Cocco Pietro, 114.
Coglione, Bart., 390.
Colisée au temps d'Eugène IV 243.
Colisée, Vasque, 436.
Colonna, 185, 190.
Colonna, Accroissement de leur puissance sous Martin V, 185.
Colonna ruinés par Eugène IV, 189.
Colonna excommuniés, 189, 198.
Colonna, Antonio, neveu de Martin V, 174, 367.
Colonna. Antonio, Son arrestation, 367.
Colonna, Corradino et Giacomo, 163.
Colonna, Gaspare, évêque, 189.
Colonna, Giacomo, 172.
Colonna, Giordano et Lorenzo, 177, 186.
Colonna, Giovanni, gouverneur du château Saint-Ange, 188.
Colonna, Giovanni, 101, 115.
Colonna, Giovanni et Nicola, 93, 98, 112, 122, 127, 134, 146.
Colonna, Lodovico, 181.
Colonna, Lorenzo, 186, 206, 214.
Colonna, Niccolo, 117.
Colonna, Oddone, 119.
Colonna, Odoardo, 209.
Colonna, Prospero, card., 191, 241, 418.
Colonna, Renzo, 210, 214, 217.

Colonna, Salvatore, 197.
Colonna, Stefano, frère de Niccolo, 191.
Colonna, Palais, 183.
Coluccio Salutati, 55, 59.
Condulmiero. — Voir Eugène IV.
Condulmiero, Francesco, trésorier de l'Église, 200.
Condulmiero Marco, sous-gouverneur du château Saint-Ange, 188.
Conradi, sénat., 56.
Conservateurs, Fonctions, 17, 482. Palais, 241, 277.
Conservateurs, Premiers, 18.
Consolazione, Église della, 488.
Constance, Sainte, Sarcophage, 436.
Conti, Giovanni, 8.
Conti, Luzio, 188, 282.
Conti, Stefano, 452.
Convention entre Boniface IX et les Romains, 90.
Convention entre Innocent VII et les Romains, 106.
Convention de 1443, 230.
Corneto, 10, 46.
Corporations, 303, 311, 474.
Correr. — Voir Grégoire XII.
Corsignana. — Voir Pienza.
Corso (Via Lata), 177, 233, 442.
Cossa, Baldassare. — Voir Jean XXIII.
Cotignola, Francesco, 208.
Crisogno, S. Église, 132.
Crisogono, Palais, 200.
Cristoforo, Geremia, 432.
Croisade, 188, 317, 327, 377, 410.
Curiaux, 178.
Cusa, Nic. de, card., 368.
Dati, Leone, 446.
Decembrio, 270.
Deifebo, 444.
Délits, 31.
Diano, Nicola de, sénat., 156.
Domenico de Domenici, 364, 420, 446.
Dormitoria, 272.
Dots. — Voir Mariage.
Durazzo, Charles de, a Rome, 84.
Églises, Restauration. — Voir Pontificats d'Eugène IV, de Nicolas V, de Pie II et de Paul II.
Esquilin, 241.
Este, Borso, 376, 406, 488.
Este, Niccolo, marquis de Ferrare, 47.
Estouteville, card., *passim*.
Étrangers, 27.
Eugène IV, 152, 175, 186, 358.
Eugène IV, Restaurations, 244.
Eugène IV, Compromis avec l'Allemagne, 237.
Eugène IV. Mœurs et modes en son temps, 247.
Eustachio, S., card., 77.
Exécuteurs de Justice, 11.
Fabriano, Chateau, 264.
Faussaires, 34.
Felcino de Hermannis, sénat., 154.
Félix V, 234, 235, 236.
Ferrante, roi de Naples, 343, 367, 405, 447.
Fieschi, card., 97.
Filarète, Antonio, 245.
Filelfo, 398.
Finances municipales, 178.
Flagellants, 96.

Flandrin, card., 77.
Florence, Intervention a Rome, 60, 67
Florence, Mission auprès du pape Nicolas V, 260.
Florence, Séjour de Pie II, 375.
Florin, 152.
Focatico, 40.
Fondi, comte de, 11, 70, 71, 97, 99.
Fontaine S. Peregrini, 402.
Fortebraccio, Micheletto, neveu de Braccio, 197, 199, 206.
Fortebraccio, Niccolo, 190.
Fortiguerra, card., 363, 406, 412, 429, 444.
Forum au temps d'Eugène IV, 240.
Francesca Romana, S., 228.
Francesco, 444.
Frangipani, 448.
Fraticelli, 59, 228, 451.
Frédéric III, empereur, 283, 358, 470.
Froissart, 65, 75.
Fundi. — Voir Fondi.
Gabeleur, Grand, 96, 107.
Gabelles, Statuts, 95.
Gaetani, Onorato, 214.
Galeas II, 10.
Gallose Jacobo, 220.
Gallicano, 215.
Gallien, Arc, 215.
Gallo, Nic., 290.
Gandelin — Voir Rostaing.
Gardien des édifices créés par Eugène IV, 246.
Garofalo, 219.
Gasparo da Verona, 456.
Gascons mercenaires, 80.
Gentile da Fabiano, 183, 244.
Gentile da Monterano, 131, 147.
Gentilezza, 9, 14, 17, 32, 250.
Gérard du Puy, 60.
Gibet, 240.
Giordano, Mont, 104.
Giovanna, reine de Naples, 53, 189.
Giovanni di Castro, 396.
Giovio Paolo, gouverneur d'Ostie, 131.
Gobelin ou Gobelinus, 397.
Gonzaga, Francesco, card., 430.
Gouverneurs de la Chambre urbaine, 106.
Gouverneurs du Capitole, 106, 113.
Gouverneurs de la Liberté, 201, 206.
Grégoire XI, 59, 64.
Grégoire XII, oncle d'Eugène IV, 124, 146, 152, 187.
Grève du clergé, 130.
Grève des marchands de denrées, 153.
Haquenée, 447.
Horloge du peuple, 153, 335.
Humanistes, 250, 397, 455.
Importations, 39.
Imprimerie a Rome, 454.
Infessura, 287.
Innamorato, 381.
Innocent VI, 15.
Innocent VII, 105.
Intestats, 409.
Isola, 161.
Isolani, card., 165, 167, 169.
Isotta, 405, 450.
Itinéraire de Charles IV dans Rome, 5.
Itinéraire du roi de Naples, 141.
Itinéraire d'Eugène IV, 233.

Itinéraire de Pie II, 389.
Jacobo de Nepi, 127.
Jacobo de Padoue, sous-gouverneur du château Saint-Ange, 205.
Jean-Baptiste. — Voir Saint Jean-Baptiste.
Jean XXIII (Baltassare Cossa), 144, 145.
Jean, duc de Calabre, 406, 407.
Jeanne, reine de Naples. — Voir Giovanna.
Jeux publics, 109, 160, 180, 194, 218, 441, 483.
Joueurs, 109, 177.
Jubilé de 1389, 87.
Jubilé de 1400, 101.
Jubilé de 1450, 262.
Juge des appels, 23.
Juifs, Carnaval, 441.
Juifs, Présentation de la Bible, 108, 125, 325.
Juridictions, conflits, 179, 480.
Juven, card., palais, 242.
Ladislas, roi de Naples, 100, 104, 116, 133, 156, 161.
Ladislas, prince allemand, 285.
Lante, sénat., 85.
Latran, 5, 49, *passim*.
Latran, Chanoines, 362.
Latran, Ciborium, 54.
Latran, Restaurations, 182.
Législation civile, 26.
Législation pénale, 31.
Lelli, évêque, 426, 429.
Lello Cecchi, 290, 296.
Leto, Pomponio, 458, 467.
Lorenzo, Église, S. 5.
Louis Ier, roi de Naples, 229.
Louis d'Anjou, 135.
Louve du Capitole, 230.
Luca da Tozio, 383.
Lucrezia d'Alagno, 340.
Luni, évêque de, 66.
Lusignan, Charlotte, 386.
Lusignan, Hugues de, sénat., 13.
Macharani, 107.
Maestri di strada ou Magistri ædificiorum, 19, 22, 184, 246, 271, 277, 337.
Malatesta, 138.
Malatesta, Roberto, 447, 471.
Malatesta, Sigismondo, 403, 449.
Malduccio, gouverneur du château Saint-Ange, 145.
Malte, Prieuré de l'Ordre, 170, 241.
Manetti, 260, 272, 276, 302.
Mantoue, Congrès, 366, 376.
Marc-Aurèle, Statue, 402, 431.
Mariages, dots, 486.
Marino, Bataille, 80.
Marino, 186.
Martin V, 173.
Masaccio, 183.
Masi, moine, pendu, 189.
Maso, Angelo, 190, 380.
Massimi, 328, 454.
Maticone, comte, 194.
Matteo, Pietro, 123.
Matuzzio, 164.
Masi, moine pendu, 189.
Medicis, Banque, 321 et *passim*.
Mellini, Famille, 320.
Mentana, 200.
Meo, 433, 435.
Mesures, étalons, 20.
Meta, 137, 158, 163, 170, 268.
Migliorati. — Voir Innocent VII.

Migliorati, Lodovico, 113, 119, 122, 131.
Misco da Fiesole, 401.
Minutolo, card., 125.
Mirabelli, maître du palais, 363, 390.
Mœurs au temps d'Eugène IV, 247.
Molle, Pont, 112, 197, 276.
Monétaire, Atelier, 183, 246, 279.
Mont Caprino, 240.
Mont Giordano, 104.
Monte, Quartier, 278.
Montefiascone, 50.
Montelupo, seig. de, 178.
Monterano, Gentile da, 116.
Monterotondo, 138, 200.
Monterotondo, Jacobo, 208.
Monticelli, Chateau, 443.
Montjoie, 53.
Morée, Despote, 387.
Mostarda, chef de bande, 102, 111, 117, 118.
Mostarda, son fils, 161.
Motte, Jean de la, 453.
Muti, Giulio, 210.
Mystères, 160.
Nanni di Spinelli, sénat., 172.
Nardini, évêque, 426, 453.
Narni, 370.
Natoli, Lorenzo, 136.
Navona, Place, 442.
Nicolas V, 257.
Nicola de Cusa, 268.
Nicola della Tuccia, 324.
Nicolo de Servitoribus, S. Église, 118.
Obélisque du Vatican, 273, 493.
Olivi, gouverneur du château Saint-Ange et sénat., 174.
Onorato de Fondi, 193.
Orsini, Bertoldo, 136.
Orsini, Francesco, 212.
Orsini, Geronima, 223.
Orsini, Giacomo, 140.
Orsini, Giordano, 188.
Orsini Giovanni. — Voir Anguillara.
Orsini, Latino, card., 296.
Orsini, Napoleone, 326, 443, 450, 491.
Orsini, Paolo, 111, 117, 122, 126, 129, 139, 154, 161, 167.
Orsini, Raimondo, 70.
Orsini, Palais (Monte Giordano), 213, 226.
Orso, 7.
Palais des Douze Apotres (Colonna), 183.
Palatin, 241.
Paléologue, Jean, 55.
Paléologue, Thomas, 387.
Palestrina, 214, 217, 260.
Palombara, 381, 383.
Panciatici, sénat., 119.
Panthéon, 244, 268.
Paolo, S. Église, 131.
Paolo Battista, 131.
Paolo di Petrone, 216.
Paolo Romano, 176, 368, 434, 476.
Parlement, 25.
Patarine, Cloche, 75, 493.
Patrimoine, 88, 130, 145.
Paul II, 242, 297, 323, 416.
Pavesatori. — Voir Banderesi.
Pazzi, Banque, 328.
Péages, 232.
Pérouse, 371.
Pertusa, Porte, 178, 276.
Peste, 431.
Peste des blancs, 102.
Pétrarque, 6, 44, 54.
Petriolo, Eaux, 409, 469.
Petroni, chroniqueur, 212, 230.

Pianciano, sénat., 10.
Piccinino Jacopo, 367, 383, 447.
Piccinino, Niccolo, de Pérouse, 200, 227, 234.
Piccolomini, Æneas Sylvius. — Voir Pie II.
Piccolomini, Antonio Nanni, 363, 368, 418.
Piccolomini, Francesco, 416.
Piccolomini Giacomo, 425.
Pie II, 235, 340, 432, 349.
Pie II, Sa famille, 363.
Pienza, 355, 372.
Pierre et Paul, Reliques, 51.
Pironno. — Voir Rostaing.
Pisanello, 183, 244.
Pise, 6.
Pitigliano, 448.
Platina, 400, 428, 461.
Pacadota, dictateur, 14.
Poccia de Varris, trésorier de l'Église, 190.
Pogge, 182, 194, 242, 270.
Pogge, Description de Rome, 241.
Pomponio Leto.
Poncello ou Poncelletto, 212.
Ponciani. — Voir Sainte Francesca Romana.
Pontadera, Antonio di, 209, 213, 214.
Ponts au milieu du xve s., 242.
Ponts. — Voir aux noms.
Popolo, Porte, 70, 99, 233, 472.
Porcari, Nicolo, 53.
Porcari, Stefano, 248.
Porcinari, sénat., 300.
Porte de bronze de Saint-Pierre, 245.
Portes de la ville, 337.
Portese, Porte, 121.
Prieuré de Malte, 170, 241.
Prignano, 76.
Prisonniers, Taxe sur les, 232.
Prix d'objets divers, 275, 402.
Procopio, 235.
Quattro Capi, Pont, 242.
Quirinal, 241.
Ravitaillement. — Voir Alimentation.
Razzante, sénat., 85.
Recanati, Giacomo di, 206.
Récidive, 32.
Réformateurs (1358), 8.
Réformateurs, 16.
Reliques, 51, 219, 385, 388.
Riccardo, gouverneur du château Saint-Ange, 166.
Ricci, Giuliano, 213.
Riccio, 220.
Rido, gouverneur du château Saint-Ange, 259.
Rieti, Giov. de, 206.
Rimini, 405, 449, 476.
Riparomea, 202.
Roderigo, gouverneur du château Saint-Ange, 453, 465, 467.
Rocco Secca, Bataille, 147.
Rome en 1367, 48.
Rome en 1424, 184.
Rome en 1450, 271.
Roncone, 301.
Rosa, Couvent della, 130.
Roses d'or, 53, 258, 288, 338, 373, 383, 477, 491.
Rosso, sénat., 14.
Rostaing, Pironno, 73, 77.
Roverelli, 187.
Rubbio, Prix du blé, 149, 151, 157, 182, 210, 380, 403.
Rucellai, 241.
Ruggiero de Bruges, 267.
Ruggiero, sénat., 146, 170.

Sabellico, 261.
Sacchi, Antonio, 225.
Saint André, Relique, 387.
Saint-André, Chapelle, 402.
Saint-Ange, Chateau, *passim.*
Saint-Ange, Pont, Catastrophe de 1450, 265.
Saint Jean-Baptiste, Relique, 148.
Saint-Marc, Palais, 434.
Saint-Paul hors des murs, 89, 280.
Saint-Pierre, Tribune, 274, 432.
Saints Pierre et Paul, Reliques, 51.
Sainte-Marie Majeure, 183.
Salaria, Porte, 139.
Salimbene, sénat., 220.
Salubrité, Ordonnance de 1424, 176.
S. Crisogono, Palais, 200.
S. Quattro Coronati, Église, 184.
S. Spirito, Hopital, 113.
S. Stefano Rotondo, 280.
S. Francesca Romana, 74.
S. Maria sopra Miverva, 180, 186.
S. Maria in Trastevere, 200.
Sangallo, 435.
Sanguineis, Riccardo, 116.
S. Angelo, card., 172.
Santa Fiore, comte, 3.
Savelli, 213.
Savelli, Battista, 103, 131, 134, 146, 150, 158, 172, 208.
Savelli, Francesco, 214.
Savelli, Nicola, 117.
Savelli, Paolo, 93.
Savello, Chateau, 214.
Savio, 90, 94.
Savoie, comte de, 53.
Scarampo, 226, 327, 427.
Schlick, chancelier de l'Empire, 193, 196.
Sceau de l'Église, 425.
Sciarra, Battista, 290.
Sciarra, préfet de Rome, 88, 98.
Sedes stercoraria, 109.
Sénateurs, Fonctions, 19, 230.
Sénateurs, Costume, 21, 287, 472.
Sénateurs, Cortège, 21.
Sénateurs, Famille, 23.
Sénateurs, Suppression de la dualité, 7.
Septemvirs, 107.
Sforza da Attendolo, 135, 163, 171, 182.
Sforza, Francesco, 198.
Sienne, Séjour du pape Pie II, 372.
Sigismond, empereur, 193.
Sigismondo, 405, 449.
Société des Arbalétriers, 10, 88, 90.
Somptuaire, Règlement, 486.
Spanocchi, 310, 321, 330, 333.
Specchio, 382, 385.
Spinelli, Banque, 329.
Spolia Christi, Église, 132.
Statuts de 1363, 17.
Statuts, Modifications (1443), 226.
Statuts de 1469, 476.
Stefaneschi, card., 129.
Suaire, Saint, 234, 269, 473, 491.
Subiaco, 454.
Successions, 409.
Syndicat, 24, 144, 230.
Syndics, 83.
Tabularium, 103, 277.
Tagliacozzo, comte, 143, 154, 317, 326.

Tartaglia, 168, 178.
Taxes d'importation et d'exportation, 39, 95.
Testaccio, Jeux. — Voir Jeux.
Testaments, 409.
Thiano, Nicola, sénat., 156.
Tibaldeschi, Francesco, 76.
Tibre, Eau du, 242, 278.
Tibre, Inondations, 180.
Tiburzio, 380.
Todeschini, 363.
Tolfa, Château, 448.
Tolfa, Mines, 396
Tolomei, sénat., 8.
Tolomei, gouverneur du château SaintAnge, 417, 465.
Tomacelli, Antonio, gouverneur du château S. Ange, 115, 120, 122.
Tomacelli, Andrea, 97.
Tomacelli, Giovanello, 192.
Torcello, évêque de. — Voir Domenico.
Torquemada, card., 418, 453, 454.
Torre di Nona, 32, 193.
Tortelli, Giovanni, bibliothécaire de Nicolas V, 269.
Tortis, Giovanni de, sénat., 132, 142.
Torture, 32, 232, 430, 453, 463.
Tour du marché, 117.
Tournoi, 133.
Tozzoli, Luca, 464.
Trésorier de la Chambre, 306.
Trevi, Fontaine, 242, 278, 432, 481.
Trirègne, 246, 427.
Trisacho, chef de bandes, 178.
Troja, comte de, 105, 108, 116, 138, 140, 150, 157.
Tropea, évêque de, 119.
Turin, évêque de, 430.
Ugolino, sénat., 43.
Urbain V, 15, 44.
Urbain VI, 77.
Urbino, Federico di, 404.
Valca, 472.
Valemontone, chanoine, 219.
Valentino, batelier, 202.
Valla, 248.
Vatican, Belvédère, 175.
Vatican, Bibliothèque, 269, 399.
Vatican, Chapelle de Nicolas V, 275.
Vatican, Chambre dite du perroquet, 336, 387, 402.
Vatican saccagé, 115.
Velletri, 15.
Venerameri, 212.
Véronique. — Voir Suaire, Saint.
Vespasiano da Bisticci, 187
Vetralla, 57, 211.
Via Lata. — Voir Corso.
Via Papale, 70, 177.
Vico, préfet, 3, 4, 57, 69, 86, 151, 190, 211, 217.
Vico, Jacobo, 211.
Vico. — Voir Sciarra.
Vins, Taxe, 259.
Virgile, Cité, 14.
Viridaria, Porte, 118.
Visconti, 234.
Vitelleschi, Famille, 126.
Vitelleschi, Giovanni, 190, 197, 207.
Vitelleschi, Vituccio, 126, 133, 142.
Vitello d'Ischia, 204.
Viterbe, 45, 46, 62, 86, 89, 102, 115, 120, 151, 177, 359.
Vito, S., Arc, 215.

Vitraux, 281.
Vituccio, gouverneur du château Saint-Ange, 126, 145.
Voirie. — Voir Magistri.
Volterra, Jacopo di, 363.
Wanduffen, gouverneur du château Saint-Ange, 188.
Weyden, peintre, 267.
Zaccaria, Domenico, 395.
Zanni, archevêque, 450, 464.

OUVRAGES LES PLUS SOUVENT CITÉS

Adam de Usk, *Chronicon* 1377-1421, éd. Sir Edward Marende Thompson Londres, 1876 et 1904.

Adinolfi, Pasquale, *Roma nell' Età di mezzo*. Rome, 1881.

Ammanati, Giacomo Piccolomini (card. Papiensis), *Commentarii* Francfort, 1614.

Antonio Pietro. — Voir Diarium.

Arétin, Leonardi Bruni Aretini, *Epist. Libri VIII*, éd. L. Mehus. Florence, 1741.

Armellini, Mariano, *Le Chiese di Roma*. Rome, 1891.

Baluze, St., *Vitæ Paparum Avenionensium*, éd. J. Mollat. Paris, 1916.

Bartolommeo della Pugliola, *Chron. di Bologna*, 1104-1471 (Muratori, vol. XVIII).

Bonanni, Filippo, *Numismata Pontificum Romanorum*. Rome, 1706.

Boninconтri, *Annales*, dans Muratori, vol. XXI.

Caffari, Stefano, éd. G. Coletti, dans *Archiv. Soc. Rom. di Stor. Pat.* Rome, 1885.

Calisse, Carlo, *Storia di Civitavecchia*. Florence, 1898.

Calvi, Emilio, *Bibliografia di Roma nel Medio Evo*. Rome, 1906.

Campini, *De Abbreviat. Dignitate*. Rome, 1691.

Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*. Rome, 1802.

Cancellieri, *Memorie istor. delle sacre teste de' santi Apostoli Pietro e Paolo*. Rome, 1806.

Canensio, Michele, *Vita Pauli II*. Rome, 1740.

Canestrini, *Documenti per servire alla Storia della Milizia italiana*. Florence, 1851.

Cecconi, L., *Storia di Palestrina*. Ascoli, 1756.

Coppi, *Discorso sulle Finanze dello Stato Apostolico*. Rome, 1855.

Cortesius (Paolo Cortese), *De Cardinalatu*. Rome, 1510.

De Tumulillis, A., *Notab. Temporum*, éd. Corvisieri. Rome, 1890.

Diarium Romanum Antonii Petri (1404-1417). (Muratori, vol. XXIV).

Egidi, Pietro, *Intorno all Exercito del Comune di Roma*. Viterbe, 1877.

Floravante, *Antiqui Romanorum Pontificum Denarii*. Rome, 1738.

Gigli, Girolamo, *Diario Senese*. Lucques, 1723.

Gabellini, Giov., *Pii II Commentarii*. Rome, 1584.

Gottlob, Ad., *Aus der Camera Apostolica*. Innsbruck, 1889.

Gregorovius, *Storia della Città di Roma.* 2e éd. Rome, 1903.
Gregorovius, *Le Tombe dei Papi.* Rome, 1879.
Guiraud, Jean, *L'État pontifical après le grand Schisme.* Paris, 1895.
Infessura, *Diario,* éd. Tommasini, Rome, 1890.
Kirsch, *Der Rükker der Papst Urb. V und Greg. XI.* Paderborn, 1898.
Lauer Ph., *Le Palais de Latran.* Paris, 1911.
Lesca, Dott. Gius., *I Commentarii d'Enea Silvio Piccolomini,* s. l. n. d.
Malatesta, S., *Statuti delle Gabelle di Roma.* Rome, 1886.
Malavolti, O., *Historia dei Fatti e Guerre dei Sanesi...* Venise, 1599.
Manetti, *Vita di Nicolo V* (Muratori, vol. XIX).
Mirot L., *La Politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376.* Paris, 1899.
Mollat, G. — Voir Baluze.
Motta Emilio, *Platina e papa Paolo II,* art. dans *Archiv. Soc. Rom. di Storia Patria,* 1884.
Muntz, Eugène, *Les Arts à la Cour des Papes.* Paris, 1879-1882.
Muntz, E., *Atelier monétaire de Rome.* Paris, 1889.
Niccola della Tuccia, dans *Cronache e Statuti di Viterbo,* éd. Ignazio Ciampi. Florence, 1872.
Nieheim ou Nyem, Dietrich, *De Schismate.* Leipzig, 1890.
Nieheim, *Rerum œcumenici Concilii Constant.* Francfort, 1697.
Olivieri, L.-P., *Il Senato Romano.* Rome, 1886.
Pagliucchi, Dott. Pio, *I Castellani del Castello S. Angelo.* Rome, 1906.
Paolo della Mastro di Benedetto di Cola, *Memoriale* (1422-1484), dans *Archiv. della Soc. Rom. di Stor. Patria,* 1893.
Pastor, Ludwig, *Geschichte der Papste.* Freiburg, 1901.
Petrini, P., *Memorie Prenestine.* Rome, 1795.
Piccolomini, Æneas Sylvius (Pie II), *Commentarii rerum memorabilium,* Francfort, 1614.
Piccolomini, *Opera omnia.* Bâle, 1571.
Piccolomini, *Opera inedita,* éd. J. Cugnoni. Rome, 1883.
Pinzi, Cesare, *Storia della Citta di Viterbo.* Rome, 1887-1915.
Platina, *De Vitis Pontificum.*
Platina, *Lettres* dans *Cremonensium Monumenta.* Rome, 1778.
Publius, Victor, *Descriptio Urbis Romæ* (Urlichs).
Salutati, Collucio, *Epistolario,* éd. Fr. Novati. Rome, 1891-1896.
Spicilegium Romanum (Lettres de Pogge). Rome, 1844.
Statuts, Ars Campsorum. Bibl. Vitt. Emanuele, Mss. Sessoriani, 334[1]. (Voir notre ouvrage *Les Corporations ouvrières*).
Stefani, G., *Dizionario Corografico dello Stato Pontificio.* Milan, 1856.
Tommasetti, Giuseppe, *La Campagna Romana.* Rome, 1910.
Tuccia, Niccola della. — Voir Viterbe.
Tummulillis, A. de, *Notabilia Temporum,* éd. Costantino Corvisieri. Rome, 1890.
Urlichs, *Codex Urbis Romæ Topog.* Wurtzbourg, 1871.

Vairani, A., *Cremonensium Monumenta.* Rome, 1778.
[Vanel], *Histoire des Conclaves*, Cologne, 1703 (1).
Viterbe, *Cronache e Statuti*, pub. par Ignazio Campi. Florence, 1872. Contenant la chronique de Niccola della Tuccia.
Vitale, Francesco, *Storia Diplom. di Senatori di Roma.* Rome, 1791.

(1) Copie, ce semble, d'un ouvrage italien datant de 1667.

TABLE DES GRAVURES

		Pages.
Pl. I.	— Seigneur à cheval. Michel Paléologue, par B. Gozzoli.....	Frontispice
— II.	— Médailles romaines. Monnaie sénatoriale. Monnaies de Martin V, Eugène IV, Nicolas V..	33
— III.	— Ciboire du Latran.....	51
— IV.	— Plan de Rome (XIVe siècle). Cosmographie de Ptolémée.....	97
— V.	— Mont Testaccio.....	110
— VI.	— Costumes du XVe siècle. Fresque de l'église S. Agostino, par B. Gozzoli.....	144
— VII.	— Saint-Paul hors des murs, cloître	161
— VIII.	— Niccola Piccinino, médaille de Vittore Pisano.	188
— IX.	— S. Maria sopra Minerva.....	200
— X.	— Auberge de l'Ours.....	235
— XI.	— Porte de bronze de Saint-Pierre, détail.....	245
— XII.	— Une rue de la Rome médiévale	300
— XIII.	— Palais Borgia. Via Cavour.....	389
— XIV.	— Palais Saint-Marc.....	434
— XV.	— Tombeau du cardinal Fortiguerra.....	444
— XVI.	— Médailles pontificales. Calixte III, Pie II et Paul II.....	464

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE I. — ROME EN L'ABSENCE DE LA PAPAUTÉ.

Le lendemain du meurtre du tribun Cola di Rienzo 1
Les Réformateurs 8
Les Statuts de 1363. Organisation municipale. 17
— Législation civile 26
— Législation pénale 31
— Prescriptions économiques. 39

CHAPITRE II. — RETOUR TEMPORAIRE DE LA PAPAUTÉ.

Urbain V 43
État de la ville. — Dépenses 48
Visite de l'empereur Charles IV et départ du pape 53
Rome en l'absence de la papauté 59

CHAPITRE III. — RETOUR DÉFINITIF DE LA PAPAUTÉ.

Grégoire XI à Rome 64

CHAPITRE IV. — LA PAPAUTÉ A ROME.

Le schisme 71
Le siège du château Saint-Ange 77
Le pape tout-puissant à Rome. — Soulèvements. 83
Boniface IX. — Conventions entre le peuple et le pape 87
Mise en état de défense du château Saint-Ange et du Capitole 92
Statuts des gabelles. — Le jubilé 95
Croisade contre les Colonna. — Affermissement du pouvoir pontifical hors de Rome 98
Interventions du roi de Naples et des chefs de bandes 104
Jeux du Testaccio. — Difficultés entre le peuple et le pape 109
Guet-apens du 6 août 1405 et fuite du pape ... 113
Siège du château Saint-Ange 119

Pages.

CHAPITRE V. — INTERVENTIONS ÉTRANGÈRES A ROME.

Grégoire XII 124
Fuite du pape. — Misère à Rome 128
Ladislas maître de Rome 133
Rome aux mains du pape Alexandre V 138
Jean XXIII maître de Rome 145
Le roi Ladislas à Rome 153
Reddition du château Saint-Ange 158
Retour et mort du roi de Naples. — Sforza à Rome 160
La Terreur à Rome 166
Braccio maître de la ville 169
Sforza maître de la ville 172

CHAPITRE VI. — DERNIÈRES LUTTES ENTRE LE PEUPLE ET LE POUVOIR PONTIFICAL.

Martin V 176
Mort de Braccio et de Sforza. — Renaissance de la ville 181
Le pontificat d'Eugène IV 186
L'empereur Sigismond à Rome 192
Situation troublée à Rome. — Fortebraccio et Sforza 197
Le pape abandonne Rome 202
Rome se gouverne à sa guise 204
Rétablissement du gouvernement pontifical. — Vitelleschi 207
Vitelleschi et les barons romains 213
Vol des pierreries des châsses de saint Pierre et saint Paul 219
Meurtre de Vitelleschi 221
Scarampo. — Modifications statutaires 226
Retour d'Eugène IV à Rome 233
État de Rome vers le milieu du XVe siècle 240

CHAPITRE VII. — L'OPPOSITION DES ÉRUDITS.

Lorenzo Valla et Stefano Porcari 249
Élection de Nicolas V 255
Le Jubilé de 1450 262
Légendes relatives à Rome 267
La bibliothèque du pape, ses encouragements aux écrivains, ses projets d'embellissement de la ville 269
Première visite de l'empereur Frédéric III à Rome 283

Pages.

Conjuration de Porcari..... 289
Arrestation et exécution de Porcari..... 296
Changement d'humeur de Nicolas V..... 300

CHAPITRE VIII. — SITUATION ÉCONOMIQUE DE ROME AU MILIEU DU XVe SIÈCLE.

Les finances pontificales..... 303

CHAPITRE IX. — PONTIFICAT DE CALIXTE III (8 avril 1455-6 août 1458).

Élection et couronnement..... 323
La croisade..... 327
Continuation des travaux édilitaires..... 333
Rome s'emplit d'Espagnols. — Visite de la maîtresse du roi de Naples..... 337
Misère à Rome. — La succession du roi de Naples..... 342

CHAPITRE X. — PONTIFICAT DE PIE II (19 août 1458-1er août 1464).

Le Conclave..... 349
La vie antérieure de Pie II..... 355
Débuts du pontificat. — Mœurs du clergé..... 362
Le voyage du pape à Mantoue..... 366
Le pape à Mantoue..... 377
Situation troublée à Rome. — Retour du pape. 379
Cérémonies et épisodes divers..... 385
Situation financière..... 390
Découverte des mines d'alun..... 396
Pie II et les humanistes. — Transformations de Rome..... 397
Guerre contre Malatesta. — Affaire de Naples.. 403
Échec de la croisade. — Mort du pape..... 408

CHAPITRE XI. — PONTIFICAT DE PAUL II (30 août 1464-26 juillet 1471).

Élection du pape..... 416
Le couronnement de Paul II..... 424
Première affaire de Platina..... 428
Travaux accomplis à Rome..... 431
Le palais de Saint-Marc..... 434
Le carnaval..... 441
Guerres contre les Anguillara et contre le roi de Naples..... 443
Affaire de Rimini..... 449

Pages.
Les Fraticelli..... 451
Introduction de l'imprimerie à Rome..... 454
Paul II et l'humanisme..... 455
L'Académie romaine. — Pomponio Leto..... 458
Seconde affaire de Platina..... 463

Chapitre XII. — FIN DU PONTIFICAT DE PAUL II.

Seconde visite de l'empereur Frédéric III à Rome (24 décembre 1468-9 janvier 1469)... 470
Les Statuts de 1469..... 476
Dévotions en 1470..... 487
Le duc Borso d'Este à Rome..... 488
Mort du pape..... 492
Les finances de Paul II..... 494

IMPRIMERIE CRÉTÉ
CORBEIL (S.-ET-O.).

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 605 945 5

261

DG211
R64